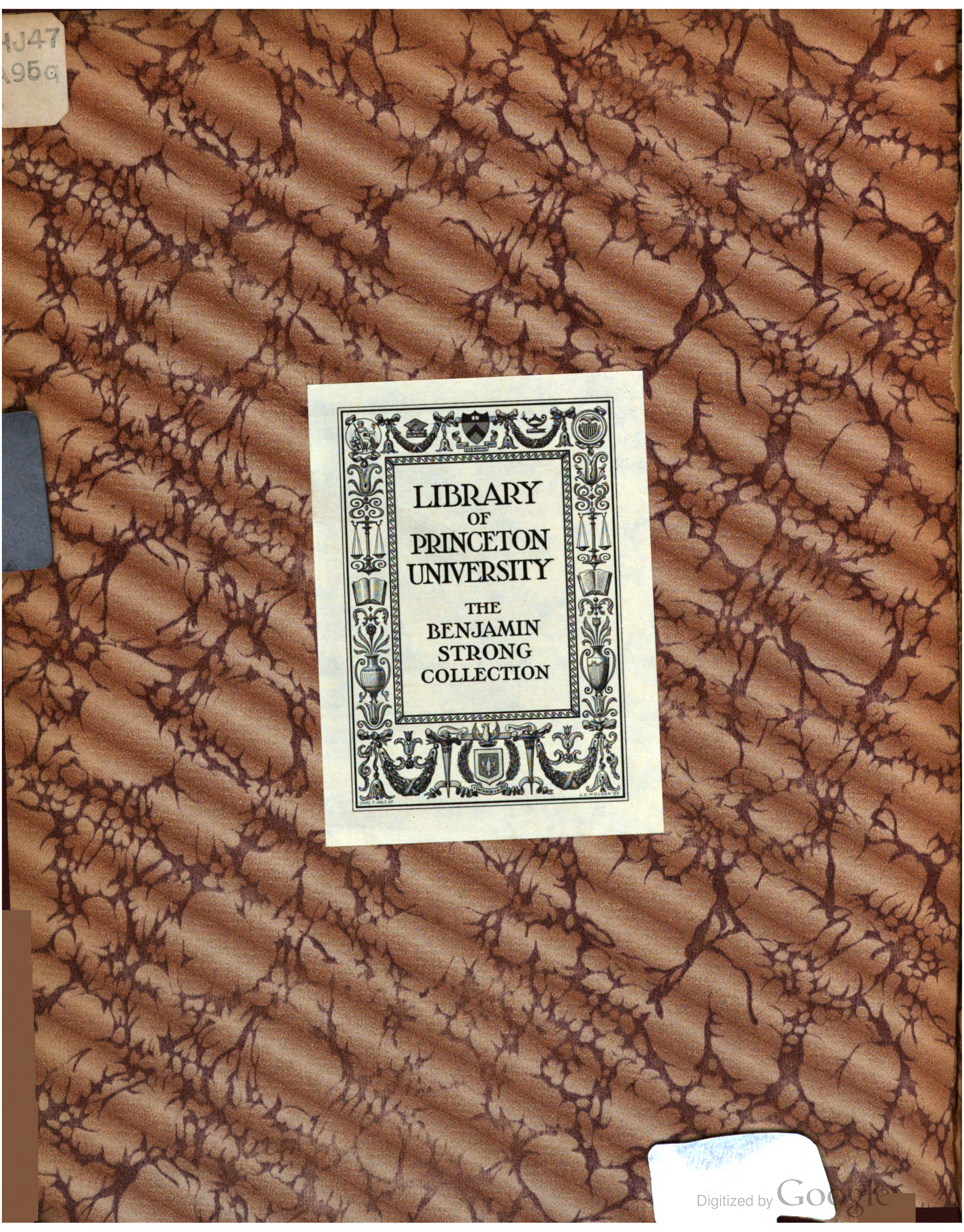
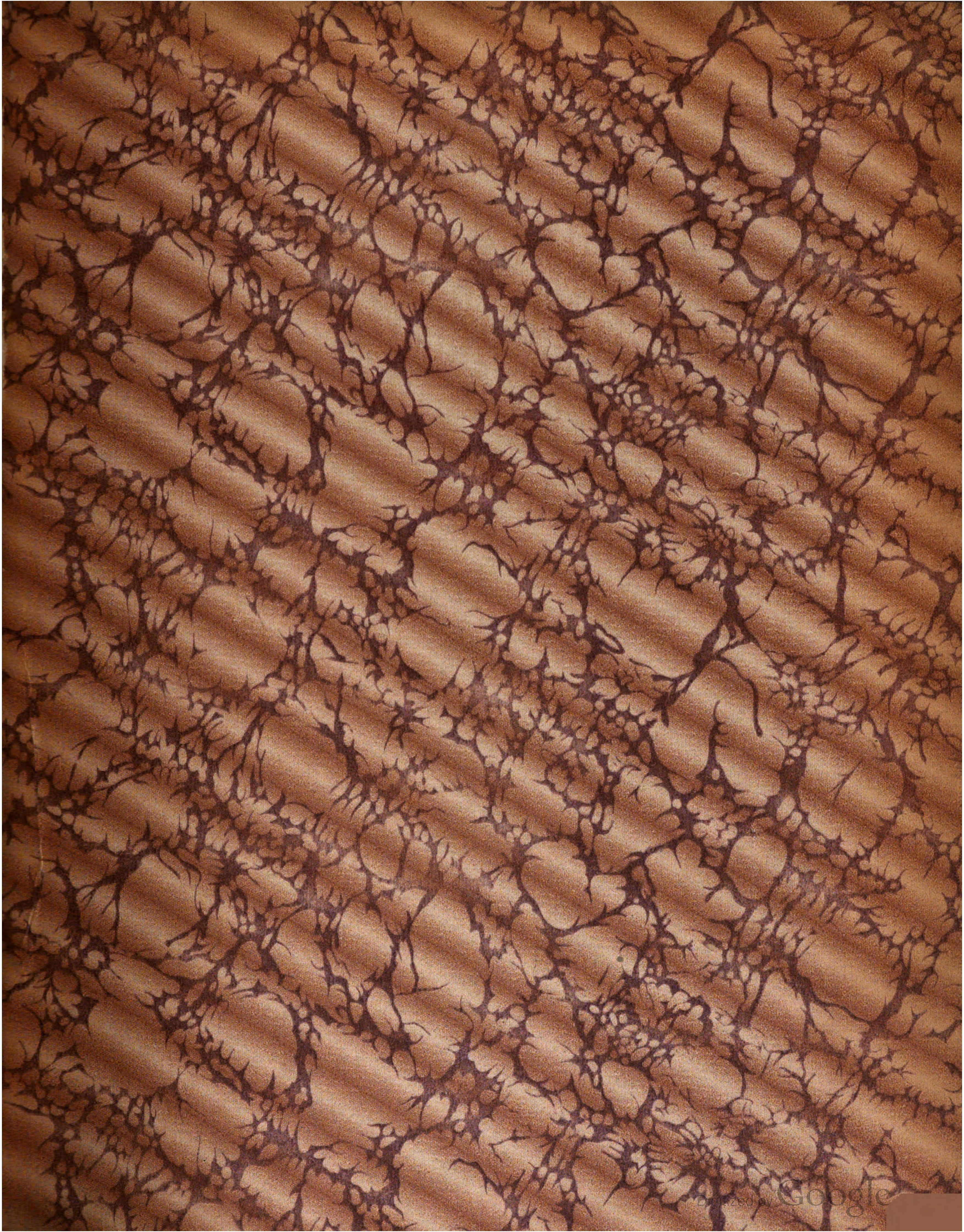

LIBRARY
OF
PRINCETON
UNIVERSITY
THE
BENJAMIN
STRONG
COLLECTION



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

France, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SITUATION FINANCIÈRE

DES DÉPARTEMENTS

en 1904,

PRÉSENTÉE

par M. BRUMAN,

CONSEILLER D'ÉTAT,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE,

à M. CLEMENCEAU,

Ministre de l'Intérieur.

(Vingtième publication.)

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1907

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION
de
L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE
ET COMMUNALE

1er Bureau.

RAPPORT

ADRESSÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

SUR LA

SITUATION FINANCIÈRE DES DÉPARTEMENTS EN 1904.

Paris, le 14 juin 1907.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la situation financière des départements pour l'exercice 1904. Cette situation forme le vingtième volume des publications de même nature parues depuis l'exercice 1885. Elle a été établie à l'aide des budgets et des comptes départementaux et comprend 24 tableaux résumant les faits les plus importants de l'administration des départements.

Le tableau n° 1 contient une colonne spéciale relative à l'application de la loi de finances du 17 mars 1898.

Aux termes de l'article 1er de cette loi, il doit être inscrit annuellement au budget du Ministère des Finances, pour concourir aux frais de renouvellement ou de révision et de conservation du cadastre, un crédit qui sera affecté :

1° à l'entretien d'un service dit : « du renouvellement ou de la révision et de la conservation du cadastre ».

2° à l'allocation de subventions aux communes qui, cadastrées depuis trente ans au moins, demanderont le renouvellement ou la révision de leur cadastre et s'engageront à en assurer la conservation.

La part de l'État dans la dépense d'établissement et de conservation du nouveau cadastre d'une commune, fixée en tenant compte de la situation financière de la commune, ne pourra dépasser 40 p. 100 de son montant total; le département contribuera à la dépense au moins dans la même proportion que l'État et le surplus sera fourni par la commune ou les particuliers intéressés.

A cet effet, des centimes additionnels à la contribution foncière des propriétés non bâties pourront être votés par les Conseils généraux jusqu'à concurrence d'un centime (0 fr. 01) et par les Conseils municipaux jusqu'à concurrence de cinq centimes (0 fr. 05).

Des colonnes ont été réservées dans le tableau n° 1 pour constater les résultats de l'exécution de la dite loi du 17 mars 1898, en ce qui concerne l'établissement de nouveaux centimes. Comme je vous l'ai fait remarquer dans le rapport que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre prédécesseur au sujet de la situation financière des départements en 1901, cette loi ne semble pas, au moins quant à présent, d'une application fréquente. En effet, quatre départements seulement (Haute-Marne, Seine-et-Marne, Somme et Vosges) ont voté en 1904 des subventions aux communes pour les dépenses de l'espèce et trois de ces départements, la Haute-Marne, la Seine-et-Marne et les Vosges, ont décidé l'établissement d'une imposition spéciale en exécution de cette loi. Les Conseils généraux de ces départements ont créé à cet effet une contribution spéciale de 1 c., de 0 c. 50, de 1 c. et de 1 c. ayant donné un produit de 11.750 fr. 68, de 12.134 fr. 29, de 25.858 fr. 57 et de 10.711 fr. 30.

Dans le tableau n° 1 de la situation financière de 1904 figure le produit du centime départemental, suivant qu'il s'ajoute : au principal de la contribution foncière des propriétés bâties et des propriétés non bâties (centimes spéciaux pour l'établissement du cadastre), au principal de la contribution foncière des propriétés non bâties (centime spécial pour le renouvellement, la révision et la conservation du cadastre), au principal de la contribution foncière des propriétés bâties et des propriétés non bâties et de la contribution personnelle-mobilière (25 centimes affectés aux dépenses départementales ordinaires), ou enfin au principal des quatre contributions directes (centimes départementaux de toute nature autres que ceux indiqués ci-dessus).

Une comparaison est établie, dans le même tableau, entre le produit du centime départemental de 1904 et le produit de 1903. On peut ainsi, d'une année à l'autre, suivre pour chaque catégorie de centimes les fluctuations de la matière imposable.

L'exercice 1904 fait ressortir un fait saillant et qu'il convient de signaler d'une manière toute particulière. Tandis que, pour les exercices antérieurs et depuis fort longtemps, les rapports sur la situation financière des départements étaient amenés à constater un certain fléchissement de la valeur du centime dans quelques départements, en petit nombre d'ailleurs, pour l'exercice 1904, au contraire, la plus-value du centime est générale ; elle s'est réalisée dans tous les départements, témoignant par celà même du mouvement ascendant de la matière imposable, de la vitalité et de la prospérité du pays. Dans trois départements, la Seine, le Nord et la Seine-et-Oise, cette plus-value atteint même un chiffre considérable. L'État, ces départements et les communes de ces départements bénéficient de ces plus-values qui, pour les départements principalement, permettent aux Conseils généraux de faire face aux besoins toujours nouveaux de ces collectivités, aux charges que les lois nouvelles leur imposent.

Outre les renseignements ci-dessus, le tableau n° 1 contient la population des départements d'après le dénombrement de 1901 et leur superficie. Le produit du centime peut, de la sorte, être constamment comparé avec les deux éléments principaux qui servent d'assiette aux contributions directes.

Pour ce motif, ce tableau donne le dénombrement de 1901. Le dernier dénombrement légal, c'est-à-dire le dénombrement de 1906 ne pouvant être présenté que dans la situation financière de 1907, pour servir de terme de comparaison avec le centime recouvré pour cet exercice, c'est-à-dire à partir de la date du décret qui a rendu définitif ce dénombrement.

La superficie de chaque département a été donnée comme dans la situation financière de 1902, d'après l'état du cadastre, tel qu'il résulte de l'annuaire de la Direction générale des contributions directes. On a pu ainsi faire disparaître des erreurs matérielles provenant de chiffres puisés dans

d'autres publications. Ce résultat est à signaler parce qu'il permettra de modifier des évaluations antérieures du centime départemental par kilomètre carré, rapport qui sert de base à la détermination de la part contributive de l'État dans le payement de diverses dépenses départementales. Le calcul de ces subventions sera ainsi fixé sur des bases indiscutables.

Le tableau n° 2 présente le nombre des centimes départementaux de chaque nature, c'est-à-dire les charges réclamées aux contribuables par addition au principal des diverses contributions directes, en vue d'assurer le fonctionnement des services départementaux.

Ce tableau permet de se rendre compte des résultats de l'application de la loi annuelle sur les contributions directes et les taxes y assimilées qui, à l'image de la loi initiale du 13 juillet 1900, a constitué sur des bases plus larges la dotation des budgets départementaux. Les chiffres accusés par ce tableau diffèrent en plusieurs points des constatations de la situation financière des exercices antérieurs à l'exercice 1901. A vrai dire, tous les départements ont perçu l'intégralité des 25 centimes ordinaires portant sur la contribution foncière (propriétés bâties et propriétés non bâties) et sur la contribution personnelle-mobilière. Par contre, sur les 8 centimes ordinaires portant sur les quatre contributions directes, le département de Lot-et-Garonne a pu ne mettre en recouvrement que 6 c. 20. En ce qui concerne les 10 centimes spéciaux de la vicinalité, deux départements (Lot-et-Garonne et Meurthe-et-Moselle) ont respectivement pu limiter à 8 c. 65 et 8 c. 55 la quotité des centimes nécessaires pour la marche du service. — De cette constatation, dans son ensemble, il résulte une nouvelle fois que les dispositions de la loi annuelle de finances répondaient à des besoins réels dans la généralité des départements et même dans les deux départements ci-dessus indiqués dont la situation financière a, d'ailleurs, toujours été exceptionnellement favorable. Le développement des services départementaux est incessant. L'action départementale s'exerce et s'accroît pour ainsi dire chaque année. Il faut constater que cette activité donnée à la vie départementale répond à des besoins légitimes. Les dépenses qui en résultent sont toujours justifiées et les sacrifices demandés aux contribuables ont toujours pour but le développement du bien être moral et matériel des populations et ont ainsi pour objet de donner satisfaction aux sentiments de prévoyance et de solidarité sociales dont se sont inspirées à si juste titre les dernières lois d'assistance et d'hygiène publiques.

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler également que pour l'exercice 1907, aucun département n'a dû être soumis à une imposition d'office pour le payement de dépenses obligatoires. C'est là un résultat pour ainsi dire permanent et qui témoigne du soin qu'apportent les Conseils généraux à la gestion des intérêts qui leur sont confiés. Il convient cependant de remarquer que, depuis la loi du 29 juin 1899, l'établissement d'une imposition d'office n'était pas nécessairement une mesure consécutive à l'inscription d'office d'un crédit que le Conseil général aurait omis ou refusé de voter à l'effet de pourvoir à l'exécution et au payement d'une dépense obligatoire. Cette loi, due à l'initiative du Gouvernement, décidait, en effet, qu'il serait pourvu aux dépenses inscrites d'office d'abord au moyen des excédents de recettes du budget départemental et, en second lieu, à l'aide d'un prélèvement sur le crédit de réserve du même budget. Ce n'est qu'à défaut d'excédents de recettes ou de réserve qu'il devait être procédé à la création d'une imposition d'office. — Ces dispositions ont d'ailleurs été reproduites dans la loi du 30 juin 1907. En fait, le Gouvernement n'a pas eu à recourir pour l'exercice 1904 aux mesures de rigueur prévues par l'article 61 de la loi du 10 août 1871, modifié par la loi du 29 juin 1899.

Deux départements seulement (Savoie et Haute-Savoie) ont ajouté à leurs charges ordinaires une imposition pour les dépenses d'établissement du cadastre. Ce fait exceptionnel n'a rien d'anormal et, trouve sa raison d'être, non seulement dans la nature des dépenses dont il s'agit, mais encore dans

la situation spéciale où se trouvent placés les deux départements ci-dessus indiqués. Vous savez, en effet, que le cadastre est établi dans toute la France, sauf dans les deux départements précités. Il ne peut plus s'agir actuellement que de procéder au renouvellement, à la révision et à la conservation du cadastre en exécution de la loi du 17 mars 1898 et nous avons vu qu'effectivement quatre départements (Haute-Marne, Seine-et-Marne, Somme et Vosges) ont voté, pour 1904 des subventions aux communes à cet effet et que ces départements ont établi pour le payement de ces subventions une taxe spéciale de 1 centime, de 0 c 50, de 1 c. et de 1 c.

Pour les centimes extraordinaires les différences sont considérables.

Ces différences apparaissent notamment, en ce qui concerne les centimes extraordinaires autorisés annuellement par la loi de finances. C'est qu'en effet, à raison de la dotation nouvelle introduite dans les budgets départementaux, le plus grand nombre des départements ont pu incorporer dans leur budget ordinaire les dépenses annuelles et permanentes. Les 12 centimes extraordinaires n'ont pris charge que de dépenses extraordinaires ou de frais d'amortissement de la dette. Ces dernières dépenses n'ont même pas absorbé le produit des centimes extraordinaires perçus en vertu de la loi annuelle de finances dans 17 départements. Ces centimes extraordinaires n'ont été perçus intégralement que dans 69 départements. Sur les 18 autres, le département de la Seine, soumis à une législation particulière, n'est pas autorisé à percevoir les 12 centimes dont il s'agit, mais il a perçu 7 centimes extraordinaires en vertu d'une d'une loi spéciale; 17 départements (Eure, Gard, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Oise, territoire de Belfort, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne et Vosges) n'ont pas eu à recourir à la totalité des 12 centimes extraordinaires. Le département de la Somme qui, pour l'exercice 1903, n'avait eu recours qu'à 11 centimes sur les 12 centimes extraordinaires perçus en vertu de la loi de finances a non seulement perçu ces 12 centimes pour l'exercice 1904, mais a eu en outre recours à une imposition extraordinaire spéciale. Par contre, aussi bien pour l'exercice 1904 que pour l'exercice 1903 le département des Hautes-Pyrénées a recouvré l'intégralité des 12 centimes extraordinaires mais n'a pas perçu d'imposition extraordinaire spéciale. Le département de la Côte-d'Or qui n'avait perçu en 1903 que 9 c. 9943 sur les 12 centimes extraordinaires a lui-même recouvré ces 12 centimes extraordinaires, mais n'a pas eu recours à des impositions spéciales.

Quant aux centimes extraordinaires autorisés par des lois ou décrets spéciaux, pour faire face à des besoins exceptionnels et temporaires, 67 départements y ont eu recours en 1904. Dans ces départements n'est pas compris celui de la Seine, bien qu'il ait perçu 7 centimes extraordinaires en vertu d'une loi spéciale. On sait que, d'après les lois des 10 août et 16 septembre 1871, les dispositions des lois des 10 mai 1838 et 18 juillet 1866 ont été maintenues en ce qui regarde les attributions du Conseil général de la Seine. D'après l'article 14 de la loi du 18 juillet 1866, le département de la Seine ne peut établir aucune imposition extraordinaire sans y être autorisé par une loi. Ce département ne perçoit donc pas les 12 centimes extraordinaires. Sa situation, au regard des autres départements, doit par suite être envisagée comme s'il ne percevait que 7 centimes extraordinaires.

J'ai dit plus haut que, pour les centimes extraordinaires, les différences sont considérables. Ces différences apparaissent surtout en ce qui a trait aux centimes extraordinaires autorisés par des lois ou par des décrets spéciaux. La dotation nouvelle introduite dans les budgets départementaux et les dispositions mêmes de la loi annuelle de finances ont amené un grand nombre de Conseils généraux à renoncer, dans une large mesure, aux impositions extraordinaires spéciales. Cependant, tandis que le nombre total des centimes extraordinaires spéciaux était de 790 c. 2951 en 1903, ce chiffre est monté à 850 c. 6045 en 1904. Il y a donc eu un accroissement de 60 centimes, en chiffre rond, de 1903 à

1904. Cet accroissement, qui est précisément égal à celui de l'exercice 1903 eu égard à l'exercice 1902, n'a évidemment rien qui doive arrêter l'attention, si l'on veut bien considérer qu'il s'applique à l'ensemble des départements.

La quotité des impositions extraordinaires spéciales perçues en 1904 varie de 1 c. 10 à 46 c. 84 comme l'indique le tableau ci-après :

TABLEAU DES 67 DÉPARTEMENTS QUI ONT PERÇU EN 1904 DES CENTIMES EXTRAORDINAIRES AUTORISÉS PAR DES LOIS OU DÉCRETS SPÉCIAUX

Iʳᵉ SÉRIE — 31 départements imposés de 1 c. 10 à 10 c.		IIᵉ SÉRIE — 23 départements imposés de 10 c. 01 à 20 c.		IIIᵉ SÉRIE — 10 départements imposés de 20 c. 01 à 30 c.		IVᵉ SÉRIE — 3 départements imposés de plus de 30 c.	
	c.		c.		c.		c.
Somme	1,10	Alpes-Maritimes	10,50	Haute-Loire	20,83	Savoie	30,23
Sarthe	1,29	Basses-Alpes	11	Aude	20,9775	Allier	30,32
Vienne	1,50	Var	11,20	Corrèze	20,982	Corse	46,84
Marne	1,71	Cantal	11,742	Indre	21,30		
Pas-de-Calais	2,93	Finistère	11,75	Ardèche	21,70		
Rhône	3	Bouches-du-Rhône	12,38	Creuse	22,08		
Calvados	3,626	Jura	12,59	Pyrénées-Orientales	22,93		
Orne	4	Morbihan	12,85	Nièvre	23,111		
Aisne	4,50	Manche	13,60	Haute-Savoie	27,85		
Isère	4,71	Vendée	13,94	Loire-Inférieure	28,24		
Haute-Garonne	4,757	Charente-Inférieure	13,99				
Dordogne	4,80	Ain	14,106				
Loiret	5,16	Lozère	14,46				
Basses-Pyrénées	5,227	Drôme	14,50				
Doubs	5,29	Haute-Vienne	15,07				
Charente	5,50	Deux-Sèvres	15,368				
Meuse	5,50	Yonne	16,31				
Aube	5,66	Hérault	16,65				
Indre-et-Loire	5,90	Puy-de-Dôme	16,72				
Mayenne	6,40	Cher	18,336				
Loire	6,65	Côtes-du-Nord	19				
Aveyron	7	Eure-et-Loir	19,896				
Ardennes	7,22	Ille-et-Vilaine	19,656				
Loir-et-Cher	7,29						
Seine-et-Marne	7,48						
Hautes-Alpes	7,50						
Tarn	7,97						
Ariège	8,60						
Lot	9						
Landes	9,58						
Vaucluse	9,77						

La comparaison de ce tableau et du tableau analogue inséré à la page VII de la situation financière de 1903 donne lieu aux constatations suivantes : D'une part, le nombre des départements ayant perçu des centimes extraordinaires spéciaux est passé de 66 à 67. Le département de la Somme qui ne percevait même pas l'intégralité des 12 centimes extraordinaires en 1903 a mis en recouvrement en 1904 une imposition spéciale de 1 c. 10 dans le classement des départements par série. La 1ʳᵉ série qui comprend les départements dont les impositions spéciales sont inférieures à 10 centimes faisait état, en 1903, de 34 départements. Ce nombre est descendu à 31 pour 1904. Dans cette série a pris place le département de la Somme, comme il vient d'être dit. D'autre part, les départements des Basses-Alpes, du Cantal, du Finistère et du Morbihan ont accru les charges des contribuables et figurent dans les départements dont les impositions spéciales varient de 10 c. 01 à 20. — Cette seconde série qui comprenait 21 départements en 1903, a été de 23 départements pour 1904. Accrue des quatre départements qui viennent d'être indiqués, elle s'est trouvée diminuée en fait de deux départements, la Corrèze et la Nièvre qui sont passés dans la 3ᵉ série. — Cette troisième série qui comprenait 9 départements en 1903 a été de 10 départements en 1904. Augmenté de la Corrèze et de la Nièvre, il n'y est plus fait état de la Savoie qui a figuré pour 1904 dans la catégorie des départements dont les impositions extraordinaires ont été supérieures à 30 centimes.

Les tableaux nos 3 et 4 présentent le relevé des recettes et des dépenses départementales.

La description de ces tableaux a été faite depuis longtemps dans les rapports que mes prédécesseurs ont présentés sur la situation financière des exercices précédents. Il semblerait donc qu'il dût être inutile de revenir sur une analyse déjà faite. Cependant, comme chaque situation doit se suffire à elle-même, il n'est pas sans intérêt de rappeler d'après quelle pensée ont été conçus les tableaux dont il s'agit.

Les matières contenues dans les tableaux nos 3 et 4 ont été groupées suivant un plan qui s'écarte sensiblement de la classification légale et réglementaire jusqu'à ce jour adoptée pour l'établissement des budgets et des comptes. Je rappelle notamment qu'on ne s'est pas attaché à la distinction habituelle du budget ordinaire et du budget extraordinaire. C'est qu'il s'agit ici non plus d'écritures de comptabilité, mais d'opérations statistiques. Il convient de dresser le compte moral des départements, de faire connaître, à proprement parler, leur situation de fortune et de mettre en lumière les sources diverses de leurs recettes et le prix de revient de leurs services. Pour y parvenir, un groupement méthodique est donc nécessaire; il faut, sans distinguer entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire, rapprocher les recettes de même nature, réunir celles dont l'élévation est pour le département un signe de prospérité et les opposer à celles dont l'augmentation correspond à une aggravation des charges ou à une diminution du patrimoine.

Une même méthode s'impose pour les dépenses.

Le tableau n° 3 est consacré aux recettes, divisées en quatre catégories :

En première ligne, viennent les revenus du domaine départemental, immeubles ou capitaux. Ce devrait être dans tout budget la première et la plus naturelle des ressources ordinaires. On remarquera combien est relativement faible, pour les départements, l'importance de cette sorte de recettes. Ce fait peut s'expliquer par deux raisons principales. La personnalité des départements ne remonte pas à une longue date ; ils n'ont point, comme les communes, hérité de biens considérables ; ils n'ont guère d'autres immeubles que ceux qui sont affectés aux services publics et qui sont, par suite, improductifs ; encore ont-ils été, le plus souvent, obligés d'acquérir ou de construire eux-mêmes les bâtiments où sont installés ces services. D'autre part, cette personnalité des départements n'est pas complète au point de vue financier. L'État se charge gratuitement de leurs opérations de trésorerie et la loi du 18 juillet 1892 leur interdit, par compensation, de placer des capitaux et d'en tirer des revenus. Voilà pour quelles raisons le revenu des domaines départementaux s'élève seulement, pour 1904, à une somme totale de 2.850.000 francs, en chiffre rond, c'est-à-dire à environ 1/125e de l'ensemble de leurs recettes.

La seconde catégorie comprend toutes les recettes autres que les revenus du patrimoine départemental et qui ne nécessitent pas davantage d'impositions départementales. Là se groupent toutes les sommes versées par des tiers : subventions de l'État, des communes, des établissements publics, concours donnés par les particuliers, dons ou legs, etc. Le total de ces fonds provenant de tiers s'élève à environ 90 millions, c'est-à-dire à peu près au quart de la recette totale. Cette proportion reste la même que pour 1899, 1900, 1901, 1902 et 1904 ; il en est ainsi parce que la plus grande partie de ces produits est composée de contingents dont la loi elle-même a fixé le quantum eu égard au chiffre total de la dépense au payement de laquelle ces contingents sont affectés.

Les fonds dont il s'agit se décomposent de la manière suivante:

		fr.	c.
Subventions et contingents pour les dépenses ordinaires autres que celles de la vicinalité	Subventions de l'État	19.051.552	62
	— des communes	24.241.489	83
	— des particuliers	4.898.214	33
Ressources éventuelles de la vicinalité		31.849.614	55
Dons et legs		166.150	04
Produits éventuels divers		10.273.692	56
	Total	90.480.713	93

Avec la troisième catégorie on arrive aux sacrifices imposés aux contribuables, à l'impôt direct départemental, aux centimes additionnels départementaux. La distinction des centimes a été faite ici, non d'après la nature des contributions directes sur lesquelles ils portent, mais d'après la nature des dépenses auxquelles ils sont affectés (centimes ordinaires applicables aux dépenses autres que celles de la vicinalité, centimes ordinaires applicables aux dépenses des chemins vicinaux, etc.).

Le produit de ces centimes forme la part la plus importante des recettes départementales. Il s'élève pour l'ensemble des départements à 206 millions, c'est-à-dire à environ trois cinquièmes de leurs recettes totales. Cette proportion reste la même que pour les exercices 1899, 1900, 1901, 1902 et 1903. Ce résultat est caractéristique à un double point de vue : d'une part, il démontre une nouvelle fois que les départements tirent la plus grande partie de leurs recettes de l'impôt direct sous la forme de centimes additionnels ; d'autre part, il demeure acquis que les efforts demandés aux contribuables de chaque département restent entièrement adéquats aux dépenses nouvelles, aux améliorations apportées aux services des départements, le concours des tiers à ces dépenses augmentant dans la même proportion, ainsi que je l'ai indiqué plus haut. Enfin, si l'on compare à la somme de 206 millions le montant des impositions extraordinaires autorisées par des lois ou des décrets spéciaux pour des besoins exceptionnels et temporaires, on constate que le produit de ces impositions correspond, comme pour 1903, au septième environ du total des centimes additionnels départementaux.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que les diverses catégories de recettes suivent une marche ascendante sensiblement parallèle, ce qui démontre à la fois le soin apporté par les Préfets et les Conseils généraux à l'établissement des budgets des départements et le zèle dont font preuve les Trésoriers-payeurs généraux pour le recouvrement des produits départementaux. Sauf d'assez rares exceptions, la rentrée de ces produits continue à s'effectuer d'une manière à peu près intégrale dans les délais impartis par les articles 5, 6 et 7 du décret du 12 juillet 1893 sur la comptabilité départementale, modifié par le décret du 20 janvier 1900.

Il me paraît utile de donner ci-après la répartition du produit total des centimes départementaux suivant leur nature :

	fr.	c.
Centimes ordinaires applicables aux dépenses autres que celles de la vicinalité	99.599.562	65
Centimes de la vicinalité	41.085.897	79
Centimes pour l'établissement du cadastre	41.771	56
Centimes pour le renouvellement, la révision et la conservation du cadastre	60.454	84
Centimes extraordinaires perçus en vertu de la loi de finances	35.299.349	39
Centimes extraordinaires perçus en vertu de lois ou décrets spéciaux	29.469.670	67
Centimes imposés d'office	»	
Total	205.556.706	90

La quatrième et dernière catégorie des recettes est celle qui doit appeler le plus l'attention. On y a rapproché à dessein les réalisations d'emprunts et les fonds provenant de l'aliénation des biens départementaux, c'est-à-dire toutes les recettes dont la perception grève l'avenir du département, soit en lui imposant une dette, soit en diminuant directement son patrimoine. La nécessité de grouper ensemble ces deux natures de recettes a été maintes fois exposée et il me paraît inutile de revenir sur ce point.

Vous savez que tous nos efforts tendent à ce que la dette des départements du chef des emprunts diminue dans la mesure compatible avec le développement des services des départements. Déjà, il y a plusieurs années, grâce à l'abaissement du prix du loyer de l'argent, vos prédécesseurs avaient pris l'initiative d'une atténuation des charges de cette dette, par voie de réduction du taux d'intérêt des prêts consentis, toutes les autres conditions des contrats restant, d'ailleurs, maintenues. Vous avez vous-même adressé des instructions à divers Préfets pour procéder à une nouvelle conversion de la dette départementale qui serait effectuée dans les mêmes conditions. D'autre part, les Conseils généraux s'associent de plus en plus aux instructions que l'un de vos prédécesseurs avait adressées aux administrations préfectorales, en vue de substituer l'impôt direct à l'emprunt pour l'exécution des travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880 et pour les entreprises de moyenne importance. Le Conseil d'État, par ses avis toujours si éclairés, continue à vous prêter sur ce point l'appui de sa haute autorité. Les Conseils généraux ont, d'ailleurs, pour la gestion des finances départementales, des traditions dont ils ne se sont jamais départis et auxquelles le Gouvernement a plusieurs fois rendu hommage. Il semble donc que la situation financière des départements ne présente de ce chef rien qui doive faire l'objet des préoccupations des Pouvoirs publics. Cependant la dette en capital des départements, qui s'élevait à 569.238.522 francs à la clôture de l'exercice 1903, se trouve portée à 602.290.836 francs à la clôture de l'exercice 1904. Cet accroissement de dette tient principalement aux emprunts réalisés pour la construction des chemins de fer d'intérêt local et des tramways départementaux. Ce sont là des œuvres utiles et qui, bien conçues, justifient cette augmentation de la dette départementale.

Il m'a paru intéressant de faire ressortir, comme l'année dernière, les variations qui se sont produites dans le chiffre des recettes départementales. On peut suivre ainsi les fluctuations des diverses catégories de fonds qui alimentent les budgets départementaux. De cette comparaison peuvent résulter des enseignements utiles pour l'avenir.

Le tableau ci-après résume ces indications en ce qui concerne les exercices 1903 et 1904 :

	EXERCICE 1903	EXERCICE 1904	DIFFÉRENCE POUR 1904 EN PLUS	DIFFÉRENCE POUR 1904 EN MOINS
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Revenus des propriétés départementales	2.674.003 16	2.850.061 46	176.058 30	»
Subventions et contingents pour les dépenses ordinaires autres que celles de la vicinalité — État	18.549.421 75	19.051.552 62	502.130 87	»
Subventions et contingents pour les dépenses ordinaires autres que celles de la vicinalité — Communes	23.058.786 30	24.241.489 83	1.182.703 53	»
Subventions et contingents pour les dépenses ordinaires autres que celles de la vicinalité — Particuliers	5.823.005 56	4.898.214 33	»	924.791 23
Ressources éventuelles du service vicinal : Subventions de l'État, contingents des communes et des particuliers, produits divers	30.457.584 65	31.849.614 55	1.392.029 90	»
Dons et legs	1.198.662 16	166.150 04	»	1.032.512 12
Produits éventuels divers	9.109.054 30	10.273.692 56	1.164.638 26	»
Centimes ordinaires — applicables aux dépenses autres que celles de la vicinalité	98.968.695 31	99.599.562 65	630.867 34	»
Centimes ordinaires — applicables aux dépenses des chemins vicinaux	40.833.898 23	41.085.897 79	251.999 56	»
Centimes ordinaires — applicables aux dépenses du cadastre — Loi du 2 août 1829	27.306 05	41.771 56	14.465 51	»
Centimes ordinaires — applicables aux dépenses du cadastre — Loi du 17 mars 1898	23.888 75	60.454 84	36.566 09	»
Centimes extraordinaires — perçus en vertu de la loi de finances	34.406.298 19	35.299.349 39	893.051 20	»
Centimes extraordinaires — perçus en vertu de lois ou décrets spéciaux	27.530.304 36	29.469.670 67	1.939.366 31	»
Centimes imposés d'office	»	»	»	»
Produit de l'aliénation des propriétés départementales	1.348.946 11	849.591 97	»	499.354 14
Réalisations sur emprunts	56.985.569 70	53.305.636 33	»	3.679.933 37
TOTAUX	350.995.424 58	353.042.710 59	8.183.876 87	6.136.590 86
			2.047.286 01	»

Le cadre qui précède permet de constater que la généralité des recettes départementales se trouvent en augmentation pour 1904 ; elles ne présentent une diminution réelle, qu'en ce qui concerne : 1° la contribution des tiers aux dépenses des départements ; 2° le montant des dons et legs faits aux départements ; 3° le produit de l'aliénation des propriétés des départements : 4° les réalisations sur emprunts. La diminution de la participation des tiers aux dépenses des départements est insignifiante pour un ensemble de budgets dépassant 350 millions. Les départements ont bénéficié pendant les exercices 1902 et 1903 de libéralités qui ne se sont pas renouvelées pour l'exercice 1904. Mais ce qu'il faut retenir c'est la diminution importante qu'ont subie les recettes provenant de l'aliénation des propriétés départementales et du recours au crédit. Il y a là deux résultats dont il faut se féliciter.

Si la situation des départements a été favorable sur ce point, elle s'est montrée dans des conditions plus satisfaisantes encore pour l'exercice 1904 du fait de l'accroissement général des recettes de cet exercice.

L'augmentation de la contribution de l'État aux dépenses départementales s'applique plus spécialement aux chemins de fer d'intérêt local et aux tramways départementaux. Elle résulte du développement des voies ferrées d'intérêt départemental et de l'application des dispositions de la loi du 11 juin 1880.

L'accroissement des recettes pour les contingents des communes est dû, d'une manière générale, aux mêmes motifs.

Les ressources éventuelles du service vicinal pour l'exercice 1904 ont dépassé de près de 1.400.000 francs les recettes de même nature afférentes à l'exercice 1903. Grâce aux dispositions de la loi du 12 mars 1880, le développement du réseau vicinal est incessant; les ressources dont il s'agit correspondent à des dépenses surtout favorables à la prospérité du pays.

Par leur nature les recettes accidentelles varient d'un exercice à l'autre et il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'augmentation précitée de 1.164.838 fr. 26.

L'augmentation des recettes provenant des centimes départementaux tient principalement à la plus-value générale du centime départemental dont j'ai parlé au début de ce rapport. Elle provient aussi pour les impositions extraordinaires spéciales de l'accroissement de la quotité de ces impôts.

Le tableau n° 4, consacré aux dépenses départementales, les réunit et les classe suivant une méthode analogue à celle qui a été suivie pour les recettes. Chaque service est présenté avec le total des sommes qui lui sont affectées, sans distinction de la provenance ordinaire ou extraordinaire de ces ressources. On a ainsi sous les yeux une idée immédiate de la part attribuée par les assemblées départementales à chacun des services publics. Une distinction très nette a été faite, quand il y avait lieu, entre les dépenses qui ont pour effet la conservation du patrimoine départemental (entretien, grosses réparations des propriétés, du mobilier, des routes, etc.) et celles d'où il résulte une augmentation de ce patrimoine (acquisitions d'immeubles ou de meubles, etc.). Il y a là un rapprochement intéressant à faire avec celui des recettes qui proviennent de ce patrimoine, soit normalement comme les revenus, soit extraordinairement comme les aliénations.

Les départements ont acquitté pendant l'exercice 1904 des dépenses pour un chiffre à peu près égal au montant des recettes recouvrées au titre du dit exercice. Ces paiements dépassent même de près de 2 millions le montant des dites recettes. Ce résultat déjà constaté pour l'exercice 1903 doit arrêter l'attention, non pas à raison de ce fait que le service départemental serait en déficit de 2 millions, mais parce qu'il a été ainsi porté atteinte au reliquat des exercices précédents. Ce reliquat s'élève encore à un chiffre d'ensemble de 60 millions (Tableau 5 colonne n° 6). Il n'y a donc aucune difficulté à prévoir, bien que ce chiffre soit inférieur de 3 millions au reliquat constaté à la clôture de l'exercice 1903. Ce sera là un nouveau motif de nous efforcer suivant la procédure habituelle, de faire disparaître des budgets départementaux toute majoration de recette, toute recette fictive, de manière à maintenir en son état actuel la situation financière si favorable des départements.

Les services départementaux le plus largement dotés en 1903 sont comme toujours: la voirie, l'assistance publique et la dette.

Les dépenses de la voirie se sont élevées à 151.449.737 fr.80, savoir :

	fr.	c.	
Routes départementales	11.765.672	70	151.449.737 fr.80
Chemins vicinaux	104.685.585	28	
Chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux	34.998.479	82	

L'assistance publique a reçu une dotation effective de 87.758.862 fr. 30, savoir :

	fr.	c.	
Aliénés	29.238.579	88	87.758.862 fr.30
Enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés	30.993.460	26	
Enfants du premier âge	2.134.381	72	
Assistance médicale gratuite	11.579.678	55	
Pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents	1.660.670	57	
Dépenses diverses d'assistance	12.152.091	32	



Le service de la dette des départements a donné lieu à une dépense de 55.173.129 fr. 15.

Enfin, les départements, bien que déchargés par la loi du 19 juillet 1889 de l'obligation de pourvoir à une notable partie des dépenses de l'instruction publique, ont cependant contribué facultativement au fonctionnement de ce service pour une somme totale de 5.213.618 fr. 18.

Le complément des 365.463.168 fr. 74, montant des acquits constatés pour l'ensemble des départements, correspond aux dépenses de personnel, d'entretien et d'acquisition de bâtiments et mobiliers départementaux, d'encouragements, de dotations aux divers cultes, au payement de subventions pour des entreprises d'intérêt général (ports maritimes, canaux, chemins de fer d'intérêt général, routes nationales, etc.), à l'acquittement de subventions aux communes pour des dépenses d'utilité communale, etc.

De même que pour les recettes, il m'a paru utile de rapprocher les divers éléments constitutifs des charges départementales pour 1904 des données de même nature accusées par la situation de 1903.

Le tableau ci-après fait ressortir les résultats de cette comparaison :

	EXERCICE 1903	EXERCICE 1904	DIFFÉRENCE POUR 1904	
			EN PLUS	EN MOINS
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Personnel des Préfectures et Sous-Préfectures. – Supplément au fonds d'abonnement. – Subventions aux caisses de retraites, secours.	5.776.231 36	6.207.655 08	431.423 72	»
Propriétés départementales immobilières : Entretien et grosses réparations	5.436.102 71	4.851.522 08	»	584.580 63
Propriétés départementales immobilières : Acquisitions, constructions et installations	6.277.636 15	7.319.751 18	1.042.115 03	»
Bâtiments pris à loyer : Loyers	4.293.984 25	4.276.796 88	»	17.187 37
Bâtiments pris à loyer : Réparations locatives	19.933 19	19.384 68	»	548 51
Mobilier départemental : Entretien	644.794 65	657.947 38	13.152 73	»
Mobilier départemental : Acquisitions	316.909 89	218.922 08	»	97.987 81
Voirie : Routes départementales : Entretien, travaux d'amélioration, personnel et frais généraux	11.821.645 72	10.543.071 69	»	1.278.574 03
Voirie : Routes départementales : Construction et prolongements. — Rachat de ponts à péage	»	1.222.601 01	1.222.601 01	»
Voirie : Chemins vicinaux	102.526.315 78	104.685.585 28	2.159.269 50	»
Voirie : Chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux. (Dépenses de premier établissement et frais de contrôle)	38.017.200 67	34.998.479 82	»	3.018.720 85
Instruction publique	5.169.662 63	5.213.618 18	43.955 55	»
Cultes	58.990 33	49.209 46	»	9.780 87
Assistance publique : Aliénés	28.614.323 97	29.238.579 88	624.255 91	»
Assistance publique : Enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés	30.578.946 01	30.993.460 26	414.514 25	»
Assistance publique : Enfants du premier âge	2.058.750 67	2.134.381 72	75.631 05	»
Assistance publique : Assistance médicale gratuite	10.411.709 85	11.579.678 55	1.167.968 70	»
Assistance publique : Pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents	1.378.702 45	1.660.670 57	281.968 12	»
Assistance publique : Dépenses diverses d'assistance (voyageurs indigents, vaccine, sourds-muets, aveugles, sociétés de secours mutuels, etc.)	12.319.187 18	12.152.091 32	»	167.095 86
Encouragements : aux sciences, aux lettres et aux arts	1.521.299 23	1.437.834 48	»	83.464 75
Encouragements : à l'agriculture, au commerce et à l'industrie	5.931.711 60	5.937.043 58	5.331 98	»
Cadastre	88.836 13	150.984 52	62.148 39	»
Service de la dette des départements (annuités d'emprunts, garantie d'intérêt et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux ; annuités à payer aux concessionnaires)	52.718.628 58	55.173.129 15	2.454.500 57	»
Subventions pour des entreprises d'intérêt général (ports maritimes, canaux de navigation, routes nationales, chemins de fer, etc.)	14.798.653 35	11.193.322 39	»	3.605.330 96
Dépenses diverses	11.098.288 84	13.547.447 52	2.449.158 68	»
TOTAL GÉNÉRAL	351.878.445 19	355.463.168 74	12.447.995 19	8.863.271 64
			3.584.723 55	»

Il ressort des détails du tableau qui précède que les plus importants services départementaux ont donné lieu en 1904 à des dépenses plus élevées qu'en 1903.

Les Conseils généraux témoignent de plus en plus de leur sollicitude pour le personnel si digne d'intérêt des Préfectures et des Sous-Préfectures. Cette sollicitude s'est manifestée spécialement pour l'exercice 1904 par un accroissement du chiffre des subventions aux caisses départementales des retraites.

J'ai dit plus haut que le produit de l'aliénation des propriétés départementales avait décru pour l'exercice 1904 eu égard aux constatations de l'exercice 1903. Cette situation favorable s'est encore accentuée en sens inverse par l'acquisition et la construction de nouveaux immeubles affectés principalement aux tribunaux civils, au casernement de la gendarmerie et aux prisons.

Le réseau des routes départementales est à peu près terminé. L'augmentation constatée plus haut au titre des travaux extraordinaires de ces voies de communication provient principalement de la construction dans le Loiret d'une annexe à la route départementale n° 1 et dans le Nord la construction de la route départementale n° 27, entreprise très importante destinée à relier Lille à Roubaix et à Tourcoing et qui doit servir de plate-forme à l'établissement d'un réseau de tramways.

En donnant les motifs de l'augmentation des ressources éventuelles du service vicinal, j'ai par celà même expliqué l'accroissement des dépenses des chemins vicinaux. Grâce aux efforts combinés des communes, des départements et de l'État notre réseau vicinal se développe de plus en plus; l'œuvre entreprise par les administrations locales avec l'appui des Pouvoirs publics répond de mieux en mieux aux intérêts de l'agriculture et de l'industrie. L'augmentation des dépenses dont il s'agit tient aussi d'ailleurs à la transformation en chemins vicinaux des routes départementales des Bouches-du-Rhône et du Cantal.

Les dépenses d'assistance publique suivent une progression constante. Je n'ai pas besoin d'insister sur les sacrifices de plus en plus marqués que doivent s'imposer dans ce but les collectivités locales. Les dépenses des aliénés et des enfants assistés notamment croissent d'année en année. Le service d'assistance médicale gratuite occasionne des dépenses dont le chiffre tend à augmenter. D'autre part, en attendant l'application de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources, les départements par leur contribution au payement de pensions annuelles à ces assistés dans les conditions prévues par l'article 43 de la loi de finances du 29 mars 1897 et par l'article 61 de la loi de finances du 30 mars 1902 ont montré pour l'exercice 1904 qu'ils s'associent par avance de plus en plus à la pensée si généreuse qui a inspiré le législateur de 1905.

L'augmentation pour l'exercice 1904 des dépenses relatives au service de la dette tient pour une certaine somme à des remboursements anticipés d'emprunts au moyen de l'attribution du produit des taxes téléphoniques. Divers départements ont procédé à la conversion d'une partie de leur dette. D'autres départements ont eu à payer aux concessionnaires des chemins de fer d'intérêt local des compléments de garanties d'intérêt et d'exploitation pour des voies ferrées concédées au lendemain de la loi du 11 juin 1880 et sous un régime que la jurisprudence a fait abandonner.

Sous le titre de dépenses diverses, j'ai constaté une augmentation d'environ 2.449.000 francs. L'objet de ces dépenses varie de département à département. Je tiens cependant à signaler de ce chef l'allocation par le département des Bouches-du-Rhône de subventions très importantes pour travaux d'utilité agricole et communale. C'est là un fait qui se produit pour ainsi dire chaque année.

Les diminutions des dépenses sont en général assez faibles.

Elles ont cependant une certaine importance : 1° pour les dépenses ordinaires des routes départementales ; 2° pour les dépenses de premier établissement des chemins de fer d'intérêt local et des tramways : 3° pour les subventions en vue des entreprises d'intérêt général.

La diminution constatée pour les routes départementales tient principalement au déclassement de ces voies de communication dans les Bouches-du-Rhône et le Cantal et à leur transformation en chemins vicinaux.

Les dépenses d'établissement des chemins de fer d'intérêt local et des tramways départementaux sont par leur nature extrêment variables d'un exercice à l'autre. D'importantes dépenses accomplies de ce chef en 1903 notamment dans la Charente-Inférieure, l'Indre, les Basses-Pyrénées, la Haute-Saône ne se sont pas renouvelées pour l'exercice 1904.

La même situation se produit pour les subventions allouées par les départements en vue des entreprises d'intérêt général. Là encore, la diminution des dépenses tient à l'époque d'exigibilité des subventions. Par le chiffre même des subventions pour l'exercice 1904, les départements ont témoigné de l'intérêt qu'ils portent aux entreprises d'utilité générale dont profitent toujours les populations des départements dans lesquels ces entreprises sont exécutées.

Les tableaux n°s 5 à 24 ont été l'objet, dans les situations précédentes, d'explications qui me dispensent d'insister à ce sujet. Je ne veux retenir votre attention que sur le tableau n° 19.

Ce tableau a pour objet de présenter les résultats financiers de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Il comporte trois subdivisions correspondant aux trois catégories d'assistés prévues par la loi susvisée. Il permet de se rendre compte des charges supportées, de ce chef, par les trois collectivités (communes, départements, État) désignées par la loi pour contribuer aux dépenses de l'espèce.

Il me paraît utile de donner ici quelques aperçus d'ensemble sur le fonctionnement même de ce service.

I. — *Malades ayant le domicile de secours communal.*

Sur une population de 38.961.945 habitants, le nombre des personnes privées de ressources inscrites sur les listes d'assistance, dressées par les conseils municipaux en exécution de l'article 14 de la loi du 15 juillet 1893, s'est élevé à 1.494.358, sur lesquels le nombre de personnes soignées a atteint 614.809. Ces résultats sont à peu près identiques à ceux des exercices précédents et témoignent cependant d'une légère augmentation des inscrits et des soignés.

Les dépenses nécessitées pour l'assistance de ces malades forment un total de 11.821.460 fr.92, savoir :

	fr.	c.
Honoraires des médecins et chirurgiens	3.514.815	40
Honoraires des sages-femmes	292.990	39
Frais pharmaceutiques	4.219.873	64
Frais d'appareils	43.120	97
Frais de transport en vue d'hospitalisation	25.639	35
Frais d'hospitalisation	3.434.421	86
Frais divers	290.599	31
TOTAL	11.821.460	92

Cette dépense totale a été couverte :

		fr. c.	fr. c.
par les communes	à l'aide de ressources ne donnant pas droit aux subventions départementales......	2.849.237 54	7.017.956 22
	au moyen de ressources donnant droit aux subventions départementales..........	4.168.718 68	
par les départem^ts	à titre de subventions allouées aux communes en exécution de l'article 28 de la loi du 15 juillet 1893 et d'après les bases fixées par le barème A annexé à cette loi pour..........................	4.664.715 79	4.803.504 70
	à titre de subventions facultatives jusqu'à concurrence de....................	138.788 91	
	Total égal..................		11.821.460 92

II. — *Malades ayant le domicile de secours départemental et frais d'administration du service.*

Le nombre des malades privés de ressources, dépourvus d'un domicile de secours communal, mais ayant le domicile de secours départemental, dont l'admission aux secours de l'assistance médicale a été prononcée par les Préfets en exécution de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1893, s'est élevé à 2.202 pour l'ensemble de la France.

Les dépenses y afférentes, avec les frais d'administration et autres frais divers, ont atteint pour l'ensemble du service 401.989 fr. 54, savoir :

	fr. c.
Honoraires des médecins et des chirurgiens	391 75
Honoraires des sages-femmes	10 »
Frais pharmaceutiques..	415 04
Frais d'appareils	712 30
Frais de transport en vue d'hospitalisation	3.810 15
Frais d'hospitalisation	177.273 04
Frais d'administration et autres frais divers	219.377 26
Total égal	401.989 54

L'assistance à domicile des malades de cette catégorie étant tout à fait exceptionnelle, on s'explique aisément l'écart considérable entre les dépenses d'hospitalisation et les autres frais du service.

Les communes, vous le savez, sous réserve de l'application des articles 20 et 21 de la loi du 15 juillet 1893, ne contribuent pas aux charges d'assistance médicale gratuite des malades ayant le domicile de secours départemental. On ne saurait dire cependant que cette dépense totale de 401.989 fr. 54 soit restée à la charge exclusive des départements. En effet, de même que le département supporte une partie des dépenses des malades ayant le domicile de secours communal, en vertu des dispositions de l'article 28 de la loi du 15 juillet 1893 et d'après les bases fixées par le barème A annexé à cette loi, de même l'État, par des subventions calculées d'après les règles de l'article 29 de ladite loi et en conformité du barème B y annexé, aide les départements à remplir la double obligation qui leur incombe en cette circonstance.

La ventilation des charges totales d'assistance médicale entre les trois collectivités intéressées sera examinée et énoncée plus loin.

III. — *Malades sans domicile de secours.*

Le nombre des malades sans domicile de secours dont l'admission aux secours de l'assistance médicale a été prononcée par les Préfets en exécution de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1893, s'est élevé à 680.

Les dépenses y afférentes ont atteint 61.880 fr. 14, savoir:

	fr.	c.
Honoraires des médecins et chirurgiens	285	50
Honoraires des sages-femmes	»	»
Frais pharmaceutiques	60	90
Frais d'appareils	226	»
Frais de transport en vue d'hospitalisation	83	80
Frais d'hospitalisation	60.839	94
Frais divers	384	»
TOTAL ÉGAL	61.880	14

De même que pour la deuxième catégorie de malades et pour les mêmes motifs, les frais d'hospitalisation sont ici de beaucoup les plus importants.

Aux termes de l'article 29, deuxième alinéa, 1°, la dépense de 61.880 fr. 14 constitue une charge exclusive de l'État, sous réserve de l'application éventuelle des articles 20 et 21 de la loi précitée, en cas d'accident ou de maladie aiguë.

IV. — *Répartition des charges d'assistance médicale pour l'exercice 1904.*

Le total de ces charges est de 12.285.330 fr. 60, savoir :

	fr.	c.
Dépenses des malades ayant le domicile de secours communal	11.821.460	92
Dépenses des malades ayant le domicile de secours départemental	182.612	28
Dépenses des malades sans domicile de secours	61.880	14
Frais d'administration du service et frais divers	219.377	26
TOTAL ÉGAL	12.285.330	60

Cette dépense totale de 12.285.330 fr. 60 se répartit de la manière suivante entre les trois collectivités désignées par la loi pour faire face aux dépenses du service de l'assistance médicale gratuite :

		fr.	c.
Communes	— Dépenses des malades ayant le domicile de secours communal..	7.017.956	22
Départements..	— Dépenses des malades ayant le domicile de secours départemental, subventions aux communes en exécution de l'article 28 de la loi du 15 juillet 1893 et du barême A y annexé, subventions facultatives, frais d'administration et frais divers.	3.405.245	46
État........	— Dépenses des malades sans domicile de secours et subventions aux départements en exécution de l'article 29 de la loi du 15 juillet 1893 et du barême B y annexé, 61.880 fr. 14 + 1.800.248 fr. 78	1.862.128	92
	TOTAL ÉGAL	12.285.330	60

En résumé, le service d'assistance créé par la loi du 15 juillet 1893 a entraîné pour les finances publiques un sacrifice de 12.300.000 francs en chiffres ronds. Le nombre des assistés soignés étant de 618.000 environ, la dépense moyenne pour chaque assisté est de 20 francs. A raison de la diversité des dépenses que comporte ce service, il semble donc bien que l'application de la loi du 15 juillet 1893 répond à la pensée du législateur et des Pouvoirs publics et qu'elle ne donne lieu d'une manière générale à aucun abus.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les résultats présentés par la situation financière de 1904, dont l'établissement a été effectué pour satisfaire aux dispositions de la loi annuelle de finances.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le Conseiller d'État,

Directeur de l'Administration départementale et communale,

BRUMAN.

TABLEAU N° 1

POPULATION ET SUPERFICIE

DES DÉPARTEMENTS

PRODUIT DU CENTIME DÉPARTEMENTAL EN 1904 ET COMPARAISON

AVEC LE PRODUIT DE 1903

POPULATION ET SUPERFICIE DES DÉPARTEMENTS. — PRODUIT DU CENTIME

DÉPARTEMENTS	POPULATION (Dénombrement de 1901).	SUPERFICIE en HECTARES d'après l'état du cadastre.	CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (propriétés bâties et non bâties) et sur les bois de l'État (1). — PRODUIT DU CENTIME En 1903.	En 1904.	Plus-value.	Moins-value.	CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (propriétés non bâties) et sur les bois de l'État (2). — PRODUIT DU CENTIME En 1903.	En 1904.	Plus-value.	Moins-value.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	350.416	580.096	»	»	»	»	»	»	»	»
Aisne	535.583	736.713	»	»	»	»	»	»	»	»
Allier	422.024	731.109	»	»	»	»	»	»	»	»
Alpes (Basses-)	115.021	695.402	»	»	»	»	»	»	»	»
Alpes (Hautes-)	109.510	553.419	»	»	»	»	»	»	»	»
Alpes-Maritimes	293.213	374.282	»	»	»	»	»	»	»	»
Ardèche	353.564	552.716	»	»	»	»	»	»	»	»
Ardennes	315.589	523.587	»	»	»	»	»	»	»	»
Ariège	210.527	488.801	»	»	»	»	»	»	»	»
Aube	246.163	600.144	»	»	»	»	»	»	»	»
Aude	313.531	631.321	»	»	»	»	»	»	»	»
Aveyron	382.074	874.584	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouches-du-Rhône	734.347	510.194	»	»	»	»	»	»	»	»
Calvados	410.178	551.955	»	»	»	»	»	»	»	»
Cantal	230.511	574.033	»	»	»	»	»	»	»	»
Charente	350.305	595.139	»	»	»	»	»	»	»	»
Charente-Inférieure	452.149	685.326	»	»	»	»	»	»	»	»
Cher	345.543	719.962	»	»	»	»	»	»	»	»
Corrèze	318.422	586.915	»	»	»	»	»	»	»	»
Corse	295.589	870.108	»	»	»	»	»	»	»	»
Côte-d'Or	361.626	876.094	»	»	»	»	»	»	»	»
Côtes-du-Nord	609.349	687.766	»	»	»	»	»	»	»	»
A reporter	7.755.234	13.999.666	»	»	»	»	»	»	»	»

DÉPARTEMENTAL EN 1904 ET COMPARAISON AVEC LE PRODUIT DE 1903.

CENTIME DÉPARTEMENTAL portant sur les contributions foncière (propriétés bâties et non bâties) et personnelle-mobilière et sur les bois de l'État (3).				CENTIME DÉPARTEMENTAL portant sur les quatre contributions directes et sur les bois de l'État (4).				DÉPARTEMENTS	OBSERVATIONS
Produit du centime		Plus-value.	Moins-value.	Produit du centime		Plus-value.	Moins-value.		
En 1903.	En 1904.			En 1903.	En 1904.				
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
17.593 61	17.674 75	81 14	»	24.182 24	24.319 53	137 29	»	Ain.	(1) Centimes pour l'établissement du cadastre (Loi du 2 août 1829).
41.240 58	41.392 71	152 13	»	59.474 77	59.711 84	237 07	»	Aisne.	(2) Centime spécial pour le renouvellement, la revision et la conservation du cadastre (Loi du 17 mars 1898).
21.775 72	21.895 35	119 63	»	32.835 34	33.088 05	222 71	»	Allier.	(3) 25 centimes pour dépenses départementales ordinaires, autorisés chaque année par la loi de finances.
7.445 28	7.459 35	14 07	»	9.354 88	9.394 65	39 77	»	Alpes (Basses-).	(4) Tous autres centimes.
6.065 47	6.076 60	11 13	»	7.652 07	7.664 67	12 60	»	Alpes (Hautes-).	
17.320 »	17.666 72	346 72	»	32.842 26	33.795 55	953 29	»	Alpes-Maritimes.	
12.258 34	12.236 02	27 68	»	17.394 02	17.401 65	7 63	»	Ardèche.	
20.727 11	20.832 55	105 44	»	30.411 11	30.571 45	160 34	»	Ardennes.	
7.974 19	7.979 97	5 78	»	10.850 74	10.871 18	20 44	»	Ariège.	
21.354 08	21.420 26	66 18	»	30.530 34	30.599 97	69 63	»	Aube.	
24.302 98	24.356 20	53 22	»	31.476 94	31.636 91	159 97	»	Aude.	
18.437 10	18.480 93	43 83	»	23.931 49	23.995 53	64 04	»	Aveyron.	
50.192 57	50.581 86	389 29	»	95.586 74	96.063 62	476 88	»	Bouches-du-Rhône.	
48.691 51	48.769 74	78 23	»	63.656 12	63.789 32	133 20	»	Calvados.	
13.586 38	13.613 29	26 91	»	16.905 18	17.036 10	130 92	»	Cantal.	
25.234 77	25.291 78	57 01	»	33.736 80	33.859 65	122 85	»	Charente.	
34.205 12	34.306 30	101 18	»	45.700 23	45.896 82	196 59	»	Charente-Inférieure.	
16.550 42	16.626 36	75 94	»	23.282 15	23.458 »	175 85	»	Cher.	
10.837 56	10.867 44	30 88	»	14.387 59	14.414 20	26 61	»	Corrèze.	
4.243 93	4.258 96	15 03	»	6.343 70	6.361 15	17 45	»	Corse.	
36.949 76	37.062 32	112 56	»	48.776 92	48.906 10	129 18	»	Côte-d'Or.	
22.433 14	22.514 22	81 08	»	28.869 78	29.093 38	223 60	»	Côtes-du-Nord.	
[illegible]9.419 62	481.413 68	1.994 06	»	688.211 41	691.929 32	3.717 91	»		

POPULATION ET SUPERFICIE DES DÉPARTEMENTS. — PRODUIT DU CENTIME

DÉPARTEMENTS	POPULATION (Dénombrement de 1901).	SUPERFICIE en HECTARES d'après l'état du cadastre.	CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (propriétés bâties et non bâties) et sur les bois de l'État (1). PRODUIT DU CENTIME En 1903.	En 1904.	Plus-value.	Moins-value.	CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (propriétés non bâties) et sur les bois de l'État (2). PRODUIT DU CENTIME En 1903.	En 1904.	Plus-value.	Moins-value.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	7.755.234	13.999.666	»	»	»	»	»	»	»	»
Creuse	277.831	556.753	»	»	»	»	»	»	»	»
Dordogne	452.951	918.290	»	»	»	»	»	»	»	»
Doubs	298.864	522.785	»	»	»	»	»	»	»	»
Drôme	297.321	652.111	»	»	»	»	»	»	»	»
Eure	334.781	600.450	»	»	»	»	»	»	»	»
Eure-et-Loir	275.433	587.521	»	»	»	»	»	»	»	»
Finistère	773.014	673.572	»	»	»	»	»	»	»	»
Gard	420.836	582.545	»	»	»	»	»	»	»	»
Garonne (Haute-)	448.481	629.600	»	»	»	»	»	»	»	»
Gers	238.448	624.618	»	»	»	»	»	»	»	»
Gironde	821.131	1.000.484	»	»	»	»	»	»	»	»
Hérault	489.421	619.666	»	»	»	»	»	»	»	»
Ille-et-Vilaine	613.567	673.594	»	»	»	»	»	»	»	»
Indre	288.788	682.308	»	»	»	»	»	»	»	»
Indre-et-Loire	335.541	610.950	»	»	»	»	»	»	»	»
Isère	568.693	820.943	»	»	»	»	»	»	»	»
Jura	261.288	499.549	»	»	»	»	»	»	»	»
Landes	291.586	932.506	»	»	»	»	»	»	»	»
Loir-et-Cher	275.538	635.092	»	»	»	»	»	»	»	»
Loire	647.633	477.129	»	»	»	»	»	»	»	»
Loire (Haute-)	314.058	492.446	»	»	»	»	»	»	»	»
Loire-Inférieure	664.971	689.801	»	»	»	»	»	»	»	»
A reporter	17.145.409	28.482.379	»	»	»	»	»	»	»	»

DÉPARTEMENTAL EN 1904 ET COMPARAISON AVEC LE PRODUIT DE 1903 (*Suite*).

CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LES CONTRIBUTIONS foncière (propriétés bâties et non bâties) et personnelle-mobilière et sur les bois de l'État (3).				CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LES QUATRE CONTRIBUTIONS DIRECTES et sur les bois de l'État (4).				DÉPARTEMENTS	OBSERVATIONS
PRODUIT DU CENTIME		Plus-value.	Moins-value.	PRODUIT DU CENTIME		Plus-value.	Moins-value.		
En 1903.	En 1904.			En 1903.	En 1904.				
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
479.419 62	481.413 68	1.994 06	»	688.211 41	691.929 32	3.717 91	»		(1) Centimes pour l'établissement du cadastre (Loi du 2 août 1829).
9.488 75	9.509 90	21 15	»	12.839 81	12.915 41	75 60	»	Creuse.	
27.451 58	27.499 16	47 58	»	34.359 68	34.491 38	131 70	»	Dordogne.	(2) Centime spécial pour le renouvellement, la revision et la conservation du cadastre (Loi du 17 mars 1898).
18.893 09	18.983 30	90 21	»	27.510 71	27.646 »	135 29	»	Doubs.	
16.624 70	16.656 23	31 53	»	23.075 16	23.155 07	79 91	»	Drôme.	(3) 25 centimes pour dépenses départementales ordinaires, autorisés chaque année par la loi de finances.
41.070 43	41.143 62	73 19	»	53.062 62	53.143 63	81 01	»	Eure.	
29.001 97	29.058 77	56 80	»	36.191 80	36.263 68	71 88	»	Eure-et-Loir.	(4) Tous autres centimes.
24.102 48	24.352 34	249 86	»	36.667 26	36.963 01	295 75	»	Finistère.	
27.209 12	27.275 94	66 82	»	39.114 95	39.133 74	18 79	»	Gard.	
33.711 32	33.819 49	108 17	»	51.078 46	51.242 11	163 65	»	Garonne (Haute-).	
19.419 65	19.426 33	6 68	»	23.451 38	23.492 20	40 82	»	Gers.	
63.513 97	63.824 10	310 13	»	104.515 91	104.959 69	443 78	»	Gironde.	
38.448 31	38.571 64	123 33	»	56.322 71	56.468 93	146 22	»	Hérault.	
28.716 28	28.862 68	146 40	»	41.143 82	41.463 16	319 34	»	Ille-et-Vilaine.	
15.060 61	15.113 56	52 95	»	19.977 28	20.117 »	139 72	»	Indre.	
26.102 45	26.235 54	133 09	»	36.985 95	37.231 93	245 98	»	Indre-et-Loire.	
35.708 61	35.922 95	214 34	»	51.988 98	52.489 89	500 91	»	Isère.	
17.953 54	17.999 82	46 28	»	23.258 55	23.325 42	66 87	»	Jura.	
10.795 60	10.838 40	42 80	»	15.524 62	15.612 69	88 07	»	Landes.	
19.726 28	19.798 08	71 80	»	25.552 95	25.627 39	74 44	»	Loir-et-Cher.	
28.109 55	28.387 74	278 19	»	51.708 11	52.235 66	527 55	»	Loire.	
13.280 76	13.318 76	38 00	»	17.855 52	17,994 18	138 66	»	Loire (Haute-).	
29.620 15	29.894 75	274 60	»	49.404 38	49.821 42	417 04	»	Loire-Inférieure.	
1.053.428 82	1.057.906 78	4.477 96	»	1.519.802 02	1.527.722 91	7.920 89	»		

POPULATION ET SUPERFICIE DES DÉPARTEMENTS. — PRODUIT DU CENTIME

DÉPARTEMENTS	POPULATION (Dénombrement de 1901).	SUPERFICIE en HECTARES d'après l'état du cadastre.	CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (propriétés bâties et non bâties) et sur les bois de l'État (1). PRODUIT DU CENTIME En 1903.	En 1904.	Plus-value.	Moins-value.	CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (propriétés non bâties) et sur les bois de l'État (2). PRODUIT DU CENTIME En 1903.	En 1904.	Plus-value.	Moins-value.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	17.145.409	28.482.379	»	»	»	»	»	»	»	»
Loiret............	366.660	676.424	»	»	»	»	»	»	»	»
Lot..............	226.720	521.298	»	»	»	»	»	»	»	»
Lot-et-Garonne....	278.740	537.170	»	»	»	»	»	»	»	»
Lozère	128.866	516.730	»	»	»	»	»	»	»	»
Maine-et-Loire	514.658	712.629	»	»	»	»	»	»	»	»
Manche...........	491.372	592.544	»	»	»	»	»	»	»	»
Marne............	432.882	817.945	»	»	»	»	»	»	»	»
Marne (Haute-)....	226.545	621.801	»	»	»	»	11.754 06	11.750 68	»	3 38
Mayenne..........	313.103	516.885	»	»	»	»	»	»	»	»
Meurthe-et-Moselle.	484.722	523.357	»	»	»	»	»	»	»	»
Meuse............	283.480	623.261	»	»	»	»	»	»	»	»
Morbihan.........	563.468	680.581	»	»	»	»	»	»	»	»
Nièvre............	323.783	681.692	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord.............	1.866.994	575.034	»	»	»	»	»	»	»	»
Oise	407.808	585.426	»	»	»	»	»	»	»	»
Orne.............	326.952	610.069	»	»	»	»	»	»	»	»
Pas-de-Calais	955.391	663.858	»	»	»	»	»	»	»	»
Puy-de-Dôme.....	544.194	795.497	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrénées (Basses-)..	426.347	762.563	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrénées (Hautes-).	215.546	450.706	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrénées-Orientales.	212.121	412.047	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhin(Haut-)[Belfort]	92.304	59.903	»	»	»	»	»	»	»	»
A reporter...	26.828.065	41.419.799	»	»	»	»	11.754 06	11.750 68	»	3 38

DÉPARTEMENTAL EN 1904 ET COMPARAISON AVEC LE PRODUIT DE 1903 (*Suite*).

CENTIME DÉPARTEMENTAL portant sur les contributions foncière (propriétés bâties et non bâties) et personnelle-mobilière et sur les bois de l'État (3).				CENTIME DÉPARTEMENTAL portant sur les quatre contributions directes et sur les bois de l'État (4).				DÉPARTEMENTS	OBSERVATIONS
Produit du centime		Plus-value.	Moins-value.	Produit du centime		Plus-value.	Moins-value.		
En 1903.	En 1904.			En 1903.	En 1904.				
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
1.053.428 82	1.057.906 78	4.477 96	»	1.519.802 02	1.527.722 91	7.920 89	»		(1) Centimes pour l'établissement du cadastre (Loi du 2 août 1829).
30.230 90	30.390 77	159 87	»	41.635 49	41.900 32	264 83	»	Loiret.	
14.857 88	14.863 60	5 72	»	18.047 55	18.057 58	10 03	»	Lot.	(2) Centime spécial pour le renouvellement, la revision et la conservation du cadastre (Loi du 17 mars 1898).
26.217 13	26.223 63	6 50	»	31.858 67	31.906 34	47 67	»	Lot-et-Garonne.	
6.735 98	6.737 79	1 81	»	8.146 52	8.152 65	6 13	»	Lozère.	(3) 15 centimes pour dépenses departementales ordinaires, autorisés chaque année par la loi de finances.
37.248 05	37.347 66	99 61	»	51.580 92	51.731 05	150 13	»	Maine-et-Loire.	
41.555 71	41.623 94	68 23	»	51.984 12	52.168 16	184 04	»	Manche.	(4) Tous autres centimes.
33.066 58	33.213 57	146 99	»	52.452 78	52.544 55	91 77	»	Marne.	
18.822 42	18.842 27	19 85	»	23.994 40	24.023 91	29 51	»	Marne (Haute-).	
21.195 51	21.232 04	36 53	»	27.455 75	27.551 97	96 22	»	Mayenne.	
29.299 60	29.663 95	364 35	»	46.170 47	47.036 01	865 54	»	Meurthe-et-Moselle.	
20.807 21	20.835 65	28 44	»	27.067 42	27.103 67	36 25	»	Meuse.	
20.869 83	20.990 25	120 42	»	27.997 01	28.158 26	161 25	»	Morbihan.	
19.371 39	19.423 98	52 59	»	25.819 88	25.937 53	117 65	»	Nièvre.	
93.831 32	94.994 91	1.163 59	»	189.622 71	191.526 18	1.903 47	»	Nord.	
39.588 65	39.796 83	208 18	»	53.443 65	53.797 75	354 10	»	Oise.	
30.140 31	30.159 97	19 66	»	38.175 82	38.213 58	37 76	»	Orne.	
46.205 04	46.612 86	407 82	»	76.135 94	76.998 20	862 26	»	Pas-de-Calais.	
30.920 50	30.996 32	75 82	»	41.684 87	41.940 35	255 48	»	Puy-de-Dôme.	
14.916 05	14.980 53	64 48	»	25.208 88	25.309 07	100 19	»	Pyrénées (Basses-).	
8.440 80	8.470 04	29 24	»	12.790 85	12.841 46	50 61	»	Pyrénées (Hautes-).	
10.706 08	10.731 32	25 24	»	14.845 27	14.878 38	33 11	»	Pyrénées-Orientales.	
3.871 92	3.917 35	45 43	»	7.384 56	7.524 76	140 20	»	Rhin (Haut-) [Belfort]	
1.652.327 68	1.659.956 01	7.628 33	»	2.413.305 55	2.427.024 64	13.719 09	»		

POPULATION ET SUPERFICIE DES DÉPARTEMENTS. — PRODUIT DU CENTIME

DÉPARTEMENTS	POPULATION (Dénombrement de 1901).	SUPERFICIE en HECTARES d'après l'état du cadastre.	CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (propriétés bâties et non bâties) et sur les bois de l'État (1).				CENTIME DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (propriétés non bâties) et sur les bois de l'État (2).			
			PRODUIT DU CENTIME		Plus-value.	Moins-value.	PRODUIT DU CENTIME		Plus-value.	Moins-value.
			En 1903.	En 1904.			En 1903.	En 1904.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report.......	26.828.065	41.419.799	»	»	»	»	11.754 06	11.750 68	»	3 38
Rhône............	843.179	285.658	»	»	»	»	»	»	»	»
Saône (Haute-)....	266.605	533.142	»	»	»	»	»	»	»	»
Saône-et-Loire.....	620.360	856.383	»	»	»	»	»	»	»	»
Sarthe............	422.699	621.034	»	»	»	»	»	»	»	»
Savoie............	254.781	600.281	6.534 64	6.567 86	33 22	»	»	»	»	»
Savoie (Haute-)....	263.800	442.386	5.694 71	5.727 17	32 46	»	»	»	»	»
Seine.............	3.669.930	48.088	»	»	»	»	»	»	»	»
Seine-Inférieure....	853.883	617.602	»	»	»	»	»	»	»	»
Seine-et-Marne....	358.325	591.546	»	»	»	»	12.134 69	12.134 29	»	0 40
Seine-et-Oise......	707.325	560.386	»	»	»	»	»	»	»	»
Sèvres (Deux-)....	342.474	599.841	»	»	»	»	»	»	»	»
Somme...........	537.848	616.377	»	»	»	»	»	25.858 57	»	»
Tarn.............	332.093	574.730	»	»	»	»	»	»	»	»
Tarn-et-Garonne ..	195.669	371.775	»	»	»	»	»	»	»	»
Var..............	326.384	599.582	»	»	»	»	»	»	»	»
Vaucluse	236.949	356.530	»	»	»	»	»	»	»	»
Vendée...........	441.311	672.263	»	»	»	»	»	»	»	»
Vienne	336.343	697.354	»	»	»	»	»	»	»	»
Vienne (Haute-) ...	381.753	551.769	»	»	»	»	»	»	»	»
Vosges	421.104	586.714	»	»	»	»	»	10.711 30	»	»
Yonne............	321.062	742.031	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.....	38.961.945	52.945.271	12.229 35	12.295 03	65 68	»	»	»	»	»
					65 68	»			»	»

DÉPARTEMENTAL EN 1904 ET COMPARAISON AVEC LE PRODUIT DE 1903 (*Fin*).

CENTIME DÉPARTEMENTAL portant sur les contributions foncière (propriétés bâties et non bâties) et personnelle-mobilière et sur les bois de l'État (3).				CENTIME DÉPARTEMENTAL portant sur les quatre contributions directes et sur les bois de l'État (4).				DÉPARTEMENTS	OBSERVATIONS
PRODUIT DU CENTIME		Plus-value.	Moins-value.	PRODUIT DU CENTIME		Plus-value.	Moins-value.		
En 1903.	En 1904.			En 1903.	En 1904.				
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
1.652.327 68	1.659.956 01	7.628 33	»	2.413.305 55	2.427.024 64	13.719 09	»		
58.375 84	58.881 39	5 55	»	107.720 60	108.495 50	774 90	»	Rhône.	
19.018 29	19.045 05	26 76	»	24.639 37	24.706 35	66 98	»	Saône (Haute-).	
40.578 91	40.716 86	137 95	»	53.614 30	53.821 16	206 86	»	Saône-et-Loire.	
31.721 96	31.815 02	93 06	»	42.374 67	42.608 86	234 19	»	Sarthe.	
8.501 52	8.566 75	65 23	»	13.111 09	13.185 79	74 70	»	Savoie.	
7.674 93	7.743 61	68 68	»	10.985 72	11.162 83	177 11	»	Savoie (Haute-).	
393.073 92	397.961 47	4.887 55	»	799.010 72	808.974 10	9.963 38	»	Seine.	
85.274 20	85.765 10	490 90	»	132.845 50	133.397 12	551 62	»	Seine-Inférieure.	
42.502 42	42.705 51	203 09	»	54.945 67	55.298 15	352 48	»	Seine-et-Marne.	
74.961 64	75.917 33	955 69	»	103.954 »	105.437 96	1.483 96	»	Seine-et-Oise.	
19.860 04	19.612 94	52 90	»	25.253 36	25.372 15	118 79	»	Sèvres (Deux-).	
44.205 97	44.358 98	153 01	»	64.398 37	64.638 67	240 30	»	Somme.	
21.135 01	21.176 17	41 16	»	27.621 80	27.737 88	116 08	»	Tarn.	
19.232 87	19.243 82	10 95	»	22.898 92	22.928 12	29 20	»	Tarn-et-Garonne.	
20.339 01	20.477 59	138 58	»	31.081 68	31.245 53	163 85	»	Var.	
13.533 67	13.618 43	84 76	»	20.809 05	20.942 99	133 94	»	Vaucluse.	
22.030 03	22.113 80	83 77	»	28.427 50	28.620 54	193 04	»	Vendée.	
18.504 39	18.535 72	31 33	»	25.628 53	25.710 04	81 51	»	Vienne.	
14.139 94	14.222 90	82 96	»	22.351 43	22.565 44	214 01	»	Vienne (Haute-).	
19.147 56	19.294 11	146 55	»	31.594 29	32.024 03	429 74	»	Vosges.	
25.895 65	25.941 36	45 71	»	33.789 11	33.818 81	29 70	»	Yonne.	
2.652.035 45	2.667.469 92	15.434 47	»	4.090 361 23	4.119.716 66	29.355 43	»		

(1) Centimes pour l'établissement du cadastre (Loi du 2 août 1829).

(2) Centime spécial pour le renouvellement, la revision et la conservation du cadastre (Loi du 17 mars 1898).

(3) 25 centimes pour dépenses départementales ordinaires, autorisées chaque année par la loi de finances.

(4) Tous autres centimes.

TABLEAU N° 2

NOMBRE DES CENTIMES ADDITIONNELS

DÉPARTEMENTAUX PERÇUS EN 1904

NOMBRE DES CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX PERÇUS EN 1904.

DÉPARTEMENTS	Centimes additionnels départementaux ordinaires							Centimes additionnels départementaux extraordinaires			TOTAL GÉNÉRAL des centimes additionnels départementaux. (Col. 8 et 11.)
	Centimes portant sur la contribution foncière. (Propriétés bâties et non bâties.) — Établissement du cadastre.	Centime portant sur la contribution foncière. (Propriétés non bâties.) — Renouvellement, revision et conservation du cadastre.	Centimes portant sur les contributions foncière et personnelle-mobilière. — Dépenses ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. — Dépenses ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. — Dépenses du service vicinal.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. — Centimes imposés d'office.	Total des centimes ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. — Centimes imposés en vertu de la loi de finances.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. — Centimes autorisés par des lois ou décrets spéciaux.	Total des centimes extraordinaires.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Ain	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	14,106	26,106	69,106
Aisne	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	4,50	16,50	59,50
Allier	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	30,32	42,32	85,32
Alpes (Basses-)	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	11 »	23 »	66 »
Alpes (Hautes-)	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	7,50	19,50	62,50
Alpes-Maritimes	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	10,50	22,50	65,50
Ardèche	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	21,70	33,70	76,70
Ardennes	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	7,22	19,22	62,22
Ariège	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	8,60	20,60	63,60
Aube	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	5,66	17,66	60,66
Aude	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	20,9775	32,9775	75,9775
Aveyron	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	7 »	19 »	62 »
Bouches-du-Rhône	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	12,38	24,38	67,38
Calvados	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	3,626	15,626	58,626
Cantal	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	11,742	23,742	66,742
Charente	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	5,50	17,50	60,50
Charente-Inférieure	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	13,99	25,99	68,99
Cher	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	18,336	30,336	73,336
Corrèze	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	20,982	32,982	75,982
Corse	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	46,84	58,84	101,84
Côte-d'Or	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	»	12 »	55 »
Côtes-du-Nord	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	19 »	31 »	74 »
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
A reporter	»	»	550	176	220	»	946 »	264 »	301,4595	565,4595	1.511,4595

NOMBRE DES CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX PERÇUS EN 1904 (*Suite*).

DÉPARTEMENTS	CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX ORDINAIRES							CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX EXTRAORDINAIRES			TOTAL GÉNÉRAL des centimes additionnels départementaux. (Col. 8 et 11.)
	Centimes portant sur la contribution foncière. (Propriétés bâties et non bâties.) — Établissement du cadastre	Centime portant sur la contribution foncière. (Propriétés non bâties.) — Renouvellement, revision et conservation du cadastre.	Centimes portant sur les contributions foncière et personnelle-mobilière. — Dépenses ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes.			Total des centimes ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes.		Total des centimes extraordinaires.	
				Dépenses ordinaires.	Dépenses du service vicinal.	Centimes imposés d'office.		Centimes imposés en vertu de la loi de finances.	Centimes autorisés par des lois ou décrets spéciaux.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Report	»	»	550	176	220	»	946 »	264 »	301,4595	565,4595	1.511,4595
Creuse	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	22,08	34,08	77,08
Dordogne	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	4,80	16,80	59,80
Doubs	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	5,29	17,29	60,29
Drôme	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	14,50	26,50	69,50
Eure	»	»	25	8	10	»	43 »	8 »	»	8 »	51 »
Eure-et-Loir	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	19,896	31,896	74,896
Finistère	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	11,75	23,75	66,75
Gard	»	»	25	8	10	»	43 »	10,26	»	10,26	53,26
Garonne (Haute-)	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	4,757	16,757	59,757
Gers	»	»	25	8	10	»	43 »	10,87	»	10,87	53,87
Gironde	»	»	25	8	10	»	43 »	2,77	»	2,77	45,77
Hérault	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	16,65	28,65	71,65
Ille-et-Vilaine	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	19,656	31,656	74,656
Indre	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	21,30	33,30	76,30
Indre-et-Loire	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	5,90	17,90	60,90
Isère	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	4,71	16,71	59,71
Jura	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	12,59	24,59	67,59
Landes	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	9,58	21,58	64,58
Loir-et-Cher	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	7,29	19,29	62,29
Loire	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	6,65	18,65	61,65
Loire (Haute-)	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	20,83	32,83	75,83
Loire-Inférieure	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	28,24	40,24	83,24
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
A reporter	»	»	1.100	352	440	»	1.892 »	511,900	537,9285	1.049,8285	2.941,8285

NOMBRE DES CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX PERÇUS EN 1904 (*Suite*).

DÉPARTEMENTS	CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX ORDINAIRES							CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX EXTRAORDINAIRES			TOTAL GÉNÉRAL des centimes additionnels départementaux. (Col. 8 et 11.)
	Centimes portant sur la contribution foncière. (Propriétés bâties et non bâties). — Établissement du cadastre.	Centime portant sur la contribution foncière. (Propriétés non bâties). — Renouvellement, revision et conservation du cadastre.	Centimes portant sur les contributions foncière et personnelle mobilière. — Dépenses ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes			Total des centimes ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes.		Total des centimes extra-ordinaires.	
				Dépenses ordinaires.	Dépenses du service vicinal.	Centimes imposés d'office.		Centimes imposés en vertu de la loi de finances.	Centimes autorisés par des lois ou décrets spéciaux.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Report	»	»	1.100	352	440	»	1.892 »	511,900	537,9285	1.049,8285	2.941,8285
Loiret	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	5,16	17,16	60,16
Lot	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	9 »	21 »	64 »
Lot-et-Garonne....	»	»	25	6,20	8,65	»	39,85	6,21	»	6,21	46,06
Lozère	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	14,46	26,46	69,46
Maine-et-Loire	»	»	25	8	10	»	43 »	8,40	»	8,40	51,40
Manche	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	13,60	25,60	68,60
Marne	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	1,71	13,71	56,71
Marne (Haute-)....	»	1 »	25	8	10	»	44 »	8,53	»	8,53	52,53
Mayenne	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	6,40	18,40	61,40
Meurthe-et-Moselle.	»	»	25	8	8,55	»	41,55	3,45	»	3,45	45 »
Meuse	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	5,50	17,50	60,50
Morbihan	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	12,85	24,85	67,85
Nièvre	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	23,111	35,111	78,111
Nord	»	»	25	8	10	»	43 »	6, »	»	6 »	49 »
Oise	»	»	25	8	10	»	43 »	9 »	»	9 »	52 »
Orne	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	4 »	16 »	59 »
Pas-de-Calais	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	2,93	14,93	57,93
Puy-de-Dôme	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	16,72	28,72	71,72
Pyrénées (Basses-)..	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	5,227	17,227	60,227
Pyrénées (Hautes-).	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	»	12 »	55 »
Pyrénées-Orientales.	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	22,93	34,93	77,93
Rhin (Haut-) (Belfort).	»	»	25	8	10	»	43 »	8,394	»	8,394	51,394
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
A reporter...	»	1 »	1.650	526,20	657,20	»	2.834,40	741,884	681,5265	1.423,4105	4.257,8105

NOMBRE DES CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX PERÇUS EN 1904 (*Fin*).

DÉPARTEMENTS	CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX ORDINAIRES							CENTIMES ADDITIONNELS DÉPARTEMENTAUX EXTRAORDINAIRES			TOTAL GÉNÉRAL des centimes additionnels départementaux. (Col. 8 et 11.)
	Centimes portant sur la contribution foncière. (Propriétés bâties et non bâties). — Établissement du cadastre.	Centime portant sur la contribution foncière. (Propriétés non bâties). — Renouvellement, revision et conservation du cadastre.	Centimes portant sur les contributions foncière et personnelle-mobilière. — Dépenses ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. Dépenses ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. Dépenses du service vicinal.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. Centimes imposés d'office.	Total des centimes ordinaires.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. Centimes imposés en vertu de la loi de finances.	Centimes portant sur les quatre contributions directes. Centimes autorisés par des lois ou décrets spéciaux.	Total des centimes extraordinaires.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
Report	»	1	1.650	526,20	657,20	»	2.834,40	741,884	681,5265	1.423,4105	4.257,8105
Rhône	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	3 »	15 »	58 »
Saône (Haute-)	»	»	25	8	10	»	43 »	7,92	»	7,92	50,92
Saône-et-Loire	»	»	25	8	10	»	43 »	6 »	»	6 »	49 »
Sarthe	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	1,29	13,29	56,29
Savoie	2 »	»	25	8	10	»	45 »	12 »	30,23	42,23	87,23
Savoie (Haute-)	5 »	»	25	8	10	»	48 »	12 »	27,85	39,85	87,85
Seine	»	»	25	8	10	»	43 »	»	7 »	7 »	50 »
Seine-Inférieure	»	»	25	8	10	»	43 »	10,85	»	10,85	53,85
Seine-et-Marne	»	0,50	25	8	10	»	43,50	12 »	7,48	19,48	62,98
Seine-et-Oise	»	»	25	8	10	»	43 »	10,22	»	10,22	53,22
Sèvres (Deux-)	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	15,368	27,368	70,368
Somme	»	1	25	8	10	»	44 »	12 »	1,10	13,10	57,10
Tarn	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	7,97	19,97	62,97
Tarn-et-Garonne	»	»	25	8	10	»	43 »	9,10	»	9,10	52,10
Var	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	11,20	23,20	66,20
Vaucluse	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	9,77	21,77	64,77
Vendée	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	13,94	25,94	68,94
Vienne	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	1,50	13,50	56,50
Vienne (Haute-)	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	15,07	27,07	70,07
Vosges	»	1	25	8	10	»	44 »	8 »	»	8 »	52 »
Yonne	»	»	25	8	10	»	43 »	12 »	16,31	28,31	71,31
	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	(a) c.	c.	c.
TOTAUX	7 »	3,50	2.175	694,20	867,20	»	3.746,90	961,974	850,6045	1.812,5785	5.559,4785

(*a*) Voir au tableau n° 8 le développement des impositions extraordinaires autorisées par des lois ou décrets spéciaux.

TABLEAU N° 3

RELEVÉ DES RECETTES RECOUVRÉES

PENDANT L'EXERCICE 1904

Tableau n° 3.

RELEVÉ DES RECETTES RECOUVRÉES

I. Revenus du patrimoine départemental. — II. Recettes provenant

III. Recettes constituées au moyen de sacrifices imposés aux contribuables du département. —

la situation financière

DÉPARTEMENTS	I. REVENUS des PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES — immo-bilières.	mobilières.	TOTAL	II. SUBVENTIONS ET CONTINGENTS pour LES DÉPENSES ORDINAIRES autres que celles de la vicinalité. — État.	Communes.	Particuliers.	RESSOURCES éventuelles du service vicinal. (Subvention de l'État, contingents des communes et des particuliers, produits divers.)	DONS et LEGS	PRODUITS éventuels DIVERS	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	80 »	3.275 70	3.355 70	349.855 83	165.902 57	30.256 90	403.716 16	»	114.984 91	1.064.716 37
Aisne	4.625 »	6.979 75	11.604 75	102.795 14	247.652 47	32.271 34	599.656 14	2.000 »	28.272 23	1.012.647 32
Allier	4.932 95	3.762 »	8.694 95	366.843 18	174.311 83	21.933 56	182.344 80	»	46.132 58	794.565 95
Alpes (Basses-)	»	2.162 »	2.162 »	216.600 12	41.088 60	5.078 47	151.741 65	»	4.751 23	419.260 07
Alpes (Hautes-)	310 25	7.019 »	7.329 25	219.596 40	37.005 53	5.725 63	143.856 46	»	27.546 21	433.730 23
Alpes-Maritimes	623 90	1.148 93	1.772 83	193.740 »	98.099 29	15.097 98	124.889 10	712 50	23.209 63	455.748 50
Ardèche	7 »	851 25	858 25	226.210 43	147.573 73	14.561 96	138.193 33	»	85.922.18	612.461 63
Ardennes	30.159 »	7.958 45	38.117 45	79.334 18	294.544 02	31.717 44	426.509 39	»	101.504 36	933.609 39
Ariège	18 »	1.146 »	1.164 »	194.062 95	57.115 20	2.583 60	104.879 03	»	27.768 79	386.409 57
Aube	282 »	11.331 60	11.613 60	107.187 94	108.534 85	22.442 74	311.080 64	»	60.908 96	610.155 13
Aude	2.774 »	15.956 »	18.730 »	106.542 16	262.820 11	22.661 42	370.336 47	»	106.762 90	869.123 06
Aveyron	»	4.268 15	4.268 15	152.853 82	122.870 36	9.877 55	197.686 10	»	30.163 01	513.450 84
Bouch.-du-Rhône	439 81	»	439 81	447.281 57	702.237 35	75.787 91	362.416 20	»	279.786 87	1.867.509 90
Calvados	»	16.145 80	16.145 80	229.314 94	240.879 70	27.855 93	747.556 72	»	19.717 83	1.265.325 12
Cantal	65 »	6.173 »	6.238 »	117.542 26	66.811 63	7.098 78	256.097 28	»	12.793 22	460.343 17
Charente	169 75	7.950 »	8.119 75	159.090 40	124.776 84	44.544 60	560.584 43	»	42.509 92	931.506 19
Charente-Infre	2.294 93	605 75	2.900 68	272.392 39	153 427 10	27.329 67	381.973 69	»	67.780 64	902.903 49
Cher	1.728 98	2.871 15	4.600 13	273.516 55	156.886 86	60.201 21	253.852 10	»	97.668 73	842.125 45
Corrèze	»	348 »	348 »	165.020 62	74.883 02	9.346 70	285.403 27	»	17.093 34	551.746 95
Corse	»	4 50	4 50	355.336 67	92.337 78	»	176.215 83	»	297 45	624.187 73
Côte-d'Or	18.354 50	22.703 »	41.057 50	291.545 63	151.698 92	30.730 70	133.136 87	»	21.427 36	628.539 48
Côtes-du-Nord	»	360 »	360 »	124.351 45	195.797 15	30.618 04	256.950 98	»	50.682 73	658 400 35
A reporter	66.865 07	123.020 03	189.885 10	4.751.014 63	3.717.254 91	530.722 13	6.569.076 64	2.712 50	1.267.685 08	16.838.465 89

PENDANT L'EXERCICE 1904.

du concours de tiers (État, communes, particuliers, etc.).

IV. Recettes ayant pour conséquence de diminuer le patrimoine départemental ou d'aggraver du département.

III								IV			TOTAL	
CENTIMES ordinaires applicables aux dépenses autres que celles de la vicinalité.	CENTIMES ordinaires applicables aux dépenses des chemins vicinaux.	CENTIMES ORDINAIRES applicables aux dépenses du cadastre. Dépenses d'établissement (Loi du 2 août 1829.)	CENTIMES ORDINAIRES applicables aux dépenses du cadastre. Dépenses de renouvellement, de revision et de conservation. (Loi du 17 mars 1898.)	CENTIMES extra-ordinaires perçus en vertu de la loi de finances.	CENTIMES extra-ordinaires perçus en vertu de lois ou décrets spéciaux.	CENTIMES imposés d'office.	TOTAL	PRODUIT de l'aliénation des propriétés départementales.	RÉALISATIONS sur emprunts.	TOTAL	GÉNÉRAL des recettes. (Col. 4, 11, 19 et 22.)	DÉPARTEMENTS
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
636.427 47	243.198 37	»	»	291.838 02	343.055 58	»	1.514.519 44	114 »	579.870 20	579.984 20	3.162.575 71	Ain.
1.512.512 47	597.118 41	»	»	716.542 08	268.703 28	»	3.094.876 24	903 45	1.504.161 92	1.505 065 37	5.624 193 68	Aisne.
812.088 35	330.880 50	»	»	397.056 61	1 003.229 69	»	2.543.255 15	670 80	1.263.077 66	1.263.748 46	4.610.264 51	Allier.
261.640 98	93.946 52	»	»	112.735 83	103 341 17	»	571.664 50	»	63.767 27	63.767 27	1.056.853 84	Alpes (Basses-).
213.232 56	76.646 71	»	»	91.976 05	57 485 02	»	439.340 34	78 60	55.000 »	55.078 60	935.478 42	Alpes (Hautes-).
712.032 56	337.955 60	»	»	405.546 72	354.853 38	»	1.810.388 26	4.617 60	100.000 »	104.617 60	2.372.527 19	Alpes-Maritimes.
446.363 85	174.016 55	»	»	208 819 86	377.615 90	»	1.206.816 16	174 67	167.386 52	167.561 19	1.987.697 23	Ardèche.
765.385 62	305.714 59	»	»	356.857 50	220.725 90	»	1.658.683 61	675 95	959.541 34	960.217 29	3.590.627 74	Ardennes.
286.468 81	108.711 86	»	»	130 454 25	93.492 23	»	619.127 15	»	45.493 24	45.493 24	1.052.193 96	Ariège.
780.306 45	305.999 74	»	»	367.199 70	173.195 85	»	1.626.701 74	553 »	80.000 »	80.553 »	2.329.023 47	Aube.
862.000 41	316.369 19	»	»	379 643 02	663.663 46	»	2.221.676 08	8 78	1.087.220 56	1.087.229 34	4.196.758 48	Aude.
653.987 73	239.955 31	»	»	287.946 37	167.968 72	»	1.349.858 13	332 48	292.150 »	292.482 48	2.160.059 60	Aveyron.
2.033.055 78	960.636 29	»	»	1 152.763 53	1.189.267 60	»	5.335.723 29	3.145 66	690.000 »	693.145 66	7.896.818 66	Bouch.-du-Rhône
1.729.558 22	637.803 28	»	»	765.471 96	231 300 06	»	3.364.223 52	»	455.000 »	455.000 »	5.100.694 44	Calvados.
476 621 35	170.361 07	»	»	204.433 29	200 038 »	»	1.051.453 71	»	261.406 20	261 406 20	1.779.441 08	Cantal.
903.171 82	338.596 60	»	»	406.315 91	186.228 12	»	1.834.312 45	686 37	524.316 23	525.002 60	3.298.940 99	Charente.
1 224 832 08	458.968 24	»	»	550 761 89	642 096 57	»	2.876.658 78	86 39	857.887 49	857.973 88	4.640 436 83	Charente-Infre.
603.323 07	234.580 05	»	»	281.496 05	430.125 96	»	1.549.525 13	80 »	2.508.955 04	2.509.035 04	4.905.285 75	Cher.
386.999 64	144.142 04	»	»	172.970 44	302.438 82	»	1.006.550 94	»	155.158 05	155.158 05	1.713.803 94	Corrèze.
157.363 34	63 611 61	»	»	76.333 94	297.956 71	»	595.265 60	»	64.300 »	64.300 »	1.283.757 83	Corse.
1 317.807 05	489 061 05	»	»	586 873 23	»	»	2.393.741 33	44 73	»	44 73	3.063.383 04	Côte-d'Or.
795.602 69	290.933 92	»	»	349.120 68	552.774 40	»	1.988.431 69	656 60	4.509.295 29	4.509.951 89	7.157.143 93	Côtes-du-Nord.
17.570.782 30	6.919.297 50	»	»	8.303.156 93	7.859.556 51	»	40.652.793 24	12.829 08	16.223.987 01	16.236.816 09	73.917 960 32	

RELEVÉ DES RECETTES RECOUVRÉES

I. Revenus du patrimoine départemental. — II. Recettes provenant

III. Recettes constituées au moyen de sacrifices imposés aux contribuables du département. —

la situation financière

DÉPARTEMENTS	I — REVENUS des propriétés départementales — immobilières.	I — REVENUS des propriétés départementales — mobilières.	I — TOTAL	II — SUBVENTIONS ET CONTINGENTS pour les dépenses ordinaires autres que celles de la vicinalité. — État.	II — SUBVENTIONS ET CONTINGENTS — Communes.	II — SUBVENTIONS ET CONTINGENTS — Particuliers.	II — RESSOURCES éventuelles du service vicinal. (Subvention de l'État, contingents des communes et des particuliers, produits divers.)	II — DONS et LEGS	II — PRODUITS éventuels DIVERS	II — TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report ...	66.865 07	123.020 03	189.885 10	4.751.014 63	3.717.254 91	530.722 13	6.569.076 64	2.712 50	1.267.685 08	16.838.465 89
Creuse	283 85	3.864 »	4.147 85	172.988 83	53.244 18	5.263 67	301.191 40	»	31.505 95	564.194 03
Dordogne......	1.218 10	61 25	1.279 35	198.159 63	81.917 28	19.923 34	412.410 41	»	8.078 83	720.489 49
Doubs	6.095 »	8.065 50	14.160 50	115.167 23	535.840 98	67.067 96	327.314 28	»	148.381 14	1.193.771 59
Drôme	3.684 54	12.068 »	15.752 54	286.902 56	126.556 53	24.620 52	200.372 28	»	75.941 18	714.393 07
Eure..........	340 »	8.485 »	8.825 »	121.176 22	247.212 08	12.965 50	357.918 75	»	41.053 19	780.325 74
Eure-et-Loir...	»	3.670 »	3.670 »	155.937 41	205.032 84	43.671 09	433.718 23	»	38.388 54	876.748 11
Finistère	7.403 27	1.799 97	9.203 24	186.899 59	253.976 31	106.111.20	92.576 »	»	40.398 37	679.961 47
Gard	2.723 75	526 28	3.250 03	105.399 22	193.720 31	37.590 54	391.782 61	1.250 48	97.097 65	826.840 81
Garonne (Haute-)	25.937 16	7.879 30	33.816 46	103.890 41	209.738 65	62.952 48	181.331 13	»	117.568 11	675.480 78
Gers..........	741 05	22.138 75	22.879 80	22.519 98	83.863 58	7.072 16	72.772 76	»	35.965 62	222.194 10
Gironde.......	4.387 82	1.555 25	5.943 07	571.976 76	467.468 35	105.592 36	610.572 54	»	55 212 83	1.810.822 84
Hérault........	9.170 85	32.422 50	41.593 35	58.558 91	216.563 95	51.229 90	436.257 46	»	177.623 24	940.233 46
Ille-et-Vilaine..	»	1.466 »	1.466 »	230.042 83	219.352 40	69.725 03	435.530 64	»	165.044 59	1.119.695 49
Indre	116 »	1.316 65	1.432 65	171.022 98	79.370 53	13.622 95	207.746 06	»	42.480 69	514.243 21
Indre-et-Loire .	384 65	77 »	461 65	394.291 83	172.374 85	132.814 66	260.637 01	»	106.323 43	1.066.441 78
Isère..........	950 »	33.471 40	34.421 40	148.930 »	315.062 16	99.567 18	450.656 54	»	356.033 43	1.370.249 31
Jura..........	60 »	1.971 »	2.031 »	68.071 65	150.646 23	127.781 84	224.302 22	5.000 »	223.131 24	798.933 18
Landes........	106 »	1.768 25	1.874 25	174.618 96	436.295 52	24.381 32	130.677 74	»	26.685 49	792.659 03
Loir-et-Cher...	1.057 16	6.834 75	7.891 91	273.000 46	151.399 19	28.383 66	229.310 07	»	21.842 28	703.935 66
Loire..........	19.949 14	6.305 50	26.254 64	93.267 85	359.977 18	48 134 21	453.253 95	»	180.832 17	1.135.465 36
Loire (Haute-)..	106 50	1.403 »	1.509 50	91.592 47	81.151 56	15.758 39	136.670 76	»	76.029 85	401.206 03
Loire-Inférieure.	1.026 05	31.977 24	33.003 29	200.254 77	251.375 50	130.977 31	363.541 91	»	151.734 11	1.097.883 60
A reporter..	152.605 96	312.146 62	464.752 58	8.695.685 18	8.609.395 07	1.765.929 40	13.279.621 39	8.962 98	3.485.037 01	35.844.631 03

PENDANT L'EXERCICE 1904 (*Suite*).

du concours de tiers (État, communes, particuliers, etc.).

IV. Recettes ayant pour conséquence de diminuer le patrimoine départemental ou d'aggraver du département.

III								IV			TOTAL général des recettes. (Col. 4, 11, 19 et 22.)	DÉPARTEMENTS
Centimes ordinaires applicables aux dépenses autres que celles de la vicinalité.	Centimes ordinaires applicables aux dépenses des chemins vicinaux.	Centimes ordinaires applicables aux dépenses du cadastre. Dépenses d'établissement (Loi du 2 août 1829.)	Centimes ordinaires applicables aux dépenses du cadastre. Dépenses de renouvellement, de revision et de conservation. (Loi du 17 mars 1898.)	Centimes extra-ordinaires perçus en vertu de la loi de finances.	Centimes extra-ordinaires perçus en vertu de lois ou décrets spéciaux.	Centimes imposés d'office.	TOTAL	Produit de l'aliénation des propriétés départementales.	Réalisations sur emprunts.	TOTAL		
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
17.570.782 30	6.919.297 50	»	»	8 303.156 93	7.859.556 51	»	40.652.793 24	12.829 08	16.223.987 01	16.236.816 09	73.917.960 32	
341.070 82	129.154 10	»	»	154.984 94	285.172 29	»	910.382 15	»	99.412 »	99.412 »	1.578.136 03	Creuse.
963 410 21	344.913 80	»	»	413.896 56	165.558 62	»	1 887.779 19	65 »	84.000 »	84.065 »	2.693.613 03	Dordogne.
695.750 66	276.460 »	»	»	331.752 01	146.247 34	»	1.450.210 01	50 »	259.522 36	259.572 36	2.917.714 46	Doubs.
601.646 42	231.550 72	»	»	277.860 88	335.748 58	»	1.446.806 60	150 »	347.715 22	347.865 22	2.524.817 43	Drôme.
1.453.739 74	531.436 39	»	»	425.149 11	»	»	2.410.325 24	2.648 17	521.795 51	524.443 68	3.723.919 66	Eure.
1.016.578 95	362.636 88	»	»	435.164 25	721.502 32	»	2.535.882 40	754 89	»	754 89	3.417.055 40	Eure-et-Loir.
904.512 68	369.630 18	»	»	443.556 20	434.315 44	»	2.152.014 50	934 12	296.000 »	296.934 12	3.138.113 33	Finistère.
994.968 69	391.337 48	»	»	401.512 26	»	»	1.787.818 43	»	»	»	2.617.909 27	Gard.
1.255.424 23	512.421 15	»	»	614.905 39	243.758 75	»	2.626.509 52	145 86	2.673.690 71	2.673.836 57	6.009.643 33	Garonne (Haute-)
673.596 03	234.922 08	»	»	255.360 32	»	»	1.163.878 43	11 70	597.692 04	597.703 74	2.006.656 07	Gers.
2.435.280 25	1.049.596 95	»	»	290.738 33	»	»	3.775.615 53	112 35	134.100 »	134.212 35	5.726.593 79	Gironde.
1.416.042 64	564.689 41	»	»	677.627 28	940.207 86	»	3.598.567 19	9.314 60	1.121.500 »	1.130.814 60	5.711.208 60	Hérault.
1.053.272 39	414.631 70	»	»	497.558 03	815.000 03	»	2.780.462 15	8.999 50	2.042.710 58	2.051.710 08	5.953.333 72	Ille-et-Vilaine.
538.775 05	201.170 03	»	»	241.404 03	428.492 19	»	1.409.841 30	»	»	»	1.925.517 16	Indre.
953.743 88	372.319 32	»	»	446.783 17	219.668 43	»	1.992.514 80	489 70	39.881 68	40.371 38	3.099.789 61	Indre-et-Loire.
1.317.993 10	524.898 91	»	»	629.878 66	247.227 37	»	2.719.998 04	»	380.885 30	380.885 30	4.505.554 05	Isère.
636.598 89	233.254 28	»	»	279.905 12	293.667 13	»	1.443.425 42	394 80	531.367 64	531.762 44	2.776.152 04	Jura.
395.861 66	156.126 94	»	»	187.352 31	149.569 61	»	888.910 52	»	511.580 »	511.580 »	1.195.023 80	Landes.
699.971 03	256.273 93	»	»	307.528 71	186.823 67	»	1.450.597 34	257 65	167.183 05	167.440 70	2.329.865 61	Loir-et-Cher.
1.127.578 89	522.356 66	»	»	626.827 97	347.367 16	»	2.624.130 68	584 98	623.092 23	623.677 21	4.409.527 89	Loire.
476.922 46	179.941 81	»	»	215.930 18	374.818 81	»	1.247.613 26	144 65	206.500 »	206.644 65	1 856.970 44	Loire (Haute-).
1.145.940 09	498.214 28	»	»	597.857 13	1.406.957 14	»	3.648.968 64	620 42	850 018 07	850.638 49	5.630.494 02	Loire-Inférieure.
38.079.461.06	15.277.234 50	»	»	17.056.689 77	15.601.659 25	»	86.605.044 58	38.507 47	27.712 633 40	27.751.140 87	150.665 569 06	

RELEVÉ DES RECETTES RECOUVRÉES

I. Revenus du patrimoine départemental. — II. Recettes provenant

III. Recettes constituées au moyen de sacrifices imposés aux contribuables du département. —

la situation financière

DÉPARTEMENTS	I			II						
	REVENUS des PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES		TOTAL	SUBVENTIONS ET CONTINGENTS pour LES DÉPENSES ORDINAIRES autres que celles de la vicinalité.			RESSOURCES éventuelles du service vicinal. (Subvention de l'État, contingents des communes et des particuliers, produits divers.)	DONS et LEGS	PRODUITS éventuels DIVERS	TOTAL
	immobilières.	mobilières.		État.	Communes.	Particuliers.				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report....	152.605 96	312.146 62	464.752 58	8.695.685 18	8.609.395 07	1.765.929 40	13.279.621 39	8.962 98	3.485.037 01	35.844.631 03
Loiret.........	1.505 »	10.167 90	11.672 90	123.183 43	335.606 24	46.655 85	168.144 81	»	255.086 32	928.676 65
Lot...........	50 »	989 50	1.039 50	124 494 21	88.175 86	5.448 »	302.818 07	»	8.437 62	529.373 76
Lot-et-Garonne.	29 073 25	1.946 86	31.020 11	52.469 45	80.648 09	7.008 39	341.777 56	»	8.594 92	490.498 41
Lozère	»	355 »	355 »	214.896 51	51.727 30	5.261 34	121.618 18	»	8.606 23	402.109 56
Maine-et-Loire .	31.861 87	1.463 65	33.325 52	276.815 24	188.539 96	51.914 38	349.052 82	»	122.453 33	988.775 73
Manche	7.290 50	4.720 46	12.010 96	80.238 34	135.284 08	49.230 67	559.979 »	»	17.091 43	841.823 52
Marne	990 75	11.162 60	12.153 35	103.518 48	220.226 36	77.955 55	699.072 17	»	268.648 55	1.369.421 11
Marne (Haute-).	903 54	21.650 10	22.553 64	94.845 82	73.886 67	26.329 16	334.067 47	»	35.986 53	565.115 65
Mayenne	12.752 32	226 25	12.978 57	244 252 98	132.988 49	16.948 51	411.968 36	»	33.062 46	839.220 70
Meurthe-et-Mos.	10.483 56	21.776 15	32.259 71	92.092 76	203.593 35	44.626 01	333.849 83	»	299.146 04	973.307 99
Meuse.........	902 41	14 176 »	15.078 41	229.341 80	140.326 74	21.591 05	487.509 13	»	93.252 05	972.020 77
Morbihan......	»	1.893 85	1.893 85	266.209 14	150.831 97	26 726 36	191.557 87	»	25.129 26	660.454 60
Nièvre	4.667 15	1.318 »	5.985.15	308.246 »	158.777 84	29.514 13	416.636 39	»	107.381 71	1.020.556 07
Nord..........	318.534 19	8.532 10	327.066 29	312.543 27	1.004.677 92	66 220 81	1.024.062 97	25.000 »	135.041 62	2.567.546 59
Oise	38 »	13.259 50	13.297 50	202.411 73	239.118 95	15.155 82	1.013.003 05	»	280.491 87	1 750.181 42
Orne	»	471 »	471 »	67.435 18	100.357 09	23.282 55	511.144 09	»	95.323 08	797.541 99
Pas-de-Calais ..	24.243 26	35.928 65	60.171 91	123.191 18	238.680 71	89.114 61	856.356 30	16.405 77	222.265 32	1.546.013 89
Puy-de-Dôme..	51.678 47	5.554 »	57.232 47	189.489 33	230.458 34	37.345.49	428.177 98	»	165.702 94	1.051.174 08
Pyrénées (Basses-)	1.735 10	1.504 75	3.239 85	208.421 20	164.524 41	19.335 73	158.838 24	»	54.411 37	605.530 95
Pyrénées (Hautes-)	»	1.603 75	1.603 75	107.941 74	67.375 27	7.922 72	89.329 18	5.072 77	37.391 81	315 033 49
Pyrénées-Or[les]..	1.718 50	5.791 »	7.509 50	117.014 24	33.617 70	10.241 10	210.104 58	»	64.519 03	435.496 65
Rhin (Haut-) [Belfort]	700	377 50	1.077 50	20.614 51	51.277 25	1.728 80	121.695 45	»	87.178 89	282.494 90
A reporter.	651.733 83	477.015 19	1.128.749 02	12.255.351 62	12.700.095 66	2.445 486 43	22.410.384 89	55.441 52	5.910.239 39	55.776.999 51

PENDANT L'EXERCICE 1904 (*Suite*).

du concours de tiers (État, communes, particuliers, etc.).

IV. Recettes ayant pour conséquence de diminuer le patrimoine départemental ou d'aggraver du département.

III								IV			TOTAL général des recettes. (Col. 4, 11, 19 et 22.)	DÉPARTEMENTS
Centimes ordinaires applicables aux dépenses autres que celles de la vicinalité.	Centimes ordinaires applicables aux dépenses des chemins vicinaux.	Centimes ordinaires applicables aux dépenses du cadastre. Dépenses d'établissement (Loi du 2 août 1829.)	Centimes ordinaires applicables aux dépenses du cadastre. Dépenses de renouvellement, de revision et de conservation. (Loi du 17 mars 1898)	Centimes extra-ordinaires perçus en vertu de la loi de finances.	Centimes extra-ordinaires perçus en vertu de lois ou décrets spéciaux.	Centimes imposés d'office.	TOTAL	Produit de l'aliénation des propriétés départementales.	Réalisations sur emprunts.	TOTAL		
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
38.669.461 06	15.277.234 50	»	»	17.056.689 77	15.601.659 25	»	86.605.044 58	38.507 47	27.712.633 40	27.751.140 87	150.665.569 06	
1.094.971 90	419.003 23	»	»	502.803 88	216.205 68	»	2.232.984 69	1.355 06	2.749.459 44	2.750.814 50	5.924.148 74	Loiret.
516.050 76	180.575 83	»	»	216.690 99	162.518 24	»	1.075.835 82	315 »	72.004 »	72.319 »	1.678.568 08	Lot.
853.410 16	275.989 84	»	»	198.138 39	»	»	1.327.538 39	1.483 11	»	1.483 11	1.850.540 02	Lot-et-Garonne.
233.656 08	81.526 53	»	»	97.831 84	117.887 36	»	530.911 81	»	108.285 »	108.285 »	1.041.661 37	Lozère.
1.347.540 »	517.310 59	»	»	434.540 88	»	»	2.299.391 47	3.458 36	»	3.458 36	3.324.951 08	Maine-et-Loire.
1.457.943 96	521.681 66	»	»	626.017 98	709.487 04	»	3.315.130 64	723 63	»	723 63	4.169.688 75	Manche.
1.250.695 88	525.445 60	»	»	630.534 71	89.851 19	»	2.496.527 38	186 40	1.033.235 »	1.033.421 40	4.911.523 24	Marne.
663.248 19	240.239 11	»	11.750 68	204.923 96	»	»	1.120.161 94	540 40	»	540 40	1.708.371 63	Marne (Haute-).
751.216 79	275.519 73	»	»	330.623 66	176.332 62	»	1.533.692 80	343 13	109.962 21	110.305 34	2.496.197 41	Mayenne.
1.117.887 »	402.157 92	»	»	162.274 23	»	»	1.682.319 15	2.671 37	313.668 49	316.339 86	3.004.226 71	Meurthe-et-Mos[le].
737.720 66	271.036 76	»	»	325.244 09	149.070 21	»	1.483.071 72	121 06	794.300 »	794.421 06	3.234.591 96	Meuse.
750.022 55	281.582 61	»	»	337.889 13	361.833 65	»	1.731.337 94	607 72	2.577.839 90	2.578.447 62	4.972.134 01	Morbihan.
693.099 98	259.375 38	»	»	311.250 43	599.442 38	»	1.863.168 17	1.370 »	1.088.565 79	1.089.935 79	3.979.645 18	Nièvre.
3.907.082 31	1.915.261 81	»	»	1.149.157 11	»	»	6.971.501 23	15.120 17	3.160.586 68	3.175.706 85	13.041.820 96	Nord.
1.425.302 93	537.977 57	»	»	484.179 80	»	»	2.447.460 30	»	1.107.650 86	1.107.650 86	5.318.590 08	Oise.
1.050.707 97	382.135 83	»	»	458.562 99	152.854 33	»	2.053.261 12	328 60	263.450 »	263.778 60	3.115.052 71	Orne.
1.781.307 01	769.982 01	»	»	923.978 40	225.604 72	»	3.700.872 14	1.099 44	270.030 »	271.129 44	5.578.187 38	Pas-de-Calais.
1.110.430 92	419.403 52	»	»	563.284 23	701.242 70	»	2.734.361 37	300 »	752.440 48	752.740 48	4.595.508 40	Puy-de-Dôme.
576.985 83	253.090 65	»	»	303.708 78	132.290 46	»	1.266.075 72	62 18	447.778 40	447.940 58	2.322.787 10	Pyrénées (Basses-).
314.482 76	128.414 63	»	»	154.097 56	»	»	596.994 95	»	27.000 »	27.000 »	940.632 19	Pyrénées (Hautes-).
387.310 »	148.783 83	»	»	178.540 61	341.161 34	»	1.055.795 78	»	598.043 04	598.043 04	2.096.844 97	Pyrénées-Or[les].
158.131 72	75.247 57	»	»	63.162 82	»	»	296.542 11	»	378.860 »	378.860 »	958.974 51	Rhin (Haut-) [Belfort].
60.857.676 42	24.158.976 71	»	11.750 68	25.654.136 24	19.737.441 17	»	130.419.981 22	68.693 10	43.565.792 69	43.634.485 79	230.960.215 54	

RELEVÉ DES RECETTES RECOUVRÉES

I. Revenus du patrimoine départemental. — II. Recettes provenant

III. Recettes constituées au moyen de sacrifices imposés aux contribuables du département. —

la situation financière

DÉPARTEMENTS	I. REVENUS des propriétés départementales			II. SUBVENTIONS ET CONTINGENTS pour les dépenses ordinaires autres que celles de la vicinalité.			RESSOURCES éventuelles du service vicinal. (Subvention de l'État, contingents des communes et des particuliers, produits divers.)	DONS et LEGS	PRODUITS éventuels DIVERS	TOTAL
	immobilières.	mobilières.	TOTAL	État.	Communes.	Particuliers.				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report....	651.733 83	477.015 19	1.128.749 02	12.255.351 62	12.700.095 66	2.445.486 43	22.410.384 89	55.441 52	5.910.239 39	55.776.999 51
Rhône	5.623 35	3.303 »	8.926 35	460.739 20	664.891 15	130.907 91	648.086 67	»	311.960 21	2.156.585 14
Saône (Haute-).	10.861 68	7.105 »	17.966 68	172.693 94	156.058 50	46.881 61	279.112 97	»	114.140 64	768.887 66
Saône-et-Loire.	45.485 98	3.091 25	48.577 23	369.535 67	300.711 56	65.119 93	433.699 74	»	11.864 97	1.180 931 87
Sarthe	1.949 »	3.628 »	5.577 »	291.064 29	201.293 02	35.979 »	506.186 25	»	174.840 17	1.209.362 73
Savoie	10.039 93	2.681 »	12 720 93	262.623 24	70 660 11	21.496.96	378.864 95	»	122.302 86	855.948 12
Savoie (Haute-).	1.017 05	6.854 70	7.871 75	417.262 60	91 483 07	17.463 65	166.293 77	»	94.784 36	787.287 45
Seine	1.190.533 46	123.909 35	1.314.442 81	2.021.889 66	7.165.497 54	1.430.863 08	»	25.751 20	2.452.853 86	13.096.855 34
Seine-Inférieure.	34.555 34	30.442 75	64.998 09	236 664 16	744.659 65	45.095 99	909.809 97	6.246 56	168.040 55	2.110.516 88
Seine-et-Marne.	5.258 89	14.107 25	19.366 14	338.260 62	218.435 36	54.936 92	823.996 48	15 525 »	50.091 76	1.501.246 14
Seine-et-Oise ..	1.403 45	2.344 65	3.748 10	168.787 44	428.099 22	112.928 42	1.103.801 16	»	82.308 17	1.895.924 41
Sèvres (Deux-).	3.440 »	1.213 »	4.653 »	260.953 51	130.900 06	53.836 77	122.735 81	54.115 64	61.532 17	684.073 96
Somme........	15.010 85	62.706 »	77.716 85	414.798 14	239.021 05	49.199 14	862.026 93	»	65 157 62	1.630 202 88
Tarn..........	»	391 »	391 »	51.143 11	201.110 94	41.800 89	267.337 14	»	47.139 18	608.531 26
Tarn-et-Garonne	»	774 »	774 »	40.978 80	46.801 91	49.582 58	103.523 91	»	20.816 48	254.703 68
Var...........	214 10	544 75	758 85	91.285 90	109.264 89	13.658 »	321.410 26	500 »	22.993 65	559.112 70
Vaucluse	3.615 85	756 »	4.371 85	144.910 10	126.689.34	78.445 21	181.343 98	»	33.645 86	565.034 49
Vendée........	30.947 01	31.140 50	62 087 51	276.865 12	119.491 91	112.074 23	397.437 36	»	4.302 19	910 170 81
Vienne........	432 »	11.082 66	11.514 66	153.113 70	140.319 01	14.385 71	504.824 69	»	45.635 81	858.278 92
Vienne (Haute-).	4.735 »	904 75	5.639 75	167.974 53	127.467 77	11.611 30	425.075 21	»	98.105 04	830.233 85
Vosges	8.293 02	22.336 40	30.629 42	114.047 97	119.526 12	29.968 64	568.318 83	1.483 47	237.532 26	1.070.877 29
Yonne	7.512 »	11.068 47	18.580 47	400.609 30	139.011 99	43.491 96	435.343 58	7.086 65	143.405 36	1.168.948 84
TOTAUX...	2.032.661 79	817 399 67	2.850.061 46	19.051.552 62	24.241.489 83	4.898.214 33	31.849.614 55	166.150 04	10.273.692 56	90.480.713 93

PENDANT L'EXERCICE 1904 (*Fin*).

du concours de tiers (État, communes, particuliers, etc.).

IV. Recettes ayant pour conséquence de diminuer le patrimoine départemental ou d'aggraver du département.

III								IV			TOTAL GÉNÉRAL des recettes. (Col. 4, 11, 19 et 22.)	DÉPARTEMENTS
CENTIMES ordinaires applicables aux dépenses autres que celles de la vicinalité.	CENTIMES ordinaires applicables aux dépenses des chemins vicinaux.	CENTIMES ORDINAIRES applicables aux dépenses du cadastre. Dépenses d'établissement (Loi du 2 août 1829).	Dépenses de renouvellement, de revision et de conservation (Loi du 17 mars 1898).	CENTIMES extra-ordinaires perçus en vertu de la loi de finances.	CENTIMES extra-ordinaires perçus en vertu de lois ou décrets spéciaux.	CENTIMES imposés d'office.	TOTAL	PRODUIT de l'aliénation des propriétés départementales.	RÉALISATIONS sur emprunts.	TOTAL		
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
60.857.676 42	24 158 976 71	»	11.750 68	25 654.136 24	19.737.441 17	»	130.419.981 22	68.693 10	43.565.792 69	43.634.485 79	230.960.215 54	
2.339.998 66	1 084.955 03	»	»	1.301.946 02	325.486 50	»	5.052.386 21	100 64	558.551 72	558.652 36	7.776.550 06	Rhône.
673.777 12	247.063 48	»	»	195.674 29	»	»	1.116.514 89	1 442 55	521.090 08	522.532 63	2.425.901 86	Saône (Haute-).
1.448.490 92	538.211 63	»	»	322.926 97	»	»	2.309.629 52	1.805 02	970.974 85	972.779 87	4.511.918 49	Saône-et-Loire.
1.136.246 29	426.088 61	»	»	511.306 33	54.965 43	»	2.128.606 66	6 43	250.700 »	250.706 43	3.594.252 82	Sarthe.
319.655 07	131.857 91	13.135 71	»	158.229 48	398.606 45	»	1.021.484 62	2.251 13	180.281 »	182.532 13	2.072.685 80	Savoie.
282.892 86	111.628 25	28.635 85	»	133.953 92	310.884 70	»	867.995 58	4 995 38	95.801 80	100.797 18	1.763.951 96	Savoie (Haute-).
16.420.829 72	8.089.741 06	»	»	»	5.662.818 74	»	30 173.389 52	692.368 88	»	692.368 88	45.277.056 55	Seine.
3.211.304 53	1.333.971 22	»	»	1.447 358 75	»	»	5.992.634 50	1.765 65	1.000.000 »	1.001.765 65	9.169.915 12	Seine-Inférieure.
1.510.023 16	552.981 59	»	12.134 29	663.577 90	413.630 21	»	3.152 347 15	8 973 72	320.000 »	328.973 72	5.001.933 15	Seine-et-Marne.
2.741.437 09	1.054.379 65	»	»	1.077.576 02	»	»	4.873.392 76	55 »	131.500 »	131.555 »	6.904.620 27	Seine-et-Oise.
700.800 95	253.721 59	»	»	304 465 91	389.919 34	»	1.648.907 79	150 »	107.900 »	108.050 »	2.445.684 75	Sèvres (Deux-).
1.626.084 01	646.386 79	»	25.858 57	775.664 13	71.102 57	»	3.145.096 07	»	430.000 »	430.000 »	5.283.015 80	Somme.
751.307 49	277.378 87	»	»	332.854 63	221.070 94	»	1.582.611 93	91 15	2.720.991 76	2.721.082 91	4.912.617 10	Tarn.
664.520 56	229.281 28	»	»	208.645 99	»	»	1.102.447 83	313 45	55.000 »	55.313 45	1.413.238 96	Tarn-et-Garonne.
761.904 24	312.455 29	»	»	374.946 39	349.949 95	»	1.799.255 87	424 34	418.400 »	418.824 34	2.777.951 76	Var.
508.004 85	209.429 94	»	»	251.315 92	204.613 05	»	1.173.363 76	1.439 91	440.000 »	441.439 91	2.184.210 01	Vaucluse.
781.809 33	286.205 40	»	»	343.446 49	398.970 35	»	1.810.431 57	1.395 72	42.275 »	43.670 72	2.826.360 61	Vendée.
609.073 54	257 100 47	»	»	308.520 56	38.565 07	»	1.273.259 64	50.000 »	318.206 81	368.206 81	2.511.260 03	Vienne.
536.096 10	225.654 48	»	»	270.785 37	340.061 30	»	1.372.597 25	65 85	400.000 »	400.065 85	2.608.536 70	Vienne (Haute-).
738.545 08	320.240 39	»	10.711 30	256 192 29	»	»	1.325.689 06	40 »	345.220 »	345.260 »	2.772.455 77	Vosges.
919 084 66	338.188 15	»	»	405.825 79	551.584 90	»	2.214.683 50	13.214 05	432.950 62	446.164 67	3.848.377 48	Yonne.
99.509.562 65	41.085.897 79	41.771 56	60.454 84	35.299.349 39	29.469.670 67	»	205.556.706 90	849.591 97	53.305.636 33	54.155.228 30	353.042.710 59	

TABLEAU N° 4

RELEVÉ DES DÉPENSES DÉPARTEMENTALES

PAYÉES EN 1904

RELEVÉ DES DÉPENSES DÉPARTE

DÉPARTEMENTS	Personnel des préfectures et sous-préfectures. — Supplément au fonds d'abonnement. Subventions aux caisses de retraites, secours.	Propriétés départementales immobilières		Batiments pris à loyer		Mobilier départemental		Voirie				Instruction publique	Cultes
		Entretien et grosses réparations.	Acquisitions, constructions et installations.	Loyers.	Réparations locatives.	Entretien.	Acquisitions.	Routes départementales: Entretien, travaux d'améliora-tion, personnel et frais généraux.	Routes départementales: Construction et prolonge-ments. Rachat de ponts à péage.	Chemins vicinaux.	Chemins de fer d'intérêt local et tramways dépar-tementaux. (Dépenses de premier établissement et frais de contrôle.)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	40.800 »	23 649 23	70.088 51	65.295 »	50 »	2.187 71	4.107 46	»	»	1 090.385 47	96.271 45	19.946 95	»
Aisne	82.452 56	54.349 67	123.241 55	35.433 02	13 20	6.576 60	7.011 33	»	»	2.454.110 04	1.760.051 31	92.792 04	»
Allier	56.600 »	33.593 01	2.458 13	45.760 »	87 05	6.451 44	1.235 »	»	»	1.340.151 64	72.507 64	47.448 11	»
Alpes (Basses-)	20.850 »	5 919 52	1.826 92	35.030 »	1.064 26	6.794 71	»	»	»	537.929 54	»	4.533 32	»
Alpes (Hautes-)	12.562 50	16.718 95	70 257 63	33.155 49	844 94	4.323 60	»	»	»	427.491 34	»	35.164 07	500 25
Alpes-Maritimes	56 787 50	15.967 51	3.318 17	41.173 33	445 10	13.150 03	»	»	»	765.368 02	5.258 83	12.343 23	»
Ardèche	42.486 »	6.667 »	6.500 82	61.525 »	1.231 24	4.798 61	1.819 81	414.172 08	»	449.942 41	500 »	10.024 52	»
Ardennes	33.992 54	20.176 13	23.832 62	36.436 65	390 06	4.338 26	2.439 72	»	»	1.193.645 90	892.884 56	25.108 34	»
Ariège	10 868 15	5.405 27	56 »	32.895 »	6 »	2.025 93	725 »	»	»	456.531 34	»	9.430 85	»
Aube	33.180 »	69.333 61	»	19.570 »	78 25	6.444 35	2.448 57	»	»	1.303.607 82	55.241 69	30.544 64	»
Aude	47 132 »	47.313 16	58.994 62	46.505 70	»	6.524 83	6.116 20	»	»	1.381.850 17	910.899 89	40.251 92	»
Aveyron	11 639 »	7.784 41	1.335 80	63.831 13	201 75	1.754 49	2.471 96	»	»	1.127.733 82	260 90	7.126 »	»
Bouch.-du-Rhône	98.700 »	86.261 80	37.675 35	84.710 »	2.200 »	10.370 87	5.479 13	»	»	1.832.469 39	32.275 »	183.783 35	»
Calvados	86.777 85	65.531 43	»	61.231 50	78 25	9.822 33	3.767 28	»	»	2.132.850 37	133 970 21	52.630 95	»
Cantal	28.196 30	18.430 71	»	29.483 60	25 »	3.519 38	1 531 20	148 40	»	901.507 96	»	11.009 88	»
Charente	51.438 »	56.429 86	»	29.796 35	»	6.766 82	2.262 30	246.653 71	»	1.528.737 56	70.460 »	16.843 51	»
Charente-Infre	45.344 46	41.970 83	204.980 22	50.276 11	»	6.465 31	1.985 85	483.480 11	»	1.299.368 »	618.675 44	12.690 50	1.200 »
Cher	32 500 »	23.795 71	27.355 35	56.085 30	338 50	4.902 70	3.945 93	»	»	888.130 49	1.681.824 81	12.845 »	»
Corrèze	28.850 05	17.585 89	174.073 97	32.370 »	»	1.437 05	1.053 »	»	»	808.951 40	727 62	4.888 52	»
Corse	30 229 79	14.531 91	»	107.487 »	467 »	952 15	4.649 »	47.482 78	»	445.556 03	»	72.761 »	»
Côte-d'Or	16.170 32	26.270 35	20.843 18	61.642 50	103 20	6.066 64	2.077 65	415.509 14	»	685.884 74	88.135 65	38.864 08	»
Côtes-du-Nord	45.742 50	18.446 09	57.098 19	63.099 40	375 »	4.723 71	1.026 28	»	»	917.271 53	4.289.296 13	17.587 76	4.000 »
A reporter	913.299 52	676.132 05	883.937 03	1.092.792 08	7.998 80	120.397 52	56.152 67	1.607.446 22	»	23 969.474 98	10.709.241 13	758.618 54	5.700 25

MENTALES PAYÉES EN 1904.

ASSISTANCE PUBLIQUE						ENCOURAGEMENTS						TOTAL	
Aliénés.	Enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés.	Enfants du premier âge.	Assistance médicale gratuite.	Pensions annuelles aux veillards, aux infirmes et aux incurables indigents. (Loi du 29 mars 1897 art. 43 et loi du 30 mars 1902 art. 61)	Dépenses diverses d'assistance. (Voyageurs indigents, vaccine, sourds-muets, aveugles, sociétés de secours mutuels, etc.)	aux sciences, aux lettres et aux arts.	à l'agriculture au commerce et à l'industrie.	CADASTRE	SERVICE DE LA DETTE des départements. (Annuités d'emprunts; garantie d'intérêt et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux, annuités payées aux concessionnaires.)	SUBVENTIONS pour des entreprises d'intérêt général. (Ports maritimes, canaux de navigation, routes nationales, chemins de fer, etc.)	DÉPENSES diverses.	des DÉPENSES	DÉPARTEMENTS
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
157.[illegible] 15	194.834 32	22.475 23	112.516 47	9.687 79	13.560 74	18.641 80	39.805 15	77 50	511.657 32	400.000 »	170.911 17	3,064 387 42	Ain.
[illegible].901 05	285.674 63	29.719 38	183.266 43	»	27.831 73	18.767 05	94.102 90	»	244.912 54	112.972 52	59.360 90	5.901.540 45	Aisne.
171.997 09	250.411 36	14.814 79	80.405 10	17.302 32	67.685 14	5.674 »	19.253 28	»	2.297 840 95	»	89.490 77	4.621.166 82	Allier.
68.634 75	36.563 80	12.149 65	57.035 03	13.350 »	11.427 15	2.245 15	7.233 25	»	233.388 25	»	57.956 94	1.113.932 33	Alpes (Basses-).
50.216 55	39.489 28	21.706 27	59.605 99	15.700 »	37.966 31	6.415 45	26.583 39	»	152.328 82	»	68.950 74	1.079 981 57	Alpes (Hautes-).
204.547 23	170.014 86	25.782 76	58.074 37	5.898 25	40.430 76	17.283 »	44.222 45	»	622.945 41	»	292.993 95	2.396.004 76	Alpes-Maritimes.
137.659 15	70.947 88	42.436 50	86.591 74	4.128 73	12.259 21	2.483 30	7.957 20	»	452.960 48	70.785 68	125.107 09	2.012.984 45	Ardèche.
160.582 43	194.587 21	6.747 75	71.536 52	2.434 80	33.484 82	13.842 40	28.463 55	»	600.305 89	225.500 »	77.799 95	3.648.530 10	Ardennes.
68.888 02	43.303 59	8.216 46	86.786 71	2.698 95	12.082 23	5.505 15	27.040 50	»	203.076 22	»	61.107 91	1.036.649 28	Ariège.
160.866 12	164.902 23	17.439 17	57.794 74	465 »	50.990 39	13.916 40	45.392 25	»	247.525 55	»	155.753 17	2.435.473 95	Aube.
150.504 20	152.372 48	16.395 62	281.409 44	4.255 »	39.102 36	22.183 60	43.337 15	103 30	977.352 53	6.035 03	133.666 41	4.372.305 61	Aude.
171.797 38	90.586 48	3.340 91	164.510 41	10.332 »	62.447 70	6.298 19	18.007 50	»	280.979 14	»	90.788 33	2.123.227 30	Aveyron.
504.624 45	721.731 20	34.339 49	119.856 95	286.889 70	275.344 52	52.367 48	137.872 91	»	1.667.674 75	478.000 »	1.177.099 45	7.919.725 88	Bouch.-du-Rhône
306.871 44	407.516 37	24.915 88	264.052 65	10.000 »	45.205 49	19.452 65	134.697 50	»	1.713.490 56	40.320 78	70.240 31	5.583.423 80	Calvados.
85.512 24	62.870 09	10.295 77	55.602 23	2.621 81	27.825 38	2.889 60	35.302 52	»	285.326 »	150.140 80	22.145 20	1.734.584 07	Cantal.
53.199 11	249.950 70	8.042 93	115 240 82	200 »	48.506 31	6.583 25	181.943 67	»	383.218 79	262.810 39	33.950 19	3.353.124 27	Charente.
150.252 27	200.595 06	10.581 »	149.344 42	11.114 71	19.660 39	1.541 85	48.089 75	»	939.764 21	90.450 »	923.318 56	5.320.149 05	Charente-Infre.
114.249 60	198 276 18	27.089 48	96.374 81	41.049 05	15.250 16	5.575 15	43.935 56	»	395 664 80	87.565 »	208.337 26	3.965.000 84	Cher.
110.428 99	58.176 01	11.325 85	88.779 89	11.677 65	50.692 95	7.422 61	33.148 91	»	259.522 12	»	53.408 92	1 754.521 40	Corrèze.
8.800 »	35.699 75	34 88	199.243 08	»	»	2.983 55	8.528 20	»	162.013 82	»	79.803 82	1.301.223 76	Corse.
140.906 02	262.289 08	13.540 82	72.405 78	8.592 50	59.941 52	60.204 40	76.543 86	»	814.928 77	»	102.955 60	3.013.875 80	Côte-d'Or
317.570 77	177.110 49	20.386 20	246.068 94	4.807 87	70.237 04	3.633 55	82.188 30	»	468.961 32	348.415 »	53.693 50	7.211.739 57	Côtes-du-Nord.
3.743.427 01	4.067.903 23	381.776 79	2.706.502 52	463.206 13	1.022.022 30	205.909 58	1.183.649 75	180 80	13.915.838 24	2.272.995 20	4.108.840 14	74.963.442 48	

RELEVÉ DES DÉPENSES DEPARTE

DÉPARTEMENTS	PERSONNEL des préfectures et sous-préfectures. — SUPPLÉMENT au fonds d'abonnement Subventions aux caisses de retraites, secours.	PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES IMMOBILIÈRES		BATIMENTS PRIS A LOYER		MOBILIER DÉPARTEMENTAL		VOIRIE				INSTRUCTION PUBLIQUE	CULTES
								ROUTES DÉPARTEMENTALES					
		Entretien et grosses réparations.	Acquisitions, constructions et installations.	Loyers.	Réparations locatives	Entretien.	Acquisitions.	Entretien, travaux d'amélioration, personnel et frais généraux.	Construction et prolongements. Rachat de ponts à péage.	Chemins vicinaux.	Chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux. (Dépenses de premier établissement et frais de contrôle.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr c.	fr. c.
Report...	913.289 52	676.132 05	883.937 03	1.092.792 08	7.998 80	120.397 52	56.152 67	1.607.446 22	»	23.969.474 98	10.709 241 13	758 618 54	5.700 25
Creuse	31.398 20	18.890 80	57.011 89	37.098 33	334 40	2.931 06	945 »	»	»	867.136 51	»	10.124 90	»
Dordogne......	96.250 »	23.827 67	1.109 48	20.920 50	133.90	6.368 92	»	»	»	1.088.740 50	51.054 72	19.306 97	»
Doubs.........	40.661 34	41.479 86	22.735 71	30.879 »	166 12	5.970 47	9.242 05	»	»	841.903 34	641.433 57	26.297 68	»
Drôme	27.335 60	22.202 33	6 461 23	44.149 40	18 30	5.728 23	1.419 20	192.457 43	979 32	674.487 67	10.305 69	13.247 39	»
Eure..........	58.413 75	54.615 53	8.300 »	67.596 »	153 10	9.467 11	349 40	»	»	1.060.474 88	526.631 76	77.093 37	»
Eure-et-Loir....	19.035 50	14.078 91	16.226 61	43.278 04	16 »	6.908 35	2.984 29	»	»	1.686.199 19	11.586 85	143.469 29	200 »
Finistère.......	47.781 65	40.769 88	14.774 87	59.681 »	108 35	5.450 60	3.554 58	288.547 99	»	709.032 16	514.258 67	34.793 64	»
Gard..........	31.998 95	32.104 47	13.465 38	58.225 »	130 35	5.698 66	1.536 40	»	»	1.313.707 54	2.350 »	24.070 78	»
Garonne (Haute-)	114.419 69	112.425 80	»	39.102 »	»	8.894 54	3.760 »	636.500 67	2.178 71	736.553 51	2.248.864 »	72.520 30	»
Gers..........	16.686 80	14.665 44	334 02	26.930 »	»	2.627 35	881 71	439.242 19	»	283.601 14	6.948 77	20 131 83	»
Gironde	71 527 »	70.611 18	157.658 70	56 599 16	»	14.516 52	3.477 64	»	»	2.375 349 36	30.882 61	33.593 30	»
Hérault........	104.042 53	45.738 79	1.137.770 60	68.383 33	489 90	8.468 44	6.492 64	»	»	1.572.648 58	40.185 08	69.791 53	»
Ille-et-Vilaine...	66.396 50	37.882 36	223.054 83	60.415 65	145 80	8.424 35	2.240 »	»	»	1.284.951 60	1.021.673 87	48.870 »	»
Indre	18.054 16	28.012 25	1.148 47	20.992 25	9 50	5.761 68	1.840 »	»	»	820 987 38	642.188 37	10 087 46	950 »
Indre-et-Loire ..	52.584 »	46.829 45	»	34.168 20	13 10	6.615 »	946 26	»	»	1.041 072 27	50.619 89	27.176 03	»
Isère	83.974 60	60.030 63	91.685 29	76.418 50	433 70	9.359 55	1.338 »	»	»	1.557.138 11	57.073 30	58.822 01	»
Jura	29.724 46	19.164 31	33.021 43	33.811 11	»	3.161 62	1.878 80	»	»	793.136 72	214.141 64	37.447 03	»
Landes	21.253 86	28.158 44	1.089 33	34.753 30	150 »	3.382 25	2.971 75	»	»	649.634 32	217.299 55	3.821 59	»
Loir-et-Cher ...	38.480 »	29.969 93	»	37.648 36	33 »	5.427 17	302 20	311.969 72	»	626.921 56	176.114 29	32.022 45	»
Loire	50.323 96	114.951 52	101.964 33	52.358 42	499 45	7.938 58	1.716 82	300.477 97	»	1.120.689 39	279.869 29	68.439 93	»
Loire (Haute-)..	20.878 »	21.721 92	151.652 32	27.207 50	195 20	4.480 21	391 20	»	»	729.941 34	344 »	28.346 10	»
Loire-Inférieure.	48.000 »	76.949 28	74.076 99	71.356 70	262 90	10.167 66	4.852 32	»	»	1.768.205 03	1.592 655 23	67.046 46	5.500 »
A reporter..	2.002.510 07	1.631.212 81	2.997.478 51	2.094.763 83	11.291 87	268.145 84	109.272 93	3.776.642 19	3.158 03	47.571.987 08	19.045.722 28	1.085.138 58	12.350 2

MENTALES PAYÉES EN 1904 (Suite).

ASSISTANCE PUBLIQUE						ENCOURAGEMENTS							
Aliénés.	Enfants assistés, maltraités ou moralement aban-donnés.	Enfants du premier âge.	Assistance médicale gratuite.	Pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents. (Loi du 29 mars 1897 art. 43 et loi du 30 mars 1902 art. 61.)	Dépenses diverses d'assistance. (Voyageurs indigents, vaccine, sourds-muets, aveugles, sociétés de secours mutuels, etc.	aux sciences, aux lettres et aux arts.	à l'agriculture au commerce et à l'industrie.	CADASTRE	SERVICE DE LA DETTE des départements. (Annuités d'emprunts; garantie d'intérêt et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux, annuités payées aux concessionnaires.)	SUBVENTIONS pour des entreprises d'intérêt général. (Ports maritimes, canaux de navigation, routes nationales, chemins de fer, etc.)	DÉPENSES diverses.	TOTAL des DÉPENSES	DÉPARTEMENTS
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
3 743.437 01	4.067.903 23	381.776 79	2.706.502 52	463.206 13	1.022.022 30	295.909 58	1.183.649 75	180 80	13.915.838 24	2.272.995 20	4.108.840 14	74.963.442 48	
68.016 52	103.331 13	7.178 18	58.320 64	3.491 50	46.728 08	5.100 »	38.261 34	»	204.411 64	»	40.430 37	1.601.140 49	Creuse.
154.078 74	113.334 63	6.442 38	85.995 32	12.080 83	44.381 55	3.833 65	21.597 27	»	876.746 76	»	89.573 66	2.715.777 45	Dordogne.
215.395 08	145.095 24	7.647 47	67.807 99	54.545 50	169.331 47	31.389 44	84.144 58	»	451.399 25	»	65.481 55	2.953.006 71	Doubs.
158.156 90	129.383 72	28.416 97	86.360 83	400 80	56.988 84	11.645 60	11.577 10	»	781.808 67	220.265 67	71.035 30	2.554.832 19	Drôme.
285.290 96	399.471 85	48.890 25	171.265 10	2.791 77	91.851 05	11.230 58	55.002 82	»	721.822 91	9.907 29	102.083 40	3.762.702 88	Eure.
213.956 95	192.249 82	41.577 67	158.960 35	34.565 »	90.446 »	11.733 45	12.406 20	»	458.226 93	155.380 »	60.890 79	3.374.376 19	Eure-et-Loir.
344.125 »	125.471 12	13.028 61	249.629 33	»	65.224 83	17.463 40	63.575 41	»	695.609 95	4.350 »	73.035 04	3.370.266 08	Finistère.
295.122 41	105.268 92	17.217 28	101.858 85	29.193 89	52.908 91	13.031 90	32.883 76	»	481.446 34	56.726 96	49.980 51	2.718.927 26	Gard.
175.224 60	212.749 35	19.740 83	238.477 28	34 193 50	52.998 27	12.138 05	134.326 81	»	768.608 35	304.458 40	114.401 97	6.042.536 63	Garonne (Haute-)
103.198 37	57.422 77	3.694 17	63.899 56	»	26.190 17	3.288 75	64.549 15	»	154.433 13	»	36.845 38	1.325.570 70	Gers.
570.839 89	701.303 44	21.759 92	241.179 15	12.490 »	97.954 68	37.767 67	77.887 31	»	1.339.624 96	»	107.601 99	6.022.624 48	Gironde.
330.443 24	156.313 19	15.482 07	183.329 75	2.450 »	59.836 69	25.878 15	81.019 43	»	1.555.066 »	278.948 85	173.168 98	5.915.947 77	Hérault.
361.442 66	240.403 74	30.830 91	254.087 95	4.948 91	115.134 28	17.860 57	84.198 72	»	1.229.681 41	250.250 »	82.496 36	5.425.380 47	Ille-et-Vilaine.
78.128 23	97.506 67	10.188 05	72.790 42	17.190 »	108.366 68	3.780 35	26.227 75	»	570.186 69	40.598 84	47.169 11	2.622.164 32	Indre.
161.412 46	249.221 83	12.717 88	95.714 19	7.804 66	52.789 97	27.414 40	28.205 80	44 »	923.337 97	28.365 »	88.584 65	2.935.637 01	Indre-et-Loire.
239.347 32	163.614 92	40.543 90	279.793 66	1.295 »	185.008 15	24.591 35	69.457 75	»	1.426.806 62	197.940 »	171.310 50	4.795.982 95	Isère.
194.782 61	79.615 40	8.738 09	62.617 36	2.188 75	96.969 47	5.001 75	58.276 »	»	693.403 55	2.645 15	35.120 42	2.404.845 67	Jura.
92.120 50	73.228 80	5.745 05	6.269 65	4.332 20	24.512 98	1.747 25	25.074 98	»	227.474 58	411.580 »	31.119 97	1.865.720 35	Landes.
124.208 02	172.590 41	23.850 38	94.888 93	38.947 39	54.043 05	6.322 96	34.461 42	»	453.850 90	1.963 77	38.041 68	2.302.057 59	Loir-et-Cher.
439.458 96	311.856 24	32.770 91	232.659 48	»	75.902 91	10.205 05	65.533 56	200 »	999.458 68	191.302 84	82.015 22	4.540.593 51	Loire.
167.412 25	56.174 »	14.346 56	72.967 23	247 50	34.011 68	4.925 21	31.350 53	»	332.676 64	131.000 »	34.538 29	1.864.807 68	Loire (Haute-).
415.887 21	263.350 72	23.213 82	211.561 61	»	223.538 69	34.015 90	154.835 90	»	897.124 69	277.294 26	158.188 42	6.378.083 79	Loire-Inférieure.
8.931 475 89	8.216.861 14	815.798 14	5.796.937 15	726.363 33	2.847.140 70	616.275 01	2.438.503 34	424 80	30.159.044 86	4.835.972 23	5.861.953 79	152.456.424 65	

RELEVÉ DES DÉPENSES DÉPARTE

DÉPARTEMENTS	PERSONNEL des préfectures et sous-préfectures. — SUPPLÉMENT au fonds d'abonnement Subventions aux caisses de retraites, secours.	PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES IMMOBILIÈRES		BATIMENTS PRIS A LOYER		MOBILIER DÉPARTEMENTAL		VOIRIE				INSTRUCTION PUBLIQUE	CULTES
								ROUTES DÉPARTEMENTALES					
		Entretien et grosses réparations.	Acquisitions, constructions et installations.	Loyers.	Réparations locatives.	Entretien.	Acquisitions.	Entretien, travaux d'améliora-tion, personnel et frais généraux.	Construction et prolonge-ments. Rachats de ponts à péage.	Chemins vicinaux.	Chemins de fer d'intérêt local et tramways dépar-tementaux. (Dépenses de premier établissement et frais de contrôle.)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c
Report...	2.002.510 07	1.631.212 81	2.997.478 51	2.094.763 83	11.291 87	268.145 84	109.272 93	3.776.642 19	3.158 03	47.571.987 08	19.045.722 28	1.685.138 58	12.350 25
Loiret.........	28.816 59	50.798 68	»	52.140 63	115 25	8.805 73	1.998 95	354.480 11	227.810 20	965.093 79	2.008.493 73	44.196 35	1.500 »
Lot...........	39.916 »	20.394 19	45.521 45	35.738 »	9 60	3.487 98	3.123 »	»	»	856.368 92	»	13.614 61	»
Lot-et-Garonne.	63.932 »	34.010 68	»	36.069 60	»	4.783 64	1.460 80	278.681 85	»	675.803 79	3.041 14	50.611 02	»
Lozère	23.980 »	13.592 06	»	30.293 80	30 »	2.989 68	»	»	»	483.234 94	»	8.360 »	»
Maine-et-Loire .	48.919 39	58.476 84	16.170 58	54.150 56	»	6.476 30	1.000 »	416.365 05	»	926.094 77	12.450 96	16.582 50	10.200 »
Manche	50.360 24	56.601 25	»	81.649 20	35 50	5.590 59	7.363 54	»	»	2.259.542 80	5.878 06	48.013 43	200 »
Marne	82.906 »	76.994 98	23.621 02	25.212 »	132 »	5.726 15	15.116 72	»	»	1.885.538 54	1.009.024 38	77.584 50	»
Marne (Haute-) .	44.893 71	19.964 26	»	33.620 »	536 03	6.476 21	357 37	»	»	879.398 50	13.203 14	17.191 50	»
Mayenne.......	13.680 »	21.890 42	133.300 »	52.418 63	171 32	4.459 81	2.323 35	282.607 76	»	650.948 52	7.395 40	56.975 71	3 791 66
Meurthe-et-Mos .	41.419 96	106.505 99	96.134 79	27.694 33	438 85	9.993 84	3.973 65	319.940 46	»	754.354 16	17.583 27	28.147 51	»
Meuse.........	32.320 16	42.157 36	9.000 »	38.864 95	48 20	6.086 25	4.346 41	238.855 40	»	1.036.314 89	11.710 80	18.564 05	»
Morbihan	44.693 46	50.524 60	»	54.400 50	260 »	5.401 50	2.545 86	»	»	671.409 39	1.959.011 38	15.591 26	»
Nièvre.........	60.289 40	34.937 44	»	44.612 40	700 »	6.798 93	»	»	»	1.022.985 45	2.676.152 91	57.322 86	»
Nord..........	257.072 92	230.074 53	690.084 21	69.812 »	»	20.704 89	5.845 »	484.373 57	257.724 12	3.813.177 03	676.544 28	382.706 43	»
Oise	46.851 64	92.682 95	15.481 32	66.248 82	20 »	9.139 89	935 94	»	»	2.418.744 13	1.019.792 07	52.520 29	4.900 »
Orne..........	46.480 »	36.829 03	»	52.245 07	»	4.638 »	939 87	»	»	1.687.083 88	3.584 04	33.536 69	»
Pas-de-Calais ..	77.827 49	85.132 41	97.617 22	72.726 30	222 81	10.794 87	4.815 38	»	»	2.986.824 75	20.259 48	64.190 81	5.565 55
Puy-de-Dôme ..	71.695 80	38.020 10	»	72.634 97	740 »	9.221 40	»	»	»	2.198.205 41	147.459 48	35.832 26	»
Pyrénées (Basses-)	28.718 57	27.329 34	»	52.931 10	803 70	4.629 80	6.016 10	296.727 61	»	509.471 43	244.493 14	8.062 41	300 »
Pyrénées (Hautes-)	28.741 58	17.045 90	2.426 46	34.488 20	500 »	2.926 90	1.045 08	41.464 95	»	355.329 98	2.643 63	6.375 95	»
Pyrénées-Or^les..	49.429 64	37.596 84	»	36.842 50	»	4.955 53	180 »	»	»	951.827 04	139.387 96	22.325 37	»
Rhin (Haut) [Belfort]	23.100 »	12.978 37	105.509 38	4.627 »	»	779 55	5.903 69	»	»	209.675 82	»	8.938 29	»
A reporter..	3.208.554 62	2.795.751 03	4 232.344 94	3.124.184 39	16.055 13	413.007 28	178.203 64	6.490.138 95	488.692 35	75.769.415 01	29.024.031 53	2.752.382 38	38.807 46

MENTALES PAYÉES EN 1904 (*Suite*).

ASSISTANCE PUBLIQUE						ENCOURAGEMENTS							
Aliénés.	Enfants assistés maltraités, ou moralement abandonnés.	Enfants du premier âge.	Assistance médicale gratuite.	Pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents. (Loi du 29 mars 1897 art. 43 et loi du 30 mars 1902 art. 61.)	Dépenses diverses d'assistance. (Voyageurs indigents, vaccine, sourds-muets, aveugles, sociétés de secours mutuels, etc.)	aux sciences, aux lettres et aux arts.	à l'agriculture au commerce et à l'industrie.	CADASTRE	SERVICE DE LA DETTE des départements. (Annuités d'emprunts; garantie d'intérêt et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux, annuités payées aux concessionnaires.)	SUBVENTIONS pour des entreprises d'intérêt général. (Ports maritimes, canaux de navigation, routes nationales, chemins de fer, etc.)	DÉPENSES diverses.	TOTAL des DÉPENSES	DÉPARTEMENTS
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8 931.475 89	8.216.861 14	815.798 14	5.796.937 15	726.363 33	2.847.140 70	616.275 01	2.438.503 34	424 80	30.159.044 86	4.835.972 23	5.861.953 79	152.456.424 65	
247.725 91	215.790 90	56.466 35	164.818 98	16.298 47	99.559 56	9.557 70	41.475 58	»	333.088 95	666.721 66	175 726 97	5.771.481 04	Loiret.
129.642 29	52.307 80	5.230 50	102.674 02	15.879 64	48.42 26	3.793 80	18.798 48	150 »	261.974 73	»	73.811 43	1.730.858 70	Lot.
153.506 39	117.825 43	9.759 29	76.143 28	»	51.104 11	11.177 90	87.787 02	»	196.883 20	176.000 »	93.654 70	2.122.235 84	Lot-et-Garonne.
73.791 80	54.494 57	8.604 93	81.074 62	3.645 77	20.017 61	2.223 25	12.981 76	»	181.254 10	»	19.002 58	1.019.571 47	Lozère.
317.794 77	207.878 97	7.197 01	124.896 91	9.830 40	68.553 92	26.173 85	63.086 55	»	803.651 02	»	67.401 54	3.263.351 89	Maine-et-Loire.
248.961 85	200.915 52	21.059 32	89.434 91	»	64.060 70	5.637 65	143.520 92	»	344.780 80	400.000 »	59.492 80	4.093 099 08	Manche.
206.436 09	301.415 47	18.389 42	121.145 47	37.060 25	162.827 16	15.731 23	77.645 87	»	795.804 29	201.330 »	79.639 04	5.219.280 58	Marne.
83.020 71	114.402 85	6.154 82	42.163 87	»	40.711 26	13.351 50	57.409 27	11.750 »	271.493 26	»	29.278 35	1.685.376 61	Marne (Haute-).
172.163 04	209.722 74	21.129 35	71.819 90	»	69.699 43	11.394 99	89.777 92	»	536.056 63	»	41.716 47	2.453.443 05	Mayenne.
215.389 37	250.800 90	13.722 94	91.654 33	11.126 90	120.164 28	24.591 41	78.519 37	»	304.894 94	250.000 »	156.744 89	2.923.996 14	Meurthe-et-Mos.
135.123 92	148.630 99	5.928 34	37.700 11	270 »	38.413 46	6.000 97	57.307 30	»	907.891 71	370.000 »	101.319 23	3.246.854 50	Meuse.
234.397 13	153.276 17	15.572 57	158.742 35	772 »	77.758 45	10.689 73	60.389 15	»	739.428 90	6.500 »	58.364 76	4.319.729 16	Morbihan.
304.098 47	248.012 54	45.250 30	116.759 14	11.626 32	71.646 44	8.814 40	35.276 56	100 »	788.981 89	151.733 42	44.728 39	5.630.827 26	Nièvre.
763.112 46	595.708 72	55.996 25	825.887 10	146.188 37	367.679 84	72.988 87	488.944 40	42.000 »	1.973.345 62	»	163.165 92	12.382.776 53	Nord.
231.896 46	184.641 56	19.388 40	218.237 06	8.000 91	77.054 03	15.015 89	28.247 81	»	620.127 29	118.311 »	76.098 15	5.324.335 61	Oise.
188.490 05	127.296 61	61.043 84	80.734 24	»	49.858 39	1.852 85	83.764 82	»	459.499 81	112.400 »	66.922 48	3.097.199 67	Orne.
381.158 41	300.921 62	34.937 97	85.359 52	72.261 75	242.696 19	18.452 53	243.448 »	»	315.861 16	290.935 »	155.522 97	5.567.532 19	Pas-de-Calais.
244.127 95	256.109 42	32.026 31	209.257 73	»	116.011 93	51.620 46	125.377 25	»	779.730 96	121.315 80	99.814 33	4.609.201 56	Puy-de-Dôme.
137.447 60	84.805 95	5.145 51	118.722 05	2.000 »	28.899 29	1.440 80	52.619 28	»	835.568 79	»	31.197 26	2.477.329 73	Pyrénées (Basses-)
88.008 99	37.897 55	2.867 13	61.107 27	2.404 16	25.613 »	1.745 39	40.056 40	»	152.908 46	27.000 »	34.728 75	967.319 73	Pyrénées (Hautes-)
114.918 41	42.241 74	12.355 37	4.530 50	3.951 50	30.142 58	4.049 »	23.036 50	»	311.455 82	21.348 49	71.761 03	1.882.335 82	Pyrénées-Or[les] . .
34 639 80	44.224 40	2.836 88	33.606 88	»	10.295 29	3.279 99	5.950 69	»	435.085 73	4.810 »	13.165 84	959.467 60	Rhin (Haut-) [Belfort]
13.537.387 76	12.166.183 56	1.276.860 94	8.713.407 39	1.067.679 77	4.728.329 88	935.859 17	4.353.924 24	54.424 80	42.508.812 92	7.754.377 60	7.575.211 67	233.204.028 41	

RELEVÉ DES DÉPENSES DÉPARTE

DÉPARTEMENTS	Personnel des préfectures et sous-préfectures. — Supplément au fonds d'abonnement Subventions aux caisses de retraites, secours.	Propriétés départementales immobilières — Entretien et grosses réparations.	Propriétés départementales immobilières — Acquisitions, constructions et installations.	Batiments pris à loyer — Loyers.	Batiments pris à loyer — Réparations locatives.	Mobilier départemental — Entretien.	Mobilier départemental — Acquisitions.	Voirie — Routes départementales — Entretien, travaux d'amélioration, personnel et frais généraux.	Voirie — Routes départementales — Construction et prolongements. Rachats de ponts à péage.	Voirie — Chemins vicinaux.	Voirie — Chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux. (Dépenses de premier établissement et frais de contrôle.)	Instruction publique	Cultes
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report.....	3 208.554 62	2.795.751 03	4.232.344 94	3.124.184 39	16.055 13	413.007 28	178.203 64	6.490.138 95	488.692 35	75.769.415 01	29.024 031 53	2.752.382 38	38.807 46
Rhône.........	94.455 »	175.907 42	107.738 79	75.433 33	265 40	13.496 47	5.836 34	»	»	1.841.477 27	82.070 92	249.311 77	»
Saône (Haute-)..	65.065 59	32.655 47	»	20.597 66	51 »	4.150 07	1.453 69	»	»	655.743 54	425.591 62	16.935 85	»
Saône-et-Loire .	27.780 75	37.835 92	58.200 99	72.606 02	»	6.361 97	»	»	»	1.472.983 39	856.440 44	54.173 50	»
Sarthe.........	28.976 »	28.390 08	»	42.061 94	29 30	3.217 42	4.268 82	»	»	1.188.978 46	89.239 64	52.235 74	»
Savoie.........	56.394 98	54.408 08	»	27 934 80	212 65	5.249 25	299 »	242.202 01	»	635.323 94	3.943 85	14.299 76	»
Savoie (Haute-).	15.400 »	35.235 69	29.080 40	35.106 85	465 30	5.021 60	464 77	221.517 91	»	458.281 68	4.350 »	20.299 32	»
Seine..........	1.881.503 37	1.049.250 17	1.290.182 22	89.796 25	»	99.511 03	»	2.334.662 86	532.807 70	3.421.408 79	84.330 60	1.051.089 44	»
Seine-Inférieure.	146.672 62	148.867 91	61.920 57	106.191 »	35 »	12.669 39	7.672 31	»	»	2.392.938 50	866.824 61	359.523 17	10.402 »
Seine-et-Marne..	38.007 21	56.567 02	2.296 92	60.107 66	579 63	7.324 01	3.693 78	1.055.662 75	»	1.504.925 82	464.149 47	61.575 82	»
Seine-et-Oise...	125.562 94	71.124 03	170.825 91	146.846 37	702 61	14.652 88	3.926 84	»	»	3.300.177 47	110.835 07	186.609 04	»
Sèvres (Deux-)..	46.860 11	39.806 96	31.986 88	37.281 63	»	6.022 82	»	»	»	821 093 62	18.061 57	35.658 25	»
Somme........	90.700 »	33.675 44	261.787 30	63.175 »	199 31	16.364 75	»	»	»	2.516.127 42	20.382 80	66.760 80	»
Tarn..........	31.200 09	29.213 22	»	51.110 89	219 53	3.080 80	»	»	»	970.627 74	2.714.758 46	38.231 91	»
Tarn-et-Garonne	44.175 »	41.462 80	»	23.883 55	55 35	5.574 48	»	»	»	656.120 01	»	21.974 02	»
Var...........	45.075 »	24.285 23	285.891 74	40.905 »	21 76	4.073 49	2.570 »	»	»	885.215 36	62.991 68	54.851 30	»
Vaucluse......	7.100 »	47.445 88	»	23.190 »	»	5.147 37	»	198.887 21	201.100 96	380.554 18	7.579 23	66.697 68	»
Vendée........	45.110 »	25.563 10	»	44.834 53	»	7.108 74	»	»	»	1.244.476 48	118.905 24	23.917 31	»
Vienne	28.000 »	28.487 20	400 »	51.785 80	309 49	7.216 97	5.867 22	»	»	1 075.850 57	2.390 60	23.736 84	»
Vienne (Haute-).	35.003 »	25.509 53	476.810 73	39.027 55	12 80	4.331 36	3.865 67	»	»	832.507 13	2.593 76	12.110 21	»
Vosges	33.265 »	32.565 90	2.454 10	39.286 »	»	6.294 80	800 »	»	»	1.183.235 »	5.269 90	20.333 49	»
Yonne.........	112.793 80	37.484 »	307.829 69	61.450 66	170 42	8.070 40	»	»	»	1.478.123 90	33.738 83	28.910 58	»
Totaux....	6.207.655 08	4.851.522 08	7.319.751 18	4.276.796 88	19.384 68	657.947 38	218.922 08	10.543.071 69	1.222.601 01	104.685.585 28	34.998.479 82	5.213.618 18	49.209 46

MENTALES PAYÉES EN 1904 (*Fin*).

ASSISTANCE PUBLIQUE						ENCOURAGEMENTS							
Aliénés.	Enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés.	Enfants du premier âge.	Assistance médicale gratuite.	Pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents. (Loi du 29 mars 1897 art. 43 et loi du 30 mars 1902 art. 61.)	Dépenses diverses d'assistance. (Voyageurs indigents, vaccine, sourds-muets, aveugles, sociétés de secours mutuels, etc.)	aux sciences, aux lettres et aux arts.	à l'agriculture au commerce et à l'industrie.	CADASTRE	SERVICE DE LA DETTE des départements. (Annuités d'emprunts; garanties d'intérêt et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et tramways départementaux, annuités payées aux concessionnaires.)	SUBVENTIONS pour des entreprises d'intérêt général. (Ports maritimes, canaux de navigation, routes nationales, chemins de fer, etc.).	DÉPENSES diverses.	TOTAL des DÉPENSES	DÉPARTEMENTS
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
13.537.387 76	12.166.183 56	1.276.860 94	8.713.407 39	1.067.679 77	4.728.329 88	935.859 17	4.353.924 24	54.424 80	42.508.812 92	7.754.377 60	7.575.211 67	233.204.028 41	
836.297 86	1.362.677 70	88 497 77	140.466 14	»	502.421 07	46.431 45	112.087 42	»	1 336.049 79	32.175 »	434.224 20	7.537.321 11	Rhône.
111.945 18	101.551 20	6.667 65	95.932 22	12.867 25	56.223 02	11.443 14	74.853 85	»	539.493 98	259.137 92	36.438 91	2.530.798 81	Saône (Haute-).
170.509 99	328.118 95	15.390 02	151.801 80	16.951 »	114.499 69	37.095 »	56.851 36	»	893.709 85	»	72.622 93	4.443.963 57	Saône-et-Loire.
248.439 »	293.425 21	71.735 89	160.286 81	»	99.432 92	12.890 75	103.635 40	»	855.912 60	188.000 »	138.627 66	3.609.783 64	Sarthe.
135.183 01	73.201 28	18.607 98	69.032 37	4.946 95	48.223 69	5.231 65	28.504 22	13.234 64	488.374 47	123.510 »	32.953 91	2.081.272 49	Savoie.
113.815 44	91.274 59	20.538 41	118.643 71	9.834 08	49.180 98	4.931 80	15.214 08	28.533 38	418.281 33	73.517 »	37.552 42	1.806.540 74	Savoie (Haute-).
10.816.463 »	12.976.000 34	303.914 68	»	340.376 21	5.096.568 53	161.171 39	469.197 99	»	»	1.223.310 09	2.276.971 34	45.498.516 03	Seine.
824.210 84	1.024.793 28	72.741 19	451.461 60	82.869 16	355.305 24	64.315 52	201.719 76	»	1.324.968 54	50.951 »	846.793 54	9.413.846 75	Seine-Inférieure.
201.356 86	190.330 05	60.161 49	184.570 74	2.650 14	121.996 13	11.160 10	55.332 29	27.619 »	772.916 88	6.000 »	127.834 16	5.016.867 93	Seine-et-Marne.
393.945 61	557.914 30	75.208 09	305.187 80	37.810 »	312.058 34	18.578 25	44.613 53	»	706.611 10	50 »	133.069 22	6.716.309 40	Seine-et-Oise.
152.943 62	204.009 66	86 18	111.500 16	20.216 11	53.637 91	8.299 25	32.364 75	»	528.928 95	226.093 55	50.111 60	2.424.963 58	Sèvres (Deux-).
266.918 02	297.817 15	21.933 18	277.384 88	6.907 »	71.946 77	15.753 78	81.432 98	7.320 »	849.991 06	8.000 »	581.952 86	5.556.530 50	Somme.
176.346 25	43.584 23	»	82.128 30	892 50	52.390 77	6.809 02	14.573 70	»	410.682 05	»	56.844 33	4.682.693 79	Tarn.
100.176 96	113.135 63	»	70.681 10	1.820 84	42.707 39	5.993 55	28.191 30	»	156.016 91	6.530 39	49.236 78	1.367.736 06	Tarn-et-Garonne.
196.682 33	117.937 07	15.547 01	66.163 11	8.057 50	26.186 32	12.863 68	24.709 88	»	492.560 23	324.493 03	31.776 70	2.722.857 42	Var.
140.074 15	166.811 02	1.197 66	80.886 67	7.552 63	57.049 18	8.846 10	15.616 70	»	353.983 40	295.000 »	51.296 60	2.116.016 62	Vaucluse.
179.951 54	173.808 78	»	96.478 07	»	151.494 79	4.702 55	62.658 18	»	533.952 09	15.000 »	76.433 05	2.804.394 45	Vendée.
177.727 97	143.568 48	4.071 80	118.762 33	2.585 »	77.701 82	10.151 92	35.386 89	499 70	268.250 74	316.076 81	128.630 17	2.507.458 32	Vienne.
113.398 05	250.867 45	16.991 03	94.249 14	»	52.597 98	15.269 31	31.748 90	»	448.686 16	»	287.386 46	2.742.966 22	Vienne (Haute-)
185.015 66	101.821 61	26.713 97	72.694 78	20.967 15	15.010 63	27.220 37	23.612 64	19.003 »	462.776 29	»	513.035 86	2.791.376 15	Vosges.
159.790 78	214.578 72	37.516 78	117.959 43	15.687 28	67.128 27	12.816 73	70.813 52	350 »	822.169 81	291.100 »	8.443 15	3.886.926 75	Yonne.
29.238.579 88	30.993.460 26	2.134.381 72	11.579.678 55	1.660.670 57	12.152.091 32	1.437.834 48	5.937.043 58	150.984 52	55.173.129 15	11.193.322 39	13.547.447 52	355.463.168 74	

TABLEAU N° 5

COMPARAISON

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DÉPARTEMENTALES

DE 1904

COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES DÉPARTEMENTALES DE 1904

DÉPARTEMENTS	RELIQUAT disponible à la clôture de l'exercice 1903.	RECETTES propres à l'exercice 1904. (Voir le tableau n° 3.)	TOTAL des recettes	DÉPENSES payées pendant l'exercice 1904. (Voir le tableau n° 4.)	RELIQUAT disponible à la clôture de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	437.402 52	3.162.575 71	3.599.978 23	3.064.387 42	535.590 81	
Aisne	846.636 97	5.624.193 68	6.470.830 65	5.901.540 45	569.290 20	
Allier	235.972 14	4.610.264 51	4.846.236 65	4.621.166 82	225.069 83	
Alpes (Basses-)	147.857 02	1.056.853 84	1.204.710 86	1.113.932 33	90.778 53	
Alpes (Hautes-)	394.695 70	935.478 42	1.330.174 12	1.079.981 57	250.192 55	
Alpes-Maritimes	541.114 43	2.372.527 19	2.913.641 62	2.396.004 76	517.636 86	
Ardèche	561.238 52	1.987.697 23	2.548.935 75	2.012.984 45	535.951 30	
Ardennes	1.203.945 01	3.590.627 74	4.794.572 75	3.648.530 10	1.146.042 65	
Ariège	317.860 88	1.052.193 96	1.370.054 84	1.036.649 28	333.405 56	
Aube	388.043 47	2.329.023 47	2.717.066 94	2.435.473 95	281.592 99	
Aude	794.134 08	4.196.758 48	4.990.892 56	4.372.305 61	618.586 95	
Aveyron	300.923 85	2.160.059 60	2.460.983 45	2.123.227 30	337.756 15	
Bouches-du-Rhône	2.218.239 59	7.896.818 66	10.115.058 25	7.919.725 88	2.195.332 37	
Calvados	2.288.525 05	5.100.694 44	7.389.219 49	5.583.423 80	1.805.795 69	
Cantal	310.434 99	1.779.441 08	2.089.876 07	1.734.384 07	355.492 »	
Charente	383.648 05	3.298.940 99	3.682.589 04	3.353.124 27	329.464 77	
Charente-Inférieure	1.381.098 87	4.640.436 83	6.021.535 70	5.320.149 05	701.386 65	
Cher	888.387 86	4.905.285 75	5.793.673 61	3.965.090 84	1.828.582 77	
Corrèze	400.988 95	1.713.803 94	2.114.792 89	1.754.521 40	360.271 49	
Corse	373.575 65	1.283.757 83	1.657.333 48	1.301.223 76	356.109 72	
Côte-d'Or	372.278 35	3.063.383 04	3.435.661 39	3.013.875 80	421.785 59	
Côtes-du-Nord	1.099.579 61	7.157.143 93	8.256.723 54	7.211.739 57	1.044.983 97	
A reporter	15.886.581 56	73.917.960 32	89.804.541 88	74.963.442 48	14.841.099 40	

COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES DÉPARTEMENTALES DE 1904 (*Suite*).

DÉPARTEMENTS	RELIQUAT DISPONIBLE à la clôture de l'exercice 1903.	RECETTES PROPRES à l'exercice 1904. (Voir le tableau n° 3.)	TOTAL des RECETTES	DÉPENSES PAYÉES PENDANT l'exercice 1904. (Voir le tableau n° 4.)	RELIQUAT DISPONIBLE à la clôture de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report...........	15.886.581 56	73.917.960 32	89.804.541 88	74.963.442 48	14.841.099 40	
Creuse..............	353.063 34	1.578.136 03	1.931.199 37	1.601.140 49	330.058 88	
Dordogne............	455.677 45	2.693.613 03	3.149.290 48	2.715.777 45	433.513 03	
Doubs..............	405.736 62	2.917.714 46	3.323.451 08	2.953.006 71	370.444 37	
Drôme..............	231.056 03	2.524.817 43	2.755.873 46	2.554.832 19	201.041 27	
Eure................	644.475 21	3.723.919 66	4.368.394 87	3.762.702 88	605.691 99	
Eure-et-Loir.........	214.553 03	3.417.055 40	3.631.608 43	3.374.376 19	257.232 24	
Finistère............	541.850 01	3.138.113 33	3.679.963 34	3.370.266 08	309.697 26	
Gard................	283.436 61	2.617.909 27	2.901.345 88	2.718.927 26	182.418 62	
Garonne (Haute-).....	680.240 86	6.009.643 33	6.689.884 19	6.042.536 63	647.347 56	
Gers................	149.324 86	2.006.656 07	2.155.980 93	1.325.570 70	830.410 23	
Gironde.............	538.651 90	5.726.593 79	6.265.245 69	6.022.624 48	242.621 21	
Hérault.............	1.112.873 25	5.711.208 60	6.824.081 85	5.915.947 77	908.134 08	
Ille-et-Vilaine........	775.188 66	5.953.333 72	6.728.522 38	5.425.380 47	1.303.141 91	
Indre...............	1.018.689 40	1.925.517 16	2.944.206 56	2.622.164 32	322.042 24	
Indre-et-Loire........	196.687 21	3.099.789 61	3.296.476 82	2.935.637 01	360.839 81	
Isère................	670.530 80	4.505.554 05	5.176.084 85	4.795.982 95	380.101 90	
Jura................	883.054 73	2.776.152 04	3.659.206 77	2.404.845 67	1.254.361 10	
Landes..............	112.116 81	2.195.023 80	2.307.140 61	1.865.720 35	441.420 26	
Loir-et-Cher.........	134.998 02	2.329.865 61	2.464.863 63	2.302.057 59	162.806 04	
Loire...............	880.586 01	4.409.527 89	5.290.113 90	4.540.593 51	749.520 39	
Loire (Haute-)........	169.594 27	1.856.970 44	2.026.564 71	1.864.807 68	161.757 03	
A reporter........	26.338.966 64	145.035.075 04	171.374.041 68	146.078.340 86	25.295.700 82	

COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES DÉPARTEMENTALES DE 1904 (*Suite*).

DÉPARTEMENTS	RELIQUAT disponible à la clôture de l'exercice 1903.	RECETTES propres à l'exercice 1904. (Voir le tableau n° 3.)	TOTAL des recettes	DÉPENSES payées pendant l'exercice 1904. (Voir l tableau n° 4.)	RELIQUAT disponible à la clôture de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	26.338.966 64	145.035.075 04	171.374.041 68	146.078.340 86	25.295.700 82	
Loire-Inférieure	1.718.316 98	5.630.494 02	7.348.811 »	6.378.083 79	970.727 21	
Loiret	385.740 95	5.924.148 74	6.309.889 69	5.771.481 04	538.408 65	
Lot	271.445 77	1.678.568 08	1.950.013 85	1.730.858 70	219.155 15	
Lot-et-Garonne	967.045 71	1.850.540 02	2.817.585 73	2.122.235 84	695.349 89	
Lozère	85.568 76	1.041.661 37	1.127.230 13	1.019.571 47	107.658 66	
Maine-et-Loire	545.531 28	3.324.951 08	3.870.482 36	3.263.351 89	607.130 47	
Manche	616.638 »	4.169.688 75	4.786.326 75	4.093.099 08	693.227 67	
Marne	1.347.000 72	4.911.523 24	6.258.523 96	5.219.280 58	1.039.243 38	
Marne (Haute-)	219.853 57	1.708.371 63	1.928.225 20	1.685.376 61	242.848 59	
Mayenne	290.614 28	2.496.197 41	2.786.811 69	2.453.443 05	333.368 64	
Meurthe-et-Moselle	216.820 80	3.004.226 71	3.221.047 51	2.923.996 14	297.051 37	
Meuse	542.706 63	3.264.591 96	3.807.298 59	3.246.854 50	560.444 09	
Morbihan	1.142.669 46	4.972.134 01	6.114.803 47	4.319.729 16	1.795.074 31	
Nièvre	2.179.032 96	3.979.645 18	6.158.678 14	5.630.827 26	527.850 88	
Nord	2.300.436 19	13.041.820 96	15.342.257 15	12.382.776 53	2.959.480 62	
Oise	706.267 89	5.318.590 08	6.024.857 97	5.324.335 61	700.522 36	
Orne	442.434 65	3.115.052 71	3.557.487 36	3.097.199 67	460.287 69	
Pas-de-Calais	763.802 62	5.578.187 38	6.341.990 »	5.567.532 19	774.457 81	
Puy-de-Dôme	429.705 05	4.595.508 40	5.025.213 45	4.609.201 56	416.011 89	
Pyrénées (Basses-)	383.523 69	2.322.787 10	2.706.310 79	2.477.329 73	228.981 06	
Pyrénées (Hautes-)	165.744 63	940.632 19	1.106.376 82	967.319 73	139.057 09	
Pyrénées-Orientales	235.587 77	2.096.844 97	2.332.432 74	1.882.335 82	450.096 92	
A reporter	42.295.455 »	230.001.241 03	272.296.696 03	232.244.560 81	40.052.135 22	

COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES DÉPARTEMENTALES DE 1904 (*Fin*).

DÉPARTEMENTS	RELIQUAT disponible à la clôture de l'exercice 1903.	RECETTES propres à l'exercice 1904. (Voir le tableau n° 3.)	TOTAL des recettes.	DÉPENSES payées pendant l'exercice 1904. (Voir le tableau n° 4.)	RELIQUAT disponible à la clôture de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	42.295.455 »	230.001.241 03	272.296.696 03	232.244.560 81	40.052.135 22	
Rhin (Haut-) [Belfort]	59.238 52	958.974 51	1.018.213 03	959.467 60	58.745 43	
Rhône	1.582.861 36	7.776.550 06	9.359.411 42	7.537.321 11	1.822.090 31	
Saône (Haute-)	393.153 59	2.425.901 86	2.819.055 45	2.530.798 81	288.256 64	
Saône-et-Loire	1.449.082 62	4.511.918 49	5.961.001 11	4.443.963 57	1.517.037 54	
Sarthe	570.955 64	3.594.252 82	4.165.208 46	3.609.783 64	555.424 82	
Savoie	405.322 53	2.072.685 80	2.478.008 33	2.081.272 49	396.735 84	
Savoie (Haute-)	271.530 49	1.763.951 96	2.035.482 45	1.806.540 74	228.941 71	
Seine	7.356.639 79	45.277.056 55	52.633.696 34	45.498.516 03	7.135.180 31	
Seine-Inférieure	2.072.183 30	9.169.915 12	11.242.098 42	9.413.846 75	1.828.251 67	
Seine-et-Marne	802.337 41	5.001.933 15	5.804.270 56	5.016.867 93	787.402 63	
Seine-et-Oise	688.564 69	6.904.620 27	7.593.184 96	6.716.309 40	876.875 56	
Sèvres (Deux-)	439.179 71	2.445.684 75	2.884.864 46	2.424.963 58	459.900 88	
Somme	637.941 95	5.283.015 80	5.920.957 75	5.556.530 50	364.427 25	
Tarn	461.948 08	4.912.617 10	5.374.565 18	4.682.693 79	691.871 39	
Tarn-et-Garonne	266.767 61	1.413.238 96	1.680.006 57	1.367.736 06	312.270 51	
Var	325.274 40	2.777.951 76	3.103.226 16	2.722.857 42	380.368 74	
Vaucluse	294.786 83	2.184.210 01	2.478.996 84	2.116.016 62	362.980 22	
Vendée	479.991 58	2.826.360 61	3.306.352 19	2.804.394 45	501.957 74	
Vienne	492.902 57	2.511.260 03	3.004.162 60	2.507.458 32	496.704 28	
Vienne (Haute-)	543.662 80	2.608.536 70	3.152.199 50	2.742.966 22	409.233 28	
Vosges	320.679 38	2.772.455 77	3.093.135 15	2.791.376 15	301.759 »	
Yonne	481.816 35	3.848.377 48	4.430.193 83	3.886.926 75	443.267 08	
Totaux	62.692.276 20	353.042.710 59	415.734.986 79	355.463.168 74	60.271.818 05	

TABLEAU N° 6

TABLEAU

PRÉSENTANT LA SITUATION

DU DOMAINE PUBLIC ET DU DOMAINE PRIVÉ

DES DÉPARTEMENTS EN 1904

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉPARTEMENTS	DOMAINE PUBLIC							BIENS	
	ROUTES DÉPARTEMENTALES			CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL		TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX		Immeubles affectés aux services publics (Préfectures, Sous-Préfectures, Écoles normales, Casernes de gendarmerie, Tribunaux, Prisons, Asiles d'aliénés, Dépôts de mendicité, etc.).	
	Longueur totale du réseau, y compris les parties en lacune.	Largeur moyenne, y compris les talus et autres dépendances.	Capital approximatif représenté par ce réseau.	Longueur du réseau construit.	Montant des frais d'établissement.	Longueur du réseau construit.	Montant des frais d'établissement.	Superficie.	Valeur approximative.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	k. m.	m. c.	fr. c.	k. m.	fr. c.	k. m.	fr. c.	h. a. c.	fr. c.
Ain	»	»	»	11 373	682.618 »	193 642	7.809.498 »	9 48 43	3.812.350 »
Aisne	»	»	»	265 664	26.015.290 »	»	»	308 43 03	9.185.250 »
Allier	»	»	»	283 011	15.956.190 50	»	»	56 44 63	3.743.357 »
Alpes (Basses-)	»	»	»	»	»	»	»	3 25 98	886.800 »
Alpes (Hautes-)	»	»	»	»	»	»	»	45 50 06	1.479.500 »
Alpes-Maritimes	»	»	»	»	»	»	»	6 37 46	3.575.000 »
Ardèche	865 177	8 »	17.300.000 »	»	»	7 980	624.000 »	26 28 17	1.791.700 »
Ardennes	»	»	»	199 067	11.101.847 83	»	»	5 59 79	3.715.800 »
Ariège	»	»	»	»	»	»	»	49 04 34	1.650.000 »
Aube	»	»	»	10 100	600.000 »	»	»	8 77 48	4.130.000 »
Aude	»	»	»	»	»	271 269	12.720.407 »	6 69 20	3.691.000 »
Aveyron	»	»	»	»	»	»	»	164 82 56	5.260.830 »
Bouches-du-Rhône	»	»	»	276 240	26.444.612 39	35 486	5.386.245 »	5 12 09	4.886.000 »
Calvados	»	»	»	28 303	4.446.175 »	163 973	9.516.847 90	11 56 00	4.886.000 »
Cantal	»	»	»	»	»	»	»	3 26 65	3.773.300 »
Charente	550 580	14 »	8.258.700 »	45 623	3.657.776 »	8 885	421.987 85	59 50 00	5.122.000 »
Charente-Inférieure	653 968	13 80	9.750.000 »	16 551	1.036.574 80	369 651	20.755.000 »	61 40 81	5.057.800 »
Cher	»	»	»	55 206	3.495.300 »	»	»	33 51 12	4.755.060 »
Corrèze	»	»	»	»	»	»	»	41 07 95	3.488.000 »
Corse	209 769	4 50	2.100.550 »	»	»	»	»	4 75 62	1.810.000 »
Côte-d'Or	827 204	14 »	40.000.000 »	»	»	255 531	10.176.312 09	33 71 20	8.660.000 »
Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	12 21 65	3.239.000 »
A reporter	3.106 698		77.409.250 »	1.191 138	93.436.384 52	1.306 417	67.410.297 84	956 85 22	88.588.747 »

ET DU DOMAINE PRIVÉ DES DÉPARTEMENTS EN 1904.

DOMAINE PRIVÉ								DÉPARTEMENTS
IMMOBILIERS			BIENS MOBILIERS					
Immeubles libres de toute affectation légale.			Mobilier et Matériel affectés aux services publics.	Rentes et Créances				
				grevées d'une affectation spéciale.		libres de toute affectation.		
Superficie.	Valeur.	Revenu.	Valeur approximative.	Valeur.	Revenu.	Valeur.	Revenu.	
11	12	13	14	15	16	17	18	19
h. a. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
»	»	»	367.000 »	109.000 »	3.242 »	»	»	Ain.
»	»	»	1.395.000 »	»	6.127 »	»	»	Aisne.
35 15	156.800 »	2.000 »	148.550 »	»	3.762 »	»	»	Allier.
»	»	»	135.500 »	»	»	»	»	Alpes (Basses-).
4 00 00	100.000 »	»	130.000 »	202.319 »	6.222 »	25.916 »	797 »	Alpes (Hautes-).
68 71	108.120 »	»	300.000 »	19.930 05	585 »	»	»	Alpes-Maritimes.
0 20	400 »	»	150.000 »	146.279 »	4.261 »	»	»	Ardèche.
»	»	»	165.200 »	166.466 »	4.994 »	»	»	Ardennes.
3 48 08	33.938 56	»	395.000 »	36.922 40	1.144 »	»	»	Ariège.
»	»	»	328.000 »	373.000 »	16.945 17	»	»	Aube.
1 58 00	305.000 »	2.480 »	210.000 »	567.423 »	12.211 »	»	»	Aude.
»	»	»	272.685 »	253.719 »	7.672 »	»	»	Aveyron.
»	»	»	751.882 50	»	»	»	»	Bouches-du-Rhône.
138 24 70	500.000 »	4.963 16	649.000 »	52.800 »	6.178 20	»	»	Calvados.
11 87 14	65.000 »	»	193.160 »	207.800 »	6.173 »	»	»	Cantal.
»	»	»	288.000 »	197.500 »	5.362 »	29.574 »	878 »	Charente.
»	»	»	630.900 »	»	573 »	»	»	Charente-Inférieure.
2 32 60	9.500 »	»	240.373 »	»	»	»	»	Cher.
»	»	»	209.658 45	»	»	»	»	Corrèze.
18 11 99	1.100.000 »	»	353.000 »	»	»	»	»	Corse.
1 80	55.000 »	2.800 »	687.000 »	755.536 »	22.667 »	»	»	Côte-d'Or.
»	»	»	245.000 »	»	»	»	»	Côtes-du-Nord.
180 68 37	2.433.758 56	12.243 16	8.203.508 95	3.088.724 45	108.118 37	55.490 »	1.675 »	

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉPARTEMENTS	DOMAINE PUBLIC							BIENS	
	ROUTES DÉPARTEMENTALES			CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL		TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX		Immeubles affectés aux services publics (Préfectures, Sous-Préfectures, Écoles normales, Casernes de gendarmerie, Tribunaux, Prisons, Asiles d'aliénés, Dépôts de mendicité, etc.).	
	Longueur totale du réseau, y compris les parties en lacune.	Largeur moyenne, y compris les talus et autres dépendances.	Capital approximatif représenté par ce réseau.	Longueur du réseau construit.	Montant des frais d'établissement.	Longueur du réseau construit.	Montant des frais d'établissement.	Superficie.	Valeur approximative.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	k. m.	m. c.	fr. c.	k. m.	fr. c.	k. m.	fr. c.	h. a. c.	fr. c.
Report	3.106 698		77.409.250 »	1.191 138	93.436.384 52	1.306 417	67.410.297 84	956 85 22	88.588.747 »
Creuse	»	»	»	»	»	»	»	14 31 70	1.505.000 »
Dordogne.........	»	»	»	»	»	146 165	8.696.856 »	17 52 »	4.288.500 »
Doubs............	»	»	»	57 176	31.963 05	47 710	28.761 56	25 20 98	4.560.000 »
Drôme	397 266	11 50	7.400.000 »	»	»	163 576	8.800.000 »	7 59 26	3.065.600 »
Eure.............	»	»	»	62 500	1.865.000 »	2 110	134.107 37	9 86 65	4.110.500 »
Eure-et-Loir.......	»	»	»	»	»	60 967	2.737.651 29	55 52 00	5.180.000 »
Finistère..........	522 117	10 20	10.442.340 »	209 731	6.373.560 59	»	»	8 13 90	2.403.500 »
Gard.............	»	»	»	45 680	3.868.046 »	»	»	7 31 29	3.540.625 »
Garonne (Haute-)...	1.016 829	14 »	30.000.000 »	80 522	4.187.151 80	47 541	2.249.014 03	124 28 36	6.380.450 »
Gers.............	1.236 249	13 »	25.400.000 »	24 »	52.000 »	»	»	69 34 19	2.891.000 »
Gironde..........	»	»	»	323 838	23.080.422 »	90 123	8.089.325 »	21 22 11	6.428.060 »
Hérault...........	»	»	»	193 233	34.312.648 32	1 304	73.802 34	27 40 97	6.671.553 23
Ille-et-Vilaine......	»	»	»	»	»	337 267	10.020.740 »	108 90 36	6.057.373 »
Indre.............	»	»	»	»	»	»	»	22 75 91	3.516.100 »
Indre-et-Loire	»	»	»	212 »	12.429.717 75	»	»	9 84 39	9.009.258 »
Isère.............	»	»	»	97 955	15.685.872 »	344 352	13.934.633 »	121 21 09	8.550.000 »
Jura..............	»	»	»	27 303	1.448.000 »	96 531	5.973.000 »	130 61 66	5.546.500 »
Landes...........	»	»	»	192 497	9.646.090 »	»	»	8 20 26	1.851.900 »
Loir-et-Cher.......	594 531	11 »	7.136.800 »	»	»	158 248	6.479.863 70	52 46 58	4.163.635 »
Loire............	500 359	8 20	9.000.000 »	135 312	7.843.758 »	11 914	1.919.457 »	9 17 43	7.577.970 »
Loire (Haute-).....	»	»	»	»	»	»	»	5 33 18	2.067.000 »
Loire-Inférieure....	»	»	»	107 847	5.865.297 20	»	»	9 97 78	5.915.350 »
A reporter ...	7.374 049		166.048.390 »	2.970 732	220.125.411 23	2.814 315	136.547 509 13	1.823 17 27	193.868.621 23

ET DU DOMAINE PRIVÉ DES DÉPARTEMENTS EN 1904 (*Suite*).

DOMAINE PRIVÉ — IMMOBILIERS — Immeubles libres de toute affectation légale. — Superficie. 11	Valeur. 12	Revenu. 13	BIENS MOBILIERS — Mobilier et Matériel affectés aux services publics. — Valeur approximative. 14	Rentes et Créances — grevées d'une affectation spéciale. — Valeur. 15	Revenu. 16	Rentes et Créances — libres de toute affectation. — Valeur. 17	Revenu. 18	DÉPARTEMENTS 19
h. a. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
180 68 37	2.433.758 56	12.243 16	8.203.508 95	3.088.724 45	108.118 37	55.490 »	1.675 »	
88 20	1.250 »	200 »	167.000 »	95.000 »	3.315 »	»	»	Creuse.
»	»	»	298.000 »	»	»	»	100 »	Dordogne.
»	»	»	500.000 »	266.600 »	7.998 »	»	»	Doubs.
13 35 26	60.000 »	2.000 »	250.000 »	96.613 75	2.960 »	»	»	Drôme.
88 41	3.807 »	90 »	321.000 »	295.000 »	8.879 73	»	»	Eure.
»	»	»	292.500 »	108.016 73	3.237 »	8.185 53	236 »	Eure-et-Loir.
3 20	16.000 »	787 »	396.200 »	55.321 20	1.696 »	»	»	Finistère.
»	»	»	206.231 »	»	»	»	»	Gard.
»	»	»	700.000 »	12.870 »	392 »	»	»	Garonne (Haute-).
»	»	»	252.000 »	»	»	»	»	Gers.
»	»	»	427.000 »	6.039 »	183 »	»	»	Gironde.
»	»	»	396.880 »	1.080.750 »	32.404 »	»	»	Hérault.
»	»	»	1.022.089 87	46.974 80	1.416 »	»	»	Ille-et-Vilaine.
0 40	400 »	6 »	295.000 »	22.000 »	655 »	»	»	Indre.
»	»	»	232.288 66	»	»	»	»	Indre-et-Loire.
»	»	»	440.000 »	960.000 »	28.800 »	»	»	Isère.
77 31	19.110 »	»	482.300 »	67.322 73	2.119 »	»	»	Jura.
»	»	»	134.130 »	59.000 »	1.763 »	»	»	Landes.
»	»	»	788.000 »	163.800 »	4.931 »	»	»	Loir-et-Cher.
8 60	410.000 »	17.400 »	1.120.020 »	165.249 80	5.234 50	250.000 »	767 »	Loire.
28 70	28.000 »	»	264.800 »	49.000 »	1.403 »	»	»	Loire (Haute-).
254 75 84	1.295.900 »	13.295 »	411.300 »	195.620 25	5.972 60	»	»	Loire-Inférieure.
451 74 29	4.268.225 56	46.021 16	17.600.248 48	6.833.893 71	221.477 20	313.675 53	2.778 »	

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉPARTEMENTS	DOMAINE PUBLIC								
	ROUTES DÉPARTEMENTALES			CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL		TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX		BIENS	
								Immeubles affectés aux services publics (Préfectures, Sous-Préfectures, Écoles normales, Casernes de gendarmerie, Tribunaux, Prisons, Asiles d'aliénés, Dépôts de mendicité, etc.).	
	Longueur totale du réseau, y compris les parties en lacune.	Largeur moyenne, y compris les talus et autres dépendances.	Capital approximatif représenté par ce réseau.	Longueur du réseau construit.	Montant des frais d'établissement.	Longueur du réseau construit.	Montant des frais d'établissement.	Superficie.	Valeur approximative.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	k. m.	m. c.	fr. c.	k. m.	fr. c.	k. m.	fr. c.	h. a. c.	fr. c.
Report	7.374 049		166.048.390 »	2.970 732	220.125.411 23	2.814 315	136.547.509 13	1.823 17 27	193.868.621 23
Loiret	523 041	14 »	7.850.000 »	»	»	63 727	2.326.308 87	7 85 28	4.146.426 »
Lot	»	»	»	»	»	»	»	4 10 09	1.915.000 »
Lot-et-Garonne	460 357	14 »	13.720.000 »	»	»	»	»	17 89 58	3.250.000 »
Lozère	»	»	»	»	»	»	»	79 26 93	2.490.000 »
Maine-et-Loire	831 627	18 »	13.500.000 »	230 488	9.927.740 48	»	»	18 59 79	10.574.000 »
Manche	»	»	»	52 833	6.703.285 62	31 247	1.454.000 »	8 09 75	3.302.500 »
Marne	»	»	»	159 003	8.364.878 »	62 641	3.573.265 »	60 50 71	9.943.750 »
Marne (Haute-)	»	»	»	26 630	2.424.880 45	»	»	30 38 72	3.451.700 »
Mayenne	635 604	15 »	7.181.400 »	146 547	5.055.000 »	»	»	68 63 90	3.105.900 »
Meurthe-et-Moselle	456 782	10 »	14.000.000 »	18 000	1.682.232 »	15 968	1.314.241 »	190 43 11	12.738.900 »
Meuse	407 436	14 »	6.111.071 »	185 »	15.824.878 »	»	»	195 35 59	4.036.000 »
Morbihan	»	»	»	196 »	9.801.000 »	»	»	98 48 00	5.916.000 »
Nièvre	»	»	»	122 095	7.561.000 »	»	»	24 37 39	4.333.320 »
Nord	515 944	14 »	26.000.000 »	179 556	14.983.237 39	128 966	11.819.600 07	34 49 31	13.557.338 67
Oise	»	»	»	145 143	10.250.505 36	»	»	186 48 38	8.710.200 »
Orne	»	»	»	7 563	835.560 »	»	»	23 70 63	4.921.945 »
Pas-de-Calais	»	»	»	348 822	28.202.000 »	112 314	5.500.000 »	35 16 89	8.580.000 »
Puy-de-Dôme	»	»	»	47 293	5.106.922 »	8 313	3.131.705 »	4 34 48	3.640.900 »
Pyrénées (Basses-)	695 864	10 »	10.000.000 »	7 900	3.016.165 »	148 475	5.861.872 »	51 86 08	4.007.355 »
Pyrénées (Hautes-)	106 500	10 »	3.500.000 »	24 463	5.828.759 »	»	»	32 78 61	1.902.000 »
Pyrénées-Orientales	»	»	»	»	»	»	»	2 68 88	2.093.486 »
Rhin (Haut-) [Belfort]	»	»	»	»	»	»	»	2 57 70	1.478.041 »
A reporter	12.007 204		267.910.861 »	4.868 068	355.693.354 53	3.385 966	171.528.601 07	3.001 27 07	311.963.382 90

ET DU DOMAINE PRIVÉ DES DÉPARTEMENTS EN 1904 (*Suite*).

DOMAINE PRIVÉ								DÉPARTEMENTS
IMMOBILIERS			BIENS MOBILIERS					
Immeubles libres de toute affectation légale.			Mobilier et Matériel affectés aux services publics.	Rentes et Créances				
				grevées d'une affectation spéciale.		libres de toute affectation.		
Superficie.	Valeur.	Revenu.	Valeur approximative.	Valeur.	Revenu.	Valeur.	Revenu.	
11	12	13	14	15	16	17	18	19
h. a. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
451 74 29	4.268.225 56	46.021 16	17.600.248 48	6.833.893 71	221.477 20	313.675 53	2.778 »	
1 50 »	30.000 »	1.500 »	352.871 »	539.583 »	16.351 »	»	»	Loiret.
»	»	»	167.700 »	12.676 »	386 »	»	»	Lot.
»	»	»	482.000 »	»	»	20.000 »	644 »	Lot-et-Garonne.
»	»	»	206.000 »	12.060 05	355 »	»	»	Lozère.
70 17 21	500.000 »	»	800.000 »	43.708 »	1.282 »	»	»	Maine-et-Loire.
82 91 95	307.650 »	8.889 »	386.000 »	114.638 »	4.361 »	»	»	Manche.
10 94	46.500 »	135 »	285.000 »	149.066 66	4.472 »	»	»	Marne.
»	»	»	825.000 »	483.389 32	14.767 04	»	»	Marne (Haute-).
2 33 24	11.500 »	1.130 »	110.000 »	»	»	2.140 »	107 »	Mayenne.
8 76 84	124.500 »	3.392 »	1.370.000 »	559.413 66	16.782 50	»	»	Meurthe-et-Moselle.
»	»	»	399.400 »	328.033 »	9.841 »	»	»	Meuse.
»	»	»	202.700 »	61.845 12	1.844 »	»	»	Morbihan.
»	»	»	558.307 »	42.960 »	1.291 »	»	»	Nièvre.
7 38 52	310.900 »	3.881 »	1.915.565 10	41.021 58	466 »	»	»	Nord.
»	»	»	1.154.800 »	94.000 »	13.159 »	»	»	Oise.
»	»	»	566.500 »	14.000 »	408 »	»	»	Orne.
10 39 27	22.034 »	1.227 »	291.532 »	160.600 »	4.944 »	1.070.400 »	30.884 »	Pas-de-Calais.
21 98 70	5.740.970 »	51.000 »	328.700 »	166.600 »	4.998 »	»	»	Puy-de-Dôme.
3 19 50	35.000 »	400 »	590.709 »	42.774 80	1.283 50	»	»	Pyrénées (Basses-).
32 70	60.000 »	»	93.000 »	40.000 »	1.212 »	»	»	Pyrénées (Hautes-).
37 60	40.000 »	1.500 »	224.300 »	174.000 »	5.904 »	»	»	Pyrénées-Orientales.
»	»	»	183.722 »	»	»	»	»	Rhin (Haut-) [Belfort]
761 20 76	11.507.279 56	119.075 16	29.093.054 58	9.914.262 90	325.584 24	1.406.215 53	34.413 »	

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉPARTEMENTS	DOMAINE PUBLIC							BIENS	
	ROUTES DÉPARTEMENTALES			CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL		TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX		Immeubles affectés aux services publics (Préfectures, Sous-Préfectures, Écoles normales, Casernes de gendarmerie, Tribunaux, Prisons, Asiles d'aliénés, Dépôts de mendicité, etc.).	
	Longueur totale du réseau, y compris les parties en lacune.	Largeur moyenne, y compris les talus et autres dépendances.	Capital approximatif représenté par ce réseau	Longueur du réseau construit.	Montant des frais d'établissement.	Longueur du réseau construit.	Montant des frais d'établissement.	Superficie.	Valeur approximative.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	k. m.	m. c.	fr. c.	k. m.	fr. c.	k. m.	fr. c.	h. a. c.	fr. c.
Report	12.007 204		267.910.861 »	4.868 068	355.693.354 53	3.385 966	171.528.601 07	3.001 27 07	311.963.382 90
Rhône	»	»	»	157 007	22.903.708 »	102 897	10.863.784 »	235 16 89	29.852.267 18
Saône (Haute-)	»	»	»	255 458	14.158.395 »	»	»	4 23 49	3.328.000 »
Saône-et-Loire.....	»	»	»	244 670	14.044.937 »	»	»	32 50 00	4.680.000 »
Sarthe	»	»	»	282 134	17.347.027 »	17 721	715.867 62	16 62 70	5.311.100 »
Savoie	348 970	7 »	17.000.000 »	9 351	4.250.000 »	51 150	3.659.000 »	8 80 92	4.345.000 »
Savoie (Haute-) ...	333 603	9 »	8.340.075 »	9 164	395.000 »	103 444	3.344.762 »	3 11 08	3.132.380 »
Seine	187 775	16 65	66.861.000 »	»	»	214 223	55.304.750 »	383 77 17	118.507.840 »
Seine-Inférieure....	»	»	»	10 150	938.514 71	»	»	297 01 15	19.254.870 »
Seine-et-Marne....	1.042 173	12 51	18.016.890 »	112 035	6.772.616 33	130 340	4.980.735 38	13 05 12	5.509.000 »
Seine-et-Oise	»	»	»	24 271	2.287.828 92	50 583	23.461.067 48	35 68 54	8.699.892 35
Sèvres (Deux-)	»	»	»	»	»	»	»	11 48 78	2.552.000 »
Somme...........	»	»	»	318 639	20.155.941 20	»	»	42 79 35	11.466.250 »
Tarn.............	»	»	»	»	»	33.587	825.000 »	63 35 12	3.029.664 »
Tarn-et-Garonne ...	»	»	»	»	»	»	»	7 89 61	2.763.000 »
Var..............	»	»	»	82 795	11.460.000 »	9 260	120.000 »	34 39 »	3.832.280 98
Vaucluse	600 470	8 »	11.575.000 »	»	»	»	»	72 15 52	4.914.500 »
Vendée...........	»	»	»	»	»	217 715	9.226.416 05	45 41 15	3.310.000 »
Vienne	»	»	»	»	»	51 000	2.048.000 »	7 23 41	4.085.900 »
Vienne (Haute-)....	»	»	»	»	»	8 236	494.057 85	70 61 16	4.121.000 »
Vosges	»	»	»	34 131	3.409.796 70	47 098	2.790.775 96	640 79 84	4.141.000 »
Yonne	»	»	»	153 599	9.152.464 »	»	»	93 29 60	5.270.000 »
TOTAUX......	14.519 595	Moyenne : 10m63	389.333.826 »	6.561 472	482.969.583 39	4.423 220	319.362.797 41	5.130 66 67	564.071.327 41

ET DU DOMAINE PRIVÉ DES DÉPARTEMENTS EN 1904 (*Fin*).

DOMAINE PRIVÉ								
IMMOBILIERS			BIENS MOBILIERS					DÉPARTEMENTS
Immeubles libres de toute affectation légale.			Mobilier et Matériel affectés aux services publics.	Rentes et Créances				
				grevées d'une affectation spéciale.		libres de toute affectation.		
Superficie.	Valeur.	Revenu.	Valeur approximative.	Valeur.	Revenu.	Valeur.	Revenu.	
11	12	13	14	15	16	17	18	19
h. a. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
761 20 76	11.507.279 16	119.075 16	29.093.054 58	9.914.226 90	325.584 24	1.406.215 53	34.413 »	
»	»	»	2.871.313 »	»	2.984 »	»	98 »	Rhône.
»	»	»	347.000 »	219.788 »	6.493 »	»	»	Saône (Haute-).
497 00 00	4.200.000 »	90.000 »	498.000 »	760 »	23 »	»	»	Saône-et-Loire.
»	»	»	754.700 »	103.364 »	3.128 »	»	»	Sarthe.
»	»	»	236.500 »	50.000 »	1.494 »	40.000 »	1.187 »	Savoie.
16 49 00	22.156 »	»	276.000 »	»	5.937 »	»	»	Savoie (Haute-).
5.163 55 06	2.459.735 »	157.520 »	3.463.069 84	416.000 »	14.752 50	»	»	Seine.
2 29 29	292.150 »	928 70	3.258.400 »	»	29.163 »	»	1.200 »	Seine-Inférieure.
»	»	»	441.500 »	»	»	»	»	Seine-et-Marne.
»	»	»	828.484 85	105.000 »	3.282 »	»	»	Seine-et-Oise.
»	»	»	210.320 »	»	»	»	»	Sèvres (Deux-).
»	»	»	848.000 »	44.660 »	1.645 »	»	»	Somme.
»	»	»	745.300 »	»	»	»	»	Tarn.
»	»	»	256.500 »	»	»	»	»	Tarn-et-Garonne.
»	800.000 »	»	287.700 »	12.042 25	349 »	5.800 »	174 »	Var.
58 15	100.000 »	»	936.000 »	25.362 72	756 »	»	»	Vaucluse.
»	»	»	550.000 »	1.005.890 »	31.110 »	»	»	Vendée.
22 75	10.237 50	115 »	202.200 »	»	7.753 65	»	»	Vienne.
3 00	65.000 »	700 »	109.573 65	»	»	»	»	Vienne (Haute-).
27 01 78	95.800 »	2.432 »	810.600 »	691.343 »	20.424 »	»	»	Vosges.
»	»	»	360.000 »	357.412 »	11.054 »	»	»	Yonne.
6.468 39 79	19.552.357 66	370.770 86	47.384.215 92	12.945.984 87	465.932 39	1.452.015 53	37.064 »	

TABLEAU N° 7

RELEVÉ DES FONDATIONS

CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

FAITS AUX DÉPARTEMENTS

AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS — DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Ain	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Descours	— et codicille olographes	12 novembre 1878 et 12 février 1884	Décret du 17 février 1888
	— Margerand	Testament olographe	3 et 13 février 1852	Délib. du Conseil général du 1er sept. 1852
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Anonyme	Donation	»	»
Aisne	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— veuve Boulais	— mystique	24 octobre 1870	Délibérations du Conseil général du 21 août 1884 et de la Commission départementale du 1er octobre 1884
	— Boitelle	— olographe	14 mars 1889	Décret du 7 juillet 1892
	— Maxime David	— —	15 août 1870	Délib. du Conseil général du 2 nov. 1871
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— d'Hautpoul, marquise de Fleury	— olographe	2 avril 1896	Délib. du Conseil général du 17 août 1897
	Fondation Gobert	—	30 octobre 1892	»
	— Collache	—	11 août 1894	Délib. du Conseil général du 21 août 1903
Allier	Fondation Robichon	Testament	1er août 1845	Décret du 24 juillet 1851
	— par souscriptions recueillies en vue de l'extinction de la mendicité	Listes de souscriptions	1857 - 1862	Délib. du Conseil général du 27 août 1862
	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 12 juillet 1893
	— Belin	—	20 mai 1899	Délib. du Conseil général du 22 avril 1903

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	2.156 »	»	»	Jusqu'à concurrence de neuf dixièmes, bourses dans les institutions de sourds-muets des deux sexes et, pour le dernier dixième, entretien d'un lit à l'hospice de Nantua au profit de la commune de Maillat.
8	685 »	»	»	Entretien d'orphelins dans un établissement agricole.
8	37 »	»	»	Subventions à des établissements charitables.
8	364 »	»	»	id. id.
»	»	»	500 »	Entretien d'enfants assistés ou scrofuleux soit dans les stations d'air, soit aux bains de mer.
8	2.534 »	»	»	Bourses pour entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales.
8 et 16	1.654 »	»	»	Bourses pour entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales. Entretien de la tombe de Mme veuve Boulais.
8	804 »	»	»	Rente à distribuer entre les vieillards les plus méritants de l'arrondissement de Saint-Quentin et particulièrement du canton de Vermand.
16	981 »	»	»	Prix à décerner annuellement par le Conseil de préfecture, entre les habitants de l'arrondissement de Laon, en vue de récompenser l'œuvre ou l'action la plus méritoire pour le bien de l'humanité.
»	»	»	14.000 »	Amélioration des quartiers affectés aux indigents dans l'hospice départemental de Montreuil-sous-Laon.
»	»	»	1.000 »	Secours aux pauvres de l'arrondissement de Soissons.
8	93 »	»	»	Mlle Gobert a légué au département une somme de 3.000 francs sans en préciser l'affectation. Le Conseil général a décidé d'affecter les arrérages de cette somme à l'hospitalisation à l'hospice départemental de Montreuil-sous Laon de vieillards n'ayant pas le domicile de secours communal.
				Nota. — Il avait été fait un legs de 1.590 francs de rente par un sieur Legras, pour la fondation de bourses pour entretien de sourds-muets à Saint-Médard-les-Soissons ou ses succursales. Mais le département a été débouté de sa demande en payement de ce legs par arrêt de la Cour d'appel de Paris du 12 février 1897, confirmant un jugement du tribunal civil de la Seine du 29 novembre 1894.
7	15 25	»	»	Amélioration du sort des femmes du canton de Vermand admises à l'hospice départemental d'aliénés de Prémontré.
11	799 »	»	»	Encouragements aux personnes qui se sont les plus distinguées par leur bravoure, leurs sciences ou arts ou par leurs découvertes.
8	2.609 »	»	»	Entretien de dix lits dans l'hospice de Moulins.
8	354 »	»	»	Secours pour l'envoi d'indigents aux eaux thermales ou aux instituts spéciaux.
14 et 16	2.800 »	»	»	Allocation, sous forme de livrets de caisse d'épargne, de prix aux élèves les plus méritants des écoles communales laïques de garçons et de filles. — Installation de l'exposition annuelle des objets présentés pour l'obtention des prix de la fondation Belin. — Frais du dîner offert aux membres du jury chargé de la distribution des prix de la fondation Belin.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS 1	DÉSIGNATION des FONDATIONS 2	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES 3	ACTES CONSTITUTIFS — DATES 4	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation. 5
Alpes (Basses-)	Fondation des orphelins des victimes des épidémies	Délib. du Conseil général	15 avril 1885 et 5 mai 1886.	Délib. du Conseil général des 15 avril 1885 et 5 mai 1886
	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— précédemment affectée à l'ancien service médical gratuit.	Délib. du Conseil général	20 août 1890	Délibération du Conseil général
Alpes (Hautes-)	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Ladoucette	— olographe	25 octobre 1869	Délib. du Conseil général du 30 oct. 1871.
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Olphe-Galliard	—	18 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 25 août 1893
	— Rignon	—	29 novembre 1816	Ordonnance royale du 24 juin 1818 et loi du 25 avril 1900
Alpes-Maritimes	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Crouet	—	12 février 1877	Délib. du Conseil général du 20 août 1880
	— du *Petit Niçois*	Souscriptions recueillies par le journal le *Petit Niçois* et offertes au département	22 avril 1895	— — 23 août 1895
	— Mény	Testament	5 octobre 1891	Décret du 15 septembre 1899
Ardèche	Fondation Villard	Testament olographe	7 octobre 1879	Délib. du Conseil général du 3 avril 1883
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Sarzier	— olographe	8 novembre 1874	— 10 juillet 1884

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904.		VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus.	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871.	AFFECTATION DES FONDS
Chapitres de dépense.	Montant.			
6	7	8	9	10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	1.170 »	»	»	Assistance des orphelins des victimes des épidémies.
8	354 »	»	»	Subventions aux bureaux de bienfaisance des villes de Digne, Manosque et Sisteron.
»	638 »	»	»	Mesures contre les épidémies.
»	»	»	50.000 »	Construction sur différents chemins vicinaux de grande communication de maisons cantonnières de secours dites « Refuges-Napoléon ».
8	5.567 »	»	»	Secours pour inondations et incendies collectifs.
8	355 »	»	»	Subventions aux bureaux de bienfaisance ou de charité des communes que des calamités particulières viendront frapper.
»	»	2.000 »	»	Par son testament, en date du 18 juillet 1891, M. Olphe-Galliard a légué au département des Hautes-Alpes diverses collections, à charge par le département de les installer dans un bâtiment convenable du musée départemental de Gap.
8	300 »	»	»	Secours aux pauvres de la commune de Montgenèvre.
8	355 »	»	»	Secours pour le traitement des malades indigents dans les hôpitaux et assistance à domicile des vieillards, infirmes et incurables indigents.
»	»	»	109.200 »	Par testament en date du 12 février 1877, M. Crouet a légué au département des Alpes-Maritimes cent actions des Chemins de fer de l'Est dont le produit a été employé à la création d'une route charretière raccordant les communes de La Roquestéron, Sigales, Aiglun, du Mas et des Conségudes aux deux routes descendant sur Grasse, l'une par Andon, l'autre par Caille et Escragnolles.
8	230 »	»	»	Propagation des vaccins de l'Institut Pasteur.
6	»	»	»	Dépenses des enfants assistés de la ville de Nice.
11	470 »	»	»	Prix à décerner à l'auteur, né ou domicilié dans l'Ardèche, du meilleur ouvrage scientifique ou littéraire paru pendant la dernière période biennale.
8	369 »	»	»	Secours aux pauvres.
»	»	185.000 »	»	Création et entretien d'un asile à Arlebosc. Cet asile, qui jouit de sa personnalité propre, est administré par une commission gratuite sous la surveillance du Préfet.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Ardennes	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— de Trémont	—	5 mai 1847	Décret du 8 septembre 1856
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Noizet	—	30 décembre 1891	— 24 novembre 1894
Ariège	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— du Pari mutuel	Décisions du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891 et 11 avril 1892	Délibérations du Conseil général des 21 août 1891 et 25 avril 1892
Aube	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Casimir-Périer, de Vendeuvre et Blavoyer	Donation	12 août 1853	Délib. du Conseil général du 2 sept. 1851
	Fondation de la Société d'horticulture de l'Aube	—	12 janvier 1879	— — 25 avril 1879
	Fondation Gerdy	Testament olographe	11 octobre 1873	Décret du 22 octobre 1875
	— de l'ancien Comité supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement de Bar-sur-Aube	Donation	25 avril 1859	Délib. du Conseil général du 25 août 185[illegible]
	Fondation Huet	Testament olographe	1er mai 1856 et 1er août 1860	Décret du 7 avril 1869
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Gabiot	Souscription ouverte par M. Gabiot	.. août 1896	Délib. du Conseil général du 20 août 189[illegible]
	— Olivier	Testament et codicille	18 sept. et 31 déc. 1895	— — 21 avril 189[illegible]
	— Émélie Martin	— olographe	20 février 1887	Décret du 14 décembre 1901

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense.	Montant.	VALEUR APPROXIMATIVE des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus.	MONTANT des DONS ET LEGS employés en capital depuis 1871.	AFFECTATION DES FONDS
6	7	8	9	10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	2.231 »	»	»	Fondation de lits dans les hospices au profit de vieillards indigents des campagnes.
11	2.395 »	»	»	Bourse annuelle à l'école Polytechnique et éventuellement bourses dans le collège de Mézières.
8	368 »	»	»	Subventions aux bureaux de bienfaisance.
8	2.941 »	»	»	Pensions et secours aux ouvriers agricoles indigents du canton d'Attigny.
8	365 »	»	»	Subventions aux bureaux de bienfaisance.
8	779 »	»	35.000 »	Fonctionnement de l'asile de Sabart. NOTA. — La somme de 35.000 francs prévue ci-contre a été employée à l'acquisition et à l'aménagement de l'asile de Sabart.
8	2.225 »	»	»	Entretien de dix lits dans les hospices du département.
12	200 »	»	»	Encouragement et secours à de jeunes artisans ou ouvriers dans des études artistiques ou professionnelles.
12	61 »	»	»	Récompenses aux instituteurs qui se seront fait remarquer par le bon entretien de leurs jardins et leurs leçons horticoles.
8	1.020 »	»	»	Secours aux malades indigents envoyés en traitement aux eaux thermales.
14	134 »	»	»	Encouragement à l'enseignement de la couture dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube.
14	500 »	»	»	Entretien d'une fraction de bourse au lycée de Troyes. — Avant 1886, cette fondation servait à entretenir une bourse à l'école normale d'instituteurs de Troyes.
8	349 »	»	»	Subventions aux bureaux de bienfaisance.
11	541 »	»	»	Création d'une bourse dans une école nationale d'arts et métiers.
11 et 12	6.160 »	»	»	Fondations de bourses: 1° à l'école des arts et métiers; 2° à l'école d'agriculture; 3° à l'école vétérinaire et délivrance de prix aux employés de l'agriculture.
8	»	»	»	Secours aux aveugles hommes, femmes et enfants nés dans le département de l'Aube ou y demeurant depuis six ans.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Aude	Fondation Bouttes-Gach	Testament	19 novembre 1873	Délib. du Conseil général du 15 janv. 1875.
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Estève	—	28 août 1890	Délib. du Conseil général du 28 avril 1897.
	— Xavier Pancin	—	26 juin 1895	Décret du 25 mars 1898
Aveyron	Fondation de Trémont	Testament olographe	5 mai 1847	Décret du 8 septembre 1856
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Roques	— olographe	8 septembre 1885	— 25 février 1893
	— anonyme	Donation	»	Délib. du Conseil général du 18 août 1897.
Bouches-du-Rhône	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Rabon	Donation	»	Délib. du Conseil général du 25 oct. 1902.
Calvados	Fondation Perdriel	Testament	20 juillet 1843	Arrêté du pouvoir exécutif du 21 juillet 1848
	— Hamel	Donation	2 et 6 janvier 1879	Délib. du Conseil général du 22 avril 1879
	— du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	— — 22 août 1891
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Godey	—	26 février 1891	— 7 mai 1895
	— de Barrère	Donations	23 janvier 1896, 20 décembre 1904	Délibérations du Conseil général du 24 avril, du 20 août 1895 et du 23 août 1904
	— par souscriptions pour l'œuvre du vaccin du croup et l'installation d'un laboratoire de bactériologie	Souscriptions	»	Délib. du Conseil général du 22 août 1895

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
2	15.198 50	»	»	Dépenses de l'asile Bouttes-Gach.
2	386 »	»	»	id.
2	264 »	»	»	Le revenu de cette fondation doit être employé jusqu'à concurrence de moitié aux dépenses de l'asile Bouttes-Gach. L'autre moitié doit être remise à M. le Curé de la paroisse Saint-Vincent à Carcassonne.
8	100 »	»	»	Attribution d'une rente de 100 francs à la mère de famille ayant le plus d'enfants.
11	3.034 »	»	»	Bourse annuelle à l'école Polytechnique et éventuellement bourses dans le collège de Rodez.
8	388 »	»	»	Secours aux pauvres du département.
11	746 »	»	»	Bourses à attribuer en vue de l'éducation des enfants pauvres du département.
»	»	»	1.000 »	Service des enfants assistés.
»	»	»	11.944 80	Somme versée dans la caisse des communes les plus pauvres du département pour être employée en secours aux pauvres de ces communes.
6	»	»	»	Création et fonctionnement d'un orphelinat laïque agricole à Dar-Allah (Algérie).
16	115 20	»	»	Prix aux personnes peu fortunées du canton d'Aunay qui se sont distinguées par des traits de vertu, d'humanité, de bienfaisance, d'industrie ou autres.
14	400 »	»	»	Indemnités de trousseaux aux élèves instituteurs.
8	700 »	»	8.000 »	Secours de premiers besoins aux femmes et filles-mères sortant de la Maternité de Caen. Nota. — La somme de 8.000 francs a été employée à acquérir une étuve à désinfection.
8	363 »	»	»	Secours temporaires à accorder par le Préfet aux enfants indigents orphelins de père ou de mère.
6	297 »	»	»	Création en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904, de dots de mariage en faveur des enfants assistés de la ville de Vire.
»	»	150.000 »	»	Ces donations comprennent: 1° le château de Pontécoulant d'une contenance de 5 hectares 16 ares 12 centiares; 2° le domaine agricole de Pontécoulant d'une contenance de 133 hectares 8 ares 58 centiares (le tout d'une valeur d'environ 500.000 francs et d'un revenu annuel de 4.963 fr. 16); 3° deux titres de rente 3 p. 100 sur l'État s'élevant ensemble à 4.000 francs ; 4° deux titres de rente 3 p. 100 sur l'État, s'élevant ensemble à 600 francs. Ces donations ont été faites en vue de la conservation d'un musée archéologique et d'objets d'art créé par Mme de Barrère ou ses auteurs dans le château de Pontécoulant. Les revenus des immeubles et les arrérages des rentes donnés seront employés par le département, à partir du décès de la donatrice, usufruitière, à l'entretien, à la réparation et à la conservation des immeubles et objets donnés et à l'acquisition d'objets d'art ou de curiosité destinés à enrichir le musée.
8	1.703 »	»	»	Dépenses du laboratoire de bactériologie.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Cantal	Fondation de la Loterie d'Auvergne.	Donation	30 janvier 1859	Décret du 1er octobre 1861
	— du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	Délibérations du Conseil général de 21 août 1891, 26 avril et 23 août 1892.
	— Ch. Bonnet	Testament olographe	4 décembre 1890	Délib. du Conseil général du 26 avril 189
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Charente	Fondation du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	»
	— anonyme	Donation	»	Délib. du Conseil général du 19 août 185
	— Poitevin	Testament	15 juillet 1877	Décret du 24 janvier 1888
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
Charente-Inférieure	Fondation dite des officiers de santé de la marine	Donation	»	Délib. du Conseil général du 1er sept. 185
	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Cher	Fondation du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 27 avril 189
	— —	— —	—	— — 24 août 189
	— —	— —	—	— —
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Corrèze	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Corse	»	»	»	»
Côte-d'Or	Fondation Lacoste	Testament	1er décembre 1874	Délib. du Conseil général du 26 avril 1876
	— Napoléon Ier	—	»	»
	— de Trémont	—	5 mai 1847	Décret du 8 septembre 1856
	— Malnoury	—	15 avril 1865	— 1er septembre 1869
	— anonyme	Donation	»	Délib. du Conseil général du 30 oct. 1874
	— Laurent Courtépée	Testament	11 octobre 1883	— — 15 avril 1885
	— du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	— — 27 août 1891
	— Culas	Testament	29 janvier 1889	Décret du 6 novembre 1891
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Bercier	Testaments et codicilles	6 juin, 15 juin, 25 juin, 1er juillet 1881, 1er octobre 1890, 1er avril, 1er juin 1891, 1er juillet 1892, 1er avril 1893, 1er février et 1er mars 1894.	— 30 janvier 1897
Côtes-du-Nord	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Creuse	Fondation de Nesmond	(Inconnue)	(Indéterminée)	(Inconnue)
	— de Lavergne	Testament olographe	29 août 1878	Délib. du Conseil général du 8 avril 1880.
	— Lavaud	— —	1er août 1890	— — 20 août 1891.
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 28 avril 1892.

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	348 »	»	»	Assistance des pauvres du département.
»	»	»	»	*Néant.*
11	2.800 »	»	»	Entretien d'élèves du canton de Vitteaux dans des écoles supérieures.
16	2.498 »	»	»	Pensions viagères à d'anciens militaires.
11	3.432 »	»	»	Bourse annuelle à l'école Polytechnique et éventuellement bourses dans le collège de Dijon.
12	47 »	»	»	Encouragement à la viticulture.
8	236 »	»	»	Entretien d'une bourse en faveur d'un aveugle-né, d'un sourd-muet ou d'un épileptique.
8, 11 et 16	8.237 »	»	»	Secours aux orphelins de père ou de mère et aux enfants pauvres. — Entretien de trois bourses dans une école primaire supérieure. — Frais relatifs au payement des arrérages aux usufruitiers de la succession Laurent Courtépée. — Entretien de bourses à l'école centrale des arts et manufactures.
8	575 »	»	7.000 »	Subvention pour l'envoi d'enfants rachitiques ou scrofuleux aux eaux thermales ou aux bains de mer. NOTA. — La somme de 7.000 francs a été employée à l'acquisition d'une étuve mobile à désinfection et d'un pulvérisateur à levier.
11	1.720 »	»	»	Entretien d'une bourse à l'école centrale des arts et manufactures ou d'élèves à l'école des arts et métiers de Châlons.
8	363 »	»	»	Secours en faveur des pauvres du département.
8	2.700 »	»	»	Prix de vertu en faveur d'enfants orphelins abandonnés.
8	1.400 »	»	»	Prix à décerner à des mères de famille pauvres et méritantes.
8	1.369 »	»	»	Secours « Bercier » aux communes les plus pauvres, éloignées des grands centres, pour soulager à domicile leurs vieillards ou leurs infirmes.
8	360 »	»	»	Création de deux demi-bourses aux incurables de Saint-Brieuc.
8	150 »	»	»	Secours aux détenus de la prison de Guéret.
14	1.573 »	»	»	Entretien de bourses au lycée de Guéret.
12	270 »	»	»	Revenus à la disposition du Conseil général à employer autant que possible à secourir la misère.
»	»	»	14.055 30	Capital employé en achat de rentes au profit des bureaux de bienfaisance de Guéret, Aubusson et La Souterraine.
8	1.871 »	»	»	Fondation et entretien d'un hospice d'épileptiques.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS — DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Dordogne	Fondation au profit des détenus de la prison de Périgueux	Donation	16 avril 1759	Délibération du Conseil général — 1843
	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Doubs	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Thiébault	—	1er janvier 1840	Ordonnance royale du 18 avril 1842
	— Dumont et Griffet	—	25 janvier 1837 1er août 1839	Décret du 13 janvier 1852 — 2 février 1852
	— de Trémont	—	5 mai 1847	— 8 septembre 1856
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
Drôme	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— de Mgr Lyonnet, évêque de Valence	Donation	31 décembre 1861	Décret du 12 avril 1862
	Fondation Lestrat	Testament	18 juillet 1868	Délib. du Conseil général du 27 août 1868
	— Magnanon	— olographe	1er avril 1873	— — 21 août 1873
	— Dubourg	— —	15 mai 1877	— — 23 déc. 1877
	— Laurent	— —	9 janvier 1864	— — 19 août 1880
	— Tézier, veuve Agnel	— —	8 décembre 1886	— — 4 avril 1894
	— Bonniot	—	1er août 1875	— — 24 avril 1895
	— Picquet	—	4 mars 1891	— — 24 avril 1895
	— Meynot père et fils	Donation	27 juillet 1888	— — 24 août 1888
	— du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 21 août 1892
	— Pradère	Testament	1er novembre 1884	— — 11 avril 1888
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Meyer	—	19 octobre 1889	Délib. du Conseil général du 12 avril 1893
	— Émile Loubet, anc. Président de la République Française, Herman Sabran et Félix Mangini	Donation	11 juillet 1902	— — 22 août 1902
	Fondation Bosviel	Testament	19 juin 1900	— — 24 août 1905
	— Émile Loubet et Herman Sabran	Donation	2 avril 1906	— — 28 avril 1906

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Eure	Fondation Sevaistre	Testament olographe	10 juin 1850	Décret du 23 mars 1852
	— Vesques	—	1er mars 1844	— 20 septembre 1875
	— Roze	— mystique	29 novembre 1886	— 21 avril 1891
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— par souscription pour cours d'adultes	Souscription publique	»	Délib. du Conseil général du 30 août 1872.
Eure-et-Loir	Fondation Fizellier	Testament	28 mars 1829	Ordonnance royale du 8 mai 1845
	— Rémy	— mystique	21 juillet 1865	Décret du 26 mai 1869
	— Aubert	— olographe	31 octobre 1872	Délib. du Conseil général du 22 avril 1884
	— Minard	— —	12 février 1887	— — 15 avril 1890
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Labiche	— et codicille	27 novembre 1891	Délib. du Conseil général du 2 mai 1905
Finistère	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— de Chauveau	Donation	30 mai 1891	Délib. du Conseil général du 22 août 1890 et délibération de la commission départementale du 5 juillet 1891
	— de Mme C. Bernier, née Nöeble	—	4 décembre 1902	Délib. du Conseil général du 9 février 1903
Gard	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Xavier Pancin	—	26 juin 1895	— 25 mars 1898
	— Édouard Favand	—	15 novembre 1895	— 14 juillet 1899

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR APPROXIMATIVE des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des DONS ET LEGS employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	6.460 »	»	»	Subventions à des œuvres de bienfaisance.
8	879 »	»	»	Secours aux jeunes orphelins.
8	313 »	»	»	Secours aux pauvres du canton de Bourgtheroulde.
8	365 »	»	»	Secours aux pauvres du département.
14	381 »	»	»	Subventions pour cours d'adultes.
6	72 »	»	»	Fournitures de sabots aux enfants assistés.
8	880 »	»	»	Entretien d'un lit d'homme et d'un lit de femme à l'hospice de Josaphat.
8	37 »	»	»	Rente à payer à l'asile de Bonneval pour l'entretien d'un aliéné pauvre de la commune de Sours.
8	1.957 »	»	»	Œuvre des enfants moralement abandonnés. (Revenu temporairement affecté au service de deux pensions viagères.)
8	363 »	»	»	Secours aux pauvres du département dans les villes de 4.000 à 20.000 habitants.
»	»	»	1.000 »	Secours aux prévenus, condamnés ou gens sans ouvrages reconnus dignes d'intérêt.
8	364 »	»	»	Secours aux indigents à distribuer par les communes désignées par le Conseil général.
2	7.790 87	420.000 »	»	Entretien du parc et du château de Kéryolet.
»	»	3.252 »	»	Cette donation consiste en tableaux et études de M. Bernier devant former une galerie au musée départemental de Kéryolet.
8	355 »	»	»	Assistance à domicile des vieillards, des infirmes et des incurables indigents.
8	74 »	»	»	Attribution d'une rente à la mère de famille ayant le plus d'enfants.
8	»	»	»	Attribution de livrets de caisse d'épargne à des enfants orphelins du département, venus au monde dans l'année de l'attribution et désignés par le sort à la mairie de Nîmes.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS — DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Garonne (Haute-)...	Fondation affectée au service des pensions agricoles............	»	»	Délib. du Conseil général du 18 août 1891
	Fondation Génin..............	Testament..............	12 avril 1879...........	Décret du 22 juillet 1893.............
	— du Pari mutuel.......	Décision ministérielle.....	28 juillet 1891...........	Délib. du Conseil général du 17 avril 1896
	— Ozenne.............	Testament.............	18 juillet 1894...........	Décret du 21 février 1903...........
Gers...........	Fondation Génin...............	Testament...............	12 avril 1879............	Décret du 22 juillet 1893.............
			30 novembre 1899........	Délib. en date du 1er décembre 1899 de la commission départementale agissant en vertu d'une délégation du Conseil général du 23 août 1899................
	— Bibal...............	Donation..............	21 juin 1900...........	Délib. en date du 24 juillet 1900 de la commission départementale agissant en vertu d'une délégation du Conseil général du 25 avril 1900..................
			14 juin 1901...........	Délib. en date du 31 juillet 1901 de la commission départementale agissant en vertu d'une délibération du Conseil général du 16 avril 1901................
Gironde..........	Fondation Olanyer.............	Testament..............	8 septembre 1866.......	Délib. du Conseil général du 27 avril 1874.
	— Génin..............	—	12 avril 1879............	Décret du 22 juillet 1893............
	— Vve Coupat, née Etcheto.	—	10 octobre 1894.........	Délib. du Conseil général du 30 août 1897.
	— Mézières............	—	14 février 1886.........	Décret du 30 mai 1900............
	— Audebert...........	—	18 septembre 1897......	Délib. du Conseil général du 29 août 1901.
	— Vve Bonnehée........	—	7 juin 1900............	— 29 août 1901.
	— Desbordes...........	—	4 décembre 1891........	Décret du 27 août 1903............
	— Vve Lacoste.........	—	11 novembre 1897.......	Délib. du Conseil général du 14 avril 1904.

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	392 »	»	»	Pensions agricoles (assistance à domicile des vieillards, des infirmes et des incurables indigents).
»	»	»	11.954 25	Subventions aux hôpitaux de Muret, Revel et Saint-Gaudens.
»	»	»	26.000 »	Acquisition du sanatorium de Salies-du-Salat.
»	»	»	20.000 »	Somme destinée à aider au développement de l'école d'agriculture d'Ondes.
8	361 »	»	»	Subventions exceptionnelles aux communes pour l'assistance médicale gratuite.
8	600 »	»	»	Secours aux six familles du département les plus nécessiteuses ayant le plus grand nombre d'enfants au-dessous de 13 ans.
8	600 »	»	»	Allocation d'une médaille d'or avec diplôme et d'une somme de 100 francs à chacune des trois mères de famille les plus méritantes du département âgées de 35 ans et au-dessous ayant le plus grand nombre d'enfants vivants.
8	600 »	»	»	Attribution d'une somme de 100 francs à six orphelines de père et de mère les plus méritantes âgées de 10 à 20 ans, ou dotation de deux de ces orphelines, à l'occasion d'un mariage prochain ou récent.
6	183 »	»	»	Secours aux orphelins des deux sexes.
»	»	»	14.000 »	Création d'un quartier de jeunes idiotes à l'asile d'aliénées de Bordeaux jusqu'à concurrence de la somme de 12.722 fr. 50. La différence a servi au payement des frais de succession.
»	»	»	500 »	Dépenses des enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés.
6	29 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
»	»	»	500 »	Dépenses des enfants assistés de Bordeaux.
6	1.175 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
»	»	»	»	Dépenses des enfants assistés de Bordeaux. — La fondation consiste en un immeuble grevé d'usufruit et qui sera vendu à l'expiration de l'usufruit. Le produit de cette vente sera placé en rentes sur l'État au nom du département.
6	»	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Hérault	Fondation Bousquet	Testament olographe	4 mai 1842	Ordonnance royale du 21 juillet 1843
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Xavier Pancin	—	26 juin 1895	— 25 mars 1898
	— Cavalier	—	8 août 1887	— 26 mai 1897
Ille-et-Vilaine	Fondation du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 21 août 1891
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Indre	Fondation Thomassin	Testament olographe	17 décembre 1870	Délib. du Conseil général du 28 oct. 1871
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Indre-et-Loire	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Isère	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— dons anonymes	»	»	»
	— Mollard	Testament	22 mai 1829	Ordonnance royale du 16 décembre 1841
	— dons anonymes	»	»	Délib. du Conseil général du 15 avril 1885
	— Gerdy	Testament	16 septembre 1873	— — 15 avril 1874

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense.	Montant.	VALEUR APPROXIMATIVE des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus.	MONTANT des DONS ET LEGS employés en capital depuis 1871.	AFFECTATION DES FONDS
6	7	8	9	10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
16	33.589 05	»	»	Traitement du personnel, entretien des élèves et du matériel de l'école navale Bousquet de Cette.
8	366 »	»	»	Secours aux pauvres du département.
8	»	»	»	Attribution d'une rente de 100 francs à la mère de famille ayant le plus d'enfants.
				NOTA. — Le département de l'Hérault, qui venait au 4me rang parmi les départements bénéficiaires de la somme léguée par M. Xavier Pancin, n'a pas bénéficié de cette fondation. Le capital de 9 231 fr. 78 laissé par le testateur a servi à l'acquisition de 274 francs de rentes qui ont été répartis comme il suit : 100 francs au département des Pyrénées-Orientales 100 francs au département de l'Aude ; 74 francs au département du Gard.
8	312 »	»	»	Legs d'une somme de 12.000 francs, dont les revenus doivent être consacrés par les soins du médecin en chef de l'asile d'aliénés de Montpellier à de menues dépenses ayant pour objet de donner aux malades des distractions ou des divertissements.
8	1.068 »	»	»	Entretien de trois lits d'enfants à l'hospice des incurables de Rennes.
8	348 »	»	»	Secours aux communes ayant de 4.000 à 20.000 habitants pour leur permettre de venir en aide aux pauvres.
12	300 »	»	»	Concours de juments et de pouliches du Blanc.
8	355 »	»	»	Asile départemental d'incurables établi à Saint-Denis (Châteauroux).
»	»	»	14.000 »	Subventions aux communes pour la création de bureaux de bienfaisance.
8	2.200 »	»	»	Secours à distribuer aux bureaux de bienfaisance ou en secours à divers pour œuvres de bienfaisance.
8	203 »	»	»	Secours pour œuvres de bienfaisance.
8	36 »	»	»	Secours aux détenus de la prison de Vienne.
8	98 »	»	»	Secours aux détenus libérés sortant de la prison de Grenoble.
8	600 »	»	»	Secours aux indigents traités dans l'établissement thermal d'Uriage.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Isère (*Suite*)	Fondation Tréboute	Testament	9 août 1882	Délib. du Conseil général du 4 mai 1886 et de la Commission départementale du 28 juin 1886
	— Gauthier	— et codicille	12 février 1887	Délib. du Conseil général du 11 avril 1888.
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	Fondations au profit de l'orphelinat laïque de garçons de Voiron	Acte de vente	8 avril 1892	»
	Fondation Teynard	Testament	10 novembre 1896	Décret du 1er décembre 1897
	— Ronjat	—	15 juin 1880	Délib. du Conseil général du 24 avril 1900.
	— Douillet	—	27 septembre 1883	— — 15 sept. 1890.
	— Vve Ronjat, née Dupasquier	—	15 juin 1880	— — 16 avril 1901.
	Fondation Commérot	—	28 mai 1888	— — 28 avril 1901.
	— de Balaschoff	—	10 décembre 1898	— — 21 avril 1903.
Jura	Fondation Napoléon 1er	Testament	»	»
	— de Trémont	—	5 mai 1847	Décret du 8 septembre 1856
	— Perrier	— olographe	6 mars 1839	— 2 mars 1854
	— Tréhant	»	»	Délib. du Conseil général du 25 avril 1895.
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Joseph Tournus	—	15 février 1902	Délib. du Conseil général du 12 avril 1904.
Landes	Fondation du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 18 août 1891.
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Desjobert	—	2 octobre 1878	Délib. du Conseil général du 27 avril 1881.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
	2	NATURE DES ACTES 3	DATES 4	5
Loir-et-Cher	Fondation Dessaignes	Donation	15 juillet 1878	Délib. du Conseil général du 22 août 1878
	— —	—	—	— — —
	— Houdin	Donations	28 juillet 1878, 22 mars 1881 et 20 mars 1885	— — des 24 août 1878, 28 avril 1881 et 13 avril 1885
	— —	—	22 mars 1881 et 20 mars 1885.	Délib. du Conseil général des 28 avril 1881 et 13 avril 1885
	— Blanquet	Donation	18 novembre 1890	Délib. du Conseil général du 6 avril 1891
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Houdin	Donations	22 mars 1881, 20 mars 1885 et 24 juillet 1894	Délib. du Conseil général des 28 avril 1881, 13 avril 1885 et 21 août 1894
	— Dessaignes	Testament et codicille	24 déc. 1883 et 16 mars 1891	Décret du 12 janvier 1899
Loire	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Smith	Donation	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 20 août 1890. Délib. de la Commission départementale du 31 janvier 1891
	— du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 27 août 1892
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— provenant d'une souscription faite par les membres du tribunal civil de Saint-Étienne	»	»	»
	Fondation Brossard	Testament	14 novembre 1893	Décret du 14 juillet 1899
	— Bartin-Audiffred	Donation	16 août 1900	Délib. du Conseil général du 24 août 1900
	— —	—	18 avril 1901	— — du 18 avril 1901
Loire (Haute-)	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— du Pari mutuel	Décision ministérielle	31 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 16 avril 1896

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS — DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Loire-Inférieure	Fondation Le Ray	Testament	15 octobre 1869	Décret du 17 juin 1873
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Dobrée	Donation	8 août 1894	Délib. du Conseil général du 23 août 18
		Testament	10 sept. 1894 et 3 mars 1895	— — du 16 nov. 18
	— Bellier	Donation	6 août 1903	— — du 22 avril 19
Loiret	Fondation du Pari mutuel	Décision ministérielle (Intérieur)	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 26 août 1892.
	— —	Décision ministérielle (Agriculture)	30 novembre 1893	»
	— Robichon	Testament	23 août 1844	Décret du 24 juillet 1851
	— Robin	—	25 mars 1863 et 25 décembre 1870	— 6 mars 1873
	— Petau-Grandcour	—	9 novembre 1877	Délib. du Conseil général du 18 avril 188
	— Le Père	—	9 juillet 1884	Décret du 20 octobre 1888
	— Vve Poignant	—	15 mars 1888	Délib. du Conseil général du 26 avril 189
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Lot	Fondation Laroche	Testament	5 avril 1861	Délib. du Conseil général du 25 oct. 187
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Grandou	—	15 mai 1890	Délib. du Conseil général du 23 août 190
Lot-et-Garonne	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 25 août 18 et du 29 août 1897

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Lozère	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Maine-et-Loire	Fondation Couscher	Donation	17 février 1824	»
	— de Caen	Testaments olographes. Acte transactionnel	28 mai 1866 et 12 juin 1867. 16 décembre 1875	Décret du 8 avril 1876
	— du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	Délibération du Conseil général du 24 août 1892, sanctionnée par décision ministérielle du 12 avril 1893
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Vve Bûcher	—	2 novembre 1897	Délib. du Conseil général du 23 août 1898
	— Gelineau	Testaments	8 août 1892 et 27 juillet 1896.	— du 26 nov. 1900
	— Guérin	—	1er mai 1898	Décret du 14 décembre 1900
Manche	Fondation Simon	Testament mystique	8 décembre 1839	Ordonnance royale du 2 juillet 1842
	— du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 27 avril 1892
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Lemperière	Deux testaments	28 mars 1882 et 15 décembre 1884	— 13 août 1887
	— Cavelier	Testament	11 novembre 1894	— 22 avril 1899
Marne	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Brisson	—	29 avril 1895	Délib. du Conseil général du 18 avril 1898.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS — DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Marne (Haute-)	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Barotte	—	25 mars 1875	Délib. du Conseil général du 23 août 1878.
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 22 août 1891
	— —	Décision du Ministre de l'Agriculture	28 février 1893	— — du 12 avril 1893.
	— Richard de Foulons	Testament	10 septembre 1815	Ordonnance royale du 7 septembre 1840
	— Plubel-Chameroy	—	12 mars 1898	Décret du 13 août 1902
	— Dutailly	—	15 juillet 1905	Délib. du Conseil général du 23 août 1906.
Mayenne	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Meurthe-et-Moselle	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Bénit	—	27 novembre 1862	Délib. du Conseil général du 6 nov. 1871.
	— Mazilier	Donation	29 juin 1878	— — 21 août 1878.
	— Thiéry	Acte notarié	16 mars 1891	— — 8 avril 1891.
		Testament	8 mars 1893	Décret du 29 mars 1896
	— Houpert	—	22 mars 1873	Délib. du Conseil général du 18 août 1880.
	— anonyme	Don manuel	»	— — 18 août 1891.
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Maguin	Donation	10 octobre 1894	Délib. du Conseil général du 23 avril 1895.
	— Nurdin	Testament	25 février 1877	— — 24 août 1882.
	— Lenternier	—	7 mars 1877	Décret du 12 juin 1880

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	1.945 »	»	»	Entretien d'enfants assistés dans les orphelinats agricoles.
16	130 »	»	»	Récompense pour l'acte de dévouement le plus remarquable accompli dans le département.
»	»	60.000 »	»	Collection de divers ouvrages se rapportant à l'histoire locale et aux auteurs Hauts-Marnais.
»	»	»	3.000 »	Frais de construction d'un meuble vitré destiné à renfermer la collection désignée ci-dessus.
1	355 »	»	»	Dépenses d'assistance médicale gratuite des indigents ayant le domicile de secours départemental.
»	»	»	25.000 »	Subvention à l'école ménagère de Chaumont (18.000 francs) et à la Maternité de Chaumont (7.000 francs).
»	»	»	7.000 »	Acquisition d'une étuve mobile à désinfection.
8	1.576 50	»	»	Constitution, au moyen de la capitalisation pendant cinq ans des revenus de la fondation, de deux dots de mariage au profit de deux garçons de l'arrondissement de Langres. — Secours à des familles indigentes chargées d'enfants, ou mise en apprentissage de métiers de ces mêmes enfants.
8	10.556 »	»	»	Attribution de divers prix aux familles les plus nombreuses de cultivateurs et de vignerons du département.
9	»	»	»	Arrérages à ajouter, chaque année, au fonds d'extrême misère dont dispose la Préfecture de manière à assurer un peu plus de pain aux indigents du département
»	»	»	12.043 55 (Produit net.)	Le montant du legs Génin était de 14.055 fr. 30, sur lequel une somme de 2.011 fr. 75 a été prélevée pour les frais auxquels ce legs a donné lieu. — La somme nette (12.043 fr. 55) a été répartie entre les cinq villes de Mayenne, Château-Gontier, Ernée, Craon et Evron, proportionnellement au nombre des indigents constatés dans chacune d'elles. (Délibération du Conseil général du 4 avril 1894.)
8	1.863 75	»	»	Entretien de lits dans les hospices du département.
16	348 75	»	»	Encouragements aux médecins.
8	52 50	»	»	Amélioration du régime des enfants et des vieillards traités à la maison de secours.
»	»	144.896 90	»	Établissement d'un asile d'incurables « Jean-Baptiste-Thiéry ».
12	900 »	»	»	Dotation d'une banque fraternelle de prêts, qui sera située dans la ville de Blamont, en faveur des cultivateurs et ouvriers domiciliés dans ce canton qui voudraient y recourir.
8	468 75	»	»	Rente à mettre à la disposition du service de la Maternité de la maison de secours pour aider à payer le premier mois de nourrice.
8	275 25	»	»	Rente dont les arrérages seront capitalisés et affectés ultérieurement au fonctionnement de l'asile d'incurables « Jean-Baptiste-Thiéry ».
12	1.320 »	»	»	Entretien de demi-bourses à l'école d'agriculture de Tomblaine.
»	»	»	1.441 75	Par son testament, Mlle Nurdin léguait : 1.000 francs à la maison de secours, rue des Quatre-Églises, à Nancy; 100 francs pour une messe de fondation dite tous les ans pour la famille Nurdin-Cochinart; 200 francs pour une plaque commémorative et pour la chapelle. Le produit du legs a été versé à la maison de secours, qui est un établissement départemental.
8	11.471 25	»	»	Dépenses ordinaires de l'asile départemental de Saint-François-d'Assise.

RELEVE DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Meuse	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— de l'asile de Fains	Donation des communes	»	Arrêtés préfectoraux
	— du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 25 août 1892
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Bancelin	— olographe	17 août 1890	— 20 juin 1894
	— Descomtes	— —	23 août 1873	— 16 avril 1880
	— de Saint-Balmont	— —	8 juin 1865	— 13 février 1884
	— Roussel	— —	1er mars 1887	Délib. du Conseil général du 15 avril 1890
	— Sainsère	— —	5 juin 1875	— — 21 août 1900
Morbihan	Fondation du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	»
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— du Plessis de Grénédan	Donation	17 mars 1894	— 2 mai 1896
	— Kerby-Labatut	Testament et codicille	6 novembre 1900 et 24 octobre 1901	»
Nièvre	Fondation du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 21 août 1891
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (Suite).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904.		VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus.	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871.	AFFECTATION DES FONDS
Chapitres de dépense.	Montant			
6	7	8	9	10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
6	2.487 58	»	»	Entretien d'orphelins et d'enfants trouvés.
8	2.387 »	»	»	Dépenses des malades des communes qui avaient des fondations à l'asile de Fains.
8	773 »	»	»	Entretien d'enfants scrofuleux et rachitiques dans les stations thermales ou maritimes et assistance des vieillards et infirmes indigents.
8	348 »	»	»	Secours aux bureaux de bienfaisance pour le soulagement des pauvres des communes de 4.000 à 20.000 habitants.
8	264 »	»	»	Assistance médicale et pharmaceutique dans le canton de Clermont-en-Argonne.
12	3.930 »	100.000 »	»	Fonctionnement de l'école primaire agricole Descomtes.
14	134 »	»	»	Récompenses aux élèves-maîtres de l'école normale d'instituteurs et payement des frais d'études des élèves-maîtres du canton de Dun.
14	29 »	»	»	Prix en faveur des jeunes gens du canton de Dun qui, au cours de l'exercice de leur profession, auront perfectionné leur instruction après leur sortie de l'école.
»	»	»	6.000 »	Rectification de la Côte de Venise, sur la route départementale n° 4 de Bar-le-Duc à Vitry-le-François.
6	592 »	»	»	Distribution de 5 livrets de la Caisse d'épargne, de 40 francs chaque, aux enfants assistés des deux sexes de l'arrondissement de Bar-le-Duc. — Constitution d'une dot à une jeune fille assistée du même arrondissement.
8	1.250 »	»	»	Création de lits pour les vieillards infirmes à l'hospice de Vannes.
8	365 »	»	»	id. id.
8	146 »	»	»	id. id.
8	83 »	»	»	Fondation d'une rente annuelle qui sera attribuée à une veuve de marin ou d'ouvrier, chargée d'au moins trois ou quatre enfants encore jeunes, soit de Saint-Gonstan, soit de Riantec près Port-Louis.
8	937 »	»	»	Traitement d'enfants scrofuleux et rachitiques dans les hôpitaux maritimes.
8	354 »	»	»	Subvention à une œuvre de bienfaisance à désigner chaque année par le Conseil général.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Nord	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Duflos-Féret	— public	1er octobre 1895	Délib. du Conseil général du 16 avril 1901
	— Danel	Donation	13 juillet 1904	— — 23 août 1904
	— Obled	Testament olographe	12 novembre 1900	— — 4 mai 1905
Oise	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— de M. le duc d'Aumale	Donations	25 octobre 1886	Délib. du Conseil général du 17 août 1897
Orne	Fondation de Vieillard	Testament	28 juin 1839	Décret du 23 juin 1851
	— Génin	—	12 avril 1879	— 5 juillet 1894
	— Vve Lemercier née Lefèvre	—	8 janvier 1895	Délib. du Conseil général du 24 août 1904
	— Noblesse	—	11 septembre 1905	— — 22 août 1906

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	416 »	»	»	Allocation aux communes du département pour secours aux pauvres.
8	50 »	»	»	Institut des aveugles de Ronchin.
8	»	»	»	Œuvres d'assistance départementale.
»	»	»	»	Par son testament du 12 novembre 1900, M. Obled, propriétaire à Étrœungt, a légué au département du Nord l'universalité de ses biens et droits mobiliers qui forment sa succession à la condition de créer un hospice ou maison de refuge pour recevoir des vieillards des deux sexes pauvres et infirmes habitant le canton sud d'Avesnes depuis cinq ans au moins. L'actif de la succession est évalué à 215.433 fr. 50. — Il est grevé d'un passif de 22.433 fr. 70, ce qui réduit la succession en nue propriété au département à 192.999 fr. 80. Le département ne pourra jouir de cette succession qu'à l'expiration des usufruits légués à Mlle Meurant, à Mme Vve Cottereau et à M. Déparis, avec clause de réversion au profit de leurs enfants.
8	2.808 »	»	»	Fondation de lits dans les hospices.
8	351 »	»	»	Frais d'entretien à Berck-sur-Mer d'enfants indigents scrofuleux.
13	3.000 »	»	»	Subventions aux communes pour l'entretien ou l'amélioration des édifices communaux et paroissiaux.
13	2.000 »	»	»	Secours aux communes pour le traitement des malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers.
9	1.500 »	»	»	Secours à des prêtres indigents ou infirmes.
14	2.500 »	»	»	Entretien, dans un ou plusieurs lycées ou collèges de l'Oise, de bourses au profit d'enfants présentés par la commune de Chantilly.
14	1.000 »	»	»	Distribution de prix dans les écoles communales.
8	47 »	»	»	Secours aux prisonniers de la maison d'arrêt de Mortagne.
8	361 »	»	»	Secours aux bureaux de bienfaisance pour le soulagement des pauvres des villes de Flers, Tinchebray, Laigle et La Ferté-Macé.
»	»	»	»	Les arrérages de la somme léguée (190.000 francs) sont destinés à subvenir aux besoins de quatre jeunes gens de l'arrondissement d'Argentan faisant leur instruction dans des collèges de l'État ou lycées dépendant de l'État, ou suivant les cours de facultés ou autres établissements dépendant de l'État. Ces jeunes gens seront désignés par M. le Préfet ou le Conseil général de l'Orne.
»	»	»	»	Les arrérages de la somme léguée (3.000 francs) sont destinés à procurer quelques douceurs et distractions aux malades de l'asile d'aliénés d'Alençon.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Pas-de-Calais	Fondation Grandguillaume	Don manuel	1859	Délib. du Conseil général du 24 août 185
	— de Wandonne de Monthurel	Testament	25 mars 1840	— — 1er sept. 186
	— par souscription	Souscription ouverte pour un concours agricole international à Calais auquel on a substitué les concours agricoles départementaux biennaux, etc.	15 avril 1885	— — 15 avril 1885
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Danel	Donation	30 mai 1900	Délib. de la Commission départementale du 1er juin 1900 agissant en vertu d'une délégation du Conseil général.
	— Danel	—	28 juillet 1904	Délib. du Conseil général du 24 août 1904
Puy-de-Dôme	Fondation Bargoin	Testament olographe	1er mai 1882	Décret du 17 août 1886
	— Nivet	— —	11 avril 1890	Délib. du Conseil général du 23 août 189
		Codicille —	9 juillet 1891	
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 24 décembre 1900
Pyrénées (Basses-)	Fondation Mosqueros-Perpigna	Testament olographe	8 sept. 1832 et 6 juin 1840	Ordonnance du 29 avril 1844
	— Pinède	Donation	19 décembre 1863	Délib. du Conseil général du 26 août 186
	— du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	— — 27 avril 18 et 13 avril 1893
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
16	300 »	»	»	Prix de vertu (piété filiale).
16	798 »	»	»	Prix de vertu.
12	2.844 »	»	»	1.444 francs. — Concours de juments poulinières. 1.400 francs. — Concours annuel d'étalons.
8	377 »	»	»	Subventions aux bureaux de bienfaisance à désigner chaque année par le Conseil général.
8	500 »	»	»	Encouragement aux commissions cantonales d'assistance qui auront montré l'initiative la plus dévouée et la plus utile dans le service des visites aux indigents ou encouragements, par des secours en nature de 50 francs au minimum, aux indigents qui se recommanderont le plus par leur travail, leur courage, la bonne tenue de leurs enfants et de leur maison.
8	500 »	»	»	Subventions aux œuvres de bienfaisance du département et spécialement aux œuvres de consultations de nourrissons les mieux organisées.
2	4.998 »	100.000 »	»	Entretien du parc Bargoin.
»	»	»	600 »	Achat d'instruments de chirurgie pour l'école d'accouchement.
8	466 »	»	»	Subvention à une œuvre de bienfaisance.
8	73 50	»	»	Secours aux prisonniers de Pau.
16	100 »	»	»	Encouragements à la vertu.
8	751 »	»	18.416 10	1° Entretien d'enfants scrofuleux ou rachitiques dans les stations thermales; 2° Secours aux femmes en état de grossesse sans ressources suffisantes ou abandonnées; 3° Secours à des malades indigents spécialement affectés à leur envoi dans les stations thermales; 4° Entretien de deux étuves à établir à Pau et à Bayonne. Nota. — La somme de 18.416 fr. 10 a été employée jusqu'à concurrence de 14.416 fr. 10 à l'acquisition de deux étuves à désinfection, et, pour le surplus, distribuée en secours immédiats aux personnes visées sous les numéros 1, 2 et 3 ci-dessus.
8	359 »	»	»	Dépenses d'assistance médicale gratuite.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS — DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Pyrénées (Hautes-)	Fondation Grasset	Testaments olographes	2 oct. 1828 et 28 janv. 1838	Ordonnances royales du 24 juin 1831 et du 22 février 1846
	— du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 18 août 1891
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Dumont	—	10 avril 1888	Délib. du Conseil général du 21 août 1895
	— L. Poulaye	—	19 novembre 1902	— — 12 avril 1904
Pyrénées-Orientales	Fondation de la commission de surveillance de la prison de Perpignan	Donations et souscriptions diverses	Délibération du Conseil général du 28 août 1844	Ordonnance royale du 21 septembre 1845
	Fondation Couret, veuve Auberge	Testament	17 juin 1841	Décret du 8 septembre 1858
	— Lapaine	Souscriptions particulières	Délibération du Conseil général du 29 août 1866	Arrêté préfectoral du 25 mars 1867
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 21 août 1891
	— Xavier Pancin	Testament	26 juin 1891	Décret du 25 mars 1898
Rhin (Haut-) (Territoire de Belfort)	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Rhône	Fondation Culas	Testament olographe	29 janvier 1889	Décret du 6 novembre 1891
	— La Barmondière	— —	15 juin 1839	— 24 décembre 1849
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Chambeyron	— olographe	22 novembre 1870	Délib. du Conseil général du 11 mai 1889
	— anonyme	Donation	»	— — 16 avril 1877
	— Guichard	Testament	8 septembre 1893	Décret du 16 février 1899

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
16	358 »	»	»	Prix de vertu.
8	500 »	»	18.800 »	Entretien de bourses dans les institutions de sourds-muets. Nota — La somme de 18.800 francs a servi à subventionner les hospices de Tarbes, Bagnères, Vic-Bigorre, Maubourguet et Ossun en vue de travaux divers à effectuer dans ces établissements.
8	354 »	»	»	Secours aux bureaux de bienfaisance.
»	»	»	400 »	Secours pour extrême misère.
6	»	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
8	2.433 »	»	»	Secours en numéraire et en effets d'habillement aux détenus méritants à leur sortie de la prison de Perpignan. — Entretien de jeunes garçons à la colonie de Mettray. — Entretien de jeunes filles dans l'établissement des Dames du Bon-Pasteur de Perpignan. — Mise en apprentissage dans cette ville de jeunes garçons ou de jeunes filles libérés qu'il conviendrait de laisser auprès de leurs parents.
8	240 »	»	»	Secours en numéraire et en effets d'habillement aux détenus méritants de la prison de Perpignan.
8	2.126 »	»	»	Fondation en faveur des invalides civils des villes et des campagnes.
8	179 »	»	8.995 10	id. id. Nota. — Cette somme de 8.995 fr 10 a été employée de la manière suivante : fr. c. Frais divers relatifs au legs Génin ..... 1.995 10 Subvention au bureau de bienfaisance de Rivesaltes ..... 3.000 » — — Céret ..... 2.000 » — à la commune de Saint-Laurent-la-Salanque ..... 2.000 »
8	776 »	»	»	Fondation en faveur des invalides civils des villes et des campagnes.
8	100 »	»	»	Attribution d'une rente de 100 francs à la mère de famille ayant le plus d'enfants.
8	357 »	»	»	Secours aux pauvres du département.
11	1.597 »	»	»	Entretien d'un élève à l'école centrale des arts et manufactures ou, à défaut de candidat convenable pour cette école, d'un ou plusieurs élèves dans une école d'arts et métiers.
8	662 »	»	»	Secours aux prisonniers de Villefranche.
	387 »	»	»	Secours aux invalides du travail.
8	»	142.000 »	»	Création d'une ferme-école, spécialement pour la culture de la vigne, des pâturages et des bois
6	43 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
6	295 »	»	»	id. id.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Saône (Haute-)	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Bourdault	—	21 avril 1840	Ordonnance royale du 1er octobre 1843
	— de Trémont	—	5 mai 1847	Décret du 8 septembre 1856
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Renardet	—	3 juin 1876	Délib. du Conseil général du 6 avril 1880
	— Moyrond	—	7 janvier 1874	Décret du 26 août 1877
Saône-et-Loire	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— de Bresse	—	19 juin 1816	Ordonnance du 20 mars 1846
	— Bouthier de Rochefort	—	2 mai 1889	Décret du 24 août 1892
	— Sauvageot	—	6 sept. 1881 et 8 août 1884	— 26 juin 1893
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Perret	—	4 juillet 1892	Délib. du Conseil général du 24 avril 189
	— Franc	—	27 mai 1897	— — 23 août 189
Sarthe	Fondation du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 2 sept. 18
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Thébault	—	3 janvier 1880	Délib. du Conseil général du 11 janv. 18
	— Caillet	—	20 juin 1896	Décret du 28 juin 1900

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	2.158 »	»	»	Bourses entretenues à l'école des métiers de Vesoul, fondée par Mlle Bourdault.
8	348 »	»	»	Secours aux prisonniers.
11	1.257 »	»	»	Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers de Châlons.
8	355 »	»	»	Dépenses d'assistance médicale gratuite. Rente à employer plus spécialement pour les dépenses des malades ayant le domicile de secours départemental.
8	179 »	»	»	Bourses entretenues à l'école des métiers de Vesoul fondée par Mlle Bourdault.
8	1.949 »	»	»	id. id.
»	»	»	50.000 »	Fondation d'un hospice d'incurables qui, sous le nom d' « Asile Napoléon », doit former une annexe de l'asile départemental de Mâcon.
»	23 »	»	»	Secours aux prisonniers d'Autun.
2. 8, 12 et 16	44.494 98	»	»	Entretien et surveillance des propriétés léguées au département par le testateur. Indemnité à un père de famille nécessiteux. Acquisition et entretien d'étalons reproducteurs. Achat et entretien d'instruments agricoles à mettre gratuitement à la disposition des habitants du canton de Semur. Création et entretien de champs d'expérience. Secours aux orphelins et vieillards nécessiteux du canton de Semur. Construction d'un hospice de vieillards et d'un asile pour l'enfance à Semur-en-Brionnais.
				Service d'un emprunt départemental de 110.000 francs, contracté pour le payement des droits de mutation afférents au legs.
,14 et 16	1.863 75	»	»	Rente affectée à faire instruire dans une école supérieure et à fournir les moyens de se faire une carrière à un ou plusieurs élèves garçons qui auraient montré, dans le genre d'écoles, arts, sciences, lettres qu'ils auraient fréquentées, une intelligence remarquable, un travail soutenu et une conduite exemplaire.
»	»	»	14.400 »	Agrandissement de l'asile départemental de Mâcon.
»	»	»	2.000 »	Secours aux pauvres de l'arrondissement d'Autun (somme répartie par portions égales entre toutes les communes de l'arrondissement).
»	»	»	10.000 »	Construction d'un hospice de vieillards à Semur-en-Brionnais.
8	780 »	»	»	Secours aux ouvriers victimes d'accidents dans l'exercice de leur travail, mais tout spécialement, et avant tout, destinés à procurer à ceux d'entre eux blessés opérés qui sortent des hôpitaux du département les appareils de prothèse nécessaires.
8	363 »	»	»	Subventions à distribuer par le Préfet aux familles indigentes ayant au moins sept enfants.
»	»	»	48.343 78	Acquisition de terrain et construction de l'école normale de filles.
8	1.985 »	»	»	Entretien d'orphelins du département.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS 1	DÉSIGNATION des FONDATIONS 2	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES 3	ACTES CONSTITUTIFS — DATES 4	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation. 5
Savoie	Fondation du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 21 août 1891
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Savoie (Haute-)	Fondation du Pari mutuel	Décision du Ministre de l'Intérieur	»	Délib. du Conseil général du 4 janv. 189[illegible]
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— anonyme	Donation	12 octobre 1893	»
	— du Comité parisien du centenaire de la réunion de la Savoie à la France	Souscription	»	Délib. du Conseil général des 2 et 5 avril 189[illegible]
	Fondation du Conseil général	—	»	— — du 24 août 189[illegible]
	— Carnot	—	»	— — 24 août 189[illegible]
	— Boutron	Testament	14 octobre 1894	— — 23 avril 189[illegible]
	— Orsat	Donation	»	— — 19 avril 189[illegible]
	— Besson Josephte	Testament	1er novembre 1892	— — 19 avril 189[illegible]
	— Forer-Warillon	Don manuel	»	— — 12 avril 189[illegible]
	— —	—	»	— — 12 avril 189[illegible]
Seine	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Couturier	— olographe	19 mars 1863	Décret du 14 août 1869
	— Godard-Desmarest	— —	3 décembre 1872	— 6 juillet 1882
	— Ladureau	— —	20 février 1841	Ordonnance royale du 8 septembre 1847
	— Prévost	— —	20 août 1871	— du 16 mai 1880
	— A.-S. Simon	— —	6 janvier 1886	— 18 novembre 1893
	— Parent	— —	4 mars 1867	Décret du 28 mars 1893
	— Potin	— —	19 décembre 1892	— 20 août 1894
	— Marest	— olographe	5 août 1893	Décret du 17 décembre 1898
	— Benjamin Raspail	— —	22 juin 1890 et 3 mai 1896	— 4 janvier 1901
	— Lejeune	— public	17 juillet 1878	— 19 juin 1893
	— Foucher	— olographe	26 mai 1880	— 5 octobre 1892
	— Maugain	— —	13 janvier 1878	— 18 janvier 1895
	— Robert	— —	25 juin 1885	— 2 avril 1891

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	1.142 »	»	»	Entretien d'enfants scrofuleux ou rachitiques aux eaux de Salins.
»	»	»	7.000 »	Achat d'une étuve à désinfecter.
8	352 »	»	»	Assistance médicale et secours dans le cas d'extrême misère ou d'accident,
8	3.880 »	»	»	Entretien de vieillards et d'incurables à l'asile départemental de Reignier.
8	366 »	»	»	id. id.
6	12 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
8	87 »	»	»	Entretien de vieillards et d'incurables à l'asile départemental de Reignier.
8	1.109 »	»	»	id. id.
8	237 »	»	»	id. id.
8	162 »	»	»	Entretien de vieillards et d'incurables à l'asile départemental de Reignier.
8	146 »	»	»	id. id.
8	39 »	»	»	id. id.
8	» (1)	»	»	id. id.
»	»	»	50 »	Dépenses des enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés.
9	2.636 »	»	»	Secours à d'anciens militaires domiciliés dans le département de la Seine.
9	743 »	»	»	Subventions en faveur des écoles chrétiennes du diocèse de Paris.
9	10.330 »	»	»	Secours aux pauvres du département.
9	450 »	»	»	Délivrance annuelle d'un prisonnier pour dettes. (Préfecture de Police.)
9	14.000 »	398.500 »	»	Création d'un orphelinat à Cempuis (Oise).
9	29 »	»	»	Récompenses aux jeunes aveugles de l'École Braille.
9	218 95	»	»	Récompenses aux nourrices les plus méritantes du XVIe arrondissement.
9	»	»	»	Constitution de dots en faveur de jeunes filles du canton de Sceaux. (L'usufruit de cette rente est au nom de Mme Fournet et la nue propriété au nom du département.)
9	65 »	»	»	Entretien à l'orphelinat Prévost, à Cempuis, d'enfants pauvres de Granvilliers (Oise).
9	25.516 95	150.000 »	»	Fondation d'un hospice de vieillards et d'un musée à Cachan.
7	300 »	»	»	Payement du prix de pension d'une enfant assistée, orpheline de père et de mère, internée à l'orphelinat de la Providence, 3, rue Oudinot, à Paris.
7	6.049 »	»	»	Récompenses aux enfants assistés.
7	363 »	»	»	Constitution annuelle d'une dot en faveur d'une jeune fille, enfant assistée.
7	1.590 »	»	»	Récompenses aux enfants assistés les plus méritants.

(1) Le revenu de la fondation Forer-Warillon applicable aux dépenses ci-dessus est cumulé avec le revenu de la fondation du Conseil général.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Seine (Suite)	Fondation Macquet	Testament	1er juillet 1892	Délibération du Conseil général du 24 novembre 1897
	— Reboul	— —	3 juin 1873	Décret du 29 mai 1896
	— Jovenet, née Thérèse Gail	— —	30 juillet 1887	— 4 décembre 1902
	— Chénier	— —	2 avril 1892	— 20 décembre 1893
	— Reinach	Don manuel	»	Délibération du Conseil général du mars 1893
	— Douchin	Testament olographe	8 mai 1884	Décret du 25 juillet 1894
	— Ortrat	— —	21 janvier 1890	Délib. du Conseil général du 26 décembre 1896
	— Roudil	— —	2 juin 1880	Décret du 15 septembre 1895
	— Verdot	— —	14 février 1884	Délib. du Conseil général du 28 déc. 189
	— Gadet	— —	11 avril 1890	Décret du 9 février 1897
	— Félix Audrand	»	»	»
	— Garcin	Testament olographe	12 juin 1891	Décret du 3 janvier 1901.
	— Veyrassat	—	8 juin 1895	Délib. du Conseil général du 11 juil. 190
	— Amelot	—	20 janvier 1900	— — 3 juil. 190
	— Fouliéron	— olographe	1er février 1902	— — 6 juil. 190
	— Vve Rouyer	— —	25 avril 1900	— — 5 juil. 190
	— Jules Honoré Lecomte	—	1er septembre 1889	Décret du 17 juillet 1902
	— Léonie Morin	— olographe	25 décembre 1883	— 11 mai 1901
	— Vallée	— —	17 mai 1876	Décret du 26 mars 1888
	— Prot	— —	26 octobre 1860	Délib. du Conseil général du 11 déc. 18
	— Lerond	Don manuel	»	— — 14 déc. 18
	— Patou	Testament mystique	6 novembre 1887	Décret du 29 décembre 1891
	— Demillecamps	— olographe	10 septembre 1868	— 29 juin 1875
	— A.-S. Simon (E. A.)	— —	6 janvier 1886	— 18 novembre 1893
	— Godin	— —	30 juin 1884	— 2 juillet 1889
	— Lecompte	— public	4 novembre 1886	— 17 octobre 1897
	— Athalie Simon	— olographe	22 octobre 1894	Délib. du Conseil général du 29 déc. 189
	— de M. le général Lévy Alvarès	Testament	6 février 1895	Délib. du Conseil général du 27 déc. 18
	Fondation Duval	— olographe	20 septembre 1884	— — 11 juil. 18
	— Lamare	— —	25 janvier 1887	Décret du 3 mars 1891
	— Véchambre	— —	11 février 1890	Délib. du Conseil général du 4 nov. 18
	— A.-S. Simon (M. A.)	— —	6 janvier 1886	Décret du 18 novembre 1893

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant 7	VALEUR APPROXIMATIVE des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des DONS ET LEGS employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
7	164 »	»	»	Subvention à l'orphelinat de filles de la paroisse Notre-Dame-des-Champs.
7	98 »	»	»	Secours aux orphelins recueillis dans l'ouvroir de la paroisse Saint-Paul-Saint-Louis.
7	67 50	»	»	Secours aux orphelines et aux enfants pauvres abandonnés du XVIe arrondissement de Paris.
	241 »	»	»	Distribution de récompenses à deux enfants moralement abandonnés mis en apprentissage.
7	133 »	»	»	Achat de livrets de caisse d'épargne aux enfants des écoles de Montévrain et de Villepreux.
7	22.177 23	172.000 »	»	Fondation d'une maison rue de la Folie-Méricourt pour les enfants moralement abandonnés et entretien du tombeau de la testatrice.
7	»	»	»	Secours à une orpheline élevée à l'orphelinat de la rue Oudinot. (Le département n'a quant à présent que la nue propriété du titre de rente.)
7	135.000 »	»	»	Dépenses des enfants assistés placés dans l'école d'agriculture d'Algérie dite « École Roudil ».
7	14.582 »	»	»	Enfants assistés du sexe féminin.
7	1.716 75	»	»	Secours aux orphelins du quartier du Gros-Caillou.
7	»	»	»	Constitution de deux dots au profit des enfants assistés.
7	58 »	»	»	Constitution de dots en faveur des orphelins des hôpitaux de Paris, élevés dans la commune de Chevannes.
7	78 »	»	»	Récompenses aux enfants assistés.
7	21 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur des orphelines, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
7	2.133 35	»	»	Création de dots de mariage en faveur des orphelins de la ville de Paris en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
7	1.330 »	»	»	Attribution de dots de mariage à des enfants abandonnés dès leur naissance, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
7	19.505 »	»	»	Fondation d'une bourse avec trousseau dans un des collèges de la ville de Paris en faveur d'un enfant abandonné.
7	»	»	»	Entretien de la tombe de la testatrice; 8.000 francs de rente à partager en quatre parts de 2.000 francs, distribuées, à titre de récompense et d'encouragement, à quatre enfants assistés, deux filles et deux garçons, qui, arrivés à leur majorité, se seront le plus distingués par leur bonne conduite; payement d'une rente viagère de 3.000 francs à Mlle Élisa Héard; le surplus des arrérages à diviser en deux parts égales, dont l'une servira à recueillir un plus grand nombre d'enfants assistés et moralement abandonnés; l'autre à l'achat de livrets de caisse d'épargne de 200 francs chacun à donner aux enfants assistés ou moralement abandonnés qui l'auront le plus mérité par leur travail et leur bonne conduite.
8	3.827 50	228.129 91	»	Création à Gentilly d'un asile-institution pour les enfants idiots pauvres. (Service des aliénés.) Entretien et frais de transport à cet asile d'une jeune fille idiote appartenant à la ville de Cherbourg.
8	1.082 »	»	»	Fondation d'un lit dans un asile d'aliénés du département.
15	25 »	»	»	Allocation à l'élève la plus méritante de l'école annexe de l'école normale d'institutrices de la rue Boursault.
7	846 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur des orphelins de la ville de Paris, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
7	1.529 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
7	58 »	»	»	id. id.
7	1.079 »	4.700 »	»	id. id.
7	154 »	»	»	id. id.
7	72 »	»	»	id. id.
7	132 »	»	»	id. id.
7	»	»	»	Enfants assistés. (Le départ. n'a quant à présent que la nue propriété du titre de rente.)
7	1.511 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
7	616 »	»	»	id. id.
7	29 »	»	»	id. id.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS — DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Seine (*Suite*)	Fondation Peltier	Testament	14 août 1883	Délib. du Conseil général du 4 nov. 1892.
	— Vve Delhomme	— —	21 janvier 1895	— — 27 déc. 1897.
	— Pabst	— —	10 septembre 1896	— — 29 juin 1899.
	— Alexandre Weill	— —	6 sept. 1890 et 3 mai 1893.	— — 26 décembre 1900
	— Bompain	— —	3 avril 1876	— — 10 août 1896.
	— Ringe	Testaments	30 sept. 1883 et 30 juin 1890.	— — 3 juil. 1901.
	— Pilliot	Testament et codicille olographes	16 juin 1882, 2 août 1890.	Décret du 3 mai 1897
	— d'Hurcourt, née Gillet	Testament	10 janvier 1898	— 7 décembre 1901
	— Stanislas Bocquet	—	6 décembre 1897	Délib. du Conseil général du 10 déc. 1902.
	— Clamagerau	—	1er juin 1887	— — 23 déc. 1903.
	— Eulalie Hahn	— olographe	4 juillet 1896	Décret du 29 octobre 1902
	— Flause	—	18 juin 1903	— du 9 janvier 1905
	— Eulalie Poiré	— olographe	4 décembre 1904	Délib. du Conseil général du 5 juil. 1905
	— Basan	— public	8 décembre 1892	— — 26 déc. 1896.
	— Degiorgi	— olographe	11 décembre 1884	— — 4 nov. 1892.
	— Pierron	- —	8 septembre 1893	— — 29 déc. 1894
	— Duval dit Gaillard	— —	25 juillet 1901	Décret du 22 mai 1904
	— Louise Krier	» »	»	Délib. du Conseil général du 14 déc. 1888
	— Solier	Testament	24 juillet 1903	— — 24 déc. 1904.
	— Ajalbert	— olographe	20 septembre 1898	— — 16 déc. 1905.
Seine-Inférieure	Fondation Forbras	Donation	12 juillet 1865	Décret du 2 décembre 1865
	— Dutuit	En instruction	»	»
	— Leclerc	Donation	16 avril 1887	Délib. du Conseil général du 21 avril 1887.
	— Dubosc	Testament	6 novembre 1893	— — 18 août 1897.
	— Cavelier	Testaments	26 janvier 1893 et 11 novembre 1894	Décret du 22 avril 1899
	Fondations applicables aux dépenses de l'hôpital Forbras	»	»	»
	Fondation Vve Labarle	Testaments et codicilles	22 sept. 1896 et 24 déc. 1897	Délib. du Conseil général du 31 août 1898
	— Vve Labarle (mère)	Donation	10 août 1898	— — des 12 avril et 31 août 1899
	— Vve Normand	—	24 août 1898	Délib. du Conseil général des 12 avril et 31 août 1899
	— Levasseur	Testament	8 novembre 1891	Décret du 4 février 1899
	— Génin	—	12 avril 1879	— 24 décembre 1900

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
7	500 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
7	»	»	»	Enfants assistés. (L'usufruit de cette rente est pendant trente ans au nom de M. Fléchelle, et la nue propriété au nom du département.)
7	521 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
7	148 »	»	»	id. id.
7	1.348 »	»	»	id. id.
7	145 50	»	»	id. id.
7	29 »	»	»	id. id.
7	2.250 »	»	»	id. id.
7	149 »	»	»	id. id.
7	618 »	»	»	id. id.
7	9.900 85	»	»	Enfants moralement abandonnés. (L'usufruit du capital est pendant 25 ans au nom des héritiers de la testatrice.)
»	45 »	»	»	Création, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904, de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes, sous réserve de l'entretien de la tombe du testateur.
7	»	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
»	»	»	200 »	Achat de livrets de caisse d'épargne pour les enfants assistés.
»	»	»	1.185 83	Secours aux orphelines élevées chez les sœurs de la paroisse Saint-Louis-d'Antin.
»	»	»	5.371 66	Récompenses aux enfants abandonnés.
7	»	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
9	114 50	»	»	Récompenses aux jeunes aveugles de l'institut départemental d'aveugles.
7	»	»	»	Création de dots de mariage en faveur des enfants moralement abandonnés.
9	»	»	»	Attribution de livrets de caisse d'épargne à chacun des quatre plus méritants et nécessiteux des jeunes aveugles de l'École Braille.
»	»	»	48.000 »	Création d'un hôpital spécial pour le traitement des aveugles curables.
11	»	»	»	Travaux, recherches de monuments, achat d'objets d'art et de médailles.
»	»	100.000 »	»	Établissement d'une colonie agricole pour les enfants assistés du département.
8	99 »	»	»	Entretien de jeunes aveugles à l'institut ophtalmique départemental de Rouen.
8	291 »	»	»	Secours à des familles de pauvres et honnêtes pêcheurs du département chargés d'enfants en bas âge.
8	220 »	»	»	Dépenses de l'hôpital Forbras.
8	30.424 49	»	»	Dépenses de l'Institution départementale d'assistance publique de Tonneville.
8	159 »	»	»	Création d'un hôpital cantonal devant être érigé dans le rayon de la commune de Gruchet-la-Valasse. Nota. — Les arrérages doivent être capitalisés jusqu'à la création dudit hôpital.
8	»	»	13.425 »	Subvention aux bureaux de bienfaisance de Bolbec, Caudebec-les-Elbeuf et Petit-Quevilly.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS — DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Seine-et-Marne	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Godard-Desmarest	— et codicille	9 nov. et 3 déc. 1872	Décret du 6 juillet 1882
	— Brulfert	—	30 avril 1878	Délib. du Conseil général du 22 août 1879.
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Greffulhe	Donation	13 mai 1873	Délib. du Conseil général du 23 août 1873.
	— au profit de l'asile départemental de Saint-Séverin à Château-Landon (abandon de capitaux par des vieillards admis dans cet établissement)	Actes sous seings privés	Dates diverses	Délibérations du Conseil général
	Fondation Soupir	Testament et codicille	5 nov. 1875 et 11 déc. 1886.	Délib. du Conseil général du 19 août 1891.
	— de Beauverger	—	9 août 1870	— — 23 avril 1874.
	— Amiard	—	1er mars 1875	— — 29 avril 1892.
	— de Moustier	— olographe	19 janvier 1896	— — des 13 avril et 23 août 1904
	— Hardy	Donation	4 novembre 1905	Délib. du Conseil général du 24 août 1905.
Seine-et-Oise	Fondation Napoléon Ier	Testament	»	»
	— Caubert	Don	16 octobre 1871	Délib. du Conseil général du 4 nov. 1871
	— Comartin	Testament olographe	7 décembre 1868	— — 18 août 1871
	— Tournu	—	9 janvier 1876	— — 13 avril 1877
	— Parin	Testaments olographes	17 oct. 1886, 3 fév., 14 et 18 juil. et 14 oct. 1888.	Décret du 21 août 1890
	— Génin	Testament	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Allemandi	—	21 janvier 1892	Délib. du Conseil général du 11 sept. 1893

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense. 6	Montant. 7	VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus. 8	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871. 9	AFFECTATION DES FONDS 10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	2.662 »	»	»	Entretien d'anciens militaires à l'asile Napoléon 1er à l'hospice de Montereau-faut-Yonne.
8	3.240 »	»	20.000 »	Secours aux pauvres de l'arrondissement de Meaux.
8	1.900 »	»	»	Achat de livrets de caisse d'épargne à délivrer à des enfants pauvres de l'arrondissement de Coulommiers ; entretien du tombeau de la famille Brulfert dans le cimetière de Saint-Denis près Rebais ; secours aux vieillards indigents.
8	426 »	»	»	Entretien de vieillards et d'incurables à l'asile départemental de St-Séverin à Château-Landon.
8	2.030 »	»	»	Subvention pour le service des maternités dans les hospices.
8	2.028 25	»	»	Entretien de vieillards et d'incurables à l'asile départemental de St-Séverin à Château-Landon.
12	1.200 »	»	»	Prix à distribuer au moment du concours agricole départemental sous le titre « Prix Édouard Soupir ». — Achat d'un livret de caisse d'épargne à donner au plus méritant des ouvriers serviteurs de ferme.
14	168 »	»	»	Prix à distribuer aux élèves des écoles primaires des arrondissements de Melun et Fontainebleau.
14	249 »	»	»	Acquisition de livrets de caisse d'épargne pour les élèves des écoles laïques du canton sud de Melun et pour les élèves des écoles laïques des communes de Saint-Martin-en-Bière et de Fleury-en-Bière.
8	»	»	»	Secours à distribuer chaque année par le Conseil général aux quatre personnes nécessiteuses les plus méritantes du canton de Crécy.
»	»	»	»	Immeubles situés dans la commune de Fontenay-Trésigny et destinés à la création d'un orphelinat départemental sous le nom de « Fondation Hardy ».
»	»	»	50.000 »	Fondation de six lits d'incurables à l'hospice de Versailles.
16	33 »	»	»	Fondation d'un prix annuel en faveur des sociétés de secours mutuels.
16	925 »	»	»	Fondation d'un prix au concours dans les écoles primaires du canton de Montmorency, subvention biennale au meilleur ouvrage d'archéologie sur l'histoire de l'une des communes du canton de Pontoise, ou prix à l'élève le plus digne de ce canton.
6	24 »	»	»	Création de dots de mariage en faveur de pupilles ou d'anciens pupilles des deux sexes, en exécution de l'article 51 de la loi du 27 juin 1904.
6	272 »	»	»	id. id.
8	360 »	»	»	Secours aux pauvres du département.
16	289 »	»	»	Rente à mettre à la disposition du conseil municipal de Magny-les-Hameaux pour être employée à doter une jeune fille ou ouvrière pauvre, originaire de cette commune ou y habitant, pour lui permettre de se marier ou de s'établir.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS		INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
		NATURE DES ACTES	DATES	
1	2	3	4	5
Sèvres (Deux-)	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Cacarrié	— olographe	22 septembre 1870	Délib. du Conseil général du 22 août 1894
	— Proust	Testaments	12 et 17 août 1898	Décret du 16 janvier 1900
	— Paris	Testament	16 juin 1881	— 11 février 1898
Somme	Fondation Machart, Denisart et Morel	»	»	»
	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Jametel	Donation	22 août 1893	Délib. du Conseil général du 23 août 1893
	— Boucher de Crèvecœur de Perthes	—	8 août 1863	— — 29 août 1863
	Fondation Creton	Testament	2 février 1882	— — 21 août 1906
Tarn	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Veyriès	—	6 septembre 1878	— 3 septembre 1897
Tarn-et-Garonne	Fondation Lasserre	Testament	15 décembre 1847	Délib. du Conseil général du 26 août 1853
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893

...FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (*Suite*).

REVENU des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904.		VALEUR approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus.	MONTANT des dons et legs employés en capital depuis 1871.	AFFECTATION DES FONDS
Chapitres de dépense.	Montant.			
6	7	8	9	10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	352 »	»	»	Subventions aux bureaux de bienfaisance.
»	»	»	1.270 »	Établissement d'une carte géologique du département des Deux-Sèvres.
»	2.861 »	»	»	Création d'un asile de vieillards des deux sexes devant porter le nom d'Asile Pouzet-Fraigneau. Nota. — Affaire en instance, la liquidation de la succession n'est pas terminée.
»	»	»	»	Entretien d'orphelines protestantes de familles pauvres, prises de préférence dans l'église protestante de La Mothe-Saint-Heray et ensuite dans le ressort de la consistoriale.
8	297 »	»	»	Secours aux prisonniers.
8	361 »	»	»	Secours dans le cas d'extrême misère.
12	500 »	»	»	Entretien d'une bourse à l'école pratique d'agriculture du Paraclet.
12	487 »	»	»	Fondation en faveur des ouvrières des communes rurales des cantons nord et sud d'Abbeville et des autres cantons de cet arrondissement.
14	»	»	»	Subventions aux caisses des écoles.
8	363 »	»	»	Entretien d'enfants indigents dans les hôpitaux marins.
»	»	»	500 »	Dépenses du service des enfants assistés.
16	747 »	»	»	Prix de vertu ou de dévouement et gratifications pour belles actions.
»	»	»	14.000 »	Institutions de bienfaisance.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS 1	DÉSIGNATION des FONDATIONS 2	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES 3	ACTES CONSTITUTIFS — DATES 4	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation. 5
Var	Fondation Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— anonyme	Don manuel	»	Délib. du Conseil général du 25 août 1904
Vaucluse	Fondation Cassa	Testament mystique	12 juin 1816	Ordonnance royale du 18 juin 1843
	— Génin	—	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
Vendée	Fondation La Châtaigneraie	Testament	5 septembre 1872	Décret du 17 décembre 1883
	— Luneau	—	21 juin 1868	— 31 janvier 1884
	— du Pari mutuel	Décision ministérielle	28 juillet 1891	Délib. du Conseil général du 25 août 189[illegible]
	— Génin	Testament	12 avril 1879	Décret du 22 juillet 1893
	— Coquillaud	—	28 mai 1881	— 19 septembre 1897
	— Casimir Duret	—	16 juillet 1889	Délib. du Conseil général du 11 avril 189[illegible]
	— Guilloton, Vve Beaudoin	—	29 octobre 1901	— — du 8 avril 1902
	Fondations diverses	»	»	»
	Fondation Auguin, Vve Hérisset	Testament mystique	17 mai 1883	Délib. du Conseil général du 3 mai 190[illegible]
Vienne	Fondation Robin	Testament	25 mars 1863	Décret du 6 mai 1873
	— Génin	—	12 avril 1879	— 22 juillet 1893
	— Poitevin	—	15 juillet 1877	— 24 janvier 1888

ET LE[S] [...] FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (Suite).

REVENU [...] BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS prévu dans les budgets départementaux de 1904.		VALEUR APPROXIMATIVE des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus.	MONTANT des DONS ET LEGS employés en capital depuis 1871.	AFFECTATION DES FONDS
Chapitres de dépense.	Montant.			
6	7	8	9	10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	349 »	»	»	Subventions aux communes pourvues d'un bureau de bienfaisance à raison d'un tiers par arrondissement.
8	15 »	»	»	Protection des enfants du 1er âge. — Récompenses aux nourrices qui auront été signalées comme ayant le mieux soigné les enfants à elles confiés.
8	407 »	»	»	Secours aux prisonniers. — Achat de vêtements et de linge à donner aux détenus à leur sortie de prison.
8	349 »	»	»	Secours aux pauvres. — Le département de Vaucluse s'est réservé la faculté de désigner, à l'aide des modes de répartition qu'il choisira, les pauvres ou collectivités de pauvres à gratifier, de même que l'époque des gratifications et les villes où elles seront faites.
8	16.378 »	139.290 90	»	Dépenses ordinaires de l'asile de Saint-Pierre-du-Chemin.
14	12.693 »	242.176 30	»	Encouragement à l'enseignement primaire laïque.
8	872 »	»	7.300 »	Frais de malades indigents aux eaux thermales et d'enfants assistés à l'hôpital maritime de Pen-Bron.
				NOTA. — Cette somme de 7.300 francs a été employée à l'acquisition d'une étuve mobile à désinfection.
8	»	»	12.187 »	Agrandissement de l'asile de Saint-Pierre-du-Chemin.
8	58 »	»	»	Secours aux pauvres protestants relevant des églises protestantes de Saint-Prouant et de Pouzauges.
8	5.400 »	»	»	Dépenses ordinaires de l'asile de Saint-Pierre-du-Chemin.
»	»	»	1.000 »	id. id.
8	1.100 »	»	»	Dépenses ordinaires de l'hôpital départemental de La Roche-sur-Yon.
8	»	»	»	Dépenses ordinaires de l'hospice de Saint-Pierre-du-Chemin.
8	1.225 »	»	»	Secours à des ouvriers nécessiteux.
8	352 »	»	»	Secours aux pauvres.
8	5.666 »	»	»	Subventions destinées à aider à fonder deux asiles, l'un pour la vieillesse, l'autre pour l'enfance pauvre.

RELEVÉ DES FONDATIONS CONSTITUÉES AU MOYEN DE DONS ET LEGS

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des FONDATIONS	ACTES CONSTITUTIFS — NATURE DES ACTES	ACTES CONSTITUTIFS — DATES	INDICATION DES DÉLIBÉRATIONS OU DÉCRETS qui ont autorisé l'acceptation.
1	2	3	4	5
Vienne (Haute-)...	Fondation Génin...	Testament...	12 avril 1879...	Décret du 22 juillet 1893...
Vosges...	Fondation Napoléon Ier...	Testament...	»	»
	— Georges Perrin...	Donation...	6 février 1870...	Délib. du Conseil général du 26 oct. 1871.
	— Lenternier...	Testament olographe...	7 mars 1877...	Décret du 12 juin 1880...
	— Génin...	— ...	12 avril 1879...	— 22 juillet 1893...
	— Lagarde...	— ...	22 juillet 1894...	Délib. du Conseil général du 23 août 1894.
	— Pierson...	— ...	13 mai 1898...	Décret du 17 janvier 1902...
Yonne...	Fondation Napoléon Ier...	Testament...	»	»
	— du Pari mutuel...	Décision ministérielle...	28 juillet 1891...	Délib. du Conseil général du 21 août 1891
	— Génin...	Testament...	12 avril 1879...	Décret du 22 juillet 1893...
	— Crochot...	— ...	29 juin 1826...	Ordonnance royale du 27 avril 1828...
	— Bercier...	Testaments et codicilles...	6 juin, 15 juin, 25 juin, 1er juillet 1881, 1er octobre 1890, 1er avril, 1er juin 1891, 1er juillet 1892, 1er avril 1893, 1er février et 1er mars 1894.	Décret du 30 janvier 1897...
	— Gautherot...	Testament...	1er décembre 1887...	— 5 février 1904...

FAITS AUX DÉPARTEMENTS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE (Fin).

Revenu des biens mobiliers et immobiliers prévu dans les budgets départementaux de 1904. Chapitres de dépense.	Montant.	Valeur approximative des biens mobiliers et immobiliers non productifs de revenus.	Montant des dons et legs employés en capital depuis 1871.	Affectation des fonds
6	7	8	9	10
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	351 »	»	»	Secours aux bureaux de bienfaisance ayant moins de 500 francs de revenus.
8	2.113 »	»	»	Bourses Napoléon dans les institutions d'assistance publique en faveur de jeunes sourds-muets, de jeunes aveugles ou d'indigents qui auraient besoin de prendre les eaux thermales.
8	1.055 »	»	»	Actes de bienfaisance, récompense d'œuvres méritoires, secours à des infortunes imméritées, et encouragements aux arts, aux sciences et à l'instruction publique dans le département.
11	1.749 »	»	»	Bourses Lenternier en faveur d'étudiants en théologie, en médecine, en droit et à l'école Polytechnique.
8	344 »	»	»	Secours aux pauvres.
11	513 »	30.000 »	»	Rétribution d'une personne chargée spécialement de l'entretien des objets qu'il a donnés au musée départemental.
2, 8 et 16	17.082 »	»	»	Après prélèvement des sommes nécessaires à l'entretien des biens ruraux les revenus de la fondation doivent être affectés : 1° au payement d'une rente viagère de 1.900 francs à Mlle Marie Bonvouloir, et 2° en secours aux familles les plus nombreuses et les plus méritantes du canton de Mirecourt, à l'exclusion des ivrognes et de leurs familles, à l'exclusion aussi de la ville de Mirecourt.
8	2.025 »	»	»	Pensions Napoléon en faveur d'anciens militaires pauvres.
8	573 »	»	»	Secours aux malades indigents traités dans les établissements spéciaux.
8	273 75	»	»	Secours urgents aux malheureux.
11	197 25	»	»	Allocation en faveur d'un ouvrage de morale dont le sujet est mis au concours.
8	3.150 »	»	»	Prix de vertu en faveur d'enfants orphelins abandonnés.
8	1.050 »	»	»	Prix à décerner à des mères de famille pauvres et méritantes.
8	1.021 50	»	»	Secours Bercier aux communes les plus pauvres, éloignées des grands centres, pour soulager à domicile leurs vieillards ou leurs infirmes.
7	240 »	»	»	Dépenses de l'asile départemental des aliénés.

TABLEAU N° 8

RELEVÉ

DES

IMPOSITIONS DÉPARTEMENTALES EXTRAORDINAIRES

AUTORISÉES PAR DES LOIS OU DÉCRETS SPÉCIAUX

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux.

OBSERVATION GÉNÉRALE. — On a indiqué en italique dans la colonne n° 8 les dépenses que les départements ont été admis, en vertu d'actes spéciaux, à imputer sur des impositions existantes, postérieurement à leur autorisation.

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Ain	Loi du 27 juillet 1880.	1881	1911	Variable.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Loi du 29 déc. 1894..	1898	1919	id.	3,95	3,95	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et exécution des engagements pris par le département envers le concessionnaire des tramways départementaux.
	Décret du 25 nov. 1899.	1900	1939	id.	0,166	0,166	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 25 oct. 1901.	1902	1923	id.	0,76	0,76	id. id.
	Décret du 2 déc. 1901.	1902	1941	id.	0,84	0,84	id. id.
	Décret du 17 juillet 1902.	1903	1942	id.	0,42	0,42	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité à la Compagnie concessionnaire pour l'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement du tramway de Jassans au pont de Frans.
	Décret du 15 déc. 1902.	1903	1907	id.	1 »	1 »	Diverses dépenses d'intérêt départemental énumérées dans la délibération du Conseil général du 19 août 1902.
	Décret du 6 juin 1903.	1904	1908	id.	4 »	4	Travaux neufs des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 22 juin 1903.	1904	1904	id.	0,958	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 14 nov. 1903.	1904	1933	id.	1,159	1,159	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 17 nov. 1903.	1904	1933	id.	0,613	0,613	Service des emprunts autorisés par le même décret.
	Décret du 16 juin 1904.	1905	1905	Fixe.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 29 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	id. id.
	Décret du 18 août 1905.	1906	1925	id.	»	1,26	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 2 déc. 1905.	1906	1915	id.	»	1,026	id. id.
	Décret du 23 avril 1906.	1907	1969	id.	»	0,44	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret : 2° Payement de l'annuité due au concessionnaire du tramway de Cuiseaux à Saint-Trivier de Courtes (section comprise dans le département de l'Ain) pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de cette ligne.
	Décret du 24 avril 1906.	1907	1969	id.	»	8,86	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret : 2° Payement de l'annuité due au concessionnaire du deuxième réseau de tramways déclaré d'utilité publique par décret du 20 avril 1906 pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ce réseau.
	Décret du 30 avril 1906.	1907	1969	id.	»	1,42	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret : 2° Payement de l'annuité due aux concessionnaires du tramway de Brégnier-Cordon à Sault-Brenaz pour l'amortissement de leur part contributive aux frais d'établissement de cette ligne.
	Décret du 2 mai 1906.	1907	1969	id.	»	0,93	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret : 2° Payement de l'annuité due au concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Bellegarde à Chézery pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de cette ligne.
	Décret du 22 juin 1906.	1907	1907	id.	»	1,454	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 8 nov. 1906.	1907	1909	id.	»	0,60	Travaux de reconstruction du pont de Gévrien sur l'Ain au passage du chemin de grande communication n° 5.
	TOTAUX				14,106	29,898	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Aisne	Loi du 12 avril 1880.	1886	1910	Fixe.	1,25	1,25	Service des emprunts autorisés par la même loi.
	Décret du 7 février 1902.	1903	1968	id.	1,20	1,20	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité à la Société concessionnaire pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Soissons à Rethel, avec embranchement sur Corbeny.
	Décret du 26 juin 1903.	1904	1904	id.	2,05	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 11 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 11 octobre 1904.	1905	1905	id.	»	»	Constitution des retraites des cantonniers du service vicinal et travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 23 mars 1905.	1906	1968	id.	»	0,22	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 3 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	1° Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun; 2° contribution du département à la constitution des retraites des cantonniers du service vicinal; 3° allocations annuelles et viagères aux cantonniers réformés du service vicinal.
	Décret du 4 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 29 juillet 1905.	1906	1970	Variable.	»	0,66	1° Service de l'emprunt de 1.890.000 francs autorisé par le même décret (de 1906 à 1970); 2° payement des annuités dues à la Compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Soissons à Oulchy-Breny pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de cette ligne (de 1907 à 1970); 3° payement des annuités dues à la Compagnie du Nord pour l'amortissement de l'avance faite au département en vue des travaux d'agrandissement de la gare commune de Berzy-le-Sec (de 1907 à 1950).
	Décret du 29 juillet 1905.	1906	1969	id.	»	0,50	1° Service de l'emprunt de 1.335.000 francs autorisé par le même décret (de 1906 à 1969); 2° payement des annuites dues à la Compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Marle à Montcornet avec embranchement sur la sucrerie de Montcornet pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de cette ligne (de 1907 à 1970); 3° payement des annuités dues à la Compagnie du Nord pour le remboursement de l'avance faite au département en vue de l'aménagement des gares communes de Marle et de Montcornet (de 1907 à 1950).
	Décret du 18 août 1905.	1906	1968	id.	»	0,73	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret (de 1906 à 1968); 2° payement des annuités dues à la Compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local d'Asfeld à Montcornet avec embranchement de Dizy-le-Gros à Saint-Erme pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de cette ligne (de 1909 à 1968).
	Décret du 27 mars 1906.	1907	1968	id.	»	1,76	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret; 2° payement des annuités dues à la Compagnie concessionnaire des chemins de fer d'intérêt local de Chauny à Coucy-le-Château par Blérancourt, de Soissons à Épagny, de Guny à Épagny et de Vic-sur-Aisne à Épagny pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ces lignes.
				A reporter............	4,50	6,32	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1906.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				4,50	6.32	
Aisne (*Suite*)	Décret du 8 mai 1906.	1907	1966	Variable.	»	1,15	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret : 2° payement des annuités dues à la Compagnie concessionnaire des chemins de fer d'intérêt local de Château-Thierry à Mareuil-sur-Ourcq avec embranchement sur Neuilly-Saint-Front et d'Essommes à Verdelot pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ces lignes.
	Décret du 22 juin 1906.	1907	1907	Fixe.	»	3,65	1° Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun : 2° payement de la contribution du département à la constitution des retraites des cantonniers du service vicinal : 3° payement d'allocations annuelles et viagères aux cantonniers réformés du service vicinal.
	Décret du 19 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	2,84	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Décret du 21 juillet 1906.	1907	1969	Variable.	»	0,24	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret : 2° payement des annuités dues à la Compagnie rétrocessionnaire du tramway de Laon à Nouvion-le-Vineux par Bruyères avec embranchement aboutissant à La Neuville-sous-Laon déclaré d'utilité publique par décret du 21 décembre 1905.
	Décret du 23 nov. 1906 (art. 2)	1908	1908	Fixe.	»		Service des intérêts des sommes réalisées pendant les exercices 1906, 1907, et 1908 sur l'emprunt autorisé par l'article 1er du même décret.
	Décret du 23 nov. 1906 (art. 3)	1909	1959	Variable.	»		Service de l'emprunt autorisé par l'article 1er du même décret.
	Décret du 3 janvier 1907.	1908	1970	Fixe.	»		1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret : 2° payement de l'annuité due à la Compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Saint-Quentin à Ham pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de cette ligne.
	Totaux				4,50	14,20	
Allier	Loi du 28 déc. 1877	1878	1907	Variable.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 12 avril 1880	1890	1909	Fixe.	8 »	8 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi, travaux des chemins vicinaux et, s'il y a lieu, rachat des ponts à péage établis sur ces lignes.
	Loi du 27 juillet 1881	1882	1911	id.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux ordinaires. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 9 février 1888 et 24 décembre 1891 et par le décret du 30 juillet 1903 (art 2).*
	A reporter				10 »	10 »	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				10 »	10 »	
Allier (*Suite*)	Loi du 17 juillet 1882.	1883	1912	Fixe.	5 »	5 »	Service des emprunts autorisés par les lois des 28 février 1881, 17 juillet 1882 (art. 2) *et 24 décembre 1891*. — Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 22 mars 1883.	1884	1913	id.	1 »	1 »	Travaux des bâtiments départementaux. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 24 décembre 1891*.
	Loi du 18 avril 1884.	1885	1914	id.	0,45	0,45	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 14 mars 1889.	1890	1919	id.	0,16	0,16	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *A partir de 1904, service de l'emprunt autorisé par décret du 30 juillet 1903 (art. 2)*.
	Loi du 25 mars 1889.	1890	1919	id.	0,17	0,17	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 10 déc. 1889.	1890	1919	id.	0,22	0,22	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *A partir de 1904, service de l'emprunt autorisé par décret du 30 juillet 1903 (art. 3)*.
	Loi du 7 juillet 1890.	1891	1920	id.	0,17	0,17	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 21 juillet 1891.	1892	1941	id.	3 »	3 »	id. id.
	Loi du 11 janvier 1893.	1893	1917	id.	3 »	3 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 23 juin 1893. A partir de 1904, service de l'emprunt autorisé par décret du 30 juillet 1903 (art. 1er)*.
	Décret du 17 nov. 1903.	1904	1904	id.	7,15	»	Payement des garanties d'exploitation du réseau ferré d'intérêt local.
	Décret du 14 nov. 1904.	1905	1905	id.	»	»	id. id.
	Décret du 23 déc. 1905.	1906	1906	id.	»	»	id. id.
	Décret du 15 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	12,10	1° Payement des garanties d'intérêt et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local déclarés d'utilité publique par les lois des 20 août 1883, 6 juillet et 29 juillet 1889 ; 2° remboursement par annuités du capital d'établissement des chemins de fer d'intérêt local déclarés d'utilité publique par la loi du 29 décembre 1903.
	Totaux				30,32	35,27	
Alpes (Basses-)	Loi du 7 mai 1881.	1888	1910	Variable.	4,40	2,90	Service des deux emprunts autorisés par la même loi.
	Loi du 1er août 1883.	1884	1911	id.	2,13	2,13	Service des emprunts autorisés par la même loi ; payement de la subvention promise par le département à la ville de Digne en vue de la construction d'un lycée.
	Loi du 5 août 1885.	1886	1915	Fixe.	1,27	1,27	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 10 avril 1889.	1890	1913	id.	0,50	0,50	id. id.
	Loi du 1er avril 1891.	1892	1913	id.	0,12	0,12	id. id.
	Loi du 11 avril 1892.	1894	1912	id.	0,33	0,33	id. id.
	Loi du 21 janvier 1893.	1895	1912	id.	0,25	0,25	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893.	1895	1924	id.	0,22	0,22	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *De 1901 à 1924, service de l'emprunt de 20.200 francs autorisé par décret du 14 mars 1900*.
	A reporter				9,22	7,72	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE DES IMPOSITIONS Première année	DURÉE DES IMPOSITIONS Dernière année	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				9,22	7,72	
Alpes (Basses-) (*Suite*).	Loi du 5 avril 1895	1896	1920	Fixe.	0,43	0,43	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 25 déc. 1896	1898	1913	id.	0,26	0,26	id. id.
	Loi du 23 février 1898	1899	1912	id.	0,24	0,24	id. id.
	Décret du 3 mars 1899	1900	1912	id.	0,29	0,29	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 10 août 1899	1900	1904	id.	0,50	»	Amélioration des pensions de retraite des cantonniers du service vicinal.
	Décret du 14 mars 1900	1901	1913	id.	0,06	0,11	Service de l'emprunt de 30.000 francs autorisé par le même décret.
	Décret du 30 mars 1900	1901	1913	id.	»	0,12	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 31 mai 1902	1902	1913	id.	»	0,48	id. id.
	Décret du 2 mars 1903	1904	1914	id.	»	0,32	id. id.
	Décret du 27 mai 1904	1905	1905	id.	»	»	Payement des salaires des cantonniers des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 27 juil. 1904	1905	1914	id.	»	0,39	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 24 juil. 1905	1906	1906	id.	»	»	Payement des salaires des cantonniers des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 27 juil. 1905	1908	1914	id.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 1er août 1905	1906	1914	id.	»	0,54	id. id.
	Décret du 27 mars 1906	1907	1918	id.	»	0,59	id. id.
	Décret du 23 nov. 1906	1907	1918	id.	»	0,60	id. id.
	Décret du 24 nov. 1906	1907	1907	id.	»	2 »	Payement des salaires des cantonniers des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 7 déc. 1906	1907	1907	id.	»	1,74	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	TOTAUX				11 »	15,83	
Alpes (Hautes-).	Loi du 14 août 1879 (art. 2, § 1er)	1881	1909	Fixe.	3 »	6 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 14 août 1879 (art. 2, § 2)	1881	1909	Variable.	1,50	(a) 1,50	Dépenses de l'enseignement primaire et construction de maisons d'école.
	Loi du 18 déc. 1881	1882	1911	Fixe.	3 »	3 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 28 déc. 1894	1895	1909	id.	»	1 »	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Loi du 20 juillet 1897	1898	1909	id.	»	0,50	Payement de pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents.
	TOTAUX				7,50	12 »	

(a) La quotité de l'imposition autorisée par la loi du 14 août 1879 (art. 2, § 2) a été réduite à 1c 50 par une loi du 20 juillet 1897, à partir de 1898.

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Alpes-Maritimes.	Loi du 15 août 1876 ..	1876	1905	Variable.	2,50	»	Service de l'emprunt à réaliser en vertu de la loi du 27 mars 1874, travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 14 août 1879.*
	Loi du 27 juillet 1880.	1891	1920	Fixe.	»	10 »	Diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Loi du 25 nov. 1890 ..	1891	1920	id.	5,50	5,50	Service d'emprunts autorisés ou à autoriser et travaux neufs des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 10 avril 1891, 31 mars 1892, 24 janvier 1893, 20 décembre 1893, 28 décembre 1894, 28 décembre 1895, 21 décembre 1896 et 13 décembre 1897, et par les décrets des 24 mars 1899, 28 mai 1900 et 17 mars 1904.*
	Décret du 30 juillet 1899	1900	1904	id.	2,50	»	Subventions aux communes pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en exécution de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 21 fév. 1906.	1907	1972	id.	»	2,50	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Totaux..............				10,50	18 »	
Ardèche.......	Loi du 11 février 1878.	1885	1913	Fixe.	3 »	3 »	Service des emprunts autorisés par les lois des 11 février 1878, 15 mai 1869 *et par la loi du 23 juillet 1880 modifiée par la loi du 6 août 1881.*
	Loi du 23 juillet 1880.	1885	1921	id.	8 »	8 »	Service des emprunts autorisés par la loi du 23 juillet 1880 modifiée par celle du 6 août 1881 et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 30 juin 1887 ..	1891	1916	id.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 28 mai 1891...	1892	1906	id.	3 »	»	Travaux d'entretien des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 22 avril 1895...	1896	1920	id.	0,754	0,754	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 22 juillet 1895.	1896	1920	id.	0,40	0,40	id. id.
	Loi du 19 déc. 1895...	1897	1926	id.	0,39	0,39	id. id.
	Loi du 21 déc. 1896...	1898	1927	id.	0,44	0,44	id. id.
	Loi du 27 déc. 1897...	1899	1928	id.	0,56	0,56	id. id.
	Décret du 28 février 1899	1900	1929	id.	0,40	0,40	id. id.
	Décret du 27 mars 1900.	1901	1930	id.	0,37	0,37	id. id.
	Décret du 21 nov. 1901.	1903	1932	id.	0,622	0,622	id. id.
	Décret du 23 jan. 1902.	1903	1909	id.	0,796	0,796	id. id.
	Décret du 30 mai 1903.	1904	1918	id.	0,53	0,53	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 12 juin 1903.	1904	1904	id.	1.438	»	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Décret du 27 juin 1904.	1905	1919	id.	»	0,636	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 24 oct. 1904.	1905	1905	id.	»	»	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Décret du 27 juil. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Payement d'une partie du prix d'acquisition de l'immeuble servant au casernement de la brigade de gendarmerie de Pougue.
	A reporter...........				21,700	17,898	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1906.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report...............				21,700	17,898	
Ardèche (*Suite*).	Décret du 10 août 1905.	1907	1955	Fixe.	»	10 »	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement de l'annuité due aux concessionnaires et rétrocessionnaires du réseau de tramways départementaux pour l'amortissement de leur part contributive aux frais d'établissement de ce réseau.
	Décret du 30 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	0,43	Dépenses d'installation d'un calorifère pour le chauffage à la vapeur de l'Hôtel de la Préfecture.
	Totaux...............				21,700	28,328	
Ardennes.......	Loi du 29 déc. 1890..	1891	1920	Fixe.	»	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 6 déc. 1895...	1896	1907	id.	1,50	1,50	Travaux de grosses réparations des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 6 déc. 1895...	1896	1907	id.	»	0,50	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Loi du 12 juillet 1897.	1898	1912	id.	1 »	1 »	Travaux neufs des chemins vicinaux.
	Loi du 21 juillet 1898.	1899	1908	id.	»	0,50	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 1er mai 1899.	1900	1944	id.	0,94	0,94	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et amortissement de la part contributive du concessionnaire de chemins de fer d'intérêt local déclarés d'utilité publique par la loi du 17 avril 1898.
	Décret du 17 juil. 1901.	1902	1951	id.	1,38	1,38	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité due au concessionnaire des chemins de fer d'intérêt local de Vendresse à Poix et d'Attigny à Baalons.
	Décret du 28 juil. 1901.	1902	1931	id.	0 65	1 »	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 4 août 1901.	1902	1965	id.	0,94	0,94	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité due à la Société concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Soissons à Rethel, avec embranchement sur Corbeny.
	Décret du 15 juillet 1903.	1904	1943	id.	0,81	0,81	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 22 nov. 1904.	1905	1952	id.	»	2,82	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité due à la Compagnie concessionnaire des chemins de fer d'intérêt local de Signy-l'Abbaye à Mézières et à Mohon avec embranchement au port de Mohon et de Juniville à Vouziers.
	Décret du 23 nov. 1904.	1905	1934	id.	»	0,37	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 29 juil. 1905.	1906	1967	id.	»	1,62	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement de l'annuité due à la compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local d'Asfeld à Montcornet avec raccordement au canal des Ardennes à Asfeld et de Wassigny à Renneville pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ces lignes.
	A reporter...........				7,22	14,38	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				7,22	14,38	
Ardennes (*Suite*).	Décret du 16 sept. 1905.	1906	1935	Fixe.	»	1,11	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 4 août 1906.	1907	1956	id.	»	1,21	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret : 2° Payement des annuités dues à la compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Sedan à la frontière belge vers Corbion et Bouillon, avec raccordement à la rivière de Meuse à Sedan pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ces lignes.
	Décret du 6 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	1.25	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources
	Totaux				7,22	17.95	
Ariège	Loi du 9 août 1879..	1882	1912	Variable.	2,80	6 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 13 août 1884..	1885	1914	Fixe.	0,80	0,80	Service des emprunts autorisés par les lois des 13 août 1884, *15 janvier 1892, 6 mars 1893 et 20 décembre 1893 (de 1895 à 1914 inclus).*
	Loi du 10 déc. 1891..	1892	1916	id.	5 »	5 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Totaux				8,60	11,80	
Aube	Loi du 14 août 1879..	1880	1909	Fixe.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 14 août 1879 et travaux des chemins vicinaux. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 29 décembre 1894, 24 janvier 1896 et 25 décembre 1896.*
	Loi du 14 avril 1881..	1882	1911	id.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 8 avril 1882..	1883	1912	id.	0,33	0,33	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 8 avril 1882 et travaux des chemins vicinaux. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 25 décembre 1896.*
	Loi du 8 déc. 1894..	1895	1924	id.	0,50	0,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 20 juillet 1897..	1898	1924	id.	0,21	0,21	id. id.
	Loi du 24 déc. 1897...	1899	1928	id.	»	0,07	id. id.
	A reporter				3,04	3,11	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				3,04	3,11	
Aube (*Suite*)	Loi du 10 nov. 1898	1899	1945	Variable.	0,70	0,70	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement des annuités dues au concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Riceys à Cunfin.
	Décret du 15 juillet 1903.	1904	1904	id.	1,92	»	Subventions aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.
	Décret du 16 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	Subventions aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.
	Décret du 6 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Subventions aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.
	Décret du 22 juin 1906.	1907	1907	id.	»	1,92	Subventions aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.
	Totaux				5,66	5,73	
Aude	Loi du 18 juin 1881	1882	1911	Fixe.	0,82	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 10 avril 1891	1892	1921	id.	0,2567	0,26	id. id.
	Loi du 14 avril 1892	1893	1922	id.	0,57	0,57	id. id.
	Loi du 27 juin 1892.	1893	1922	id.	0,5266	1,05	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et dépenses d'entretien des chemins vicinaux dont la construction est prévue au programme de 1892 et des ponts suspendus de Salles-d'Aude et de Cuxac-d'Aude. — *Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. (Loi du 29 juillet 1895.)*
	Loi du 22 juillet 1892.	1893	1922	id.	0,5313	0,534	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 23 juin 1893	1894	1923	id.	0,8529	0,613	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et entretien des lignes vicinales nouvellement construites.
	Loi du 27 juillet 1893.	1894	1923	id.	0,84	0,84	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 20 déc. 1893	1895	1924	id.	0,2244	0,60	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et entretien des lignes vicinales nouvellement construites. — *Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. (Loi du 29 juillet 1895.)*
	Loi du 16 avril 1895	1896	1925	id.	0,6548	1,05	Service de l'emprunt autorisé par la même loi; entretien des chemins vicinaux nouvellement construits et du pont de Saint-Marcel.
	Loi du 20 mars 1896.	1897	1926	id.	0,4592	0,63	Service des deux emprunts autorisés par la même loi; entretien des chemins vicinaux nouvellement construits.
	Loi du 21 juillet 1896.	1897	1906	id.	4 »	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 29 mars 1897	1898	1927	id.	0,5037	0,86	1° Service des emprunts autorisés par la même loi; 2° entretien des chemins vicinaux nouvellement construits; 3° complément, après rachat, des crédits d'entretien des ponts suspendus de Saint-Marcel et de Puichéric.
	A reporter				9.7396	8,007	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS — Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				9,7376	8,007	
Aude (*Suite*)	Loi du 23 février 1898.	1899	1928	Fixe.	0,4416	0,55	Service des emprunts autorisés par la même loi. Entretien des chemins vicinaux nouvellement construits.
	Loi du 15 avril 1898...	1899	1973	id.	7,85	7,85	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. Payement des annuités à verser aux rétrocessionnaires du réseau des tramways départementaux dont l'établissement a été déclaré d'utilité publique par décret du 25 mars 1898.
	Loi du 10 déc. 1898..	1899	1906	id.	2 »	»	Entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 12 déc. 1898..	1899	1928	id.	0,1507	0,154	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 19 avril 1899.	1900	1929	id.	0,4356	0,53	Service des emprunts autorisés par le même décret et entretien des chemins vicinaux nouvellement construits.
	Décret du 26 juin 1900.	1901	1930	id.	0,36	0,36	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 23 déc. 1905	1907	1974	id.	»	0.006	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 17 août 1906.	1907	1907	id.	»	4,75	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 10 déc. 1906.	1907	1907	id.	»	3	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources
	Totaux				20,9775	25,264	
Aveyron	Loi du 26 juillet 1884.	1885	1914	Fixe.	0,48	0,48	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 13 déc. 1898..	1899	1908	id.	6,52	11 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Totaux				7 »	11,48	
Bouches-du-Rhône	Loi du 7 août 1883....	1884	1933	Variable.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et diverses dépenses d'intérêt départemental. — *Travaux des chemins vicinaux, de 1895 à 1903 inclus. (Loi du 25 juillet 1894.)*
	Loi du 24 juillet 1897..	1898	1927	Fixe.	0,51	0,63	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 4 août 1897..	1899	1928	id.	0,87	0,97	id. id.
	Décret du 17 déc. 1903.	1904	1904	id.	10 »	»	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Décret du 27 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	id. id.
	Décret du 13 déc. 1905.	1906	1906	id.	»	»	id. id.
	A reporter				12,38	2,60	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par les lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS pour 1907.	AFFECTATIONS DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				12,38	2,60	
Bouches-du-Rhône (*Suite*).	Décret du 8 février 1906.	1906	1935	Fixe.	»	0,50	Payement de la dotation complémentaire de la caisse départementale des retraites en vue de faire bénéficier les cantonniers du service vicinal des dispositions spéciales de cette caisse.
	Décret du 23 mai 1906.	1907	1936	Variable.	»	1,67	Service des emprunts autorisés par le même décret.
	Décret du 15 déc. 1906.	1907	1907	Fixe.	»	3	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Décret du 16 déc. 1906.	1907	1907	id.	»	10	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Totaux				12,38	17,77	
Calvados	Loi du 10 avril 1880.	1882	1911	Variable.	»	1,12	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 5 avril 1883.*
	Loi du 7 août 1882	1884	1914	id.	»	0,39	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 5 avril 1883	1884	1917	id.	»	0,62	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 18 juillet 1890.*
	Loi du 27 juillet 1883.	1884	1913	Fixe.	»	0,17	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 18 juillet 1890.	1891	1920	Variable.	»	0,05	id. id.
	Loi du 30 mai 1891	1892	1921	Fixe.	»	0,13	id. id.
	Loi du 12 déc. 1891	1893	1921	id.	»	0,14	id. id.
	Loi du 16 janvier 1892.	1893	1922	id.	»	0,11	id. id.
	Loi du 18 janvier 1893.	1894	1923	id.	»	0,14	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	1895	1924	id.	»	0,17	id. id.
	Loi du 8 déc. 1894	1896	1925	id.	»	0,36	id. id.
	Loi du 10 mars 1896	1897	1926	id.	»	0,50	Service des deux emprunts autorisés par la même loi.
	Loi du 20 février 1897.	1898	1927	id.	0,31	0,42	id. id.
	Loi du 4 août 1897 (art. 2)	1898	1947	Variable.	1,10	1,10	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 4 août 1897 (art. 3)	1899	1948	Variable.	0,44	0,44	Annuités à la Société anonyme des chemins de fer du Calvados à titre d'intérêts et d'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement du réseau de tramways départementaux déclaré d'utilité publique par décret du 15 juin 1897.
	Totaux				1,85	5,86	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report...............				1,85	5,86	
Calvados (*Suite*).	Loi du 23 février 1898.	1899	1928	Fixe.	0,26	0,27	Service des emprunts autorisés par la même loi.
	Loi du 15 avril 1898...	1899	1928	id.	0,30	0,40	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 1er mai 1899.	1900	1929	id.	0,23	0,23	Service des deux emprunts autorisés par le même décret.
	Décret du 1er août 1899 (art. 1er, § 2).......	1901	1904	Variable.	0,12	»	Subvention pour travaux de dragage du port de Honfleur.
	Décret du 8 déc. 1899 (art. 2.)..........	1900	1949	id.	0,55	0,55	Service de l'emprunt autorisé par le décret du 8 décembre 1899 modifié par le décret du 22 novembre 1900.
	Décret du 8 déc. 1899 (art. 3)...........	1901	1950	id.	0,21	0,21	Annuités à la Société anonyme des chemins de fer du Calvados à titre d'intérêts et d'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement des deux lignes de tramways déclarées d'utilité publique par décret du 15 mai 1899.
	Décret du 23 oct. 1901 .	1902	1931	Fixe.	0,106	0,106	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	TOTAUX...............				3,626	7,626	
Cantal.........	Loi du 21 juin 1878 ..	1879	1908	Fixe.	2 »	2 »	Travaux des chemins vicinaux. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 9 août 1879.*
	Loi du 1er déc. 1881..	1882	1911	id.	0,33	0,33	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 21 déc. 1882 ..	1884	1913	id.	0,50	0,50	id. id.
	Loi du 23 juillet 1883.	1892	1913	id.	2 »	2 »	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 23 juillet 1883 *et de l'emprunt autorisé par la loi du 20 juillet 1891.*
	Loi du 25 mars 1889..	1890	1919	id.	0,20	0,20	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 17 mars 1890..	1891	1920	id.	0,37	0,37	id. id.
	Loi du 25 juillet 1891.	1892	1903	id.	2,66	»	Entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 29 juillet 1894.	1895	1904	id.	»	»	Affectation aux diverses institutions et aux améliorations intéressant l'agriculture dans le département.
	Loi du 29 déc. 1894..	1896	1925	id.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et amélioration des salaires des cantonniers des routes départementales et des chemins vicinaux.
	Loi du 21 juillet 1896.	1897	1926	id.	0,292	0,292	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 5 juillet 1903.	1904	1904	id.	4,30	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 14 nov. 1903.	1904	1933	Fixe.	0,75	1,15	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 5 juil. 1904.	1905	1905	id.	»	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	A reporter............				14,402	7,842	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
		Report			14,402	7,842	
Cantal (*Suite*)	Décret du 21 juil. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication (4 c. 30) et relèvement des salaires des cantonniers du service vicinal (1 c.).
	Décret du 28 juin 1906.	1907	1907	id.	»	1 »	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Décret du 4 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	6,07	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication (4 c. 30) et relèvement du salaire des cantonniers de ces voies de communication (1 c. 77).
	Décret du 17 août 1906.	1907	1936	id.	»	0,479	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
		TOTAUX			14,402	15,391	
Charente	Loi du 21 déc. 1882	1883	1912	Variable.	0,50	0,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Décret du 19 nov. 1898.	1899	1928	id.	3 »	2,25	De 1899 à 1904, service de l'emprunt autorisé par le même décret et travaux d'amélioration des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun; de 1905 à 1928, service du dit emprunt.
	Décret du 9 août 1902.	1903	1904	Fixe.	2 »	»	Payement des garanties d'intérêt et d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Matha, pour la partie comprise entre Angoulême et la limite du département.
	Décret du 13 juin 1904.	1905	1920	id.	»	0,75	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et travaux des chemins vicinaux.
	Décret du 14 juin 1904.	1905	1907	id.	»	4 »	Payement d'une subvention promise à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Ruffec à Roumazières.
	Décret du 27 juin 1904.	1905	1909	id.	»	2 »	Payement des garanties d'intérêt et d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Matha, pour la partie comprise entre Angoulême et la limite du département.
	Décret du 10 nov. 1904.	1905	1924	id.	»	0,60	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. *Extension du réseau téléphonique départemental et création d'un circuit téléphonique direct Angoulême-Paris (8.212.39). — Décret du 20 novembre 1905.*
	Décret du 6 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	1 »	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
		TOTAUX			5,50	11,10	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS — Première année.	DURÉE des IMPOSITIONS — Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Charente-Inférieure	Loi du 3 août 1875....	1876	1913	Variable.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 9 août 1879...	1880	1909	Fixe.	1 »	1 »	Travaux des chemins vicinaux. — *Service des deux emprunts autorisés par la loi du 27 juillet 1880.— Service des emprunts autorisés par les lois des 25 mars 1892 (de 1893 à 1909 inclus), 21 janvier 1893 (de 1894 à 1909 inclus) et 20 décembre 1893 (de 1895 à 1909 inclus).*
	Loi du 12 août 1882 ..	1883	1917	Variable.	0,34	0,34	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins d'intérêt commun.— *Service des emprunts autorisés par les lois des 25 mars 1892 (de 1893 à 1917) et 30 juin 1892.*
	Loi du 30 mai 1893...	1894	1942	id.	7,50	7,50	Service des emprunts autorisés par la même loi et payement : 1° de l'annuité au concessionnaire des tramways départementaux en exécution de la convention annexée au décret du 20 janvier 1893; 2° de l'annuité due au concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Rouillac à Matha, concurremment avec le montant de la contribution extraordinaire de 2 c. 50 créée par la loi du 4 juin 1875 et avec les subventions allouées par l'État en faveur du réseau des tramways départementaux et du chemin de fer d'intérêt local de Rouillac à Matha. *De 1902 à 1942, service de l'emprunt autorisé par décret du 25 mars 1901 et annuité due à la Société rétrocessionnaire du réseau de tramways déclaré d'utilité publique par décret du 22 décembre 1900. (Décret du 25 mars 1901).*
	Loi du 7 nov. 1896..	1897	1914	id.	0,90	0,90	Amélioration des salaires des cantonniers des routes départementales et dépenses destinées à assurer la gratuité des passages d'eau départementaux.
	Loi du 20 juillet 1897.	1898	1927	Fixe.	0,77	0,77	Service des emprunts autorisés par la même loi.
	Décret du 10 avril 1900.	1901	1905	id.	0,50	»	Amélioration des chemins de grande communication et d'intérêt commun et subventions aux communes pour la construction des chemins vicinaux ordinaires.
	Décret du 9 juillet 1900.	1901	1905	id.	1 »	»	Travaux des routes départementales et des bâtiments départementaux.
	Décret du 13 juillet 1900	1901	1905	Variable.	0 46	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 9 nov. 1903.	1904	1953	Fixe.	0,52	0 52	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 16 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	id. id.
	Décret du 21 juillet 1904	1905	1934	id.	»	0,24	id. id.
	Décret du 5 août 1905.	1906	1915	id.	»	0,50	Subventions aux communes pour les travaux de construction des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 6 août 1905.	1906	1910	id.	»	1 »	Travaux des routes départementales et des bâtiments départementaux.
	Décret du 10 août 1905.	1906	1935	id.	»	0,245	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 2 nov. 1905.	1906	1911	id.	»	0,46	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
				TOTAUX..............	13,99	14,475	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Cher	Loi du 1er juin 1895..	1896	1950	Variable.	10.50	10,44	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et des emprunts précédemment contractés par le département en vertu de lois spéciales.
	Décret du 10 août 1899.	1900	1904	id.	»	»	Construction des lacunes des chemins vicinaux et travaux neufs et de grosses réparations des chemins de grande communication.
	Décret du 11 nov. 1902.	1903	1950	Fixe.	1,156	1,156	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité à la Compagnie rétrocessionnaire pour l'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement du tramway de Vierzon à Graçay et à la limite du département de l'Indre. Annuité à ce département pour usage de son matériel.
	Décret du 26 janv. 1903 (art. 2)...........	1904	1956	id.	6,68	6,68	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 26 janv. 1903 (art. 3)...........	1906	1956	id.	»	1,73	Annuité à la Compagnie concessionnaire pour l'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement des deux lignes de chemins de fer d'intérêt local déclarées d'utilité publique par la loi du 19 décembre 1902.
	Décret du 21 juillet 1906.	1907	1925	id.	»	0,214	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 23 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	0,96	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 24 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	1,50	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication par voie de rechargements généraux cylindrés.
	Décret du 15 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	2,25	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Totaux...............				18,336	24,930	
Corrèze	Loi du 17 juillet 1889.	1898	1919	Fixe.	1,10	1,10	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 24 juillet 1893.	1894	1923	id.	0,41	0,41	id. id.
	Loi du 23 juillet 1897.	1898	1904	id.	1,13	»	Travaux neufs des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun non subventionnés.
	Décret du 28 avril 1899.	1900	1924	id.	0,40	0,40	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 29 avril 1899.	1900	1924	id.	0,16	0,16	id. id.
	Décret du 30 mars 1900	1901	1925	id.	0,42	0,42	id. id.
	Décret du 28 juin 1901.	1902	1926	id.	0,41	0,41	id. id.
	Décret du 11 nov. 1901.	1902	1916	id.	0,141	0,141	id. id.
	Décret du 9 mai 1902..	1903	1917	id.	0,56	0,56	id. id.
	Décret du 30 mai 1902..	1903	1917	id.	1,08	1,08	id. id.
	Décret du 23 mai 1903.	1904	1908	id.	1,44	1,44	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 3 juin 1903..	1904	1913	id.	0,28	0,28	id. id.
	Décret du 15 juin 1903.	1904	1904	id.	4,60	»	Dépenses du service des aliénés.
	Décret du 16 juin 1903.	1904	1904	id.	0,19	»	Payement de pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents.
	Décret du 17 juin 1903.	1904	1904	id.	1,50	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 18 juin 1903.	1904	1904	id.	0,071	»	Dépenses de protection de la santé publique.
	A reporter............				13,892	6,401	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				13,892	6,401	
Corrèze (*Suite*)	Décret du 8 août 1903.	1904	1904	Fixe.	7,09	»	Travaux des chemins vicinaux, de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 13 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux, de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 14 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 15 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	Payement de pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents.
	Décret du 16 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses du service des aliénés.
	Décret du 17 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses de protection de la santé publique.
	Décret du 13 juillet 1904.	1905	1910	id.	»	2 »	Travaux neufs des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Décret du 11 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Dépenses du service des aliénés.
	Décret du 12 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Payement de pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents.
	Décret du 13 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 14 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 18 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Dépenses de protection de la santé publique.
	Décret du 10 août 1905.	1906	1906	id.	»	»	Reconstruction de la caserne de gendarmerie d'Ussel.
	Décret du 2 déc. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux de construction d'une prison cellulaire à Brive.
	Décret du 7 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	5 »	Dépenses du service des aliénés.
	Décret du 7 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	2 »	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 19 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	5,39	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 27 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	2,59	Payement du prix d'acquisition de l'emplacement et des travaux de construction d'une maternité départementale à Tulle.
	Décret du 28 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	0,87	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Totaux				20,982	24,251	
Corse	Loi du 2 janvier 1878.	1878	1908	Fixe.	2 »	2 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 27 juillet 1880.	1881	1910	id.	6 »	6 »	id. id.
	Loi du 13 août 1884.	1885	1914	id.	1,78	1,78	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et érection d'un monument à la mémoire de Sampiero Corso.
	A reporter				9.78	9,78	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
				Report...............	9,78	9,78	
Corse (*Suite.*)...	Loi du 12 déc. 1891..	1893	1917	Fixe.	5,87	5,87	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 26 déc. 1894..	1895	1904	id.	8 »	»	Dépenses de l'instruction publique.
	Loi du 7 nov. 1896..	1897	1909	id.	1,13	1,13	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 22 déc. 1898...	1899	1908	id.	11 »	11 »	Dépenses des chemins vicinaux.
	Décret du 22 juin 1901.	1902	1931	id.	0,53	0,53	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 1er mai 1902.	1903	1932	id.	0,37	0,37	id. id.
	Décret du 27 oct. 1903.	1904	1904	id.	7,29	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 28 oct. 1903.	1904	1904	id.	2,15	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite en 1902.
	Décret du 29 oct. 1903.	1904	1923	id.	0,72	0,72	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 26 mars 1904.	1905	1924	id.	»	0,59	id. id.
	Décret du 12 août 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses du service des aliénés en 1902 et années antérieures, et payement de frais de transport pour les voyageurs indigents en 1903 et antérieurement.
	Décret du 31 oct. 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses de l'instruction publique.
	Décret du 4 nov. 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 27 mars 1905.	1906	1920	id.	»	0,75	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 10 août 1905.	1906	1906	id.	»	»	Entretien du nommé Ersa Pierre-Louis dans les asiles d'aliénés de la Seine (arrêt du Conseil d'État du 22 janvier 1904.)
	Décret du 10 août 1905.	1906	1906	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 18 août 1905.	1906	1906	id.	»	»	Dépenses de l'instruction publique.
	Décret du 30 nov. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 20 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	5,81	Dépenses de l'Instruction publique.
	Décret du 23 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	7,04	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 24 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	1, »	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Décret du 30 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	1,50	Relèvement des salaires des cantonniers ordinaires et des cantonniers chefs du service vicinal.
	Décret du 10 déc. 1906.	1907	1907	id.	»	2,20	Payement d'une subvention destinée à compléter la dotation de la caisse départementale des retraites.
				TOTAUX...............	46,84	48,29	
Côte-d'Or......	Loi du 20 déc. 1893..	1895	1924	Fixe.	»	0,0264	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Côtes-du-Nord..	Loi du 29 déc. 1898..	1899	1910	Fixe.	0,98	2,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 10 août 1899	1900	1904	id.	1 »	»	Rechargements cylindrés sur les chemins de grande communication.
	Décret du 22 juin 1900 et décret du 29 juillet 1902 (art. 3).......	1901	1905	Variable.	2,50	»	Travaux de construction et d'amélioration des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 21 déc. 1900.	1901	1960	id.	10,52	10,52	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité à la Société concessionnaire du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 21 mars 1900, pour l'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement de ce réseau.
	Décret du 29 juillet 1902.	1903	1907	Fixe.	4 »	4 »	Travaux de construction et d'amélioration des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 5 août 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 22 juin 1906.	1907	1907	id.	»	2,50	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	TOTAUX...............				19 »	19,52	
Creuse........	Loi du 12 août 1876..	1877	1906	Fixe.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 15 avril 1880..	1881	1919	Variable.	3,40	3,40	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 15 juin 1881...	1882	1911	Fixe.	2 »	2 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 19 juillet 1886.	1887	1916	id.	0,16	0,16	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 28 juin 1895..	1896	1924	id.	3 »	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Loi du 23 février 1898.	1899	1923	id.	0,38	0,38	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 24 mars 1899.	1900	1924	id.	0,30	0,30	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 19 juillet 1900.	1901	1925	id.	1,50	1,50	id. id.
	Décret du 25 mars 1901.	1902	1926	id.	0,27	0,27	id. id.
	Décret du 3 mai 1902..	1903	1922	id.	0,29	0,29	id. id.
	Décret du 23 déc. 1902.	1904	1923	id.	0,99	0,99	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 15 mars 1903.	1904	1923	id.	0,29	0,29	id. id.
	Décret du 15 août 1903 (art. 1er)..........	1904	1904	id.	4,70	»	Entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 15 août 1903 (art. 2)...........	1904	1904	id.	3,80	»	Entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Décret du 12 avril 1904.	1905	1914	id.	»	0,48	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	A reporter.............				21,08	10,06	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				21,08	10,06	
Creuse (*suite*)	Décret du 28 juillet 1904 (art. 1er)	1905	1905	id.	»	»	Entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 28 juillet 1904 (art. 2)	1905	1905	id.	»	»	Entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Décret du 29 juillet 1904	1905	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner, en 1905, en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 14 nov. 1904	1905	1905	id.	»	»	Réparation et aménagement de la sous-préfecture d'Aubusson.
	Décret du 3 juillet 1905 (art. 1er)	1906	1906	id.	»	»	Entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 3 juillet 1905 (art. 2)	1906	1906	id.	»	»	Entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Décret du 4 juillet 1905	1906	1906	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner, en 1906, en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 11 juin 1906 (art. 1er)	1907	1907	id.	»	6 »	Entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 11 juin 1906 (art. 2)	1907	1907	id.	»	9 »	Entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Décret du 22 juin 1906	1907	1907	id.	»	3,12	Travaux des chemins vicinaux à subventionner, en 1907, en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 13 nov. 1906	1907	1907	id.	»	5 »	Travaux de rechargement à effectuer sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Totaux				21,08	33,18	
Dordogne	Loi du 6 août 1879	1879	1911	Variable.	4,80	5,50	*Service des emprunts autorisés par les lois des 23 juillet 1886 et 13 avril 1887.*
	Loi du 9 août 1879	1880	1907	id.	»	1,50	*Service des emprunts autorisés par les lois des 23 juillet 1886 et 13 avril 1887.*
	Loi du 3 mai 1880	1881	1905	Fixe.	»	»	Diverses dépenses d'utilité départementale. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 23 juillet 1886 et 13 avril 1887.*
	Loi du 8 avril 1882	1883	1912	id.	»	1 »	Service des deux emprunts autorisés par la même loi.
	Loi du 7 août 1882	1883	1912	id.	»	1 »	*Service des emprunts autorisés par les lois des 23 juillet 1886 et 13 avril 1887.*
	Loi du 23 juillet 1886	1907	1916	Variable.	»	2 »	Service de l'emprunt autorisé par l'art. 1er du même décret et payement des annuités des obligations départementales à remettre au rétrocessionnaire des tramways de Périgueux à la Juvénie et de Périgueux à Saint-Pardoux.
	Totaux				4,80	11 »	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions Première année.	Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Doubs	Loi du 31 déc. 1894	1895	1904	Variable.	»	» (a)	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite. — *Affectation à l'ensemble des dépenses de l'assistance publique d'une somme de 16.072 fr. 21. (Loi du 23 février 1898.)*
	Loi du 4 août 1897	1898	1904	Fixe.	»	»	Dépenses du service des enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés.
	Loi du 27 déc. 1898	1899	1928	id.	1,67	1,71	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 26 nov. 1899	1900	1929	id.	0,73	0,84	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 3 juillet 1901	1902	1931	id.	1,01	1,02	id. id.
	Décret du 4 août 1902	1903	1910	id.	1,88	1,88	Exécution, sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, des travaux de renforcement des chaussées aménagées par des rechargements cylindrés.
	Décret du 18 juillet 1905	1906	1935	id.	»	0,28	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 21 juillet 1906	1907	1936	id.	»	1,68	id. id.
	Décret du 26 juillet 1906	1907	1916	id.	»	1 »	Relèvement des salaires des cantonniers des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 30 nov. 1906	1907	1936	id.	»	0,89	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Totaux				5,29	9,30	
Drôme	Loi du 26 avril 1881	1882	1911	Fixe.	0,50	0,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 31 mars 1882	1883	1912	id.	0,55	0,55	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 26 juillet 1883	1884	1913	id.	2,50	2,50	id. id.
	Loi du 13 août 1884	1885	1914	id.	»	0,11	id. id.
	Loi du 19 juillet 1886	1887	1916	Variable.	»	0,31	id. id.
	Loi du 23 juillet 1886	1887	1916	id.	»	0,04	id. id.
	Loi du 12 juillet 1888	1889	1918	id.	»	0,06	id. id.
	Loi du 18 avril 1889	1890	1919	id.	»	0,12	id. id.
	Loi du 9 avril 1890	1891	1920	id.	»	0,12	id. id.
	Loi du 14 avril 1891	1892	1921	id.	»	0,29	id. id.
	Loi du 23 mars 1892	1893	1922	id.	»	0,30	id. id.
	Loi du 21 janv. 1893	1894	1923	id.	»	0,31	id. id.
	Loi du 24 janv. 1893	1894	1923	id.	»	0,10	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	1895	1924	id.	»	0,34	id. id.
	Loi du 17 mars 1894	1895	1904	id.	8 »	»	Payement des dépenses mises à la charge du département par les conventions des 10 août 1891 et 10 avril 1893 annexées aux décrets des 17 août 1891 et 18 avril 1893 autorisant l'établissement de deux réseaux de tramways dans le département, et service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	A reporter				3,55	5,65	

(a) La quotité de cette imposition a été réduite de 1c, 86 à 0c, 25 par la loi du 4 août 1897 (art. 2).

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS — Première année.	DURÉE des IMPOSITIONS — Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				3,55	5,65	
Drôme (*Suite*)	Loi du 5 avril 1895	1896	1920	Fixe.	»	0,78	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 10 janv. 1896	1897	1926	id.	»	0,35	id. id.
	Loi du 30 mars 1896	1897	1926	Variable.	2 »	2 »	id. id.
	Loi du 10 juin 1897	1898	1927	Fixe.	0,53	0,53	Service de deux emprunts autorisés par la même loi.
	Loi du 28 février 1898	1899	1928	id.	»	0,21	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 28 fév. 1899	1900	1929	id.	0,11	0,11	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 28 fév. 1899	1900	1929	id.	0,31	0,31	id. id.
	Décret du 13 juin 1900	1901	1930	id.	»	0,26	id. id.
	Décret du 31 juillet 1904	1905	1905	id.	»	»	Payement des garanties d'intérêt et d'exploitation des réseaux de tramways départementaux déclarés d'utilité publique par les décrets du 17 août 1891 et du 18 avril 1893 modifié par un décret du 20 mai 1901.
	Décret du 21 juillet 1905	1906	1910	id.	»	8,92	Payement des garanties d'intérêt et d'exploitation des réseaux de tramways départementaux déclarés d'utilité publique par décrets des 17 août 1891, 18 avril 1893, 20 mai 1901, 9 septembre 1902 et 21 avril 1904.
	Décret du 28 juillet 1905	1906	1966	id.	»	1,40	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Totaux				14,50	20,52	
Eure	Loi du 14 août 1879	1883	1913	Variable.	»	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 12 avril 1880 et 30 juin 1884.*
	Loi du 14 déc. 1891	1898	1917	id.	»	5 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Totaux				»	6 »	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions. Première année.	DURÉE des impositions. Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Eure-et-Loir	Loi du 23 juillet 1897	1898	1947	Fixe.	1,43	1,43	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et amortissement de la part contributive du rétrocessionnaire du réseau de tramways départementaux.
	Loi du 19 déc. 1898	1899	1947	id.	0,19	0,19	Complément de la dépense prévue pour l'imposition autorisée par la loi du 23 juillet 1897.
	Décret du 22 juillet 1900 (art 1er, § 1er)	1901	1910	id.	4	7,76	Remboursement des emprunts contractés à la caisse vicinale par le département et les communes.
	Décret du 21 sept. 1900.	1901	1922	id.	9,30	9,30	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Payement de 22 annuités de 147.750 francs restant dues à l'État, à partir de 1901, pour la construction de chemins de fer d'intérêt local incorporés dans le réseau d'intérêt général par les lois des 18 mai 1878 et 31 juillet 1879.
	Décret du 26 juin 1903.	1904	1904	id.	4,976	»	Dépenses d'entretien et de grosses réparations des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 6 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses d'entretien et de grosses réparations des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 6 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Dépenses d'entretien et de grosses réparations des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 25 nov. 1905.	1906	1953	id.	»	3,56	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité due aux rétrocessionnaires du réseau de tramways déclaré d'utilité publique par décret du 22 août 1905, pour l'amortissement de leur part contributive aux frais d'établissement du dit réseau.
	Décret du 19 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	6,333	Dépenses d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Totaux				19,896	28,573	
Finistère	Loi du 28 juillet 1874.	1877	1913	Fixe.	2 »	2 »	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 28 juillet 1874 et travaux des routes départementales.
	Loi du 16 mars 1882.	1883	1912 (a)	id.	0,50	0,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des maisons d'école.
	Loi du 29 juin 1882.	1883	1918	id.	2,75	5 »	*Service de l'emprunt autorisé par la loi du 17 avril 1898 et de 1905 à 1918 (inclus). Service de l'emprunt autorisé par décret du 14 novembre 1904.*
	Loi du 14 mars 1883.	1884	1918	Variable.	1,50	1,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des routes départementales. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 20 avril 1881, 31 mars 1892, 6 mars 1893, 20 décembre 1893, 5 avril 1895, 16 décembre 1895, 25 décembre 1896, 23 décembre 1897, et par les décrets des 16 février 1899, 27 mars 1900 et 7 mars 1901.*
	Loi du 20 juillet 1891.	1892	1921	Fixe.	5 »	5 »	Payement des dépenses mises à la charge du département par la convention en date des 30 novembre 1889 et 21 mars 1890 annexée à la loi du 14 février 1891. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 17 avril 1898.*
	A reporter				11,75	14 »	

(a) Le terme de l'imposition autorisée par la loi du 29 juin 1882, primitivement fixé à 1922, a été ramené à 1918 par la loi du 21 décembre 1893 (art. 3).

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				11,75	14 »	
Finistère (*Suite*).	Loi du 17 avril 1898	1919	1928	Variable.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 26 juill. 1904.	1905	1934	Fixe.	»	0,38	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 14 nov. 1904.	1905	1923	id.	»	3,02	id. id.
	Décret du 5 août 1905.	1906	1935	id.	»	0,85	id. id.
	Décret du 2 août 1906.	1907	1907	id.	»	1 »	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement des charges devant dériver pour le département du fonctionnement du bac à moteur mécanique établi au passage d'eau de Plougastel-Daoulas.
	Décret du 11 août 1906.	1907	1924	id.	»	0,55	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Totaux				11,75	19,80	
Gard	Décret du 23 nov. 1906.	1907	1907	Fixe.	»	1,76	Dépenses d'entretien des aliénés indigents.
	Totaux				»	1,76	
Garonne (Haute-).	Loi du 21 juillet 1892.	1893	1940	Variable.	2 »	2,08	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 16 avril 1895	1896	1925	Fixe.	0,125	0,125	id. id.
	Loi du 1er déc. 1897	1898	1937	id.	1,50	1,50	id. id.
	Loi du 5 avril 1898	1899	1928	id.	0,132	0,132	id. id.
	Décret du 26 juin 1903.	1904	1904	id.	1 »	»	Subventions aux communes, pour les travaux de construction des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 5 juillet 1903.	1904	1953	id.	»	3,65	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement de l'annuité due à la Société rétrocessionnaire du réseau de tramways déclaré d'utilité publique par décret du 7 avril 1903.
	Décret du 16 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	Subventions aux communes pour les travaux de construction des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 26 juillet 1904, modifié par décret du 10 août 1905	1905	1905	id.	»	»	Dépenses prévues par le décret du 10 août 1905.
	Décret du 29 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Subventions aux communes pour les travaux de construction des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	A reporter				4,757	7,487	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1906.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
				Report...............	4,757	7,487	
Garonne (Haute-) (*Suite*).	Décret du 10 août 1905.	1906	1906	Fixe.	»	»	Payement du prix d'acquisition, aménagement des immeubles destinés à servir, dans la ville de Toulouse, de dépôt de mendicité et d'hospice dépositaire des enfants assistés. Frais divers auxquels donnera lieu l'acquisition de ces meubles.
	Décret du 10 août 1906	1907	1907	id.	»	1 »	Subventions aux communes pour les travaux de construction des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 11 août 1906.	1907	1907	id.	»	0,59	Acquisition et travaux d'aménagement de la caserne de gendarmerie de Grenade et de ses dépendances.
				Totaux	4,757	9,077	
Gers..........	Loi du 14 avril 1892.	1893	1922	Fixe.	»	1,16	Service des emprunts autorisés par les lois du 14 avril 1892 *et du 2 décembre 1896*.
Gironde.......	Loi du 27 juillet 1893..	1894	1905	Fixe.	»	»	Payement des insuffisances d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local du département.

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Hérault	Loi du 25 juin 1880	1893	1910	Variable.	2 »	2 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 15 juin 1881	1893	1919	id.	3 »	3 »	id. id.
	Loi du 27 juillet 1882	1883	1922	id.	6,13	7,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins de fer d'intérêt local.
	Loi du 29 déc. 1894	1895	1924	Fixe.	1,28	1,35	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 9 avril 1895	1896	1925	id.	0,34	0,36	id. id.
	Loi du 30 juillet 1895	1896	1925	id.	0,22	0,22	id. id.
	Loi du 28 février 1896	1897	1926	id.	0,17	0,17	id. id.
	Loi du 10 mars 1896	1897	1936	id.	3 »	3,20	id. id.
	Loi du 3 mars 1897	1898	1927	id.	0,15	0,15	id. id.
	Loi du 17 avril 1898	1899	1928	id.	0,16	0,16	id. id.
	Décret du 28 avril 1899	1900	1929	id.	0,20	0,20	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 28 mai 1900 (art. 2)	1901	1952	id.	»	0,20	id. id.
	Décret du 28 mai 1900 (art. 3)	1902	1952	id.	»	1,10	id. id.
	Décret du 25 nov. 1904	1905	1924	id.	»	0,59	id. id.
	Décret du 11 déc. 1906	1907	1936	id.	»	0,08	id. id.
	Décret du 26 déc. 1906	1907	1907	id.	»	4,20	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	TOTAUX				16,65	24,48	
Ille-et-Vilaine	Loi du 24 avril 1895	1896	1930	Fixe.	0,85	0,85	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 20 déc. 1895	1897	1939	id.	2,75	2,75	Service de l'emprunt autorisé par la même loi; service des intérêts de l'avance faite au département par la Compagnie rétrocessionnaire du réseau de tramways départementaux, en exécution de l'article 5 de la convention annexée au décret du 17 août 1895.
	Loi du 24 déc. 1896	1898	1927	id.	0,18	0,18	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 9 mars 1897	1898	1927	id.	0,216	0,216	Service des deux emprunts autorisés par la même loi.
	Loi du 6 déc. 1897	1898	1939	id.	0,44	0,44	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et exécution des engagements pris par le département envers la Société des tramways bretons.
	Loi du 8 février 1898	1899	1928	id.	0,24	0,24	Service des deux emprunts autorisés par la même loi.
	Décret du 28 avril 1899	1900	1929	id.	0,64	0,64	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 9 mai 1899	1900	1929	id.	0,26	0,26	Service des deux emprunts autorisés par le même décret.
	Décret du 25 avril 1900	1901	1939	id.	4,62	4,62	Service de l'emprunt autorisé par le même décret; payement des intérêts de la part contributive de la Compagnie rétrocessionnaire du réseau complémentaire de tramways, déclaré d'utilité publique par décret du 21 avril 1899, dans les frais d'établissement de ce réseau.
	A reporter				10,196	10,196	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				10,196	10,196	
Ille-et-Vilaine... (*Suite*)	Décret du 29 déc. 1901.	1903	1907	Fixe.	9,46	9,46	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication et travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner.
	Décret du 17 mars 1904.	1905	1934	id.	»	0,74	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 29 mars 1904.	1905	1939	id.	»	0,92	Service de l'emprunt autorisé par le même décret; payement des intérêts simples dus à la Compagnie concessionnaire des lignes de tramways, déclarés d'utilité publique par décrets des 8 octobre 1901 et du 21 avril 1899 modifié par un décret du 28 février 1902, pour sa part contributive dans les frais d'établissement de ces lignes.
	Décret du 27 juin 1904.	1905	1905	id.	»	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 15 juin 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 22 juin 1906.	1907	1907	id.	»	3,80	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication
	Décret du 13 sept. 1906.	1907	1948	id.	»	4,56	Service de l'emprunt autorisé par le même décret: payement des annuités dues à la Compagnie rétrocessionnaire du réseau de tramways déclaré d'utilité publique par décret du 1er septembre 1906 pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ce réseau.
	TOTAUX				19,656	29,676	
Indre..........	Loi du 26 juillet 1873.	1874	1910	Variable.	»	4,51	Établissement du chemin de fer de Tournon à La Châtre.
	Loi du 21 mars 1874.	1879	1907	id.	3 »	0,78	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 20 juillet 1877.*
	Loi du 20 juillet 1877.	1882	1913	Variable.	1,58	2,29	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 9 août 1879...	1880	1910	id.	0,68	0,68	id. id.
	Loi du 5 mai 1881...	1882	1913	id.	1,39	1,39	Service des emprunts autorisés par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 27 juillet 1883.	1885	1918	id.	2,41	2,41	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 15 janvier 1892 et 6 mars 1893.*
	Loi du 23 juillet 1887.	1888	1917	id.	0,38	0,38	*Service de l'emprunt autorisé par la loi du 22 décembre 1892.*
	Loi du 20 déc. 1893..	1895	1924	Fixe.	0,17	0,17	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 22 juillet 1895.	1896	1925	id.	»	0,26	id. id.
	Loi du 10 janvier 1896.	1897	1926	id.	»	0,24	id. id.
	Loi du 11 février 1897.	1898	1927	id.	»	0,13	id. id.
	Loi du 3 mars 1897.	1898	1927	id.	»	0,01	id. id.
	Loi du 27 déc. 1897..	1899	1928	id.	»	0,17	id. id.
	Décret du 16 fév. 1899.	1900	1929	id.	0,18	0,18	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 7 juin 1900.	1901	1904	id.	0,88	»	id. id.
	A reporter				10,67	13,60	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisés par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report...............				10,67	13,60	
Indre (*Suite*)...	Décret du 18 juin 1900.	1901	1906	Fixe.	3 »	»	Restauration des chemins vicinaux de grande communication par voie de rechargements généraux des chaussées en mauvais état.
	Décret du 14 août 1900.	1901	1950	id.	7,63	7,63	Service de l'emprunt autorisé par le même décret; payement de l'annuité due au rétrocessionnaire du réseau de tramways déclaré d'utilité publique par décret du 12 juin 1900, pour l'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement dudit réseau.
	Décret du 1[er] août 1905.	1906	1925	id.	»	0,52	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 10 août 1905.	1906	1925	id.	»	0,52	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 2 nov. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Restauration des chaussées, des chemins de grande communication par voie de rechargements généraux.
	Décret du 30 nov. 1905.	1906	1925	id.	»	0,58	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 26 juil. 1906.	1907	1912	id.	»	6 »	Restauration par voie de rechargements généraux des chaussées en mauvais état, des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 17 août 1906.	1907	1926	id.	»	0,23	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 25 oct. 1906.	1907	1926	id.	»	0,24	id. id.
	Décret du 19 déc. 1906.	1907	1950	id.	»	0,28	Payement des annuités dues à la compagnie des tramways de l'Indre pour l'amortissement de l'avance de 250.000 francs faite par cette compagnie conformément à un avenant au traité de rétrocession du 23 avril 1900.
	TOTAUX...............				21,30	29,60	
Indre-et-Loire..	Loi du 10 avril 1879..	1881	1908	Variable.	1 »	1 »	*Service de l'emprunt autorisé par la loi du 13 juin 1891.*
	Loi du 15 avril 1880..	1881	1919	id.	2,20	2,70	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 26 avril 1881..	1882	1911	Fixe.	0,80	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 20 déc. 1882..	1884	1933	id.	1,90	1,90	*Service de l'emprunt autorisé par la loi du 13 juin 1891.*
	Loi du 26 juillet 1883.	1884	1933	id.	»	0,10	*id. id.*
	Loi du 5 août 1884..	1885	1933	id.	»	4,50	Garantie d'intérêt et d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Port-Boulet à Château-Renault.
	Loi du 5 août 1885..	1886	1915	id.	»	0,14	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	TOTAUX...............				11,34	5,90	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS — Première année.	DURÉE des IMPOSITIONS — Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Isère	Loi du 30 juillet 1880.	1884	1916	Variable.	»	1,93	Service des deux emprunts autorisés par la même loi. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 23 et 25 janvier 1892.*
	Loi du 2 mai 1881	1882	1912	id.	»	0,38	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 23 et 25 janvier 1892.*
	Loi du 8 avril 1882	1883	1912	id.	»	0,092	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 23 et 25 janvier 1892.*
	Loi du 29 juin 1882	1883	1922	id.	(a) 4,71	(a) 5,006	Service des deux emprunts autorisés par la même loi. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 23 et 25 janvier 1892.*
	Loi du 13 août 1885	1887	1925	Fixe.	»	1,53	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 23 et 25 janvier 1892.*
	Loi du 21 déc. 1894 (art. 4)	1895	1944	id.	»	1,37	Service de l'emprunt autorisé par l'article 3 de la même loi.
	Loi du 16 déc. 1895 (art. 1er)	1896	1912	id.	»	0,354	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Totaux				4,71	10,662	
Jura	Loi du 21 décembre 1881 modifiée par la loi du 18 avril 1884	1882	1921	Fixe.	6,69	8 »	*Service de l'emprunt autorisé par la loi du 12 décembre 1891.*
	Loi du 7 mars 1896	1898	1967	Variable.	3,12	3,60	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement des annuités à servir au rétrocessionnaire du tramway départemental de Lons-le-Saunier à Saint-Claude et à Orgelet, à titre d'intérêt et d'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement de ce tramway.
	Décret du 3 mai 1899	1900	1919	id.	»	0,60	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et amortissement des emprunts contractés par les villes de Lons-le-Saunier, de Dôle et de Salins pour la construction d'un réseau téléphonique.
	Décret du 4 juillet 1899	1900	1967	Fixe.	0,15	0,61	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement de l'annuité due à la Compagnie rétrocessionnaire du tramway d'Orgelet à Arinthod.
	Décret du 5 juillet 1899	1900	1974	id.	»	0,91	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement de l'annuité due au concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Dôle à Gray.
	A reporter				9,96	13,72	

(a) De 1896 à 1912 la quotité de l'imposition autorisée par la loi du 29 juin 1882 a été réduite de 5 c.,36 à 5 c.,006 par la loi du 16 décembre 1895 (art. 2).

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS — Première année.	DURÉE des IMPOSITIONS — Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				9,96	13.72	
Jura (*Suite*)	Décret du 28 mai 1900.	1901	1930	Fixe.	2,63	2,63	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 12 août 1904 (art. 3)	1905	1906	id.	»	»	Service des intérêts de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 12 août 1904 (art. 4)	1907	1967	id.	»	3,15	Service de l'emprunt autorisé par le même décret; payement de l'annuité due au rétrocessionnaire du tramway de Clairvaux à Foncine-le-Haut à titre d'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement de ce tramway.
	Décret du 21 juil. 1906.	1907	1936	id.	»	1,83	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 15 nov. 1905.	1907	1907	id.	»	1, »	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication par voie de rechargements généraux cylindrés.
	Totaux				12,59	22,33	
Landes	Loi du 3 août 1875	1876	1905	Fixe.	1 »	»	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 16 août 1879 et 24 juillet 1890.*
	Loi du 26 avril 1881	1882	1911	id.	2 »	2 »	Service des emprunts autorisés par la même loi *et par la loi du 24 juillet 1890.*
	Loi du 31 mars 1882	1883	1912	id.	2,33	2,33	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 18 avril 1884	1885	1914	id.	1,50	1,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi *et de l'emprunt autorisé par la loi du 24 juillet 1890.*
	Loi du 13 août 1884	1885	1914	id.	0.40	0.40	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 28 mai 1891	1892	1921	id.	0,14	0,14	id. id.
	Loi du 14 avril 1892	1893	1922	id.	0,14	0,14	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	1895	1924	id.	0,07	0,07	id. id.
	Décret du 19 juillet 1903	1904	1904	id.	1 »	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux.
	Décret du 29 juillet 1903	1904	1933	id.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 20 avril 1904.	1905	1960	id.	»	1,84	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement de l'annuité due au concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Luxey à Mont-de-Marsan, pour le remboursement de sa part contributive dans les dépenses d'établist de ce chemin de fer.
	Décret du 12 août 1904.	1905	1905	id.	»	»	Entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 29 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Trav. d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 4 déc. 1905.	1906	1970	id.	»	5,90	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité due aux concessionnaires des tramways d'Orthez à Aire et de Dax à Amou pour l'amortissement de leur part contributive dans les dépenses d'établissement des dites lignes.
	Décret du 2 déc. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 26 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	2 »	Entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	A reporter				9,58	17,32	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1906.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report...				9,58	17,32	
Landes (*Suite*)..	Décret du 20 nov. 1906.	1907	1907	Fixe.	»	0,50	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 31 déc. 1906.	1907	1960	id.	»	0,62	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 1er janv. 1907.	1907	1960	id.	»	0,65	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret; 2° Payement des annuités dues aux concessionnaires des chemins de fer d'intérêt local de Mezos à Saint-Julien en Born, d'Uza à Lit-et-Mixe, de Mimizan-bourg à Mimizan-les-bains et de Linxe à Saint-Girons déclarés d'utilité publique par une loi en date du 31 décembre 1906 pour l'amortissement de leur part contributive aux frais d'établissement de ces lignes.
	Décret du 9 janv. 1907. (art. 3)............	1907	1956	id.	»	2,80	Service de l'emprunt autorisé par l'article 1er du même décret.
	Décret du 9 janv. 1897. (art. 4)............	1909	1958	id.	»	»	Remboursement d'une avance de 200.000 francs consentie au département par la ville de Mont-de-Marsan.
	TOTAUX...............				9,58	21,89	
Loir-et-Cher....	Loi du 14 août 1879..	1880	1909	Fixe.	1,14	3,62	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. Construction d'une école normale d'institutrices et travaux des routes départementales et des chemins vicinaux. — *Service de l'emprunt autorisé par l'article 4 de la loi du 5 avril 1883.*
	Loi du 5 avril 1883...	1884	1913	id.	0,11	3,50	Service des deux emprunts autorisés par l'article premier de la même loi et diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Loi du 1er août 1883...	1884	1913	id.	»	0,15	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 14 janvier 1884.	1885	1914	id.	1,27	1,35	Service des deux emprunts autorisés par la même loi. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 14 avril 1892 et 29 décembre 1892.*
	Loi du 19 juillet 1886.	1887	1936	id.	4,77	10,46	Service des emprunts autorisés par les lois du 19 juillet 1886 *et du 10 janvier 1896.*
	Loi du 20 déc. 1893..	1896	1914	id.	»	0,068	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 16 juin 1904 (art. 4)............	1905	1936	id.	»	5,90	Service de l'emprunt autorisé par le même décret (art. 1er) et payement des annuités dues à la Compagnie concessionnaire des lignes de tramways déclarés d'utilité publique par décret du 5 septembre 1903, pour l'amortissement de sa part contributive aux dépenses d'établissement de ces lignes.
	A reporter............				7.29	25,048	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
		Report			7,29	25,048	
Loir-et-Cher... (*Suite*).	Décret du 16 juin 1904 (art. 5)	1905	1953	Fixe.	»	0,51	Service de l'emprunt autorisé par le même décret (art. 2) et payement de l'annuité due aux concessionnaires du tramway de Ligny-le-Ribault à Neung-sur-Beuvron, pour l'amortissement de leur part contributive aux frais d'établissement de cette ligne.
	Décret du 11 juin 1906.	1907	1936	id.	»	1 »	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
		TOTAUX			7,29	26,558	
Loire	Loi du 12 déc. 1891	1892	1957	Fixe.	0,32	0,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi, et exécution des engagements approuvés par la loi du 9 juin 1891.
	Loi du 15 janvier 1892	1892	1913	Variable.	» (a)	0,59 (a)	Service des emprunts autorisés par les lois des 27 juillet 1883, 18 avril 1884, art. 1er, et 26 juillet 1884.
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 5)	1898	1947	Fixe.	6,33	6,46	Service des emprunts autorisés par la même loi et payement des intérêts dus aux concessionnaires des chemins de fer de Saint-Héand à Pélussin et de Roanne à Boën. — *Service de l'emprunt autorisé par décret du 27 janvier 1904.*
	Loi du 13 déc. 1898	1899	1928	id.	»	0,68	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 12 juin 1900.	1901	1925	id.	»	0,29	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 23 juillet 1900.	1901	1920	id.	»	0,80	id. id.
		TOTAUX			6,65	9,32	

(a) La quotité de l'imposition autorisée par la loi du 15 janvier 1892 a été réduite de 4 c.,66 à 0 c.,59 à partir de 1898 par la loi du 20 juillet 1897 (art. 7).

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Loire (Haute-)..	Loi du 7 juin 1881....	1882	1911	Fixe.	0,50	0,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des lignes vicinales.
	Loi du 18 juillet 1890..	1891	1920	id.	0,34	0,34	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 30 déc. 1890 (art. 2)	1891	1920	id.	6,06	6,06	Amortissement de la somme de 200.000 francs restant à réaliser sur l'emprunt de 1 million de francs autorisé par la loi du 30 juin 1887. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 19 décembre 1895.*
	Loi du 29 juillet 1894.	1895	1904	id.	0,25	»	Entretien des bourses départementales d'enseignement secondaire.
	Décret du 22 nov. 1900.	1901	1925	id.	1 68	1,68	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 29 juillet 1903.	1904	1933	id.	0,13	0,13	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 1er août 1903.	1904	1904	id.	6,30	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 3 août 1903.	1904	1904	id.	1 »	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 4 août 1903.	1904	1904	id.	2,07	»	Dépenses du service des aliénés.
	Décret du 8 août 1903.	1904	1904	id.	2,50	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 13 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses du service de vaccination.
	Décret du 15 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses du service des aliénés.
	Décret du 16 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Entretien de bourses départementales de l'enseignement secondaire.
	Décret du 17 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Travaux d'entretien et travaux neufs non subventionnés des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 18 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 29 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 6 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 24 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Dépenses du service des aliénés.
	Décret du 27 juillet 1905.	1906	1906	id.	»	»	Entretien des bourses départementales de l'enseignement secondaire.
	Décret du 18 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	6,70	Dépenses du service des aliénés.
	Décret du 19 juillet 1906.	1907	1907	id.	»	6,57	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 17 août 1906.	1907	1907	id.	»	0,12	Entretien des bourses départementales de l'enseignement secondaire.
	Décret du 23 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	1, »	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	TOTAUX...............				20,83	23,10	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Loire-Inférieure.	Loi du 9 août 1879...	1883	1912	Variable.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et construction de maisons d'école. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 5 août 1884.*
	Loi du 17 déc. 1890...	1892	1920	Fixe.	3,23	3,40	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement des intérêts de la somme représentative de la valeur du matériel roulant que la Compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Légé doit fournir, en exécution de la convention du 4 janvier 1890 annexée à la loi du 1er avril 1890. — *Annuité à payer à l'État pour la construction des chemins de fer d'intérêt général de Saint-Nazaire à Châteaubriant et de Nantes à Segré. (Loi du 30 juillet 1895, art. 4.) — Service de l'emprunt autorisé par la loi du 2 mai 1896. — Service de l'emprunt autorisé par la loi du 24 décembre 1896, jusqu'à concurrence de 0 c. 95.*
	Loi du 22 juillet 1895.	1896	1925	Variable.	1,44	1,56	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et exécution des engagements pris par le département envers la Compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Cholet avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes conformément à l'article 5 de la convention annexée à la loi du 9 août 1894.
	Loi du 30 juillet 1895 (art. 2)...........	1896	1925	id.	0,65	0,70	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 20 février 1896	1897	1946	id.	0,82	0,95	Service de l'emprunt autorisé par l'article 5 de la même loi.
	Décret du 13 août 1899.	1900	1905	id.	15,57	»	Diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Décret du 28 juin 1901.	1902	1931	Fixe.	1,50	1,50	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité due au concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Sorinières à Vieillevigne pour le service des intérêts d'une somme de 428.000 francs.
	Décret du 5 janvier 1903.	1904	1933	id.	4,03	4,03	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité à la Compagnie concessionnaire pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement des deux lignes de tramways déclarées d'utilité publique par décret du 9 octobre 1902.
	Décret du 5 juin 1905.	1906	1911	Variable.	»	15,03	Diverses dépenses d'intérêt départemental énumérées dans la délibération du Conseil général du 31 août 1904.
	Décret du 15 juin 1905.	1906	1935	Fixe.	»	0,53	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 5 nov. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 21 juillet 1906 (art. 1er)..........	1907	1907	id.	»	0,84	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 21 juillet 1906 (art. 2)............	1907	1907	id.	»	0,10	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 11 août. 1906.	1907	1941	id.	»	3,08	Payement de l'annuité due à la chambre de commerce de Nantes à titre de participation du département dans les dépenses d'exécution des travaux d'amélioration de la Loire maritime entre le pont de Nantes et la mer, déclarés d'utilité publique par la loi du 24 décembre 1903.
				Totaux..............	28,24	32,72	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Loiret	Loi du 6 avril 1882	1883	1912	Fixe.	0,50	0,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 18 juin 1903.	1904	1953	id.	2,96	2,96	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité à la Société rétrocessionnaire pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement du réseau de tramways déclaré d'utilité publique par le décret du 14 mars 1903.
	Décret du 19 juin 1903.	1904	1908	id.	1,70	1,70	Travaux neufs et d'amélioration des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 26 juill. 1906.	1907	1908	id.	»	1 »	Travaux de réparations extraordinaires à effectuer sur les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 6 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	1,55	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Décret du 6 déc. 1906.	1907	1953	id.	»	0,50	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret; 2° Payement de l'annuité due à la Compagnie concessionnaire du trammway d'Isdes à Brinon, déclaré d'utilité publique par décret du 30 novembre 1906 pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de cette ligne.
	TOTAUX				5,16	8,21	
Lot	Loi du 24 avril 1895	1896	1905	Fixe.	9 »	»	Travaux des chemins vicinaux.
	Décret du 7 juin 1905.	1906	1906	id.	»	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 14 mai 1906.	1907	1907	id.	»	9,20	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	TOTAUX				9 »	9,20	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES
autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS — Première année.	DURÉE des IMPOSITIONS — Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Lot-et-Garonne	*Néant.*	»	»	»	»	»	*Néant.*
Lozère	Loi du 2 août 1875	1876	1905	Fixe.	2 »	»	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 17 juillet 1882	1883	1912	id.	1 »	1 »	id. id.
	Loi du 7 août 1882	1883	1912	Variable.	2,21	2,34	id. id.
	Loi du 18 janvier 1886	1887	1917	id.	1,20	1,20	id. id.
	Loi du 2 août 1890	1891	1910	Fixe.	1 »	1 »	id. id.
	Loi du 5 août 1890	1891	1920	id.	0,26	0,26	id. id.
	Loi du 10 avril 1891	1892	1921	id.	0,32	0,32	id. id.
	Loi du 11 avril 1892	1893	1922	id.	0,29	0,29	id. id.
	Loi du 5 août 1893	1894	1923	id.	0,63	0,63	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	1895	1924	id.	0,45	0,45	id. id.
	Loi du 29 déc. 1894	1895	1919	id.	0,41	0,41	id. id.
	Loi du 5 avril 1895	1896	1920	id.	0,90	0,90	id. id.
	Loi du 24 mars 1896	1897	1926	id.	0,21	0,21	id. id.
	Loi du 3 mars 1897	1898	1927	id.	0,41	0,41	id. id.
	Loi du 23 février 1898	1899	1928	id.	0,31	0,31	id. id.
	Décret du 28 fév. 1899	1900	1929	id.	0,22	0,22	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 12 juin 1900	1901	1920	id.	0,41	0,41	id. id.
	Décret du 24 avril 1902	1903	1922	id.	0,58	0,58	id. id.
	Décret du 29 avril 1902	1903	1922	id.	1,12	1,12	id. id.
	Décret du 15 mars 1903	1904	1923	id.	0,53	0,53	id. id.
	Décret du 26 mars 1904	1905	1914	id.	»	0,62	id. id.
	Décret du 27 mars 1905	1906	1910	id.	»	1,90	id. id.
	Décret du 29 juil. 1905	1906	1909	Variable.	»	1,93	Payement d'annuités restant dues pour l'amortissement de l'emprunt de 400.000 fr., autorisé par la loi du 2 août 1875.
	Décret du 2 avril 1906	1907	1916	Fixe.	»	0,94	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 14 août 1906	1907	1931	id.	»	1,45	id. id.
	Décret du 21 août 1906	1907	1909	Variable.	»	0,07	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Totaux				14,46	19,50	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions Première année.	Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Maine-et-Loire.	Loi du 28 juillet 1888.	1890	1937	Fixe.	»	1,60	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 23 juillet 1892.	1893	1942	id.	»	1,95	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et service des intérêts de l'avance faite au département par la Compagnie « l'Anjou » en exécution de l'article 2, § 5, de la convention annexée à la loi du 15 juin 1892.
	Loi du 16 avril 1895.	1896	1925	id.	»	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et exécution des engagements pris par le département envers la Compagnie concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Cholet avec embranchement de Baupréau à Chalonnes, conformément à l'art. 5 de la convention annexée à la loi du 9 août 1894.
	Totaux				»	4,55	
Manche	Loi du 26 juillet 1873.	1876	1908	Variable.	0,60	0,60	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 20 avril 1881 (art. 2, § 1er)	1882	1911	Fixe.	1 »	1 »	id. id.
	Loi du 15 février 1883.	1884	1903	id.	»	»	Entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun (a).
	Loi du 12 avril 1884.	1885	1904	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun (a).
	Loi du 31 juillet 1885.	1886	1911	Variable.	8 »	8 »	*1° Service de l'emprunt autorisé par décret du 29 juillet 1905; 2° annuité due au concessionnaire du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 23 juillet 1904 pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ce réseau.*
	Loi du 14 nov. 1888.	1889	1928	Fixe.	1,50	1,50	Service de l'emprunt autorisé par délibération du 25 août 1898. — *Service de l'emprunt autorisé par décret du 3 mai 1900.*
	Loi du 5 juillet 1892.	1893	1922	id.	»	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et entretien des chemins de grande communication.
	Loi du 9 juillet 1896.	1897	1906	id.	»	»	Entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Loi du 12 juillet 1897.	1898	1907	id.	1,50	1,50	Entretien des chemins vicinaux de grande communication classés dans ce réseau par délibération du Conseil général du 28 avril 1897.
	Loi du 27 déc. 1898.	1899	1903	id.	»	1 »	Entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 10 août 1899.	1900	1909	id.	»	1,40	Entretien des chemins vicinaux de grande communication classés dans cette catégorie de lignes vicinales par délibération du Conseil général du 4 avril 1895.
	A reporter				12,60	16 »	

(a) Les chemins d'intérêt commun ont été incorporés, depuis lors, dans le réseau des chemins de grande communication.

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				12,60	16 »	
Manche (*Suite*)	Décret du 3 mai 1900	1901	1925	Fixe.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par le même décret; annuités aux rétrocessionnaires du tramway d'Avranches à Saint-James pour l'amortissement de leur part contributive aux frais d'établissement de ladite ligne.
	Décret du 29 juillet 1905.	1906	1953	Variable.	»	2,50	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret; 2° annuité due au concessionnaire du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 23 juillet 1904 pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ce réseau.
	TOTAUX				13,60	19,50	
Marne	Loi du 15 février 1883.	1884	1918	Variable.	»	2,166	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 27 juin 1892, 30 janvier, 5 juillet, 20 décembre 1893 et 29 juillet 1894.*
	Loi du 6 juillet 1883.	1884	1913	Fixe.	»	0,052	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des écoles normales.
	Loi du 24 juin 1896	1897	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 2 déc. 1899	1900	1962	Variable.	1,21	1,90	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement des annuités dues au concessionnaire des chemins de fer d'intérêt local d'Épernay à Montmirail et de Reims à Dormans avec embranchement de Bouleuse à Fismes.
	Décret du 1er août 1900.	1901	1930	Fixe.	»	0,26	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 2 août 1900.	1901	1905	id.	»	»	Travaux d'amélioration des chemins de grande communication.
	Décret du 3 août 1900.	1901	1905	id.	»	»	Travaux de mise en état des chemins de grande communication.
	Décret du 17 juin 1902.	1904	1963	id.	»	0,35	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 8 déc. 1903.	1904	1965	Variable.	0,50	0,26	Service de l'emprunt autorisé par le décret du 8 décembre 1903 modifié par décret du 13 mai 1904.
	TOTAUX				1,71	4,988	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Marne (Haute-).	Loi du 26 avril 1881...	1882	1911	Fixe.	»	1,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Loi du 2 août 1883...	1884	1913	id.	»	0,52	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 29 déc. 1888...	1890	1911	id.	»	2,75	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et charges éventuelles qui pourront résulter pour le département de l'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Gudmont à Rimaucourt.
	Loi du 16 janvier 1892.	1893	1922	id.	»	0,27	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 11 janvier 1893.	1894	1923	id.	»	0,11	id. id.
	Totaux............				»	5,15	
Mayenne.......	Loi du 4 août 1897..	1898	1913	Variable.	3,14	2,70	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement des annuités à verser à la Société concessionnaire du réseau de chemin de fer d'intérêt local à titre d'intérêts et d'amortissement de sa part contributive.
	Décret du 29 nov. 1901.	1902	1914	id.	0,52	0,52	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 30 juin 1903 (art. 1er).........	1904	1904	Fixe.	1,04	»	Entretien des routes départementales.
	Décret du 30 juin 1903 (art. 2)...........	1904	1904	id.	1,70	»	Travaux de rechargement des routes départementales.
	Décret du 6 juillet 1904 (art. 1er).........	1905	1905	id.	»	»	Entretien des routes départementales.
	Décret du 6 juillet 1904 (art. 2)...........	1905	1905	id.	»	»	Travaux de rechargement sur les routes départementales.
	Décret du 18 juillet 1905 (art. 1er).........	1906	1906	id.	»	»	Entretien des routes départementales.
	Décret du 18 juillet 1905 (art. 2)...........	1906	1906	id.	»	»	Travaux de rechargement sur les routes départementales.
	Décret du 12 mars 1906.	1907	1914	id.	»	0,12	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 17 juil. 1906 (art. 1er).........	1907	1907	id.	»	1,47	Entretien des routes départementales.
	Décret du 17 juil. 1906 (art. 2)...........	1907	1907	id.	»	1,59	Travaux de rechargement sur les routes départementales.
	A reporter...........				6,40	6,40	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
		Report			6,40	6,40	
Mayenne (*Suite*).	Décret du 30 oct. 1906.	1907	1907	Fixe.	»	1 »	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Décret du 31 oct. 1906.	1907	1907	id.	»	1 »	Subventions aux communes pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
		Totaux			6,40	8,40	
Meurthe-et-Moselle	*Néant.*	»	»	»	»	»	*Néant.*
Meuse	Loi du 25 juillet 1891 (art. 2)	1892	1910	Fixe.	2 »	2 »	Payement de la subvention due à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Lérouville à Sedan. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 23 juillet 1892.*
	Loi du 23 juillet 1892 (art. 2)	1893	1907	id.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 4 août 1897	1899	1913	Variable.	0,50	0,50	id. id.
	Décret du 26 juin 1903.	1904	1904	Fixe.	2 »	»	Même affectation que l'imposition autorisée par le décret du 29 juin 1902.
	Décret du 5 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Même affectation que l'imposition autorisée par le décret du 29 juin 1902.
	Décret du 18 juillet 1905 (art. 1er)	1906	1906	id.	»	»	1° Payement des garanties d'intérêt et des insuffisances d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local; 2° frais d'études de nouvelles lignes ferrées d'intérêt local; 3° dépenses éventuelles des mêmes lignes; 4° payement de subventions en vue du fonctionnement d'un service de voitures publiques.
		A reporter			5,50	3,50	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES
autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions : Première année.	DURÉE des impositions : Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				5,50	3,50	
Meuse (*Suite*)	Décret du 18 juillet 1905 (art. 2)	1906	1906	Fixe.	»	»	Établissement des projets définitifs de tracés et de terrassement des chemins de fer d'intérêt local du réseau de la Woëvre.
	Décret du 19 juil. 1906.	1907	1907	id.	»	2 »	1° Payement des garanties d'intérêt et des insuffisances d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local ; 2° frais d'études de nouvelles voies ferrées d'intérêt local et de voitures publiques ; 3° frais d'études définitives de la ligne de Rembercourt-aux-Pots à Pierrefitte : 4° dépenses éventuelles des chemins de fer d'intérêt local ; 5° payement de subventions en vue du fonctionnement d'un service de voitures publiques.
	Décret du 15 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	0,50	1° 0 c.25 applicable aux dépenses du service de l'assistance médicale gratuite ; 2° 0 c.25 applicable aux dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Totaux				5,50	6 »	
Morbihan	Décret du 3 déc. 1898.	1899	1904	Fixe.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 29 juin 1899.	1900	1939	id.	8,95	8,95	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement de l'annuité due au concessionnaire du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 9 janv. 1899.
	Décret du 5 janvier 1903.	1904	1943	id.	3,90	6,64	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité à la Compagnie concessionnaire pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement du second réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 29 avril 1902.
	Totaux				12,85	15,59	
Nièvre	Loi du 30 juin 1884	1885	1914	Fixe.	0,25	0,25	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 10 août 1885	1886	1915	id.	0,20	0,20	id. id.
	Loi du 23 février 1887.	1888	1917	id.	0,11	0,11	id. id.
	Loi du 28 déc. 1894	1896	1925	id.	0,20	0,20	id. id.
	A reporter				0,76	0,76	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS — Première année.	DURÉE des IMPOSITIONS — Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				0,76	0,76	
Nièvre (*Suite*)	Loi du 27 avril 1895	1896	1925	Fixe	0,40	1,21	Prélèvement sur l'imposition extraordinaire de 1 c. 21 ci-contre de la quotité de centime nécessaire pour assurer, avec un prélèvement sur les bonis annuels de l'asile des aliénés de la Charité, le service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 10 janvier 1896	1897	1926	id.	0,24	0,24	Service des deux emprunts autorisés par la même loi.
	Loi du 28 février 1896	1897	1926	id.	0,11	0,11	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 9 mars 1897	1898	1927	id.	0,19	0,19	id. id.
	Loi du 29 mars 1897	1898	1927	id.	0,26	0,26	id. id.
	Loi du 20 février 1898	1899	1908	id.	1,21	1,21	Payement de secours mensuels à accorder à des enfants légitimes issus de familles pauvres.
	Loi du 21 février 1898	1899	1928	id.	0,16	0,16	Service des emprunts autorisés par la même loi.
	Loi du 24 fév. 1898 (art. 2)	1899	1974	Variable.	1,30	1,30	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 24 fév. 1898 (art. 3)	1899	1948	id.	2,141	2,141	Payement des annuités dues aux concessionnaires du chemin de fer d'intérêt local de Corbigny à Saulieu, avec prolongement de Corbigny à Chitry-les-Mines.
	Loi du 19 mars 1898	1899	1928	Fixe.	0,10	0,10	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 24 avril 1899	1900	1929	id.	0,20	0,20	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 1er mai 1899	1900	1904	id.	0,35	»	Payement des pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents.
	Décret du 11 juillet 1899	1900	1929	id.	0,23	0,23	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 26 juin 1901	1902	1947	Variable.	12,75	6,96	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité due au concessionnaire du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 10 juillet 1900.
	Décret du 4 août 1901 modifié par les décrets des 30 mai 1902 (art. 2) et 24 déc. 1903	1902	1923	Fixe.	0,50	0,50	Service des emprunts autorisés par les mêmes décrets.
	Décret du 17 juin 1902	1903	1976	Variable.	1,11	1,11	Subvention au département de Saône-et-Loire à titre de participation aux frais d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Corcelles à Château-Chinon.
	Décret du 26 juin 1903	1904	1904	Fixe.	1,10	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 16 juin 1904	1905	1905	id.	»	»	id. id.
	Décret du 18 juillet 1905	1906	1906	id.	»	»	id. id.
	Décret du 5 août 1905	1906	1935	id.	»	1,59	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 8 mars 1906	1907	1926	id.	»	0,50	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 18 juil. 1906	1907	1907	id.	»	1,30	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 19 juil. 1906	1907	1907	id.	»	0,50	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Totaux				23,111	20,571	
Nord	Loi du 6 avril 1898	1899	1923	Fixe.	»	0,317	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES
autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS — Première année.	DURÉE des IMPOSITIONS — Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Oise	Loi du 11 déc. 1882	1883	1912	Variable.	»	0,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement de la subvention promise à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'Ornoy à la vallée de l'Ourcq.
	Décret du 10 août 1899 (art. 2)	1900	1904	id.	»	»	Payement des garanties d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local d'Estrées-Saint-Denis à Froissy, de Milly à Formerie, de Noyon à Guiscard et de Bussy à Ercheu.
	TOTAUX				»	0,50	
Orne	Loi du 3 août 1882	1885	1907	Variable.	»	0,30	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 3 août 1882 (art. 2) et diverses dépenses d'intérêt départemental. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 2 décembre 1891.*
	Loi du 2 déc. 1891	1892	1941	id.	4 »	7,90	Service de l'emprunt autorisé par la même loi ; entretien des chemins vicinaux ; payement des subventions promises à l'État pour les chemins de fer d'intérêt général. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 7 janvier 1892, 29 décembre 1892 et 20 décembre 1893.*
	Décret du 5 déc. 1898	1899	1928	Fixe.	»	0,72	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 13 fév. 1906	1907	1955	id.	»	2,92	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret; 2° payement des annuités dues au rétrocessionnaire des tramways de Mortagne à La Loupe et de Lacelle à Trun pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ces tramways.
	TOTAUX				4 »	11,84	
Pas-de-Calais	Loi du 26 juillet 1883	1884	1913	Fixe.	»	3,23	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 29 juillet 1894	1895	1906	id.	2,93	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication.
	Loi du 28 déc. 1894	1895	1906	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Loi du 10 février 1898	1899	1903	id.	»	»	Payement de pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents ; secours aux familles d'ouvriers agricoles dans la misère.
	Décret du 31 juill. 1906	1907	1918	id.	»	2,93	Travaux des chemins vicinaux de grande communication.
	TOTAUX				2,93	6,16	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Puy-de-Dôme...	Loi du 15 août 1876..	1882	1910	Fixe.	1,10	1,10	Service de l'emprunt autorisé par la même loi, art. 2, et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 9 août 1879..	1882	1911	id.	1,60	1,60	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 5 avril 1883..	1884	1913	id.	1,60	1,60	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et frais d'entretien des lignes vicinales à construire.
	Loi du 18 janvier 1886.	1886	1915	id.	3,72	3,72	Service de l'emprunt autorisé par la même loi, travaux des chemins vicinaux et des routes départementales.
	Loi du 28 déc. 1889...	1890	1919	id.	1,10	1,10	Entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 14 août 1890 ..	1891	1920	id.	1,60	1,60	Entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 22 déc. 1894...	1895	1924	id.	0,60	0,60	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Loi du 23 déc. 1894...	1895	1924	id.	2,70	2,70	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 24 déc. 1894...	1895	1924	id.	0,30	0,30	Entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 20 juillet 1897.	1898	1924	id.	0,40	0,40	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Loi du 4 août 1897..	1898	1927	id.	2 »	2 »	Payement des dépenses mises à la charge du département pour l'établissement et l'exploitation des chemins de fer d'intérêt local de Gerzat à Maringues et de Riom à Volvic.
	Décret du 21 juil. 1906.	1907	1907	id.	»	0,41	Travaux d'entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Décret du 17 août 1906.	1907	1907	id.	»	1,34	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Décret du 10 nov. 1906.	1907	1907	id.	»	0,85	Dépenses d'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 27 nov. 1906.	1907	1936	id.	»	0,36	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Totaux..................				16,72	19,68	
Pyrénées (Basses-)	Loi du 11 août 1882..	1883	1905	Fixe.	3 »	»	*Service de l'emprunt autorisé par la loi du 30 novembre 1892 (art. 1er). — Service des emprunts autorisés par les décrets des 21 juin 1899 et 15 mars 1903. Payement des annuités dues au concessionnaire du réseau des tramways départementaux.*
	Loi du 19 juillet 1886.	1887	1916	id.	0,116	0,13	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 19 juillet 1886.
	Loi du 30 Mai 1887..	1888	1917	id.	0,20	0,20	*Service de l'emprunt autorisé par l'article 3 de la loi du 30 novembre 1892.*
	Loi du 9 juin 1887...	1888	1917	id.	0,148	0,16	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 17 juillet 1889.	1890	1919	id.	0,288	0,30	id. id.
	Loi du 24 juillet 1890.	1891	1920	id.	0,225	0,24	id. id.
	Loi du 30 mai 1891...	1892	1921	id.	»	0,04	id. id.
	Loi du 14 avril 1892.	1893	1922	id.	»	0,17	id. id.
	A reporter............				3,977	1,24	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				3,977	1,24	
Pyrénées (Basses-) (*Suite.*)	Loi du 30 nov. 1892	1898	1917	Variable.	1,25	4,25	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 30 novembre 1892 (art. 1er). Établissement de chemins de fer d'intérêt général et de tramways départementaux. — *Service des emprunts autorisés par les décrets des 21 juin 1899 et 15 mars 1903. Payement des annuités dues au concessionnaire du réseau des tramways départementaux.*
	Loi du 20 déc. 1893	1895	1924	Fixe.	»	0,15	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 28 déc. 1894	1895	1904	id.	»	»	Travaux des routes départementales et thermales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 29 déc. 1894	1896	1925	id.	»	0,225	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 24 janvier 1896	1897	1926	id.	»	0,147	id. id.
	Loi du 16 février 1897	1898	1927	id.	»	0,19	id. id.
	Loi du 27 déc. 1897	1899	1928	id.	»	0,191	id. id.
	Décret du 19 avril 1899	1900	1929	id.	»	0,097	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 21 juin 1899	1918	1974	id.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par le même décret; payement des annuités dues au concessionnaire du réseau de tramways déclaré d'utilité publique par décret du 4 avril 1898 pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ce réseau.
	Décret du 15 mars 1903	1918	1974	id.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par le même décret; payement des annuités dues au concessionnaire pour l'amortissement de sa part contributive dans les travaux autorisés par le même décret.
	Décret du 15 oct. 1906	1918	1971	id.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par le même décret: payement des annuités dues au rétrocessionnaire du tramway d'Orthez à Aire déclaré d'utilité publique par décret du 15 octobre 1905 pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ce tramway.
	TOTAUX				5,227	6,490	
Pyrénées (Hautes-)	Loi du 14 déc. 1882	1884	1913	Fixe.	»	(a) 0,56	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 14 décembre 1882.
	Loi du 13 août 1884	1885	1914	id.	»	1,50	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et dépenses diverses d'intérêt départemental.
	A reporter				»	2,06	

(a) La quotité de l'imposition autorisée par la loi du 14 décembre 1882 a été réduite de 2c.,05 à 0c.,56, à partir de 1895, par la loi du 18 juillet 1895

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				»	2,06	
Pyrénées (Hautes-) (*Suite*)	Loi du 30 mai 1891	1892	1921	Fixe.	»	0,11	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 1er juillet 1896	1897	1926	id.	»	0,10	id. id.
	Loi du 20 février 1897	1898	1927	id.	»	0,13	id. id.
	Loi du 4 août 1897	1898	1927	id.	»	1,36	id. id.
	Loi du 27 déc. 1897	1899	1928	id.	»	0,13	id. id.
	Loi du 12 déc. 1898	1899	1928	id.	»	0,23	id. id.
	Décret du 28 avril 1899	1900	1929	id.	»	0,18	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	TOTAUX				»	4,30	
Pyrénées-Orientales	Loi du 2 février 1878	1878	1907	Variable.	3,50	2,50	Service de l'emprunt autorisé par les lois du 2 février 1878 et du 19 juillet 1875.
	Loi du 5 mai 1881	1882	1911	id.	3 »	3 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 18 juillet 1890	1893	1920	Fixe.	0,25	0,25	id. id.
	Loi du 5 juin 1891	1893	1921	id.	0,28	0,28	id. id.
	Loi du 14 avril 1892	1893	1922	id.	0,30	0,30	id. id.
	Loi du 11 nov. 1892	1893	1922	id.	0,29	0,29	id. id.
	Loi du 6 mars 1893	1894	1923	id.	0,40	0,40	id. id.
	Loi du 22 juillet 1893	1894	1923	id.	0,86	0,86	Service de l'emprunt autorisé par la même loi *et de l'emprunt autorisé par la loi du 15 avril 1895.*
	Loi du 20 déc. 1893	1895	1924	id.	0,40	0,40	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 29 déc. 1894	1895	1924	id.	0,74	0,74	id. id.
	Loi du 16 avril 1895	1896	1925	id.	0,53	0,53	id. id.
	Loi du 24 janvier 1896	1897	1926	id.	0,43	0,43	id. id.
	Loi du 10 juillet 1896	1897	1926	id.	0,82	0,82	id. id.
	Loi du 13 juillet 1896	1897	1921	id.	1,37	1,37	id. id.
	Loi du 5 avril 1897	1898	1927	id.	0,34	0,34	id. id.
	Loi du 23 février 1898	1899	1928	id.	0,44	0,44	id. id.
	Loi du 23 juillet 1898	1899	1923	id.	0,80	0,80	id. id.
	Décret du 19 avril 1899	1900	1929	id.	0,34	0,34	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 29 juillet 1899	1900	1924	id.	0,42	0,42	id. id.
	Décret du 10 avril 1900	1901	1930	id.	0,42	0,42	id. id.
	Décret du 22 juin 1900	1901	1930	id.	0,10	0,10	id. id.
	Décret du 18 avril 1901	1902	1931	id.	0,42	0,42	id. id.
	Décret du 31 mai 1902	1903	1932	id.	0,48	0,48	id. id.
	Décret du 6 juin 1902	1903	1932	id.	0,22	0,22	id. id.
	Décret du 29 juin 1902	1903	1908	id.	3 »	3 »	Travaux d'amélioration des chemins vicinaux.
	Décret du 8 nov. 1902	1903	1904	id.	1 »	»	Réparation des dégâts causés aux chemins vicinaux ordinaires de la vallée de Carol par la trombe d'eau du 28 juin 1902 et au chemin vicinal de grande communication n° 10 par l'orage du 9 juillet 1902.
	A reporter				21,15	19,15	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report...............				21,15	19,15	
Pyrénées-Orientales (*Suite*).	Décret du 9 nov. 1902.	1903	1903	Fixe.	»	»	Payement de pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents.
	Décret du 7 mars 1903.	1904	1918	id.	0,78	0,78	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 26 juin 1903.	1904	1904	id.	1 »	»	Réparation des avaries causées par les pluies de l'hiver 1902-1903 au pont de Brouilla et au pont de Marquixanes.
	Décret du 9 déc. 1903.	1905	1934	id.	»	7,82	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 29 mars 1904.	1905	1919	id.	»	0,71	id. id.
	Décret du 6 juillet 1904.	1905	1907	id.	»	2 »	id. id.
	Décret du 31 mars 1905.	1906	1920	id.	»	0,72	id. id.
	Décret du 5 août 1905 (art. 1er)..........	1906	1906	id.	»	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 5 août 1905 (art. 2)............	1906	1909	id.	»	2 »	Travaux de mise en état de viabilité des chemins vicinaux ordinaires actuellement construits reliant deux localités et qui doivent être classés dans le réseau des chemins d'intérêt commun.
	Décret du 10 août 1905.	1906	1920	id.	»	0,19	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 23 avril 1906.	1907	1921	id.	»	0,91	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 28 juin 1906.	1907	1907	id.	»	2,50	Travaux d'élargissement du pont sur la rivière de Verdouble, à Tautavel, au passage du chemin de grande communication n° 9.
	Décret du 4 juillet 1906 (art. 1er)..........	1907	1907	id.	»	2 »	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 4 juillet 1906 (art. 2)............	1907	1907	id.	»	1,70	Travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires récemment classés dans le réseau des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	TOTAUX...............				22,93	40,48	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisés par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Rhin (Haut-) (Belfort)	Décret du 2 déc. 1905.	1906	1906	Fixe.	»	»	Travaux d'élargissement de la chaussée du chemin de grande communication n° 4 à Belfort.
	Décret du 8 nov. 1906..	1907	1907	id.	»	0,63	Travaux neufs et de grosses réparations à effectuer sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	TOTAUX				»	0,63	
Rhône.........	Loi du 3 mai 1881...	1882	1920	Variable.	3 »	11 »	Service des deux emprunts autorisés par la même loi et dépenses diverses d'intérêt départemental. — *Service des emprunts autorisés par la loi du 15 avril 1898 et par le décret du 7 juillet 1900.*
	Décret du 3 août 1906.	1921	1935	Fixe.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par décret du 3 août 1906.
	TOTAUX				3 »	11 »	
Saône (Haute-)..	Décret du 13 août 1900.	1901	1950	Variable.	»	5,92	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité à la Compagnie concessionnaire du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 7 juillet 1900, pour l'amortissement de sa part contributive dans l'établissement de ce réseau.

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Saône et-Loire..	Loi du 2 avril 1880..	1886	1903	Fixe.	»	»	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Loi du 29 juillet 1890.	1904	1908	id.	»	4 »	*Service de l'emprunt autorisé par la loi du 4 août 1897 (art. 2).*
	Totaux				»	4 »	
Sarthe	Loi du 9 août 1879..	1880	1912	Variable.	1,29	1,75	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et de l'emprunt autorisé par l'article premier de la loi du 23 juillet 1870; travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 10 avril 1880..	1881	1910	id.	»	0,33	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 12 avril 1880..	1881	1910	Fixe.	»	2 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 15 juin 1881 et 22 juillet 1895 (art. 2, A).*
	Loi du 13 juin 1881 ..	1883	1912	id.	»	0,33	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 11 déc. 1882..	1883	1932	Variable.	»	4 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental. — *Service des emprunts autorisés par les lois du 22 juillet 1895 (art. 2, A et B) et du 4 août 1897.*
	Loi du 6 mars 1883..	1884	1913	Fixe.	»	0,33	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 13 août 1884 ..	1885	1914	id.	»	0,31	id. id.
	Loi du 23 juillet 1886.	1887	1916	id.	»	0,08	id. id.
	Décret du 10 août 1899 (art. 1er)..........	1901	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux.
	Totaux				1,29	9,13	
Savoie.........	Loi du 6 août 1879..	1880	1909	Fixe.	2 »	2 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 26 avril 1881 (art. 3, § 1er).......	1882	1921	id.	1 »	1 »	Service de l'emprunt autorisé par l'article premier de la même loi.
	Loi du 26 avril 1881 (art. 3, § 2)........	1882	1911	id.	3 »	3 »	Service de l'emprunt autorisé par l'article 2 de la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	A reporter				6 »	6 »	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				6 »	6 »	
Savoie (*Suite*)	Loi du 25 janvier 1884	1887	1924	Fixe.	7 »	7 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 11 déc. 1886	1888	1917	id.	2 »	2 »	id. id.
	Loi du 30 mai 1893	1894	1923	id.	0,42	0,42	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	1898	1923	id.	0,36	0,36	id. id.
	Loi du 29 déc. 1894	1898	1920	id.	0,37	0,37	id. id.
	Loi du 20 mars 1896	1898	1926	id.	0,18	0,18	id. id.
	Loi du 24 déc. 1896	1898	1927	id.	0,07	0,07	id. id.
	Loi du 20 juillet 1897	1898	1903	id.	»	»	Entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 27 déc. 1897	1899	1923	id.	0,32	0,32	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Décret du 28 avril 1899	1900	1909	id.	0,29	0,29	Service de l'emprunt autorisé par la même décret.
	Décret du 30 mars 1900	1901	1925	id.	0,30	0,30	id. id.
	Décret du 2 mai 1900	1901	1925	id.	0,57	1 »	id. id.
	Décret du 11 avril 1903	1904	1904	id.	4,80	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner.
	Décret du 23 juin 1903	1904	1904	id.	1,32	»	Travaux sur le chemin de grande communication n° 16 et sur les chemins d'intérêt commun n°s 33 et 69.
	Décret du 24 juin 1903	1904	1904	id.	1,38	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 25 juin 1903	1904	1904	id.	4,08	»	Travaux sur les routes départementales n°s 8, 9, 10 et 11.
	Décret du 10 juillet 1903	1904	1923	id.	0,77	0,84	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 13 juin 1904	1905	1905	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 14 juin 1904	1905	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 15 juin 1904	1905	1924	id.	»	0,87	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 16 juin 1904	1905	1905	id.	»	»	Travaux sur les routes départementales n°s 1, 2, 3, 8, 9 et 12.
	Décret du 29 juillet 1905	1906	1906	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 27 juillet 1905	1906	1906	id.	»	»	Travaux de réparation des appartements de l'hôtel de la Préfecture et acquisition de mobilier pour cet hôtel.
	Décret du 29 juillet 1905	1906	1906	id.	»	»	Travaux sur les routes départementales n°s 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12.
	Décret du 30 juillet 1905	1906	1906	id.	» »	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner, en 1906, par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 12 août 1905	1906	1925	id.	»	1,14	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 7 juillet 1906	1907	1907	id.	»	1 »	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 14 août 1906	1907	1907	id.	»	2 33	Travaux sur les routes départementales n°s 5, 8, 9, et 11.
	Décret du 25 oct. 1906	1907	1907	id.	»	5 02	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 26 déc. 1906	1907	1956	id.	»	0,94	Service de l'emprunt autorisé par le même décret
	TOTAUX				30,23	30,45	
Savoie (Haute-)	Loi du 6 août 1879	1883	1910	Fixe.	7 »	7 »	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 26 avril 1881 (art. 3, § 3)	1883	1911	id.	11 »	11 »	Service de l'emprunt autorisé par l'article 2 de la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	A reporter				18 »	18 »	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				18 »	18 »	
Savoie (Haute-). (*Suite.*)	Loi du 22 juillet 1882.	1883	1910	Variable.	0,75	1,50	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 23 novembre 1875 et dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Décret du 10 août 1899.	1900	1904	Fixe.	5 »	»	Garantie d'exploitation du tramway d'Annemasse à Samoëns et, subsidiairement, travaux extraordinaires sur les routes départementales.
	Décret du 13 août 1900.	1901	1925	id.	2,75	2,75	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 29 juillet 1903	1904	1904	id.	0,95	»	Rectification des rampes du mont Sion sur la route départementale n° 2.
	Décret du 2 déc. 1903.	1904	1918	id.	0,40	0,40	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 9 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Garantie d'exploitation du tramway d'Annemasse à Samoëns et subsidiairement travaux extraordinaires sur les routes départ[les].
	Décret du 9 août 1904.	1905	1905	id.	»	»	Travaux sur les routes départementales n[os] 2 et 10.
	Décret du 10 août 1904.	1905	1905	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 29 juil. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Garantie d'exploitation du tramway d'Annemasse à Samoëns et subsidiairement travaux extraordinaires des routes départementales.
	Décret du 29 juil. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 18 juil. 1906.	1907	1907	id.	»	2,57	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 19 juil. 1906.	1907	1907	id.	»	3,23	Garantie d'exploitation du tramway d'Annemasse à Samoëns et subsidiairement exécution de travaux neufs sur les routes départementales.
	Décret du 17 août 1906.	1907	1907	id.	»	1,63	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	TOTAUX				27,85	30,08	
Seine	Loi du 12 déc. 1902.	1903	1907	Fixe.	7 »	7 »	1° Dépenses des aliénés; 2° dépenses des enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés; 3° dépenses du service d'assistance médicale gratuite; 4° allocation de pensions aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents; 5° autres dépenses d'assistance départementale et notamment dépenses d'hospitalisation de vieillards dans les maisons de retraite de Nanterre et de Villers-Cotterets; dépenses de traitement des malades de la banlieue dans les hôpitaux de Paris.
	Loi du 12 fév. 1904.	1904	50 ans à partir du 1er janv. qui suivra la dernière réalisation effectuée sur l'emprunt.	id.	»	11,25	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 27 fév. 1907.	1907	1907	id.	»	4 »	Dépenses du service de l'assistance obligatoire des vieillards des infirmes et des incurables privés de ressources.
	TOTAUX				7 »	22,25	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Seine-Inférieure.	Loi du 14 août 1879 (art. 3, § 2)........	1880	1909	Fixe.	»	1 »	Service de l'emprunt autorisé par l'article 2 de la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 12 juil. 1894 (art. 2)	1895	1913	Variable.	»	0,3066	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 12 juil. 1894 (art. 4)	1895	1913	Fixe.	»	0,54	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 12 juillet 1883 (art. 1er) et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 22 juillet 1895.	1896	1915	Variable.	»	1,75	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement des subventions allouées pour les travaux d'amélioration du port du Havre et de la basse Seine.
	Décret du 28 déc. 1899	1904	1914	Fixe.	»	0,234	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	TOTAUX...............				»	3,8306	
Seine-et-Marne..	Loi du 7 juin 1881 (art. 2, § 1er).......	1882	1910	Variable.	2,62	2,62	Service des deux emprunts autorisés par la même loi et des divers emprunts précédemment contractés avec la caisse des chemins vicinaux et travaux des lignes vicinales.
	Loi du 4 déc. 1882....	1883	1904	id.	»	»	Reconstruction du palais de justice de Meaux, création d'un asile d'aliénés et travaux des routes départementales et des chemins de grande communication.
	Loi du 29 juillet 1894.	1895	1904	Fixe.	»	»	Travaux des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication.
	Loi du 22 juillet 1895.	1896	1905	id.	1,68	»	Payement de la garantie d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local de La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail et de Montereau à Château-Landon.
	Loi du 3 déc. 1898 (art. 2)	1899	1958	id.	0,62	0,62	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 3 déc. 1898 (art. 3)	1899	1905	id.	0,35	»	Payement des insuffisances d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Lagny à Villeneuve-le-Comte et à Mortcerf.
	Décret du 13 août 1899.	1900	1959	Variable.	2,21	2,21	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et remboursement de l'avance faite par la Société rétrocessionnaire des tramways de Bray-sur-Seine à Sablonnières, de Jouy-le-Châtel à Marles et de Melun à Verneuil.
	Décret du 6 juillet 1905.	1906	1910	Fixe.	»	2,03	Garantie d'intérêt et d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de la Ferté-sous-Jouarre à Montmirail et de Montereau à Château-Landon.
	Décret du 8 janv. 1906.	1907	1966	id.	»	0,74	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret; 2° payement de l'annuité due à la Société rétrocessionnaire du tramway de Meaux à Dammartin pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ce tramway.
	Décret du 26 juil. 1906.	1907	1907	id.	»	2,33	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	TOTAUX...............				7,48	10,55	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Seine-et-Oise...	Loi du 23 juillet 1891.	1892	1903	Fixe.	»	»	Travaux d'amélioration et de grosses réparations des chemins vicinaux de grande communication. — *Payement des subventions allouées par le département aux communes pour la construction de leurs chemins vicinaux ordinaires, dans les conditions fixées par la loi du 12 mars 1880. (Loi du 29 juillet 1894.) — Dépenses du service médical dans les communes, dépenses d'hospitalisation, secours à domicile et achat d'appareils et de médicaments. (Loi du 29 décembre 1894.)*
	Loi du 6 déc. 1895...	1896	1903	Variable.	»	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 13 août 1899.	1900	1907	Fixe.	»	1,72	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Totaux...............				»	1,72	
Sèvres (Deux-)..	Loi du 23 mai 1889...	1891	1919	Fixe.	0,13	0,13	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 17 mars 1890..	1891	1920	id.	0,158	0,158	id. id.
	Loi du 14 avril 1892..	1893	1922	id.	0,193	0,193	id. id.
	Loi du 14 avril 1893..	1894	1923	id.	0,105	0,105	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	1895	1924	id.	0,082	0,082	id. id.
	Loi du 12 juillet 1897.	1898	1905	Variable.	1,70	»	Payement des subventions promises à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Ferrières-Courçon à Épannes. — *Service de l'emprunt autorisé par le décret du 9 mai 1899.*
	Loi du 20 juillet 1897.	1898	1957	Fixe.	6 »	6 »	Payement des annuités à verser au rétrocessionnaire du réseau de tramways départementaux.
	Décret du 5 avril 1899.	1900	1913	id.	1 »	1 »	Dotation de la caisse départementale des retraites des cantonniers du service vicinal.
	Décret du 9 mai 1899..	1906	1906	id.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 5 juillet 1900.	1901	1909	id.	5 »	5 »	1° Subventions à la ville de Niort pour le service d'un emprunt (lycée); 2° subventions aux communes pour le service d'emprunts contractés en vue de la construction de maisons d'école; 3° pensions de réforme des anciens cantonniers du service vicinal et secours à leurs veuves; 4° subventions à la caisse départementale des retraites; 5° pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents.
	Décret du 11 nov. 1902.	1903	1903	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 2 juillet 1903.	1904	1904	id.	1 »	»	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 5 juillet 1904.	1905	1905	id.	»	»	Frais d'études et dépenses d'établissement de l'avant-projet du tramway de Saint-Maixent à Coulonges-sur-l'Autize par Champdeniers.
	Décret du 12 août 1904.	1905	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	A reporter...........				15,368	12,668	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report...............				15,368	12,668	
Sèvres (Deux-). (*Suite*).	Décret du 1er août 1905.	1906	1906	Fixe.	»	»	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner, en 1906, par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 7 nov. 1905.	1906	1906	id.	»	»	Frais d'études et dépenses d'établissement du tramway de Saint-Maixent à Coulonges-sur-l'Autize et à Saint-Laurs.
	Décret du 11 août 1906	1907	1907	id.	»	1,70	id. id.
	Décret du 19 juillet 1906	1907	1907	id.	»	1 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en 1907 par application de la loi du 12 mars 1880.
	TOTAUX...............				15,368	15,368	
Somme........	Loi du 25 février 1886	1890	1935	Variable.	1,10	3 »	Garantie d'intérêt et d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local.
	Loi du 13 janvier 1892	1893	1941	Fixe.	»	0,25	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 13 déc. 1898...	1899	1948	Variable.	»	0,44	id. id.
	Décret du 19 juillet 1906	1907	1907	Fixe.	»	1,65	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	TOTAUX...............				1,10	5,34	
Tarn..........	Loi du 18 janvier 1886.	1887	1921	Fixe.	»	0,3462	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 9 février 1888.	1889	1923	id.	»	0,332	id. id.
	Loi du 6 mars 1889..	1890	1919	id.	»	1,25	Service de l'emprunt autorisé par la même loi. — *De 1897 à 1919 inclusivement, service de l'emprunt autorisé par la loi du 19 décembre 1895.*
	Loi du 9 avril 1890..	1891	1920	id.	»	0,15	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 23 nov. 1891..	1892	1921	id.	»	0,125	id. id.
	Loi du 22 juillet 1896.	1897	1903	id.	»	»	Travaux de construction d'un second étage à la caserne de gendarmerie d'Albi; travaux de restauration des bâtiments et du mobilier de la préfecture et travaux des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 26 juin 1900.	1901	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication.
	Décret du 30 mars 1901.	1903	1953	id.	0,61	0,61	Service de l'emprunt de 789.000 francs autorisé par le même décret.
	A reporter...........				0,61	2,8132	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
				Report...........	0,61	2,8132	
Tarn (*Suite*)....	Décret du 30 mars 1901.	1903	1961	Fixe.	7,36	7,36	Service de l'emprunt autorisé par le même décret. Annuité à la Compagnie concessionnaire pour l'amortissement de sa part contributive dans les frais d'établissement des chemins de fer d'intérêt local de Castres à Murat, avec embranchement sur Brassac, d'Albi à Alban, avec embranchement sur St-Juéry et d'Albi à Valence.
				TOTAUX...........	7,97	10,1732	
Tarn-et-Garonne	Loi du 21 août 1882...	1883	1912	Fixe.	»	0,54	Service de l'emprunt autorisé par la même loi ainsi que de l'emprunt autorisé par la loi du 27 décembre 1881 et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 4 janv. 1883..	1884	1913	Variable.	»	1,75	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 4 janvier 1883 (art. 1er). — *Service des deux emprunts autorisés par la loi du 23 mars 1893.*
	Loi du 5 août 1890..	1891	1920	Fixe.	»	0,09	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
				TOTAUX..............	»	2,38	
Var...........	Loi du 5 déc. 1892..	1894	1904	Variable.	»	»	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 6 déc. 1895...	1904	1905	id.	»	»	id. id.
	Loi du 23 février 1898	1898	1972	id.	11,20	13,10	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement de l'annuité due pour l'exploitation du chemin de fer d'intérêt local d'Hyères à Fréjus-Saint-Raphaël.
	Décret du 17 août 1906.	1907	1907	id.	»	2,20	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
				TOTAUX..............	11,20	15,30	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Vaucluse	Loi du 11 août 1882	1891	1914	Fixe.	5 »	5 »	Service de l'emprunt autorisé par la loi du 11 août 1882 (art. 2) et dépenses diverses d'intérêt départemental. — *Service de l'emprunt autorisé par la loi du 8 avril 1895.*
	Loi du 1er février 1890	1891	1914	id.	3 »	3 »	Travaux des routes départementales. *De 1902 à 1914, service de l'emprunt autorisé par décret du 20 novembre 1901.*
	Loi du 23 mars 1891	1892	1921	id.	0,06	0,06	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 14 avril 1892	1893	1922	id.	0,11	0,11	id. id.
	Loi du 14 avril 1893	1894	1923	id.	0,021	0,021	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	1895	1924	id.	0,092	0,092	Service de l'emprunt autorisé par la même loi *et de l'emprunt autorisé par la loi du 27 juillet 1894.*
	Loi du 24 janvier 1896	1897	1926	id.	0,094	0,094	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 24 déc. 1896	1898	1927	id.	0,097	0,097	id. id.
	Loi du 22 janvier 1898	1899	1928	id.	0,096	0,096	id. id.
	Décret du 9 mai 1899	1900	1929	id.	0,15	0,15	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 17 nov. 1903	1904	1933	id.	1,05	1,05	id. id.
	Décret du 28 juin 1906	1907	1907	id.	»	4 »	Dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources.
	Décret du 19 nov. 1906	1907	1907	id.	»	1 »	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	TOTAUX				9,77	14,77	
Vendée	Loi du 20 février 1894	1895	1904	Fixe.	0,63	»	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 19 mars 1894	1895	1924	id.	0,40	0,40	id. id.
	Loi du 12 juillet 1894	1895	1944	id.	0,85	0,85	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et payement de l'intérêt de la somme avancée par les concessionnaires du tramway de Challans à Fromentine pour la fourniture du matériel roulant de ladite ligne, conformément à l'article 2 de la convention du 9 octobre 1893 annexée au décret du 28 mars 1894.
	Loi du 24 janvier 1896	1897	1944	id.	0,12	0,12	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 21 juillet 1896	1897	1926	id.	0,18	0,18	id. id.
	Loi du 24 juillet 1897	1898	1927	id.	0,17	0,17	id. id.
	Loi du 25 juillet 1897	1898	1947	id.	0,62	0,62	id. id.
	Loi du 21 juillet 1898	1899	1948	id.	6,95	6,95	id. id.
	Loi du 12 déc. 1898	1899	1923	id.	0,24	0,24	id. id.
	Décret du 7 août 1900	1901	1907	id.	3,78	3,78	Travaux neufs de rechargement et de grosses réparations des chemins vicinaux de grande communication.
	A reporter				13,94	13,31	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				13,94	13,31	
Vendée (*Suite*)	Décret du 18 juillet 1905.	1906	1946	Fixe.	»	0,75	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 23 nov. 1906.	1908	1937	id.	»	»	1° Service de l'emprunt autorisé par le même décret; 2° Payement au département de la Loire-Inférieure des intérêts à raison de 4 francs 50 o/o de la somme de 43.300 francs avancée par ce département pour la fourniture du matériel roulant du prolongement jusqu'à Rocheservière du chemin de fer d'intérêt local des Sorinières à Vieillevigne.
	TOTAUX				13,94	14,06	
Vienne	Loi du 5 juillet 1881	1882	1911	Fixe.	1 »	1 »	Service des deux emprunts autorisés par la même loi. — *Service des emprunts autorisés par les lois des 14 avril 1892, 30 mai et 20 décembre 1893.*
	Loi du 2 juillet 1897	1898	1906	id.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Loi du 20 juillet 1897	1898	1906	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et des bâtiments départementaux.
	Décret du 3 mai 1899, modifié par le décret du 26 juillet 1906	1900	1908	id.	0,50	0,50	Payement de pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents. A partir de 1907, payement des dépenses d'assistance prévues par la loi du 14 juillet 1905.
	Décret du 11 août 1906.	1907	1921	id.	»	0,50	Versements à effectuer dans la caisse de la société de secours mutuels des cantonniers du service vicinal du département.
	Décret du 17 août 1906.	1907	1907	id.	»	1 »	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	TOTAUX				1,50	3 »	
Vienne (Haute-)	Loi du 7 juin 1881	1882	1911	Fixe.	0,39	0,39	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 11 août 1882	1883	1912	id.	1,30	1,30	Service de l'emprunt autorisé par la même loi et travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 29 déc. 1894 (art. 2)	1895	1919	id.	1,32	1,52	Service de l'emprunt autorisé par l'article premier de la même loi.
	A reporter				3,01	3,21	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	DURÉE des IMPOSITIONS Première année.	DURÉE des IMPOSITIONS Dernière année.	NATURE des IMPOSITIONS au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE DE CENTIMES PERÇUS en 1904.	NOMBRE DE CENTIMES AUTORISÉS pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report				3,01	3,21	
Vienne (Haute-) (*Suite*).	Loi du 29 déc. 1894 (art. 3)	1895	1906	Fixe.	3,31	»	Remboursement de la dette contractée envers le Trésor pour l'établissement de chemins de fer d'intérêt général dans les conditions fixées par la convention passée entre l'État et le département à la date du 6 novembre 1894.
	Décret du 1er mai 1899	1900	1929	id.	2,67	2,67	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 10 août 1899	1900	1907	Variable.	5,08	3,80	Service des intérêts et remboursement des trois emprunts autorisés par les lois des 19 mai 1869 et 18 mars 1875.
	Décret du 6 juin 1902	1903	1903	Fixe.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Décret du 10 juillet 1903	1904	1904	id.	1	»	id. id.
	Décret du 16 juin 1904	1905	1905	id.	»	»	id. id.
	Décret du 29 juillet 1905	1906	1906	id.	»	»	id. id.
	Décret du 21 juil. 1906	1907	1907	id.	»	1,34	id. id.
	Décret du 17 août 1906	1907	1936	id.	»	1,50	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 6 nov. 1906	1907	1909	Variable.	»	3 »	1° Dépenses d'acquisition de la caserne de gendarmerie de Châlus; 2° Payement des subventions dues à l'État en vue des dépenses d'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer d'intérêt général du Dorat à Magnac-Laval, et de Bussière-Galant à Saint-Yrieix déclarés d'utilité publique par le décret du 26 décembre 1899 et par la loi du 15 avril 1898.
	TOTAUX				15,07	15,43	
Vosges	Loi du 22 déc. 1898	1899	1903	Fixe.	»	»	Dépenses du service de l'assistance médicale gratuite.
	Loi du 23 déc. 1898	1899	1903	id.	»	»	Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.
	TOTAUX				»	»	

RELEVÉ DES IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

autorisées par des lois ou décrets spéciaux (Fin).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	DURÉE des impositions — Première année.	DURÉE des impositions — Dernière année.	NATURE des impositions au point de vue de leur quotité autorisée.	NOMBRE de centimes perçus en 1904.	NOMBRE de centimes autorisés pour 1907.	AFFECTATION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS
1	2	3	4	5	6	7	8
Yonne	Loi du 7 avril 1880	1881	1914	Variable.	2,18	2,18	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 13 juin 1881	1882	1916	id.	3,18	3,23	Service des deux emprunts autorisés par la même loi et travaux des lignes vicinales.
	Loi du 5 août 1884	1885	1909	Fixe.	0,40	0,40	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 9 juin 1887	1888	1917	id.	0,11	0,11	id. id.
	Loi du 10 avril 1888	1889	1919	Variable.	0,37	0,37	*Service de l'emprunt autorisé par la loi du 14 mars 1889.*
	Loi du 14 mars 1889	1890	1919	id.	0,09	0,09	Service de l'emprunt autorisé par la même loi.
	Loi du 18 juillet 1890	1891	1920	Fixe.	0,18	0,18	id. id.
	Loi du 5 juin 1891	1892	1921	id.	0,17	0,17	id. id.
	Loi du 7 mars 1892	1893	1922	id.	0,20	0,20	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	1895	1924	id.	0,24	0,24	id. id.
	Loi du 30 mars 1895	1896	1920	id.	0,28	0,28	id. id.
	Loi du 16 avril 1895	1896	1915	id.	0,93	0,93	id. id.
	Loi du 22 juillet 1895	1896	1905	id.	4,38	»	Payement de la garantie d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Laroche à l'Isle-sur-Serein.
	Décret du 3 mai 1899	1900	1949	Variable.	1,79	1,79	Service de l'emprunt autorisé par le même décret et payement de l'annuité due aux concessionnaires des chemins de fer d'intérêt local déclarés d'utilité publique par la loi du 13 décembre 1898.
	Décret du 3 juin 1903	1904	1933	Fixe.	0,41	0,41	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 22 juin 1903	1904	1904	id.	1,40	»	Dépenses d'intérêt départemental énumérées dans la délibération du Conseil général du 23 avril 1903.
	Décret du 2 mars 1904	1905	1924	id.	»	0,43	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 11 juin 1904	1905	1905	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 9 août 1904	1905	1924	id.	»	0,29	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 3 juillet 1905	1906	1906	id.	»	»	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 5 juillet 1905	1906	1915	Variable.	»	4,70	Payement de la garantie d'intérêt et d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Laroche à l'Isle-sur-Serein.
	Décret du 5 juillet 1905	1906	1935	Fixe.	»	0,22	Service de l'emprunt autorisé par le même décret.
	Décret du 10 août 1905	1906	1925	id.	»	0,43	id. id.
	Décret du 20 sept. 1906	1907	1926	id.	»	0,10	id. id.
	Décret du 6 nov. 1906. (art. 1er)	1907	1907	id.	»	3,19	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 6 nov. 1906. (art. 2)	1907	1907	id.	»	2,93	1° Travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication; 2° travaux de parachèvement à effectuer sur ces mêmes chemins en dehors des conditions d'application de la loi du 12 mars 1880; 3° travaux de grosses réparations et d'améliorations diverses à effectuer sur les mêmes voies de communication.
	Totaux				16,31	22,87	

TABLEAU N° 9

PERSONNEL DES PRÉFECTURES

ET DES

SOUS-PRÉFECTURES

DÉPENSES DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

EN 1904

PERSONNEL DES PRÉFECTURES ET DES SOUS-PRÉFECTURES

DÉPENSES DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES EN 1904.

DÉPARTEMENTS	FONDS d'abonnement alloué pour le personnel de la Préfecture et des Sous-Préfectures.	SUBVENTION accordée par le Conseil général pour parer à l'insuffisance du fonds d'abonnement.	TOTAL des ressources affectées au traitement du personnel.	SUBVENTION allouée sur le budget départemental pour le fonctionnement de la Caisse départementale des retraites.	SECOURS accordés à d'anciens employés ou à leurs familles.	DÉPENSES du conseil général	DÉPENSES de la commission départementale
1	2	3	4	5	6	7	8
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	47.100 »	14.200 »	61.300 »	17.000 »	250 »	1.200 »	400 »
Aisne	64.400 »	38.500 »	102.900 »	43.952 56	1.650 »	2.933 29	1.000 »
Allier	44.400 »	28.500 »	72.900 »	36.000 »	»	»	349 70
Alpes (Basses-)	38.350 »	7.800 »	46.150 »	11.000 »	1.250 »	1.038 40	»
Alpes (Hautes-)	32.000 »	3.000 »	35.000 »	6.000 »	962 50	3.000 »	»
Alpes-Maritimes	39.000 »	14.000 »	53.000 »	30.000 »	2.487 50	2.800 »	1.000 »
Ardèche	38.900 »	21.700 »	60.600 »	16.786 »	800 »	240 50	403 84
Ardennes	49.600 »	8.750 »	58.350 »	23.492 54	1.750 »	296 33	1.955 66
Ariège	37.800 »	4.100 »	41.900 »	4.210 65	868 »	1.131 95	2.650 »
Aube	49.100 »	8.100 »	57.200 »	25.080 »	550 »	3.800 »	900 »
Aude	44.500 »	20.700 »	65.200 »	44.168 »	3.668 50	1.200 »	2.428 75
Aveyron	47.600 »	9.000 »	56.600 »	28.918 »	934 »	247 90	500 »
Bouches-du-Rhône	89.999 48	38.672 39	128.671 87	61.059 »	9.821 41	46.451 45	11.499 99
Calvados	71.899 64	24.229 39	96.129 03	51.000 »	5.447 50	1.540 85	1.300 »
Cantal	38.200 »	7.065 »	45.265 »	8.500 »	2.410 83	600 »	1.200 »
Charente	48.500 »	20.600 »	69.100 »	8.500 »	2.950 »	3.450 »	1.608 75
Charente-Inférieure	64.100 »	12.200 »	76.300 »	26.854 »	5.176 »	3.237 20	2.750 »
Cher	44.700 »	15.500 »	60.200 »	14.000 »	3.600 15	372 38	1.288 91
Corrèze	37.099 82	11.999 93	49.099 75	15.175 12	1.675 »	4.625 »	690 92
Corse	52.300 »	9.260 »	61.560 »	13.369 79	3.200 »	600 »	2.900 »
Côte-d'Or	60.550 »	»	60.550 »	11.258 58	470 »	4.200 »	»
Côtes-du-Nord	52.900 »	17.000 »	69.900 »	29.442 50	400 »	2.300 »	1.451 07
A reporter	1.092.998 94	334.876 71	1.427.875 65	525.766 74	50.321 39	81.265 25	36.286 59

PERSONNEL DES PRÉFECTURES ET DES SOUS-PRÉFECTURES

DÉPENSES DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES EN 1904 (*Suite*).

DÉPARTEMENTS	FONDS D'ABONNEMENT alloué pour le personnel de la Préfecture et des Sous-Préfectures.	SUBVENTION ACCORDÉE par le Conseil général pour parer à l'insuffisance du fonds d'abonnement.	TOTAL DES RESSOURCES affectées au traitement du personnel.	SUBVENTION ALLOUÉE sur le budget départemental pour le fonctionnement de la Caisse départementale des retraites.	SECOURS ACCORDÉS à d'anciens employés ou à leurs familles.	DÉPENSES du CONSEIL GÉNÉRAL	DÉPENSES de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE
1	2	3	4	5	6	7	8
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	1.092.998 94	334.876 71	1.427.875 65	525.766 74	50.321 39	81.265 25	36.286 59
Creuse	37.800 »	5.650 »	43.450 »	20.500 »	3.042 »	»	800 »
Dordogne	55.800 »	22.200 »	78.000 »	68.000 »	1.050 »	558 95	1.199 90
Doubs	56.000 »	35.408 48	91.408 48	»	5.352 90	»	800 »
Drôme	44.199 28	9.699 60	53.898 88	14.000 »	1.736 »	1.650 »	2.000 »
Eure	62.200 »	22.940 »	85.140 »	30.094 »	4.593 75	2.800 »	1.700 »
Eure-et-Loir	50.100 »	6.150 »	56.250 »	10.830 »	955 50	800 »	300 »
Finistère	38.450 »	23.066 65	61.516 65	24.000 »	1.750 »	»	2.500 »
Gard	57.748 52	16.598 95	74.347 47	11.000 »	2.600 »	4.506 55	4.499 30
Garonne (Haute-)	69.699 54	22.434 69	92.134 23	85.000 »	5.485 »	»	1.600 »
Gers	47.500 »	4.200 »	51.700 »	10.221 »	722 50	2.383 50	1.060 »
Gironde	95.600 »	23.500 »	119.100 »	36.000 »	8.664 »	6.475 11	5.352 64
Hérault	63.400 »	36.484 »	99.884 »	49.689 62	3.923 »	1.879 90	7.213 67
Ille-et-Vilaine	62.300 »	23.600 »	85.900 »	37.836 »	3.438 »	3.600 »	2.400 »
Indre	41.400 »	11.554 16	52.954 16	6.800 »	1.250 »	500 »	200 »
Indre-et-Loire	44.300 »	39.250 »	83.550 »	5.559 »	2.575 »	3.499 50	699 25
Isère	62.200 »	52.250 »	114.450 »	28.600 »	2.125 »	1.700 »	500 »
Jura	49.300 »	13.700 »	63.000 »	13.600 »	750 »	1.400 »	»
Landes	30.200 »	2.300 »	33.500 »	14.157 »	»	900 »	215 75
Loir-et-Cher	40.300 »	13.650 »	53.950 »	22.300 »	400 »	1.896 78	400 »
Loire	63.300 »	33.750 »	97.050 »	38.450 »	700 »	8.052 93	3.600 »
Loire (Haute-)	38.000 »	13.530 »	51.530 »	1.250 »	3.198 »	10 75	200 »
A reporter	2.202.796 28	766.793 24	2.960.589 52	1.053.653 36	104.632 04	123.879 22	73.527 10

PERSONNEL DES PRÉFECTURES ET DES SOUS-PRÉFECTURES

DÉPENSES DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES EN 1904 (*Suite*).

DÉPARTEMENTS	FONDS d'abonnement alloué pour le personnel de la Préfecture et des Sous-Préfectures.	SUBVENTION accordée par le Conseil général pour parer à l'insuffisance du fonds d'abonnement.	TOTAL des ressources affectées au traitement du personnel.	SUBVENTION allouée sur le budget départemental pour le fonctionnement de la Caisse départementale des retraites.	SECOURS accordés à d'anciens employés ou à leurs familles.	DÉPENSES du conseil général	DÉPENSES de la commission départementale
1	2	3	4	5	6	7	8
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	2.202.796 28	766.793 24	2.969.589 52	1.053.653 36	104.632 04	123.879 22	73.527 10
Loire-Inférieure....	76.400 »	22.000 »	98.400 »	»	3.700 »	1.800 »	4.900 »
Loiret............	55.899 85	13.499 60	69.399 45	2.100 »	3.567 »	2.470 98	5.627 15
Lot..............	39.200 »	13.200 »	52.400 »	25.200 »	4.516 »	2.450 »	100 »
Lot-et-Garonne	46.600 »	8.830 »	55.430 »	46.000 »	2.812 »	3.473 33	2.240 68
Lozère............	32.794 60	8.200 »	40.994 60	13.900 »	500 »	470 »	700 »
Maine-et-Loire.....	59.200 »	4.500 »	63.700 »	41.719 39	2.700 »	2.500 »	2.400 »
Manche	68.800 »	25.600 »	94.400 »	22.380 »	10.156 91	3.650 »	2.492 42
Marne............	60.300 »	29.000 »	89.300 »	50.000 »	1.156 »	3.165 35	727 60
Marne (Haute-)....	43.000 »	12.599 71	55.599 71	28.494 »	»	1.358 20	250 »
Mayenne..........	41.800 »	14.325 »	56.125 »	7.500 »	380 »	2.832 81	950 »
Meurthe-et-Moselle.	66.300 »	27.500 »	93.800 »	20.000 »	820 »	1.250 »	594 60
Meuse............	48.300 »	480 »	48.780 »	24.218 16	3.642 »	»	2.118 »
Morbihan	45.500 »	14.499 96	59.999 96	28.243 50	1.950 »	1.233 91	1.261 70
Nièvre............	43.500 »	22.749 96	66.249 96	34.253 44	2.786 »	335 01	992 »
Nord.............	103.099 84	141.948 42	245.048 26	91.062 »	6.812 50	12,250 »	6.100 »
Oise	62.499 92	19.999 64	82.499 56	22.752 »	600 »	»	»
Orne.............	54.200 »	15.800 »	70.000 »	29.300 »	1.380 »	300 »	299 97
Pas-de-Calais......	79.700 »	22.350 »	102.050 »	49.554 74	1.200 »	378 25	2.321 50
Puy-de-Dôme.....	62.400 »	30.123 80	92.523 80	30.000 »	5.622 »	9.695 95	513 90
Pyrénées (Basses-)..	63.100 »	13.500 »	76.600 »	15.100 »	»	4.676 60	248 20
Pyrénées (Hautes-).	39.300 »	16.600 »	55.900 »	8.700 »	650 »	185 »	115 »
Pyrénées-Orientales.	31.800 »	20.950 »	52.750 »	25.590 64	2.189 »	600 »	369 95
A reporter....	3.426.490 49	1.265.049 33	4.691.539 82	1.669.721 23	161.771 45	178.954 61	108.849 77

PERSONNEL DES PRÉFECTURES ET DES SOUS-PRÉFECTURES

DÉPENSES DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES EN 1904 (*Fin*).

DÉPARTEMENTS	FONDS d'abonnement alloué pour le personnel de la Préfecture et des Sous-Préfectures.	SUBVENTION accordée par le Conseil général pour parer à l'insuffisance du fonds d'abonnement.	TOTAL des ressources affectées au traitement du personnel.	SUBVENTION allouée sur le budget départemental pour le fonctionnement de la Caisse départementale des retraites.	SECOURS accordés à d'anciens employés ou à leurs familles.	DÉPENSES du conseil général	DÉPENSES de la commission départementale
1	2	3	4	5	6	7	8
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	3.426.490 49	1.265.049 33	4.691.539 82	1.669.721 23	161.771 45	178.954 61	108.849 77
Rhin (Haut-)[Belfort]	15.500 »	10.000 »	25.500 »	11.500 »	»	80.70	»
Rhône	89.800 »	»	89.800 »	89.519 »	736 »	15.803 50	396 50
Saône (Haute-)	44.700 »	23.900 »	68.600 »	37.822 75	893 »	400 »	1.000 »
Saône-et-Loire	64.250 »	3.700 »	67.950 »	22.100 »	980 75	1.334 50	964 35
Sarthe	52.600 »	8.000 »	60.600 »	29.896 »	1.100 »	1.683 20	200 »
Savoie	54.000 »	12.300 »	66.300 »	38.600 »	»	80 »	75 »
Savoie (Haute-)	49.000 »	4.300 »	53.300 »	8 200 »	»	»	100 »
Seine	219.600 »	1.172.344 16	1.391.944 16	290.149 92	8.183 »	427.106 98	»
Seine-Inférieure	105.400 »	64.680 »	170.080 »	57.000 »	11.116 75	4.363 03	2.000 »
Seine-et-Marne	63.400 »	36.000 »	99.400 »	18.580 04	2.024 98	1.633 32	»
Seine-et-Oise	88.800 »	84.562 94	173.362 94	39.000 »	1.875 »	14.672 58	1.584 06
Sèvres (Deux-)	42.800 »	13.400 »	56.200 »	26.964 80	3.617 »	1.678 80	300 »
Somme	77.200 »	29.500 »	106.700 »	60.300 »	900 »	2.777 96	151 95
Tarn	45.150 »	16.200 »	61.350 »	15.000 »	1.836 »	132 19	2.023 69
Tarn-et-Garonne	38.100 »	8.025 »	46.125 »	45.000 »	1.523 »	2.332 17	»
Var	42.600 »	7.350 »	49.950 »	29.700 »	1.100 »	2.320 »	»
Vaucluse	45.300 »	2.100 »	47.400 »	13.533 55	1.250 »	1.700 »	1.625 »
Vendée	42.199 88	21.133 28	63.333 16	22.425 »	1.885 »	2.757 34	»
Vienne	49.699 56	9.562 40	59.261 96	15.000 »	700 »	296 25	302 50
Vienne (Haute-)	45.500 »	22.350 »	67.850 »	11.122 »	1.531 »	600 »	»
Vosges	49.600 »	10.000 »	59.600 »	19.941 »	3.324 »	3.049 46	»
Yonne	52.900 »	15.500 »	68.400 »	79.531 80	1.200 »	1.839 97	378 18
TOTAUX	4.804.589 93	2.839.957 11	7.644.547 04	2.650.607 09	207.546 93	665.596 56	119.951 00

TABLEAU N° 10

ROUTES DÉPARTEMENTALES

TABLEAU INDIQUANT LA LONGUEUR DU RÉSEAU, LE NOMBRE ET LES TRAITEMENTS

DES AGENTS ATTACHÉS AU SERVICE,

LES DÉPENSES D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ET LE PRIX D'ENTRETIEN PAR MÈTRE COURANT

ROUTES DÉPARTEMENTALES

Tableau indiquant la longueur du réseau, le nombre et les traitements des agents attachés au service, les dépenses d'entretien du réseau et le prix d'entretien par mètre courant.

DÉPARTEMENTS	LONGUEUR du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	DÉPENSES d'entretien du réseau en 1904.	PRIX d'entretien annuel par mètre courant.	CATÉGORIE des agents chargés du service des routes départementales.	NOMBRE des agents attachés au service.	SOMME affectée en 1904 aux traitements de ce personnel.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.	
Ain	»	»	»	»		»	»	
Aisne	»	»	»	»		»	»	
Allier	»	»	»	»		»	»	
Alpes (Basses-)	»	»	»	»		»	»	
Alpes (Hautes-)	»	»	»	»		»	»	
Alpes-Maritimes	»	»	»	»		»	»	
Ardèche	865 177	8 »	276.378 11	0 31	Agents des Ponts et Chaussées.	12	29.981 65	
Ardennes	»	»	»	»		»	»	
Ariège	»	»	»	»		»	»	
Aube	»	»	»	»		»	»	
Aude	»	»	»	»		»	»	
Aveyron	»	»	»	»		»	»	
Bouches-du-Rhône	»	»	»	»		»	»	
Calvados	»	»	»	»		»	»	
Cantal	»	»	»	»		»	»	
Charente	550 580	14 »	217.000 »	0 39	Ing., Cond., Ag. Voy. et Commis.	(A) »	(c) »	
Charente-Inférieure	653 968	13 80	330.115 »	0 505	Ing., Conduct. et Commis.	12	26.320 »	
Cher	»	»	»	»		»	»	
Corrèze	»	»	»	»		»	»	
Corse	209 769	4 50	47.450 28	0 23	Ing., Conduct. et Commis.	19	5.650 »	
Côte-d'Or	827 204	14 »	337.600 »	0 408	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.	15	34.588 45	
Côtes-du-Nord	»	»	»	»		»	»	
A reporter	3.106 698		1.208.543 39			58	96.540 10	

ROUTES DÉPARTEMENTALES (*Suite*).

Tableau indiquant la longueur du réseau, le nombre et les traitements des agents attachés au service, les dépenses d'entretien du réseau et le prix d'entretien par mètre courant.

DÉPARTEMENTS	LONGUEUR du RÉSEAU à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	DÉPENSES D'ENTRETIEN du réseau en 1904.	PRIX D'ENTRETIEN annuel par mètre courant.	CATÉGORIE DES AGENTS chargés du service des routes départementales.	NOMBRE DES AGENTS attachés au service.	SOMME affectée en 1904 aux TRAITEMENTS de ce personnel.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.	
Report	3.106 698		1.208.543 39			58	96.540 10	
Creuse	»	»	»	»		»	»	
Dordogne	»	»	»	»		»	»	
Doubs	»	»	»	»		»	»	
Drôme	399 325	11 50	116.248 56	0 291	Agents voyers.	22	»	(A) Le service des routes départementales est confié aux Agents voyers, dont le nombre et les frais de traitement figurent au tableau n° 11.
Eure	»	»	»	»		»	»	
Eure-et-Loir	»	»	»	»		»	»	
Finistère	522 117	10 20	174.252 »	0 33	Personnel des Ponts et Chaussées	19	17.248 43	
Gard	»	»	»	»		»	»	
Garonne (Haute-) ..	1.016 829	14 »	493.500 »	0 485	Agents voyers.	13	41.040 »	
Gers	1.236 249	13 »	386.048 »	0 313	Ingénieurs et Conducteurs.	9	25.668 40	
Gironde	»	»	»	»		»	»	
Hérault	»	»	»	»		»	»	
Ille-et-Vilaine	»	»	»	»		»	»	
Indre	»	»	»	»		»	»	
Indre-et-Loire	»	»	»	»		»	»	
Isère	»	»	»	»		»	»	
Jura	»	»	»	»		»	»	
Landes	»	»	»	»		»	»	
Loir-et-Cher	504 731	11 »	254.711 71	0 428	Ingénieurs et Conduct. des Ponts et Chaussées.	54	37.406 84	
Loire	500 359	8 20	268.180 54	0 535	Agents voyers.	(A) »	(A) »	
Loire (Haute-)	»	»	»	»		»	»	
A reporter .	7.376 308		2.901.484 20			175	217.903 77	

ROUTES DÉPARTEMENTALES (*Suite*).

Tableau indiquant la longueur du réseau, le nombre et les traitements des agents attachés au service, les dépenses d'entretien du réseau et le prix d'entretien par mètre courant.

DÉPARTEMENTS	LONGUEUR du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	DÉPENSES d'entretien du réseau en 1904.	PRIX d'entretien annuel par mètre courant.	CATÉGORIE des agents chargés du service des routes départementales.	NOMBRE des agents attachés au service.	SOMME affectée en 1904 aux traitements de ce personnel.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.	
Report	7.376 308		2.901.484 20			175	217.903 77	
Loire-Inférieure....	»	»	»	»		»	»	
Loiret............	523 348	14 »	286.494 31	0 547	Ingénieurs et Conduct. des Ponts et Chaussées.	11	32.265 63	
Lot..............	»	»	»	»		»	»	
Lot-et-Garonne ...	460 357	14 »	169.036 93	0 367	id.	(A) 5	(A) 3.926 39	(A) Les services sont fusionnés et placés sous la direction des Ingénieurs, ayant sous leurs ordres des Conducteurs et des Agents voyers. Tout le personnel est payé sur les fonds du service vicinal, sauf les indemnités proportionnelles allouées aux Ingénieurs.
Lozère............	»	»	»	»		»	»	
Maine-et-Loire.....	831 627	18 »	346.203 36	0 416	id.	42	31.483 93	
Manche	»	»	»	»		»	»	
Marne	»	»	»	»		»	»	
Marne (Haute-)....	»	»	»	»		»	»	
Mayenne	635 604	15 »	189.384 81	0 30	Ingénieurs des Ponts et Chaussées	34	45.124 81	
Meurthe-et-Moselle .	456 782	10 »	227.350 »	0 497	Ingénieurs et Conduct. des Ponts et Chaussées.	9	19.030 38	
Meuse............	407 436	14 »	165.911 »	0 40	Agents voyers.	»	(B) 5.000 »	(B) Indemnités pour le service des routes départementales allouées aux Agents voyers indistinctement chargés des dites routes et des chemins vicinaux.
Morbihan.........	»	»	»	»		»	»	
Nièvre	»	»	»	»		»	»	
Nord.............	515 944	14 »	373.876 »	0 725	Agents voyers et Conduct. des Ponts et Chaussées	(C) »	(C) »	
Oise	»	»	»	»		»	»	
Orne	»	»	»	»		»	»	(C) Voir au tableau n° 11 le traitement des Ingénieurs et des Agents voyers chargés à la fois du service des routes et des chemins vicinaux.
Pas-de-Calais	»	»	»	»		»	»	
Puy-de-Dôme.....	»	»	»	»		»	»	
Pyrénées (Basses-)..	739 475	10 »	248.349 72	0 336	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.	80	»	
Pyrénées (Hautes-).	106 500	10 »	35.655 43	0 324	id.	4	5.584 92	
Pyrénées-Orientales.	»	»	»	»		»	»	
A reporter.	12.053 381		4.940.745 76			360	360.319 83	

ROUTES DÉPARTEMENTALES (*Fin*).

Tableau indiquant la longueur du réseau, le nombre et les traitements des agents attachés au service, les dépenses d'entretien du réseau et le prix d'entretien par mètre courant.

DÉPARTEMENTS	LONGUEUR du RÉSEAU à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	DÉPENSES D'ENTRETIEN du réseau en 1904.	PRIX D'ENTRETIEN annuel par mètre courant.	CATÉGORIE DES AGENTS chargés du service des routes départementales.	NOMBRE DES AGENTS attachés au service.	SOMME affectée en 1904 aux TRAITEMENTS de ce personnel.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.	
Report	12.053 381		4.940.745 76			360	360.319 83	
Rhin (Haut-) [Belfort]	»	»	»	»		»	»	
Rhône............	»	»	»	»		»	»	
Saône (Haute-).....	»	»	»	»		»	»	
Saône-et-Loire....	»	»	»	»		»	»	
Sarthe	»	»	»	»		»	»	
Savoie	348 970	7 »	133.900 »	0 383	Ingénieurs des Ponts et Chaussées et Agents voyers.	29	16.000 »	
Savoie (Haute-)	333 603	9 »	122.120 »	0 37	id.	38	25.019 60	
Seine	187 775	16 65	896.451 08	4 77	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.	68	167.650 45	
Seine-Inférieure....	»	»	»	»		»	»	
Seine-et-Marne	1.042 173	12 51	790.186 »	0 77	Ingénieurs des Ponts et Chaussées et Agents voyers.	43	135.779 »	
Seine-et-Oise	»	»	»	»		»	»	
Sèvres (Deux-).....	»	»	»	»		»	»	
Somme	»	»	»	»		»	»	
Tarn.............	»	»	»	»		»	»	
Tarn-et-Garonne ...	»	»	»	»		»	»	
Var..............	»	»	»	»		»	»	
Vaucluse..........	597 824	8	279.263 »	0 47	Ponts et Chaussées	17	37.550 20	
Vendée...........	»	»	»	»		»	»	
Vienne	»	»	»	»		»	»	
Vienne (Haute-)....	»	»	»	»		»	»	
Vosges	»	»	»	»		»	»	
Yonne	»	»	»	»		»	»	
		Moyenne :		Moyenne :				
TOTAUX....	14.563.726	$11^{m}77$	7.162.615 84	0 596		555	742.319 08	

TABLEAU N° 11

SERVICE VICINAL

TABLEAU INDIQUANT LA LONGUEUR ET LES DÉPENSES D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX, LE PRIX D'ENTRETIEN PAR MÈTRE COURANT, LE NOMBRE ET LES TRAITEMENTS DES AGENTS ATTACHÉS AU SERVICE

SERVICE VICINAL

Tableau indiquant la longueur et les dépenses d'entretien des réseaux, le prix d'entretien par mètre courant, le nombre et les traitements des agents attachés au service.

DÉPARTEMENTS	CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION — LONGUEUR du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	DÉPENSES d'entretien (*argent et nature*) du réseau des chemins de grande communication (*non compris les grosses réparations*).	PRIX D'ENTRETIEN annuel par mètre courant.	CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN — LONGUEUR du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	DÉPENSES d'entretien (*argent et nature*) du réseau des chemins d'intérêt commun (*non compris les grosses réparations*).	PRIX D'ENTRETIEN annuel par mètre courant.	CATÉGORIE DES AGENTS chargés du service vicinal.	NOMBRE DES AGENTS DU SERVICE ACTIF ET TECHNIQUE	SOMME affectée en 1904 AU TRAITEMENT de ces agents.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.
Ain	1.724 636	9 »	540.678 39	0 31	1.360 911	7 »	363.033 25	0 27	Agents Voyers.	44	151.035 »
Aisne	2.123 058	9 »	1.544 987 06	0 73	1.587 736	8 »	1.061.445 59	0 67	Ing. et Ag. voy.	69	238.300 »
Allier	1.962 454	10 »	608.323 46	0 31	1.382 651	8 »	386.541 15	0 277	id.	40	70.486 10
Alpes (Basses-)	885 878	8 »	208.354 16	0 23	553 405	7 »	97.495 »	0 17	id.	27	86.144 97
Alpes (Hautes-)	960 367	12 »	253.350 78	0 264	»	»	»	»	Agents voyers.	33	85.316 66
Alpes-Maritimes	1.087 242	6 »	323 569 45	0 30	»	»	»	»	id.	48	97.612 99
Ardèche	202 594	7 »	57.088 »	0 28	1.185 305	6 50	247.201 »	0 21	id.	19	58.790 »
Ardennes	1.308 263	12 »	666.565 76	0 509	1.402 160	10 50	583 213 16	0 416	id.	30	58.550 »
Ariège	1.200 820	12 »	325.276 04	0 272	»	»	»	»	id.	38	84.080 43
Aube	»	»	»	»	2.410 772	11 »	1.102 618 98	0 457	id.	26	78.800 »
Aude	1.302 286	10 92	597.810 54	0 459	1.497 101	9 04	462.651 50	0 309	id.	48	137.303 »
Aveyron	»	»	»	»	3.188 787	9 60	723.383 »	0 226	Ing. et Conduct.	48	124.400 »
Bouches-du-Rhône	1.269 304	9 50	960.945 »	0 75	1.312 697	7 50	434.220 »	0 33	Agents voyers.	28	96.228 92
Calvados	4.956 741	10 »	1.697.838 65	0 341	»	»	»	»	id.	50	152.020 54
Cantal	2.806 230	12 »	671.842 »	0 239	»	»	»	»	Ing., Conducteurs et Agents voyers.	28	62.390 73
Charente	1.033 114	12 »	289.713 50	0 28	2.556 434	9 50	542.515 26	0 212	Ing., Conducteurs et Agents voyers.	36	91.326 66
Charente-Inférieure	2.849 805	10 »	1.118.090 04	0 40	1.271 698	8 »	330.988 5[illegible]	0 26	Agents voyers.	41	105.800 »
Cher	3.020 824	13 »	987.906 »	0 327	»	»	»	»	id.	23	79.800 »
Corrèze	1.758 962	10 »	384.965 »	0 22	1.462 292	9 »	227.569 »	0 16	id.	33	90.400 »
Corse	727 757	4 »	113.152 32	0 16	451 825	4 »	67.730 79	0 15	id.	25	53.324 »
Côte-d'Or	1.441 225	10 84	441.966 04	0 306	»	»	»	»	Ing., Conducteurs et Agents voyers.	44	120.676 13
Côtes-du-Nord	3.481 345	10 70	844.694 26	0 242	»	»	»	»	P^ts et Chaussées.	43	149.000 »
A reporter	36.102 905		12.637.116 45		21.623 774		6.630.606 23			831	2.271.786 13

SERVICE VICINAL (*Suite*).

Tableau indiquant la longueur et les dépenses d'entretien des réseaux, le prix d'entretien par mètre courant, le nombre et les traitements des agents attachés au service.

DÉPARTEMENTS	CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION				CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN				CATÉGORIE des agents chargés du service vicinal.	NOMBRE DES AGENTS du service actif et technique	SOMME affectée en 1904 au traitement de ces agents.
	Longueur du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	Dépenses d'entretien (*argent et nature*) du réseau des chemins de grande communication (*non compris les grosses réparations*).	Prix d'entretien annuel par mètre courant.	Longueur du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	Dépenses d'entretien (*argent et nature*) du réseau des chemins d'intérêt commun (*non compris les grosses réparations*).	Prix d'entretien annuel par mètre courant.			
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.
Report	36.102 905		12.637.116 45		21.623 774		6.630.606 23			831	2.271.786 13
Creuse	1.365 557	11 »	329.623 95	0 241	2.251 712	10 »	327.800 34	0 145	Agents voyers.	30	83.288 24
Dordogne	4.558 711	9 »	974.300 »	0 21	»	»	»	»	id.	44	153.153 »
Doubs	1.659 699	8 »	469.018 98	0 282	661 327	7 »	139.044 63	0 210	id.	31	79.312 71
Drôme	706 382	12 »	202.999 34	0 287	1.013 930	11 »	276.504 69	0 273	id.	32	91.050 70
Eure	3.418 646	10 »	989.734 80	0 289	»	»	»	»	id.	44	124.800 »
Eure-et-Loir	1.951 216	12 »	601.929 59	0 31	5.318 776	8 50	1.038.623 48	0 20	Ing. des Pts et Chées.	25	118.460 19
Finistère	1.463 149	10 »	445.227 71	0 300	451 832	9 »	134.435 18	0 297	Ing., Cond. et Agents voyers.	43	112.812 »
Gard	1.393 991	9 26	596.368 »	0 41	1.173 934	8 30	390.440 »	0 32	Agents voyers.	34	81.200 »
Garonne (Haute-)	860 473	12 »	342.995 15	0 399	903 403	10 »	293.386 68	0 325	id.	38	119.970 »
Gers	1.154 920	11 »	398.629 »	0 258	755 690	10 »	132.164 »	0 174	Ing. et Conduct.	10	40.957 34
Gironde	2.435 684	12 »	1.377.041 65	0 569	2.165 986	10 »	865.124 33	0 405	Agents voyers.	50	168.164 »
Hérault	1.568 534	10 »	964.346 40	0 62	1.081 825	9 »	421.688 39	0 39	id.	53	147.411 09
Ille-et-Vilaine	3.991 151	10 »	1.146.910 35	0 287	»	»	»	»	id.	71	182.400 »
Indre	3.411 994	10 »	853.489 39	0 251	»	»	»	»	Ing. des Pts et Chées.	23	57.567 08
Indre-et-Loire	2.857 917	12 »	800.821 98	0 280	»	»	»	»	Agents voyers.	28	87.000 »
Isère	2.493 904	11 »	940.072 20	0 377	»	»	»	»	id.	54	160.525 »
Jura	2.042 828	9 »	625.531 95	0 256	»	»	»	»	id.	52	126.077 83
Landes	1.523 662	10 »	630.809 20	0 41	434 177	9 »	122.300 07	0 28	id.	30	84.900 »
Loir-et-Cher	656 567	11 »	213.430 67	0 325	1.624 795	9 »	518.186 80	0 32	Ingén. et Cond. des Pts et Chées.	32	70.538 78
Loire	565 874	9 50	245.395 53	0 43	2.280 559	8 50	614.056 46	0 26	Agents voyers.	32	103.894 48
Loire (Haute-)	1.857 827	11 »	665.070 88	0 35	»	»	»	»	Ag. des Pts et Chées.	36	81.722 30
Loire-Inférieure	3.756 954	10 »	1.089.590 35	0 29	»	»	»	»	Agents voyers.	43	148.400 »
A reporter	81.798 545		27.440.453 52		41.740 710		11.904.361 28			1.666	4.695.390 87

SERVICE VICINAL (*Suite*).

Tableau indiquant la longueur et les dépenses d'entretien des réseaux, le prix d'entretien par mètre courant, le nombre et les traitements des agents attachés au service.

DÉPARTEMENTS	CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION				CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN				CATÉGORIE des agents chargés du service vicinal.	NOMBRE DES AGENTS du service actif et technique	SOMME affectée en 1904 au traitement de ces agents
	Longueur du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	Dépenses d'entretien (*argent et nature*) du réseau des chemins de grande communication (*non compris les grosses réparations*).	Prix d'entretien annuel par mètre courant.	Longueur du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	Dépenses d'entretien (*argent et nature*) du réseau des chemins d'intérêt commun (*non compris les grosses réparations*).	Prix d'entretien annuel par mètre courant.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.
Report	81.798 545		27.440.453 52		41.740 710		11 904.361 28			1.666	4.695.390 87
Loiret	1.411 860	10 60	682.123 17	0 483	673 450	10 60	315.405 44	0 467	Ingén. et Cond. des P^ts et Ch^ées.	39	134.346 12
Lot	3.077 424	9 »	574.849 19	0 186	»	»	»	»	Ag. des P^ts et Ch^ées	36	107.600 »
Lot-et-Garonne	844 032	11 »	212.997 64	0 252	983 361	10 »	184.385 80	0 187	Ingén. et Cond. des P^ts et Ch^ées et agents voyers	58	163 515 68
Lozère	1.590 650	8 »	237.131 »	0 149	»	»	»	»	Agents voyers	23	69.000 »
Maine-et-Loire	995 375	15 »	310.297 »	0 31	2.259 799	13 »	545.691 »	0 24	id.	36	101.978 72
Manche	6.044 142	8 »	1.926.337 73	0 318	»	»	»	»	id.	50	168.049 32
Marne	2.960 161	8 »	1 479.817 »	0 50	»	»	»	»	Ing., Ag. voy. et C^rs. des P^ts et Ch^ées.	30	126 945 »
Marne (Haute-)	1.018 993	14 »	471.129 22	0 46	1.231 624	11 »	389.124 17	0 32	Agents voyers.	32	87.851 »
Mayenne	1.080 449	10 »	308.007 74	0 29	910 316	9 »	219.932 31	0 24	Ing. P^ts et Ch^ées.	29	52.869 36
Meurthe-et-Moselle	»	»	»	»	1.667 800	9 40	578.765 94	0 35	Ingén., Cond. et Agents voyers.	64	155.841 20
Meuse	939.933	11 40	291.999 »	0 31	1.576 401	9 »	385.758 »	0 24	Agents voyers.	35	94.000 »
Morbihan	1.414 660	11 »	338 562 19	0 239	1.631.798	8 »	256.399 27	0 158	id.	27	79.800 »
Nièvre	1.483 831	11 »	461.758 60	0 311	1.377 386	8 »	322.265 93	0 234	id.	29	83.300 »
Nord	912 501	10 »	682.578 »	0 748	2.229 519	9 »	1.642.332 »	0 737	Ag. voy. et Cond. des P^ts et Ch^ées.	66	268.016 »
Oise	3.231 275	8 »	1.989.640 »	0 615	»	»	»	»	Ing., Ag. voyers et Conduct.	54	196.526 77
Orne	2.026 331	10 »	783.063 »	0 386	1.497 147	8 75	348.778 »	0 233	Agents voyers.	41	121.400 »
Pas-de-Calais	5.219 328	10 65	2.865.342 25	0 54	»	»	»	»	Ing. et Ag. voy.	63	144.701 20
Puy-de-Dôme	1.094 519	8 »	437.261 26	0 40	8.836.823	6 »	1.107.051 68	0 31	Agents voyers.	63	190.200 »
Pyrénées (Basses-)	981 177	8 »	286.691 11	0 292	1.066 129	7 »	259.094 30	0 243	Ag. P^ts et Ch^ées.	80	123.500 »
Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	»	1.611 226	8 »	354.398 »	0 22	id.	21	63.284 »
Pyrénées-Orientales	616 878	11 »	348.692 83	0 57	714 905	10 »	238.549 25	0 37	Ingénieurs et Agents voyers.	24	54.074 76
Rhin (Haut-) [Belfort]	184 581	11 »	105.917 06	0 57	247 207	10 »	94.313 14	0 38	Ing. P^ts et Ch^ées.	6	11.400 »
A reporter	118.926 645		42.234.648 51		70.255 601		19.146.605 51			2.572	7.293.590 00

SERVICE VICINAL (*Fin*).

Tableau indiquant la longueur et les dépenses d'entretien des réseaux, le prix d'entretien par mètre courant, le nombre et les traitements des agents attachés au service.

DÉPARTEMENTS	CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION				CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN				CATÉGORIE des agents chargés du service vicinal.	NOMBRE DES AGENTS du service actif et technique	SOMME affectée en 1904 au traitement de ces agents.
	LONGUEUR du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	DÉPENSES d'entretien (*argent et nature*) du réseau des chemins de grande communication (*non compris les grosses réparations*).	PRIX D'ENTRETIEN annuel par mètre courant.	LONGUEUR du réseau à l'état d'entretien.	Largeur moyenne y compris les talus et autres dépendances.	DÉPENSES d'entretien (*argent et nature*) du réseau des chemins d'intérêt commun (*non compris les grosses réparations*).	PRIX D'ENTRETIEN annuel par mètre courant.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.	k. m.	m. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.
Report	118.926 645		42.234.648 51		70.255 601		19.146.605 51			2.572	7.293.590 »
Rhône	1.239 734	10 »	832.079 07	0 66	856 004	9 »	357.641 77	0 41	Agents voyers.	34	125.600 »
Saône (Haute-)	1.855 779	11 »	512.085 02	0 277	»	»	»	»	id.	34	99.789 98
Saône-et-Loire	2.272 326	11 »	941.780 36	0 414	1.288 522	9 »	409.274 35	0 317	Ing. des P^ts et Ch^es	49	126.000 »
Sarthe	1.443 539	12 80	483.909 »	0 335	1.793 711	9 20	462.386 »	0 258	Agents voyers.	37	124.700 »
Savoie	564 838	9 »	125.528 »	0 22	1.060 210	8 50	173.648 77	0 16	Ing. et Ag. voy.	21	51.500 »
Savoie (Haute-)	556 500	8 55	177.590 16	0 32	394 546	8 »	97 150 67	0 25	id.	39	89.700 »
Seine	346 657	13 10	1.352.186 07	3 90	»	»	»	»	Ing. des P^ts et Ch^es	96	182.891 25
Seine-Inférieure	5.642 241	9 50	2.030.597 86	0 371	»	»	»	»	Agents voyers.	56	190.283 32
Seine-et-Marne	2.547 258	10	1.463.388 62	0 574	»	»	»	»	Ing. des P^ts et Ch^es et Agents voyers.	22	90.692 82
Seine-et-Oise	2.939 660	10 »	2.619.130 82	0 885	»	»	»	»	Agents voyers.	62	244.740 »
Sèvres (Deux-)	1.280 899	11 »	457.151 25	0 357	1.979 422	9 »	490.305 52	0 248	id.	35	95.178 30
Somme	3.552 583	9 65	1.776.343 21	0 50	»	»	»	»	Ingénieurs des P^ts et Ch^es.	57	185.000 »
Tarn	3.931 358	10 »	869.745 »	0 221	»	»	»	»	Agents voyers.	37	102.600 »
Tarn-et-Garonne ...	1.116 504	14 »	300.181 11	0 269	855 072	12 »	157.871 19	0 185	id.	26	73.425 »
Var	1.808 951	8 50	526.112 69	0 29	393 669	6 »	76.666 62	0 195	Ing. des P^ts et Ch^es	30	96.834 15
Vaucluse	497 133	6 »	162.537 08	0 324	»	»	»	»	id.	24	48 228 11
Vendée	3.339 386	11 »	1.175.450 50	0 350	»	»	»	»	Agents voyers.	33	110.100 »
Vienne	3.978 317	10 »	945.930 62	0 237	»	»	»	»	id.	37	94.210 »
Vienne (Haute-)	2.786 452	11 »	740.047 72	0 265	»	»	»	»	Agents voyers et P^ts. et Ch^es.	42	92.459 41
Vosges	2.492 522	11 »	991.914 40	0 398	»	»	»	»	Agents voyers.	45	148.570 01
Yonne	4.032 738	9 »	1.306.662 80	0 324	»	»	»	»	id.	41	103.962 49
		Moyenne		Moyenne :		Moyenne :		Moyenne :			
TOTAUX	167.152 020	10 21	62.084.949 87	0 403	78.876 757	8 85	21.371.550 40	0 287		3.429	9.770.054 84

TABLEAU N° 12

SERVICE VICINAL

RELEVÉ DES DÉPENSES DE 1904 ET INDICATION DES RESSOURCES AU MOYEN DESQUELLES CES DÉPENSES ONT ÉTÉ PAYÉES

SERVICE VICINAL

Relevé des dépenses de 1904 et indication des ressources au moyen desquelles ces dépenses ont été payées.

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des DÉPENSES acquittées.	RESSOURCES AU MOYEN DESQUELLES LES DÉPENSES ONT ÉTÉ PAYÉES					OBSERVATIONS
		Subvention de l'État.	Contingents des communes.	Contingents des particuliers.	Produits divers.	Part contributive du département.	
1	2	3	4	5	6	7	8
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	1.090.385 47	78.412 80	242.995 13	76.033 77	6.274 46	686.669 31	
Aisne	2.454.110 04	4.406 94	547.512 20	44.644 81	3.092 19	1.854.453 90	
Allier	1.340.151 64	6.763 »	174.354 47	1.227 33	»	1.157.806 84	
Alpes (Basses-)	537.929 54	85.594 70	65.061 95	1.085 »	»	386.187 89	
Alpes (Hautes-)	427.491 34	91.224 84	50.483 17	600 »	1.548 45	283.634 88	
Alpes-Maritimes	765.368 02	34.672 »	81.867 10	8.350 »	»	640.478 92	
Ardèche	449.942 41	31.801 »	105.911 »	481 33	»	311.749 08	
Ardennes	1.193.645 90	223 »	372.633 82	18.068 78	35.583 79	767.136 51	
Ariège	456.531 34	34.649 »	68.100 53	2.129 50	»	351.652 31	
Aube	1.303.607 82	16.375 »	293.078 64	1.627 »	»	992.527 18	
Aude	1.381.850 17	95.326 »	271.330 88	1.528 10	2.151 49	1.011.513 70	
Aveyron	1.127.733 82	51.078 »	145.903 99	454 11	250 »	930.047 72	
Bouches-du-Rhône	1.832.469 39	500 »	357.916 20	4.000 »	»	1.470.053 19	
Calvados	2.132.850 37	3.258 »	735.070 54	2.658 03	6.570 15	1.385.293 65	
Cantal	901.507 96	157.365 »	89.727 28	4.555 »	4.450 »	645.410 68	
Charente	1.528.737 56	»	559.675 08	505 »	404 35	968.153 13	
Charente-Inférieure	1.299.368 »	38.080 »	342.926 60	348 »	619 »	917.394 31	
Cher	888.130 49	3.100 »	245.569 27	5.123 10	50 73	634.278 39	
Corrèze	808.951 40	144.150 »	139.052 96	2.200 31	»	523.548 13	
Corse	445.556 03	99.917 »	76.291 16	»	7 67	269.340 20	
Côte-d'Or	685.884 74	»	131.966 45	1.170 42	»	552.747 87	
Côtes-du-Nord	917.271 53	54.228 »	199.102 98	3.620 »	»	660.320 55	
A reporter	23.969.474 98	1.031.124 28	5.296.431 49	180.409 59	61.111 28	17.400.398 34	

SERVICE VICINAL (*Suite*).

Relevé des dépenses de 1904 et indication des ressources au moyen desquelles ces dépenses ont été payées.

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des dépenses acquittées.	RESSOURCES AU MOYEN DESQUELLES LES DÉPENSES ONT ÉTÉ PAYÉES					OBSERVATIONS
		Subvention de l'État.	Contingents des communes.	Contingents des particuliers.	Produits divers.	Part contributive du département.	
1	2	3	4	5	6	7	8
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	23.969.474 98	1.031.124 28	5.296.431 49	180.409 59	61.111 28	17.400.398 34	
Creuse	867.136 51	54.811 »	245.751 63	628 77	»	565.945 11	
Dordogne	1.088.740 50	57.330 »	353.354 51	1.316 »	409 90	676.330 09	
Doubs	841.903 34	4.969 40	315.169 95	3.657 27	3.517 66	514.589 06	
Drôme	674.487 67	63.729 »	131.964 62	4.678 66	»	474.115 39	
Eure	1.060.474 88	»	350.364 75	7.554 »	»	702.556 13	
Eure-et-Loir	1.686.199 19	»	430.828 23	2.640 »	250 »	1.252.480 96	
Finistère	709.032 16	8.163 »	82.204 »	1.093 »	1.116 »	616.456 16	
Gard	1.313.707 54	10.636 »	356.985 »	14.990 55	9.171 06	921.924 93	
Garonne (Haute-)	736.553 51	7.750 »	173.413 08	100 »	68 05	555.222 38	
Gers	283.601 14	540	72.232 76	»	»	210.828 38	
Gironde	2.375.349 36	356.997 »	249.312 08	1.239 »	3.024 46	1.764.776 82	
Hérault	1.572.648 58	13.922 »	419.966 24	1.737 40	631 82	1.136.391 12	
Ille-et-Vilaine	1.284.951 60	48.130 »	385.603 70	966 77	830 17	849.420 96	
Indre	820.987 38	6.044 »	197.359 34	1.310 »	3.032 72	613.241 32	
Indre-et-Loire	1.041.072 27	7.356 »	252.267 85	1.013 16	»	780.435 26	
Isère	1.557.138 11	80.783 42	851.390 23	17.851 20	631 69	1.106.481 57	
Jura	793.136 72	34.884 »	180.393 97	8.959 »	65 25	568.834 50	
Landes	649.634 32	18.076 »	112.565 74	»	36 »	518.956 58	
Loir-et-Cher	626.921 56	6.312 »	222.312 34	610 »	75 73	397.611 49	
Loire	1.120.689 39	56.683 »	387.388 12	8.842 34	340 49	667.435 44	
Loire (Haute-)	729.941 34	25.755 »	105.273 78	2.780 »	2.861 98	593.270 58	
A reporter	45.803.782 05	1.893.995 10	10.672.633 41	262.376 71	87.074 26	32.887.702 57	

SERVICE VICINAL (*Suite*).

Relevé des dépenses de 1904 et indication des ressources au moyen desquelles ces dépenses ont été payées.

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des dépenses acquittées.	RESSOURCES AU MOYEN DESQUELLES LES DÉPENSES ONT ÉTÉ PAYÉES						OBSERVATIONS
		Subvention de l'État.	Contingents des communes.	Contingents des particuliers.	Produits divers.	Part contributive du département.		
1	2	3	4	5	6	7		8
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
Report	45.803.782 05	1.893.995 10	10.672.633 41	262.376 71	87.074 26	32.887.702 57		
Loire-Inférieure ...	1.768.205 03	»	362.768 05	457 86	316 »	1.404.663 12		
Loiret............	965.093 79	500 »	161.938 56	5.600 »	106 25	796.948 98		
Lot..............	856.368 92	61.590 »	210.931 04	30.065 »	232 03	553.550 85		
Lot-et-Garonne ...	675.803 79	»	341.777 56	»	»	334.026 23		
Lozère	483.234 94	77.139 »	42.658 82	1.659 96	160.40	361.616 76		
Maine-et-Loire....	926.094 77	1.333.34	343.652 15	4.067 33	»	577.041 95		
Manche	2.259.542 80	»	559.303 31	647 15	28 54	1.699.563 80		
Marne	1.885.538 54	38.269 »	627.025 97	33.684 20	93 »	1.186.466 37		
Marne (Haute-)....	879.398 50	21.896 »	287.145 73	17.755 17	7.270 57	545.331 03		
Mayenne..........	650.948 52	»	409.111 06	2.857 30	»	238.980 16		
Meurthe-et-Moselle.	754.354 16	32.577 45	295.983 38	5.339 »	»	420.504 33		
Meuse............	1.036.314 89	58.865 52	414.912 96	13.430 75	299 90	548.805 76		
Morbihan.........	671.409 39	11.039 »	179.943 09	435 »	140 78	479.851 52		
Nièvre	1.022.985 45	51.539 »	364.097 39	1.000 »	»	606.349 06		
Nord.............	3.813.177 03	22.130 40	972.309 10	29.377 47	246 »	2.789.114 06		
Oise	2.418.744 13	»	925.902 82	85.252 98	1.847 25	1.405.741 08		
Orne	1.687.083 88	97.768 »	413.125 09	50 »	201 »	1.175.939 79		
Pas-de-Calais	2.986.824 75	»	716.898 05	6.764 40	132.693 85	2.130.468 45		
Puy-de-Dôme.....	2.198.205 41	148.775 »	268.782 98	8.000 »	2.620 »	1.770.027 43		
Pyrénées (Basses-)..	509.471 43	31.598 »	126.892 12	300 »	48 12	350.633 19		
Pyrénées (Hautes-).	355.329 98	8.550 »	79.710 97	»	1.068 21	266.000 80		
Pyrénées-Orientales.	951.827 04	62.921 »	146.710 68	»	472 90	741.722 46		
A reporter ...	75.559.739 19	2.620.485 81	18.924.164 29	509.120 28	234.919 06	53.271.049 75		

SERVICE VICINAL (*Fin*).

Relevé des dépenses de 1904 et indication des ressources au moyen desquelles ces dépenses ont été payées.

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des dépenses acquittées.	RESSOURCES AU MOYEN DESQUELLES LES DÉPENSES ONT ÉTÉ PAYÉES					OBSERVATIONS
		Subvention de l'État.	Contingents des communes.	Contingents des particuliers.	Produits divers.	Part contributive du département.	
1	2	3	4	5	6	7	8
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	75.559.739 19	2.620.485 81	18.924.164 29	509.120 28	234.919 06	53.271.049 75	
Rhin (Haut-)[Belfort]	209.675 82	9.817 87	110.303 58	300 »	1.274 »	87.980 37	
Rhône	1.841.477 27	40.158 89	492.596 95	115.330 83	»	1.193.390 60	
Saône (Haute-)	655.743 54	17.003 »	261.857 97	»	252 »	376.630 57	
Saône-et-Loire	1.472.983 39	8.937 »	410.710 48	12.423 »	1.629 26	1.039.283 65	
Sarthe	1.188.978 46	7.597 »	494.148 57	4.180 68	260 »	682.792 21	
Savoie	635.323 94	128.724 06	245.664 34	2.653 95	1.822 60	256.458 99	
Savoie (Haute-) ...	458.281 68	65.533 »	99.899 71	»	861 06	291.987 91	
Seine	3.421.408 79	»	»	»	»	3.421.408 79	
Seine-Inférieure ...	2.392.938 50	18.152 »	877.385 95	12.943 32	1.328 70	1.483.128 53	
Seine-et-Marne....	1.504.925 82	6.583 »	806.035 79	7.749 15	3.628 54	680.929 34	
Seine-et-Oise	3.300.177 47	18.393 84	1.020.516 25	46.670 35	18.220 72	2.296.376 31	
Sèvres (Deux-)	821.093 62	»	122.285 81	450 »	»	698.357 81	
Somme...........	2.516.127 42	10.589 »	730.079 77	104.211 47	17.146 69	1.654.100 49	
Tarn.............	970.627 74	44.315 »	217.533 30	2.383 50	3.105 34	703.280 60	
Tarn-et-Garonne...	656.120 01	18.991 »	80.106 41	625 »	3.801 50	552.596 10	
Var..............	885.215 36	36.170 13	281.547 50	3.692 63	»	563.805 10	
Vaucluse	380.554 18	33.263 »	147.008 48	1.072 50	»	199.210 20	
Vendée...........	1.244.476 48	»	394.125 36	2.500 »	812 »	847.039 12	
Vienne...........	1.075.850 57	34.603 »	470.219 60	»	2 09	571.025 88	
Vienne (Haute-)...	832.507 13	»	424.725 21	350 »	»	407.431 92	
Vosges...........	1.183.235 »	94.146 51	420.362 72	18.738 93	35.070 67	614.916 17	
Yonne	1.478.123 90	39.873 »	387.552 84	2.834 52	5.083 22	1.042.780 32	
Totaux......	104.685.585 28	3.253.336 11	27.418.830 88	848.230 11	329.217 45	72.835.970 73	

TABLEAU N° 13

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

ET

TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX

PREMIÈRE PARTIE

LIGNES

DONNANT LIEU A DES BÉNÉFICES AU PROFIT DU DÉPARTEMENT

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Monthermé-Est à Monthermé-Laval-Dieu et à Phades	9 nov. 1867.	»	4k »m	1m44	Lignes exploitées par la Compagnie des chemins de fer de l'Est pour le compte du département.	»	»	53.155f
Chemin de fer de Vrigne-Meuse à Vrigne-aux-Bois			4 728					84.805
Chemin de fer de Carignan à Messempré			6 438					69.111
Totaux			15k 166m					

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	ANNÉE DE L'OUVERTURE à l'exploitation.	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans chaque sens.	BÉNÉFICE TOTAL acquis en 1904 AU BUDGET DÉPARTEMENTAL	PART DE BÉNÉFICE revenant À L'ÉTAT	BÉNÉFICE NET revenant AU DÉPARTEMENT	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.	OBSERVATIONS
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
DES ARDENNES									
D'INTÉRÊT LOCAL									
	1873	Mécanique (vapeur).	4 trains de marchandises. (a)				470f		(a) Le service des voyageurs ne s'effectue qu'entre Monthermé-Est et Laval-Dieu. Il est assuré par la Compagnie des chemins de fer départementaux à voie étroite des Ardennes concessionnaire et exploitante de la ligne de Monthermé-Est à Hautes-Rivières sur laquelle ligne se trouve la station de Monthermé-Laval-Dieu.
Aux termes du traité d'exploitation du 17 décembre 1885, renouvelé, à partir du 1er janvier 1898, pour une période de 12 ans en ce qui concerne les lignes de Carignan à Messempré et de Vrigne-Meuse à Vrigne-aux-Bois, et pour une période de 6 ans en ce qui concerne la ligne de Monthermé-Est à Laval-Dieu et à Phades, la Compagnie reste étrangère aux chances de l'entreprise ; elle ne prétend à aucun bénéfice, mais ne doit encourir aucune perte. Elle centralise les recettes et porte exactement au débit du compte du département les dépenses de toute nature afférentes à l'exploitation des lignes.	1873	Mécanique (vapeur).	1 train de marchandises. 8 trains de voyageurs	20.508f 38	6.735f 57	13.772f 81	550	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et Contrôleur des Mines.	
	1871	Mécanique (vapeur).	1 train mixte régulier et 1 train mixte facultatif.				740		
				20.508f 38	6.735f 57	13.772f 81	1.760f		

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

DEUXIÈME PARTIE

LIGNES

DONNANT LIEU A DES CHARGES POUR LES DÉPARTEMENTS

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Marlieux à Châtillon-sur-Chalaronne	6 avril 1876.	Compagnie des chemins de fer de Marlieux à Châtillon-sur-Chalaronne, représentée par le chef d'exploitation à Châtillon.	11k 373m	1m »	Ligne concédée par le département en vertu du décret du 6 avril 1876, moyennant une subvention en capital une fois donnée, savoir : fr. c. État ... 121.119 25 Communes ... 82.500 » Particuliers ... 43.200 » Département ... 116.538 50 Total ... 363.357 75	99 ans.	1879	1975	62.504f
2° TRAMWAYS									
Tramway de Ferney-Voltaire à la frontière suisse	12 août 1889.	MM. Dupont-Buèche, Petit et Tronchet.	1k 713m		Tramway concédé au département de l'Ain et rétrocédé à MM. David Annevelle et consorts sans aucune subvention.	78 ans.	1890	1967	62.115f
Tramway de Trévoux à Saint-Trivier-de-Courtes	25 juillet 1894.	Compagnie des chemins de fer économiques du Sud-Est substituée à M. Jeancard à Lyon.	80 623	1m »	Tramways concédés au département de l'Ain et rétrocédés à M. Jeancard, qui est chargé de l'exécution des travaux ainsi que de l'exploitation du réseau. Les subventions communales seront versées dans la caisse du département, seul engagé envers le concessionnaire.	75 ans.	1898	1969	39.853
Tramway de Bourg à Frans			46 776						37.517
— de Pont-d'Ain à Jujurieux			7 727						44.201
— d'Ambérieu à Cerdon			22 953						44.438
— de Virieu-le-Grand à Ruffieu			22 821						46.799
— de Ferney-Voltaire à Gex	4 mai 1899.	Société anonyme des tramways de Ferney-Voltaire à Gex.	9 859	id.	Tramway concédé au département de l'Ain et rétrocédé à MM. Auguste Richard, Charles Regad et Eugène Dupont moyennant une subvention en capital une fois donnée, savoir : fr. c. Ville de Gex ... 17.500 » Département de l'Ain ... 80.000 » Total ... 97.500 »	68 ans.	1900	1967	37.836
A reporter			192 472						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'AIN											
D'INTÉRÊT LOCAL											
La ligne est exploitée par la Compagnie concessionnaire à ses risques et périls, sans aucune garantie de l'État ni du département.	Mécanique (vapeur).	5	»	»	»	»	»	»	»	420f	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
DÉPARTEMENTAUX											
La ligne est exploitée par les rétrocessionnaires à leurs risques et périls, sans aucune garantie de l'État ni du département.	Électricité (Décret du 1er mai 1902)	15	»	»	»	»	»	»	»	100f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
L'exploitation sera faite aux risques et périls du rétrocessionnaire. Les frais d'exploitation sont réglés par la formule $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2R}{3}$	Mécanique (vapeur).	3	280.644f 38	149.708f 47	»	»	»	130.935f 91	5c 45	3.225 15 1.867 85 309 05 917 95 912 80	
L'exploitation est faite aux risques et périls des concessionnaires.	id.	4 en hiver, 6 en été.	12.145 56	10.068 33	»	»	»	2.077 23	0 08	600 »	
			292.789 94	159.776 80	»	»	»	133.013 14	5 53	7.932 80	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					DÉPARTEMENT				
					2° TRAMWAYS				
	Report		192k 472m						
Tramway de Jassans au pont de Frans..	23 déc. 1901	Compagnie des chemins de fer économiques du Sud-Est.	0 808	1m »	Tramway concédé au département de l'Ain et rétrocédé à la Compagnie des chemins de fer économiques du Sud-Est qui est chargée de l'exécution des travaux ainsi que de l'exploitation. La dépense maximum pour l'établissement de la ligne est fixée à 134.000 francs, entièrement à la charge du département.	68 ans.	1902	1969	165.841f
— de Lyon à Dagneux et de Meximieux à Chalamont	10 mars 1903.	MM. Buffand et Tavian.	»	id.	Tramway concédé par l'État aux départements du Rhône et de l'Ain et rétrocédé à MM. Buffand et Tavian chargés de la construction et de l'exploitation sans subvention ni garantie d'intérêt.	60 ans.	»	1963	»
	Totaux		193 280						
					DÉPARTEMENT				
					1° CHEMINS DE FER				
Chemin de fer de Saint-Quentin à Guise	15 août 1870.	Société anonyme du chemin de fer de St-Quentin à Guise.	40k »m	1m44	Ligne concédée par le département moyennant le payement d'une subvention une fois donnée, savoir : Département.......... 940.000 fr. Communes........... 469.600 (1) Total..... 1.409.600 fr. (1) Non compris 37.820 francs que la Compagnie a reçus directement.	99 ans.	1874	1974	158.015f
— de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin	22 sept. 1876.	Société anonyme du chemin de fer de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin.	18 695	id.	Ligne concédée par le département moyennant le payement d'une subvention une fois donnée, savoir : Département............ 191.000 fr. Communes .... 220.000 Total...... 411.000 fr.	id.	1880	1973	147.540
Chemin de fer de Crécy-Mortiers à La Fère....	6 février 1877.	Société anonyme du chemin de fer de Crécy-Mortiers à La Fère.	21 122	id.	Ligne concédée par le département moyennant le payement d'une subvention une fois donnée, savoir : Département........... 250.000 fr. Communes.............. 182.300 Total...... 432.300 fr.	id.	1879	1978	116.723
	A reporter		79 817						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'AIN (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).											
			292.789f 94	159.776f 80	»	»	»	133.013f 14	5c 53	7.932f 80	
Exploitation faite aux risques et périls du rétrocessionnaire sans aucune garantie.	Mécanique (vapeur).	3	8.801 19	»	»	»	»	8.801 19	0 36	32 »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
Exploitation faite aux frais risques et périls des rétrocessionnaires sans aucune garantie.	Mécanique	»	»	»	»	»	»	»	»	1.020 »	
			301.591f 13	159.776 80	»	»	»	141.814f 33	5c 89	8.984f 80	
DE L'AISNE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Pas de formule d'exploitation.	Mécanique (vapeur).	8 de voyageurs et 2 de marchandises.	»	»	»	»	»	»	»	1.400f	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
Sans garantie d'intérêt.	id.	4	»	»	»	»	»	»	»	1.100	
id.	id.	3	»	»	»	»	»	»	»	1.000	
			»	»	»	»	»	»	»	3.500	

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report..............		79k817m						
Chemin de fer de Denain au Catelet..	26 sept. 1882.	Compagnie du chemin de fer du Cambrésis.	3 387	1m »	Ligne concédée par le département moyennant le payement d'une subvention fixe de 7.000 francs par kilomètre à la charge du département atténuée par des subventions communales.	90 ans.	1888	1972	82.180f
— du Catelet à St-Quentin.	28 juillet 1885.		32 303	id.	Ligne concédée par le département moyennant le payement d'une subvention fixe de 5.000 francs par kilomètre à la charge du département. Les communes fournissent une contribution de 135.500 francs.	87 ans.	1904		96.700
Chemin de fer de Mézières-sur-Oise à Vendeuil......................	29 février 1896.	Société anonyme du chemin de fer de St-Quentin à Guise.	8 033	1 44	Ligne concédée par le département moyennant le payement d'une subvention une fois donnée, savoir: Département........... 40.000 fr. Communes............. 44.000 Total...... 84.000 fr.	78 ans.	1898	1974	71.455
Chemin de fer de Ribemont à La Ferté-Chevresis......................	15 avril 1898.	Compagnie du chemin de fer de St-Qentin à Guise (Loi du 27 mars 1906)	17 511	id.	Ligne concédée par le département moyennant le payement de subventions en totalité, savoir: Département........... 100.000 fr. Communes............ 30.500 Particuliers............ 24.000 Total...... 154.500 fr. Garantie d'exploitation de 5.000 francs au maximum pendant 25 ans par le département, à partir de 1904.	76 ans.	1900	1974	53.475
Chemin de fer de Guise au Catelet...	17 avril 1898.	Compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Guise au Catelet. (Société anonyme.)	39 535	1 »	Ligne concédée par le département moyennant le payement: 1° d'une subvention départementale de 12.000 francs par kilomètre limitée à.... 438.000 fr. 2° de subventions communales .... 967.000 3° de subventions particulières................ 27.700 Total... 1.432.700 fr.	74 ans.	nov. 1901	1971	69.150
	A reporter..........		180 586						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE L'AISNE (*Suite*).

D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).

			»	»	»	»	»	»	»	3.500f	
	Mécanique (vapeur).	4	Les subventions sont payables en 10 annuités égales et sans intérêt.	La garantie de l'État est limitée annuellement à 921 francs pour la ligne de Denain au Catelet et à 8.400 francs pour la ligne du Catelet à Saint-Quentin, dans la limite des maxima prévus par la loi du 11 juin 1880.							
	id	5			»	»	»	»	»	1.190	
Pas de formule d'exploitation.	id.	8 de voyageurs et 1 de marchandises.	La subvention est payable en 5 annuités égales et sans intérêt.	»	»	»	»	»	»	280	
Frais d'exploitation limités à 78 p. 0/0 de la recette au maximum et à 57.000 francs au minimum.	id.	4	La subvention est payable en 10 annuités égales et sans intérêt pendant les 10 premières années qui suivront l'ouverture de la ligne.	»	»	»	»	»	»	540	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
1.500 fr. + $\frac{R}{2}$	id.	3	La subvention est payable en 8 annuités égales et sans intérêt, la 1re un an après la déclaration d'utilité publique et lorsque la Compagnie aura exécuté pour 200.000 francs de travaux.	La garantie de l'État est limitée annuellement à 37.397 fr. 50 dans la limite des maxima prévus à la loi du 11 juin 1880.	»	»	»	»	»	2.000	
			»	»	»	»	»	»	»	7.510	

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905 (1)	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR du réseau dans le département (4)	LARGEUR des voies (5)	MODE ET CONDITIONS de la concession (6)	DURÉE des concessions (7)	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation (8)	TERME des concessions (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement (10)
	Report		180k586m						
Chemin de fer de Roisel à Hargicourt. (Voir aussi Somme).	14 avril 1900.	MM. Michon et Grosselin.	1 353	1m »	Le département alloue au concessionnaire une subvention en capital de 5.000 francs, payable en 8 annuités. Le département encaisse pour le compte du concessionnaire: la subvention communale de 970 francs, payable pendant 50 ans; la subvention particulière de 7.000 francs, une fois donnée.	71 ans.	juillet 1901.	1971	60.000f
Chemin de fer de Soissons à Rethel avec embranchement sur Corbeny. (Partie comprise dans l'Aisne).	9 juillet 1901.	Société anonyme des chemins de fer de la banlieue de Reims et extensions.	78 667	id.	Le département prend à sa charge les acquisitions de terrains, la construction ou la modification des ouvrages d'art et les travaux des gares communes de Crouy et Guignicourt. Le concessionnaire prend à sa charge tous les autres travaux et fournitures jusqu'à concurrence des 3/4 d'un maximum de 3.145.000 francs.	67 ans.	1er janv. 1905.	24 juillet 1968	»
Chemin de fer de La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail (partie comprise dans l'Aisne).	12 août 1885.	Compagnie de chemins de fer départementaux.	5 060 (dans l'Aisne).	id.	Sans subvention ni garantie d'intérêts.	99 ans.	1889	1984	51.040f
	Totaux		265k666m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (Suite).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'AISNE (*Suite*).											
D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).											
			»	»	»	»	»	»	»	7.510 f	
$F = 1.500$ fr. $+ \frac{R}{2}$	Mécanique (vapeur).	3	»	La garantie de l'État est limitée annuellement à 1.425 francs.	»	»	»	»	»	70	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.900	
$F = 2.000$ fr. $+ \frac{R}{3}$	Mécanique (vapeur).	3	»	»	»	»	»	»	»	»	Le contrôle est exercé par le département de Seine-et-Marne.
			»	»	»	»	»	»	»	11.480 f	

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Moulins à Cosne...	20 août 1883.	Société générale des chemins de fer économiques.	224k711m	1m »	Lignes concédées par le département avec garantie d'intérêt du capital de premier établissement et garantie d'exploitation.	99 ans.	1886-87	1982	69.713f
— de Varennes-sur-Allier à Montvicq....................							1889-91		
Chemin de fer de Commentry à Marcillat.							1891		
Chemin de fer de Chantelle à Ébreuil.							1892		
— de Montvicq à Commentry........................	6 juillet 1889.	id.					1891	1988	72.000
Chemin de fer de Dompierre à La Palisse.	29 juillet 1889.	id.				93 ans.	1893	1982	60.000
— de Varennes à Trezelles.	29 déc. 1903.	id.	58k300m	1m »	Lignes concédées par le département moyennant le remboursement par annuités du capital de premier établissement sans garantie d'exploitation.	79 ans.	»	1982	64.000
— de Trezelles au Donjon.									54.000
— de La Palisse au Mayet-de-Montagne..................									100.000
Totaux............			283k011m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION — PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'ALLIER											
D'INTÉRÊT LOCAL											
	Mécanique (vapeur).	3									
		3 et 6									
		3									
F = 1.800 fr. + $\frac{R}{4}$ (R désignant la recette brute kilométrique, impôts déduits) avec garantie d'un minimum de 3.700 francs par kilomètre.		3 et 7	610.273f 55	244.694f 46	»	»	»	365.579f 09	11c 28	18.052f 20	Agents des Ponts et Chaussées.
	id.										
F = 1.650 fr. + $\frac{R}{3}$ avec garantie d'un minimum de 2.800 francs par kilomètre.	id.	3									
L'exploitation sera faite aux risques et périls du concessionnaire. La recette lui sera acquise jusqu'à concurrence do 2.800 francs par kilomètre; au delà de 2.800 francs l'excédent sera partagé dans la proportion de 2/3 pour le département et de 1/3 pour la Société.	id.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»
			610.273f 55	244.694f 46	»	»	»	365.579f 09	11c 28	18.052f 20	

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

DÉSIGNATION DES LIGNES DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1er janvier 1905.	DATES DES ACTES DÉCLARATIFS d'utilité publique.	DÉSIGNATION des CONCESSIONNAIRES	LONGUEUR DU RÉSEAU dans le département.	LARGEUR DES VOIES	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE DES CONCESSIONS	ANNÉE DE L'OUVERTURE à l'exploitation	TERME DES CONCESSIONS	PRIX KILOMÉTRIQUE D'ÉTABLISSEMENT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMIN DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

Néant.



ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE L'ARDÈCHE

D'INTÉRÊT LOCAL

Néant.

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Raucourt à Vouziers avec embranchement de Châtillon à Buzancy	9 août 1894.	MM. Beldant (Paul), Beldant (Edmond) et Baërt (François), entrepreneurs de travaux publics au Mans (Sarthe), auxquels a été substituée la Société anonyme des chemins de fer départementaux à voie étroite des Ardennes.	59k109m	0m80	Expropriation des terrains et installation des voies normales dans les gares communes effectuées et payées directement par le département. Travaux d'infrastructure, de superstructure et fourniture du matériel roulant effectués par les concessionnaires (sur série de prix, avec maximum et prime d'économie). Participation des concessionnaires égale au 1/4 de la dépene des fournitures et travaux exécutés par eux. Cette participation comprend deux parties : l'une non remboursable égale aux 7/10 du montant total, l'autre égale aux 3/10 et remboursable. L'exploitation se fait, quelles que soient les recettes, aux risques et périls des concessionnaires, sans garantie de déficits d'exploitation.	50 ans, mais avec faculté pour le département de la dénoncer au bout de 30 ans.	1898	9 août 1944	43.160f
Chemin de fer de Wasigny à Signy-l'Abbaye	9 août 1894.	id.	11 514	0m80	id.	id.	1898	9 août 1944	54.176
Ligne du Tremblois à la frontière belge. Le Tremblois à Rocroi	9 août 1894.	id.	11 542	1 »	id.	id.	1895	9 août 1944	57.742
Ligne du Tremblois à la frontière belge. Prolongement de cette ligne jusqu'à la frontière belge.	9 avril 1903	Société anonyme des chemins de fer départementaux à voie étroite des Ardennes.	3 904	id.	Études, expropriations de terrains et bornage, travaux d'infrastructure, travaux à faire en commun avec la Compagnie de l'Est dans la gare du Tremblois et travaux de superstructure non énumérés ci-dessous effectués et payés directement par le département. Travaux de superstructure, empierrement des stations, fourniture et pose des voies, des croisements et des changements de voie, des plaques tournantes, des ponts à bascule, des alimentations d'eau, des fosses à piquer le feu, de la ligne téléphonique avec les appareils, fourniture du matériel roulant, du matériel fixe et du mobilier nécessaire à l'exploitation, effectués directement par la Compagnie concessionnaire. Ces travaux et fournitures sont réglés sur série de prix avec maximum, sans prime d'économie. L'exploitation se fait, quelles que soient les recettes, aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire, sans garantie des déficits d'exploitation.	9 août 1944 mais avec faculté pour le département de résilier le 9 août 1924.	déc. 1905	9 août 1944	27.378 Travaux non terminés au 31 décembre 1904.
Chemin de fer de Nouzon à Gespunsart.	9 août 1894.	Comme à la ligne de Raucourt à Vouziers.	7 902	id.	Comme à la ligne de Raucourt à Vouziers.	Comme à la ligne de Raucourt à Vouziers.	1896	id.	87.138
Prolongement de cette ligne jusqu'à la frontière belge	9 avril 1903.	Comme au prolongement de la ligne du Tremblois à Rocroi.	3 200	id.	Comme au prolongement de la ligne du Tremblois à Rocroi.	»	?	id.	Les travaux sont en cours d'exécution
A reporter			97 171						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DES ARDENNES											
D'INTÉRÊT LOCAL											
*L'exploitation se fait aux risques et périls des concessionnaires, qui ne peuvent en porter les dépenses en compte que jusqu'à concurrence d'un maximum donné par la formule D = 1.000 fr. × L + 0,25 R + 0 fr. 012 MK + 0f40 K, dans laquelle, L est la longueur exploitée, R la recette brute, impôts déduits, MK le nombre de tonnes kilométriques, K le nombre de trains kilométriques. Il existe une prime d'économie d'exploitation variant de 1/2 aux 2/3. Les déficits d'exploitation ne peuvent donner lieu qu'à un compte d'attente susceptible d'être allégé ou annulé par les bénéfices. Lorsqu'il n'existe pas de compte d'attente, les bénéfices sont partagés dans la proportion de 2/3 pour la Société et 1/3 pour le département.	Mécanique (vapeur).	4 id. 6									
L'exploitation se fait aux risques et périls du concessionnaire qui ne peut porter les dépenses en compte que jusqu'à concurrence d'un maximum donné par la formule D = 1.000 L + 0,25 R + 0,012 MK + 0f45 K dans laquelle L est la longueur exploitée, R la recette brute, impôts déduits, MK le nombre de tonnes kilométriques, K le nombre de trains kilométriques. Il existe une prime d'économie d'exploitation variant de 1/2 aux 2/3. Les déficits d'exploitation ne peuvent donner lieu qu'à un compte d'attente susceptible d'être allégé ou annulé par les bénéfices. Lorsqu'il n'existe pas de compte d'attente, les bénéfices sont partagés dans la proportion de 2/3 pour la Société et 1/3 pour le département.	id.	id.	136.186f 43 (Service d'emprunt.) 13.299 70 (Annuité aux concessionnaires pour l'amortissement de leur part contributive.)	23.730f 78	»	»	»	125.755f 35	4c 11	4.858f 68	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
Comme à la ligne de Raucourt à Vouziers.	id.	id.									
Comme au prolongement de la ligne du Tremblois-Rocroi.	id.	id.									
			149.486 13	23.730 78	»	»	»	125.755 35	4 11	4.858 68	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES	DATE DES ACTES	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR	LARGEUR	MODE ET CONDITIONS	DURÉE	ANNÉE	TERME	PRIX KILOMÉTRIQUE
	Report		97k171m						
Chemin de fer de Monthermé (Est) à Hautes-Rivières	17 avril 1898. 9 avril 1903. (transformation).	MM. Beldant (Paul), Beldant (Edmond) et Baërt (François), entrepreneurs de travaux publics au Mans (Sarthe), sont chargés de la construction dans les conditions ci-contre. La Société anonyme des chemins de fer départementaux à voie étroite des Ardennes est concessionnaire de l'exploitation.	17 679	1m »	Expropriation des terrains, installation des voies normales dans les gares communes, construction d'un pont de 6 mètres sur le canal d'amenée des usines de Laval-Dieu, fourniture et mise en place des appareils de voie sur la ligne actuelle d'intérêt local à voie normale de Monthermé (Est) à Laval-Dieu et, s'il y a lieu, achat de signaux et de trucks transporteurs, effectués et payés directement par le département. Travaux d'infrastructure et de superstructure autres que ceux ci-dessus désignés et fourniture du matériel roulant effectués par le concessionnaire (sur série de prix, avec maximum et prime d'économie). La Société concessionnaire de l'exploitation fournit à titre de garantie une participation égale au 1/4 des dépenses ou travaux et fournitures effectués par MM. Beldant et Baërt. — Cette participation est entièrement remboursable. L'exploitation se fait, quelles que soient les recettes, aux risques et périls des concessionnaires, sans garantie des déficits d'exploitation.	Période de temps s'écoulant entre la date de la loi déclarative d'utilité publique et le 9 août 1944, fin de la concession du 1er réseau, mais avec faculté pour le département de dénoncer cette concession en même temps que eelle du 1er réseau, c'est-à-dire le 9 août 1924.	oct. 1901	9 août 1944.	73.794f
Chemin de fer du Châtelet à Juniville.	17 avril 1898.		8 689	0 80			déc. 1900		56.282
Chemin de fer de Vendresse à Poix...	20 avril 1901.	MM. Beldant (Paul), Beldant (Edmond) et Baër (François), entrepreneurs de travaux publics au Mans (Sarthe), sont chargés de partie des travaux de superstructure et de la fourniture du matériel roulant dans les conditions indiquées ci-contre. La Société anonyme des chemins de fer départementaux à voie étroite des Ardennes est concessionnaire de l'exploitation.	19 255	0 80	Études, expropriations des terrains et bornage, travaux d'infrastructure, travaux de superstructure (autres que ceux énumérés ci-dessous) et fournitures des transporteurs effectués et payés directement par le département. Empierrement des stations, fourniture et pose des voies, des croisements et des changements de voie, des plaques tournantes, des ponts à bascule, des grues de chargement, des alimentations d'eau, de la ligne téléphonique avec les appareils, des poteaux de déclivités et de courbes, fourniture du matériel roulant et fixe, de l'outillage et du mobilier nécessaires à l'exploitation (sauf les transporteurs) effectués par MM. Beldant et Baërt. Ces travaux et fournitures sont réglés sur série de prix avec maximum et prime d'économie. La Société concessionnaire de l'exploitation fournit à titre de garantie une participation égale au 1/4 des dépenses en travaux et fournitures effectués par MM. Beldant et Baërt. Cette participation est entièrement remboursable. L'exploitation se fait, quelles que soient les recettes, aux risques et périls des concessionnaires, sans garantie des déficits d'exploitation.	Période de temps s'écoulant entre la date de la loi déclarative d'utilité publique et le 1er juillet 1950, mais avec faculté pour le département de faire cesser la concession aux mêmes dates que celles du 1er réseau c'est-à-dire au 9 août 1924 ou au 9 août 1944 — La même faculté existant pour le concessionnaire en ce qui concerne la dernière de ces dates.	mai 1904.	1er juillet 1950.	53.409
— d'Attigny à Baalons...			17 398						53.633
	A reporter		160k192m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

DES ARDENNES (*Suite*).

D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION 11	MODE de TRACTION 12	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS 13	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.* 14	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État. 15	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS communaux. 16	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS des particuliers. 17	RECETTES EN ATTÉNUATION — PART du département dans les bénéfices de l'exploitation. 18	DÉPENSE NETTE supportée par le département. 19	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels. 20	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904. 21	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle. 22
			149.486f 13	23.730f 78	»	»	»	125.755f 35	4c 11	4.858f 68	
L'exploitation se fait aux risques et périls des concessionnaires, qui ne peuvent porter les dépenses en compte que jusqu'à concurrence d'un maximum donné par la formule $D = 1.000\,L + 0{,}25\,R + 0{,}012\,MK + 0^{f}45K$, dans laquelle les facteurs littéraux ont la même signification que ci-dessus. Il existe une prime d'économie d'exploitation variant de 1/2 aux 2/3. Les déficits d'exploitation ne peuvent donner lieu qu'à un compte d'attente susceptible d'être allégé ou annulé par les bénéfices. Lorsqu'il n'existe pas de compte d'attente, les bénéfices sont partagés dans la proportion de 2/3 pour la Société et 1/3 pour le département.	Mécanique (vapeur).	6 . id.	53.015 60 (Service d'emprunt.) 18.698 62 (Annuité aux concessionnaires pour l'amortissement de leur part contributive.)	»	»	»	»	71.714 22	2,35	1.318 39	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
L'exploitation se fait aux risques et périls du concessionnaire qui ne peut porter les dépenses en compte que jusqu'à concurrence d'un maximum donné par la formule $D = 1.000 \times L + 0{,}25\,R + 0{,}012\,MK + 0{,}45\,K$ dans laquelle L est la longueur exploitée, R la recette brute, impôts déduits, MK le nombre de tonnes kilométriques, K le nombre de trains kilométriques. Il existe une prime d'économie d'exploitation variant de 1/2 aux 2/3. Les déficits d'exploitation ne peuvent donner lieu qu'à un compte d'attente susceptible d'être allégé ou annulé par les bénéfices. Lorsqu'il n'existe pas de compte d'attente les bénéfices sont partagés dans la proportion de 2/3 pour la Société et 1/3 pour le département.	id.	4	66.976 59 (Service d'emprunt). 28.171 92 (Annuités aux concessionnaires pour l'amortissement de leur participation.)	»	»	»	»	95.148 51	3,11	1.718 43	
			316.348 86	23.730 78	»	»	»	292.618 08	9 57	7.895 50	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
						DÉPARTEMENT			
						1° CHEMINS DE FER			
	Report		160k192m						
Chemin de fer de Soissons à Rethel (partie comprise dans le département des Ardennes)	6 juillet 1901.	Société des chemins de fer de la banlieue de Reims et extensions.	26 929	1 m »	Acquisitions de terrains, construction et modification des ouvrages d'art de plus d'un mètre d'ouverture, travaux d'infrastructure de la gare commune de Rethel et fourniture des trucks, effectués et payés directement par le département. Études et confection des projets définitifs (sauf en ce qui concerne les travaux effectués par le département), travaux d'infrastructure (à l'exception de ceux indiqués ci-dessus), travaux de superstructure y compris les fosses à transporteurs, fourniture du matériel fixe et roulant (sauf les transporteurs), du mobilier des gares, de l'outillage des gares, de la voie et des ateliers, effectués par le concessionnaire. La fourniture de l'armature de la voie, du matériel fixe, du matériel roulant, de l'outillage et du mobilier est réglée suivant les dépenses réelles majorées de 10 0/0 pour frais généraux. Les autres travaux sont réglés sur série de prix. L'ensemble des dépenses effectuées par le concessionnaire est majoré de 1,50 0/0 pour frais de constitution de capital et réalisation d'emprunt. Le montant des dépenses en question majoré comme il vient d'être dit, est limité par un maximum. Il est prévu une prime d'économie. **La Société concessionnaire fournit à titre de garantie d'exploitation une participation égale au 1/4 des dépenses effectuées par elle et majorées. Cette participation est entièrement remboursable. L'exploitation se fait, quelles que soient les recettes, aux risques et périls des concessionnaires, sans garantie des déficits d'exploitation.**	Période de temps qui s'écoulera entre la date de la loi déclarative d'utilité publique et le 24 juillet 1968.	25 octobre 1903.	24 juillet 1968.	59.314f
	A reporter		187k121m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DES ARDENNES (*Suite*).											
D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).											
			316.348f 86	23.730f 78	»	»	»	292.618f 08	9c 57	7.895f 50	
L'exploitation se fait aux risques et périls du concessionnaire quelles que soient les recettes. Les dépenses ne peuvent être portées en compte que jusqu'à concurrence d'un maximum donné par la formule $F = 1.200 + \frac{2}{3} R$ dans laquelle F représente les frais d'exploitation et R la recette brute impôts déduits. Il existe une prime d'économie d'exploitation des 2/3 de l'écart entre le maximum défini par la formule ci-dessus et le montant des dépenses réelles. Les insuffisances sont à la charge du concessionnaire jusqu'au moment où elles peuvent lui être remboursées, sans intérêt, sur les produits ultérieurs de l'exploitation. Les recettes nettes après remboursement des insuffisances, le cas échéant, appartiennent au département jusqu'à concurrence de 4,50 o/o du capital de premier établissement. Le surplus est partagé par moitié entre le département et le concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	4	46.481 05 (Service d'emprunt). 12.717 16 (Annuité aux concessionnaires pour l'amortissement de leur participation).	»	»	»	»	59.198 21	1 94	1.336 26	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
			375.547f 07	23.730f 78	»	»	»	351.816f 29	11c 51	9.231f 76	

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATES DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report			187k121m						
Chemin de fer de Signy l'Abbaye à Mézières et à Mohon avec embranchement au port de Mohon.......	18 avril 1904	Société anonyme des chemins de fer départementaux à voie étroite des Ardennes.	36 000	0m80	Études, acquisitions de terrains et bornage, travaux d'infrastructure, travaux de superstructure autres que ceux énumérés ci-dessous, fourniture des transporteurs effectués et payés directement par le département. Empierrement des stations, fourniture et pose des voies, des croisements et des changements de voie, des plaques tournantes, des ponts à bascule, des ponts roulants et grues de chargement, des alimentations d'eau, de ligne téléphonique avec ses appareils, des poteaux kilométriques, les P. N., le matériel roulant et fixe sauf les fournitures des truks transporteurs, l'outillage et le mobilier nécessaires à l'exploitation, effectués directement par la Compagnie concessionnaire. Ces travaux et fournitures sont réglés sur série de prix avec maximum et prime d'économie. La Compagnie concessionnaire fournit à titre de garantie une participation égale au 1/4 des dépenses en travaux et fournitures effectués par elle. Cette participation est entièrement remboursable. L'exploitation se fait, quelles que soient les recettes, aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire, sans garantie des déficits d'exploitation.	Période de temps s'écoulant entre la date de la loi déclarative d'utilité publique et le 1er juillet 1953, mais avec faculté pour le département de faire cesser la concession les 9 août 1924 et 1944. La même faculté existe pour le concessionnaire en ce qui concerne cette dernière date seulement.	?	1er juillet 1953.	Les travaux n'étaient pas terminés au 31 décembre 1904
Chemin de fer de Juniville à Vouziers.			32 500						
Totaux.............			255k621m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX *(Suite)*.

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTIONS de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DES ARDENNES *(Suite)*.											
D'INTÉRÊT LOCAL *(Suite)*.											
			375.547f 07	23.730f 78	»	»	»	351.816f 29	11c 51	9.231f 76	
L'exploitation se fait aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire qui ne peut porter les dépenses en compte que jusqu'à concurrence d'un maximum donné par la formule D = 1.000 L + 0,25 R + 0,012 MK + 0f 45 K dans laquelle L est la longueur exploitée, R la recette brute, impôts déduits, MK le nombre de tonnes kilométriques, K le nombre de trains kilométriques. Il existe une prime d'économie variant de 1/2 aux 2/3. Les déficits d'exploitation ne peuvent donner lieu qu'à un compte d'attente susceptible d'être allégé ou annulé par les bénéfices. Lorsqu'il n'existe pas de compte d'attente, les bénéfices sont partagés dans la proportion de 2/3 pour la Société et 1/3 pour le département.	Mécanique (vapeur).	3	»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
			375.547 07	23.730f 78	»	»	»	351.816f 29	11c 51	9.231f 76	

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer des Riceys à Cunfin...	Loi du 17 août 1897.	Compagnie des chemins de fer départementaux de l'Aube.	35k 600m	1m »	Concession faite dans les conditions de la loi du 11 juin 1880. Sauf les terrains que le département a livrés, et les travaux de raccordement que la Compagnie des chemins de fer de l'Est a exécutés elle-même dans sa gare de Polisot, tous les travaux d'infrastructure et de superstructure ont été exécutés par la Compagnie concessionnaire, qui a fourni en outre le matériel roulant et tout l'outillage nécessaire à l'exploitation. Les 3/4 des dépenses totales d'établissement ont été payées par le département; l'autre 1/4 reste à la charge de la Compagnie concessionnaire à laquelle le département payera, pendant toute la durée de la concession, au taux de 4,65 o/o, l'intérêt et l'amortissement de ce 1/4.	48 ans.	1902.	17 août 1945.	52.100f

2° TRAMWAYS

Néant.

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE L'AUBE

D'INTÉRÊT LOCAL

L'exploitation a lieu aux risques et périls du concessionnaire quelles que soient les recettes. Les frais réels d'exploitation ne pouront dépasser par kilomètre un maximum déterminé par la formule $F = 1.400\text{ fr.} + \frac{R}{2}$, R étant la recette kilométrique brute, impôts déduits, la longueur de la ligne étant comptée pour 35 kilomètres 600. Cette formule est applicable pour une exploitation comportant 3 trains par jour dans chaque sens. Lorsque des trains supplémentaires seront imposés au concessionnaire le maximum des dépenses totales d'exploitation sera obtenu en ajoutant au chiffre résultant de la formule qui précède 0f 20 par kilomètre de train supplémentaire. Lorsque les frais réels d'exploitation seront inférieurs au maximum calculé comme il est dit ci-dessus $(1.400\text{ fr.} + \frac{R}{2} + 0,20\text{ T K})$ ils seront majorés d'une prime d'économie déterminée par la convention. Les frais ainsi majorés constitueront les frais d'exploitation que le concessionnaire sera autorisé à prélever sur les recettes brutes. Si ces dernières sont insuffisantes pour faire face à ce prélèvement le déficit restera à la charge du concessionnaire; si au contraire elles présentent un excédent, la différence sera partagée par moitié entre le département et le concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	3 au moins pour R inférieur à 4.000 f. — 5 pour R supérieur à 4.000 f. — 5 pour R supérieur à 6.500 f.	69.439f 98	30.561f 92	13.154f 39	»	»	25.723f 67	0c 84	1.780f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et Contrôleurs des Mines.

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

DE L'AUDE

D'INTÉRÊT LOCAL

Néant.

Note. — Les modifications apportées aux colonnes 11 et 13 résultent d'un avenant à la convention approuvé par la loi du 28 décembre 1904 et applicable à l'année d'exploitation 1904.

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR du réseau dans le département. (4)	LARGEUR des voies (5)	MODE ET CONDITIONS de la concession (6)	DURÉE des concessions (7)	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. (8)	TERME des concessions (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement (10)
Tramway d'Ouveillan à Fleury.......			30k006m77				1905		40.900f
— d'Olonzac à Lézignan......			15 699 37				1901		46.100
— de Lézignan à Lanouvelle...			54 536 50				1902		40.800
— de Fabrezan à Saint-Pierre-des-Champs....................			14 552 02				1905		48.000
Tramway des Palais à Monthoumet..			29 934 25				1904		44.100
— de Ripaud à Tuchan......	25 mars 1898.	Compagnie des tramways à vapeur du département de l'Aude, siège social, 8, rue d'Alsace, à Carcassonne.	24 498 40	1m »	La construction est faite par le rétrocessionnaire sur série de prix avec maximum de coût kilométrique et partage des économies.	75 ans.	1902	31 déc. 1973	47.800
— de Carcassonne à Caunes...			23 593 80				1901		40.800
— de Carcassonne à Lastours..			16 192 00				1903		52.100
— de Castelnaudary à Belpech.			40 570 88				1903		35.800
— de Fanjeaux à Saint-Denis			35 432 90				1905		42.500
— de Narbonne à Thézan.....			26 745 41				1905		42.500
Totaux			311k762m30						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DES TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'AUDE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
L'exploitation sera faite aux frais, risques et périls du rétrocessionnaire. — La dépense kilométrique d'entretien et d'exploitation à porter en compte chaque année ne pourra excéder le chiffre maximum F résultant de l'application des formules $F = R$ jusqu'à 2.500 fr. de recette kilométrique. $F = 1.750 + 0,30\ R$ de 2.500 à 5.000 fr. $F = 750 + 0,50\ R$ au delà de 5.000 fr, dans lesquelles R représente la recette brute (impôts déduits).	Mécanique (vapeur).	3 au minimum.	420.458f 63	»	»	»	»	420.458f 63	13c 290	12.100f	Le contrôle est confié à l'Ingénieur en chef de l'Aude, nommé Directeur du contrôle, aux Ingénieurs du service ordinaire, et aux conducteurs et autres agents, désignés par l'Ingénieur en chef, sous réserve de l'approbation préfectorale.
			420.458f 63	»	»	»	»	420.458 63	13c 290	12.100	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DES

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES	DATE DES ACTES	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR	LARGEUR	MODE ET CONDITIONS	DURÉE	ANNÉE	TERME	PRIX KILOMÉTRIQUE
Chemin de fer de Miramas à Port-de-Bouc	12 avril 1875.	Compagnie du chemin de fer de Miramas à Port-de-Bouc.	25k 009m	1m44	Concession faite sans subvention ni garantie d'intérêt tant pour la construction que pour l'exploitation.	86 ans.	1879 et 1881	12 avril 1961	131.600f
Chemins de fer des Bouches-du-Rhône. — Le Pas-des-Lanciers à Martigues	19 février 1870.	Société nouvelle des chemins de fer des Bouches-du-Rhône.	43 863	id.	Concession faite à forfait avec une subvention totale de 4.775.400 francs sans garantie d'intérêt tant pour la construction que pour l'exploitation.	91 ans.	1872, 1874 et 1875	12 avril 1961	108.870
Tarascon à Saint-Remy									
Arles aux carrières de Fontvieille	10 juin 1873.					88 ans.			
Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône. — Fontvieille à Salon	30 août 1884.	Compagnie des chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône.	132 516	1m44	Concession faite sous le régime de la loi du 11 juin 1880, avec garantie d'intérêt du capital de premier établissement et garantie d'exploitation.	77 ans.	1887	12 avril 1961	108.655
Barbentane à Orgon									
Saint-Remy à Orgon									
La Ciotat (gare) à La Ciotat (ville)									
Eyguières à Peyrolles	27 juillet 1886.					75 ans.	1889		
Chemins de fer de la Camargue. — Arles-Trinquetaille aux Salins-de-Giraud	25 juin 1889.	Compagnie des chemins de fer de la Camargue.	74 852	1 »		99 ans.	1892	25 juin 1998	48.220
Arles-Trinquetaille aux Saintes-Maries									
Nîmes à Arles-Trinquetaille	29 déc. 1897.	»	1.667	id.	Concession faite sous le régime de la loi du 11 juin 1880, avec garantie d'intérêt d'une partie du capital de premier établissement.	90 ans.	1901	24 juin 1988	103.968
Totaux			277k 907m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
BOUCHES-DU-RHÔNE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
La Compagnie concessionnaire exploite à ses frais.	Mécanique (vapeur).	3	»	»	»	»	»		»	2.500f	Agents des Ponts et Chaussées et des Mines.
		3	»	»	»	»	»	»	»	11.050 (frais communs avec le réseau des chemins de fer régionaux)	
2.300 francs par kilomètre, plus le tiers de la recette brute (impôts déduits) avec un minimum de 4.300 francs par kilomètre.	Mécanique (vapeur).	3	785.699f 51	219.675f 53	»	»	»	566.023f 98	»	(Voir ci-dessus.)	Agents des Ponts et Chaussées et des Mines.
Dépenses réellement faites sans pouvoir dépasser 2.000 francs par kilomètre, plus le tiers de la recette brute (impôts déduits) sans minimum.		3	82.731 36	27.439 44	»	5.436 80	»	49.855 12 (Excédent de recettes.)	»	3.600f	
Dépenses réellement faites sans pouvoir dépasser 2.000 francs par kilomètre, plus le tiers de la recette kilométrique brute (impôts déduits).		3								1.600	
			868.430f 87	247.114f 97	»	5.436f 80	»	615.879f 10		18.750	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT DES									
1° CHEMINS DE FER									
2° TRAMWAYS									
Ligne de Marseille-L'Estaque à Sausset et à Châteauneuf	3 décembre 1900.	M. Évesque.	28k000m	1m44	Concession faite sans subvention ni garantie d'intérêt tant pour la construction que pour l'exploitation.	75 ans.	»	3 décembre 1975	»
Ligne de Saint-Marcel à Aubagne	26 mars 1904.	id.	9 037	id.	id.	56 ans.	1905	31 décem. 1960	160.451f
Ligne d'Aix à Marseille (Saint-Antoine)	11 janvier 1901.	Compagnie des tramways électriques des Bouches-du-Rhône.	20 608	id.	id.	50 ans.	1903	31 décem. 1950	126.332
	Totaux		63k486m						
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Caen à Courseulles.	1er janvier 1873.	MM. Mauger et Castor.	28k 303m	1m44	Ligne concédée par le département, avec des subventions s'élevant à 1.296.000 francs, savoir : État ... 324.000 fr. Département ... 972.000 Total.... 1.296.000 fr.	88 ans.	1875, 1876 et 1877	1er janvier 1957	157.092f

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
BOUCHES-DU-RHÔNE (*Suite*).											
D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
La Compagnie concessionnaire exploitera à ses frais.	Mécanique (électricité).	15	»	»	»	»	»	»	»	»	Agents des Ponts et Chaussées.
La Compagnie concessionnaire exploite à ses frais.	id.	minimum 20	»	»	»	»	»	»	»	675f	id.
id.	id.	minimum 16	»	»	»	»	»	»	»	1.575	id.
			»	»	»	»	»	»	»	2.250	
DU CALVADOS											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation a lieu aux risques et périls des concessionnaires.	Mécanique (vapeur).	6 trains réguliers en été et 5 en hiver.	»	»	»	»	»	»	»	1.400f	Agents voyers

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tramway de Caen à Dives et à Luc-sur-Mer	5 sept. 1891 et 16 déc. 1895.		38k 321m		Construction et exploitation à forfait aux frais du concessionnaire, sauf l'établissement de la plate-forme à la charge du département.		1892 et 1893	5 sept. 1941	34.283f (prix moyen)
Tramway de Grandcamp-les-Bains à Isigny	5 sept. 1891.		10 326		Construction à forfait aux frais du concessionnaire, sauf l'établissement de la plate-forme à la charge du département. Le capital à la charge du concessionnaire est rémunéré à 2,50 o/o.		1896		35.840 maximum
Tramway de Grandcamp-les-Bains à la gare du Molay et à la mine de Littry.	15 juin 1897.		32 143		Construction faite partie par le département et partie par le concessionnaire. Capital d'établissement fait par le département pour les 3/4; 1/4 à la charge du concessionnaire rémunéré à 4,50 o/o.	50 ans.	1900 et 1901		39.127 maximum
Tramway de Courseulles à Arromanches et à Bayeux	id.	Société des chemins de fer du Calvados.	26 062	0m 60	id.		1899	15 juin 1947	41.881 maximum
Tramway de Caen à Falaise	id.		44 957		id.		1902		48.128 maximum
— de Port-en-Bessin à Bayeux.	id.		10 719		id.		1899		35.800 maximum
— de la mine de Littry à Balleroy	15 mai 1899.		9 544		id.		id.	15 mai 1949	39.545 maximum
Tramway de Bayeux à la gare de la Besace par Caumont	id.		40 506		id.		id.		47.940 maximum
Tramway de Luc-sur-Mer à Courseulles.	2 avril 1900.		8 026		Construction faite par le concessionnaire et à ses frais. — Le capital est rémunéré à 4,50 o/o.	47 ans.	1900	15 juin 1947	12.460 maximum
— de raccordement à la gare de Caen (Ouest)	3 avril 1901.		1 382		Les conditions de Caen-Dives-Luc sont applicables à la moitié du raccordement et les conditions de Caen à Falaise à l'autre moitié.	46 ans.	1902	id.	130.246 maximum
Cormeilles à Pont-l'Évêque	27 sept. 1902.	MM. Laborie frères.	15.410	1m »	Construction faite par les concessionnaires. Capital d'établissement fait par le département pour les 3/4; 1/4 à la charge du concessionnaire, rémunéré à 4,10 o/o.	71 ans. 6 mois.	»	14 avril 1974.	48.020 maximum
Totaux			237k396m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

DU CALVADOS (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Exploitation à forfait. Le partage des bénéfices est fait au-dessus d'une recette kilométrique de 4.900 francs et il est attribué au département 20 o/o de l'excédent.	Mécanique (vapeur).	4 trains réguliers non compris les trains extraordinaires.	8.727f 32	»	»	»	12.229f 35	3.502f 03 (Excédent de recette.)	0c 056	1.172f »	Agents voyers.
		3								259 »	
		3								1.287 60	
		3								1.043 »	
Exploitation aux risques et périls de la Société avec la formule $F = 1.000 \text{ fr.} + \frac{2R}{3}$ et prime d'économie. — Compte unique pour les neuf lignes ci-contre.		3	314.876 03	111.000f 00	»	»	»	203.876f 03	3c 196	1.799 »	
		3								429 »	
		3								382 »	
		3								1.620 »	
		3								321 »	
		3								55 »	
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires avec la formule $F = 1.000 \text{ fr.} + \frac{2R}{3}$		3	»	»	»	»	»	»	»	962 60	
			323.603f 35	111.000f 00	»	»	12.229f 35	200.374f 00	3c 140	9.330f 20	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer d'Angoulême à Rouillac.	7 juillet 1886.	Compagnie des chemins de fer départementaux, 5, rue Louis-le-Grand, Paris.	36k 545m	1m »	Ligne concédée avec garantie d'intérêt couvrant l'intérêt à 5 o/o (amortissement compris) du capital de premier établissement fourni par le concessionnaire et l'insuffisance du produit d'exploitation.	99 ans.	1889	1985	82.055f (forfait).
— de Rouillac à Matha (partie comprise dans le département)...	4 juillet 1893.		9 077	id.	Ligne concédée avec garantie d'intérêt couvrant l'intérêt à 4, 15 o/o (amortissement compris) du capital de premier établissement fourni par le concessionnaire et l'insuffisance du produit d'exploitation.	92 ans.	1896	id.	77.000 maximum
Totaux			45k 622m						

2° TRAMWAYS

Tramway de Pons à Barbezieux...... (partie comprise dans le département)	20 janvier 1893.	Compagnie des chemins de fer économiques, rue Victor-Hugo, 38, Lyon.	8k 884m	1m »	Ligne construite par le rétrocessionnaire, à qui le département rembourse, jusqu'à concurrence des 3/4, les dépenses faites et justifiées. En outre, le département garantit l'intérêt à 4 o/o et l'amortissement du 1/4 du capital de premier établissement (qui est la part contributive du concessionnaire), l'exploitation se faisant aux risques du rétrocessionnaire.	50 ans.	1895	1945	42.600f maximum fixe.

DÉPARTEMENT DE LA

1° CHEMINS DE FER

Ligne de Rouillac à Matha..........	Loi du 4 juil. 1893.	Compagnie de chemins de fer départementaux dont le siege social est à Paris, rue Louis-le-Grand, n° 5.	16k 551m	1m »	Garantie d'intérêt à 4, 15 o/o sur une somme dont le maximum est fixé à 1.036.574 fr. 80 avec l'aide d'une subvention de l'État, dont le maximum ne peut dépasser 25.500 francs.	»	1896	7 juillet 1985	70.000f

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA CHARENTE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
$F = 2.000$ fr. $+ \frac{R}{3}$ (R désignant la recette brute, impôts déduits).	Mécanique (vapeur).	3	153.976f 82	66 600f 00	»	»	»	87.376f 82	2c 58	1.850f 450	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
			153.976f 82	66.600f 00	»	»	»	87.376f 82	2c 58	2.300f	
DÉPARTEMENTAUX											
$F = 1.200$ fr. $+ \frac{2R}{3}$ (R désignant la recette brute, impôts déduits).	Mécanique (vapeur).	3	17.402f 81	8.701f 40	»	»	»	8.701f 40 (Excédent de recettes.)	0c 25	360f	Agents Voyers.
CHARENTE-INFÉRIEURE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploitation aux risques et périls du concessionnaire, qui restera en possession de la recette brute tant qu'elle ne dépassera pas 3.000 francs par kilomètre; au delà de ce chiffre la Compagnie prélèvera sur la recette une part calculée par la formule $F = 1.500$ fr. $+ \frac{R}{2}$.	Mécanique (vapeur).	3 au minimum.	40.700f »	20.350f 00	»	»	»	20.350f 00	0c 33	850f	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.

DÉPARTEMENT DE LA

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Ligne de Pons (gare de l'État) à la limite des départements de la Charente-Inférieure et de la Gironde, vers Saint-Ciers-la-Lande	Décret du 20 janv. 1893.	Compagnie des chemins de fer économiques des Charentes dont le siège social est à Lyon, rue Victor-Hugo, n° 38.	182k249m	1m »	Subvention du département égale aux 3/4 du capital de premier établissement. Dernier quart de ce capital fourni par le rétrocessionnaire et sur lequel le département paie un intérêt de 4 o/o plus l'amortissement pendant la durée de la concession.	50 ans.	1896	22 déc. 1960	42.609f »
Ligne de Saintes (gare de l'État) au port de Mortagne, avec embranchements desservant les carrières de Thenac et de Tesson.							1895		
Ligne de Touvent à Jonzac (gare de l'État) avec embranchement desservant le port Maubert.							1896		
Ligne de Pons (gare de l'État) à Barbezieux.							1895		
Ligne de l'île de Ré.							1898		
Ligne de Saintes à Marennes avec embranchements sur Taillebourg, d'une part, et sur Saujon, de l'autre.	Décret du 22 déc. 1900.	Compagnie des chemins de fer économiques des Charentes.	180 931 04	id.	Le montant des dépenses d'établissement est remboursé à la Compagnie dans la proportion de : 4/5 en capital pendant la durée de la construction. 1/5 en annuités à dater du jour de la mise en exploitation du réseau, pendant la durée de la concession, et sur lequel le département payera à la Compagnie les intérêts à 4 o/o plus l'amortissement jusqu'à l'expiration de la concession.	60 ans.	1904	22 déc. 1960	51.660f »
Ligne de Mirambeau à St-Aigulin.							1904		
Ligne de l'île d'Oléron avec embranchement sur Boyardville.							1904		
Ligne de Pontaillac à la Grande-Côte.	Décret du 19 mars 1897.	Société des tramways de la Grande-Côte de Royan.	6 471	0m 60	Les dépenses d'établissement ont été supportées entièrement par la Société rétrocessionnaire.	47 ans.	1897	8 sept 1944	48.500
Totaux.			369k651m04						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
CHARENTE-INFÉRIEURE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
Exploitation aux risques et périls du rétrocessionnaire ; maximum des frais d'exploitation à porter en compte 1.200 fr. + $\frac{6}{10}$ R ; attribution au rétrocessionnaire des 2/3 des économies réalisées sur le maximum ; remboursement des insuffisances sans intérêt sur les excédents de recettes revenant au département.	Mécanique (vapeur).	3 au minimum.	459.296^{f} 74	183 438^{f} 45	»	»	»	275.858^{f} 29	5^{c} 25	7.308^{f} »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
			439.767^{f} 47	»	»	»	»	439.767^{f} 47	6^{c} 02	7.280^{f} »	
Exploitation aux risques et périls du rétrocessionnaire, sans subvention ni garantie d'intérêts.	id.	4 au minimum pendant la période d'exploitation obligatoire : du 20 juillet au 20 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	600^{f} »	
			899.064^{f} 21	183.438^{f} 45	»	»	»	715.625^{f} 76	11^{c} 27	15.188^{f} »	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Bourges à Dun....	20 août 1885.	Société générale des chemins de fer économiques.	33k586m	1m »	Lignes concédées par le département avec garantie d'intérêt du capital de premier établissement et garantie d'exploitation.	72 ans.	1888	31 déc. 1956	62.365f 74
— de Dun à Laugère....	1er août 1890.		21 620			67 ans.	1892		64.789 50
— d'Argent à La Guerche avec embranchement de Neuilly à Saint-Satur....................	19 déc. 1902.	Société générale des chemins de fer économiques.	97 »	1m »	Lignes concédées par le département qui construit l'infrastructure et les bâtiments. La Société concessionnaire est chargée de l'établissement de la superstructure et de l'exploitation des lignes. — La superstructure sera établie sur série de prix maxima. Le département prendra à sa charge toutes les dépenses d'infrastructure et de bâtiments et 60 p. o/o du montant des dépenses réelles de superstructure d'après les quantités réellement faites ou livrées et provisoirement au prix unitaire de la série. Le remboursement au concessionnaire sera opéré par annuités égales au taux de 3,45 o/o jusqu'à la fin de la concession.	50 ans.	1906	id.	49.782 17
			16 »			50 ans.	1906	id.	61.425 55
— de Saint-Florent à Marçais........................			52 »			50 ans.	1906	id.	47.529 44
Totaux............			220k206m						
2° TRAMWAYS									
Tramway de Vierzon à Graçay et à la limite du département de l'Indre...	4 août 1902.	Société générale des tramways de l'Indre.	25k867m57	1m »	Ligne concédée par le département à la Compagnie des tramways de l'Indre qui est chargée de la construction sur série de prix avec maximum de dépense kilométrique et partage entre le département et le concessionnaire des économies qui seraient réalisées sur le maximum.	48 ans.	1904	12 juin 1950	39.000f

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

DU CHER

D'INTÉRÊT LOCAL

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION (11)	MODE de TRACTION (12)	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS (13)	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.* (14)	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État. (15)	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS communaux. (16)	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS des particuliers. (17)	RECETTES EN ATTÉNUATION — PART du département dans les bénéfices de l'exploitation. (18)	DÉPENSE NETTE supportée par le département. (19)	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels. (20)	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904. (21)	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle. (22)
$F = 1.800$ fr. $+ \frac{R}{4}$ (R désignant la recette brute, impôts déduits), avec garantie d'un minimum de 3.200 francs par kilomètre.	Mécanique (vapeur).	3	74.585f 25	72.953f 79	»	»	»	1.631f 46	0c 07	1.720f	Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées et des Mines
$F = 1.800$ fr. $+ \frac{R}{4}$ avec garantie d'un minimum de 2.500 francs par kilomètre.	id.									1.100	
$F = 700$ fr. $+ \frac{2}{3}$ R, (R représentant la recette brute, impôts déduits) sans garantie quelles que soient les recettes. Cette formule s'applique à un nombre de 3 trains par jour et dans chaque sens pour une recette kilométrique inférieure à 5.000 francs ; à 4 pour une recette comprise entre 5.000 et 6.500 francs ; à 5 pour une recette supérieure à 6.500 francs.	id.	3 3 3	»	»	»	»	»	»	»	»	»
			74.585f 25	72.953f 79	»	»	»	1.631f 46	0c 07	2.820f	

DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION (11)	MODE de TRACTION (12)	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS (13)	CHARGES TOTALES (14)	SUBVENTION de l'État. (15)	CONTINGENTS communaux. (16)	CONTINGENTS des particuliers. (17)	PART du département (18)	DÉPENSE NETTE (19)	ÉVALUATION (20)	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE (21)	DÉSIGNATION DES AGENTS (22)
$F = 1.200$ fr. $+ 0{,}50$ R, (R représentant la recette brute impôts déduits) sans garantie quelles que soient les recettes. Cette formule s'applique à un nombre de 3 trains par jour et dans chaque sens pour une recette kilométrique inférieure à 5.000 francs ; à 4 pour une recette comprise entre 5.000 et 7.000 francs, et ainsi de suite à raison d'un train supplémentaire pour chaque augmentation de recette kilométrique annuelle de 2.000 francs.	Mécanique (vapeur).	3	»	»	»	»	»	»	»	1.295f 95	Ingénieur en chef et Ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées et des Mines.

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES DÉCLARATIFS d'utilité publique.	DÉSIGNATION des CONCESSIONNAIRES	LONGUEUR DU RÉSEAU dans le département.	LARGEUR DES VOIES	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE DES CONCESSIONS	ANNÉE DE L'OUVERTURE à l'exploitation.	TERME DES CONCESSIONS	PRIX KILOMÉTRIQUE D'ÉTABLISSEMENT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tramway de Beaune à Arnay........	11 oct. 1888 et 17 mars 1892	Compagnie des chemins de fer du Sud de la France.	149k160m	1m »	Rétrocession faite moyennant la garantie par l'État et le département, conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi du 11 juin 1880, de l'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement et d'achat du matériel roulant primitif, sous réserve d'un maximum de ce capital de premier établissement fixé à 7.195.448 francs (y compris la traversée de Dijon).	99 ans.	1891, 1892 et 1897	11 octobre 1987	Maximum kilométrique garanti : 48.950 francs
— de Châtillon à Aignay									
— de Dijon à Fontaine-Française.									
— de Semur à Saulieu avec raccordement de Semur									
Tramway d'Arnay à Saulieu........	23 juillet 1892.		60 896		Rétrocession faite moyennant la garantie par l'État et le département, conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi du 11 juin 1880, de l'intérêt à 4, 65 o/o du capital de premier établissement et d'achat du matériel roulant primitif, sous réserve d'un maximum de ce capital de premier établissement fixé à 3.010.425 francs.	La durée de la concession se terminera en même temps que celle des 4 lignes ci-avant.	1895 et 1898		
— de Fontaine-Française à Mornay									
— de Vaurois à Baigneux......									
— de Dijon à St-Seine-l'Abbaye .	15 mai 1899.	id.	37 046	id.	La rétrocession de l'exploitation, de l'entretien et d'une partie des travaux et fournitures de premier établissement (bâtiments, mobiliers, appareils fixes ou mobiles, quais, matériel roulant, etc.) est faite moyennant la garantie par l'État et le département, suivant les dispositions de l'art. 36 de la loi du 11 juin 1880, de l'intérêt à 3,95 o/o, amortissement compris. (L'établissement de la voie et de ses annexes dans les gares et les acquisitions de terrains sont à la charge directe du département.)	id.	1903	id.	Dépenses réelles augmentées de 17 p. 0/0, sous réserve d'un maximum de 560.000 francs pour la ligne entière en ce qui concerne les dépenses de la Compagnie seulement.
— de Mornay à Champlitte.....	17 août 1899.	id.	8 429	id.	id	id.	id.	id.	Dépenses réelles avec un maximum de 175.000 francs en ce qui concerne les dépenses de la Compagnie seulement.
TOTAUX............			255k531m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE LA CÔTE-D'OR

D'INTÉRÊT LOCAL

Néant.

DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS	CHARGES TOTALES	SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux	CONTINGENTS des particuliers	PART du département	DÉPENSE NETTE	ÉVALUATION en centimes	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE	DÉSIGNATION DES AGENTS
$F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$ (R désignant la recette brute, impôts déduits), les frais d'exploitation devant être comptés pour leur valeur réelle, dans le cas où ces frais descendraient au-dessous de la somme obtenue par la formule sus-indiquée.	Mécanique (vapeur).	3	510.500f »	219.000f »	»	»	»	291.500f »	5c 960	12.879f 12	Les Ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées. Ingénieur ordinaire des Mines sous la direction de l'Ingénieur en chef du département.
Les frais d'exploitation ne comprendront que les dépenses réelles. Toutefois si ces dépenses dépassent la recette brute, lorsque celle-ci sera inférieure à 3.000 francs par kilomètre (impôts déduits), elles ne seront comptées que pour le montant de la recette brute; lorsque la recette est supérieure à 3.000 francs, les dépenses d'exploitation ne pourront dépasser la somme donnée par la formule : $F = 1.500 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$ dans laquelle R représente la recette brute impôts déduits.	id.	3	222.167 01	»	»	»	»	222.167 01	4 542		
Même formule que pour la ligne de Dijon à Fontaine-Française et à Mornay.	id.	3									
			732.667f 01	219.000f »	»	»	»	513.667f 01	10c502	12.879f 12	

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	Date des actes déclaratifs d'utilité publique.	Désignation des concessionnaires	Longueur du réseau dans le département.	Largeur des voies	Mode et conditions de la concession	Durée des concessions	Année de l'ouverture à l'exploitation.	Terme des concessions	Prix kilométrique d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DES

1° CHEMINS DE FER

Désignation des lignes	Date des actes	Concessionnaires	Longueur	Largeur	Mode et conditions	Durée	Année d'ouverture	Terme	Prix kilométrique
De Saint-Brieuc à Plouha	21 mars 1900.	Compagnie centrale de chemins de fer et de tramways, 16, rue de Grammont, à Paris.	29k749m	1m »	La concession ne s'applique qu'à l'exploitation. Le département s'est réservé d'exécuter lui-même les travaux de premier établissement d'infrastructure et de superstructure et les fournitures du matériel roulant et du mobilier. La Société concessionnaire s'est engagée à exécuter toutes les obligations résultant de la loi du 11 juin 1880. La Société versera au département comme part contributive dans les dépenses de premier établissement 25 o/o du capital nécessaire à l'établissement du réseau. L'exploitation sera faite par la Société à ses risques et périls quelles que soient les recettes.	60 ans.	1905	60 ans après la mise en exploitation de la dernière section du réseau, soit en 1967.	Ce prix est encore inconnu, mais il sera d'environ 45.000 francs
Embranchement sur le port du Légué			6 554				1906		
De Guingamp à Plouha			25 071				1905		
— Saint-Brieuc à Moncontour			26 620				1905		
— Moncontour à Collinée			15 800				1906		
— Plouëc à Tréguier			16 998				1905		
— Tréguier à Perros			16 989				1906		
— Lannion à Perros			12 233				1906		
— Quintin à Rostrenen			42 853				1907		
— Plancoët à Matignon, Saint-Cast et l'Isle-Saint-Cast			18 873				1906		
	Totaux		211k740m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
CÔTES-DU-NORD											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Les dépenses kilométriques d'exploitation ne pourront être portées en compte que jusqu'à concurrence d'un maximum fixé à 650 francs par kilomètre exploité, plus la moitié de la recette brute kilométrique, impôts déduits, plus 0 fr. 012 par tonne kilométrique de marchandises transportées (animaux non compris), plus 0 fr. 40 par train kilométrique. Autrement dit, ces dépenses kilométriques F portées en compte chaque année ne peuvent excéder les chiffres maxima résultant de l'application de la formule $F = 650 \text{ fr.} + 0{,}50\,R + 0{,}012\,M + 0{,}40\,K.$	Vapeur.	3 Moyenne	201.941f88	»	»	»	»	201.941f88	6c96	»	»
			201.941f83	»	»	»	»	201.941f88	6c96	»	

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tramway de Périgueux à La Juvénie (Y compris les embranchements des marchandises et du port de la Cité à Périgueux)	21 déc. 1886.	La concession a été faite au département, qui l'a rétrocédée à la Société des chemins de fer du Périgord.	67k 742m	1m »	Le département a rétrocédé la concession en allouant une subvention de premier établissement de 45.000 francs par kilomètre. (La longueur des deux lignes est en réalité de 122 k. 640 m. 88c., mais la subvention a été calculée sur une longueur forfaitaire de 119 k. 225 m.)	99 ans.	1888-1889	21 déc. 1985.	Prix prévu : 60.000 francs. Prix d'établissement résultant des chiffres accusés par la Société rétrocessionnaire, 64.300 francs.
Tramway de Périgueux à Saint-Pardoux-la-Rivière (Y compris la double traversée de Périgueux.)			54 898					id.	
Tramway de Périgueux à Vergt......	25 mai 1897.	Le département.	23 525	id.	Le département concessionnaire a construit lui-même la ligne et en a confié l'entretien et l'exploitation à la Compagnie des chemins de fer du Périgord, suivant traité d'affermage du 25 mai 1897 approuvé par le décret de concession.	50 ans.	16 avril 1899	25 mai 1945.	34.008f
Totaux..........			146k 165m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA DORDOGNE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
			Néant.								
DÉPARTEMENTAUX											
La Société rétrocessionnaire exploite à ses frais, risques et périls. — Elle perçoit la recette entière jusqu'au chiffre de 2.820 francs par kilomètre, impôts déduits. — A partir de 2.820 francs jusqu'à 4.300 francs, le département prélèverait la moitié du surplus de 2.820 francs. — Au delà de 4.300 francs, la part du département serait des 6/10 de cet excédent.	Mécanique (vapeur).	3	246.640f 25 (Annuité d'emprunt.)	106.005f 67	»	»	»	140.634f 58	4c 07	3.235f » 2.726 25	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.
L'exploitation est faite aux risques et périls de la Compagnie fermière, qui fournit le matériel roulant moyennant une redevance annuelle de 4,50 o/o du montant de sa valeur, soit : $\frac{164.174,96 \times 4,50}{100} = 7.388$ francs. Lorsque la recette brute kilométrique dépassera 2.500 francs (impôts déduits), l'excédent sera partagé par moitié entre le département et la Compagnie fermière. Au delà de 4.300 francs, la part du département serait des 6/10 de l'excédent.	id.	2	38.354f 09 (Annuité d'emprunt.) 7.387f 87 (Redevance annuelle pour matériel roulant.)	19.425f 79	»	»	»	26.316f 17	0 76	1.172 35	
			292.382f 21	125.431f 46	»	»	»	166.950f 75	4c 83	7.133f 60	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Ligne d'Andelot à Levier.	15 avril 1898.	Compagnie du chemin de fer d'intérêt local d'Andelot à Levier.	13k220m	1m »	Construction effectuée par le concessionnaire, moyennant la fourniture par le département des terrains communaux cédés gratuitement par les communes et le versement d'une subvention en capital de 740.000 francs, réduite d'une somme de 30.000 francs, montant des frais d'études des avant-projets, des projets définitifs et des frais de surveillance des travaux.	65 ans.	9 juin 1901	15 avril 1963	27.000f
— de Morteau à Maiche	11 janvier 1901.	Compagnie des chemins de fer régionaux de Franche-Comté.	34 256	»	Construction effectuée par le concessionnaire, moyennant la fourniture par le département des terrains communaux cédés gratuitement par les communes et le versement d'une subvention en capital de 1.353.000 francs au maximum, réduite d'une somme de 50.000 francs; montant des frais d'études des avant-projets et des frais de surveillance des travaux.	id.	1er janv 1905	11 janvier 1966	prévu à 78.000f
— de Maiche à Trévillers.......	23 juillet 1904.	id.	9 700	id.	Construction effectuée par le concessionnaire, moyennant la fourniture par le département des terrains communaux cédés gratuitement par les communes et le versement d'une subvention en capital de 397.000 francs, réduite d'une somme de 15.000 francs, montant des frais d'études des avant-projets et des frais de surveillance des travaux.	61 ans 172 jours.	»	11 janvier 1966	prévu à 82.268
Totaux..........			57k176m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU DOUBS											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploitation aux risques et périls du concessionnaire, suivant la formule $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$. Toutefois, ce dernier obtiendra le versement, par l'intermédiaire du département, de la subvention allouée par l'État pour la ligne entière, sans que cette subvention jointe aux bénéfices d'exploitation puisse porter à plus de 4 fr. 35 o/o le revenu de la partie du capital de 1[er] établissement fournie par le concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	3	16.435f 18 (Service d'emprunt.)	»	»	»	»	16.435f 18	0c 59	1.050f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
id.	id.	prévu à 2	15.527f 87 (Service d'emprunt.)	»	»	»	»	15.527 87	0 56	1.750 »	
id.	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
			31.963f 05	»	»	»	»	31.963f 05	1c 15	2.800f »	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
2° TRAMWAYS									
Ligne d'Audincourt à Hérimoncourt...	1er sept. 1883.	Société anonyme du tramway de la vallée d'Hérimoncourt.	6k656m	1m »	Tramway concédé par le département sans subvention ni garantie d'intérêt d'aucune sorte.	77 ans à partir du 1er sept. 1885.	26 juin 1887	1er sept. 1960	81.101f
Embranchement de Valentigney......	8 juillet 1887.		2 027	id.	id.	76 ans. La concession doit prendre fin en même temps que celle de la ligne d'Hérimoncourt.	8 oct. 1888		
Ligne de Pontarlier à Mouthe.......	21 juillet 1897.	Compagnie du tramway de Pontarlier à Mouthe.	29 347	id.	Construction effectuée par le rétrocessionnaire moyennant la fourniture par le département des terrains communaux cédés gratuitement par les communes et le versement, par le département, d'une subvention en capital de 748.000 francs, réduite d'une somme de 20.000 francs, montant des frais d'étude des avant-projets et de surveillance des travaux.	50 ans.	1er mai 1900	21 juillet 1947	57.000
Lignes d'Audincourt à la gare de Montbéliard et de Valentigney à Beaulieu.	24 déc. 1897.	Société anonyme du tramway de la vallée d'Hérimoncourt.	9 680	id.	Tramway concédé par le département moyennant une subvention fixe de 126.000 francs sans garantie d'intérêt.	63 ans.	11 août 1904	1er sept. 1960	»
Totaux..........			47k 710m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU DOUBS (*Suite.*)											
DÉPARTEMENTAUX											
Pas de formule spéciale. La Société fonctionne à l'aide de ses propres ressources.	Mécanique (vapeur). id.	6	»	»	»	»	»	»	»	385f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
Exploitation aux risques et périls du rétrocessionnaire, suivant la formule $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$ et moyennant le versement, par l'intermédiaire du département, de la subvention allouée par l'État, sans que cette subvention jointe aux bénéfices d'exploitation puisse porter à plus de 4 fr. 65 o/o le revenu de la partie du capital de 1er établissement fournie par le rétrocessionnaire.	id.	3	21.858f 78 (Service d'emprunt.)	»	»	»	»	21.858f 78	0c 78	1.500 »	
Néant.	id.	»	6.902 78 (Service d'emprunt.)	»	»	»	»	6.902 78	0 25	508 60	
			28.761f 56	»	»	»	»	28.761f 56	1c 03	2.393f 60	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

Tramway de Grand-Serre à Saint-Vallier	17 août 1891.	Compagnie des chemins de fer de la Drôme.	92k »m au maximum	1m »	Garantie d'intérêt de 5 o/o sur le capital de premier établissement, dont le maximum est fixé à 54.000 francs par kilomètre, sans que la subvention puisse dépasser 2.350 francs par kilomètre et par an, ladite garantie assurée par le département avec le concours de l'État.	75 ans à partir du 17 août 1891.	1893	17 août 1966	54.000f maximum forfaitaire
— de Chabeuil à Valence.......							1894		
— de Romans à Tain..........							1894		
— de Dieulefit à Montélimar....							1893		
— de Chabeuil à Sainte-Eulalie-en-Royans par Bourg-de-Péage...							1re Partie 1897 2e Partie 1901		
Tramway de Saint-Donat à Tain et à Romans. (Partie comprise entre Saint-Donat et la route départementale n° 3.)	18 avril 1893 20 mai 1901 et 9 sept. 1902.	id.	76 500 au maximum		Garantie d'intérêt de 4,25 o/o sur le capital de premier établissement, dont le maximum est fixé à 54.000 francs par kilomètre, sans que la subvention puisse dépasser 2.300 francs par kilomètre et par an, ladite garantie assurée par le département avec le concours de l'État.	73 ans 4 mois à partir du 18 avril 1893.	1896		
Tramway de Châtillon à Pont-de-Quart.							1903		
A reporter.............			168 500						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*.)

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE LA DRÔME

D'INTÉRÊT LOCAL

Néant.

DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS	CHARGES TOTALES	SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux	CONTINGENTS des particuliers	PART du département	DÉPENSE NETTE	ÉVALUATION	MONTANT	DÉSIGNATION
	Mécanique (vapeur).	3									Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
		4									
$F = 1.500$ fr. $+ \frac{R}{2}$ lorsque $R > 3.000$ fr. $F = R$ pour $R =$ ou < 3.000 fr.			211.610f 26	105.805f 13	»	»	»	105.805f 13	4c 58	4.600f	
		3									
		3									
		3									
$F = 1.450$ fr. $+ \frac{R}{2}$ lorsque $R > 2.900$ fr. $F = R$ pour $R =$ ou < 2.900 fr.			219.020 82	69.186 04	»	»	»	149.834 78	6 50	3.700	
		3									
		3									
			430.631f 08	174.991f 17	»	»	»	255.639f 91	11c 08	8.300f	

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report		168k500m						
Tramway de Valence à Crest (partie comprise entre la halte des Martines et Crest)	21 avril 1904.	Compagnie des chemins de fer de la Drôme.	27 200	1m »	La Compagnie rétrocessionnaire est chargée de la construction et de l'exploitation de la ligne et du raccordement. Lorsque les lignes rétrocédées auront été l'objet d'une réception définitive le département paiera au rétrocessionnaire les sommes nécessaires pour parfaire, s'il y a lieu avec les acomptes déjà payés, les 3/4 des dépenses admises en compte. Le quatrième 1/4 des dépenses admises en compte sera fourni par le rétrocessionnaire à titre de participation. En cas d'insuffisance du produit brut, impôts déduits, pour couvrir les dépenses d'exploitation ainsi que l'intérêt et l'amortissement du capital de 1er établissement fourni par la Compagnie, le département s'est engagé à subvenir au paiement de cette insuffisance, tant à l'aide de ses ressources propres et des subventions des Communes et des particuliers qu'à l'aide de la subvention de l'État allouée en exécution de la loi du 11 juin 1880.	62 ans 4 mois à partir du 21 avril 1904.	»	17 août 1966	»
Raccordement des stations de Romans et de Bourg-de-Péage			1 900						
Tramway de Taulignan à la gare de Chemaret	28 février 1904.	M. Adrien Greffe, ingénieur des Arts et Manufactures à Montélimar.	10 745	id.	Le concessionnaire est chargé de la construction et de l'exploitation de ce tramway. Pour rembourser le concessionnaire des dépenses admises en compte, il lui sera payé chaque mois des acomptes dont le maximum ne pourra dépasser les 3/4 de 500.000 francs. Le quatrième 1/4 des dépenses admises en compte sera fourni par le concessionnaire à titre de participation et lui sera remboursé par annuités calculées au taux de 4.40 o/o, intérêts et amortissement compris. Le point de départ des annuités coïncidera avec le jour de la mise en exploitation. En cas de déchéance, le paiement de ces annuités sera suspendu et aucun remboursement ne serait dû au concessionnaire pour la part non amortie du capital fourni par lui.	59 ans 10 mois à partir du 28 février 1904.	»	31 décemb. 1963	»
	Totaux		208 345						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA DRÔME (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).											
			430.631f 08	174.991f 17	»	»	»	255.639f 91	11c 08	8.300f	
F = R pour R = ou < 2.320 fr. F = 580 fr. + $\frac{3}{4}$ R lorsque la recette sera comprise entre 2.320 et 3.688 fr. 88. F = 1.410 fr. + $\frac{21}{40}$ R pour les recettes supérieures à 3.688 fr. 88.	Mécanique (vapeur).	2 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
Frais d'exploitation évalués aux dépenses réellement faites majorées de 10 o/o sans qu'ils puissent être supérieurs à la formule F = 1.000 fr. + $\frac{2}{3}$ R	id.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	
			430.631f 08	174.991f 17	»	»	»	255.639f 91	11c 08	8.300f	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Ligne de Bernay à Glos-Montfort :									
1re section de Cormeilles à Glos-Montfort. 2e section de Bernay à Cormeilles...	Loi des 14 avril 1899 et 9 avril 1903.	Compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Cormeilles à Glos-Montfort et extensions.	62k 500m Savoir : Section de Cormeilles à Glos-Montfort : 32k 500m Section de Bernay à Cormeilles: 30k »	1m »	La concession est faite aux conditions générales de la loi du 11 juin 1880 et du décret du 20 mars 1882, aux conditions et dans les délais du cahier des charges, du bordereau des prix et de la convention du 5 août 1902 annexés à la loi déclarative d'utilité publique du 9 avril 1903.	75 ans à dater de la loi du 14 avril 1899.	Section de Cormeilles à Glos-Montfort 9 novembre 1902. Section de Bernay à Cormeilles pourra avoir lieu à la fin de 1905.	14 avril 1974	57.400f pour la section de Cormeilles à Glos-Montfort et 45.333f 33 pour la section de Bernay à Cormeilles. Moyenne : 51.608f
Totaux............									
2° TRAMWAYS									
Ligne de Cormeilles (Eure) à Pont-l'Évêque (Calvados)............	Décret du 27 sept. 1902.	MM. Laborie frères. (La compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Cormeilles à Glos-Montfort et extensions a été substituée à MM. Laborie frères par décret du 20 janvier 1905).	2k 300m	»	La concession est faite aux conditions générales de la loi du 11 juin 1880 et du décret du 20 mars 1882, aux conditions et dans les délais du cahier des charges, du bordereau des prix et de la convention du 24 juillet 1902 annexés au décret déclaratif d'utilité publique.	La concession a commencé le 27 septembre 1902, date du décret d'utilité publique et prendra fin le 14 avril 1974.	3 juil. 1904.	14 avril 1974.	58.260f

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'EURE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
La formule d'exploitation sera : $F = 1.200 + \frac{2}{3} R$	Vapeur	3 de Bernay à Thiberville et de Cormeilles à Glos-Montfort et 2 de Thiberville à Cormeilles.	50.233f 98 (Service d'emprunt.) 40.446f 32 (annuités au concessionnaire.)	5.297f 84	»	»	»	85.382f 46	1c 60	1.525f pour la section de Cormeilles à Glos-Montfort et 1.500f pour la section de Bernay à Cormeilles.	Ponts et Chaussées.
			90.680f 30	5.297f 84	»	»	»	85.382f 46	1c 60	3.025f	
DÉPARTEMENTAUX											
La formule d'exploitation est : $F = 1.000 + \frac{2}{3} R$	Vapeur	3	»	»	»	»	»	»	»	100f	Ponts et Chaussées

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

Tramway de Lèves à Bonneval......			32k 987m						40.700f
— Saint-Sauveur à Châteauneuf.	Décret du 27 février 1897.	Beldant (Paul), Beldant (Edmond) et Baërt (François) fils.	4 109	1m »	Le département exécute à ses frais tous les travaux de premier établissement, y compris la fourniture du matériel roulant et de tout le mobilier et l'outillage. Il prend à sa charge pour l'avenir tous les travaux complémentaires que pourra rendre nécessaire le développement du trafic. Les rétrocessionnaires tiendront au niveau des besoins du trafic et à leurs frais le mobilier des stations et l'outillage. S'il est nécessaire d'augmenter le matériel roulant, c'est le département qui fera à ses frais l'acquisition du matériel supplémentaire. Sur les dépenses faites, il sera seulement payé les 3/4 aux rétrocessionnaires. Le quatrième quart sera fourni par eux à titre de participation. Le département leur en paiera chaque année les intérêts à 4 o/o plus l'amortissement.	50 ans.	1899	27 février 1947	70.200
— Brezolles à Dreux			23 871						38.900
Totaux........			60k 967m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

D'EURE-ET-LOIR

D'INTÉRÊT LOCAL

Néant.

DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
L'exploitation sera faite aux risques et périls des rétrocessionnaires, quelles que soient les recettes. Les dépenses d'exploitation ne pourront être portées en compte que jusqu'à concurrence du maximum résultant de la formule $F\ 500\ \text{fr.} \times L + \frac{R}{2} + 0{,}015\,MK + 0{,}45\,K$ dans laquelle L représente le nombre de kilomètres exploités, R la recette brute, impôts déduits, M K le nombre de tonnes kilométriques de marchandises transportées et K le nombre de trains kilométriques.	Mécanique (vapeur).	3 entre Lèves et Bonneval plus 7 trains urbains entre Lèves et Luisant. 6 3	122.456f 25	61.285f 14	»	»	»	61.171f 11	1c 70	3.050f	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.
			122.456f 25	61.285f 14	»	»	»	61.171f 11	1c 70	3.050f	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Brest à Ploudalmézeau.	14 février 1891.	Compagnie anonyme des chemins de fer départementaux du Finistère.	31k383m »	1m »	Les travaux ont été exécutés par les concessionnaires au prix d'un bordereau annexé à la convention dans la limite d'un maximum forfaitaire de 43.292 francs par kilomètre. Il a été stipulé que les concessionnaires engageraient dans l'entreprise 8.000 francs par kilomètre, le département devant prendre à sa charge le surplus de la dépense, soit pour 103 kilomètres, 35.292 fr. × 103 = 3.635.076 fr. Le département doit, en outre, payer aux concessionnaires l'intérêt à 5 o/o des sommes engagées par eux dans la construction, soit: 8.000 fr. × 103 × 0 fr. 05 = 41.200 fr. Les fonds de garantie réduits à 524.000 francs par la convention du 22 août 1896, ont encore été réduits à 200.000 francs, à compter du 1er janvier 1900.	14 février 1891 au 1er juillet 1923.	1893	1er juillet 1923	43.292f maximum
— de Brest à Lannilis			23 443 »				1894		
Ligne de Landerneau à Plounéour-Trez.			27 180 »				1894		
— de fer de Douarnenez à Audierne..			19 700 »				1894		
— de Ploudalmézeau à Portsall (Prolongement de la ligne de Brest à Ploudalmézeau)...............	5 avril 1898.	id.	3 596 »		Les travaux ont été exécutés par le département. L'exploitation de ces prolongements a été concédée par convention du 28 novembre 1896 à la Compagnie des chemins de fer départementaux du Finistère, en les considérant comme faisant partie intégrante des lignes auxquelles ils se rattachent.		1899	id.	39.700
Ligne de Lannilis à Laberwrach (Prolongement de la ligne de Brest à Lannilis).....................	id.		5 758 »				1900		45.200
Ligne de Quimperlé à Pont-Aven....	14 janvier 1899.	id.	20 266 »		Les travaux ont été exécutés par le département. L'exploitation de cette ligne a été concédée à la Compagnie des chemins de fer départementaux du Finistère par convention du 1er juillet 1897. Elle est considérée comme faisant partie d'un réseau unique comprenant toute les lignes susdésignées.	26 ans à partir du 1er juillet 1897.	1903		75.221
— de Plounéour-Trez à Brignogan. (Prolongement de la ligne de Landerneau à Plounéour-Trez.........	12 avril 1900.	id.	2 028 »		Les travaux ont été exécutés par le département. L'exploitation de cette ligne a été concédée à la Compagnie des chemins de fer départementaux du Finistère en la considérant comme faisant partie intégrante de la ligne dont elle est le prolongement. (Convention du 20 mai 1899.)	14 février 1891 au 1er juillet 1923.	1901	id.	54.700
Chemin de fer de Plabennec à Lesneven.	12 juillet 1901.	id.	13 094 95		Les travaux ont été exécutés par le département. L'exploitation de ces lignes a été concédée à la Compagnie des chemins de fer départementaux du Finistère en les considérant comme faisant partie d'un réseau unique comprenant toutes les lignes désignées ci-dessus. (Convention du 28 février 1901.)	12 juillet 1901 au 1er juillet 1923	1904	id.	54.107
— de Plouider à Plouescat..			14 717 65						
A reporter...........			161 166 60						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DE FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU FINISTÈRE D'INTÉRÊT LOCAL											
Les lignes indiquées colonne 1 constituent l'ensemble d'un réseau unique, exploité par la Compagnie anonyme des chemins de fer départementaux du Finistère. Les frais kilométriques d'exploitation sont déterminés par les formules forfaitaires suivantes : Pour les lignes de Brest à Ploudalmézeau, de Brest à Lannilis, de Landerneau à Plounéour-Trez et leur prolongements jusqu'à Portsall et Laberwrach et Brignogan et pour les lignes de Plabennec à Lesneven de Plouider à Plouescat et de Plouescat à Saint-Paul-de Léon : $F = 740$ fr. $+ 0,13 R^v + 0,25 R^m + 0,008 V^k + 0,022 M^k + 0,20 E + 0,32 K^2 + 0,36 K^3 + 0,40 K$. Pour les lignes de Douarnenez à Audierne : $F = 740$ fr. $+ 0,13 R^v + 0,25 R^m + 0,008 V^k + 0,022 M^k + 0,20 E + 0,42 K^2 + 0,46 K^3 + 0,50 K^4$. Pour les lignes de Quimperlé à Pont-Aven et de Pont-l'Abbé à Saint-Guénolé : $F = 740$ fr. $+ 0,13 R^v + 0,25 R^m + 0,008 V^k + 0,022 M^k + 0,20 E + 0,45 K^2 + 0,50 K^3 + 0,55 K^4$. Pour la ligne de Pont-Aven à Concarneau : $F = 740$ fr. $+ 0,13 R^v + 0,25 R^m + 0,008 V^k + 0,022 M^k + 0,20 E + 0,38 K^2 + 0,42 K^3 + 0,46 K^4$ — Quel que soit le résultat donné par ces formules, la totalité des recettes du réseau est acquise à la Compagnie jusqu'au chiffre de 2.500 francs par kilomètre. Lorsque les recettes seront suffisantes pour couvrir les frais d'exploitation déterminés par les formules et 5 o/o du capital de premier établissement, le surplus de la recette sera partagé par moitié entre le département et la Cie concessionnaire. Nota. — Dans les formules forfaitaires, on représente par R^v la recette totale par kilomètre de voyageurs, frais accessoires compris et impôts déduits. R^m la recette totale par kilomètre des marchandises de grande et petite vitesse, frais accessoires compris et impôts déduits. V^k la recette totale par kilomètre des voyageurs. M^k la recette totale par kilomètre de tonnes de petite vitesse y compris celles qui correspondent aux distances fictives fixées par les articles 11 et 25 de tarifs pour retribuer les manutentions des marchandises et des animaux. Et la recette totale par kilomètre d'expéditions en grande vitesse. K^2, K^3, K^4, la recette totale par kilomètre de trains montes par 2, 3 et 4 hommes.	Machines à vapeur.	4 3 3 4 4 3 3 3 »	384.149f 46	83.601f 24	»	»	75.700f 85	224.847f 37	6c 08	6.065f 80	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
			384.149f 46	83.601f 24	»	»	75.700f 85	224.847f 37	6c 08	6.065f 80	

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

CHEMINS DE FER

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	Date des actes déclaratifs d'utilité publique.	Désignation des concessionnaires	Longueur du réseau dans le département.	Largeur des voies	Mode et conditions de la concession	Durée des concessions	Année de l'ouverture à l'exploitation.	Terme des concessions	Prix kilométrique d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report			161k 166m 60						
Chemins de fer de Plouescat à St-Pol-de-Léon.	20 juin 1904		14 360 »	1m »	Les travaux sont exécutés par le département. L'exploitation de ces lignes a été concédée à la Compagnie des chemins de fer départementaux du Finistère en les considérant comme faisant partie d'un réseau unique comprenant toutes les lignes ci-dessus. (conventions du 3 mai 1902).	20 juin 1904 1er juillet 1923	En construction.	id.	60f.965
— Pont-Aven à Concarneau.			16 305 »						
— Pont-l'Abbé à St-Guénolé.			17 900 »						
Totaux			209k 731m 60						

2° TRAMWAYS

Tramway de Saint-Pierre-Quilbignon au Conquet avec embranchement sur Sainte-Anne-du-Portzic.	Décret du 11 sept. 1902.	Société anonyme des tramways électriques du Finistère.	20k700m	1m »	Le département a accordé à la Société concessionnaire une subvention non remboursable de 100.000 francs dont le payement devait s'effectuer par acomptes sur le vu de certificats dressés par le service du contrôle et justifiant que les travaux exécutés représentent une somme au moins égale au montant cumulé des acomptes déjà reçus et de l'acompte à verser, sous la seule réserve de l'allocation de cette subvention, la Société devait exécuter la ligne et en assurer l'exploitation à ses risques et périls.	50 ans.	»	10 sept. 1952.	53.62[illegible]

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU FINISTERE (*Suite*).											
D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).											
			384.149f 46	83.601f 24	»	»	75.700f 85	224.847f 37	6c 08	6.065f 80	
Même formule que ci-devant.			»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
			384.149f 46	83.601f 24	»	»	75.700f 85	224.847f 37	6c 08	6.065f 80	
DÉPARTEMENTAUX											
Exploitation aux risques et périls de la Société concessionnaire.	Mécanique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	Date des actes déclaratifs d'utilité publique. (2)	Désignation des concessionnaires (3)	Longueur du réseau dans le département. (4)	Largeur des voies (5)	Mode et conditions de la concession (6)	Durée des concessions (7)	Année de l'ouverture à l'exploitation (8)	Terme des concessions (9)	Prix kilométrique d'établissement (10)

DÉPARTEMENT

CHEMINS DE FER

Lignes de Nîmes à Arles-Trinquetaille.	Loi du 29 déc. 1897.	Compagnie des chemins de fer de la Camargue.	30k410m	1m »	Loi du 11 juin 1880 et convention du 4 novembre 1896. Le maximum de charge annuelle pouvant incomber au département du Gard, y compris les subventions des communes et des particuliers et non compris celle de l'État, est fixé à 37.570 francs.	Jusqu'au 24 juin 1898.	1901	24 juin 1898	103.968
Lignes de Bouillargues à Saint-Gilles..	Loi du 31 mars 1899.	id.	15 270	id.	Loi du 11 juin 1880 et convention du 5 novembre 1896. Le maximum de charge annuelle pouvant incomber au département du Gard, y compris les subventions des communes et des particuliers et non compris celle de l'État est fixé à 15.937 fr. 50.	id.	1902	id.	67.978
Totaux			45k680m						

2e TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU GARD											
D'INTÉRÊT LOCAL											
2.000 fr. + $\frac{1}{3}$ R.	Mécanique (vapeur).	3 dans chaque sens.	107.015f	53.507f 50	22.437f 50	10.577f 84	»	20.492f 16	»	1.600f	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
2.000 fr. + $\frac{1}{3}$ R.	id.	3								750f	
			107.015f	53.507f 50	22.437f 50	10.577f 84	»	20.492f 16	»	2.350f	
DÉPARTEMENTAUX											

Néant.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT DE LA									
1° CHEMINS DE FE									
Ligne de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse avec embranchement de Fonsorbes à Sainte-Foy-de-Peyrolières par Saint-Lys	Loi du 14 avril 1896.	M. Mandement, entrepreneur à Toulouse. Actuellement Compagnie des chemins de fer du Sud-Ouest.	80k522m	1m »	Les frais d'infrastructure, de superstructure, l'acquisition des terrains et du matériel roulant, sont à la charge du concessionnaire moyennant l'allocation par l'État et le département d'une annuité kilométrique de 2.100 francs.	50 ans.	16 oct. 1900. Exploitation partielle. 1er août 1901. Exploitation générale.	14 avril 1946	52.000f
2° TRAMWAYS									
Ligne de Toulouse à Cadours par Grenade	Décrets des 17 avril 1901 et 11 août 1902.	Compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse actuellement dénommée « Compagnie des chemins de fer du Sud-Ouest. »	48k »	1m »	Au fur et à mesure de l'exécution des travaux les 3/4 des dépenses sont payées mensuellement au rétrocessionnaire suivant les prix de la série, et le 1/4 restant sera réglé par annuités à raison de 4 0/0 l'an, amortissement compris, payable seulement après la mise en exploitation et par semestre.	50 ans.	1er fév. 1903. Exploitation partielle. 9 août. 1903. Exploitation générale.	17 avril 1951	55.125f
Ligne de Toulouse à Saint-Sulpice de Lézat			39k »						53.000
Ligne de Toulouse à la limite du département du Tarn vers Castres avec embranchement de Caraman à Revel.	Décret du 7 avril 1903.	id.	62k »	id.	id.	50 ans.	id.	7 avril 1953	64.032
Ligne de Saint-Gaudens à Aspet			21k »						58.709
Ligne de Carbonne à Montesquiou-Volvestre			13k »						51.076
TOTAUX			183k »						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX *(Suite)*.

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DE FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
GARONNE (HAUTE-)											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Les frais d'exploitation sont à la charge du concessionnaire moyennant le prélèvement sur les recettes brutes annuelles de ses dépenses réelles d'exploitation jusqu'à concurrence d'un maximum kilométrique fixé à : $M = 900 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$ (Recette brute kilométrique, impôts déduits), les dites dépenses d'exploitation étant majorées à titre de prime d'économie, des 2/3 de l'écart entre leur montant réel et le maximum donné par la formule, quand elles n'atteignent pas le maximum.	La vapeur.	3	80.000f »	»	»	»	»	80.000f »	1c 56	4.100f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées, Ingénieurs et Contrôleurs des Mines.
			80.000f »	»	»	»	»	80.000f »	1c 56	4.100f »	
DÉPARTEMENTAUX											
Les frais d'exploitation sont à la charge du rétrocessionnaire moyennant le prélèvement sur les recettes brutes annuelles de ses dépenses réelles d'exploitation jusqu'à concurrence d'un maximum kilométrique fixé à : $F = 900 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$ (Recette brute kilométrique, impôt déduit), les dites dépenses d'exploitation étant majorées à titre de prime d'économie, les 2/3 de l'écart entre leur montant réel et le maximum donné par la formule, quand elles n'atteignent pas ce maximum.	La vapeur.	3	146.869f 61	»	»	»	»	146.869f 61	2c 87	2.400f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées, Ingénieurs et Contrôleurs des Mines.
		2	»	»	»	»	»	»	»	1.950 »	
		2	»	»	»	»	»	»	»	3.100 »	
id.	id.		44.775 57					44.775 57	0 87		id.
		2	»	»	»	»	»	»	»	1.050 »	
		2	»	»	»	»	»	»	»	650 »	
			191.645f 18	»	»	»	»	191.645f 18	3c 74	9.150f »	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer d'intérêt local de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse avec embranchement de Fonsorbes à Ste-Foy-de-Peyrolières par St-Lys.....	14 avril 1896.	Société anonyme.	24k »	1m »	Les dépenses de premier établissement sont entièrement à la charge du concessionnaire, à qui il sera alloué une subvention annuelle fixe de 2.100 francs pour chaque kilomètre de ligne exploitée.	50 ans.	1901	4 avril 1946	52.000f maximum
2° TRAMWAYS									
Tramway de Garlin à Aire.......... (Partie comprise dans le Gers.)	20 nov. 1902.	Compagnie des chemins de fer de Pau-Oloron-Mauleon et tramways de Bayonne à Biarritz.	16k »	1m »	Le département assure et paye lui-même tous les travaux et fournitures autres que les voies, l'outillage et le matériel d'exploitation. Ces dernières dépenses sont effectuées par la société concessionnaire et lui sont payées jusqu'à concurrence des 3/4 par l'intermédiaire du département des Basses-Pyrénées, le quatrième quart de ces dépenses étant remboursé à cette société par les soins du même département au moyen d'annuités calculées à raison de 3,78 0/0 amortissement compris.	71 ans.	»	4 avril 1973	37.500f

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU GERS											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Le concessionnaire exploitera la ligne à ses risques et périls ; les dépenses ne peuvent être portées en compte, que jusqu'à concurrence d'une somme fixée par la formule : $F = 900 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$ Quand les dépenses d'exploitation n'atteignent pas le maximum donné par cette formule, elles sont majorées à titre de prime d'économie des 2/3 de l'écart entre ce maximum et le montant réel des dépenses. L'excédent appartient au département et à l'État et vient en compte avec les sommes allouées par eux au prorata de leur subvention.	Locomotives à vapeur.	3	17.167f » Savoir : acompte sur le montant de la subvention départementale pour 1904: 14.167 fr. Solde de la subvention départementale pour 1903: 3.000 fr.	»	»	»	»	17.167f »	0c736	1.200f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
DÉPARTEMENTAUX											
Exploitation aux risques et périls de la Société concessionnaire suivant la formule $F = 1.000 + 0{,}60 R$	Mécanique (vapeur).	3	»	»	»	»	»	»	»	»	id.

DÉSIGNATION DES LIGNES DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES DÉCLARATIFS d'utilité publique.	DÉSIGNATION des CONCESSIONNAIRES	LONGUEUR DU RÉSEAU dans le département.	LARGEUR DES VOIES	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE DES CONCESSIONS	ANNÉE DE L'OUVERTURE à l'exploitation.	TERME DES CONCESSIONS	PRIX KILOMÉTRIQUE D'ÉTABLISSEMENT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer des Landes de la Gironde..	Loi du 22 août 1881.	Société générale des chemins de fer économiques.	223k 581m	1m 44	Lignes concédées sous le régime de la loi du 11 juin 1880. Le département et l'État garantissent l'intérêt à 5 o/o des dépenses du capital de premier établissement et les frais d'exploitation.	99 ans.	1884 1885 1886	22 août 1980	62.000f y compris le matériel roulant, le mobilier et l'outillage des stations.
— du Blayais..............			51 761				1888-89		117.500f
— de Nizan à la limite du départt.	Décrets des 27 avril 1870 et 16 mars 1876.	id.	25 452	id.	Ligne concédée sous le régime de la loi du 12 juillet 1865, avec subvention de 1.372.000 francs. Le concessionnaire exploite la ligne à ses frais et garde la totalité des recettes.	90 ans.	1873 1876	31 déc. 1960	87.000
— de Margaux à Castelnau...	Décret du 22 avril 1880.	Compagnie des chemins de fer du Médoc.	9 420	id.	Lignes concédées sous le régime de la loi du 12 juillet 1865, construites par le département et livrées ensuite à la Compagnie du Médoc, qui a fourni le matériel roulant. Celle-ci exploite à ses frais et garde la totalité des recettes.	85 ans.	1884	2 juin 1965	44.000 non compris le materiel roulant et le mobilier des stations fournis par le concessionnaire
— de Pauillac au Port-des-Pilotes	Loi du 17 juil. 1886.		0 645			79 ans.	1888		58.720f non compris le materiel roulant fourni par le concessionnaire.
— de La Teste à Cazaux.....	Décret du 2 février 1874.	M. Ortal, fermier de l'exploitation.	13 248	id.	Ligne concédée sous le régime de la loi du 12 juillet 1865 sans subvention. Le concessionnaire exploitait à ses frais et gardait la totalité des recettes.	70 ans (1).	1876	(1) La Compagnie concessionnaire a été déchue de sa concession le 24 juin 1887.	62.000f y compris le materiel roulant et le mobilier des stations.
— de Lacanau à l'Océan....	Loi du 21 fév. 1889.	M. Ortal, concessionnaire. Société immobilière de Lacanau et du chemin de fer de Lacanau à l'Océan rétrocessionnaire.	12 058	id.	Ligne concédée sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie. Toutefois, par une convention du 30 avril 1901 approuvée par une loi du 22 avril 1902, un tiers de l'excédent de recettes, après déduction des dépenses d'exploitation et de l'intérêt du compte d'établissement, sera versé dans la Caisse du département; par contre, ce dernier, en cas de déficit, prendra à sa charge le tiers de ce déficit, sans cependant que sa participation puisse dépasser 5.000 francs.	91 ans.	Non construite.	22 août 1980	»
TOTAUX..............			336k 165m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budjet départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE LA GIRONDE

D'INTÉRÊT LOCAL

2.300 fr. + $\frac{R}{2}$ avec minimum de 4.300 fr. pour R ≧ 5.500 fr. et de 3.786 fr. pour R < 5.500 fr. allocation supplémentaire correspondant à 240 francs par kil. pour R compris entre 5.000 et 5.500 francs.	Mécanique (vapeur).	3 3	983.196f 51	400.000f »	»	»	»	583.196f 51	5c 56	20.827f 73	
		3	»	»	»	»	»	»	»		
Lignes exploitées par les Sociétés concessionnaires à leurs risques et périls sans garantie.	id.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	Personnel du Service vicinal.
		Service de marchandises.	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ligne affermée par le département à M. Ortal, avec subvention de 18.000 francs par an et partage au delà de 14.000 francs de recettes.	id.	2 les jours ordin.	18.000 »	»	2.000f »	»	»	16.000 »	0c 15	»	
0.80 R pour R < 4.928 fr. 2.300 + $\frac{R}{5}$ pour R > 4.928 fr.	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	913 20	
			1.001.196f 51	400.000f »	2.000f »	»	»	599.196f 51	5c 71	21.740f 93	

DÉPARTEMENT DE

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tramway de Bordeaux au Vigean.....	16 sept. 1893.		4k 586m				1893		98.000f y compris le matériel roulant et le feeder transportant l'énergie électrique fournie par la station de force motrice qui dessert la ligne de St-Médard.
Prolongement sur Eysines..........	1er juin 1895.	Compagnie du tramway Bordeaux - Bouscat au Vigean.	1 396	1m »	Concédés sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie. Le concessionnaire exploite à ses frais et garde la totalité des recettes.	50 ans.	1895	16 sept. 1943	
— sur Blanquefort	25 sept. 1897.		3 315				1898		
Tramway de Bordeaux à Cadillac....	24 juillet 1894.	M. Faugère. Compagnie du tramway de Bordeaux à Cadillac substituée au concessionnaire.	32 389	id.	Concédé sous le régime de la loi du 11 juin 1880. Le concessionnaire fait à ses frais tous les travaux d'infrastructure et de superstructure. Toutefois le sol des voies publiques nécessaires à l'assiette du tramway et de ses dépendances est livré gratuitement au concessionnaire.	75 ans.	1897	24 juillet 1969	63.000f environ.
— de Bordeaux à Pessac......	5 juillet 1895.	Concédés à MM. Aubian et Jaubert Rétrocédés à la Compagnie de tramways électriques de Bordeaux Pessac.	4 047	id.	Concédés sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie. Les concessionnaires exploitent à leurs frais et gardent la totalité des recettes.	50 ans.	1896	5 juillet 1945	165.700f d'après la Cie y compris le matériel roulant et celui de la station centrale de force motrice
Prolongement sur l'Alouette.........	25 sept. 1897.		2 767				1898		
Tramways de Bordeaux à Caudéran, à Mérignac et à St-Médard-en-Jalles.	22 déc. 1897.	Compagnie du tramway de Bordeaux-Bouscat au Vigean.	19 000	id.	Concédés sous le régime de la loi du 11 juin 1880, sans subvention ni garantie. Le concessionnaire exploite à ses frais et garde la totalité des recettes.	46 ans.	1900	16 sept. 1943	108.300f environ y compris le matériel roulant et celui de la station centrale de force motrice
Tramway de Libourne à Branne, avec embranchement de St-Sulpice-de-Faleyrens à Ste-Terre	17 mai 1898.	MM. de Larrard, Esquissaud et Patin.	20 601			75 ans.		17 mai 1973	
Tramway d'Arcachon au Sablonney, par le Mouleau........	14 août 1898.	MM. Johnston Samazeuilh, Lesca Segrestaa, Didiot et Cazes.	9 269	id.	Concédé sous le régime de la loi du 11 juin 1880, sans subvention ni garantie d'intérêt.	70 ans.	Non construits.	14 août 1968	»
Tramway de Bordeaux à Bègles et à Birambits	3 nov. 1899.	Compagnie générale de traction.	5 935			46 ans.		5 juillet 1945	
A reporter			103k305m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1903 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1903.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA GIRONDE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
Lignes exploitées aux frais et risques de la Compagnie concessionnaire sans subvention ni garantie.	Électrique avec fil aérien.	20 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	454f 15	Ingénieur en chef du département et personnel du Service vicinal.
Ligne exploitée aux frais et risques du concessionnaire sans subvention ni garantie.	Mécanique (vapeur).	3 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	1.286 65	
Lignes exploitées aux frais et risques des concessionnaires sans subvention ni garantie.	Électrique avec fil aérien.	49 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	337 »	
Ligne exploitée aux frais et risques du concessionnaire sans subvention ni garantie.	id.	20 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	939 25	
L'exploitation sera assurée aux frais et risques du concessionnaire sans subvention ni garantie d'intérêt.	Électrique avec fil aérien.	4 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Mécanique	2 à 5 suivant la saison.	»	»	»	»	»	»	»	370 76	
	Électrique avec fil aérien.	30 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	296 75	
			»	»	»	»	»	»	»	3.684f 56	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
									DÉPARTEMENT
									2° TRAMWAYS
		Report............	103k305m						
Tramway de Bordeaux à Camarsac...	27 mars 1896.	Concédé par l'État au département. Rétrocédé à la Société générale des chemins de fer économiques.	15 705	1m 44	Concédé sous le régime de la loi du 11 juin 1880, le département concourant dans la dépense d'établissement de la partie en déviation hors de la route nationale n° 136 par la fourniture des terrains et une partie de la dépense d'établissement.	84 ans.	15 janv. 1900	29 août 1980	55.038f »
— de Bordeaux à Léognan....	18 janvier 1899.	Concédé par l'État au département. Rétrocédé à la Compagnie du tramway de Bordeaux à Léognan.	10 607	1 »	Concédé sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie d'intérêt.	50 ans.	24 avril 1902	18 janvier 1949	Non encore arrêté.
— de Bordeaux à Gradignan..	8 octobre 1899.	Concédé par l'État au département. Rétrocédé à la Compagnie des tramways électriques de Bordeaux-Pessac.	6 918			46 ans.	15 mai 1901	5 juillet 1945	153.666f03
— de Pas-d'Ozelle à Saint-Ciers-la-Lande........................	18 avril 1900.	Concédé par l'État au département. M. Jeancard rétrocessionnaire.	4 214	id.	Concédé sous le régime de la loi du 11 juin 1880. Les dépenses d'établissement sont effectuées par le rétrocessionnaire et lui sont remboursées, sur justification, jusqu'à concurrence des 3/4. Le quatrième quart lui est remboursé par annuités.	43 ans.	31 août 1902	20 janvier 1943	»
Tramway de Bordeaux à Beychac et Cailleau........................	4 août 1903.	MM. Pierre Ortal, ses fils et A. Laguette.	»	id.	Les rétrocessionnaires se sont engagés à construire et à exploiter, pendant la durée de la concession le tramway dont il s'agit, sans aucune subvention de construction et sans aucune garantie d'intérêt du département et de l'État.	50 ans.	»	3 août 1953	»
Tramway de Bordeaux à Lormont....	5 octobre 1903.	Compagnie française des tramways électriques et omnibus de Bordeaux.	1 094	1 44	Concédé sous le régime de la loi du 11 juin 1881. Les travaux d'établissement sont faits par la compagnie concessionnaire sans que le département ait à intervenir dans les dépenses. La compagnie exploite à ses frais, risques et périls et garde la totalité des recettes.	38 ans.	5 oct. 1903.	31 déc. 1941	»
Ligne n° 13 des tramways de Bordeaux.	id.	Concédée par le département à la ville de Bordeaux Compagnie française des tramways et omnibus de Bordeaux rétrocessionnaire	2 930		id.	id.	id.	id.	»
		TOTAUX.............	144k773m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

DE LA GIRONDE (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
			»	»	»	»	»	»	»	3.684f 56	
L'exploitation est effectuée aux risques et périls du rétrocessionnaire sans subvention ni garantie d'intérêt.	Mécanique (vapeur).	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieur en chef du département et service ordinaire
Ligne exploitée aux frais et risques du rétrocessionnaire sans subvention ni garantie d'intérêt.	Électrique avec fil aérien.	3	»	»	»	»	»	»	»	» »	
L'exploitation se fait aux risques et périls du rétrocessionnaire avec participation éventuelle du département dans les excédents de recettes. Les frais d'exploitation admis ne devront pas excéder 1.200 fr. + $\frac{2R}{3}$.	Mécanique (vapeur).	3 au minimum.	3.962f 06	»	»	»	»	3.962f 06	0c 035	157 76	Ingénieur en chef du département et personnel du Service vicinal.
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires.	Mécanique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Exploitation aux frais, risques et périls de la Compagnie concessionnaire.	Électrique avec fil aérien.	55 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	67 89	Ingénieur en chef du département et personnel du Service vicinal.
id.	id.	108 au minimum.	»	»	»	«	»	»	»	181 57	
			3.962f 06	»	»	»	»	3.962f 06	0c 035	4.091f 78	

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture de l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Chemin de fer d'intérêt local, à voie large :									
Chemin de fer de Montpellier à Palavas.	Décret du 14 août 1867.	Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Hérault.	11k572m	1m50	Construits par la Compagnie moyennant une subvention de 75.000 francs par kilomètre et la livraison gratuite des terrains.	99 ans après l'achèvement des travaux.	1872	1er janvier 1993.	Pour l'ancien réseau évalué lors de la concession à 160.729 francs p. kil. terrain compris; pour la ligne d'Agde à Meze à 176 500 francs; pour la ligne de Laverune à 115.000 francs.
de Montpellier à St-Chinian. { de St-Chinian à Montbazin..			91 775				1873 à 1877		
Chemin de fer de Montpellier à Rabieux			45 623				1892 à 1896		
Raccordements divers			5 420				1877		
Chemin de fer d'Agde à Mèze.......			20 585				1897		
Embranchement de la gare maritime à Mèze..........................			0 475		Construit par la Compagnie à ses frais, y compris les terrains, moyennant une subvention ferme de 50.000 francs.	»	1878	»	»
de Montpellier à St-Chinian. { Ligne de Monbazin à Montpellier par Lavérune....	Loi du 15 mars 1900.	id.	17 783	id.	Construit par le département à ses frais moyennant le payement par la Compagnie concessionnaire exploitante d'une redevance annuelle de 62.000 francs pendant 50 ans et de 31.000 francs de la 51e année à l'expiration de la concession.	L'expiration de la concession est fixée à la même date que celle du réseau ci-dessus.	1902	»	»
Chemin de fer d'intérêt local, à voie étroite :									
Ligne d'Olonzac à Félines-Hautpoul..	Loi du 18 avril 1904.	Compagnie des tramways à vapeur du département de l'Aude.	19 376	1m05	Construit par le département de l'Hérault à ses frais; le département de l'Aude fournit le matériel roulant et recevra une annuité représentant l'intérêt et l'amortissement du capital dépensé pour cette fourniture. Le département de l'Hérault a rétrocédé la concession à la Compagnie des tramways à vapeur du département de l'Aude.	La concession expirera en même temps que celle des tramways à vapeur de l'Aude concedée à ce dernier département par décret du 25 mars 1898	en construction.	voir colonne 7.	71.100
TOTAUX............			212k609m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX *(Suite)*.

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'HÉRAULT											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Il n'y a pas de formule d'exploitation, mais l'excédent du produit brut sur 11.000 francs par kilomètre sera partagé entre le département et le concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	Variable suivt les lignes et suivt les saisons de 4 à 18, dans chaque sens.	9.452f 86	»	»	»	»	9.452f 86	0c 16	9.550f	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Ingéni des P et Chaus de l'He
	Mécanique (vapeur).	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
900 fr. + $\frac{2}{3}$ de R	Mécanique (vapeur).	4 dans chaque sens.	11.995 70	»	»	»	»	11.995 70	0 21	»	
			21.448f 56	»	»	»	»	21.448f 56	0c 37	9.550f	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES DÉCLARATIFS d'utilité publique.	DÉSIGNATION des CONCESSIONNAIRES	LONGUEUR DU RÉSEAU dans le département.	LARGEUR DES VOIES	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE DES CONCESSIONS	ANNÉE DE L'OUVERTURE à l'exploitation.	TERME DES CONCESSIONS	PRIX KILOMÉTRIQUE D'ÉTABLISSEMENT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
2° TRAMWAYS									
Tramway de Lézignan à Olonzac.....	Décret du 17 octobre 1900.	Concédé par le département de l'Hérault au département de l'Aude pour être incorporé au réseau concédé par ce dernier département à la Compagnie des tramways de l'Aude.	1k394m	1m »	Construit par la Compagnie des tramways de l'Aude moyennant une subvention de 64.000 francs et les terrains nécessaires à la gare d'Olonzac.	»	5 fév. 1902	31 déc. 1973	»
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
					Néant.				
2° TRAMWAYS									
Tramway de Saint-Malo à Saint-Servan et à Paramé....................	1er août 1888.	Concédé par l'État au département d'Ille-et-Vilaine et rétrocédé par ce département à la Société des tramways bretons.	7k884m	1m »	Sans subvention ni garantie d'intérêts.	75 ans.	1889	1963	69.134f
	A Reporter............		7k884m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'HÉRAULT (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
Mêmes conditions que pour les tramways de l'Aude.	Mécanique (vapeur).	4 dans chaque sens.	6.400f	»		»	»	6.400f	0c 11	»	Ingénieurs des Ponts et Chaussées de l'Aude.
D'ILLE-ET-VILAINE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
			Néant.								
DÉPARTEMENTAUX											
Exploitation aux risques et périls des rétrocessionnaires.	Mécanique (vapeur).	Minimum 10 de St-Malo à Paramé; 10 de St-Servan à Paramé; 8 de St-Malo à St-Servan.	»	»	»	»	»	»	»	394f 21	Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines et agents du Service vicinal.
			»	»	»	»	»	»	»	394f 21	

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES DÉCLARATIFS d'utilité publique.	DÉSIGNATION des CONCESSIONNAIRES	LONGUEUR DU RÉSEAU dans le département.	LARGEUR DES VOIES	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE DES CONCESSIONS	ANNÉE DE L'OUVERTURE à l'exploitation.	TERME DES CONCESSIONS	PRIX KILOMÉTRIQUE D'ÉTABLISSEMENT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report.............		7k884m						
Réseau rayonnant de Rennes :									
1er Réseau: Ligne de Rennes à Fougères.....	17 août 1895.	Concédé par l'État au département d'Ille-et-Vilaine et rétrocédé par ce département à la Compagnie des tramways à vapeur d'Ille-et-Vilaine.	106 587	1m »	La construction des tramways, comprenant la totalité des dépenses en travaux et fourniture d'objets immobiliers et mobiliers nécessaires au complet établissement et à l'exploitation des lignes, est faite par la Compagnie rétrocessionnaire, à laquelle le département rembourse 75 o/o du montant des dépenses effectuées, d'après les quantités réellement faites ou livrées. Le complément des dépenses est supporté par la Compagnie rétrocessionnaire à titre de fonds de garantie. Le département lui en sert l'intérêt au taux de l'emprunt départemental contracté en vue de la construction desdites lignes et lui remboursera le capital en fin de concession. Lorsque les recettes dépassent les dépenses d'exploitation calculées comme il est dit dans la convention, l'excédent est versé annuellement au département.	44 ans.	1897	1939	44.025f »
— — Plélan							1898		
— — Châteaugiron..							1897 à 1899		
— de transbordement de la gare des tramways à la gare de la Compagnie de l'Ouest.....							»		
Ligne de Mi-Forêt à Sautoger..	8 octobre 1901.	id.	19 870	id.	id.	38 ans.	»	1939	
Voies de raccordement avec les ports fluviaux de Rennes.....	18 avril 1900.	id.	1 229	id.	id.	39 ans.	»	1939	
									40.931 30
2e Réseau: Ligne de Châteaugiron à La Guerche..................	21 avril 1899.	id.	172 190	id.	id.	40 ans.	1903 à 1904	1939	
Ligne de Rennes à Miniac-Morvan							1902		
— La Mézière à Bécherel..							1902		
— Liffré à Antrain......							1903		
— Sens à Pleine-Fougères.							»		
Tramway de Paramé à Rothéneuf.....	16 nov. 1895.	Société du tramway de Rothéneuf	3 746	0 60	Sans subvention ni garantie d'intérêts.	50 ans.	1896	1945	37.000 60
	A reporter...........		311k506m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

D'ILLE-ET-VILAINE (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
			»	»	»	»	»	»	»	394f 21	
Exploitation aux risques et périls du rétrocessionnaire. Les frais kilométriques portés en compte chaque année ne peuvent excéder le chiffre maximum résultant de la formule $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$, dans laquelle R représente la recette brute, impôts déduits.		3 minimum	201.686f 98								
				115.955f 89	»	»	32.799f 19	339.698f 81	8c 19	14.993 89	
id.	Mécanique (vapeur).	id.	286.766 91								Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines et agents du Service vicinal.
Exploitation aux risques et périls du rétrocessionnaire.		18	»	»	»	»	»	»	»	187 31	
			488.453f 89	115.955f 89	»	»	32.799f 19	339.698f 81	8c 19	15.575f 41	

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	Date des actes déclaratifs d'utilité publique.	Désignation des concessionnaires	Longueur du réseau dans le département.	Largeur des voies	Mode et conditions de la concession	Durée des concessions	Année de l'ouverture à l'exploitation.	Terme des concessions	Prix kilométrique d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

	Report.............		311k506m						
Tramway de Paramé à Cancale avec embranchement sur le port de La Houle.	13 juillet 1897.	Concédé par l'État au département d'Ille-et-Vilaine et rétrocédé par ce département à la Société des tramways bretons.	16 509	0m60	Mêmes conditions que pour le réseau rayonnant de Rennes.	42 ans.	1898	1939	43.298f 24
Tramway de Dinard à Saint-Briac...	27 sept. 1899	Concédé par l'État au département d'Ille-et-Vilaine et rétrocédé par ce département à la Société du tramway de Dinard à St Briac.	7 851	1m »	Sans subvention ni garantie d'intérêt.	65 ans.	1901	1964	40.000 »
Tramway de la cale de Dinard à la gare de Dinard.................	25 avril 1902.	id.	1 401	id.	id.	62 ans.	1902	1964	40.000 »
	Totaux..........		337k267m						

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

Tramways de Châteauroux à Valençay, d'Issoudun à Vatan, avec prolongement jusqu'à la limite du Cher vers Graçay, et du Blanc à Argenton, avec embranchement sur Chaillac.	Décret du 12 juin 1900.	Compagnie générale de construction de Saint-Denis, à laquelle a été substituée la Société anonyme dite Compagnie des tramways de l'Indre. (Décret du 21 février 1901).	154k 365m	1m »	La construction de ces tramways sera faite par la Compagnie rétrocessionnaire sur série de prix avec maximum de dépense kilométrique (41.600 francs), et partage entre le département et le rétrocessionnaire des économies qui seraient réalisées sur ce maximum.	50 ans.	»	1950	41.600f (maximum)

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

D'ILLE-ET-VILAINE (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
			488.453f 89	115.955f 89	»	»	32.799f 19	339.698f 81	8c 19	15.575f 41	
Exploitation aux risques et périls du rétrocessionnaire. Formule d'exploitation définie comme il suit dans la convention annexée au décret d'utilité publique. Les frais kilométriques portés en compte chaque année ne pourront excéder le chiffre maximum résultant de la formule $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$, dans laquelle R représente la recette brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur.)	3	31.685 17	»	»	»	»	31.685 17	077	82 547	Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines et agents du Service vicinal.
Exploitation aux risques et périls du rétrocessionnaire.	id.	6	»	»	»	»	»	»	»	462 60	
id.	id.	6	»	»	»	»	»	»	»		
			520.139f 06	115.955f 89	»	»	32.799f 19	371.383f 98	8c 96	16.863f 48	

DE L'INDRE

D'INTÉRÊT LOCAL

Néant.

DÉPARTEMENTAUX

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Ces lignes seront exploitées par la Compagnie sans garantie d'intérêt.	Mécanique.	3	213.999f 72	»	»	»	»	213.999f 72	10c 63	7.718f 25	Ingénieurs du service ordinaire.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	Date des actés déclaratifs d'utilité publique.	Désignation des concessionnaires	Longueur du réseau dans le département.	Largeur des voies	Mode et conditions de la concession	Durée des concessions	Année de l'ouverture à l'exploitation.	Terme des concessions	Prix kilométrique d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Ligré-Rivière à Richelieu	26 sept. 1882.	»	16k »m	1m44	Non concédé.	»	1884	»	87.500f
Chemin de fer de Port-Boulet à Châteaurenault	id.	Compagnie de chemins de fer départementaux.	103 »	1 »	Concédés sous le régime de la loi du 11 juin 1880 avec capital de premier établissement fixé à forfait avec garantie d'intérêt calculée suivant la formule de la colonne 11.	74 ans.	1885	26 sept. 1956	51.000
Chemin de fer de Gd-Pressigny à Esvres.	17 août 1885.		52 »	id.		99 ans.	1889	17 août 1984	59.300
— de Ligueil à Montrésor.	id.		41 »						65.215
Totaux			212k »m						
2° TRAMWAYS									
Néant.									
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Lyon à St-Genix-d'Aoste	Décret du 14 août 1877.	M. Eugène Bachelier, auquel a été substituée la Société du chemin de fer de l'Est de Lyon.	65k 400m	1m44	Lignes concédées par le département sous le régime de la loi du 12 juillet 1865 moyennant des subventions fixes, une fois données, de l'État, du département, des communes et des souscriptions particulières.	99 ans.	1881	1er janvier 1977	154.907
— de Sablonnière à Montalieu	Décret du 22 janv. 1879.		18 930			98 ans.	1882		140.41
Embranchement de Montalieu à Amblagnieu	Loi du 16 août 1883.	Société du chemin de fer de l'Est de Lyon.	2 734	id.	Ligne concédée par le département sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie d'intérêt.	93 ans.	1885		84.80
Embranchement de Saint-Hilaire-de-Brens à Jallieu	Loi du 19 déc. 1896.		10 902			80 ans.	1899		80.26
Totaux			97k 966m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
D'INDRE-ET-LOIRE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploité pour le compte et aux frais du département par l'Administration des chemins de fer de l'État, qui se rembourse des dépenses réelles d'exploitation sur le montant des recettes.	Mécanique (vapeur).	3	50.409f 60	17.111f 72	»	»	»	33.297f 88	0c 89	800f »	Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
Garantie des 9/10 de l'insuffisance de la recette brute (impôts déduits), pour couvrir l'intérêt à 5 o/o par an du capital de premier établissement et la dépense kilométrique d'exploitation donnée par la formule $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{8R}{10}$ (R représentant la recette kilométrique brute, impôts déduits).	id.	3	300.485 07	131.000 »	»	»	»	169.485 07	4 55	5.200 »	
Garantie de la totalité de l'insuffisance de la recette brute calculée comme ci-dessus, sauf que la formule d'exploitation est remplacée par $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$	id.	3	329.235 27	163.000 »	»	»	»	166.235 27	4 47	4.700 »	
			680.129f 94	311.111f 72	»	»	»	369.018f 22	9c 91	10.700f »	
				311.111f 72							
DÉPARTEMENTAUX											
				Néant.							
DE L'ISÈRE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploitation aux risques et périls des Sociétés concessionnaires sans aucune garantie d'intérêt.	Mécanique (vapeur).	Non fixé par le cahier des charges.	»	»	»	»	»	»	»	3.270f »	Ingénieurs et Agents des Ponts et Chaussées et des Mines
		id.								946 50	
		id.								136 70	
		3 au minimum.								544 45	
			»	»	»	»	»	»	»	4.897f 65	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	Date des actes déclaratifs d'utilité publique. (2)	Désignation des concessionnaires (3)	Longueur du réseau dans le département. (4)	Largeur des voies (5)	Mode et conditions de la concession (6)	Durée des concessions (7)	Année de l'ouverture à l'exploitation. (8)	Terme des concessions (9)	Prix kilométrique d'établissement (10)
Tramways de Vienne au Grand-Lemps et aux Quatre-Chemins et des Quatre-Chemins à Charavines	Décret du 26 août 1889.	Le département de l'Isère, qui a rétrocédé à MM. Caze et Empain, auxquels a été substituée la Société des chemins de fer économiques du Nord.	70k186m	1m »	Concédés par l'État sous le régime de la loi du 11 juin 1880 avec garantie d'intérêt à 5 o/o limitée à 2.000 francs par kilomètre et par an.	75 ans.	1891, 1892 et 1893	26 août 1964	66.000
Tramway des Quatre-Chemins à Voiron	Décret du 19 oct. 1892.	Le département de l'Isère, qui a rétrocédé à la Société des chemins de fer économiques du Nord.	11 803		Concédé par l'État sous le régime de la loi du 11 juin 1880 avec garantie d'intérêt à 5 o/o limitée à 2.600 francs par kilomètre et par an.		1897 et 1900	19 octobre 1967	70.000
— de Grenoble (square des Postes) à Veurey................	Décrets des 28 janv. 1893 et 27 août 1902.	La Société des chemins de fer économiques du Nord et, par suite de rachat, la société grenobloise de tramways électriques.	15 028		Concédé par le département de l'Isère sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie d'intérêt.		1894, 1895 et 1897	28 janvier 1968	62.000
Tramway de Voiron (Isère) à Saint-Béron (Savoie)................... (Avec embranchement de Saint-Laurent-du-Pont à Fourvoirie, partie comprise dans le département de l'Isère).	Décret du 28 janv. 1893.	Concédé à M. Bernard, ingénieur civil à Saint-Etienne (Loire), auquel a été substituée la Société du chemin de fer de Voiron à Saint-Béron.	26 259		Concédé par le département de l'Isère sous le régime de la loi du 11 juin 1880 avec garantie d'intérêt à 4, 25 o/o limitée à 350 francs par kilomètre et par an.		1894 et 1895	28 janvier 1968	102.000
Tramway de la gare de Vizille (P.-L.-M.) à Bourg-d'Oisans	Décret du 17 fév. 1893.	Le département de l'Isère, qui a rétrocédé à la Société des voies ferrées du Dauphiné.	35 387		Concédé par l'État sous le régime de la loi du 11 juin 1880 avec garantie d'intérêt à 4,25 o/o limitée à 1.700 francs par kilomètre et par an pendant vingt ans.		1893 et 1894	17 février 1968	66.000
A reporter.........			158k663m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'ISÈRE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
$F = 1.300$ fr. $+ \frac{R}{2}$ (R désignant la recette brute kilométrique, impôts déduits).	Mécanique (vapeur).	3 au minimum.	152.946f 85	76.164f 72	»	»	»	76.782f 13	»	3.509f 30	
	id.	id.								590 15	
Exploitation aux risques et périls de la nouvelle société concessionnaire.	Mécanique (vapeur). et électrique).	id.	»	»	»	»	»	»	»	751 40	Ingénieurs et Agents des Ponts et Chaussées et des Mines.
Dépenses réelles plus les 2/3 de l'économie par rapport au maximum: $F = 1.300$ fr. $+ \frac{R}{3}$	Mécanique (vapeur).	id.	»	»	»	»	»	»	»	1.312 95	
Dépenses réelles, plus la moitié de l'économie par rapport aux maxima suivants : 1.400 fr $+ \frac{R}{2}$ jusqu'à $R = 6.000$ fr. 2.400 fr. $+ \frac{R}{3}$ à partir de $R = 6.000$ fr.	id.	2 au minimum entre Vizille et Bourg-d'Oisans. 5 au minimum entre Vizille et la gare P.-L.-M.	»	»	»	»	»	»	»	1.769 35	
			152.946f 85	76.164f 72	»	»	»	76.782f 13	»	7.933f 15	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report			158k663m						
Tramway de Grenoble (gare P.-L.-M.) à Vizille par Gières et Uriage......	Décret du 20 mai 1893.	La Société des voies ferrees du Dauphiné.	22 002	»	Concédé par le département sous le régime de la loi du 11 juin 1880 avec garantie d'intérêt à 4,25 0/0 limitée à 1.700 francs par kilomètre et par an pendant vingt ans.	75 ans.	1894	20 mai 1968	95.000f
Tramway de Pontcharra à La Rochette. (Avec embranchement de Détrier-sur-Allevard, partie comprise dans le département de l'Isère).	Décret du 16 août 1893.	MM. Bastin, Favre et Grosset, auxquels a été substituée la Compagnie des tramways de Pontcharra à La Rochette et à Allevard-les-Bains.	9 600	»	Concédé par le département sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie d'intérêt.	75 ans.	1895 et 1896	16 août 1968	63.000
Tramway de Grenoble (gare P.-L.-M.) à Chapareillan................	Décret du 2 déc. 1895.	Le département de l'Isère, qui a rétrocédé à MM. Claret et Thouvard, auxquels a été substituée la Compagnie du tramway de Grenoble à Chapareillan.	42 950	»	Concédé par l'État sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie d'intérêt.	75 ans.	»	2 déc. 1970	80.000
Tramways de Grenoble à Eybens et de Grenoble à Varces..............	Décret du 17 juin 1896.	Le département de l'Isère, qui a rétrocédé à MM. Merlin et Chassary, auxquels a été substituée la Société grenobloise des tramways électriques.	17 542	»	Concédés par l'État sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie d'intérêt.	60 ans.	1897	17 juin 1956	86.000
A reporter			250k757m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'ISÈRE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).											
			152.946f 85	76.164f 72	»	»	»	76.782f 13	»	7.933f 15	
Dépenses réelles, plus la moitié de l'économie par rapport aux maxima suivants : $1.400 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$ jusqu'à $R = 6.000$ fr. $2.400 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$ à partir de $R = 6.000$ fr.	Mécanique (vapeur et électrique).	2 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	1.148 70	Ingénieurs et Agents des Ponts et Chaussées et des Mines
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires.	Mécanique (vapeur).	3 au minimum	»	»	»	»	»	»	»	480 »	
»	Mécanique (électrique)	3 au minimum pour la ligne entière. 5 au minimum entre Grenoble et Saint-Ismier.	»	»	»	»	»	»	»	2.147 50	
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires.	Électrique.	Variable suivant les sections de ligne et la saison.	»	»	»	»	»	»	»	877 05	
			152.946f 85	76.164f 72	»	»	»	76.782f 13	»	12.586f 40	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. 1	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. 2	DÉSIGNATION des concessionnaires 3	LONGUEUR du réseau dans le département. 4	LARGEUR des voies 5	MODE ET CONDITIONS de la concession 6	DURÉE des concessions 7	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. 8	TERME des concessions 9	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement 10
DÉPARTEMENT									
2° TRAMWAYS									
Report..........			250k757m						
Embranchement de Gières à Domène	Décret du 4 janv. 1898.	La Société des voies ferrées du Dauphiné.	5 248	1m »	Concédé par le département de l'Isère sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie d'intérêt.	70 ans.	1898	20 mai 1968	31.700f
Tramways de Saint-Jean-de-Bournay à Saint-Marcellin et de La Côte-Saint-André au Grand-Lemps	Décret du 12 janv. 1898.	MM. Pollard et Rolland, auxquels a été substituée la Société des tramways de l'Isère (cette société a été déclarée en faillite le 21 janvier 1902 et déchue à dater du 24 mars 1903).	84 »		Concédés par le département de l'Isère sous le régime de la loi du 11 juin 1880, avec la garantie d'intérêt 4,25 o/o, limitée à 500 fr. par kilomètre et par an pendant vingt-cinq ans.	75 ans.	1899 (partie.)	12 janvier 1973	46.500
Embranchement de Pont-de-Claix à Claix	Décret du 5 juillet 1898.	Le département de l'Isère, qui a rétrocédé à la Société grenobloise des tramways électriques.	1 715		Concédé par l'État sous le régime de la loi du 11 juin 1880, sans subvention ni garantie d'intérêt.	58 ans.	1898	17 juin 1956	86.000
Tramway de Lyon à Genas.......... (Voir aussi Rhône.)	Décret du 10 juil. 1900.	La Compagnie lyonnaise de tramways.	5 835		Concédé par le département de l'Isère sous le régime de la loi du 11 juin 1880, sans subvention ni garantie d'intérêt.	44 ans.	»	4 sept. 1944	50.000
Tramway de Grenoble à Villard-de-Lans	Décret du 15 sept. 1900.	M. Marius Martin.	36 350		id.	75 ans.	»	15 sept. 1975	90.000
Tramways urbains et suburbains de Grenoble......................	Décret du 10 janv. 1901.	Le département de l'Isère, qui a rétrocédé à la Société grenobloise des tramways électriques.	23 379		Concédés par l'État sous le régime de la loi du 11 juin 1880 sans subvention ni garantie d'intérêt.	55 ans.	1901	17 juin 1956	86.000
Tramway de Lyon au Pont-du-Sault-Brenaz .... (Voir aussi Rhône.)	Décret du 5 nov. 1901.	MM. Peyret et Laurent.	55 500		Concédé par le département de l'Isère sous le régime de la loi du 11 juin 1880, sans subvention ni garantie d'intérêt.	68 ans.	»	25 juillet 1969	56.000
TOTAUX..........			462k784m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

DE L'ISÈRE (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
			152.946f 85	76.164f 72	»	3.277f 61	»	76.782f 13	»	12.586f 40	
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires.	Mécanique (électrique)	5 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	262 40	
Dépenses réelles plus les 2/3 de l'économie rapport au maximum : $1.300 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$ Exploitation sous séquestre, à dater du 3 janvier 1902, par les soins du département et, depuis la déchéance, au compte de ce dernier.	Mécanique (vapeur.)	4 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	4.200 »	
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires.	Électrique.	8 au minimum pendant l'été et 6 pendant l'hiver.	»	»	»	»	»	»	»	85 75	
	id.	6 au minimum pendant l'été et 5 pendant l'hiver.	»	»	»	»	»	»	»	290 »	Ingénieurs et Agents des Ponts et Chaussées et des Mines.
	id.	Variable suivant les sections de ligne et la saison.	»	»	»	»	»	»	»	1.817 50	
	id.	id.	»	»	»	»	»	»	»	1.158 60	
	Mécanique (électrique)	8 au minimum.	»	»	»	»	»	»	»	2.775 »	
			152.946f 85	76.164f 72	»	3.277f 61	»	76.782f 13	»	23.175f 65	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer d'intérêt local de Dôle à Gray par Pesmes................ (Partie comprise dans le Jura.)	Loi du 9 janv. 1899.	La Compagnie générale des chemins de fer vicinaux.	27k 303m	1m »	Le département du Jura a construit la ligne à ses frais, l'exploitation seule ayant été concédée. La Compagnie générale des chemins de fer vicinaux a fourni une subvention de 12.000 francs par kilomètre de voie exploitée; cette subvention, qui a été constituée en matériel et en argent sera amortie au moyen d'une annuité à 4,20 o/o, servie par le département.	75 ans et 11 mois.	1901	11 déc. 1975	Évaluation .7.061f 79
2° TRAMWAYS									
Tramway de Lons-le-Saunier à Saint-Claude et à Orgelet.............	Décrets des 1er fév. 1893 et 6 août 1895	Le département du Jura concessionnaire. La Compagnie générale des chemins de fer vicinaux rétrocessionnaire de l'exploitation.	79k 307m	1m »	La concession a été accordée par l'État au département du Jura, qui a construit directement la ligne et qui n'a rétrocédé que son exploitation. Le rétrocessionnaire a fourni une subvention en matériel et en argent de 1.220.322 fr. 36 et pour laquelle le département paye une annuité de 4,20 o/o, représentant intérêt et amortissement.	75 ans.	1898	1er février 1968	Évaluation 65.547f 39
A reporter.........			79k 307m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU JURA											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation est faite aux risques et périls du concessionnaire, quelles que soient les recettes. Les frais réels de l'exploitation majorés de 10 p. 100 pour frais d'administration sont prélevés sur les recettes brutes, impôts déduits. Ces frais ne peuvent jamais dépasser le chiffre maximum donné par la formule: $F = 1.800 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$, dans laquelle R représente la recette brute, impôts déduits. Lorsque les frais d'exploitation n'atteignent pas le maximum donné par la formule, ils sont majorés à titre de prime d'économie en faveur du rétrocessionnaire, des 2/3 de l'écart entre ce maximum et le montant de ces frais. Le bénéfice restant après les prélèvements ci-dessus est partagé entre le département et la Compagnie exploitante. Cette dernière reçoit 50 o/o sur les 500 premiers francs et 25 o/o sur tout ce qui excède.	Mécanique (vapeur.)	3	42.084f 17	26.000f	430f »	»	»	26.430f »	1c41	1.092f 77	Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
DÉPARTEMENTAUX											
L'exploitation est faite aux risques et périls du rétrocessionnaire, quelles que soient les recettes. Les frais réels d'exploitation majorés de 10 o/o pour frais d'administration sont prélevés sur les recettes brutes, impôts déduits. Ces frais ne peuvent jamais dépasser le chiffre maximum donné par la formule: $F = 1.100 \text{ fr.} + \frac{2R}{3}$, dans laquelle R représente la recette brute, impôts déduits. Lorsque les frais d'exploitation n'atteignent pas le maximum donné par la formule, ils sont majorés, à titre de prime d'économie, en faveur du rétrocessionnaire, des 2/3 de l'écart entre le maximum et le montant de ces frais.	Mécanique (vapeur.)	3	154.403 16	83.395 77	5.584 98	100 »	»	89.080 75	3c50	3.868 90	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.
			154.403f 16	83.395f 77	5.584f 98	100f »	»	89.080f 75	3c50	3.868f 90	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires.	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report		79k 307m						
Tramway d'Orgelet à Arinthod......	Décret du 1er avril 1898.	Le département du Jura concessionnaire. La Compagnie générale des chemins de fer vicinaux rétrocessionnaire de l'exploitation.	17 224	1m »	Cette ligne étant le prolongement de la précédente, la concession en a été faite sous les mêmes conditions, modes et charges, sauf que la subvention à fournir par la Compagnie générale des chemins de fer vicinaux a été fixée spécialement, pour le tronçon dont il s'agit, à 12.000 francs par kilomètre.	69 ans et 10 mois.	1901	1er février 1968	Évaluation 43.529f 07
Tramway de Clairvaux à Foncine-le-Haut........................	Décret du 27 déc. 1903.	id.	44 851	id.	Cette ligne étant un embranchement de la ligne précédente — Lons-le-Saunier – St-Claude-Arinthod, — la concession en a été faite sous les mêmes conditions, modes et charges. Toutefois la subvention à fournir par la Compagnie rétrocessionnaire a été fixée spécialement à 12,000 francs par kilomètre.	64 ans 2 mois.	Époque probable Été 1907	id.	Évaluation 71.770 »
	Totaux............		141k 382m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

DU JURA (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
			154.403f 16	83.395f 77	5.584f 98	100f »	»	89.080f 75	3c 50	3.868f 90	
Le tronçon de ligne d'Orgelet à Arinthod entre dans un compte commun d'exploitation avec la ligne principale. La formule d'exploitation a été donnée ci-dessus.	Mécanique (vapeur).	3									
			»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.
L'embranchement de Clairvaux à Foncine-le-Haut entrera dans un compte commun d'exploitation avec la ligne principale de Lons-le-Saunier — Saint-Claude-Arinthod. La formule d'exploitation sera la suivante : $F = 1.000 \text{ fr.} + \frac{3R'}{4}$.	id.	3									
			154.403f 16	109.395f 77	6.014f 98	100f »	»	115.510f 75	3c 50	3.868f 90	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Nizan à Sore...... (Partie comprise dans les Landes.)	16 mars 1876.	La Société générale des chemins de fer économiques, substituée à MM. Bernard et Faugère.	5k 679m	1m 45	Concédé par application de la loi du 12 juillet 1865, construction par le concessionnaire avec subvention de 150.000 francs, dont 37.200 francs à la charge du département et le surplus à la charge des communes et de l'État.	84 ans.	1876	31 déc. 1960	45.000f
Chemin de fer de Sore à Luxey ..... (Prolongement de la ligne précédente.)	10 janvier 1885.		8 795	id.	Concédé par application de la loi du 11 juin 1880; le maximum du capital de premier établissement a été fixé à 605.430 francs. Le département n'a fourni comme subvention que des vieux rails évalués à 114.500 francs. La commune de Luxey a donné 65.000 francs. L'État fournit une garantie annuelle d'intérêt limitée à 7.180 francs.	74 ans.	1886		66.280
Réseau des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes comprenant : 1° Pissos à Parentis-en-Born. 25k578m 2° Sabres à Mimizan...... 45 385 3° Morcenx à Mézos et à Uza. 45 877 4° Tartas à Linxe......... 40 044 5° Saint-Vincent-de-Tyrosse à Soustons 11 924	9 août 1882.	La Société anonyme des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes substituée à MM. Codur et Gémahling.	168 808	id.	Concession sans subvention du département ni du Trésor. Le revenu à 5 o/o du capital (10.000.000 fr.) et les frais d'exploitation sont garantis par la Compagnie du Midi.	78 ans 5 mois.	1889 1890 1891	31 déc. 1960	50.637
6° Parentis à Biscarosse...........	20 juillet 1901.	La Société anonyme des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes substituée à M. Ortal.	8 995	id.	Construction par le concessionnaire moyennant la cession gratuite par les communes des terrains nécessaires à l'établissement de la voie et une subvention de 225.000 francs, dont 100.000 francs fournis par l'administration des Forêts, 40.000 francs par le département et 85.000 francs par les communes. Exploitation faite aux mêmes conditions que pour les autres lignes du réseau des Landes.	59 ans 5 mois.	1903	id.	27.503
Chemin de fer de Pissos à Moustey...	19 juillet 1904.	MM. P. Ortal, ses fils et A. Lagueyte	7 062	id.	Concédé par application de la loi du 11 juin 1880. La dépense de construction dont le maximum est fixé à 223.000 francs, y compris 14.190 francs pour les terrains, doit être payée aux concessionnaires jusqu'à concurrence de 143.000 francs, au moyen de fonds fournis par le département et, pour le complément, au moyen d'une subvention fournie par la commune de Moustey. L'exploitation doit être faite par la Société des chemins de fer des Landes.	56 ans 5 mois.	»	id.	33.280
A reporter............			199k339m						

TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DES LANDES											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Construction et exploitation aux frais des concessionnaires.	Mécanique (vapeur).	2	»	»	»	»	»	»	»	283f 95	Agents voyers.
Par kilomètre : $F = 2.300 \text{ fr.} + \frac{R}{8}$ avec minimum de 4.300 francs quand les recettes atteindront 5.500 francs; tant que les recettes seront inférieures à ce chiffre, 3.275 francs par kilomètre.	id.	2	»	»	»	»	»	»	»	439 75	Agents voyers.
Pas de maximum ni de formule.	id.	2	»	»	»	»	»	»	»	4.676 25	Agents voyers.
id.	id.	2	»	»	»	»	»	»	»	150	Agents voyers.
Pas de maximum ni de formule.	id.	2	26.800f	»	26.800f	»	»	»	»	»	
			26.800f	»	26.800f	»	»	»	»	5.559f 95	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR du réseau dans le département. (4)	LARGEUR des voies (5)	MODES ET CONDITIONS de la concession (6)	DURÉE des concessions (7)	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. (8)	TERME des concessions (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement (10)
	Report		199k339m						
Chemin de fer de Soustons à Léon	12 juillet 1901.	La Société anonyme des chemins de fer d'intérêt local de Soustons à Léon substituée à M. Arné.	22 »	1 45	Construction moyennant une subvention en argent de 60.000 francs à la charge du département. Le revenu à 3, 50 o/o du capital de premier établissement et les frais d'exploitation sont garantis par la Compagnie du Midi.	59 ans 5 mois.	1904	31 déc. 1960	»
Chemin de fer de Luxey à Mont-de-Marsan	24 juillet 1903.	M. P. Ortal, à Bordeaux.	45 270	id.	Concédé par application de la loi du 11 juin 1880. Dépense de construction dont le maximum est fixé à 2.016.000 francs payée jusqu'à concurrence de 275.000 francs au moyen de fonds fournis par le concessionnaire et pour le complément au moyen de fonds fournis par le département avec le concours des communes intéressées. Le concours des communes en argent est prévu pour 365.000 francs et pour 50.000 francs sous forme de cession de terrains.	57 ans 5 mois.	»	id.	44.800
	Totaux		266k609m						

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES (1)	DATE DES ACTES (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR (4)	LARGEUR (5)	MODES ET CONDITIONS (6)	DURÉE (7)	ANNÉE (8)	TERME (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE (10)
Tramway de Garlin à Aire (Partie comprise dans le département des Landes.)	20 nov. 1902.	Compagnie des chemins de fer de Pau-Oléron-Mauléon et tramways de Bayonne à Biarritz.	3 »	1 »	Le département assure et paye lui-même tous les travaux et fournitures autres que les voies, l'outillage et le matériel d'exploitation. Ces dernières dépenses sont effectuées par la Société concessionnaire et lui sont payées jusqu'à concurrence des 3/4 par l'intermédiaire du département des Basses-Pyrénées, le quatrième quart de ces dépenses étant remboursé à cette Société par les soins du même département au moyen d'annuités calculées à raison de 3,78 o/o amortissement compris.	71 ans.	»	4 avril 1973	84.000

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

DES LANDES (*Suite*).

D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
			26.800f	»	26.800f	»	»	»	»	5.559f 95	
Pas de maximum ni de formule. La Société des chemins de fer d'intérêt local des Landes s'est engagée à exploiter la ligne pour le compte de la Société concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	2	25.000	»	»	»	»	25.000	1c 61	400	Agents voyers.
L'exploitation sera faite, quelles que soient les recettes, aux risques et périls du concessionnaire. Les frais d'exploitation ne pourront dépasser le maximum fixé par la formule $F = 1.000$ fr. $+ \frac{2R}{3}$ pour 2 trains dans chaque sens, et à $F = 1.200$ fr. $+ \frac{2R}{3}$ pour trois trains. Le département participera aux bénéfices dans les conditions prévues par la convention.	id.	2	86.900	»	86.900	»	»	»	»	2.300	
			138.700f	»	113.700f	»	»	25.000	1c 61	8.249f 95	

DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS	CHARGES TOTALES	SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux	CONTINGENTS des particuliers	PART du département	DÉPENSE NETTE	ÉVALUATION	MONTANT	DÉSIGNATION DES AGENTS
Exploitation aux risques et périls de la Société concessionnaire suivant la formule $F = 1.000 + 0{,}60\ R$	Mécanique (vapeur).	3	300f 65	»	»	»	»	»	»	»	Agents voyers.

DÉSIGNATION DES LIGNES DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES DÉCLARATIFS d'utilité publique.	DÉSIGNATION des CONCESSIONNAIRES	LONGUEUR DU RÉSEAU dans le département.	LARGEUR DES VOIES	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE DES CONCESSIONS	ANNÉE DE L'OUVERTURE à l'exploitation.	TERME DES CONCESSIONS	PRIX KILOMÉTRIQUE D'ÉTABLISSEMENT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMIN DE FER									
Néant.									
2° TRAMWAYS									
Tramway de Lamotte-Beuvron à Blois.	Décret du 23 déc. 1886.	M. Faliès, ingénieur civil, à Paris, à qui a été substituée la Cie des tramways de Loir-et-Cher suivant décret du 16 juin 1891.	59k 763m non compris 1k 378m empruntés depuis le 1er janvier 1899, à titre de tronc commun, au chemin de fer de Saint-Aignan à Blois. — La longueur construite primitivement et exploitée avant le 1er janvier 1899 était de 61k 443m	1m »	Lignes concédées par le département, le concessionnaire était chargé de la construction comme de l'exploitation. La construction, tout entière à la charge du département, a été faite moyennant un forfait de 40.000 francs par kilomètre qui a été payé au concessionnaire au fur et à mesure de l'exécution des travaux, sauf déduction de 3.000 francs par kilomètre retenus comme complément de cautionnement et qui lui ont été payés par dixième chaque année pendant huit ans, les deux derniers dixièmes, soit 800 francs par kilomètre, étant conservés par le département jusqu'à l'expiration de la concession. Par une convention relative à la concession de deux nouvelles lignes de tramways (les lignes de Montrichard à Blois et d'Oucques à Vendôme), convention approuvée par décret du 23 août 1896, la Compagnie concessionnaire (substituée à M. Faliès) doit, d'après l'article 15 de la dite convention, rendue applicable aux lignes de Lamotte-Beuvron à Blois et de Blois à Ouzouer-le-Marché, constituer un fonds de réserve pour le renouvellement de la voie et de ses dépendances. Le maximum de ce fonds de réserve est fixé à 2.000 francs par kilomètre et doit être formé au moyen de prélèvements annuels sur les parts d'économie attribuées à la Compagnie dans les recettes d'exploitation.	50 ans.	1888	23 déc. 1936	40.000f non compris les dépenses relatives à l'acquisition des terrains, et des bâtiments nécessaires à la construction de la gare de Blois (Vienne). La dépense totale de cette acquisition s'est élevée à 94.915 fr. [illegible] dont moitié à la charge du département
— de Blois à Ouzouer-le-Marché.			48 701						
A reporter..........			110k 144m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LOIR-ET-CHER											
D'INTÉRÊT LOCAL											
				Néant.							
DÉPARTEMENTAUX											
Jusqu'au 23 août 1896 les frais d'exploitation ont été régis suivant les conditions fixées par la convention approuvée par décret du 23 décembre 1886. — Aux termes de cette convention, l'exploitation avait lieu, sans garantie du département, aux frais et risques du concessionnaire, sauf partage avec le département des excédents de la recette lorsque celle-ci dépassait 3.500 francs par kilomètre et par an, mais après que le concessionnaire se serait remboursé des insuffisances antérieures. Au point de vue de l'application de la loi du 11 juin 1880 pour le calcul de la subvention annuelle de l'État et des remboursements ultérieurs, s'il y avait eu lieu, les dépenses d'exploitation étaient calculées d'après la formule $F = 2.500 \text{ fr.} + \frac{R}{4}$, dans laquelle F indiquait les frais d'exploitation et R la recette brute, impôts déduits, par kilomètre et par an. Depuis le 23 août 1896 l'exploitation est régie d'après la convention de concession de deux lignes de Montrichard à Blois et d'Oucques à Vendôme approuvée par décret du 23 août 1896 et dont les bases sont définies en regard de ces lignes.	Mécanique (vapeur).	3 trains par ligne	209.327f 77	87.874f 21	»	»	»	121.453f 56	4c 74	5.479f 36	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
			209.327f 77	87.874f 21	»	»	»	121.453f 56	4c 74	5.479f 36	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
									DÉPARTEMENT
									2° TRAMWAYS
	Report		110k144m						
Tramway de Blois (faubourg de Vienne) à Montrichard	Décret du 23 août 1896.	La Compagnie des tramways de Loir-et-Cher.	30k781	1m »	Lignes concédées par le département. La Compagnie concessionnaire est chargée de la construction comme de l'exploitation. Les dépenses de construction sont réglées d'après les quantités réellement faites ou livrées et aux prix unitaires de la série de prix annexée à la convention, sans que le maximum des dépenses de premier établissement puisse être supérieur à 41.000 francs par kilomètre de construction et à 44.000 francs avec les dépenses du compte complémentaire de premier établissement qui pourrait être ouvert postérieurement à la clôture du compte primitif de premier établissement. Dans le cas où les dépenses effectives n'atteindraient pas le maximum de 41.000 francs mentionné ci-dessus, il serait alloué à la Compagnie concessionnaire, à titre de prime d'économie, les 2/3 de l'écart entre le montant total des dépenses effectives et ce maximum de 41.000 francs. Le cautionnement a été fixé à 25.500 francs, soit à 500 francs par kilomètre à construire. Les 4/5 de ce cautionnement ont été remboursés à la Compagnie concessionnaire. Le dernier cinquième ne sera rendu qu'à l'expiration de la concession. La Compagnie doit également constituer un fonds de réserve pour le renouvellement de la voie et des dépendances.—Le maximum de ce fonds de réserve qui est de 2.000 francs par kilomètre doit être formé au moyen de prélèvements annuels sur les parts d'économie attribuées à la Compagnie dans les recettes d'exploitation.	40 ans 4 mois.	octobre 1900	23 déc. 1936	41.000f ou 44.000f suivant les dispositions insérées dans la colonne 6.
Tramway d'Oucques à Vendôme			19k003				août 1900		
	A reporter		159k928m						

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE LOIR-ET-CHER (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

			209.327f 77	87.874f 21	»	»	»	121.453f 56	4c 74	5.479f 36	
La Compagnie concessionnaire est chargée à ses risques et périls de l'entretien et de l'exploitation de toutes les lignes du réseau de Loir-et-Cher. La dépense kilométrique d'entretien et d'exploitation à porter en compte chaque année ne peut excéder le chiffre maximum F résultant de la formule $F = 1.200 \text{fr.} + \frac{2}{8} R$, dans laquelle R représente la recette brute kilométrique, impôts déduits. Quand les dépenses annuelles, y compris les frais généraux et d'administration fixés à forfait au dixième des dépenses locales, n'atteignent pas par kilomètre le maximum déterminé ci-dessus, elles sont majorées à titre de prime d'économie des 2/3 de la différence entre ce maximum et le montant des dépenses réelles ; le total est compté à la Compagnie comme dépenses d'entretien et d'exploitation. Quand les recettes brutes, impôts déduits, seront supérieures aux dépenses d'entretien et d'exploitation établies comme il vient d'être dit, l'excédent sera tout d'abord conservé par la Compagnie pour se rembourser sans intérêt des insuffisances qui pourraient résulter des années antérieures ; le surplus sera attribué au département.	Mécanique (vapeur).	3 trains par ligne à moins qu'au bout de trois ans d'exploitation de tout le réseau les recettes brutes ne soient inférieures à 2.000 francs par kil. Dans ce cas la Cie serait autorisée à ne faire circuler que 2 trains par jour sur celles des lignes qui n'atteindraient pas ce chiffre.	98.778 41	42.656 99	»	»	»	56.121 42	2c 19	2.932 75	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
			308.106f 18	130.531f 20	»	»	»	177.574f 98	6c 93	8.412f 11	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies.	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
2° TRAMWAYS									
	Report		159k028m						
Tramways de Vendôme à Mondoubleau Embranchement du Gué-du-Loir à La Ville-aux-Clercs Neung-sur-Beuvron à Romorantin	5 sept. 1903.	La Compagnie des tramways de Loir-et-Cher.	Maxima de construction prévus à la convention : 36 000 16 800 28 400	1m »	Lignes concédées par le département dans des conditions analogues à celles qui régissent la concession des lignes de Montrichard à Blois et d'Oucques à Vendôme déclarées d'utilité publique par décret du 23 août 1896. Le maximum kilométrique a été limité à 45.300 fr. pour les dépenses du compte de premier établissement et à 4.000 fr. pour les dépenses du compte complémentaire. Le cautionnement a été fixé à 40.000 fr. soit 500 fr. environ par kilomètre. Les 4/5 de ce cautionnement seront remboursés à la Compagnie au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après l'expiration de la concession.	33 ans 3 mois 18 jours.	Probablement en 1906.	23 déc. 1936	45.300 fr. pour le capital du compte de premier établissement et 4.000 fr. pour le capital du compte complémentaire.
Tramway de Blois à Châteaurenault avec raccordements à Blois avec la gare de la compagnie d'Orléans et avec le tramway de Blois à Ouzouer-le-Marché	17 nov. 1903.	La Compagnie des tramways de Loir-et-Cher concessionnaire ou rétrocessionnaire.	32 900	1 »	La partie de la ligne entre Blois et Saint-Nicolas-des Motets a été concédée ou rétrocédée par le département de Loir-et-Cher dans des conditions analogues à celles qui régissent les lignes de Montrichard à Blois et d'Oucques à Vendôme (mentionnées ci-dessus). Le maximum kilométrique a été limité pour les dépenses du compte de premier établissement à 43.200 fr. et pour les dépenses du compte complémentaire à 3.500 fr. En outre le département doit livrer gratuitement à la Compagnie les terrains de la gare de Blois. Le cautionnement a été fixé à 15.000 fr. soit 500 fr. environ par kilomètre. Les 4/5 de ce cautionnement seront remboursés dans les mêmes conditions que celles fixées par la convention approuvée par le décret du 5 septembre 1903 (voir ci-dessus). En ce qui concerne le raccordement avec le tramway de Blois à Ouzouer-le-Marché, les dépenses d'établissement ont été fixées à forfait. Le montant en est payable au moment de l'ouverture à l'exploitation du dit raccordement. Il n'est pas prévu de dépenses à imputer au compte complémentaire.	33 ans 1 mois 6 jours.	Probablement en 1906.	23 déc. 1936	43.200 fr. pour les dépenses du compte de premier établissement et 3.500 fr. pour les dépenses du compte complémentaire. Forfait de 30.000 fr. pour les dépenses d'établissement du raccordement avec le tramway de Blois à Ouzouer-le Marche.
	A reporter		274k028m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTIONS de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LOIR-ET-CHER (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).											
			308.106f 18	130.531f 20	»	»	»	177.574f 98	6c 93	8.412f 11	
Comme pour les lignes de Montrichard à Blois et d'Oucques à Vendôme.	Mécanique (vapeur).	Comme pour les lignes de Montrichard à Blois et d'Oucques à Vendôme.	»	»	»	»	»	»	»	5.604 71	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
id.	id.	id.	»	»	»	»	»	»	»	1.963 36	id.
			308.106f 18	130.531f 20	»	»	»	177.574f 98	6c 93	15.980f 28	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report		274k028m						
Tramway de Ligny-le-Ribault à Neung-sur-Beuvron. (Partie comprise dans le Loir-et-Cher	19 avril 1904.	La Société Fougerolles frères.	Maximum de construction prévus à la convention : 14k 500	1m »	Portion de ligne concédée par le département de Loir-et-Cher dans des conditions analogues à celles qui régissent les lignes de Montrichard à Blois et d'Oucques à Vendôme. Le maximum kilométrique a été limité pour les dépenses du compte de premier établissement à 40.000 francs et pour les dépenses du compte complémentaire à 2.000 francs. La prime d'économie a été fixée à la moitié de l'écart entre le maximum de 40.000 francs par kilomètre et les dépenses effectives. Le cautionnement a été fixé à 6.000 francs. Les 4/5 en seront remboursés par cinquième proportionnellement à l'avancement des travaux. Le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après l'expiration de la concession. Un fonds de réserve devra être constitué pour le renouvellement de la voie à partir de la troisième année d'exploitation au moyen d'un prélèvement de 200 francs par kilomètre et par an. Le maximum en est fixé à 2.000 fr. par kilomètre.	49 ans 8 mois 12 jours.	1905	31 déc. 1953	40.000 fr. pour le capital de premier établissement. 2.000 fr. pour le capital du compte complémentaire.
	Totaux		286k848m						

ET TRAMWAYS DEPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LOIR-ET-CHER (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).											
			308.106f 18	130.531f 20	»	»	»	177.574f 98	6c 93	15.980f 28	
Le concessionnaire exploite la ligne à ses frais, risques et périls, sans subvention ni garantie d'intérêt. Les frais kilométriques et d'exploitation à porter en compte ne peuvent excéder le maximum résultant de la formule $F = 1.100 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$ dans laquelle R représente la recette brute kilométrique, impôts déduits. Quand les dépenses réellement faites et dûment justifiées y compris les frais généraux et d'administration justifiés et ramenés le cas échéant à 8 o/o des dépenses locales n'atteignent pas le maximum déterminé par la formule elles sont majorées, à titre de prime d'économie des 2/3 de l'écart entre ce maximum et le montant des dépenses réelles. Quand les recettes brutes sont supérieures aux dépenses établies comme il vient d'être dit l'excédent est employé à rembourser sans intérêt, s'il y a lieu, les insuffisances antérieures. Le surplus est attribué au département.	Mécanique (vapeur).	3 trains jusqu'à 3.600 fr., 1 train supplémentaire par augmentation de 1.500 francs.	»	»	»	»	»	»	»	500 49	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
			308.106f 18	130.531f 20	»	»	»	177.574f 98	6c 93	16.480f 67	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Saint-Victor à Cours.	Décret du 21 mars 1879.	MM. Poizat-Couqard, Burnichon-Poizat, Auguste Bonnefond, Ville et Perrin.	3k 312m	1m44	Concédé sans subvention ni garantie d'intérêt.	99 ans.	1881	31 déc. 1978	186.491f
— de Feurs à Panissières.	Loi du 9 juin 1891.	La déchéance de la Société d'exploitation du chemin de fer de Feurs à Panissières substituée à la Société « Le Monorail » a été prononcée par arrête de M. le Ministre des Travaux publics en date du 10 avril 1899.	17 »	Voie monorail (système Lartigue).	Le mode et les conditions de la nouvelle concession qui sera donnée par suite de la déchéance du concessionnaire primitif ne sont pas encore arrêtés.	»	»	»	»
Ligne de Saint-Héand à Pélussin....	18 déc. 1896.	Cie des chemins de fer départementaux de la Loire.	59 »	1m »	La construction est faite par le concessionnaire sur série de prix avec maximum et partage des économies. Le matériel roulant est fourni par le concessionnaire et payé par le département jusqu'à un certain maximum, au delà duquel le matériel appartiendra au concessionnaire. — Le concessionnaire concourt à la dépense de construction pour un quart de la dépense totale, soit pour une somme de 14.977 francs par kilomètre. Le maximum des dépenses remboursables est fixé à 6.590.000 francs.	62 ans.	1901 (sur 27k)	31 déc. 1958	La construction des lignes n'est pas complètement terminée.
— de Roanne à Boën............	(id.)	(id.)	56 »	(id.)	(id.)	(id.)	(id.)	(id.)	(id.)
A reporter.........			135k 312m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA LOIRE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation se fait aux risques et périls des concessionnaires.	Mécanique (vapeur).	6	»	»	»	»	»	»	»	242f	Service des Ponts et Chaussées et Commissaire de surveillance administrative de l'Arbresle.
»	»	»	25.680f 02	»	»	»	»	25.680f 02	0c 49	850	Service des Ponts et Chaussées et des Mines.
L'exploitation se fait aux risques et périls du concessionnaire. Les dépenses d'exploitation à prélever sur les recettes brutes annuelles, impôts déduits, ne seront portées en compte que jusqu'à concurrence des maxima ci-dessous indiqués: 1° Quand la recette sera inférieure à 3.000 francs par kilomètre — maximum des frais d'exploitation : 3.000 francs. 2° Quand la recette sera supérieure à 3.000 francs par kilomètre — maximum calculé d'après la formule ci-après : $F = 1.450 \text{ fr.} + 0,02\,T + 0,20\,K + 0,30\,R$, dans laquelle F représente le maximum autorisé des frais kilométriques, T le nombre de tonnes kilométriques de marchandises — K le nombre de trains kilométriques — R la recette brute, impôts déduits. Lorsque la recette brute est inférieure aux dépenses portées en compte, l'insuffisance est inscrite à un compte d'attente qui est couvert, y compris les intérêts à 4 0/0 par des prélèvements opérés sur les excédents de recettes des années suivantes. Lorsque la recette brute est supérieure aux dépenses portées en compte, le surplus sert d'abord à couvrir les insuffisances inscrites au compte d'attente et après cet amortissement est partagé moitié entre le département et le concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	3	742.434 17	»	»	»	»	742.434 17	14 21	5.750	
			768.114f 19	»	»	»	»	768.114f 19	14c 70	6.842f	

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1903.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report		135k 312m						
Ligne de Pouilly-les-Nonains à Renaison	Loi du 20 juillet 1901.	Cie des chemins de fer départementaux de la Loire.	3 705	1m »	La construction sera faite par le concessionnaire sur série de prix avec maximum et partage des économies. Le matériel roulant sera fourni par le concessionnaire et payé par le département. En cas d'insuffisance reconnue au cours de la concession, le matériel supplémentaire devra être acquis aux frais du concessionnaire. Le maximum des dépenses remboursables est fixé à 240.000 francs. Le concessionnaire concourra pour un quart à ces dépenses, soit pour une somme de 60.000 francs. Les terrains, qui seront acquis et payés directement par le département, ne sont pas compris dans le maximum ci-dessus.	57 ans.	»	31 déc. 1958	Les travaux ne sont pas encore entrepris
	Totaux		139k 017m						

2° TRAMWAYS

Réseau des tramways du canton Sud-Est et abords de la ville de Saint-Étienne.	18 mars 1896.	MM. Grammond et Faye.	7k 228m	1m »	Concédé sans subvention ni garantie d'intérêt.	40 ans.	1897	18 mars 1936	187.521f
Tramway de Viricelles-Chazelles à Saint-Symphorien-sur-Coise	25 avril 1898.	Société des tramways électriques de Viricelles à Chazelles à Saint-Symphorien-sur-Coise et extension.	4 686			75 ans.	1899	25 avril 1973	96.035
	Totaux		11k 914m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE LA LOIRE (*Suite*).

D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS	CHARGES TOTALES	SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux	CONTINGENTS des particuliers	PART du département	DÉPENSE NETTE	ÉVALUATION	MONTANT	DÉSIGNATION
			768.114f 19	»		»	»	768.114f 19	14c 70	6.842f	
L'exploitation aura lieu aux risques et périls du concessionnaire. Les dépenses d'exploitation à prélever sur les recettes brutes annuelles, impôts déduits, ne seront portées en compte que jusqu'à concurrence des maxima ci-dessous indiqués : 1° Quand la recette brute sera inférieure à 33.000 francs pour la ligne entière, le maximum des frais d'exploitation sera de 22.500 francs ; 2° Quand la recette brute atteindra ou dépassera 33.000 francs le maximum E pour la ligne entière sera calculé par la formule : $E = 5.500 \text{ fr.} + 0{,}02\, T' + 0{,}20\, K' + 0{,}40\, R'$, T' étant le tonnage des marchandises transportées, — K' étant le nombre de kilomètres parcourus par les trains, — R' étant la recette brute, impôts déduits. Lorsque la recette brute sera inférieure aux dépenses portées en compte l'insuffisance sera inscrite à un compte d'attente qui sera couvert, y compris les intérêts à 4 0/0 par des prélèvements opérés sur les excédents de recettes des années suivantes. Lorsque la recette brute sera supérieure aux dépenses portées en compte, le surplus servira d'abord à couvrir les insuffisances inscrites au compte d'attente et après cet amortissement sera partagé par moitié entre le département et le concessionnaire. Nota. — La ligne de Roanne à Renaison bien que présentant un tronçon commun et des installations communes avec la ligne de Roanne à Boën sera considérée comme une ligne distincte et donnera lieu à des comptes séparés.	Mécanique (vapeur).	3	»	»	»	»	»	»	»	»	Service des Ponts et Chaussées et des Mines.
			768.114f 19	»	»	»	»	768.114f 19	14c 70	6.842f	

DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS	CHARGES TOTALES	SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux	CONTINGENTS des particuliers	PART du département	DÉPENSE NETTE	ÉVALUATION	MONTANT	DÉSIGNATION
L'exploitation se fait aux risques et périls des concessionnaires.	Traction électrique (fil aérien).	68	»	»	»	»	»	»	»	425f	Service des Ponts et Chaussées et des Mines.
		11	»	»	»	»	»	»	»	250	Service des Ponts et Chaussées.
			»	»	»	»	»	»	»	675f	

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Chemin de fer de Nantes à Legé.....	1er août 1890.	La Compagnie française des chemins de fer à voie étroite.	44k 204m	1m »	Ligne concédée par le département sous le régime de la loi du 11 juin 1880. La ligne a été construite et est exploitée par la Compagnie concessionnaire. Toutes les dépenses d'établissement, autres que celles du matériel roulant, sont remboursées par le département à la Compagnie dans la limite d'un maximum de 2.259.123 francs. En outre, le département doit servir à la Compagnie, pendant toute la durée de la concession, l'intérêt à 4,50 o/o de la somme de 350.000 francs représentant la valeur du matériel roulant à fournir par cette Compagnie.	50 ans à partir de la loi déclarative d'utilité publique, mais la durée de la concession est susceptible d'être réduite à 30 ans.	1893	1940	59.024f 35
— de Nantes à Cholet....	9 août 1894.	La Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou.	30 062	id.	Ligne concédée par le département sous le régime de la loi du 11 juin 1880. La ligne a été construite et est exploitée par la Compagnie concessionnaire. Les dépenses de construction sont remboursées à la Compagnie par le département dans la limite d'un maximum kilométrique de 61.050 francs y compris le matériel roulant, le mobilier, l'outillage et les approvisionnements. Le quart du capital de premier établissement n'est remboursable qu'à la fin de la concession. Le département paie l'intérêt à 4 o/o du capital non remboursé.	30 ans à partir de la mise en exploitation.	1899	1929	61.050 » au maximum
— des Sorinières à Vieillevigne	10 juin 1901.	La Compagnie française des chemins de fer à voie étroite.	33 581 9	id.	Ligne concédée par le département sous le régime de la loi du 11 juin 1880. La ligne doit être construite et exploitée par la Compagnie concessionnaire. Toutes les dépenses d'établissement, autres que celles du matériel roulant, seront remboursées par le département à la Compagnie dans la limite d'un maximum de 1.645.000 francs. En outre, le département servira à la Compagnie, à partir de l'ouverture à l'exploitation et pendant la durée de la concession, l'intérêt à 4,50 o/o de la somme de 428.000 francs représentant la valeur du matériel roulant à fournir par cette Compagnie.	39 ans.	Ouverte à l'exploitation le 22 nov. 1903.	1940	61.687 »
Totaux............			107k847m9						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA LOIRE-INFÉRIEURE											
D'INTÉRÊT LOCAL.											
L'exploitation est faite aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire avec la formule $F = K + \frac{3}{4} R$, dans laquelle K vaut 800, 700, 600 et 500 francs suivant que R est égal ou inférieur à 3.500, 4.500, 5.500 francs et supérieur à 5.500 francs.	Mécanique (vapeur).	3	135.481f 16	43.000f	»	»	11.547f 97	80.933f 19	1c 62	1.768f	Agents du service ordinaire des Ponts et Chaussées et des Mines du département.
L'exploitation sera faite aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire avec la formule $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$, dans laquelle R représente la recette brute kilométrique, impôts déduits.	id.	3	107.447 25	66.321 75	»	»	»	41.125 50	0 82	1.202 50	
L'exploitation est faite aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire avec la formule : $F = K + \frac{3}{4} R$, sous laquelle K vaut 800, 700, 600 et 500 francs suivant que R est égal ou inférieur à 3.500, 4.500, 5.500 francs et supérieur à 5.500 francs.	id.	3	101.251 58	4.109 59	»	»	»	97.141 99	1 94	1.344	
			344.179f 99	113.431f 34	»	»	11.547f 97	219.200f 68	4c 38	4.314f 50	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DE

2° TRAMWAYS

Tramway de Châteaubriant à La Chapelle-Glain....................	17 mars 1887 et 15 avril 1898.	La Compagnie des chemins de fer à voie étroite de Châteaubriant à Erbray et extension.	18k 755m	1m »	La partie de la ligne située entre Châteaubriant et Saint-Julien-de-Vouvantes a été concédée par l'État au département, sous le régime de la loi du 11 juin 1880, et rétrocédée par le département à MM. Denis et Lemonnier (convention du 22 mai 1886), auxquels a été substituée la Compagnie désignée ci-contre. L'autre partie, située entre St-Julien-de-Vouvantes et La Chapelle-Glain, concédée également dans les mêmes conditions, a été rétrocédée à la Compagnie en vertu de la convention du 21 mars 1898. En vertu de ces conventions, le département s'est engagé envers les concessionnaires en cas d'insuffisance de produit brut, pour couvrir les dépenses d'exploitation, et 5 o/o par an du capital de premier établissement de la première partie de la ligne (convention du 22 mai 1886), et 4 p. o/o par an du capital de premier établissement de la seconde partie de la ligne (convention du 21 mars 1898), à subvenir pour moitié au payement de cette insuffisance, sans qu'en aucun cas cette subvention puisse dépasser 23.000 francs pour toute la ligne. Le département délègue en outre aux concessionnaires les sommes qu'il pourra recevoir de l'État à titre de subvention en vertu de l'article 36 de la loi du 11 juin 1880 et dans les limites du maximum fixé par le décret de concession. Le capital de premier établissement est fixé à 755.000 francs pour la ligne entière, y compris notamment les dépenses relatives à la constitution du capital actions et à l'émission des obligations.	75 ans à partir de la date du décret de concession.	1888 et 1899	1962	54.640f 70 Chiffre forfaitaire.
Tramways de Pornic à Paimbœuf avec embranchement de la Plaine à Préfailles et de Saint-Nazaire à la Roche-Bernard, avec embranchements de Trignac à Penhouët et à Montoir et d'Herbignac à Guérande..........	Décret du 9 oct. 1902.	La Compagnie des chemins de fer d'intérêt local du Morbihan.	»	id.	Lignes concédées par le département sous le régime de la loi du 11 juin 1880. Les lignes doivent être construites et exploitées par la Compagnie concessionnaire. Les dépenses d'établissement, seront payées par le département à la Compagnie jusqu'à concurrence des 4/5 d'une dépense maxima de 4.035.000 francs pour la ligne de Saint-Nazaire à la Roche-Bernard et de 2.000.000 de francs pour celle de Pornic à Paimbœuf. Le département payera en outre à la Compagnie, pendant la durée de la concession une annuité calculée au taux d'intérêt simple de 3 fr. 95 o/o sur le 1/5 des dépenses énumérées dans le § précédent, pour le remboursement de ces dépenses qui forment la part contributive de ladite Compagnie.	50 ans à partir de la date du décret de concession.	Non ouverte à l'exploitation.	1952	»
TOTAUX..........			18k 755m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA LOIRE-INFÉRIEURE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
L'exploitation est faite suivant la formule forfaitaire de 2.000 francs par kilomètre augmentée de la recette brute impôts déduits, soit $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$	Mécanique (vapeur).	3	22.934f 72	»	»	»	»	22.934f 72	0c 45	750f 19	Agents du service ordinaire des Ponts et Chaussées et des Mines du département.
L'exploitation est faite aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire avec la formule : $F = 1.075 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$ dans laquelle R représente la recette brute kilométrique, impôts déduits.	id.	»	132.529 52	»	»	»	»	132.529f 52	2 66	5.875 87	
			155.464f 24	»	»	»	»	155.464f 24	3c 11	6.626f 06	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

Tramway à vapeur de Pithiviers à Toury	20 août 1891.	Société des établissements Decauville aîné.	31k297m	0m60	Le département a concédé la ligne à la Société des établissements Decauville aîné pour une période de quinze années à partir du jour de la mise en exploitation, c'est-à-dire le 25 juillet 1892. Jusqu'au 1er avril 1901 l'exploitation s'est effectuée au compte de la Société Decauville, mais en exécution de l'arrêté ministériel de l'échéance du 19 juin 1900, le service d'exploitation fonctionne aux frais et risques du département du Loiret. La ligne a été construite entièrement aux frais du département, sur les territoires des départements du Loiret et d'Eure-et-Loir. La Société d'exploitation a fourni le matériel roulant. Le département lui en a remboursé la valeur en capital, sauf une somme de cent mille francs que la Société a été autorisée à prélever sur son cautionnement. La vérification et le contrôle des comptes de dépenses et recettes se font conformément aux règles posées par le décret du 20 mars 1882. Le service d'exploitation ne peut être tenu à faire plus de 3 trains par jour, dans chaque sens, tant que le produit brut n'atteindra pas 3.000 francs par kilomètre. Au delà de cette limite, on pourra exiger un train de plus par 1.500 francs de produit brut kilométrique. La Société a déposé dans la caisse départementale un cautionnement de 5.000 francs par kilomètre.	15 ans.	1892	1er avril 1901	32.353f 99
		A reporter.........	31k297m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU LOIRET											
D'INTÉRÊT LOCAL											
				Néant.							
DÉPARTEMENTAUX											
Les frais d'exploitation par kilomètre et par an sont fixés à forfait à une somme égale au montant de la recette brute tant que celle-ci n'atteint pas 2.300 francs. Si la recette brute (impôts déduits) est inférieure à 1.800 francs, les frais d'exploitation sont évalués à forfait à 1.800 francs et par suite l'exploitation est considérée comme en déficit. Dans ce cas, à la fin de chaque exercice, le département paie au concessionnaire par kilomètre la moitié de la différence entre 1.800 francs et la dite recette brute. Si la recette brute est supérieure à 1.800 francs et inférieure à 2.300 francs, le concessionnaire la conserve tout entière. Si elle est supérieure à 2.300 francs, les frais d'exploitation sont calculés par la formule $F = \frac{2.300}{2} + \frac{R}{2}$ soit 1.150 francs + la moitié de la recette brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur)	3	35.198f 32	16.248f 51	»	»	»	18.949f 81	0c 45	1.564f 87	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
			35.198f 32	16.248f 51	»	»	»	18.949f 81	0c 45	1.564f 87	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1903.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

Report............			31k297m						
Tramway à vapeur d'Ouzouer-le-Marché à Orléans...............	Décret du 15 juin 1893 modifié par le décret du 27 juin 1903.	Compagnie des tramways de Loir-et-Cher.	32 430	1m »	Le département a concédé la ligne à la Compagnie des tramways de Loir-et-Cher. Le département a construit à ses frais toute la partie de la ligne située sur le département du Loiret. Il a fourni en outre le matériel fixe nécessaire à l'établissement de la voie sur le département de Loir-et-Cher. Sur le territoire de Loir-et-Cher, la Compagnie a effectué à ses frais la construction sauf le matériel fixe fourni par le Loiret. Le cinquième du capital de premier établissement de la partie du tramway située dans le département du Loiret, y compris la fourniture du matériel roulant et le cautionnement de l'entreprise, a été fourni par la Compagnie. La Compagnie opère sur les recettes un prélèvement pour constituer un fonds de réserve pour le renouvellement de la voie et du matériel fixe et roulant, sans que ce prélèvement puisse excéder 200 francs par kilomètre. La Compagnie met 3 trains en marche dans chaque sens jusqu'à 5.000 francs de recette brute kilométrique.	43 ans.	5 mai 1895	23 déc. 1936	40.817f55
Tramways : 1° d'Orléans à Ligny-le-Ribault avec raccordement à la gare du Moulin de l'hôpital sur la ligne du tramway d'Orléans à Ouzouer-le-Marché ; 2° d'Orléans à Isdes avec embranchement de Tigy à Châteauneuf-sur-Loire ; 3° de Nogent-sur-Vernisson à Châtillon-Coligny avec raccordement à la gare du chemin de fer P. L. M. à Nogent-sur-Vernisson.	Décret du 14 mars 1903.	Compagnie des tramways du Loiret.	96 »	id.	La construction de ces lignes sera faite par la Société rétrocessionnaire sous réserve du pont sur la Loire et de ses raccordements aux voies de terre. Elle sera assurée dans les conditions prévues par l'article 3 de la convention du 20 février 1903, annexée au décret du 14 mars 1903. En tout cas et quoi qu'il arrive, le montant total du capital d'établissement admis en compte ne pourra pas dépasser la somme de 42.000 francs par kilomètre, et pour l'ensemble du réseau, 4.032.000 francs. Les dépenses de construction seront couvertes pour 1/5 par les fonds fournis par la Société rétrocessionnaire et pour les 4 autres cinquièmes par les fonds fournis par le département. La part de la Société rétrocessionnaire lui sera remboursée au moyen d'annuités calculées à raison de 3 fr. 50 o/o, plus l'amortissement, pour une période de 50 ans.	50 ans 9 mois.	»	31 déc. 1953	42.000 (forfait.)
Totaux..................			159k727m40						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU LOIRET (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).											
			35.198f 32	16.248f 51	»	»	»	18.949f 81	0c 45	1.564f 87	
Les frais kilométriques d'exploitation à porter en compte chaque année ne pourront excéder les chiffres maxima ci-après : 1° $F = 750 \text{ fr.} + \frac{3}{4} R$, dans laquelle R représente la recette brute (impôts déduits), pour une recette inférieure à 3.500 francs. 2° $F = 3.375$ francs, pour une recette comprise entre 3.500 francs et 3.633 fr. 33. 3° $F = 650 \text{ fr.} + \frac{3}{4} R$, pour une recette supérieure à 3.633 fr. 33. Quand les dépenses réellement faites et dûment justifiées, comprenant les frais généraux et les frais d'administration, n'atteindront pas le maximum donné par la formule, elles seront majorées, à titre de prime d'économie, des 2/3 de l'écart entre le maximum et le montant des dépenses réelles. Quand les recettes seront inférieures aux dépenses ainsi calculées, c'est-à-dire insuffisantes pour couvrir la somme réservée à la Compagnie, y compris la prime d'économie, s'il y a lieu, le déficit sera supporté par la Compagnie. Quand les recettes seront supérieures aux dépenses calculées comme il vient d'être dit, y compris la prime, l'excédent sera versé au département.	Mécanique (vapeur).	3	44.752 34	10.000 »	»	»	25.000f »	9.752 34	0 23	1.621 50	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
La Société rétrocessionnaire exploitera les lignes à ses risques et périls, c'est-à-dire sans subvention ni garantie d'intérêt d'aucune sorte, quelles que soient les recettes. Les frais kilométriques d'exploitation portés en compte chaque année ne pourront d'ailleurs excéder le chiffre maximum résultant de la formule $F = 1.100 + \frac{2}{3} R$	Mécanique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Néant.	id.	3	22.632 52	»	»	»	»	22.632 52	0 54	4.800 »	
			102.583f 18	26.248f 51	»	»	25.000f »	51.334f 47	1c 22	7.986f 87	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Chemin de fer d'Angers à Noyant....	9 juin 1888.	La Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou.	65k 764m	1m »	La construction de la ligne est faite aux frais du département, qui alloue de ce chef à la Compagnie concessionnaire une somme fixée à forfait à 36.000 francs par kilomètre, payable au fur et à mesure de l'exécution des travaux.	30 ans.	27 mars 1893	30 ans après l'ouverture à l'exploitation du raccordement à la gare d'Angers (Saint-Laud) qui a eu lieu le 27 avril 1896.	36.000f
Raccordement de cette ligne avec la gare d'Angers (Saint-Laud)...........	5 janvier 1893.			id.	La construction de la ligne est faite aux frais du département sans que la dépense puisse excéder un maximum de 435.000 francs.		27 avril 1896		»
Chemin de fer de Saumur à Cholet..	15 juin 1892.		81 301	id.	La construction de la ligne est faite aux frais du département, qui rembourse à la Compagnie concessionnaire les dépenses réelles jusqu'à concurrence de 40.100 francs par kilomètre.		29 août 1896	28 août 1926	40 100
— de Nantes à Cholet.... (Avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes et à La Possonnière.)	9 août 1894 et 9 janvier 1899.		83 423		La construction de la ligne est faite aux frais du département, qui rembourse à la Compagnie concessionnaire les dépenses réelles jusqu'à concurrence de 46.436 francs par kilomètre.		1899	30 ans après l'ouverture à l'exploitation de la ligne de Nantes à Cholet et embranchement qui a eu lieu le 4 septembre 1899.	46.436
Totaux			230k 488m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
MAINE-ET-LOIRE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation a lieu aux risques et périls du concessionnaire. Quand la recette brute (impôts déduits) dépasse 3.000 francs par kilomètre, l'excédent est partagé par moitié entre le département et le concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	4	130.933f 48	55.653f 43	»	»	»	75.280f 05	1c 46	2.629f 24	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
L'exploitation a lieu aux risques et périls du concessionnaire. Quand la recette brute, impôts déduits, dépassera 3.000 francs par kilomètre, la Compagnie prélèvera une part déterminée par la formule $F = 1.500 \text{ fr.} + \frac{1}{2} R$.	id.	4	255.628 53	66.185 93	»	»	»	189.442 60	3 66	3.239 »	
L'exploitation a lieu aux risques et périls du concessionnaire. Les frais d'exploitation ne pourront dépasser le chiffre résultant de la formule $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$. Quand les frais d'exploitation n'atteindront pas ce maximum, ils seront majorés, à titre de prime d'économie, des 2/3 de l'écart entre ce maximum et le chiffre des dépenses. Si les recettes sont inférieures aux dépenses ainsi calculées, les insuffisances sont à la charge de la Compagnie. Si, au contraire, les recettes sont supérieures aux dépenses calculées de la même manière, y compris la prime d'économie, l'excédent appartient au département et lui est versé par la Compagnie.	id.	4	192.326 34	87.397 36	»	»	»	104.928 98	2 03	3.336 92	
			578.888f 35	209.236f 72	»	»	»	369.651f 63	7c 15	9.205f 16	

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES DÉCLARATIFS d'utilité publique.	DÉSIGNATION des CONCESSIONNAIRES	LONGUEUR DU RÉSEAU dans le département.	LARGEUR DES VOIES	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE DES CONCESSIONS	ANNÉE DE L'OUVERTURE à l'exploitation.	TERME DES CONCESSIONS	PRIX KILOMÉTRIQUE D'ÉTABLISSEMENT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Chemin de fer de Valognes-Montebourg à Barfleur	Décret du 14 août 1877 modifié par le déc. du 3 fév. 1883.	MM. Dubus et Débains représentés aujourd'hui par la Compagnie des chemins de fer départementaux. (Décret du 3 fév. 1883 et convention du 11 avril 1882.)	43k 800m	1m 44	Au mode de concession de la ligne, qui était primitivement celui de la subvention fixe de 150.000 francs (Décret du 14 août 1877), a été substitué celui de la subvention variable, déterminée par l'article 13 de la loi du 11 juin 1880 (Décret du 3 février 1883). Pour l'application des dispositions de cet article, le capital de premier établissement a été fixé à forfait à 5.628.850 francs, y compris le matériel roulant, le mobilier des gares et l'outillage des ateliers, ainsi que les dépenses relatives à la constitution du capital en actions et à l'émission des obligations. Le maximum de la charge annuelle pouvant résulter pour le Trésor de l'application de l'article 13 de la loi du 11 juin 1880 est fixé à 100.000 francs.	99 ans.	20 avril 1886	20 avril 1985	126.000f
Chemin de fer de Montsecret à Chérencé-le-Roussel :									
1° Partie construite (entre la limite de l'Orne et Sourdeval)	Décret du 5 mai 1876.	M. Lion, ingénieur civil à Paris, président de la Société anonyme dite du chemin de fer de Montsecret. (Décret du 5 mai 1876 et conventions des 28 févr et 31 octobre 1873. Traité de rétrocession approuvé par decret du 25 août 1879).	9 033	id.	Le mode de concession de la ligne est celui de la subvention fixe, portant sur le capital de premier établissement. (Loi du 12 juillet 1865.)	Le terme de la durée de la concession devait être le même que celui de la concession des chemins de fer de l'Ouest; mais la Compagnie concessionnaire a été déclarée en faillite le 28 août 1888 et déchue par arrêté ministériel du 18 avril 1889. Toute exploitation a dès lors cessé depuis le 17 janvier 1889.	18 fév. 1883	»	La ligne n'étant pas achevée on ne peut donner le chiffre de la dépense kilométrique.
2° Partie non construite (entre Sourdeval et Chérencé-le-Roussel)			10 »						
	A reporter		62k 833m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA MANCHE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
$F = 2.300 \text{ fr.} + \frac{R}{8}$ avec un minimum de 4.500 francs.	Mécanique (vapeur).	3 au moins	49.305f 54	»	»	»	»	49.305f 54	0c 945	2.200f	Ponts et Chaussées.
Par suite du mode de concession de la ligne, l'exploitation a eu lieu entièrement aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	150	
			49.305f 54	»	»	»	»	49.305f 54	0c 945	2.350f	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

	Report..............		62k 833m						
Lignes de :			(a)						Les dépenses d'établissement limitées aux maxima ci-après.
Cherbourg à Barfleur..............			30 542	1m 44					3.805.000f soit par kilomètre : 124.582f
Querqueville à Urville-Landemer....									
Pont-l'Abbé-Picauville à Sainte-Mère-Église..........................									
Coutances à Lessay.................									
	Loi du 23 juillet 1904	La Société française de tramways électriques et de chemins de fer.	204 256	1m »	Dépenses totales d'établissement à la charge du département (infrastructure, superstructure, matériel fixe et roulant) jusqu'à concurrence d'un maximum fixé, pour l'ensemble du réseau, au chiffre de 15 milions de francs ; les 3/4 du capital payables au fur et à mesure de l'exécution, l'autre quart remboursable par annuités, (capital et intérêts à 4 o/o) pendant la durée de la concession. Attribution des excédents annuels des recettes brutes sur les frais d'exploitation, dans la proportion des 4/5 au département et de 1/5 au concessionnaire, tant que la part du département ne dépassera pas la somme nécessaire pour rémunérer à 4.50 o/o le capital d'établissement formé par lui ; cette rémunération assurée, le surplus serait, le cas échéant, partagé par moitié entre le département et le concessionnaire.	50 ans.	»	29 juillet 1954	10.819.000f soit par kilomètre : 52.968f
Condé-sur-Vire à Granville.........									
Sourdeval-la-Barre à Granville......									
Landivy à Saint-Hilaire-du-Harcouët (partie comprise sur le territoire du département de la Manche.......									
Avranches-Ouest à Avranches-Ville..			2 685	id.					376.000f soit par kilomètre : 140.000f
	TOTAUX..............		300k 316m						

(a) Les lignes n'étant pas construites, les longueurs indiquées sont celles qui résultent des projets d'exécution approuvés.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*),

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA MANCHE (*Suite.*)											
D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite.*)											
			49.305f 54	»	»	»	»	49.305f 54	0c 945	2.350f »	
Exploitation aux risques et périls de la société concessionnaire. Les frais kilométriques d'exploitation à porter en compte limités au maximum résultant des formules suivantes : a) pour toutes les lignes à l'exception de celle d'Avranches-Ouest à Avranches-Ville : $F = 1.000$ fr. $+ 0,70$ R b) pour la ligne d'Avranches-Ouest à Avranches-Ville : $F' = 1$ fr. $70 \times T^k$ (T^k représentant le nombre de trains kilométriques annuels.)	Mécanique (vapeur.)	au moins 4 pendant 4 mois, et 3 pendant 8 mois.									
		3 au moins	»	»	»	»	»	»	»	5.214 24	Ponts et Chaussées.
	(b) Électrique.	14									
			49.305f 54	»	»	»	»	49.305f 54	0c 945	7.764f 24	

(b) Une loi du 22 mars 1906 a autorisé la substitution de la traction électrique à la traction à vapeur prévue au cahier des charges de la concession annexé à la déclaration d'utilité publique du 29 juillet 1904.

DÉSIGNATION DES LIGNES DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES DÉCLARATIFS d'utilité publique.	DÉSIGNATION des CONCESSIONNAIRES	LONGUEUR DU RÉSEAU dans le département.	LARGEUR DES VOIES	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE DES CONCESSIONS	ANNÉE DE L'OUVERTURE à l'exploitation.	TERME DES CONCESSIONS	PRIX KILOMÉTRIQUE D'ÉTABLISSEMENT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
2° TRAMWAYS									
Tramway d'Avranches à Saint-James.	Décret du 3 juin 1899.	La Compagnie des tramways normands, rétrocessionnaire.	21k 117m	1m »	Dépenses totales d'établissement à la charge du département (infrastructure, superstructure, matériel fixe et roulant), jusqu'à concurrence d'un maximum fixé au chiffre de 1 million de francs, les 3/4 du capital payables au fur et à mesure de l'exécution, l'autre quart remboursable par annuités (capital et intérêts de 4 o/o) pendant la durée de la concession. Attribution au département des excédents de recettes brutes sur les dépenses d'exploitation jusqu'à concurrence d'une rémunération de 4 o/o du capital de premier établissement ; partage des bénéfices, au delà de cette limite, par moitié, entre le département et la Cie rétrocessionnaire.	50 ans.	29 juil. 1901	3 juin 1949	Les depenses d'établissement sont limitées au maximum de 1 million de francs, soit 47.350 francs environ par kilometre
— de Pontorson au Mont-Saint-Michel	Décret du 27 septembre 1899.	Id.	10 130	1 44	Dépenses totales d'établissement moins le matériel roulant, à la charge du département, jusqu'à concurrence d'un maximum fixé à 454.000 francs. Exploitation sans subvention. Prélèvement sur les recettes brutes, au profit du département, d'une annuité de 18.000 francs au moins et de 20.000 francs au plus pour remboursement du capital d'établissement, le surplus étant acquis à la Cie rétrocessionnaire jusqu'à concurrence d'un maximum fixé à 7.000 francs par kilomètre ; au-delà de ce chiffre et jusqu'à 10.000 francs, partage de l'excédent dans la proportion de 1/3 pour le département et 2/3 pour la Cie rétrocessionnaire ; au delà de 10.000 francs, partage de l'excédent par moitié.	id.	29 juil. 1901	27 septembre 1949	Les dépenses d'établissement sont limitees au maximum de 454.000 francs soit 44.910 francs par kilometre.
TOTAUX..........			31k 247m						
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail..................	12 août 1885.	Société des chemins de fer départementaux.	4k018m48	1m »	Subvention au département de Seine-et-Marne, chargé de la liquidation des dépenses. (Voir ce département.)	99 ans.	1889	5 août 1984	51.040f
A reporter..................			4k018m48						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA MANCHE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
Exploitation aux risques et périls de la Compagnie. Les frais kilométriques d'exploitation portés en compte limités au maximum résultant de la formule : $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2R}{3}$	Mécanique (vapeur).	3 au moins.	82.813f 61	20.812f »	»	»	(a) 20.000 »	42.001f 61	0c 805	1.055f 80	Ponts et Chaussées.
Exploitation aux frais et risques de la Compagnie.	id.	5 du 1er juin au 1er octobre. 3 du 1er octobre au 1er juin.								506 50	
			82.813f 61	20.812f »	»	»	20.000f »	42.001f 61	0c 805	1.562f 30	
DE LA MARNE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploitation avec garantie d'intérêt; les frais d'exploitation sont évalués par kilomètre à $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$, R étant la recette brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur).	3 Plus 1 train supplémentaire les jours de foires et marchés et 1 le dimanche dans la direction Montmirail-La Ferté.	7.474f 08	»	»	»	»	7.474f 08	0c 14	190f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
			7.474f 08	»	»	»	»	7.474f 08	0c 14	190f »	

(a) Annuité de remboursement du capital d'établissement de la ligne de Pontorson au Mont-Saint-Michel versée par la compagnie rétrocessionnaire au département.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
	Report..............		4k018m48						
Chemin de fer de Reims à Dormans, avec embranchement de Bouleuse à Fismes.	6 juillet 1899.	Société des chemins de fer de la banlieue de Reims et extensions.	63 »	1m »	Fourniture par le département des 3/4 du capital de premier établissement.	69 ans.	1902 (Reims Bouleuse Fismes). 1903 (Bouleuse Dormans).	24 juillet 1968	54.000 »
Chemin de fer d'Épernay à Montmirail.	id.	id.	61 791 50	id.	id.	id.	1903	id.	56.000 »
— de Soissons à Rethel, avec embranchement sur Corbeny.	6 juillet 1901.	id.	8 »	id.	Subvention de 22.500 francs versée une fois pour toutes par le département, après l'ouverture de la ligne à l'exploitation, dans la caisse du département de l'Aisne.	67 ans.	1904	id.	»
Chemin de fer d'Ambonnay à Châlons-sur-Marne..........................	29 avril 1902.	id.	22 193 90	id.	Fourniture par le département des 3/4 du capital de premier établissement.	66 ans.	1904	id.	57.446 »
Chemin de fer d'Ambonnay à Épernay.	24 juillet 1903.	id.	16 209 60	id.	id.	65 ans.	»	id.	60.300 »
TOTAUX....................			175k 213m 48						
2° TRAMWAYS									
Tramway de Cormicy à Verzy....... (Tramways de la banlieue de Reims.)	24 juillet 1893.	Société des chemins de fer de la banlieue de Reims et extensions.	44k831m92	1m »	Capital de premier établissement limité à 2.496.000 francs, pour une longueur maxima de 45k.500. Participation du département jusqu'à concurrence de la moitié. Cette participation s'est traduite sous forme de livraison, par les communes, des terrains nécessaires à l'établissement de la voie, et du payement, sur contingents communaux et sur ressources départementales extraordinaires autres que des fonds d'emprunt, de travaux effectués par le concessionnaire.	75 ans.	1896 (Reims à Verzy.) 1897 Reims à Cormicy.	24 juillet 1968	54.857f 14
Tramway de Verzy à Ambonnay.... (Tramways de la banlieue de Reims.)	27 sept. 1899.	id.	11 575	id.	Capital de premier établissement limité à 709.400 francs, pour une longueur maxima de 11k.500. Mêmes conditions de participation que ci-dessus.	69 ans.	1901	id.	61.687 »
Tramway d'Épernay à Mareuil-sur-Ay.	9 août 1894.	Société anonyme du tramway d'Epernay-Ay-Mareuil.	6 235	id.	Sans aucune subvention.	49 ans et 5 mois.	1895 (Section d'Epernay à Ay. 1896 (Section d'Ay à Mareuil.	31 déc. 1943	59.000 »
TOTAUX....................			62k641m92						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE LA MARNE (*Suite*).

D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).

			7.474f 08	»	»	»	»	7.474f 08	0c 14	190f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
Exploitation aux risques et périls du concessionnaire quelles que soient les recettes.	Mécanique (vapeur).	3	391.745 50	»	»	»	»	391.745 50	7 46	3.113 95	
id.	id.	id.								3.102 15	
id.	id.	4 en été, 3 en hiver.	»	»	»	»	»	»	»	»	
id.	id.	3	22.860 56	»	»	»	»	22.860 56	0 43	1.124 90	
id.	id.	3	»	»	»	»	»	»	»	1.198 03	
			422.080f 14	»	»	»	»	422.080f 14	8c 03	8.729f 03	

DÉPARTEMENTAUX

Exploitation aux risques et périls du concessionnaire sans garantie d'intérêt.	Mécanique (vapeur).	6	12.937f 68	»	»	»	1.876f 98	11.060f 70	0c 21	2.272f 65	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
id.	id.	5								519 60	
id.	Animale.	30 voyages Epernay-Ay, 8 voyages Ay-Mareuil.	»	»	»	»	»	»	»	315 »	
			12.937f 68	»	»	»	1.876f 98	11.060f 70	0c 21	3.107f 25	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Naix-Menaucourt à Guë-Ancerville................ (Section comprise dans la Haute-Marne.)	Décret du 14 juillet 1879 modifié par celui du 9 décembre 1880.	M. Brasseur (Hubert), puis Société du chemin de fer de Naix à Guë et enfin Société anonyme dite : Compagnie du chemin de fer de Guë à Menaucourt.	5k 321	1m 45	Chemin de fer concédé par le département en vertu de la loi du 12 juillet 1865 avec un total de subventions de 3.247.388 francs venant de l'État, des départements, des communes et des particuliers.	90 ans à partir du 1er mars 1885.	1882	1er mars 1975	162.685f 81
Chemin de fer de Gudmont à Rimaucourt......................	Loi du 9 août 1884.	Société générale des chemins de fer économiques.	21 318	id.	Ligne concédée par le département dans les conditions de la loi du 11 juin 1880. (Garantie d'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement et garantie d'exploitation. Depuis lors, le département, pour s'exonérer des intérêts à 5 o/o du capital forfaitaire de premier établissement, a remboursé à la compagnie concessionnaire ledit capital forfaitaire à l'aide d'un emprunt autorisé par la loi du 29 décembre 1888. Par suite, le département n'a plus à supporter que le payement d'une garantie éventuelle d'exploitation et le service dudit emprunt. Les charges constatées dans la colonne 14 représentent exclusivement des payements effectués pour les intérêts et l'amortissement du même emprunt.	75 ans à partir du 9 août 1884, date de la loi déclarative d'utilité publique.	1887	9 août 1959	110.966 »
Chemin de fer de Foulain à Nogent..	Loi du 12 juil. 1901.	MM. Robinet et Perrin.	12 »	1 »	Ligne concédée par le département dans les conditions de la loi du 11 juin 1880 (Subvention de 400.000 francs et abandon aux concessionnaires de la subvention de l'État.)	75 ans à partir du 31 décembre 1901.	»	»	»
	Totaux..................		26k 639m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA MARNE (HAUTE-)											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Aux risques et périls de la Compagnie.	Mécanique (vapeur).	3	»	»	»	»	»	»	»	186f 25	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
Les frais d'exploitation sont calculés d'après la formule $F = 2.300 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$ avec garantie à la Société d'un minimum de 4.300 francs.	id.	3	141.076f 97	38.127f 01	11.911f 70	»	11.638f 73	79.399f 53	3c 29	1.065 89	
Les frais d'exploitation sont calculés d'après la formule $F = 2.400 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$ Cette exploitation est faite aux frais, risques et périls des concessionnaires.	id.	4	11.031f 95	»	»	»	»	11.031 95	0 46	600 »	
			152.108f 92	38.127f 01	11.911f 70	»	11.638f 73	90.431f 48	3c 75	1.852f 14	

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

Ligne de Laval à Saint-Jean-sur-Erve..	Loi du 16 déc. 1896.	Beldant frères et Baert François	31k527m	1m »	Les concessionnaires sont chargés des études d'infrastructure et des acquisitions de terrains; ils exécutent tous les travaux d'infrastructure et de superstructure des lignes y compris les ateliers de grosses réparations du matériel. Ils fournissent en outre le matériel roulant et fixe, l'outillage et le mobilier nécessaires à leur exploitation. Jusqu'à concurrence d'un maximum de dépenses de 6.660.000 francs, le département rembourse aux concessionnaires les 3/4 des dépenses justifiées par eux. L'autre quart sera fourni par les concessionnaires à titre de participation et leur sera remboursé, pour moitié, par annuités jusqu'à l'expiration de la concession.	50 ans.	8 mai 1900	16 déc. 1946	45.000f
— de Laval à Landivy..........			67 415				18 déc. 1901		
— de Landivy à Mayenne........			47 605				22 août 1901		
	Totaux............		146k547m						

2° TRAMWAYS

Néant.

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer d'Avricourt à Blamont et à Cirey.....................	Décret du 26 juil. 1868.	Compagnie du chemin de fer d'intérêt local d'Avricourt à Blamont et à Cirey.	18k074m	1m 447 Voie unique.	Concession sans garantie d'intérêt, par le département ou l'État.	99 ans.	1870	30 juin 1970	89.743f

2° TRAMWAYS

Tramways:									
1° Entre la ville basse de Longwy et la ville haute..................	Décret du 3 juin 1902	MM. Eugène Ladret et Félix Féry.	3k059m	1m »	Les tramways seront construits et exploités aux frais, risques et périls des concessionnaires, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part du département.	65 ans.	»	2 juin 1967	61.33[illegible]
2° Entre la ville basse de Longwy et Mont-Saint-Martin			2k972m						
	A reporter............		6k031m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA MAYENNE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation se fera aux risques et périls de la Société suivant la formule : $F = 1.000\text{ fr.} \times L + \frac{1}{3} R + 0,012 \times MK + 0,45\ K.$ Cette formule s'applique à 3 trains de voyageurs fixés pour chaque ligne et dans chaque sens pour une recette kilométrique égale ou inférieure à 3.500 francs (impôts déduits); de 3.500 francs à 5.000 francs 4 trains, et ainsi de suite à raison d'un train supplémentaire dans chaque sens par chaque augmentation de recette kilométrique annuelle de 1.500 francs.	Mécanique (vapeur).	3	237.204f 79	95.000f »	»	»	»	142.204f 79	5c 16	7.350f »	Ingénieur en chef; 2 Ingénieurs ordinaires ; 3 Conducteurs chefs de section ; 3 Conducteurs, employés de bureau ; 2 Employés de préfecture.
			237.204f 79	95.000f »	»	»	»	142.204f 79	5c 16	7.350f »	
DÉPARTEMENTAUX											
Néant.											
MEURTHE-ET-MOSELLE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploitation aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire sans formule d'exploitation. La Compagnie locale a traité de l'exploitation avec la Compagnie de l'Est qui l'effectue à prix coûtant.	(vapeur).	4 trains réguliers 1 train facultatif dans chaque sens.	»	»	»	»	»	»	»	1.120f »	Confié accessoirement au personnel des Ponts et Chaussées: Ingénieur en chef, Ingénieur ordinaire et Conducteur. Commissaire de surveillance administrative attaché au contrôle des chemins de fer de l'Est.
DÉPARTEMENTAUX											
Exploitation aux frais, risques et périls des concessionnaires.	Mécanique	»	»	»	»	»	..	»	»	301 60	Ingénieurs Conducteurs et Commis
			»	»	»	»	»	»	»	301 60	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT DE									
2° TRAMWAYS									
Report			6k031m						
Tramway de Lunéville à Einville....	Décret du 14 nov. 1901	Compagnie du tramway de Lunéville à Einville.	9 936	1m »	Concédé suivant la loi du 11 juin 1880 sans garantie d'intérêt. En cas d'insuffisance du produit brut des recettes pour couvrir les dépenses d'exploitation et 4 o/o du capital de 1er établissement, le département s'est engagé à subvenir pour partie pendant la durée de la concession au paiement de cette insuffisance, tant à l'aide de ses ressources propres et des subventions des communes et des particuliers, qu'à l'aide de la subvention allouée par l'État. La subvention totale à payer par le département avec l'aide de l'État, des communes et des particuliers sera limitée à un maximum de 2.400 fr. par kilomètre et par an.	50 ans.	1902	31 déc. 1951	58.050f
TOTAUX			15k967m						
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer d'Haironville à Triaucourt	6 février 1877 27 juillet 1892. (Rétrocession.)	Compagnie meusienne de chemins de fer.	61k »	1m »	Rétrocession après déchéance d'un premier concessionnaire. Garantie d'exploitation.	78 ans.	1883	2 mars 1970	67.451
— de Bar-le-Duc à Vaubecourt et à Clermont	3 mars 1885.	Compagnie meusienne de chemins de fer.	55 671	id.	Garantie d'intérêt et subvention en capital.	85 ans	1887	2 mars 1970	85.855
Chemin de fer de Beauzée à Verdun...	6 déc. 1890	Compagnie meusienne de chemins de fer.	37 808	id.	Garantie d'intérêt et subvention en capital.	79 ans.	1895	2 mars 1970	82.290
— de Naix-Menaucourt à Guê-Ancerville .... (Non compris 5.321m situés dans la Haute-Marne.)	14 juillet 1879.	Compagnie du chemin de fer de Guê à Menaucourt	30 554	1 44	Subvention en capital.	90 ans.	1885	28 février 1975	125.000
TOTAUX			185k033m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
MEURTHE-ET-MOSELLE (*Suite*)											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*)											
			»	»	»	»	»	»	»	301f 60	
»	(vapeur)	4	»	»	»	»	»	»	»	496 80	Ingénieurs Conducteurs et Commis.
			»	»	»	»	»	»	»	798f 40	
DE LA MEUSE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
F = 2.100 fr. + 0,3 R, R désignant la recette brute, impôts déduits, avec garantie d'un minimum de 2.700 francs par kilomètre. F = 1.800 fr. + 0,3 R.	Mécanique (vapeur).	3	348.558f 85	160.000f »	25.230f »	»	»	163.328f 85	6c 04	6.200f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
Aux risques et périls de la Compagnie.	id.	3	»	»	»	»	»	»	»	1.085 »	
			348.558f 85	160.000f »	25.230f »	»	»	163.328f 85	6c 04	7.285f »	

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarée d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Plouay à Ploermel									
Roche-Bernard à Locminé[1]	Loi du 9 janvier 1899.	Compagnie anonyme des chemins de fer d'intérêt local du Morbihan.	196k » au maximum.	1m »	Lignes construites par la Compagnie concessionnaire aux frais du département dans les limites d'un maximum de dépense de 9.700.000 francs et avec subvention de l'État conformément à la loi du 11 juin 1880.	50 ans.	1902 et 1903	9 janv. 1949	49.500f au maximum
Lorient à Plouay									
Pontivy à Naizin									
Meslan à Pontivy	Loi du 29 avril 1902.	id.	120 »	id.	Lignes construites par la Compagnie concessionnaire aux frais du département dans les limites d'un maximum de dépense de 7.100.000 francs et avec subvention de l'État conformément à la loi du 11 juin 1880.	id.	Lignes non encore ouvertes à l'exploitation.	29 avril 1952	59.166f 67 au maximum
Nivino à Gourin[1]									
		Totaux	316k »						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État	CONTINGENT communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DU MORBIHAN

D'INTÉRÊT LOCAL

Exploitation aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire. Partage des bénéfices nets d'exploitation entre l'État, le département et la Compagnie.	Locomotives à vapeur.	3 trains par jour dans chaque sens tant que la recette brute annuelle impôts déduits restera inférieure à 4.500 francs.	446.934f 36	150.000f »	»	»	»	296.934f 36	10c 50	7.760f 48	Agents des Ponts et Chaussées.
			117.652.71	»	»	»	»	117.652.71	4 17	4.800	
			564.587f 07	150.000f »	»	»	»	414.587f 07	14c 71	12.560f 48	

DEPARTEMENTAUX

Néant.

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires.	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Corbigny à Saulieu.	11 août 1897.	MM. Denéfle, Claverie et Boixo. (Par décret du 3 nov. 1902, la Société générale des chemins de fer économiques a été substituée à la Compagnie des chemins de fer de la Nièvre).	72k 170m Nièvre 7k 830m Côte-d'Or.	1m »	Les concessionnaires construisent la ligne, fournissent le matériel roulant, etc., et livrent le tout au département moyennant une somme maximum de 4.360.000 francs. Si, sur cette somme, il est réalisé des bénéfices, ils sont partagés, par moitié, entre le département et les concessionnaires. Il est prévu, en outre, une somme de 667.100 francs pour acquisitions de terrains et autres dépenses, soit au total 5.027.100 francs, dont pour la Nièvre: 4.535.073 francs, et pour la Côte-d'Or: 492.027 francs. Les concessionnaires demeurent créanciers du département pour 1.200.000 francs, à titre de cautionnement de leur exploitation. Cette somme leur sera remboursée pendant la durée de la concession, par annuités au taux de 3,75 o/o.	50 ans.	1901	31 déc. 1947	Le compte de premier établissement n'est pas encore arrêté.
— de Nevers à Corbigny avec embranchement sur Brinon. — de Saint-Saulge à Tamnay. — de Cosne à Saint-Amand.	10 juillet 1900.	Compagnie des chemins de fer de la Nièvre. (Par décret du 3 nov. 1902, la Société générale des chemins de fer économiques a été substituée à la Compagnie des chemins de fer de la Nièvre).	119 344	id.	La Compagnie construit les lignes, fournit le matériel roulant, etc., et livre le tout au département moyennant une somme maximum de 6.280.500 francs. Si, sur cette somme, il est réalisé des bénéfices, ils sont partagés, par moitié, entre le département et la Compagnie. Il est prévu, en outre, une somme de 858.250 francs pour acquisitions de terrains et autres dépenses, soit au total 7.138.750 francs. La Compagnie demeure créancière du département pour 1.784.687 francs, à titre de cautionnement de son exploitation. Cette somme lui sera remboursée pendant la durée de la concession, par annuités au taux de 3,75 o/o.	47 ans.	1904	31 déc. 1947	
Totaux			199k 344m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DE LA NIÈVRE

D'INTÉRÊT LOCAL

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES	SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux	CONTINGENTS des particuliers	PART du département	DÉPENSE NETTE	ÉVALUATION	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE	DÉSIGNATION DES AGENTS
L'exploitation a lieu aux risques et périls des concessionnaires. Les dépenses d'exploitation sont basées sur la formule maxima $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$. Les insuffisances sont portées en compte d'attente pour être remboursées sur les bénéfices éventuels d'exploitation. Les excédents de recettes existant après certains prélèvements prévus par la convention sont partagés par moitié entre le département et les concessionnaires.	Mécanique (vapeur).	3	»	97.890f35	500f »	10.048f »	5.463f24	»	»	3.200f »	Service vicinal.
		3	»	»	»	»	»	»	»	4.800 »	
			»	97.890f35	500f »	10.048f »	5.463f24	»	»	8.000f »	

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	Date des actes déclaratifs d'utilité publique. (2)	Désignation des concessionnaires (3)	Longueur du réseau dans le département. (4)	Largeur des voies (5)	Mode et conditions de la concession (6)	Durée des concessions (7)	Année de l'ouverture à l'exploitation. (8)	Terme des concessions (9)	Prix kilométrique d'établissement (10)
					DÉPARTEMENT				
					1° CHEMINS DE FER				
Chemin de fer de Denain à la limite du département de l'Aisne vers le Catelet	Loi du 26 sept. 1882.	Compagnie des chemins de fer du Cambrésis.	50k 062m	1m »	Concédé directement par le département moyennant une subvention en capital de 7.000 fr. par kilomètre payable en dix annuités sans intérêt.	90 ans.	1891	26 sept. 1972	81.148f
Chemin de fer de Bapaume à Marcoing	Loi du 20 janv. 1875.	Compagnie d'Achiet à Bapaume.	5 477	1.45	Concédé directement par le département qui n'a accordé aucune subvention, ni garantie d'intérêt. L'État a payé pour toute la ligne (Nord et Pas-de-Calais) une subvention de 75.000 francs.	50 ans.	1878	20 janvier 1925	105.000
— de Bergues à Hazebrouck et à Hondschoote.......	Loi du 2 avril 1891.	Compagnie des Flandres.	43 022	1 »	Concédé par le département, qui a accordé une garantie ne pouvant excéder 950 francs par kilomètre et par an.	99 ans.	1894	2 avril 1990	71.984
Groupe du Sud: Chemin de fer de Haspres à Solesmes. — Solesmes à Landrecies — Solesmes à Quiévy.. — Landrecies à Avesnes — Lourches à Cambrai.	Lois des 12 août 1893, 7 juillet 1896, 16 juillet 1900 et 20 avril 1904.	Société générale des chemins de fer économiques.	102 »	id.	Construits par le département du Nord. L'exploitation est concédée à la Société générale des chemins de fer économiques conformément aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à la loi du 20 avril 1904. Le concessionnaire contribue dans les dépenses de premier établissement pour une somme de 5.000 francs par kilomètre. Le département paie au concessionnaire une annuité calculée au taux de 3.75 o/o du capital avancé par lui, plus l'amortissement au même taux.	30 ans.	En construction	12 août 1978	53.000 (prévision).
Chemin de fer de Bettrechies à Hon et à Bavai........................	Loi du 12 août 1893.	Compagnie de Bettrechies à Hon et Bavai.	9 365	1 445	Concédé par le département, qui a accordé une garantie limitée à 1.250 francs par kilomètre et par an. Cette garantie prendra fin le 31 décembre 1950.	id.	1895	id.	126.043
Chemin de fer de Maubeuge à Villers-Sire-Nicole.....................	id.	Compagnie de Maubeuge à Villers-Sire-Nicole.	12 148	1 »	Concédé par le département, qui a accordé une garantie limitée à 1.000 francs par kilomètre et par an. Cette garantie prendra fin le 31 décembre 1950.	id.	1896	id.	81.840
	A reporter............		222k 074m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU NORD											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Pas de formule d'exploitation.	Mécanique (vapeur).	4	»	»	»	»	»	»	»	2.503f 10	Fonctionnaires et Agents des Ponts et Chaussées.
			»	»	»	»	»	»	»	547 70	
F = 1.200 fr. + $\frac{R}{2}$		3	72.781f 72	36.390f 86	»	»	»	36.390f 86	0c 190	2 151 05	
L'exploitation sera faite aux frais, risques et périls du concessionnaire. Les dépenses d'exploitation ne pourront dépasser, par kilomètre, le maximum fixé par la formule : F=500 + 0,50 R + 0,010 M + 0,30 K		»	»	»	»	»	»	»	»	»	
F = 1.800 fr. + 0,6 R		3	25.013 »	13.306 75	»	»	»	11.706 25	0 061	468 25	
F = 1.500 fr. + $\frac{R}{2}$		3	19.296 94	10.050 48	»	»	»	9.246 46	0 048	607 40	
			117.091f 66	59.748f 09	»	»	»	57.343f 57	0c 299	6.277f 50	

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR du réseau dans le département. (4)	LARGEUR des voies (5)	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION (6)	DURÉE des concessions (7)	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. (8)	TERME des concessions (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement (10)
Report			222k 074m						
Chemin de fer de Pont-à-Marcq à Pont-de-la-Deûle	Loi du 20 août 1894.	Compagnie de Pont-de-la-Deûle à Pont-à-Marcq.	29 201	1m445	Concédé par le département, qui a accordé une garantie limitée à 1.100 francs par kilomètre et par an.	85 ans.	1896	9 août 1979	88.535
— de Marquion à Cambrai.	Loi du 17 avril 1898.	Compagnie de Marquion à Cambrai.	9 511	1 445	Concédé par le département, qui a accordé une garantie limitée à 1.300 francs par kilomètre et par an pendant 30 ans.	85 ans.	1899	17 avril 1983	80.000
— d'Hondschoote à Bray-Dunes	Loi du 29 avril 1902.	M. Michon à Paris.	15 170	1 »	Concédé par le département à M. Michon qui est chargé de la construction et de l'exploitation de ce chemin de fer conformément aux charges, clauses et conditions du bordereau de prix et du cahier des charges annexé à la loi du 29 avril 1902. Le département affecte annuellement une somme maxima de 950 francs par kilomètre au service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt de 698.737 francs remboursable en 50 ans et contracté pour assurer le payement des dépenses d'établissement jusqu'à concurrence de 48.750 francs par kilomètre en tenant compte des contingents des particuliers. A cette somme de 950 francs s'ajouteront les subventions annuelles de l'État et des communes perçues directement par le département. Quand ces sommes seront inférieures au montant de l'annuité due par le département pour le service de l'emprunt, le concessionnaire versera la différence dans la caisse du département; de même quand ces sommes excéderont ladite annuité, le département versera la différence entre les mains du concessionnaire.	75 ans.	1903	29 avril 1977	65.000
A reporter			275k 956m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DU NORD (*Suite*).

D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS	CHARGES TOTALES	SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux	CONTINGENTS des particuliers	PART du département	DÉPENSE NETTE	ÉVALUATION	MONTANT	DÉSIGNATION
			117.091f 66	59.748f 09	»	»	»	57.343f 57	0c 299	6.277f 50	
F = 1.300 fr. + $\frac{R}{2}$ jusqu'à R = 4.200 fr. F = 2.000 fr. + $\frac{R}{2}$ au delà de R = 4.200 fr.	Mécanique (vapeur).	3	19.000 »	10.000 »	»	»	»	9.000 »	0 047	1.453 25	Fonctionnaires et Agents des Ponts et Chaussées.
F = 1.950 fr. + $\frac{R}{2}$	Mécanique (vapeur).	3	62.821 60	14.857 41	4.140f 16	»	»	43.824 03	0 229	475 55	Fonctionnaires et Agents des Ponts et Chaussées.
F = 1.500 fr. + $\frac{R}{2}$	Mécanique (vapeur).	3	»	»	»	»	»	»	»	758 50	Fonctionnaires et Agents des Ponts et Chaussées.
			198.913f 26	84.605f 50	4.140f 16	»	»	110.167f 60	0c 575	8.964f 80	

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report			275k 956m						
Chemin de fer de Don à Fromelles...	Loi du 29 avril 1902.	M. Michon à Paris.	18 200	1m44	Concédé par le département à M. Michon qui est chargé de la construction et de l'exploitation de ce chemin de fer conformément aux charges, clauses et conditions du bordereau de prix et du cahier des charges annexé à la loi du 29 avril 1902. Le département affecte annuellement une somme maxima de 1.250 francs par kilomètre au service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt de 1.270.300 francs remboursable en 50 ans et contracté pour assurer le payement des dépenses d'établissement jusqu'à concurrence de 75.000 francs par kilomètre en tenant compte des contingents des particuliers. A cette somme de 1.250 francs s'ajouteront les subventions annuelles de l'État et des communes perçues directement par le département. Quand ces sommes seront inférieures au montant de l'annuité due par le département pour le service de l'emprunt, le concessionnaire versera la différence dans la caisse du département; de même quand ces sommes excéderont ladite annuité, le département versera la différence entre les mains du concessionnaire.	75 ans.	1903	29 avril 1977	100.000f
Chemin de fer d'Hazebrouck à Merville.	Loi du 13 mars 1903.	MM. A. Dequeker et fils.	14 017	id.	Concédé par le département à MM. Dequeker et fils qui sont chargés de la construction et de l'exploitation de ce chemin de fer conformément aux charges, clauses et conditions du bordereau de prix et du cahier des charges annexé à la loi du 13 mars 1903. Le département affecte annuellement une somme maxima de 1.250 francs par kilomètre au service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt de 1.196.250 francs remboursable en 50 ans et contracté pour assurer le payement des dépenses d'établissement jusqu'à concurrence de 82.500 francs par kilomètre A cette somme de 1.250 francs s'ajouteront les subventions annuelles de l'État et des communes perçues directement par le département. Quand ces sommes seront inférieures au montant de l'annuité due par le département pour le service de l'emprunt, le concessionnaire versera la différence dans la caisse du département; de même quand ces sommes excéderont la dite annuité, le département versera la différence entre les mains du concessionnaire.	75 ans.	En construction.	13 mars 1978	110.000
A reporter			308k 173m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX *(Suite)*.

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTIONS de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU NORD *(Suite)*.											
D'INTÉRÊT LOCAL *(Suite)*.											
			198.913f 26	84.605f 50	4.140f 16	»	»	110.167f 60	0c 575	8.964f 80	
$F = 1.950$ fr. $+ \frac{R}{2}$	Mécanique à vapeur.	3	»	»	»	»	»	»	»	910 »	Fonctionnaires et Agents des Ponts et Chaussées.
$F = 2.000$ fr. $+ \frac{R}{2}$		5	»	»	»	»	»	»	»	712 40	»
			198.913f 26	84.605f 50	4.140f 16	»	»	110.167f 60	0c 575	10.587f 20	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	Date des actes déclaratifs d'utilité publique.	Désignation des concessionnaires	Longueur du réseau dans le département.	Largeur des voies	Mode et conditions de la concession	Durée des concessions	Année de l'ouverture à l'exploitation.	Terme des concessions	Prix kilométrique d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

		Report	308k173m						
Chemin de fer d'Aulnoye à Pont-sur-Sambre.	Loi du 9 mars 1904.	MM. A. Dequeker et fils.	5 600	1m44	Concédé par le département à MM. Dequeker qui sont chargés de la construction et de l'exploitation de ce chemin de fer conformément aux charges, clauses et conditions du bordereau des prix et du cahier des charges annexé à la loi du 9 mars 1904. Le département affecte annuellement une somme maxima de 1.250 francs par kilomètre au service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt de 462.000 francs remboursable en 50 ans et contracté pour assurer le payement des dépenses d'établissement jusqu'à concurrence de 82.500 francs par kilomètre. A cette somme de 1.250 francs s'ajouteront les subventions annuelles de l'État perçues directement par le département. Quand ces sommes seront inférieures au montant de l'annuité due par le département pour le service de l'emprunt, le concessionnaire versera la différence dans la caisse du département ; de même quand ces sommes excéderont ladite annuité, le département versera la différence entre les mains du concessionnaire.	80 ans.	1905	9 mars 1984	132.500f
		Totaux	313k773m						

2° TRAMWAYS

Tramway de Fourmies à Wignehies.	Décret du 2 août 1882	Compagnie des tramways de Fourmies à Wignehies	6k158m	1m »	Concédé par le département sans subvention ni garantie d'intérêt.	99 ans.	1884	2 août 1981	137.036f
— d'Armentières à Halluin...	28 juillet 1891.	Société des chemins de fer économiques du Nord.	25 769	id.	Concédé par l'État au département, qui l'a rétrocédé à la Société des chemins de fer économiques du Nord, en lui accordant une garantie limitée à 500 francs par kilomètre et par an.	60 ans.	1897	28 juillet 1951	52.538
		A reporter	31k927m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DU NORD (*Suite.*)

D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite.*)

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS	CHARGES TOTALES	SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux	CONTINGENTS des particuliers	PART du département	DÉPENSE NETTE	ÉVALUATION	MONTANT	DÉSIGNATION
			198.913f 26	84.605f 50	4.140f 16	»	»	110.167f 60	0c 575	10.587f 20	
L'exploitation sera faite aux frais, risques et périls des concessionnaires. Les dépenses d'exploitation ne pourront dépasser, par kilomètre, le maximum fixé par la formule: $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$	Mécanique à vapeur.	3	»	»	»	»	»	»	»	228 60	
			198.913f 26	84.605f 50	4.140f 16	»	»	110.167f 60	0c 575	10.815f 80	

DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS	CHARGES TOTALES	SUBVENTION de l'État	CONTINGENTS communaux	CONTINGENTS des particuliers	PART du département	DÉPENSE NETTE	ÉVALUATION	MONTANT	DÉSIGNATION
Pas de formule d'exploitation.	Mécanique (vapeur.)	4	»	»	»	»	»	»	»	521f 21	Fonctionnaires et Agents des Ponts et Chaussées
$F = 1.300 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$	id.	6	24.874f »	12.437f »	»	»	»	12.437f »	0c 065	1.296 25	
			24.874f »	12.437f »	»	»	»	12.437f »	0c 065	1.817f 46	

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	Date des actes déclaratifs d'utilité publique.	Désignation des concessionnaires	Longueur du réseau dans le département.	Largeur des voies	Mode et conditions de la concession	Durée des concessions	Année de l'ouverture à l'exploitation.	Terme des concessions	Prix kilométrique d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report		31k 927m						
Tramway de Saint-Amand à Hellemmes-Lille	28 août 1893.	Société des chemins de fer économiques du Nord.	31 762	1m	Concédé par le département, qui a accordé une garantie limitée à 740 fr. par kilomètre et par an.	60 ans.	id.	28 août 1953	53.061
Tramway de Béthune à Estaires par La Gorgue	12 mars 1897.	Compagnie de tramways de l'Artois.	3 403	id.	Concédé par le département sans subvention ni garantie d'intérêt.	66 ans.	1899	12 mars 1963	53.000
Tramway de Dunkerque à Rosendaël et à Malo-les-Bains	10 février 1898. modifié par décret du 21 juin 1902.	Société anonyme des tramways de Dunkerque et extensions.	6 387	1 45	id.	48 ans 10 mois.	1898	31 déc. 1946	59.900
Tramway de Douai (Dorignies) à Aniche.	25 sept. 1897.	Compagnie des tramways électriques de Douai.	20 608	1 44	Concédé par l'État au département et rétrocédé à la Compagnie des tramways électriques de Douai, sans subvention ni garantie d'intérêt.	60 ans.	1898	25 sept. 1957	139.775
— de Mouvaux à Comines	25 mars 1899.	Compagnie française des voies ferrées économiques.	13 385	1 »	Concédé par le département à la Compagnie française des voies ferrées économiques, sans subvention ni garantie.	50 ans.	Non encore construit.	25 mars 1949	41.838 (prévision)
— de Lourches à Denain	3 avril 1901.	Société des chemins de fer économiques du Nord.	4 308	id.	Concédé par le département à la commune de Lourches qui l'a rétrocédé à la Société des chemins de fer économiques du Nord, sans subvention ni garantie d'intérêt.	43 ans 3 mois.	1902	1er juillet 1944	52.251
Réseau de tramways dans la ville de Maubeuge et ses environs	7 mai 1902.	Compagnie des tramways électriques régionaux de Maubeuge.	30 449	id.	Concédé par le département sans subvention ni garantie d'intérêt.	50 ans.	1903	7 mai 1952	139.930
Réseau départemental de tramways	22 février 1904.	Société « l'Électrique ». Lille — Roubaix — Tourcoing.	60 450	id.	id.	65 ans.	Non encore construit.	1er octobre 1968	»
	Totaux		202k 679m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

DU NORD (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

			24.874f »	12.437f »	»	»	»	12.437f »	0c 065	1.817f 46	
Pas de formule d'exploitation.	Mécanique (vapeur).	8	47.360 »	23.680 »	»	»	»	23.680 »	0 123	1.600 »	
id.	Électrique.	6	»	»	»	»	»	»	»	170 15	
id.	id.	39 à 45	»	»	»	»	»	»	»	314 20	
id.	id.	12 à 30	»	»	»	»	»	»	»	1.005 »	Fonctionnaires et Agents des Ponts et Chaussées.
id.	Mécanique (vapeur).	8	»	»	»	»	»	»	»	»	
id.	Électrique.	8	»	»	»	»	»	»	»	203 10	
id.	id.	56 à 84	»	»	»	»	»	»	»	1.522 45	
id.	id.	15 à 40	»	»	»	»	»	»	»	2.958 48	
			72.234f »	36.117f »	»	»	»	36.117f »	0c 188	9.590f 84	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Beaumont-Persan à Hermes	Décret du 14 juil. 1875.	Compagnie du chemin de fer de Hermes à Beaumont.	31k 241m	1m »	Concédé avec une subvention fixe de 200.000 francs du département payable en 20 annuités.	90 ans.	1880	1965	77.650f (dépense réelle).
Chemin de fer d'Estrées-Saint-Denis à Froissy	Loi du 22 juil. 1889.	Compagnie du chemin de fer d'Estrées-Saint-Denis à Froissy.	42 895			•	1891	1988	70.000 (à forfait).
Chemin de fer de Milly à Formerie	Loi du 11 juin 1891.	Compagnie des chemins de fer de Milly à Formerie et de Noyon à Guiscard et à Lassigny.	31 500	id.	Concédés avec une subvention kilométrique annuelle destinée à la garantie des frais d'exploitation et à l'intérêt du capital de premier établissement.	99 ans.	1894	1990	65.000 (à forfait).
— de Noyon à Guiscard et à Lassigny			28 015				1895	id.	id.
Chemin de fer de Bussy à Ercheu	Loi du 28 nov. 1894.	Compagnie du chemin de fer de Bussy à Ercheu.	11 492				1897	1993	id.
— de Méru à Labosse	Loi du 30 avril 1902 modifiée par la loi du 1er avril 1904.	M. Dequéker 27, rue de Dunkerque, Paris.	32 »	id.	Aux termes de l'art. 1er d'un avenant annexé à la loi du 1er avril 1904, le capital de 1er établissement fixé par l'art. 5 de la convention du 24 octobre 1901 au maximum de 65.000 francs par kilomètre sera avancé jusqu'à concurrence de 50.000 francs, par le département de l'Oise; le complément, soit 15.000 francs par kilomètre sera fourni par le concessionnaire. En vertu de l'art. 5 du même avenant, le département affectera au service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt qu'il devra contracter : 1° une subvention annuelle maxima de 1.000 francs par kilomètre, 2° la subvention annuelle de l'État, 3° les subventions des communes montant annuellement à 15.666 francs. Quand le total de ces subventions sera inférieur au montant de l'annuité due par le département pour le service de son emprunt, le concessionnaire versera dans la Caisse du département la somme nécessaire pour parfaire cette annuité. Dans le cas contraire le département versera au concessionnaire l'excédent des subventions sur la dite annuité.	65 ans.	»	1967	id.
Totaux			145k 143m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

DE L'OISE

D'INTÉRÊT LOCAL

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION (11)	MODE de TRACTION (12)	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS (13)	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.* (14)	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État. (15)	CONTINGENTS communaux. (16)	CONTINGENTS des particuliers. (17)	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation. (18)	DÉPENSE NETTE supportée par le département. (19)	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels. (20)	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904. (21)	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle. (22)
La Compagnie exploite à ses risques et périls sans subvention annuelle kilométrique.		4	»	»	»	»	»	»	»	775f	
Les frais d'exploitation sont évalués à forfait par la formule $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$, R représentant la recette brute, impôts déduits.		3	99.027f 88	40.082f 26	4.743f 24	200f	»	54.002f 38	1c 004	2.145	
Les frais d'exploitation sont évalués par la formule $F = 1.400 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$, R représentant la recette brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur).	3 3	162.391 62	81.195 81	16.211 45	»	»	64.984 36	1 20	1.575 1.400	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
Les frais d'exploitation sont évalués par la formule : $F = 1.500 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$, R représentant la recette brute, impôts déduits.		3	26.287 28	13.143 64	2.660 79	»	»	10.482 85	0 20	585	
		3	»	»	»	»	»	»	»	1.600	
			287.706f 78	134.421f 71	23.615f 48	200f	»	129.469f 59	2c 404	8.080f	

ÉPARTEMENTAUX

Néant.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de LA CONCESSION	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Montsecret à Chérencé-le-Roussel................	12 mars 1870.	M. Lion.	7k 563m	1m 44	La Compagnie concessionnaire ayant été frappée de déchéance par arrêté ministériel du 18 avril 1889, c'est le département de l'Orne qui en est propriétaire.	»	1885	»	110.480f
2° TRAMWAYS									
					Néant.				
DÉPARTEMENT DU									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer d'Achiet à Marcoing..	Décret du 30 mai 1868 et 27 novembre 1874.	Compagnie anonyme spéciale.	25k 672m	1m 44	Le département a accordé au concessionnaire une subvention ferme de 539.075 francs dite *de construction* payée une fois pour toutes. Il n'a accordé aucune garantie d'intérêt.	50 ans.	1877	30 mai 1920 (Section d'Achiet à Bapaume.) 27 nov. 1926 (Section de Bapaume à Marcoing.)	102.039f 23c
— de Boisleux à Marquion.	Décret du 7 déc. 1874.	id.	25 922	id.	Le département a accordé au concessionnaire une subvention ferme de 350.000 francs dite *de construction*.	75 ans.	1880	31 déc. 1950	135.951 97
— de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin..................	Décret du 22 sept. 1876.	id.	5 605	id.	Le département a accordé au concessionnaire une subvention ferme de 60.000 francs dite *de construction*.	99 ans.	id.	22 sept. 1977	146.600 3[illegible]
Chemin de fer d'Anvin à Calais.....	Décret du 1er mars 1876.	id.	93 764	1 »	Le département a accordé au concessionnaire une subvention ferme de 800.000 francs dite *de construction*.	id.	1882	1er mars 1978	82.597 [illegible]
— d'Aire à Fruges et de Rimeux-Gournay à Berck..........	Loi du 12 déc. 1889.	id.	88 026	id.	En cas d'insuffisance des recettes pour couvrir les dépenses d'exploitation et l'intérêt à 5 o/o par an du capital de premier établissement, fixé au maximum à 70.000 francs par kilomètre, le département accorde, aux conditions de l'article 13 de la loi du 11 juin 1880, et pendant trente ans au plus à partir de la mise en exploitation de la ligne entière, une subvention maxima de 83.313 francs.	id.	1893	12 déc. 1988	70.000
A reporter.........			238k 989m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'ORNE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploitée par le département.	Mécanique (vapeur).	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»
DÉPARTEMENTAUX					*Néant.*						
PAS-DE-CALAIS											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation se fait aux risques et périls du concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	4	»	»	»	»	»	»	»	1.430f »	
id.	id.	3	»	»	»	»	»	»	»	1.430 »	
id.	id.	4	»	»	»	»	»	»	»	330 »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
id.	id.	3 à 8	»	»	»	»	»	»	»	3.760 »	
Pour le compte des insuffisances, les dépenses d'exploitation sont calculées à forfait par la formule $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$, R désignant la recette brute, impôts déduits.	id.	3 à 6	90.000f »	»	18.621f 49	»	»	71.378f 58	0c 940	4.400 »	
			90.000f »	»	18.621f 49	»	»	71.378f 58	0c 940	11.350f »	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DU

1° CHEMINS DE FER

Report............			238k989m						
Chemin de fer de Lens à Frévent....	Loi du 8 août 1890.	Compagnie des chemins de fer économiques du Nord.	53 738	1m »	Même mode de concession que pour la ligne d'Aire à Fruges. Maximum kilométrique du capital de premier établissement 63.000 francs. Maximum de la subv. trentenaire 45.781 fr. 20.	99 ans.	1895	8 août 1989	63.000f
— du Portel à Bonningues et Tournehem..................	Loi du 3 août 1892.	id.	45 615	id.	Même mode de concession. Maximum kilométrique du capital de premier établissement 63.000 francs. Maximum de la subvention trentenaire 35.088 francs.	id.	1900	1er janvier 1989	63.000
Chemin de fer de Marquion à Cambrai.	Loi du 17 avril 1898.	Compagnie anonyme spéciale.	10 480	1 44	Même mode de concession. Intérêt garanti au capital de premier établissement: 4 fr. 40 o/o. Maximum kilométrique du capital de premier établissement 100.000 francs. Maximum de la subvention trentenaire 13.624 fr.36.	85 ans.	1899	17 avril 1983	100.000
Totaux...........			348k822m						

2° TRAMWAYS

Tramway d'Étaples à Paris-Plage	Décret du 12 janv. 1895.	Compagnie anonyme spéciale.	6k 200m	1m »	Le département n'accorde au concessionnaire ni subvention ni garantie d'intérêt.	49 ans.	1900	1er janvier 1944	66.664f
— de Béthune à Estaires.......	Décret du 12 mars 1897.	Compagnie des tramways de l'Artois.	14 533	id.	id.	60 ans.	1899	12 mars 1957	81.037
— de Berck-Plage à la station de Berck-Ville............	Décret du 1er sept. 1899.	La ville de Berck concessionnaire. Compagnie des tramways de Berck-Plage et la station de Berck-Ville.	3 116	0 60	id.	60 ans.	1899	1er sept. 1959	77.894
Totaux...........			23k 849m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

PAS-DE-CALAIS (*Suite*).

D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
			90.000f »	»	18.621f 49	»	»	71.378f 58	0c 940	11.350f »	
Pour le compte des insuffisances, les dépenses d'exploitation sont calculées à forfait par la formule $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$, R désignant la recette brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur).	3 à 12	50.223 88	»	1.249 51	600f »	»	48.374 37	0 610	2.700 »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
id.	id.	12	»	»	»	»	»	»	»	2.300 »	
Pour le compte des insuffisances, les dépenses d'exploitation sont limitées par la formule $F = 1.950 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$, R désignant la recette brute, impôts déduits. Si les dépenses réelles sont inférieures à ce maximum, elles seront majorées d'une prime égale aux 2/3 de l'économie réalisée.	id.	3	30.107 03	13.810 48	»	»	»	16.296 55	»	525 »	
			170.330f 91	13.810f 48	19.871f »	600f »	»	136.049f 43	1c 550	16.875f »	

DÉPARTEMENTAUX

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
L'exploitation se fait aux risques et périls du concessionnaire.	Mécanique (électricité)	4	»	»	»	»	»	»	»	310f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
id.	Mécanique (vapeur).	6	»	»	»	»	»	»	»	725 »	
id.	Animale.	15	»	»	»	»	»	»	»	»	
			»	»	»	»	»	»	»	1.035f »	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DU

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES	DATE DES ACTES	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR	LARGEUR	MODE ET CONDITIONS	DURÉE	ANNÉE	TERME	PRIX KILOMÉTRIQUE
Chemin de fer de Vertaizon à Billom.	Décret du 10 juin 1873.	M. Lebreton à Paris.	8k862m »	1m44	Ligne concédée par le département dans les conditions fixées par la loi du 12 juillet 1865 avec une subvention ferme de 450.000 francs, payés; 150.000 francs par l'État; 100.000 francs par le département; 100.000 francs par la ville de Billom; 100.000 francs par la liquidation Cail.	99 ans.	1875	10 juin 1972	143.980f
— de Gerzat à Maringues	Loi du 11 janv. 1887.	La Société de construction des Batignolles. Par décret du 11 août 1903, la Compagnie des chemins de fer de la Limagne a été substituée à la Sté des Batignolles.	19 979 20	id.	Lignes concédées par le département dans les conditions fixées par la loi du 11 juin 1880, avec garantie d'intérêt et des frais d'exploitation.	72 ans.	1889	31 déc. 1958	93.800
— de Riom à Volvic....			18 »	1 »			1890		88.800
TOTAUX............			46k841m28						

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES	DATE DES ACTES	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR	LARGEUR	MODE ET CONDITIONS	DURÉE	ANNÉE	TERME	PRIX KILOMÉTRIQUE
Tramway de Monferrand à Royat....	Décret du 27 janv. 1888.	Le département avec rétrocession à M. Claret, entrepreneur à Lyon. Par décret du 13 décembre 1893 la Compagnie des tramways électriques de Clermont a été substituée à M. Claret.	8k313m88	1m »	Ligne concédée par l'État sans subvention ni garantie d'intérêt.	50 ans.	1890	27 janvier 1938	379.078f
Tramway de Royat au sommet du Puy-de-Dôme....................	Décret du 14 juin 1902.	Société d'études du tramway et funiculaire du Puy-de-Dôme.	9k015m »	1m »	La construction et l'exploitation du tramway auront lieu sans subvention ni garantie d'intérêt quelles que soient les recettes.	75 ans.	»	13 juin 1977	»
TOTAUX...........			17k328m88						

DÉPARTEMENT DES

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES	DATE DES ACTES	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR	LARGEUR	MODE ET CONDITIONS	DURÉE	ANNÉE	TERME	PRIX KILOMÉTRIQUE
Chemin de fer de Bayonne à Anglet et Biarritz........................	19 juin 1875.	M. Ardoin, à Biarritz, qui a cédé sa concession à une Compagnie de chemins de fer d'intérêt local B. A. B., suivant traité approuvé le 15 avril 1878.	7k 900m	1m 45	Ligne construite sans garantie d'intérêt ni subvention d'aucune sorte.	99 ans.	1877	1976	394.341f 77

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
PUY-DE-DÔME											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Sans garantie d'exploitation.	Mécanique (vapeur).	4	»	»	»	»	»	»	»	450f	Service des Ponts et Chaussées.
Formule forfaitaire: F = 2.000 fr. + $\frac{R}{3}$, avec minimum garanti de 3.666 fr. 66 par kilomètre et par an.	id.	3	45.764f 04	22.882f 02	4.000 »	»	»	18.882f 02	0c 45	1.000	
			115.646 78	30.000 »	»	»	»	85.646 78	2 04	900	
			161.410f 82	52.882f 02	4.000 »	»	»	104.528f 80	2c 49	2.350f	
DÉPARTEMENTAUX											
»	Électrique avec conducteur aérien.	60	»	»	»	»	»	»	»	415f	Service des Ponts et Chaussées.
Exploitation aux frais, risques et périls de la société concessionnaire.	Mécanique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
			»	»	»	»	»	»	»	415f	
PYRÉNÉES (BASSES-)											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploitation aux risques et périls de la Compagnie rétrocessionnaire.	Mécanique (vapeur).	42 en été, 28 en hiver.	»	»	»	»	»	»	»	400f	Services des Ponts et Chaussées et des Mines.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DES

2° TRAMWAYS

Tramway de Pau à Pontacq (a)....	4 avril 1898.	Compagnie des chemins de fer de Pau-Oloron-Mauléon et tramways de Bayonne à Biarritz.	27k800m	1m »	(a) Lignes concédées par l'État. (b) — par le département. Construction par la Compagnie concessionnaire pour le compte du département avec maximum kilométrique, sauf pour le raccordement à la gare des chemins de fer du Midi à Pau. Remboursement immédiat des 3/4 du capital de premier établissement. Le quatrième quart, formant la part contributive du concessionnaire dans les dépenses d'établissement, lui est remboursé pendant la durée de la concession, par une annuité au taux de 3,78 o/o amortissement compris.	75 ans.	»	4 avril 1973	40.000f
— de Pau à Monein (a).....			26 100						
Raccordement avec la gare des chemins de fer du Midi à Pau (a)...			5 700						
Tramway de Pau à Lembeye avec embranchement sur Garlin ; ladite ligne s'embranchant elle-même sur celle de Pau à Pontacq (b).......			60 200						
Tramway d'Oloron à Mauléon (b)...			42 900						
— d'Oloron à Sauveterre (b).			38 800						
— de Garlin à Aire........ (Partie comprise dans les Basses-Pyrénées).	20 nov. 1902.	id.	5 100	id.	Le département assure et paye lui-même tous les travaux et fournitures autres que les voies, l'outillage et le matériel d'exploitation. Ces dernières dépenses sont effectuées par la Société concessionnaire et lui sont payées jusqu'à concurrence des 3/4 ; le quatrième quart de ces dépenses étant remboursé à cette Société au moyen d'annuités calculées à raison de 3,78 o/o amortissement compris.	71 ans.	»	id.	54.000
Totaux..........			206k600m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées*.	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
PYRÉNÉES (BASSES-) (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
Exploitation aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire ou rétrocessionnaire suivant la formule $F = 1.000 + 0,60\ R$	Mécanique (vapeur).	3	456.315f 71	82.108f 52	35.080f 42	»	»	337.126f 77	13c 40	9.412f 17	Services des Ponts et Chaussées et des Mines.
Exploitation aux risques et périls de la Société concessionnaire suivant la formule $F = 1.000 + 0,60\ R$	id.	3	1.098 69	»	»	»	»	1.098f 69	0.04	»	
			457.414f 40	82.108f 52	35.080f 42	»	»	340.225f 46	13c 44	9.412f 17	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT DES									
1° CHEMINS DE FER									
Ligne de Pierrefitte à La Raillère par Cauterets :									
1° Section de Pierrefitte à Cauterets..	Loi du 24 juil. 1895.	Compagnie des chemins de fer à traction électrique de Pierrefitte à Cauterets et à Luz.	24k 463m	1m »	Concession directe par le département à M. Verstraët et à la maison Lombard, Gérin et Cie, auxquels a été substituée en 1896 la Compagnie des chemins de fer à traction électrique de Pierrefitte à Cauterets et à Luz.	75 ans.	1899	24 juillet 1970	238 268f 21
2° Section de Cauterets à La Raillère.							1897		
Ligne de Pierrefitte à Luz-St-Sauveur.							1901		
2° TRAMWAYS									
Tramways de la Bigorre :									
Le décret du 7 janvier 1902 a été abrogé par un décret du 29 janvier 1904. Cette entreprise ne doit donc plus figurer sur les états.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
DÉPARTEMENT DES									
1° CHEMINS DE FER									
Néant.									
2° TRAMWAYS									
Tramways de Perpignan au Barcarès avec embranchement sur Rivesaltes.	29 juillet 1903.	Société générale des chemins de fer économiques.	26k 700m	1m 44	Le département construira ces lignes à ses frais, les mettra en complet état d'exploitation et en fera successivement la remise à la Société concessionnaire, par section, qu'elle devra au fur et à mesure ouvrir à l'exploitation. Le maximum des frais de 1er établissement est fixé à 3.500.000 francs. Sur ce capital, la Société fournira le 1/5, soit au maximum une somme de 700.000 francs. Cette somme totale de 700.000 francs sera remboursée à la dite Société au moyen d'un nombre d'annuités égal au nombre d'années restant à courir depuis la fin du 6e mois qui suivra la mise en exploitation de la dernière section, jusqu'à la fin de la concession. Ces annuités seront calculées au taux de 4 0/0 d'intérêt simple plus l'amortissement au même taux. Toutefois, si la Société, en vertu de l'art. 18, § final de la loi du 11 juin 1880, est autorisée à réaliser en obligations les 4/5 du capital fourni par elle, l'annuité sera calculée pour le capital obligations plus les frais, aux taux d'émission des dites obligations.	55 ans.	»	28 juillet 1958	»
— de Thuir à Perpignan.....			14 »	id.			»		»
— d'Arles-sur-Tech à Prats-de-Mollo avec embranchement sur St-Laurent-de-Cerdans..............			29 300	1 »			»		»
Totaux.............			70k »						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
PYRENÉES (HAUTES-)											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploitation par la Compagnie concessionnaire sans garantie du département.	Traction électrique.	4 26 4	»	»	»	»	»	»	»	1.000f	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
DÉPARTEMENTAUX											
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
PYRÉNÉES-ORIENTALES											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Néant.											
DÉPARTEMENTAUX											
L'exploitation du réseau aura lieu aux risques et périls de la Société concessionnaire quelles que soient les recettes. Toutes les dépenses et charges de l'exploitation seront supportées par cette société à qui la recette sera acquise jusqu'à concurrence de 2.800 francs impôts déduits, par kilomètre exploité. Au delà d'une recette moyenne de 2.800 francs par kilomètre exploité, l'excédent sera partagé entre le département et la Société dans la proportion de 2/3 pour le département et de 1/3 pour la Société. Quand la recette moyenne kilométrique, impôts déduits, des lignes exploitées pendant un exercice, sera inférieure à 2.800 francs, l'insuffisance sera portée à un compte d'attente pour être remboursée avec intérêt simple à 4 o/o sur les bénéfices éventuels d'exploitation, avant tout partage avec le département.	Vapeur.	4 4 3	» » »	» » »	» » »	» » »	» » »	» » »	» » »	» » »	» » »

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. 1	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. 2	DÉSIGNATION des concessionnaires 3	LONGUEUR du réseau dans le département. 4	LARGEUR des voies 5	MODE ET CONDITIONS de la concession 6	DURÉE des concessions 7	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. 8	TERME des concessions 9	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement 10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Cours à Saint-Victor	21 mars 1879.	Compagnie du chemin de fer de St-Victor à Cours	9k726m	1m 44	Subvention ferme de 1.000.000 de francs se décomposant comme il suit: Département du Rhône.. 450.000 fr. État.................. 250.000 Subventions particulières. 300.000	99 ans.	8 sept. 1881, 16 sept. 1882	31 déc. 1978	185.000f
— de Lyon à Saint-Genis-d'Aoste........................	14 août 1877.	Compagnie de l'Est de Lyon.	6 355	id.	Sans subvention ni garantie d'intérêt.	id.	30 oct. 1881	30 juin 1976	274.000
Chemin de fer de Lyon au faub. St-Just.	15 déc. 1872.	Compagnie Fourvière-Ouest-Lyonnais.	0 856	1 »	id.	id.	8 août 1878	31 déc. 1973	4.611.177
— de Lyon St-Jean à Fourvière..........................	22 juin 1896.	id.	0 480	id.	id.	77 ans 6 mois. (environ.)	6 sept. 1900	id.	1.184.565
Chemin de fer de Lyon-Saint-Just à Vaugueray et à Mornant.........	21 août 1882.	id.	31 148	id.	Subvention de 2.020.000 francs se décomposant ainsi: Département du Rhône. 2.000.000 fr. Commune de Mornant. 20.000 Garantie de l'État dans les termes de l'article 13 de la loi du 11 juin 1880.	99 ans.	11 juil. 1889	21 août 1984	160.000
Raccordement avec la ligne de Lyon à Montbrison.....................	12 juillet 1894.	id.	1 942	id.					100.000
Chemin de fer de Villefranche à Tarare et de Villefranche à Monsols par Beaujeu, et raccordements........	24 juin 1896.	Compagnie des chemins de fer du Beaujolais.	91 »	id.	La construction de l'infrastructure, estimée à 40.000 francs par kilomètre, est faite par le département et à ses frais. La construction de la superstructure est faite par le concessionnaire, qui fournit le capital nécessaire dont le département lui payera, chaque année, l'intérêt à 4 o/o, plus l'amortissement au même taux pendant le temps restant à courir entre la date de la mise en exploitation de chaque ligne et la date de l'expiration de la concession. Étant entendu qu'en aucun cas le montant des dépenses à porter en compte ne pourra dépasser le maximum de 33.000 francs par kilomètre et pour l'ensemble du réseau 3.003.000 francs. L'exploitation sera faite aux risques et périls du concessionnaire, quelles que soient les recettes.	75 ans.	»	24 juin 1971	73.000
		A reporter.........	141k507m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU RHÔNE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires.	Mécanique (vapeur).	5	»	»	»	»	»	»	»	589f »	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
id.	id.	4	»	»	»	»	»	»	»	332 25	
id.	Électricité (crémaillère)	137	»	»	»	»	»	»	»	2.400 »	
id.	Funiculaire.	124	»	»	»	»	»	»	»	500 »	
Le concessionnaire exploite à ses risques et périls. La garantie de l'État n'a pas eu jusqu'ici à s'exercer, parce que les subventions départementale et communales, transformées en annuités, élèvent la recette brute au-dessus de 8.500 francs par kilomètre.	Mécanique (vapeur).	5	»	»	»	»	»	»	»	1.959 »	
$F = 1.000 \text{ fr.} + \frac{3}{4} R$	Locomotives à vapeur.	4	281.318f 50	100.748f 85	»	»	»	180.569f 65	2c 18	4.550 »	
			281.318f 50	100.748f 85	»	»	»	180.569f 65	2c 18	10.330f 25	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR du réseau dans le département. (4)	LARGEUR des voies (5)	MODE ET CONDITIONS de la concession (6)	DURÉE des concessions (7)	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. (8)	TERME des concessions (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement (10)
	Report		141k507m						
Chemin de fer d'Amplepuis à Saint-Vincent-de-Reins	25 février 1899.	M. Cornillon, ingénieur civil.	15 500	1m44	La construction de l'infrastructure, estimée à 45.000 francs par kilomètre, est faite par le département et à ses frais. La construction de la superstructure est faite par le concessionnaire, qui fournit le capital nécessaire dont le département lui payera 4 0/0, plus l'amortissement au même taux, pendant le temps restant à courir entre la date de la mise en exploitation de la ligne et la date de l'expiration de la concession, étant entendu qu'en aucun cas le montant des dépenses à porter en compte ne pourra dépasser le maximum de 57.000 francs par kilomètre. L'exploitation sera faite aux risques et périls du concessionnaire quelles que soient les recettes.	75 ans.	»	25 février 1974	102.000f
	Totaux		157k007m						

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES (1)	DATE DES ACTES (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR (4)	LARGEUR (5)	MODE ET CONDITIONS (6)	DURÉE (7)	ANNÉE (8)	TERME (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE (10)
Tramway de Thizy à Saint-Victor.... (Chemin de fer routier.)	9 sept. 1879.	Compagnie du chemin de fer routier de Thizy à Saint-Victor.	3k 930m	1m »	Concédé primitivement sans subvention ni garantie d'intérêt. — Depuis que la ligne est en exploitation, une subvention de 40.000 francs a été accordée par le département du Rhône.	50 ans.	12 juin 1882	9 sept. 1930	82.262f
Tramway de Lyon à Saint-Fons et à Vénissieux	11 déc. 1887 et 1er août 1888.	Compagnie des omnibus et tramways de Lyon.	8 964	1 44	Rétrocédé sans subvention ni garantie d'intérêt par le département. — Cependant la Compagnie a reçu une allocation de 0 fr. 17 par mètre carré en raison de l'usure occasionnée par les voitures ordinaires à la zone dont elle a l'entretien sur la route nationale n° 7. Cette allocation qui a atteint 2.300 francs, en 1893, a été prélevée sur les fonds d'entretien des routes nationales.	50 ans.	10 sept. 1888 et 7 août 1889	11 déc. 1937	190.000
	A reporter		12k 894m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU RHÔNE (*Suite*).											
D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).											
			281.318f 50	100.748f 85	»	»	»	180.569f 65	2c 18	10.330f 25	
$F = 1.000$ fr. $+ \frac{3}{4}$ R	Locomotives à vapeur.	4	49.021 92	»	»	»	»	49.021 92	0 45	823 88	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
			330.340f 42	100.748f 85	»	»	»	229.591f 57	2c 63	11.154f 13	
DÉPARTEMENTAUX											
Exploité aux risques et périls du concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	6	»	»	»	»	»	»	»	342f 88	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
»	Électrique avec câble aérien.	80	»	»	»	»	»	»	»	448 20	
			»	»	»	»	»	»	»	791f 08	

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report..........		12k 894m						
Tramway du pont Lafayette à l'asile d'aliénés de Bron..............	20 mai 1887.	Compagnie lyonnaise des tramways.	6 126	1m »	Concédés sans subvention ni garantie d'intérêt.	36 ans.	16 avril 1889		
Prolongement de la ligne ci-dessus jusqu'au village de Bron.........	6 août 1897.					26 ans.	id.		
Embranchement suivant le cours Henri	3 janvier 1896.		1 291			27 ans.	29 fév 1896		
Prolongement jusqu'à Genas de la ligne du cours Henri.................. (Partie comprise dans le Rhône.)	10 juillet 1900.		3 107			»	»	4 sept. 1944	187.000f
Tramway de la place des Cordeliers au cimetière de la Guillotière........	12 août 1889.	Compagnie lyonnaise des tramways.	4 333	id.	id.	50 ans.	11 août 1889		
Prolongement de la ligne ci-dessus jusqu'aux Écoles à Monplaisir la Plaine.........................	17 mars 1899.		2 050			40 ans 5 mois.	»		
Tramway du parc de la Tête-d'Or à la rue Casimir-Périer............	4 sept. 1894.		3 789			50 ans.	10 sept. 1895		
Tramway de Lyon à Neuville........	25 février 1890.	Compagnie nouvelle du tramway de Lyon-Neuville et extension.	14 728	1 44	Rétrocédé sans subvention ni garantie d'intérêt, cependant la Compagnie reçoit du département du Rhône une allocation de 3.100 francs en raison de l'usure occasionnée par la circulation ordinaire à la zone dont elle a l'entretien sur le chemin de grande communication n° 2 *bis*.	60 ans.	1889 et 1891	25 février 1950	88 300
— de Lyon à Sainte-Foy-lès-Lyon.........................	3 février 1893.	Compagnie des tramways de Lyon à Sainte-Foy.	3 »	1 »	Concédé sans subvention ni garantie d'intérêt du département. La commune de Sainte-Foy accorde pendant dix ans une subvention annuelle de 3.000 francs.	75 ans.	16 juin 1893	3 février 1968	182.000
	A reporter...........		51k 318m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU RHÔNE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).											
			»	»	»	»	»	»	»	791f 08	
		65									
		10									
		41									
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires.	Électrique avec câble aérien.	»	»	»	»	»	»	»	»	1.626 30	
		65									
		»									Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées.
		130									
id.	Mécanique	15	»	»	»	»	»	»	»	809 55	
	Électrique avec câble aérien.	14	»	»	»	»	»	»	»	150 »	
			»	»	»	»	»	»	»	3.376f 93	

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR du réseau dans le département. (4)	LARGEUR des voies (5)	MODE ET CONDITIONS de la concession (6)	DURÉE des concessions (7)	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. (8)	TERME des concessions (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement (10)
		Report.........	51k 318m						
Tramway de Lyon-Vaise à Écully....	9 juillet 1896.		3 »			50 ans.	15 juil. 1897	9 juillet 1946	120.000f
— du Pont-d'Écully aux Trois-Renards......................	id.	Compagnie des omnibus et tramways de Lyon substituée à la Société anonyme du tramway d'Écully par un décret du 3 juin 1899.	2 »	1m »	Concédés sans subvention ni garantie d'intérêt.	id.	id.	id.	152.000
Tramway de Lyon-Vaise à Saint-Cyr et au Mont-d'Or...............	4 janvier 1898.		4 800			48 ans.	9 mai 1898	id.	89.434
Tramway de Lyon-Vaise à Champagne.	27 juin 1898.		3 150			id.	11 août 1898	id.	117.000
— de Champagne à Limonest....	12 juillet 1904.	Compagnie des omnibus et tramways de Lyon.	4 754		Rétrocédé — La commune de Limonest a donné une subvention de 70.000 francs sur laquelle elle a reçu 20 000 fr. du département.	42 ans	30 juil. 1904	id.	37.800
Tramways de Lyon (boulevard de la Croix-Rousse) à Caluire..........	11 sept. 1896.	Société du tramway électrique de Lyon Croix-Rousse à Caluire.	3 200			75 ans.	1er juin 1897	11 sept. 1971	150.400
Prolongement des tramways de Caluire jusqu'aux Marronniers...........	3 février 1900.		2 125	id.	Concédés sans subvention ni garantie d'intérêt.	71 ans.	30 mars 1899	id.	
Tramway de Lyon-Saint-Just à Francheville-le-Haut................	24 février 1898.	Compagnie de Fourvière et Ouest-Lyonnais.	5 057			86 ans.	30 oct. 1898	21 août 1984	41.200
Tramway entre la gare et le bourg de Vaugneray.....................	6 nov. 1900.		1 400			84 ans.	id.	id.	»
Tramways de Viricelles-Chazelles à Saint-Symphorien-sur-Coise....... (Partie comprise dans le Rhône.)	25 avril 1898.	Compagnie des tramways électriques de Viricelles-Chazelles à Saint-Symphorien-sur-Coise et extensions.	5 225			75 ans.	13 nov. 1899	25 avril 1973	93.400
Tramway de St-Genis-Laval à Brignais.	18 juillet 1901.	Compagnie des omnibus et tramways de Lyon.	4 128			40 ans.	26 mai 1901	17 mai 1941	78.730f
— de Lyon au pont du Sault-Brenaz (Partie comprise dans le Rhône.)	5 nov. 1901.	MM. Peyret et Laurent.	7 650			68 ans.	—	25 juillet 1969	»
— de Lyon (Place Tolozan) à Dagneux (Ain)................ (Partie comprise dans le Rhône.)	10 mars 1903.	MM. Buffaud et Tavian.	5 090	id.	id.	60 ans.	—	9 mars 1963	
		TOTAUX	102k 897m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU RHONE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).											
			»	»	»	»	»	»	»	3.376f 93	
		42	»	»	»	»	»	»	»	669 05	
		28	»	»	»	»	»	»	»		
		»	»	»	»	»	»	»	»		
		10	»	»	»	»	»	»	»		
		10 en été 6 en hiver	»	»	»	»	»	»	»	112 66	
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires.	Électrique avec câble aérien.	42	»	»	»	»	»	»	»	265 35	
		42	»	»	»	»	»	»	»		
		27	»	»	»	»	»	»	»	388 80	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées
		»	»	»	»	»	»	»	»		
		5	»	»	»	»	»	»	»	261 25	
		33	»	»	»	»	»	»	»	300 84	
id.	Moteurs mécaniques	»	»	»	»	»	»	»	»	385 »	
id.	id.	20	»	»	»	»	»	»		341 40	id.
			»	»	»	»	»	»	»	6.101f 28	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. 1	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. 2	DÉSIGNATION des concessionnaires 3	LONGUEUR du réseau dans le département. 4	LARGEUR des voies 5	MODE ET CONDITIONS de la concession 6	DURÉE des concessions 7	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. 8	TERME des concessions 9	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement 10
Ligne de Gray à Gy et Bucey-lès-Gy...	Loi du 11 août 1874.		21k 644m	1m »	Le département a concédé la construction et l'exploitation, conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1865, moyennant une subvention de 12.000 francs par kilomètre sans préjudice des subventions communales qui se sont élevées à 201.480 francs. La Société concessionnaire est entrée en liquidation le 10 novembre 1885 et la ligne a été placée sous séquestre le 28 octobre 1886.. L'exploitation a été rétrocédée à la Compagnie générale des chemins de fer vicinaux (décret du 12 mars 1889). Cette ligne n'est pas subventionnée par l'État.	99 ans.	1878		168.600f chiffre accusé par la Compagnie sans qu'il soit possible d'en garantir l'exactitude.
(1) Raccordement des deux gares de Gray	Décret du 14 avril 1892.		1 627 40			83 ans.	1894		48.800f par kilomètre tout compris.
(2) Ligne de Gy à Marnay..........			17 357 »			id.	1894		id.
(3) — Ronchamp à Plancher-les-Mines..........................		La Compagnie générale des chemins de fer vicinaux concessionnaire de l'exploitation.	16 002 95			id.	1895		id.
(4) Ligne de Bucey-lès-Gy à Fretigney.	Décret du 7 avril 1898.		11 140 »		Le département a pris à sa charge les expropriations et tous les travaux d'infrastructure, de bâtiments et de superstructure. La Compagnie a participé ou participe aux frais d'établissement pour un capital déterminé par kilomètre, applicable à une partie des travaux et au matériel roulant, savoir :	78 ans.	1899	11 déc. 1975	34.300f par kilomètre tout compris.
(5) — Gray à Dôle par Pesmes...	Loi du 9 janvier 1899.		25 193 20	id.		id.	1901		51.000f par kilomètre tout compris. (provisoire**.)
(6) Ligne de Luxeuil à Coravilliers...	Loi du 7 juillet 1900.		25 035 »			75 ans.	1902		44.200f par kilomètre tout compris. (provisoire**.)
(7) — Lure au Haut-du-Them..			25 690 85			id.	1903		47.800f par kilomètre tout compris. (provisoire**.)
(8) — Lure à Héricourt, avec embranchement de Roye à Ronchamp..			51 100 30			id.	1903 / 1904		52.600f par kilomètre tout compris. (provisoire**.)
(9) Ligne de Gray à Jussey.........			60 668 20			id.	1903		46.200f par kilomètre tout compris. (provisoire**.)
Totaux.............			255k 458m 90						

	TOTAL par kilom.	TRAVAUX par kilom.	MATÉRIEL par kilom.
Lignes (1), (2) et (3).....	15 000f	6.000f	9.000f
— (4)............	10.000	4.000	6.000
— (5),(6),(7),(8) et (9)	12.000	3.500	8.500

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental *Dépenses payées*.	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

LA SAÔNE (HAUTE-)

D'INTÉRÊT LOCAL

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
La loi du 7 juillet 1900 unifie les lignes de chemins de fer ou de tramways exploitées, concédées ou rétrocédées, en un réseau de chemins de fer d'intérêt local. L'article 6 de la convention du 30 octobre 1899 stipule : qu'il sera fait masse des recettes et des dépenses de toutes les lignes ; que le réseau constitué sera exploité par la Compagnie à ses risques et périls, quelles que soient les recettes. Sur la recette kilométrique brute R de l'exploitation, impôts déduits, la Compagnie prélèvera ses frais d'exploitation et d'entretien F, constitués par les dépenses réellement faites, majorées de 10 °/₀ pour frais d'administration centrale. Ces frais d'exploitation F ne pourront jamais excéder le chiffre maximum résultant de la formule $F = 1.000 + \frac{2R}{3}$ Quand les frais d'exploitation n'atteindront pas ce maximum, ils seront majorés à titre de prime d'économie en faveur de la Compagnie, des 2/3 de l'écart entre leur montant et ce maximum. Quand les recettes seront inférieures aux dépenses, c'est-à-dire insuffisantes pour couvrir la somme réservée à la Compagnie, conformément au paragraphe ci-dessus, les insuffisances seront à la charge de la Compagnie jusqu'au moment où elles pourront lui être remboursées comme il est dit ci-après. Quand les recettes seront supérieures aux dépenses calculées comme il vient d'être dit, l'excédent, après toutefois prélèvement de la prime d'économie, sera d'abord appliqué à couvrir les insuffisances des exercices précédents, sans intérêt. Le surplus appartiendra au département.	Mécanique (vapeur).	3 10 3 4 3 3 3 3 3 3	»	»	»	»	»	»	»	»	Service ordinaire des Ponts et Chaussées du département
			311.159f 96	115.302f 30	51.282f 33	16.224f 20	»	128.351f 13	5c 20	9.641f 26	
			311.159f 96	115.302f 30	51.282f 33	16.224f 20	»	128.351f 13	5c 20	9.641f 26	

DÉPARTEMENTAUX

Néant

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES	DATE DES ACTES	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR	LARGEUR	MODE ET CONDITIONS	DURÉE	ANNÉE	TERME	PRIX KILOMÉTRIQUE
Chemin de fer de Digoin à Étang...	Loi du 5 janvier 1891.	Compagnie des chemins de fer départementaux.	52k 682m	1m »	Garantie de l'intérêt à 5 o/o, amortissement compris, du capital de premier établissement et des insuffisances de l'exploitation.	75 ans.	1893	31 déc. 1965	63.500f au maximum
— de Bourbon-Lancy à Toulon-sur-Arroux............	Loi du 28 juillet 1897.		45 166	id.	Garantie de l'intérêt à 4,30 o/o, amortissement compris, du capital de premier établissement et des insuffisances de l'exploitation dans les limites d'un maximum.	68 ans.	1900		58.000 au maximum
Ligne d'Autun à Corcelles..........	Loi du 28 juillet 1897.	Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de Saône et Loire substituée à MM. Coignet et Grosselin, ingénieurs civils à Paris, par décret du 11 janvier 1900.	23 725	id.	Les travaux et fournitures sont comptés d'après les quantités réellement faites et aux prix unitaires de la série de prix annexée à la convention. Le département fournit les 3/4 des capitaux d'établissement; les concessionnaires, 1/4, qui porte intérêt à 4 o/o plus l'amortissement. Pas de garantie des insuffisances d'exploitation.	id.	1900	id.	53.500
— de Mâcon à Fleurville......			35 248				1900		53.000
— de Saint-Bonnet-Beaubery à Montceau-les-Mines............			44 502				1900		59.000
Ligne de Saint-Marcel à Saint-Martin-en-Bresse....................			17 144				1901		55.000 au maximum
Chemin de fer de Corcelles à Château-Chinon.........	Loi du 20 juillet 1900.	id (Décret du 27 juin 1903).	25 797 (3)	id.	id.	65 ans.	1904 (1)	id.	53.500 au maximum
Chemin de fer de St-Martin-en-Bresse à Mervans......................	Loi du 10 avril 1902.	Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de Saône-et-Loire et MM. Coignet et Grosselin, ingénieurs civils à Paris.	9 911	id.	id.	63 ans.	»	id.	43.000 au maximum
Chemin de fer de Tournus à Louhans.			33 000				»		57.000 au maximum
— de St-Marcel à Chalon-sur-Saône......................	Loi du 29 déc. 1902.		3 123				1904		46.467 au maximum
TOTAUX...............			290k 298m						

(1) La partie comprise entre Château Chinon (ville) et Château-Chinon (P. L. M.) de 3k 019,82 de longueur n'a été ouverte à l'exploitation qu'en 1905.
(2) Contingent du département de la Nièvre.

2° TRAMWAYS

Néant

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
SAÔNE-ET-LOIRE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Les frais d'exploitation par kilomètre sont fixés par la formule forfaitaire : $F = 1.400 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$	Mécanique (vapeur).	5 entre Digoin et Toulon, 3 entre Toulon et Étang.	135.332f 82	66.516f 40	»	»	»	68.816f 42	1c 28	2.634f »	
Les frais d'exploitation sont limités par le maximum : $F = 1.400 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$	id.	3 (5 entre Bourbon P. L. M. et Bourbon-Ville.)	145.989 96	67.501 37	5.041f »	»	»	73.447 59	1 36	2.258 »	
Les dépenses réellement faites sont portées en compte dans les limites du maximum : $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$	id.	3	289.078 58	136.977 35	44.898 »	2.000f »	»	105.203 23	1 96		Ingénieurs, Conducteurs ou Agents voyers des circonscriptions traversées.
id.	id.	3	39.709 12	»	(2) 28.260 »	»	»	11.449 12	0 21	9.627 »	
id.	id.	3	21.181 67	»	11.791 »	»	»	9.390 67	0 18		
Les dépenses réellement faites sont portées en compte dans la limite du maximum : $F = 950 \text{ L} + \frac{R}{2} + 0{,}025 \text{ M.K.}$	id.	3									
Les dépenses réellement faites sont portées en compte dans la limite du maximum : $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$	id.	3	4.361 50	»	3.200 »	»	»	1.161 50	0 02	»	
			635.653f 65	270.995f 12	93.190f »	2.000f »	»	269.468f 53	5c 01	14.519f »	

(2) Dont 23k 120, situés sur le département de la Nièvre, sont exploités par le département de Saône-et-Loire.

DÉPARTEMENTAUX

Néant.

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT DE									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Mamers à Saint-Calais.	16 août 1867.	Compagnie de Mamers à Saint-Calais.	76k 907m	1m45	La Compagnie a construit entièrement et à forfait le chemin et ses dépendances et fourni tout le matériel roulant et fixe nécessaire à l'exploitation, moyennant une subvention de 110.000 francs par kilomètre, et maximum de 8.250.000 francs pour le tout.	50 ans.	1873	1922	107.188f 79
— du Mans au Grand-Lucé.	6 mars 1880.	Compagnie des tramways de la Sarthe.	30 579	1 »	Le département a construit l'infrastructure. Le concessionnaire de l'exploitation a construit la superstructure moyennant un prix forfaitaire de 29.500 francs par kilomètre.	30 ans à partir de 1896.	1882	1926	39.302 73
— de Ballon à Antoigné.	id.		6 838				1882 et 1886		52.841 90
— du Mans à St-Denis-d'Orques	20 août 1885.		46 660 (1)				1888		58.629 1
A reporter			161k 044m						

(1) Du fait d'une variante faite dans la ville du Mans, la ligne du Mans à Saint-Denis-d'Orques doit être considérée comme mesurant 46 k. 660 mètres.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA SARTHE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Pour des recettes brutes kilométriques inférieures ou égales à 10.000 francs, la Société prélèvera d'abord 6.000 francs pour ses frais et risques d'exploitation. Pour des recettes brutes supérieures à 10.000 francs et inférieures ou égales à 15.000 francs, le prélèvement sera de 7.000 francs. Enfin, il sera porté à 8.000 francs lorsque les recettes brutes dépasseront 15.000 francs. Ces prélèvements opérés suivant les cas ci-dessus stipulés, l'excédent de la recette sera partagé à raison de 75 0/0 au profit du département et de 25 0/0 pour la Société (art. 9 de la convention).	Mécanique (vapeur).	3	»	»	»	»	»	»	»	3.800f »	
1° Du 1er janvier au 3 mai 1895.			27.540f 67	»	»	»	»	27.540f 67	0c 64		
L'exploitation de ces trois lignes est faite aux risques et périls du concessionnaire, qui prélève sur les recettes brutes 3.500 francs par kilomètre, plus les 3/4 de l'excès de la recette brute sur ce chiffre. Il y a insuffisance sur les recettes inférieures à 3.500 francs. Ces insuffisances cumulées annuellement sont remboursées sur les excédents ultérieurs, s'il y a lieu, avec les intérêts à 5 0/0. Les insuffisances une fois couvertes, l'excédent est attribué pour 3/4 au concessionnaire et pour 1/4 au département. Les dépenses d'exploitation étaient seules comptées pour les deux premières lignes; pour la 3e elles étaient réglées d'après la formule $F = 2.500 \text{ fr.} + \frac{R}{4}$		3	8.280 21	»	»	»	»	8.280 21	0 19	8.594f 78 (y compris le tramway de Grand-Lucé à La Chartre).	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
			76.542 55	54.480f »	»	»	»	22.062 55	0 50		
			112.363f 43	54.480f »	»	»	»	57.883f 43	1c 33	12.394f 78	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

	Report		161k 094m						
Chemin de fer du Mans à Saint-Cosme-de-Vair	4 mai 1895.	Compagnie des tramways de la Sarthe.	44 440	1m »	Les travaux de premier établissement et complémentaires ainsi que les fournitures du matériel et du mobilier seront exécutés aux frais du département.	30 ans à partir de 1896.	1897	1926	Les dépenses de construction du nouveau réseau n'étant pas encore entièrement liquidées ne permettent pas de faire connaître le prix kilométrique d'établissement.
Chemin de fer du Mans à Foulletourte.	id.		23 560				id.		
— de Foulletourte à Mayet.	id.		25 100				id.		»
— de Mamers à La Ferté-Bernard	id.		(a) 27 990				id.		»
	Totaux		282k 134m						

2° TRAMWAYS

Tramway du Grand-Lucé à La Chartre.	23 juin 1883.	Compagnie des tramways de la Sarthe.	17k 721m	1m »	Les travaux de premier établissement et complémentaires ainsi que les fournitures du matériel et du mobilier ont été exécutés aux frais du département, qui a construit directement l'infrastructure et a donné au concessionnaire une subvention de 29.500 fr. par kilomètre pour la construction de la superstructure.	30 ans à partir de 1896.	1884	1926	40.395f 89

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer à crémaillère d'Aix-les-Bains au Revard	Loi du 25 juin 1891.	Société anonyme des chemins de fer de montagne et régionaux.	9k 351m	1m »	Concession directe par le département de la Savoie.	99 ans.	1892	25 juin 1990.	454.000f

(a) Pour obtenir la longueur totale du réseau, il y a lieu de diminuer la longueur de la ligne de Mamers à La Ferte-Bernard de 7.170 mètres qui sont communs à cette ligne et à celle du Mans à St-Cosme.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA SARTHE (*Suite*).											
D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).											
			112.363f 43	54.480f »	»	»	»	57.883f 43	1c 33	12.394f 78	
2° *A partir du 4 mai 1895 pour toutes les lignes désignées ci-contre anciennes et nouvelles.* Les frais kilométriques d'exploitation F portés en comptes chaque année ne peuvent excéder les chiffres maxima résultant de l'application de la formule $F = 1.150 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$, dans laquelle R représente la recette brute, impôts déduits. Quand le total des dépenses d'exploitation n'atteindra pas le maximum fixé par la formule, elles seront majorées, à titre de prime d'économie, des 2/3 de l'écart entre le maximum et le montant des dépenses réelles. Quand les recettes d'exploitation seront insuffisantes pour rembourser la Compagnie de ses dépenses augmentées de la prime d'économie, le déficit sera supporté par la Compagnie.	Mécanique (vapeur).	»	253.248 19	95.762 84	5.263f »	»	»	152.222 35	3 57	Voir page précédente.	Ingénieurs et Conducteur des Ponts et Chaussées et des Mines
			365.611f 62	150.242f 84	5.263f »	»	»	210.105f 78	4c 90	12.394f 78	
DÉPARTEMENTAUX											
Mêmes formules que pour les chemins de fer ci-devant du Mans au Grand-Lucé et de Ballon à Antoigné.	Mécanique (vapeur).	3	24.398f 68	14.317f 35	»	»	»	10.081f 33	0c 23	»	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
DE LA SAVOIE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Aux risques et périls du concessionnaire. Sans subvention ni garantie d'intérêt.	Mécanique (avec crémaillère, système Abt).	6	»	»	»	»	»	»	»	467f 55	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR du réseau dans le département. (4)	LARGEUR des voies (5)	MODE ET CONDITIONS de la concession (6)	DURÉE des concessions (7)	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. (8)	TERME des concessions (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement (10)
DÉPARTEMENT									
2° TRAMWAYS									
Tramway de Chambéry à La Motte-Servolex	Décret du 10 juil. 1891.	Société anonyme des tramways de la Savoie.	4k 838m	0m60	Concession directe par le département de la Savoie.	75 ans.	1892	10 juillet 1966	40.000f
Tramway de Chambéry à Challes-les-Eaux avec embranchement sur le village de Leysse (embranchement non construit)	Décret du 6 oct. 1892.	MM. Bastin et Grosset.	8 500 (6k 986m construits).	id.	Concession par l'État au département de la Savoie avec faculté de rétrocession à MM. Bastin, Favre et Grosset.	id.	1897	6 octobre 1967	40.000
Tramway de Voiron à Saint-Béron par Saint-Laurent-du-Pont	Décret du 28 janv. 1893.	Société anonyme du chemin de fer de Voiron à St-Béron par Saint-Laurent-du-Pont.	9 647	1 »	Concession par l'État au département de la Savoie avec faculté de rétrocession à la Compagnie du chemin de fer de Voiron à Saint-Béron.	id.	1895	28 janvier 1968	104.000
Tramway de Pontcharra à La Rochette et à Allevard	Décret du 16 août 1893.	Compagnie des tramways de Pontcharra à La Rochette et à Allevard.	7 636	id.	Concession directe par le département de la Savoie.	id.	1895	16 août 1968	63.000
Tramway de Moûtiers à Brides-les-Bains	Décret du 14 juin 1894.	M. L. Francq.	6 395	id.	Concession directe par le département de la Savoie.	id.	1899	14 juin 1969	82.000
— de Saint-Béron à Saint-Genix par Le Pont-de-Beauvoisin	Décret du 10 janv. 1896.	Société anonyme des tramways du Pont-de-Beauvoisin.	15 648	id.	Concession par l'État au département de la Savoie avec faculté de rétrocession à la Société anonyme des tramways du Pont-de-Beauvoisin.	id.	1897	10 janvier 1971	52.000
Tramway de Chambéry au Pont-Saint-Charles par Cognin	Décret du 11 mai 1903.	Société anonyme des tramways de la Savoie.	4 321	0 60	Tramway concédé par l'État au département de la Savoie et rétrocédé par ce dernier à la Société anonyme des tramways de la Savoie. La construction et l'exploitation auront lieu aux frais, risques et périls de la dite Société sans subvention ni garantie de la part du département.	64 ans.	»	6 octobre 1967	»
Tramway de Challes-les-Eaux à la gare de Chignin-les-Marches	id.	id.	4 020	id.	id.	id.	»	id.	»
		Totaux	61k 005m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA SAVOIE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
Aux risques et périls des concessionnaires. Sans subvention ni garantie d'intérêt.	Mécanique (vapeur).	10	»	»	»	»	»	»	»	241f 90	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
	id.	9	»	»	»	»	»	»	»	349 30	
	id.	5	»	»	»	»	»	»	»	482 35	
	id.	5	»	»	»	»	»	»	»	381 85	
	Traction électrique.	15	»	»	»	»	»	»	»	300 »	
	Mécanique (vapeur).	5	»	»	»	»	»	»	»	782 40	
	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	175 »	
	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	225 »	
			»	»	»	»	»	»	»	2.937f 80	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT DE									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer d'Etrembières aux Treize-Arbres	Loi du 8 juin 1888.	Société anonyme des chemins de fer du Salève, ayant son siège social à Annemasse.	5k 773m	1m »	Lignes concédées par le département à MM. de Meuron et Cuénod, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part de l'État, du département et des communes. Cédées par ces derniers à la Société des chemins de fer du Salève.	75 ans.	1892	8 juin 1963	38.107f
Chemin de fer de Veyrier à Monnetier-Mornex	Loi du 9 déc. 1891.		3 391			72 ans.	1895		51.950
Chemin de fer de Chamonix au Montenvers	Loi du 6 août 1897.	MM. Burtin, Chappuis, Montfort et Perrody.	5 584	»	Ligne concédée par le département de la Haute-Savoie à MM. Burtin, Chappuis, Montfort et Perrody, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part de l'État, du département et des communes.	99 ans.	»	6 août 1996	Les travaux de construction de la ligne n'étant pas encore commencés on ne peut, dès à présent, indiquer ni le prix kilométrique d'établissement, ni la date de l'ouverture à l'exploitation
	Totaux		14k 748m						
2° TRAMWAYS									
Tramway de Mollesulaz à Annemasse.	Décrets des 16 août 1883 et 11 janvier 1887.	Compagnie genevoise des tramways électriques ayant son siège social à Genève (Suisse).	2k 928m	1m »	Concédé par le département à la Compagnie générale des tramways suisses, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part de l'État, du département et des communes. La Compagnie genevoise des tramways électriques a été substituée à la dite Compagnie générale des tramways suisses.	45 ans.	1883 et 1887	1er janvier 1928	52.940f
— de la frontière suisse à Saint-Julien	Décret du 14 nov. 1888.	id.	1 507		Concédés par l'État au département et rétrocédés par celui-ci à MM. Annevelle, Dupont-Buèche, Petit et Tronchet, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part de l'État, du département et des communes. Cédés par ces derniers à la Société genevoise des chemins de fer à voie étroite à laquelle a été substituée la Compagnie genevoise des tramways électriques.	79 ans.	1889	29 avril 1967	76.361
Tramway de la frontière suisse à Douvaine	Décret du 5 juin 1890.	id.	7 087	id.		77 ans.	1891	id.	44.874
Tramway de Veyrier (Suisse) à Collonges	Décret du 22 juin 1891.	Compagnie du chemin de fer à voie étroite de Veyrier à Collonges, ayant son siège social à Genève (Suisse).	4 783			75 ans.	1892	9 juillet 1966	31.367
	A reporter		16k 305m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA SAVOIE (HAUTE-)											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Aucune formule d'exploitation n'a été établie, l'État, le département et les communes n'ayant aucune garantie à fournir.	Traction électrique.	4	»	»	»	»	»	»	»	500f	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
id.	Traction à vapeur.	2	»	»	»	»	»	»	»	300	
			»	»	»	»	»	»	»	800f	
DÉPARTEMENTAUX											
Aucune formule d'exploitation n'a été établie, l'État, le département et les communes n'ayant aucune garantie à fournir.	Traction électrique.	20	»	»	»	»	»	»	»	150f	»
id.	id.	6	»	»	»	»	»	»	»	100	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
id.	id.	4	»	»	»	»	»	»	»	350	
id.	Mécanique (vapeur).	4	»	»	»	»	»	»	»	250	
			»	»	»	»	»	»	»	850f	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DE

2° TRAMWAYS

		Report	16k 305m						
Tramway d'Annemasse à Samoëns ...	Décret du 29 déc. 1888.	Compagnie des chemins de fer économiques du Nord, ayant son siège social à Anzin (Nord).	63 853	1m »	Concédé par l'État au département et rétrocédé par celui-ci à M. Alesmonières, auquel a été substituée la Compagnie des chemins de fer économiques du Nord. Garantie d'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement et garantie d'exploitation. Jusqu'en 1895, le département ne doit la garantie que dans la limite des disponibilités de son budget, le surplus étant remboursable sur la part de bénéfice à revenir éventuellement au département. A partir de 1895, la garantie annuelle sera payée dans la limite du produit de 5 cent. départementaux, le surplus devant s'imputer sur la part éventuelle de bénéfice du département.	70 ans.	1891	1er janvier 1958	40.000f (prix forfaitaire).
— d'Annemasse à Étrembières.	Décret du 16 mai 1892.	Compagnie genevoise des tramways électriques, ayant son siège social à Genève (Suisse).	1 763	id.	Concédé par l'État au département et rétrocédé par celui-ci à la Compagnie générale des tramways suisses, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part de l'État, du département et des communes. La Compagnie genevoise des tramways électriques a été substituée à la dite Compagnie des tramways suisses.	36 ans.	1892	1er janvier 1928	36.869
		A reporter	81k 921m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

LA SAVOIE (HAUTE-) (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

			»	»	»	»	»	»	»	850f	
$F = 2.350 \text{ fr.} + \frac{S}{R}$, R désignant la recette brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur).	2 en hiver 4 en été.	78.735f 04	39.367f 52	»	»	Chaque fois que le produit brut de la ligne sera suffisant pour couvrir les dépenses d'exploitation et 6 0/0 du capital de premier établissement, la moitié du surplus sera attribuée au département et à l'Etat dans la proportion des avances faites par chacun d'eux.	39.367f 52	3c »	1.600	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
Aucune formule d'exploitation n'a été établie, l'État, le département et les communes n'ayant aucune garantie à fournir.	Traction électrique.	6 du 1er juin au 1er oct. 3 du 1er oct. au 1er juin	»	»	»	»	»	»	»	100	
			78.735f 04	39.367f 52	»	»	»	39.367f 52	3c »	2.550f	

DÉPARTEMENT DE

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. 1	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. 2	DÉSIGNATION des concessionnaires 3	LONGUEUR du réseau dans le département. 4	LARGEUR des voies 5	MODE ET CONDITIONS de la concession 6	DURÉE des concessions 7	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. 8	TERME des concessions 9	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement 10
Report..........			81k921m						
Tramway d'Annecy à Thônes.......	Décret du 1er déc. 1896.	Compagnie du tramway d'Annecy à Thônes, ayant son siège social à Annecy.	21 523	1m »	Concédé par le département à M. Joseph Barut, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part de l'État, du département et des communes. Cédé par ce dernier à la Compagnie des tramways d'Annecy à Thônes. A partir de la 3e année d'exploitation, le concessionnaire devra prélever annuellement sur les recettes brutes une somme de 100 francs par kilomètre, destinée à former un fonds de réserve pour faire face au renouvellement de la voie et du matériel. Il déposera, au fur et à mesure, ces prélèvements annuels dans une caisse agréée par le département, jusqu'à ce que le total atteigne la somme de 1.000 francs par kilomètre. Avant la mise en exploitation de la ligne, M. Barut versera la somme de 36.000 francs dans une caisse agréée par le département, à titre de fonds de réserve spécial et distinct de celui prévu ci-dessus. Toutes les fois que la recette brute annuelle totale excédera la somme de 240.000 francs, non compris l'impôt dû à l'État, l'excédent sera versé audit fonds de réserve spécial. Ce fonds de réserve, dont la formation se continuera pendant toute la durée de la concession, sera à la disposition du département pour subventionner éventuellement la concession d'un tramway d'Annecy à Seyssel, pour laquelle un droit de préférence appartiendra à M. Barut pendant toute la durée de la concession d'Annecy à Thônes.	75 ans.	1898	1er déc. 1971	60.094
— entre la gare du Fayet-Saint-Gervais et le sommet de l'Aiguille du Goûter........................	Décret du 3 août 1904.	MM. Couvreur, Deruad et Duportal.	18 400	id.	Concédé par le département à MM. Couvreur, Deruad et Duportal, agissant au nom de la Société d'études du tramway électrique du Mont-Blanc, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part de l'État, du département et des communes.	id.	»	3 août 1979.	(Encore inconnu).
Totaux..........			121k844m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

LA SAVOIE (HAUTE) (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
			78.735f 04	39.367f 52	»	»	»	39.367f 52	3c »	2.550f	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
Aucune formule d'exploitation n'a été **établie, l'État, le département et les communes n'ayant aucune garantie à fournir.**	Mécanique (vapeur).	2 en hiver 3 en été.	»	»	»	»	»	»	»	1.000	
id.	Traction électrique.	2 du 15 juin au 15 sept.	»	»	»	»	»	»	»	»	
			78.735f 04	39.367f 52	»	»	»	39.367f 52	3c »	3.550f	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR du réseau dans le département. (4)	LARGEUR des voies (5)	MODE ET CONDITIONS de la concession (6)	DURÉE des concessions (7)	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation. (8)	TERME des concessions (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement (10)
Lignes exploitées par la Compagnie générale des omnibus.									
Étoile - La Villette	Décret du 9 août 1873.	Département de la Seine.	33k 533m	1m 44	Lignes concédées au département, et rétrocédées sans subvention ni garantie d'exploitation.	37 ans.	1875	31 mai 1910	204.660f
De la Villette au Trône							id.		
Gare d'Auteuil au Rond-Point de Boulogne	Décret du 11 août 1878.					32 ans.	1878		
Église de Boulogne aux Moulineaux							1880		
Prolongement jusqu'au Trocadéro de la ligne Étoile - La Villette	Décret du 14 août 1878.					32 ans.	1878		
Charenton à la place de l'Église, à Créteil	Décret du 3 sept. 1880.					30 ans.	1881		
Prolongement jusqu'à la rue de la Sablière du tramway Pont de Charenton à Créteil	Décret du 2 déc. 1881.					29 ans.	id.		
		A reporter	33k 533m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTIO	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13 (1)	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA SEINE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
				Néant.							
DÉPARTEMENTAUX											
»	Vapeur (Purrey). id. Mékarski air comprimé. Animale. Vapeur (Purrey). Vapeur (Rowan). id.	»	»	»	»	»	»	»	»	84.350f » (Pour l'ensemble des réseaux concédés dans le département)	Ingénieur en chef du département.
			»	»	»	»	»	»	»	84.350f »	

(1) Col. 13. — Pour les lignes concédées avant 1881, le cahier des charges ne fixe pas de nombre minimum de départs.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

		Report...........	33k 533m						
Lignes exploitées par la Compagnie des tramways de Paris et du département de la Seine.									
Place de la République à Pantin.....							1877		
Embranchement de la rue Lafayette à Aubervilliers..................							id.		
Rue Lafayette à la porte de la Chapelle et à Saint-Denis..................							1876 80-95		
Madeleine à la place Moncey et à Saint-Denis..........................							1876 80-91		
Embranchement sur Saint-Ouen.....	Décrets du 9 août 1873, 7 juillet 1879, 26 nov. 1879.	Département de la Seine.	71 970	1m 44	Lignes concédées au département et rétrocédées sans subvention ni garantie d'exploitation.	37 ans.	1876	31 mai 1910	147.832f
Madeleine-Asnières-Gennevilliers....							1876-77 80-91		
La Madeleine à St-Augustin et à Neuilly (boulevard Bineau)							1875-79		
Embranchement de Courcelles sur Levallois-Perret..................							1875		
Embranchement de la porte Champerret à Neuilly (porte Maillot).....							1879		
Place de l'Étoile au pont de Neuilly et à Suresnes (1)..................							1874		
Neuilly (porte Maillot) à Saint-Denis (place des Gueldres)............	Décret du 22 oct. 1891.	id.	4 460	id.	id.	19 ans.	1903	id.	
Porte d'Allemagne au Pré-Saint-Gervais. (2)	Décret du 24 avril 1894.	Commune du Pré-Saint-Gervais	1 300	id.	Ligne concédée par le département sans subvention ni garantie d'exploitation.	35 ans.	1894	24 avril 1929	
Pantin (place de l'Église) à la Route de Flandre (2)..................	Décret du 24 fév. 1896.	Commune de Pantin.	1 988	id.	id.	35 ans.	1896	24 février 1931	147.832
Pantin (cimetière Parisien) au carrefour des Quatre-Chemins.........	Décret du 25 avril 1898.	Département de la Seine.	0 703	id.	Ligne concédée au département sans subvention ni garantie d'exploitation.	12 ans.	1898	31 mai 1910	
Porte d'Allemagne à la mairie de Pantin et au Cimetière Parisien (2).	Décret du 18 janv. 1899.	Commune de Pantin.	2 134	id.	Ligne concédée par le département sans subvention ni garantie d'exploitation.	27 ans.	1899	26 février 1926	34.113
		A reporter.........	116k 088m						

(1) La partie de cette ligne comprise entre Suresnes et le pont de Neuilly est exploitée par la compagnie des tramways mécaniques des environs de Paris.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (Suite).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. Dépenses payées.	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA SEINE (Suite).											
DÉPARTEMENTAUX (Suite).											
			»	»	»	»	»	»	»	84.350f »	
»	Mécanique (électrique) accumulateurs et trolley.	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Vapeur (système Lamm et Francq).	16									
	Électrique (Trolley).	50								Voir page précédente.	Ingénieur en chef du département.
»	id.	50	»	»	»	»	»	»	»		
	id.	50									
»	Électrique (Trolley).	50	»	»	»	»	»	»	»		
			»	»	»	»	»	»	»	84.350f »	

(2) Pour ces trois lignes, la concession a été faite aux communes par le département.

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1903.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report			116k 088m						
Lignes exploitées par la Cie générale parisienne des tramways.									
Du Trône à la Barrière d'Italie....... De la Bastille à la gare Montparnasse.. Place de la Bastille à Charenton...... Gare Montparnasse à l'Étoile........ St-Germain-des-Prés à Issy, Vanves et Clamart....................... De Montreuil à la place du Trône.... Embranchement de la place de Rennes à Châtillon et Fontenay-aux-Roses. Embranchement de la rue Lecourbe à l'avenue d'Antin.......... De Villejuif au Collège de France.... Boulevard de la Gare à Vitry par Ivry, avec embranchement sur la place d'Italie et sur le pont de Bercy..... Embranchement sur la place Walhubert. Bicêtre à Villejuif..................	Décret du 9 août 1873.	Département de la Seine.	67 041	1m 44	Lignes concédées au département et rétrocédées sans subvention ni garantie d'exploitation.	37 ans.	1875 1878	31 mai 1910	144.113f
Saint-Ouen au Champ-de-Mars........	Décret du 24 déc. 1897.		2 063			48 ans.	1900	31 déc. 1945	»
Lignes de l'ancienne compagnie des tramways de Saint-Maur exploitées par la Compagnie de l'Est parisien (Charenton-La-Varenne) (ligne principale)........................	Décret du 28 avril 1892.	id.	8 510	id.	id.	43 ans.	1893		
Section de Saint-Maur à Vincennes ...	Décret du 4 août 1894.		4 621			id.	1895	31 déc. 1935	»
Section de Joinville à Champigny....	Décret du 12 oct. 1897.		3 900			38 ans.	1898		
Neuilly (Porte Maillot) à Suresnes exploitée par la Compagnie du chemin de fer du Bois de Boulogne.......	Décret du 24 juillet 1897.		6 »			34 ans.	1900	31 déc. 1930	334.000
Saint-Denis (Porte de Paris) à Saint-Ouen (Cimetière Parisien) exploitée par la Compagnie des tramways mécaniques des environs de Paris.......	Décret du 5 sept. 1899.	Ville de Saint-Denis.	6 »	id.	Ligne concédée par le département sans subvention et sans garantie d'exploitation.	31 ans.	id	id.	283.492
TOTAUX............			214k 223m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION — PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA SEINE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).											
			»	»	»	»	»	»	»	84.350f	»
»	Animale et mécanique. Électrique par trolley caniveau et accumulateurs.										
	Mécanique. (électrique) (caniveau)	40									
		16	»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieur en chef du département.
»	Mécanique électrique (Trolley)										
	id.	20									
	id.	20									
	Électrique. (plotDolter et Archet).	16									
»	Électrique (Trolley).	60									
			»	»	»	»	»	»	»	84.350f	»

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1903.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Rouen au Petit-Quevilly	Décret du 20 juin 1868.	M. Emile Malétra.	2k 238m	1m 44	Sans subvention ni garantie d'intérêt.	99 ans.	1869	1969	149.930'65
— de la rue du Champ-de-Foire à la rue de la Côte, au Havre.	Loi du 23 avril 1889.	Société anonyme.	0 333	1 20		50 ans.	1890	1939	1.732 013 66
Chemin de fer de Rouen-Eauplet à Bonsecours.	Loi du 8 juin 1892.	Compagnie du chemin de fer funiculaire de Rouen-Eauplet à Bonsecours.	0 381	id.		60 ans.	1892	1952	1.522.309 71
Chemin de fer de Beaucamps-le-Vieux à Aumale (partie située dans la Seine-Inférieure.)	Loi du 24 mars 1898.	Société générale des chemins de fer économiques.	1 864	1 »	Une garantie d'intérêt a été accordée par le département de la Somme, mais non par celui de la Seine-Inférieure.	86 ans.	1901	1984	»
Chemin de fer de Montérollier-Buchy à Saint-Saëns.	Loi du 15 avril 1898.	Construit et exploité par le département de la Seine-Inférieure.	10 124 50	1 44	Une subvention par annuité a été accordée par l'État.	»	1900	»	91.347 80
Chemin de fer d'Aumale à Envermeu.	Loi du 20 avril 1901.	Construit par le département de la Seine-Inférieure. Exploitation par la Société des chemins de fer économiques. (En voie d'exécution).	50 694	1 »	id.	»	»	»	»
— de Morgny à Vascœuil.	Loi du 29 avril 1902.	Construction et exploitation par le département de la Seine-Inférieure.	15.200	1 44	id.	»	»	»	»
	Totaux		80k834m50						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA SEINE-INFÉRIEURE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation a lieu aux risques et périls des concessionnaires.	Mécanique (vapeur).	Varie suivant les besoins de l'usine desservie.	»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieurs et Agents des Ponts et Chaussées et des Mines.
	Funiculaire (vapeur).	12 par heure.	»	»	»	»	»	»	»	200f »	
	Funiculaire (contre-poids d'eau)	12 par jour (minimum).	»	»	»	»	»	»	»	350 »	
La dépense d'exploitation est limitée par la formule $F = 2.000 \text{ fr.} + 0,3 \text{ R}$, R représentant le montant de la recette kilométrique brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur).	2 par jour (minimum).	»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieurs et Agents des Ponts et Chaussées de la Somme.
L'exploitation a lieu aux risques et périls du département.	id.	4 par jour. (minimum).	48.673f 89	»	»	»	13.923f 65	34.750f 24	0c36487	507 50	Agent voyer en chef.
Les dépenses d'exploitation sont à la charge de la Société exploitante à qui appartiendront les recettes jusqu'à 2.800 francs par kilomètre; de 2.800 à 3.000 francs, partage de l'excédent à raison de 2/3 pour la Société, 1/3 pour le département; au-dessus de 3.000 francs partage par moitié. Néanmoins si, pendant les 5 premières années d'exploitation, les recettes n'atteignent pas 2.800 francs par kilomètre, le département comblera la différence, mais jusqu'à concurrence de 500 francs, la première année, 400 francs la deuxième, 300 francs la troisième, 200 francs la quatrième, et 100 francs la dernière.	id.	3 par jour.	»	»	»	»	»	»	»	»	id.
L'exploitation aura lieu aux risques et périls du département.	»	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	id.
			48.673f 89	»	»	»	13.923f 65	34.750f 24	0c36487	1.057f 50	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT DE									
2° TRAMWAYS									
Tramway de Saint-Romain-de-Colbosc à la gare de Saint-Romain (Ligne de Paris au Havre.)	Décret du 5 avril 1897.	Société anonyme.	4k 300m	1m »	Garantie d'intérêt de 4 o/o pour un capital kilométrique maximum de 42.000 francs pouvant être porté ultérieurement à 50.000 francs. La garantie est limitée à 1.260 francs par kilomètre, l'État y participant pour la moitié, le département et la commune de Saint-Romain-de-Colbosc, chacun pour un quart.	50 ans.	1897	1947	71.498f 65
Tramways d'Elbeuf	Décret du 19 oct. 1898.	La ville d'Elbeuf.	9 300	1 44	Sans subvention ni garantie d'intérêt.	id.	1898	1948	254.574 18
Tramway de Rouen au Mesnil-Esnard.	Décret du 28 déc. 1896.	Le département.	5 636	id.	id.	60 ans.	1899	1957	227.260 79
Tramway d'Eu au Tréport et à Mers.	Décret du 24 juil. 1899.	Le département.	5 890	1 »	id.	50 ans.	1902	1949	210.909 »
TOTAUX			25k 126m						
DÉPARTEMENT DE									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Montereau à Château-Landon. — Ligne principale	Loi du 12 août 1885 et du 20 juin 1892.	Compagnie de chemins de fer départementaux, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.	50k 458m	1 »	Ligne concédée par le département à la Compagnie de chemins de fer départementaux suivant convention du 6 octobre 1884, avec garantie d'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement et garantie d'exploitation. Capital de premier établissement fixé définitivement à 2.976.785 fr. par loi du 20 juin 1892.	99 ans.	1er oct. 1888 de Montereau à Souppes, 15 janv. 1889 de Souppes à Château Landon.	11 août 1984	56.300f à forfait
Chemin de fer de Montereau à Château-Landon. — Gare d'eau sur la Seine à Montereau, avec raccordement à la ligne principale.	Loi du 7 juin 1894.	id.	1 117	id.	Ligne concédée par le département à la Compagnie de chemins de fer départementaux suivant convention du 27 février 1893.	id.	1er juil. 1895	id.	91.000 pour le tout.
A reporter			51k 575m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

LA SEINE-INFÉRIEURE (*Suite*).

DÉPARTEMENTAUX

La dépense d'exploitation est limitée par la formule : $F = 1.100$ fr. $+ 0,30$ N, N étant le nombre de trains.	Mécanique (vapeur).	18 par jour.	»	»	»	»	»	»		350f »	Ingénieurs et Agents des Ponts et Chaussées et des Mines
L'exploitation a lieu aux risques et périls de la Compagnie rétrocessionnaire.	Électrique (fil aérien).	30 par jour (minimum).	»	»	»	»	»	»	»	483 »	Ingénieurs et Agents des Ponts et Chaussées.
id.	id.	15 par jour (minimum).	»	»	»	»	»	»	»	280 »	id.
id.	id.	en été : 24 par jour (minimum). en hiver : 8 par jour (minimum).	»	»	»	»	»	»	»	280 »	id.
			»	»	»	»	»	»	»	1.393f »	

SEINE-ET-MARNE

D'INTÉRÊT LOCAL

Exploitation directe par la Compagnie à raison, par kilomètre, de 2.000 francs plus 1/3 de la recette brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur).	3	138.494f 66	69.247f 33	»	»	»	69.247f 33	1c 18	2.578f 76	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines et agents de la compagnie
id.	id.	Suivant les besoins.									
			138.494f 66	69.247f 33	»	»	»	69.247f 33	1c 18	2.578f 76	

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Report..........		51k 575m						
Chemin de fer de La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail. De Condetz à Montmirail... (Partie comprise dans Seine-et-Marne.)	Loi du 12 août 1885.	Compagnie de chemins de fer départementaux 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.	33 755	1m »	Ligne concédée par le département à la Compagnie de chemins de fer départementaux suivant convention du 6 octobre 1884, avec garantie d'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement et garantie d'exploitation. Capital de premier établissement arrêté à 2.186.238 fr. 68 pour 42k 833m 83.	99 ans.	15 fév. 1898	11 août 1984	51.040f à forfait.
Raccordement de Condetz à La Ferté-sous-Jouarre...	Loi du 22 juin 1888 modifiée par la loi du 26 nov. 1904.		1 790		Raccordement concédé par le département à la Compagnie de chemins de fer départementaux suivant convention des 8 mai et 1er juin 1886, avec garantie d'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement et garantie d'exploitation.		1er nov. 1889	id.	Dépenses arrêtées à 517.295 fr. 58 par arrêté préfectoral, sur lesquelles 303.400 francs ont été remboursés à la Compagnie par le département de Seine-et-Marne. Il reste dû 213.895 fr. 58 passibles d'intérêt à 5 0/0 par an.
Gare d'eau sur la Marne à l'embouchure du Petit-Morin, avec raccordement à la ligne principale..........	Convention du 17 déc. 1891 entre le département et la Cie concessionnaire.		0 641		Ligne concédée par le département à la Compagnie de chemins de fer départementaux suivant convention du 17 décembre 1891. Les dépenses s'élevant à 25.694 fr. 73 ont été remboursées à la Compagnie par le département avec une majoration de 8 o/o.		15 juil. 1891	id.	»
Chemin de fer d'Égreville à Sens......	Loi du 13 déc. 1898 modifiée par la loi du 26 nov. 1904.	Compagnie des chemins de fer d'intérêt local du département de l'Yonne.	4 895		Ligne concédée par le département de Seine-et-Marne au département de l'Yonne, suivant convention du 10 janvier 1898, et rétrocédée par ce dernier à MM. Edmond Coignet et Paul Grosselin, suivant convention du 10 janvier 1898.	53 ans.	23 oct. 1901	13 déc. 1951	»
— de Lagny à Mortcerf..	Loi du 14 janv. 1899.	Compagnie de chemins de fer départementaux, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.	19 378		Ligne concédée par le département de Seine-et-Marne à la Compagnie de chemins de fer départementaux, suivant convention du 10 janvier 1896.	85 ans.	1er janv. 1900 sur 12 kil. et 20 avril 1902 sur 7 kil. 211m.	11 août 1984	Suivant les termes de la convention, construction de l'infrastructure par le département et le surplus par la Compagnie sous diverses conditions.
	Totaux...........		112k 034m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
SEINE-ET-MARNE (*Suite*).											
D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).											
Exploitation directe par la Compagnie à raison, par kilomètre, de 2.000 francs plus 1/3 de la recette brute, impôts déduits.		3	138.494f 66	69.247f 33	»	»	»	69.247f 33	1c 18	2.578f 76	
id.		3	124.864 84	69.718 80	»	7.444f 35 (Contingent du département de la Marne.)	»	47.701 69	0 88	2.077 31	
Exploitation directe par la Compagnie à raison d'une somme fixe de 550 francs par an, plus 1/4 de la recette brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur).	Suivant les besoins.									Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines
Exploitation directe par les concessionnaires selon la formule : $F = 1.000 \text{ fr.} + \frac{2R}{3}$		2 par jour pendant 4 jours de la semaine et 3 les autres jours.	»	»	»	»	»	»	»	195 82	
Exploitation directe par la Compagnie suivant la formule : $F = 1.500 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$		3	46.355 45	22.500 00	»	»	»	23.855 45	1 01	970 58	
			309.714f 95	161.466f 13	»	7.444f 35	»	140.804f 47	3c 07	5.822f 47	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT DE

2° TRAMWAYS

Tramway électrique. 1° Entre le Palais de Fontainebleau et la gare de cette ville.	Décret du 6 mai 1896.	Compagnie des tramways de Fontainebleau, 38, rue Thomassin, à Lyon.	3k 338m		Ligne rétrocédée par le département à la Compagnie des tramways de Fontainebleau suivant convention du 25 avril 1896, sans subvention ni garantie d'aucune sorte.	50 ans.	30 sept. 1896	5 mai 1946	»
2° Entre la gare et Valvins.	12 juin 1900.	id.	2 184		id.	id.	20 août 1899	id.	»
Tramway entre Melun et Barbizon..	12 octobre 1897.	Compagnie des Tramways-Sud de Seine-et-Marne, 28, rue Dajot, à Melun.	11 764		Ligne rétrocédée par le département à la Compagnie des Tramways-Sud de Seine-et-Marne suivant convention du 30 septembre 1897, sans subvention ni garantie d'intérêt.	65 ans.	27 mars 1899	12 octobre 1962	»
Et prolongement entre Chailly et Oncy-Milly	20 octobre 1902.	id	20 au maximum.	1m »	Rétrocédée par le département de Seine-et-Marne, suivant convention du 4 octobre 1902.	id.	id.	id.	»
Tramways départementaux. 1° De Melun à Verneuil...	6 mai 1899.	Société des chemins de fer économiques, 4, cité de Londres, Paris.	18 546		Réseau rétrocédé à la Société générale des chemins de fer économiques. La construction est faite par le département, la Compagnie n'étant chargée que de l'exploitation. La Société participera néanmoins aux dépenses complémentaires éventuelles dans la proportion d'un quart, qui lui sera remboursé par annuités.	60 ans.	1er mai 1901	6 mai 1959	»
2° De Jouy-le-Châtel à Marles			23 867				21 avril 1902		
3° De Bray-sur-Seine à Sablonnières...........			87 927				En construction.		
Tramway électrique entre les nouvelles casernes de Melun et la gare P.-L.-M........................	Décret du 8 oct. 1899.	Société des tramways melunais.	2 487		Ligne rétrocédée par la ville de Melun à M. Caget suivant convention du 1er septembre 1899 et rétrocédée à la Société des tramways melunais suivant décret du 3 octobre 1900.	50 ans.	24 oct. 1901	8 octobre 1949	»
		Totaux	170k 113m						

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
SEINE-ET-MARNE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
Exploitation par la Compagnie à ses frais, risques et périls aux conditions du cahier des charges.	Traction électrique avec archet.	Départ toutes les 10m de 6 h. 1/2 du matin à 10 h. du soir.	»	»	»	»	»	»	»	276f 06	
id.		10 du 1er mai au 1er nov. 4 du 1er nov. au 1er mai	»	»	»	»	»	»	»		
id.	Traction à vapeur.	6 dans chaque sens.	»	»	»	»	»	»	»	588 20	
id.	id.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieurs et Conducteurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
Exploitation directe par la Société uivant les conditions de l'article 7 de a convention. (Formule : $F = 900$ fr. $+ \frac{2}{3}$ R).	id.	3	106.207f 17	53.103f 58	»	»	»	53.103f 58	3c 04	4.969 44	
Exploitation directe par la Société tes risques et périls.	Traction électrique avec trolley.	56	»	»	»	»	»	»	»	124 36	
			106.207f 17	53.103f 58	»	»	»	53.103f 58	3c 04	5.958f 06	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5		7	8	9	10

DÉPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer de Beaumont à Hermes.	14 juillet 1877.	Compagnie du chemin de fer de Hermes à Beaumont.	2k 192m	1m »	Concession accordée par le département sous le régime de la loi de 1865, sans subvention en ce qui concerne le département de Seine-et-Oise.	90 ans.	1879	1er janvier 1968	77.712f
— Valmondois à Épiais-Rhus	Loi du 2 août 1883.	Société générale des chemins de fer économiques.	13 188	id.	Concession accordée par le département sous le régime de la loi du 11 juin 1880. (Garantie d'intérêt et d'exploitation.)	99 ans.	1886	2 août 1982	121.336
Chemin de fer d'Épiais-Rhus à Marines.	Loi du 1er août 1887.		8 891			96 ans.	1896		58.183
	TOTAUX		24k 271m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
SEINE-ET-OISE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation de cette ligne ne donne lieu à aucune garantie en ce qui concerne le département de Seine-et-Oise.	Mécanique (vapeur.)	4	»	»	»	»	»	»	»	»	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.
Le département de Seine-et-Oise s'est engagé avec le concours de l'État au payement, à titre de garantie, d'une somme annuelle pouvant s'élever au maximum à 1.500 francs par kilomètre pendant 25 ans à partir de la mise en exploitation. Cette garantie fonctionne lorsque les recettes de l'exploitation ne suffisent pas pour couvrir : 1° l'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement fixé à forfait à 96.492 francs par kilomètre ; 2° le chiffre des frais d'exploitation fixé par kilomètre à 2.000 francs, plus le 1/4 de la recette brute, sans que ce chiffre puisse descendre au-dessous de 6.000 francs.	id.	6	19.782f »	9.870f »	»	»	»	9 912f »	0c 11	650f »	
Le chiffre de la garantie est de 1.500 francs par kilomètre comme pour la ligne qui précède. Cette garantie fonctionne lorsque les recettes de l'exploitation ne suffisent pas pour couvrir : 1° l'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement fixé à forfait à 73.000 francs par kilomètre ; 2° le chiffre des frais d'exploitation fixé par kilomètre à 2.000 francs, plus le 1/4 de la recette brute, sans que ce chiffre puisse descendre au-dessous de 3.600 francs.	id.	6	13.336 69	6.668 34	2.222f 78	»	»	4.445 57	0 05	450 »	
			33.118f 69	16.538f 34	2.222f 78	»	»	14.357f 57	0c 16	1.100f »	

DÉPARTEMENT

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique. (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR du réseau dans le département. (4)	LARGEUR des voies (5)	MODE ET CONDITIONS de la concession (6)	DURÉE des concessions (7)	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation (8)	TERME des concessions (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement (10)
Tramway de Villiers-le-Bel à la station de Villiers-le-Bel-Gonesse.........	Décret du 20 juillet 1876.	Compagnie du chemin de fer de Villiers-le-Bel et extensions.	3k 092m	1m10	Concession accordée sans subvention ni garantie d'intérêt.	40 ans.	1878	1918	80.853f
Tramway du Raincy à Montfermeil...	24 avril 1888.	Compagnie des tramways de l'Est parisien.	5 537	1 44		50 ans.	1890	1938	188.407
— de Saint-Germain à Poissy..	24 mai 1895.	Compagnie des tramways mécaniques des environs de Paris.	5 500	id.		75 ans.	1896	1970	109.081
— de Montmorency à Enghien et à Saint-Gratien...............	17 déc. 1896.	M. Gallotti.	6 047	1 »		50 ans.	1897	1946	279.912
Tramway de Versailles à Maule.......	13 mai 1896.	Compagnie française du tramway de Versailles à Maule.	26 255	id.	Concession accordée par le département sous le régime de la loi du 11 juin 1880. (Garantie d'intérêt et d'exploitation.)	id.	1899	id.	55.946
Tramway de Villiers-sur-Marne à Plessis-Trévise (1)..............	3 juin. 1899.	Compagnie du tramway de Villiers-sur-Marne à Plessis-Trévise.	4 152	id.	Concession accordée sans subvention ni garantie d'intérêt.	»	»	»	»
	Totaux...........		50k 583m						

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES (1)	DATE DES ACTES (2)	DÉSIGNATION des concessionnaires (3)	LONGUEUR (4)	LARGEUR (5)	MODE ET CONDITIONS de la concession (6)	DURÉE (7)	ANNÉE de l'ouverture (8)	TERME (9)	PRIX KILOMÉTRIQUE (10)
Ligne de Bressuire à Montreuil-Bellay par Argenton-Château............ Ligne de Parthenay à Saint-Laurs par Secondigny et l'Absie........... Ligne de Parthenay à Menigoute.... — de Menigoute à Saint-Maixent.. — de Saint-Maixent à Melle par La Mothe-Saint-Héraye et Lezay..	Décret du 4 août 1895.	La Compagnie française des voies ferrées économiques. La Compagnie spéciale des tramways départementaux des Deux-Sèvres substituée par décret du 3 juin 1899.	196k 354m	1m »	Construction par la Compagnie rétrocessionnaire, qui est remboursée des dépenses, limitées à 43.400 francs par kilomètre, en 60 annuités à 4,42 o/o, intérêts et amortissements compris. La participation du rétrocessionnaire est de 6.000 francs par kilomètre à déduire du maximum indiqué ci-dessus.	60 ans.	50k en 1897. — 56k en 1899. — Le reste en 1901.	1960	43.400f au maximum

(1) Le tramway de Villiers-sur-Marne à Plessis-Trévise a été déclassé par un décret en date du 31 Décembre 1904 et cesse, dès lors, de figurer dans la situation financière des départements.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE SEINE-ET-OISE (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
L'exploitation de cette ligne ne donne lieu à aucune garantie.	Vapeur.	10	»	»	»	»	»	»	»	154f 60	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.
	Électricité.	64	»	»	»	»	»	»	»	276 85	
	Vapeur.	17	»	»	»	»	»	»	»	406 13	
	Électricité.	270	»	»	»	»	»	»	»	453 49	
Le département s'est engagé avec le concours de l'État au payement, à titre de garantie, d'une somme annuelle pouvant s'élever au maximum à 58.366 francs représentant l'intérêt à 3,80 o/o et l'amortissement au même taux du capital de premier établissement pendant toute la durée de la concession.	Vapeur.	4 (5 les jours de fête).	58.366f »	28.983f »	14.650f »	»	»	14.733f »	0c77	1.969 15	
L'exploitation ne donne lieu à aucune garantie d'intérêt.	Mécanique	»	»	»	»	»	»	»	»	311 40	
			58.366f »	28.983f »	14.650f »	»	»	14.733f »	0c77	3.571f 62	
DES SÈVRES (DEUX-)											
D'INTÉRÊT LOCAL											
				Néant.							
DÉPARTEMENTAUX											
L'exploitation est faite aux frais, risques et périls du rétrocessionnaire sans garantie d'aucune sorte de la part du département. Les insuffisances sont inscrites à un compte d'attente et remboursables au moyen des excédents qui viendraient à se produire.	Mécanique (vapeur).	2 trains réguliers en chaque sens avec des périodiques les jours de foires et de marchés.	324.602f 58	162.301f 29	»	»	»	162.301f 29	6c 39	9.817f 70 à raison de 50 francs par kilomètre.	Agents voyers sous la direction de l'Agent voyer en chef.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Désignation des lignes déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905. (1)	Date des actes déclaratifs d'utilité publique. (2)	Désignation des concessionnaires (3)	Longueur du réseau dans le département. (4)	Largeur des voies (5)	Mode et conditions de la concession (6)	Durée des concessions (7)	Année de l'ouverture à l'exploitation. (8)	Terme des concessions (9)	Prix kilométrique d'établissement (10)
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Noyelles au Crotoy..							1887		
— de St-Valéry à Cayeux.							1887		
— d'Albert à Ham......							1889		
— d'Offoy-Voyennes à Ercheu..........................							1890		
Chemin de fer d'Albert à Montdidier.							1889		
— de Doullens à Albert..	Lois des 17 janv. 1885, 22 juillet 1889 et 24 mars 1898.	Société générale des chemins de fer économiques.	311k417m		Les diverses lignes formant un réseau unique ont été concédées à forfait par le département à la Société des chemins de fer économiques, suivant les termes de la convention du 16 juillet 1884, approuvée par la loi du 17 janvier 1885 et d'une autre convention du 4 avril 1889, approuvée par la loi du 22 juillet suivant. (Garantie d'intérêt et d'exploitation.)	99 ans.	1888	1984	64.000f pour une longueur de 300 k.909 m. 57c. et 32.000 francs pour une longueur de 10 k 508 m. 21 c. dont le département garantit l'intérêt à 5 0/0 par an pendant toute la durée de la concession.
— d'Abbeville à Dompierre-sur-Authie..............							1892		
Chemin de fer de Noyelles à Forest-l'Abbaye.................							1892		
Chemin de fer d'Amiens à Beaucamps-le-Vieux.................				1m »			1891		
Chemin de fer de Beaucamps-le-Vieux à Aumale.................							1901	»	»
Chemin de fer de Bussy à Ercheu....	Loi du 26 nov. 1894.	M. Lambert, ingénieur, 11, avenue d'Eylau, à Paris.	1 222		Cette ligne a été concédée par le département à M. Lambert, suivant les termes de la convention du 26 avril 1893, approuvée par la loi du 26 novembre 1894. (Garantie d'intérêt et d'exploitation.)	id.	1897	1993	65.005 dont le département garantit l'intérêt à 4,40 0/0 par an pendant toute la durée de la concession.
— de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin..................	Décret présidentiel du 22 sept. 1876.	Société de Vélu-Bertincourt à St-Quentin, rue de Dunkerque, 18, à Paris.	27 304	1 44	Une subvention à forfait de 135.000 francs a été versée en trois termes égaux à la Société concessionnaire par le département.		1880	1975	»
Chemin de fer de Roisel à Hargicourt. (Voir aussi Aisne.)	Loi du 14 avril 1900.	MM. Michon et Grosselin, 20, rue de Londres, à Paris.	6 »	1 »	Le département alloue au concessionnaire une subvention en capital de 5.000 francs par kilomètre, sans que le montant total de la subvention puisse dépasser 30.000 francs.	71 ans.	1901	1971	80.000
	Totaux.............		345k943m						
2° TRAMWAYS									
Tramway de Feuquières-Fressenville à Ault-Onival....................	Décret du 30 juil. 1903.	M. Henri Benoult, concessionnaire.	12k955m	1m 44	Le département n'a accordé à cette entreprise ni subvention ni garantie d'intérêt.	60 ans 5 mois.	»	31 déc. 1963	»

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA SOMME											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation est faite par la Compagnie concessionnaire à ses risques et périls, et la dépense kilométrique qui lui est garantie est fixée à forfait à 2.000 fr. + 0,3 R, R étant la recette kilométrique brute, impôts déduits, non compris les frais de mise en marche d'un troisième train sur une longueur de 225 kilomètres, lesquels sont réglés d'après un tarif spécial.	Mécanique (vapeur).	3	551.004f 23	267.036f 46	»	»	»	283.967f 77	4c 39	15.555f 35	Ingénieurs des Ponts et Chaussées.
L'exploitation est faite par la Société générale des chemins de fer économiques et la dépense kilométrique lui est garantie suivant la formule $F = 1.500 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$			2.420 53	1.210 26	»	»	»	1.210 27	0 02	61 11	
»	id.	4	»	»	»	»	»	»	»	2.730 40	
$F = 1.500 \text{ fr.} + \frac{R}{2}$	id.	3	3.850 »	»	100f »	»	»	3.750 »	0 06	299 57	
			557.274f 76	268.246f 72	100f »	»	»	288.928f 04	4c 47	18.646f 43	
DÉPARTEMENTAUX											
Exploitation aux risques et périls du concessionnaire.	Mécanique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Ligne de Castres à Murat	Loi du 3 avril 1901.	Lemonier-Guy et Compagnie centrale des chemins de fer et tramways, auxquels a été substituée la Société des chemins de fer départementaux du Tarn. (Décret du 1er juillet 1902.)	77k »	1m »	La construction du réseau sera entièrement faite par les soins du concessionnaire, sous réserve qu'en aucun cas, et quoi qu'il arrive, le décompte ne pourra dépasser la somme des maxima indiqués à la convention.	60 ans.	»	1961	»
Embranchement de cette ligne sur Brassac			12 »						
Ligne de Albi à Alban			32 »						
— de Albi à Valence			29 »						
Totaux			150k »						
2° TRAMWAYS									
Tramway de Laboutarié à Lavaur subdivisé en deux sections :									
1° Graulhet à Laboutarié (gare du Midi).	25 juillet 1893.	MM. Bonnet et Mandement, auxquels a été substituée la Société des tramways à vapeur du Tarn.	12k 717m	0m 60	Ligne concédée sans aucune garantie d'intérêt ni subvention quelconque.	60 ans.	1895	1953	42.846f
2° Graulhet à Lavaur	Décret du 5 sept. 1900.	Société des chemins de fer à voie étroite et tramways à vapeur du Tarn.	20 870	id.	Ligne concédée sans garantie d'intérêt, moyennant le remboursement de la valeur des travaux exécutés jusqu'à concurrence de 825.000 francs au maximum.	53 ans.	1903	1953	»
Tramway de Laboutarié à Réalmont.	Décret du 8 juillet 1901.	M. Benoit auquel a été substituée la Compagnie du tramway de Laboutarié à Réalmont. (Décret du 8 décembre 1902.)	5 110	id.	Ligne concédée sans aucune garantie d'intérêt ni subvention quelconque.	60 ans.	1901	1961	17.611
Totaux			38k 697m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (Suite).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU TARN											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation se fera aux risques et périls du concessionnaire, quelles que soient les recettes, et les frais d'exploitation ne pourront excéder le chiffre maximum résultant de la formule : $F = 1.000 \text{ fr.} + \frac{3}{4} R.$	Mécanique (vapeur).	» » » »	169.989f 55	»	»	»	»	169.989f 55	6c 12	9.472f 70 1.297 60 4.403 50 4.094 50	Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
			169.989f 55	»	»	»	»	169.989f 55	6c 12	19.268f 30	
DÉPARTEMENTAUX											
L'exploitation a lieu aux risques et périls du concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	4	»	»	»	»	»	»	»	1.609f 60	Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
Les deux lignes de Graulhet à Laboutarié et de Graulhet à Lavaur forment une ligne unique exploitée aux frais, risques et périls de la Société concessionnaire, sans garantie d'aucune sorte du département, quelles que soient les recettes.	id.	3	31.580f 25	»	8.574f »	»	»	23.006f 25	0c 83		
L'exploitation a lieu aux risques et périls du concessionnaire, mais il bénéficiera de *toutes* les recettes.	Par chevaux.	7 pour voyageurs et 3 pour marchandises.	»	»	»	»	»	»	»	300 »	
			31.580f 25	»	8.574f »	»	»	23.006f 25	0c 83	1.909f 60	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1903.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Chemin de fer d'Hyères à Fréjus-St-Raphaël	Loi du 22 juil. 1886.	La Compagnie des chemins de fer du Sud de la France.	82k 795m	1m »	Ligne concédée par le département avec garantie d'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement et garantie d'exploitation.	99 ans.	1889 et 1890	22 juillet 1985	126.000f
Chemin de fer d'Hyères à Toulon....	Loi du 6 juil. 1901.	id.	21 099	id.	Ligne concédée sous le régime de la garantie d'intérêt et d'exploitation. Lorsque les recettes brutes (impôts déduits) ne suffiront pas à couvrir les dépenses réelles d'exploitation et l'intérêt à 3, 50 o/o de la dépense de construction, les insuffisances seront couvertes à l'aide d'une garantie ne pouvant dépasser la somme maxima de 20.000 francs par an. Par contre lorsque les recettes brutes dépasseront les dépenses réelles d'exploitation augmentées de l'intérêt à 3, 50 o/o du capital de premier établissement l'excédent sera partagé à raison de 2/3 pour le département et de 1/3 pour la Compagnie.	84 ans.	Non encore ouverte.	id.	80.000
	Totaux.............		103k 894m						

2° TRAMWAYS

Tramway de Cogolin à Saint-Tropez.	Décret du 10 juin 1892.	La Compagnie des chemins de fer du Sud de la France.	9k 260m	1m »	Ligne concédée moyennant la garantie par l'État et le département, conformément aux dispositions de la loi du 11 juin 1880, de l'intérêt à 5 o/o du capital de premier établissement et d'achat de matériel roulant primitif, fixé au chiffre maximum de 410.000 francs, y compris tous frais quelconques et tous intérêts pendant le temps de la construction, quelle que soit la dépense réelle. La recette nette est déduite de cette garantie	93 ans.	1894	22 juillet 1895	Construit par la Compagnie concessionnaire et à ses frais.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION: CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION: PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DU VAR											
D'INTÉRÊT LOCAL											
L'exploitation est faite par la Compagnie suivant la formule: $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{4}{10} R$, R représente la recette brute, impôts déduits. L'application de cette formule ne peut dans aucun cas faire descendre les frais d'exploitation au-dessous d'un minimum de 4.300 francs par kilomètre (art. 4 de la convention). Aux termes d'une transaction du 5 février 1898, qui a mis fin aux différends survenus entre le département du Var et la Compagnie concessionnaire, l'annuité devant être supportée par le budget départemental ne peut dans aucun cas, à partir du 1er janvier 1898, dépasser un maximum de 400.000 francs.	Mécanique (vapeur).	4	296 000f »	»	3.600f	»	»	292.400f »	9c7	4.000f	Service des Ponts et Chaussées.
L'exploitation est faite par la Compagnie suivant la formule: $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$, Le maximum des dépenses d'exploitation ne peut descendre au-dessous de 4.300 francs par kilomètre.	Mécanique	10	»	»	»	»	»	»	»	1.100	
			296.000f »	»	3.600f	»	»	292.400f »	9c7	5.100f	
DÉPARTEMENTAUX											
L'exploitation est effectuée aux risques et périls de la Compagnie concessionnaire sans garantie de l'État ni du département.	Mécanique (vapeur).	4	»	»	»	»	»	»	»	460f	Service des Ponts et Chaussées.

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Néant.									
2° TRAMWAYS									
Tramway de Challans à Fromentine..	28 mars 1894.	MM. Aubert et Bley.	24k 201m d'axe en axe du bâtiment des voyageurs des stations extrêmes.	1m »	Concession faite par convention du 9 octobre 1893 passée entre le Préfet et les concessionnaires en vertu de laquelle ceux-ci ont construit la ligne moyennant le remboursement des dépenses autres que celles du matériel roulant fourni par eux et évalué à la somme de 234.900 francs et l'exploitent à leurs risques et périls.	50 ans.	1896	1944	38.000f au maximum (Le compte d'établissement n'est pas encore arrêté).
— de La Roche-sur-Yon aux Herbiers	23 nov. 1897.	L'Administration des chemins de fer de l'État rétrocessionnaire	191 089 d'axe en axe du bâtiment des voyageurs des stations extrêmes y compris une longueur de 560 mètres environ à construire ultérieurement sur la ligne de La Roche-sur-Yon aux Herbiers et non compris une longueur de 2.000 mètres située sur le territoire de la Loire-Infére.	id.	La concession du réseau a été faite par l'État au département de la Vendée, qui l'a rétrocédé à l'Administration des chemins de fer de l'État par convention du 10 juin 1896. D'après cette convention, l'Administration des chemins de fer de l'État construit le réseau moyennant le remboursement des dépenses faites pour frais d'études, acquisitions de terrains, travaux et fournitures; sans que le capital d'établissement puisse dépasser 44.500 francs par kilomètre. Dans le cas où ce maximum ne serait pas atteint, les dépenses d'établissement portées en compte seraient augmentées, à titre de prime d'économie, du 1/3 de l'écart entre ce maximum et le montant total des dépenses justifiées. L'exploitation est faite aux risques et périls des Chemins de fer de l'État, quelles que soient les recettes.	id.	1900	1947	44.500f au maximum
Tramway des Quatre-Chemins-de-l'Oie à Montaigu							1901		
Tramway des Sables-d'Olonne au Champ-Saint-Père							1902		
Tramway de l'Aiguillon-sur-Mer à Chantonnay							1900 pour la partie comprise entre Luçon et Chantonnay, et 1901 entre l'Aiguillon et Luçon.		
Tramway de La Roche-sur-Yon à Legé (Partie comprise dans le département de la Vendée)							1901		
Tramway de La Roche-de-Yon à Legé (Partie située sur le territoire de la Loire-Inférieure).	30 juillet 1903.	id.	»	id.	La concession de ce tronçon de ligne a été faite par l'État, au département de la Vendée avec le consentement du département de la Loire-Inférieure; le département de la Vendée l'a rétrocédé à l'administration des chemins de fer de l'État par un avenant à la convention du 10 juin 1896, en date du 21 février 1903 et aux conditions spécifiées ci-dessus.	44 ans.	1904	1947	id.
TOTAUX			215k 290m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE LA VENDÉE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
			Néant.								
DÉPARTEMENTAUX											
$F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2R}{3}$.	Mécanique (vapeur).	3	40.953f 89	15.634f 60	»	»	»	25.319f 29	0c 89	1.250f	Service des Ponts et Chaussées.
$F = 750 \text{ fr.} + \frac{2}{3}R$.		3	393.284 34	160.409.80	»	»	»	232.874 54	8 13	7.760	Services des Ponts et Chaussées et vicinal.
id.	id.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	id.
			434.238f 23	176.044f 40	»	»	»	258.193f 83	9c 02	9.010f	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

DÉPARTEMENT

1° CHEMINS DE FER

Néant.

2° TRAMWAYS

DÉSIGNATION DES LIGNES	DATE DES ACTES	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR	LARGEUR	MODE ET CONDITIONS	DURÉE	ANNÉE	TERME	PRIX KILOMÉTRIQUE
Tramway des boulevards de Poitiers..	Décret du 26 avril 1892.	Société anonyme des tramways de la Vienne substituée à MM. Joly, Beldant frères et Baërt.	3k 460m	1m »	Les travaux d'infrastructure et de superstructure, ainsi que la fourniture du matériel roulant à la charge du département, jusqu'à concurrence des 5/6, le surplus (1/6) demeurant à la charge des concessionnaires, ont été exécutés par ces derniers et payés d'après la série de prix annexée à la convention. La dépense totale était fixée au maximum de 2.048.000 francs, clôtures exceptées.	50 ans et 30 ans, si bon semble au département de la Vienne, sauf remboursement à la Société de la part du contingent lui incombant en supposant un amortissement réparti sur 50 années.	8 déc. 1895. (boulev.) 14 oct. 1895. Section de Saint-Benoist à Saint-Martin-Lars 5 juillet 1896. Section de Poitiers à Saint-Benoist.	25 avril 1942 (ou 1922 dans l'hypothèse indiquée ci-contre).	40.156f 86
— de Poitiers à St-Martin-Lars			47 540						
TOTAUX............			51k »						

DEPARTEMENT DE

1° CHEMINS DE FER

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

DE LA VIENNE

D'INTÉRÊT LOCAL

Néant.

DÉPARTEMENTAUX

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
L'exploitation se fait aux risques et périls de la Société concessionnaire. Toutefois, si la recette brute (impôts déduits) venait à dépasser 3.000 francs par kilomètre, l'excédent sur cette somme serait d'abord appliqué à couvrir, jusqu'à concurrence de 3.000 francs par kilomètre, les insuffisances des exercices antérieurs, y compris les intérêts à 5 o/o sur ces insuffisances; ensuite, à parfaire le complément à 2 o/o du capital de premier établissement de la subvention de l'État quand cette subvention deviendra inférieure à cette proportion. Le surplus serait ensuite partagé par moitié entre la Société et le département. Conformément aux conventions, l'exploitation des deux lignes est confiée à une Société anonyme agréée par le Conseil général de la Vienne (délibération du septembre 1898) et dont la substitution à la Société Joly, Beldant frères et Baërt a été approuvée par décret du mai 1899.	Animale et mécanique (vapeur).	13	76.555f 04	33.916f 29	»	»	»	42.638f 75	1c 658	2.080f	Ingénieurs, Conducteurs et Contrôleurs des Ponts et Chaussées et des Mines.
	Mécanique (vapeur).	3									
			76.555f 04	33.916f 29	»	»	»	42.638f 75	1c 658	2.080f	

A VIENNE (HAUTE-)

'INTÉRÊT LOCAL

Néant.

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					DÉPARTEMENT DE				
					2° TRAMWAYS				
Tramway de La Juvénie à Saint-Yrieix.	14 août 1890.	Compagnie des chemins de fer du Périgord.	8k 238m	1m »	Subvention du département de 80.000 francs en capital, et subvention, également en capital, de la ville de Saint-Yrieix (40.000 fr.). Subvention annuelle de l'État dont le maximum est fixé à 4.800 francs, soit 4 0/0 de la subvention en capital fournie par le département et la ville de Saint-Yrieix.	99 ans à partir du 21 décembre 1886.	15 août 1891, section de La Juvénie aux Salines. 17 avril 1892, section des Salines à St-Yrieix. 10 janv. 1893, de la station de St-Yrieix (tramway) à la station de St-Yrieix (Orléans).	21 déc. 1985	59.968f 64
					DÉPARTEMENT				
					1° CHEMINS DE FER				
Chemin de fer de Charmes à Rambervillers	23 août 1868.	Société anonyme du chemin de fer de Charmes à Rambervillers.	27k 946m dont 2k 797m empruntés à la ligne de Nancy à Gray (Compagnie de l'Est).	1m 44	Concession accordée par le département le 25 août 1866 à MM. Retournard, Velin, Gentilhomme, François et Geoffroy. Le département donne aux concessionnaires une subvention de 425.000 francs et leur abandonne les subventions communales, particulières et forestières, ainsi que la part à réclamer à l'État, en exécution de l'article 5 de la loi du 12 juillet 1865. La ligne a été construite par les concessionnaires sans garantie d'intérêt de la part du département.	99 ans.	1871	1970	75.495f
Chemin de fer d'Étival à Senones	5 janvier 1882.	Société anonyme du chemin de fer d'Étival à Senones.	8 982	id.	Concession accordée par le département à MM. Vincent et Cie et à M. Fournier. Aux termes de la convention du 15 mars 1880, accordant la concession, le département s'est engagé : 1° à abandonner aux concessionnaires l'intégralité des subventions communales, industrielles, particulières et forestières ; 2° à leur payer le contingent espéré de l'État en exécution de la loi du 11 juin 1880 suivant les échéances à déterminer par le Gouvernement et, de plus, à titre de subvention départementale, une somme de 108.000 francs. La ligne a été construite par les concessionnaires. Il n'y a pas eu, de la part du département, de garantie d'intérêt.	id.	1885	1984	144.734
A reporter			36k 928m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION: SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LA VIENNE (HAUTE-) (*Suite*).											
DÉPARTEMENTAUX											
Pas de formule d'exploitation. Les frais d'exploitation sont calculés d'après les dépenses réellement effectuées. La recette brute restera acquise au concessionnaire jusqu'au chiffre de 3.720 francs. Au-dessus de 3.720 francs, partage des bénéfices.	Mécanique (vapeur).	3	4.800f »	4.800f »	»	»	»	»	»	823f 76	Service des Ponts et Chaussées des Mines.
DES VOSGES											
D'INTÉRÊT LOCAL											
La ligne est louée à la Compagnie de l'Est moyennant 4.000 francs par kilomètre plus 1/2 de la recette au-dessus de 6.000 francs, déduction faite de 1/10 pris sur cet excédent pour le fonds de réserve.	Mécanique (vapeur).	3	17.637f 50	»	»	»	»	17.637f 50	0c 56	1.257f 45	Agents voyers.
Aucune formule d'exploitation n'a été prévue. La garantie de l'État n'a pas été réclamée jusqu'à ce jour, les recettes ayant été suffisantes, dès la première année, pour que l'expression (m + 500 fr. — R) — G, représentant le 4e maximum de la circulaire de 1887, devienne négative.	id.	9	3.954 95	»	»	»	»	3.954 95	0 13	450 »	
			21.592f 45	»	»	»	»	21.592f 45	0c 69	1.707f 45	

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATES DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
	Report		36k 928m						
Chemin de fer de la Neuveville-lès-Raon à Raon-sur-Plaine..........	29 avril 1902.	MM. Marande (Emile), Cartier-Bresson (Charles) et Jeanpierre (Charles).	23 917	1m »	Concession accordée par le département à MM. Marande, Cartier-Bresson et Jeanpierre. Aux termes de la convention du 1er février 1902, accordant la concession, le département s'est engagé : 1° à abandonner aux concessionnaires l'intégralité des subventions en capital promises par les divers intéressés ; 2° en cas d'insuffisance du produit brut (impôts déduits) de la ligne concédée pour couvrir les dépenses d'exploitation et l'intérêt à 4,55 p. 100, amortissement compris, du capital de premier établissement, à verser à la société une subvention annuelle, dans les conditions fixées par la loi du 11 juin 1880, sans que la subvention puisse dépasser le chiffre de 400 francs par kilomètre.	75 ans	»	1977	»
	TOTAUX...........		60k 845m						
2° TRAMWAYS									
Tramway de Gérardmer à Retournemer	22 juin 1896.	Société anonyme des tramways de Gérardmer.	10k 608m	1m »	Concession accordée par le département, sans aucune subvention ni garantie d'intérêt.	64 ans.	1897	1960	67.348f
— de Retournemer à la Schlucht et au Honeck..................	18 janv. 1902.	id.	9 398	id.	id.	58 ans.	1904		
Tramways de Remiremont à Gérardmer..........................	9 décembre 1898.	Compagnie des tramways des Vosges.	27 092	id.	id.	75 ans.	1900	1973	53.278
	TOTAUX		47k 098m						

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Suite*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION — SUBVENTION de l'État.	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS communaux.	RECETTES EN ATTÉNUATION — CONTINGENTS des particuliers.	RECETTES EN ATTÉNUATION — PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.	DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DES VOSGES (*Suite*).											
D'INTÉRÊT LOCAL (*Suite*).											
			21.592f 45	»	»	»	»	21.592f 45	0c 69	1.707f 45	
La convention du 1er février 1902 stipule que les frais d'exploitation F ne pourront jamais excéder le chiffre maximum résultant de la formule : $F = 1.200 \text{ fr.} + \frac{2}{3} R$ Quand les frais d'exploitation n'atteindront pas ce maximum, ils seront majorés à titre de prime d'économie, en faveur de la société, des deux tiers de l'écart entre ce maximum et le montant de ces frais.	Mécanique (vapeur).	5	»	»	»	»	»	»	»	1.207 55	Agents voyers.
			21.592f 45	»	»	»	»	21.592f 45	0c 69	2.915f »	
DÉPARTEMENTAUX											
L'exploitation a lieu aux risques et périls du concessionnaire.	Mécanique (vapeur).	4 du 1er juin au 30 sept	»	»	»	»	»	»	»	1.000f 30	Agents voyers.
id.	Électrique (trolley).	4 du 1er juin au 30 sept	»	»	»	»	»	»	»		
id.	Mécanique (vapeur).	4 l'été, 2 l'hiver	»	»	»	»	»	»	»	1.354 60	
			»	»	»	»	»	»	»	2.354f 90	

DÉSIGNATION DES LIGNES déclarées d'utilité publique au 1er janvier 1905.	DATE DES ACTES déclaratifs d'utilité publique.	DÉSIGNATION des concessionnaires	LONGUEUR du réseau dans le département.	LARGEUR des voies	MODE ET CONDITIONS de la concession	DURÉE des concessions	ANNÉE de l'ouverture à l'exploitation.	TERME des concessions	PRIX KILOMÉTRIQUE d'établissement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DÉPARTEMENT									
1° CHEMINS DE FER									
Chemin de fer de Laroche à l'Isle-sur-Serein avec gare d'eau à Laroche...	Loi du 17 janv. 1885.	Compagnie des chemins de fer départementaux.	74k 900m	1m »	Ligne concédée par le département pour la construction et l'exploitation, pendant 99 années, à la Compagnie des chemins de fer départementaux, suivant convention en date du 9 juillet 1884, homologuée par la loi du 17 janvier 1885. La Compagnie a construit la ligne moyennant un prix à forfait fixé à 70.000 francs par kilomètre. Le remboursement des dépenses de construction est garanti par le département à la Compagnie au moyen d'une annuité fixée à 5 o/o du capital de premier établissement et payable pendant toute la durée de la concession. Le département garantit également les dépenses d'exploitation déterminées suivant les énonciations de la colonne n° 10 ci-contre.	99 ans.	1887	15 octobre 1986	70.000f
Chemin de fer de Toucy à Joigny et d'Égreville à Sens avec gares d'eau à Joigny et à Sens............	Loi du 13 déc. 1898. modifiée par la loi du 26 nov. 1904.	MM. Coignet et Grosselin, 20, rue de Londres, à Paris, auxquels la Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Yonne a été substituée par décret du 21 fév. 1901.	78 548	id.	Le département a effectué l'acquisition des terrains, tous les travaux d'infrastructure, les bâtiments des stations, haltes, quais et châteaux d'eau, puits, conduites et égouts. Il fait aussi lui-même l'acquisition et la fourniture des rails, des traverses non sabotées, des éclisses, boulons et tire-fonds. Les concessionnaires ont exécuté les autres travaux et laissé engager dans l'entreprise le 1/4 des dépenses du premier établissement. Cet apport est remboursé en 50 annuités par le département.	53 ans.	1902	13 déc. 1951	55.412
Totaux...........			153k 448m						

2° TRAMWAYS

Néant.

ET TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX (*Fin*).

FORMULE ou MODE D'EXPLOITATION	MODE de TRACTION	NOMBRE DE TRAINS dans CHAQUE SENS	CHARGES TOTALES supportées en 1904 par le budget départemental. *Dépenses payées.*	RECETTES EN ATTÉNUATION				DÉPENSE NETTE supportée par le département.	ÉVALUATION DE CETTE DÉPENSE en centimes additionnels.	MONTANT DES FRAIS DE CONTRÔLE et de surveillance acquittés en 1904.	DÉSIGNATION DES AGENTS auxquels est confié le contrôle.
				SUBVENTION de l'État.	CONTINGENTS communaux.	CONTINGENTS des particuliers.	PART du département dans les bénéfices de l'exploitation.				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
DE L'YONNE											
D'INTÉRÊT LOCAL											
Les dépenses kilométriques d'exploitation sont évaluées à forfait conformément à la formule suivante : $F = 2.000 \text{ fr.} + \frac{R}{3}$, dans laquelle R représente la recette kilométrique brute, impôts déduits.	Mécanique (vapeur).	4	224.301f 97	70.000f	7.950f	»	»	146.351f 97	4c 33	3.706f 50	Ingénieur en chef du département
Exploitation aux risques et périls des concessionnaires. Les frais d'exploitation portés en compte chaque année ne pourront jamais excéder le chiffre maximum résultant de la formule $F = 1.110 \text{ fr.} + \frac{2R}{3}$, dans laquelle R représente la recette kilométrique brute, impôts déduits.	id.	3	163.458 68	70 000	»	»	»	93.458 68	2 76	3.132 29	Agents voyers.
			387.760f 65	140.000f	7.950f	»	»	239.810f 65	7c 09	6.838f 79	
DÉPARTEMENTAUX											
Néant.											

TABLEAU N° 18

ENFANTS DU PREMIER AGE

RELEVÉ DES DÉPENSES PRÉVUES DANS LES BUDGETS DÉPARTEMENTAUX DE 1906

ET INDICATION DES RESSOURCES

AU MOYEN DESQUELLES CES DÉPENSES DOIVENT ÊTRE PAYÉES

ENFANTS DU PREMIER AGE

Relevé des dépenses prévues dans les budgets départementaux de 1906 et indication des ressources au moyen desquelles ces dépenses doivent être payées.

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des prévisions de dépenses.	RESSOURCES au moyen desquelles les dépenses doivent être payées			OBSERVATIONS
		Subvention de l'État.	Remboursements par les autres départements.	Part contributive du département.	
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	23.000 »	9.000 »	3.000 »	11.000 »	
Aisne	29.800 »	14.900 »	5.800 »	9.100 »	
Allier	15.000 »	7.500 »	2.000 »	5.500 »	
Alpes (Basses-)	16.000 »	8.000 »	1.700 »	6.300 »	
Alpes (Hautes-)	20.000 »	9.000 »	4.000 »	7.000 »	
Alpes-Maritimes	26.000 »	12.750 »	400 »	12.850 »	
Ardèche	43.600 »	21.500 »	14.720 »	7.380 »	
Ardennes	6.000 »	3.000 »	500 »	2.500 »	
Ariège	12.000 »	6.000 »	1.500 »	4.500 »	
Aube	18.000 »	9.000 »	1.300 »	7.700 »	
Aude	19.000 »	9.500 »	1.000 »	8.500 »	
Aveyron	7.100 »	3.500 »	800 »	2.800 »	
Bouches-du-Rhône	42.150 »	21.075 »	600 »	20.475 »	
Calvados	24.500 »	12.250 »	1.300 »	10.950 »	
Cantal	12.300 »	5.950 »	1.400 »	4.950 »	
Charente	10.500 »	5.250 »	400 »	4.850 »	
Charente-Inférieure	12.000 »	6.000 »	300 »	5.700 »	
Cher	32.000 »	14.000 »	7.000 »	11.000 »	
Corrèze	10.300 »	5.150 »	1.500 »	3.650 »	
Corse	100 »	100 »	»	»	
Côte-d'Or	15.400 »	7.700 »	700 »	7.000 »	
Côtes-du-Nord	20.000 »	9.000 »	2.000 »	9.000 »	
A reporter	414.750 »	200.125 »	51.920 »	162.705 »	

ENFANTS DU PREMIER AGE (*Suite*).

Relevé des dépenses prévues dans les budgets départementaux de 1906 et indication des ressources au moyen desquelles ces dépenses doivent être payées.

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des prévisions de dépenses.	RESSOURCES au moyen desquelles les dépenses doivent être payées			OBSERVATIONS
		Subvention de l'État.	Remboursements par les autres départements.	Part contributive du département.	
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	414.750 »	200.125 »	51.920 »	162.705 »	
Creuse	7.500 »	3.750 »	800 »	2.950 »	
Dordogne	15.000	7.350 »	150 »	7.500 »	
Doubs	8.000 »	4.000 »	500 »	3.500 »	
Drôme	27.000 »	13.500 »	3.500 »	10.000 »	
Eure	41.500 »	19.400 »	3.400 »	18.700 »	
Eure-et-Loir	43.300 »	21.650 »	11.000 »	10.650 »	
Finistère	11.950 »	5.975 »	200 »	5.775 »	
Gard	18.100 »	8.500 »	600 »	9.000 »	
Garonne (Haute-)	20.000 »	9.000 »	300 »	10.700 »	
Gers	5.000 »	2.500 »	55 »	2.445 »	
Gironde	29.500 »	10.000 »	200 »	19.300 »	
Hérault	17.525 »	6.000 »	50 »	11.475 »	
Ille-et-Vilaine	33.000 »	16.500 »	1.100 »	15.400 »	
Indre	10.000 »	5.000 »	840 »	4.160 »	
Indre-et-Loire	16.100 »	7.000 »	1.000 »	8.100 »	
Isère	41.700 »	20.850 »	5.000 »	15.850 »	
Jura	10.650 »	5.325 »	800 »	4.525 »	
Landes	6.400 »	3.200 »	800 »	2.400 »	
Loir-et-Cher	27.000 »	13.500 »	7.500 »	6.000 »	
Loire	33.000 »	15.500 »	2.500 »	15.000 »	
Loire (Haute-)	16.300 »	9.250 »	3.000 »	4.050 »	
A reporter	853.275 »	407.875 »	95.215 »	350.185 »	

ENFANTS DU PREMIER AGE (*Suite*).

Relevé des dépenses prévues dans les budgets départementaux de 1906 et indication des ressources au moyen desquelles ces dépenses doivent être payées.

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des prévisions de dépenses.	RESSOURCES AU MOYEN DESQUELLES LES DÉPENSES DOIVENT ÊTRE PAYÉES			OBSERVATIONS
		Subvention de l'État.	Remboursements par les autres départements.	Part contributive du département.	
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	853.275 »	407.875 »	95.215 »	350.185 »	
Loire-Inférieure	19.700 »	9.850 »	500 »	9.350 »	
Loiret	59.000 »	25.500 »	15.000 »	18.500 »	
Lot	6.000 »	3.000 »	»	3.000 »	
Lot-et-Garonne	10.000 »	4.300 »	»	5.700 »	
Lozère	9.500 »	4.750 »	2.450 »	2.300 »	
Maine-et-Loire	6.400 »	3.200 »	300 »	2.900 »	
Manche	21.300 »	10.650 »	2.000 »	8.650 »	
Marne	20.000 »	7.000 »	2.200 »	10.800 »	
Marne (Haute-)	6.600 »	3.300 »	1.000 »	2.300 »	
Mayenne	22.000 »	10.100 »	2.200 »	9.700 »	
Meurthe-et-Moselle	14.400 »	7.200 »	500 »	6.700 »	
Meuse	8.000 »	4.000 »	2.536 »	1.464 »	
Morbihan	14.300 »	7.150 »	1.200 »	5.950 »	
Nièvre	47.000 »	23.500 »	7.800 »	15.700 »	
Nord	70.000 »	33.000 »	2.000 »	35.000 »	
Oise	25.000 »	10.000 »	6.000 »	9.000 »	
Orne	63.500 »	31.750 »	15.000 »	16.750 »	
Pas-de-Calais	35.050 »	17.525 »	4.000 »	13.525 »	
Puy-de-Dôme	30.800 »	15.000 »	2.800 »	13.000 »	
Pyrénées (Basses-)	6.000 »	3.000 »	300 »	2.700 »	
Pyrénées (Hautes-)	3.000 »	1.400 »	100 »	1.500 »	
Pyrénées-Orientales	11.900 »	5.950 »	100 »	5.850 »	
A reporter	1.362.725 »	649.000 »	163.201 »	550.524 »	

ENFANTS DU PREMIER AGE (*Fin*).

Relevé des dépenses prévues dans les budgets départementaux de 1906 et indication des ressources au moyen desquelles ces dépenses doivent être payées.

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des prévisions de dépenses	RESSOURCES au moyen desquelles les dépenses doivent être payées			OBSERVATIONS
		Subvention de l'État.	Remboursements par les autres départements.	Part contributive du département.	
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	1.362.725 »	649.000 »	163.201 »	550.524 »	
Rhin (Haut-) [Belfort]	3.400 »	1.500 »	100 »	1.800 »	
Rhône	80.000 »	22.650 »	1.000 »	56.350 »	
Saône (Haute-)	6.700 »	2.600 »	1.000 »	3.100 »	
Saône-et-Loire	14.950 »	8.000 »	2.000 »	4.950 »	
Sarthe	71.000 »	32.500 »	14.000 »	24.500 »	
Savoie	20.000 »	10.000 »	3.900 »	6.100 »	
Savoie (Haute-)	21.200 »	10.600 »	5.000 »	5.600 »	
Seine	350.500 »	90.000 »	2.000 »	258.500 »	
Seine-Inférieure	72.000 »	33.200 »	1.500 »	38.300 »	
Seine-et-Marne	60.000 »	28.000 »	14.000 »	18.000 »	
Seine-et-Oise	63.000 »	30.000 »	20.000 »	13.000 »	
Sèvres (Deux-)	12.500 »	6.250 »	100 »	6.150 »	
Somme	31.000 »	15.500 »	4.500 »	11.000 »	
Tarn	6.200 »	3.100 »	1.200 »	1.900 »	
Tarn-et-Garonne	800 »	500 »	»	300 »	
Var	16.000 »	7.200 »	300 »	8.500 »	
Vaucluse	13.450 »	6.725 »	1.000 »	5.725 »	
Vendée	6.000 »	2.350 »	»	3.650 »	
Vienne	5.500 »	2.750 »	100 »	2.650 »	
Vienne (Haute-)	16.150 »	7.500 »	800 »	7.850 »	
Vosges	26.500 »	13.000 »	500 »	13.000 »	
Yonne	34.700 »	18.000 »	7.833 57	8.866 43	
Totaux	2.294.275 »	999.925 »	244.034 57	1.050.315 43	

TABLEAU N° 19.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

PREMIÈRE PARTIE

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

DES MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS COMMUNAL

ET INDICATION DE LA PART DE DÉPENSE

INCOMBANT AUX COMMUNES ET AU DÉPARTEMENT

NOTA. — Les opérations constatées dans les trois parties du tableau n° 19 correspondent, comme cela est indiqué dans l'en-tête des cadres, aux dépenses *effectuées* pendant l'année 1904. Les résultats dudit tableau diffèrent, par cela même, de ceux qui sont portés dans la colonne n° 18 du tableau n° 4, et qui s'appliquent aux dépenses *payées* pendant l'exercice 1904, aussi bien au titre de cet exercice que des exercices antérieurs.



RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

et indication de la part de dépense incombant

DÉPARTEMENTS	POPULATION (Dénombrement de 1901.)	NOMBRE D'INDIVIDUS		MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES				
				POUR HONORAIRES		POUR FRAIS		
		inscrits.	soignés.	des médecins et chirurgiens.	des sages-femmes.	pharmaceutiques.	d'appareils.	de transport en vue d'hospitalisation.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	345.856	8.747	3.465	24.795 50	1.197 »	35.448 86	»	1.070 30
Aisne	534.495	21.144	6.430	47.875 73	9.635 »	26.770 21	20 »	41 »
Allier	417.961	10.641	3.965	27.231 25	1.530 »	38.179 48	1.084 33	14 35
Alpes (Basses-)	113.126	3.258	1.367	13.833 25	251 »	12.416 63	»	31 55
Alpes (Hautes-)	107.498	8.760	2.644	18.386 21	560 25	13.963 84	321 65	684 05
Alpes-Maritimes	334.007	»	»	»	»	»	»	»
Ardèche	347.140	10.898	4.581	11.410 75	1.343 80	27.307 88	747 »	868 85
Ardennes	317.505	3.861	1.987	24.305 65	565 »	26.239 20	»	»
Ariège	205.684	13.609	3.188	31.339 62	745 »	26.879 70	5.939 15	253 25
Aube	243.670	8.445	2.157	31.531 75	2.895 »	18.023 70	95 »	84 45
Aude	308.327	26.563	12.967	118.041 86	3.542 »	134.215 66	590 35	61 70
Aveyron	377.299	17.434	6.569	40.417 10	994 11	57.069 »	75 »	1.323 40
Bouches-du-Rhône	765.918	5.449	2.191	19.268 15	1.349 50	37.713 13	»	»
Calvados	403.431	24.217	6.862	62.124 31	6.968 50	62.907 19	»	988 35
Cantal	228.690	6.636	3.058	22.639 50	1.065 90	20.738 22	»	41 65
Charente	351.733	9.116	4.421	43.008 25	2.971 »	36.681 81	»	»
Charente-Inférieure	453.793	10.501	5.902	41.713 50	3.105 05	43.683 47	60	73 10
Cher	343.484	16.097	7.209	27.748 30	1.140 »	49.308 35	»	910 30
Corrèze	317.430	22.528	8.608	28.100 90	2.617 »	44.991 62	»	52 »
Corse	291.160	14.013	8.945	57.625 17	»	126.438 97	»	»
Côte-d'Or	357.959	6.899	2.462	16.152 »	1.824 50	17.358 40	144 50	»
Côtes-du-Nord	611.506	27.306	10.747	90.403 65	2.458 60	65.264 17	962 »	156 60
Creuse	274.094	4.665	1.945	18.629 90	1.433 95	19.728 55	142 15	83 »
A reporter	8.051.766	280.787	111.670	816.582 30	48.192 16	941.328 04	10.181 13	6.737 90

DES MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS *COMMUNAL*

aux communes et au département.

EN 1904			PART DE DÉPENSE COUVERTE				
			PAR LES COMMUNES		PAR LE DÉPARTEMENT		
d'hospitalisation.	divers.	TOTAL des dépenses. (Col. 5 à 11.)	à l'aide de ressources *ne donnant pas droit* aux subventions départementales.	à l'aide de ressources *donnant droit* aux subventions départementales.	à titre de subventions allouées aux communes d'après les bases fixées par le barème A annexé à la loi du 15 juillet 1893.	à titre de subventions facultatives.	DÉPARTEMENTS
10	11	12	13	14	15	16	17
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
48.533 73	1.471 08	112.516 47	33.021 15	26.426 32	53.069 »	»	Ain.
73.433 35	»	157.775 29	7.825 40	52.629 79	97.320 10	»	Aisne.
22.477 29	»	90.516 70	9.542 19	50.789 79	30.184 72	»	Allier.
24.571 65	»	51.104 08	1.281 32	16.572 87	33.249 89	»	Alpes (Basses-).
18.006 25	704 »	52.626 25	15.557 31	11.621 70	25.447 24	»	Alpes (Hautes-).
»	»	»	»	»	»	»	Alpes-Maritimes.
41.772 80	»	83.451 08	36.799 46	14.051 70	32.599 92	»	Ardèche.
32.114 55	134 26	83.358 66	15.393 20	21.586 25	41.467 10	4.912 11	Ardennes.
16.350 74	»	81.507 46	1.690 50	33.187 80	46.629 16	»	Ariège.
10.697 68	»	63.327 58	9.291 35	22.149 09	31.887 14	»	Aube.
36.041 33	»	292.492 90	7.189 85	151.015 66	134.287 39	»	Aude.
26.027 57	»	125.906 18	33.434 60	39.732 22	52.739 36	»	Aveyron.
9.778 27	8.900 »	77.009 05	2.460 47	42.404 95	23.243 63	8.900 »	Bouches-du-Rhône.
56.834 70	»	189.823 05	15.767 13	70.266 86	103.789 06	»	Calvados.
7.923 15	»	52.408 42	21.416 27	11.439 94	19.552 21	»	Cantal.
49.705 57	»	132.366 63	6.226 35	49.781 91	76.358 37	»	Charente.
35.287 85	»	123.922 97	5.006 12	54.534 98	64.381 87	»	Charente-Inférieure.
15.518 92	»	94.625 87	13.824 57	42.868 31	37.932 99	»	Cher.
31.168 12	»	106.929 64	6.453 09	33.856 56	66.514 44	105 55	Corrèze.
7.165 75	»	191.229 89	»	46.105 48	145.124 41	»	Corse.
16.848 58	»	52.327 98	20.544 31	11.846 10	19.937 57	»	Côte-d'Or.
85.913 80	»	245.158 82	12.500 63	104.050 81	128.607 38	»	Côtes-du-Nord.
12.415 16	»	52.432 71	365 70	23.317 51	28.749 50	»	Creuse.
678.586 81	11.209 34	2.512.817 68	275.590 97	930.236 60	1.293.072 45	13.917 66	

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

et indication de la part de dépense incombant

DÉPARTEMENTS	POPULATION (Dénombrement de 1901	NOMBRE D'INDIVIDUS		MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES				
				POUR HONORAIRES		POUR FRAIS		
		inscrits.	soignés.	des médecins et chirurgiens.	des sages-femmes.	pharmaceutiques.	d'appareils.	de transport en vue d'hospitalisation.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report....	8.051.766	280.787	111.670	816.582 30	48.192 16	941.328 04	10.181 13	6.737 90
Dordogne.........	447.052	13.596	4.855	35.808 40	2.188 75	32.118 93	»	»
Doubs............	298.438	4.045	1.727	26.486 45	226 »	18.981 79	»	23
Drôme	297.270	7.113	3.343	29.839 73	2.969 »	34.970 46	950 55	330 45
Eure.............	330.140	12.317	6.852	57.815 90	4.640 90	60.538 70	491 25	77 80
Eure-et-Loir	273.823	13.783	7.580	49.157 80	5.604 »	58.983 90	1.896 87	758 80
Finistère..........	795.103	40.250	15.186	74.740 40	9.666 »	77.444 40	1.819 35	170 05
Gard.............	421.166	6.364	1.878	32.440 15	1.294 10	23.126 07	»	105 60
Garonne (Haute-)..	442.065	20.457	8.544	68.242 93	5.062 »	96.448 43	650 »	881 10
Gers	231.088	7.060	3.936	20.484 »	870 »	31.160 60	»	»
Gironde	823.925	11.462	6.276	67.504 17	6.151 30	76.948 20	359 50	28 15
Hérault...........	482.779	13.706	7.087	43.781 57	2.290 »	62.756 59	133 »	5 30
Ille-et-Vilaine......	611.805	54.894	19.761	92.885 40	1.132 »	70.771 07	355 10	67 90
Indre.............	290.216	8.969	7.648	28.285 30	1.044 25	25.748 40	381 70	349 75
Indre-et-Loire......	337.916	11.634	4.190	28.544 90	1.798 50	28.668 86	212 25	84 »
Isère	562.315	27.251	16.969	40.013 80	1.206 »	70.687 65	102 50	291 10
Jura	257.725	16.238	5.179	36.954 78	4.572 08	41.790 80	225 40	1.171 85
Landes	293.397	2.075	412	493 50	»	238 »	231 20	83 95
Loir-et-Cher.......	276.019	9.752	3.854	34.343 85	2.478 »	24.497 96	985 70	980 65
Loire.............	643.943	24.395	7.420	41.519 41	4.084 50	45.711 38	2.845 58	440 20
Loire (Haute-).....	314.770	7.093	2.199	21.170 »	1.388 50	21.258 39	78 50	151 75
Loire-Inférieure....	666.748	17.195	8.879	48.840 »	2.332 »	70.848 37	»	253 25
A reporter...	17.149.469	610.436	255.445	1.695.934 74	109.190 04	1.915.026 99	21.899 28	12.993 55

DES MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS *COMMUNAL*

aux communes et au département (Suite).

EN 1904			PART DE DÉPENSE COUVERTE				
			PAR LES COMMUNES		PAR LE DÉPARTEMENT		
d'hospitalisation.	divers.	TOTAL des dépenses. (Col. 5 à 11.)	à l'aide de ressources *ne donnant pas droit* aux subventions départementales.	à l'aide de ressources *donnant droit* aux subventions départementales.	à titre de subventions allouées aux communes d'après les bases fixées par le barème A annexé à la loi du 15 juillet 1893.	à titre de subventions facultatives.	DÉPARTEMENTS
10	11	12	13	14	15	16	17
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
678.586 81	11.209 34	2.512.817 68	275.590 97	930.236 60	1.293.072 45	13.917 66	
13.395 44	»	83.511 52	22.087 58	21.609 95	39.813 99	»	Dordogne.
17.534 83	»	63.252 07	»	13.966 34	22.799 28	26.486 45	Doubs.
44.539 85	»	113.600 04	37.855 77	29.717 88	46.026 39	»	Drôme.
32.872 25	»	156.436 80	67.911 85	50.782 70	37.742 25	»	Eure.
35.449 30	»	151.851 47	28.304 51	64.377 16	59.169 80	»	Eure-et-Loir.
78.496 65	875 »	243.211 85	22.769 27	103.576 96	116.865 62	»	Finistère.
26.608 36	»	83.574 48	2.990 »	40.404 72	40.179 76	»	Gard.
19.399 20	»	190.683 66	15.402 33	71.063 79	104.217 54	»	Garonne (Haute-).
8.618 30	»	61.132 90	40.861 49	13.239 61	7.031 80	»	Gers.
97.821 15	»	248.812 47	57.965 05	104.949 42	85.898 »	»	Gironde.
77.693 38	»	186.659 84	20.029 56	88.524 69	78.105 59	»	Hérault.
87.152 57	»	252.364 04	7.604 71	106.691 57	131.411 53	6.656 23	Ille-et-Vilaine.
13.653 98	»	69.463 38	16.169 16	21.673 47	31.620 75	»	Indre.
31.816 32	»	91.124 83	16.745 36	35.267 73	39.111 74	»	Indre-et-Loire.
106.765 40	»	219.066 45	38.402 51	78.833 92	101.378 86	451 16	Isère.
18.402 94	6.806 69	109.924 54	44.785 04	37.438 09	27.701 41	»	Jura.
4.660 55	500 »	6.207 20	500 »	2.895 13	2.812 07	»	Landes.
26.275 63	»	89.561 79	38.738 16	21.747 33	29.076 30	»	Loir-et-Cher.
99.897 38	»	194.498 15	7.823 87	101.807 17	84.867 11	»	Loire.
35.216 95	»	79.264 09	1.891 36	32.617 74	44.754 99	»	Loire (Haute-).
66.072 36	»	188.345 98	»	97.993 16	82.263 34	8.089 48	Loire-Inférieure.
1.620.929 60	19.391 03	5.395.365 23	764.428 55	2.069.415 13	2.505.920 57	55.600 98	

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

et indication de la part de dépense incombant

DÉPARTEMENTS	POPULATION (Dénombrement de 1901.)	NOMBRE D'INDIVIDUS		MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES				
				POUR HONORAIRES		POUR FRAIS		
		inscrits.	soignés.	des médecins et chirurgiens.	des sages-femmes.	pharmaceutiques.	d'appareils.	de transport en vue d'hospitalisation.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report....	17.149.469	610.436	255.445	1.695.934 74	109.190 04	1.915.026 99	21.899 28	12.993 55
Loiret............	364.999	19.033	7.717	52.934 »	3.105 25	41.433 40	»	703 40
Lot..............	216.611	16.193	7.949	26.058 »	1.072 50	61.697 10	455 94	1.537 05
Lot-et-Garonne....	274.610	8.454	2 502	47.500 »	1.720 »	14.360 93	38 »	15 35
Lozère............	128.016	7.658	3.015	28.984 53	782 25	22.994 31	1.041 »	3.526 45
Maine-et-Loire....	513.490	18.492	7.549	38.728 25	3.094 15	56.302 66	1.630 50	1 50
Manche...........	487.443	20.081	»	37.231 60	2.067 »	37.714 50	52 50	3 »
Marne............	434.157	8.369	3.962	48.959 50	3.870 75	34.822 32	46 »	60 80
Marne (Haute-)....	221.724	6.416	2.151	9.159 10	1.545 50	17.773 04	25 50	18 80
Mayenne..........	305.457	49.215	7.336	27.659 50	1.694 »	21.277 79	12 »	43 60
Meurthe-et-Moselle.	517.508	25.142	15.316	48.756 70	8.220 50	71.902 43	409 »	176 90
Meuse............	280.220	11.564	5.637	22.140 50	2.783 50	29.553 12	»	24 40
Morbihan.........	573.152	38.294	12.587	49.421 65	3.752 »	52.926 36	355 35	241 70
Nièvre...........	313.972	12.644	6.544	35.601 30	2.216 95	51.730 20	»	255 65
Nord.............	1.895.861	182.666	85.185	211.407 01	55.511 »	417.842 60	1.623 10	793 45
Oise.............	410.049	21.609	10.200	78.575 16	2.843 60	73.584 69	5 55	46 »
Orne.............	315.993	9.705	4.305	28.097 10	1.619 50	24.621 95	90 »	118 20
Pas-de-Calais......	1.012.466	109.815	40.710	153.542 69	14.495 40	126.950 62	»	1.269 85
Puy-de-Dôme......	535.419	15.881	6.743	57.290 »	6.665 20	89.321 86	862 45	47 65
Pyrénées (Basses-)..	425.817	19.366	8.775	45.083 04	2.063 50	53.975 59	»	30 »
Pyrénées (Hautes-).	209.397	10.526	3.834	19.833 80	1.720 »	16.113 86	207 50	143 55
Pyrénées-Orientales.	213.171	1.205	1.205	2.406 »	30 »	1.203 »	»	»
Rhin (Haut-) [Belfort]	95.421	2.488	1.725	7.490 79	2.780 »	21.623 75	60 »	142 85
A reporter....	26.894.422	1.195.252	500.392	2.767.794 96	232.842 59	3.254.753 07	28.813 67	22.193 70

DES MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS *COMMUNAL*

aux communes et au département (Suite).

EN 1904			PART DE DÉPENSE COUVERTE				
			PAR LES COMMUNES		PAR LE DÉPARTEMENT		
d'hospitalisation.	divers.	TOTAL des dépenses (Col. 5 à 11.)	à l'aide de ressources *ne donnant pas droit* aux subventions départementales.	à l'aide de ressources *donnant droit* aux subventions départementales.	à titre de subventions allouées aux communes d'après les bases fixées par le barème A annexé à la loi du 15 juillet 1893.	à titre de subventions facultatives.	DÉPARTEMENTS
10	11	12	13	14	15	16	17
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1.620.929 60	19.391 03	5.395.365 23	764.428 55	2.069.415 13	2.505.920 57	55.600 98	
25.766 40	»	123.942 45	8.768 03	53.180 74	61.993 68	»	Loiret.
40.675 80	»	131.496 39	7.289 74	49.155 23	75.051 42	»	Lot.
5.917 44	»	69.551 72	»	11.460 96	31.392 10	26.698 66	Lot-et-Garonne.
16.894 97	»	74.223 51	1.372 18	28.037 60	44.813 73	»	Lozère.
32.895 17	»	132.652 23	31.645 31	57.769 16	43.237 76	»	Maine-et-Loire.
19.397 90	630 »	97.096 50	44.107 36	23.592 95	29.396 19	»	Manche.
36.005 »	»	123.764 37	23.646 07	38.990 60	61.127 70	»	Marne.
11.846 60	»	40.368 54	16.853 73	9.250 20	14.264 61	»	Marne (Haute-).
17.147 40	»	67.834 29	29.348 88	19.790 70	18.694 71	»	Mayenne.
431.740 18	84.667 21	610.872 92	587.154 22	35.511 37	18.207 33	»	Meurthe-et-Moselle.
24.772 65	9.059 03	88.333 20	46.662 05	35.282 16	4.168 04	2.220 95	Meuse.
68.375 94	»	175.073 »	15.001 21	74.561 53	85.510 26	»	Morbihan.
30.895 90	»	120.700 »	13.900 81	49.958 05	56.841 14	»	Nièvre.
170.490 21	»	857.667 37	223.463 27	393.772 24	240.431 86	»	Nord.
46.727 57	»	201.782 57	39.460 50	69.140 08	93.181 99	»	Oise.
16.603 10	»	71.149 85	14.221 89	28.657 14	28.270 82	»	Orne.
89.449 64	161.526 13	497.234 33	414.478 72	19.301 97	24.637 67	38.815 97	Pas-de-Calais.
41.225 12	»	195.412 28	11.256 90	83.215 65	100.939 73	»	Puy-de-Dôme.
22.473 26	»	123.625 39	68.884 32	20.662 90	32.679 17	1.399 »	Pyrénées (Basses-).
10.059 10	»	48.077 81	15.868 16	15.318 10	16.891 55	»	Pyrénées (Hautes-).
210 »	»	3.849 »	»	1.676 40	2.172 60	»	Pyrénées-Orientales.
1.903 20	2.661 20	36.661 79	33.234 27	950 02	1.214 69	1.262 81	Rhin(Haut-)[Belfort]
2.732.402 15	277.934 60	9.316.734 74	2.411.046 17	3.188.650 88	3.591.039 32	125.998 37	

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

et indication de la part de dépense incombant

DÉPARTEMENTS	POPULATION (Dénombrement de 1901.)	NOMBRE D'INDIVIDUS		MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES				
				POUR HONORAIRES		POUR FRAIS		
		inscrits.	soignés.	des médecins et chirurgiens.	des sages-femmes.	pharmaceutiques.	d'appareils.	de transport en vue d'hospitalisation.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report.......	26.894.422	1.195.252	500.392	2.767.794 96	232.842 59	3.254.753 07	28.813 67	22.193 70
Rhône............	858.907	8.329	3.982	25.845 »	4.219 50	35.761 42	1.643 »	626 20
Saône (Haute-).....	263.890	13.842	3.865	39.317 43	4.285 »	51.120 33	»	»
Saône-et-Loire.....	613.377	20.549	8.089	43.920 20	3.895 80	57.199 57	741 90	443 30
Sarthe............	421.470	34.477	15.689	34.477 »	9.710 »	51.684 05	»	»
Savoie............	253.297	9.418	3.216	18.850 75	1.030 »	14.874 19	140 »	»
Savoie (Haute-)....	260.617	12.460	3.920	25.903 37	2.400 »	28.160 09	193 »	295 05
Seine............	3.848.618	»	»	»	»	»	»	»
Seine-Inférieure....	863.879	48.802	16.215	129.091 30	8.244 05	194.489 93	312 »	167 25
Seine-et-Marne....	361.939	17.171	5.063	70.473 25	3.305 »	59.170 95	987 75	526 90
Seine-et-Oise......	749.753	»	»	»	»	»	»	»
Sèvres (Deux-).....	339.466	14.305	4.985	24.903 35	3.581 65	40.920 32	6.467 60	362 15
Somme...........	532.567	37.725	17.415	75.043 76	3.320 »	84.708 32	2.282 60	122 25
Tarn.............	330.533	9.650	2.852	30.242 70	354 »	35.119 81	186 »	61 20
Tarn-et-Garonne...	188.553	11.297	3.658	22.088 74	2.189 »	53.143 30	»	»
Var..............	324.638	2.123	1.505	17.057 50	325 25	14.742 34	»	»
Vaucluse..........	239.178	8.112	4.066	25.069 61	2.430 30	37.759 80	697 »	29 25
Vendée...........	442.777	9.172	4.485	35.009 79	1.848 »	50.816 51	20 »	19 10
Vienne...........	333.643	11.680	6.696	32.868 59	2.571 75	60.261 59	142 »	»
Vienne (Haute-)....	385.732	5.588	2.678	27.308 »	1.120 75	28.118 30	414 45	217 15
Vosges...........	429.812	19.051	3.728	23.134 »	3.349 50	32.183 72	80 »	114 95
Yonne...........	315.199	5.265	2.310	46.416 10	1.968 25	34.886 03	»	460 90
TOTAUX....	39.252.267	1.494.358	614.809	3.514.815 40	292.990 39	4.219.873 64	43.120 97	25.639 35

DES MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS *COMMUNAL*

aux communes et au département (Fin).

EN 1904			PART DE DÉPENSE COUVERTE				DÉPARTEMENTS
			PAR LES COMMUNES		PAR LE DÉPARTEMENT		
d'hospitalisation.	divers.	TOTAL des dépenses. (Col. 5 à 11)	à l'aide de ressources *ne donnant pas droit* aux subventions départementales.	à l'aide de ressources *donnant droit* aux subventions départementales.	à titre de subventions allouées aux communes d'après les bases fixées par le barème A annexé à la loi du 15 juillet 1893.	à titre de subventions facultatives.	
10	11	12	13	14	15	16	17
fr c.	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
2.732.402 15	277.934 60	9.316.734 74	2.411.046 17	3.188.650 88	3.591.039 32	125.998 37	
67.618 37	»	135.713 49	34.235 38	55.136 11	46.342 »	»	Rhône.
8.714.21	»	103.436 97	72.569 55	14.351 24	5.865 64	10.650 54	Saône (Haute-).
54.186 20	1.053 60	161.440 57	43.979 95	75.062 51	42.398 11	»	Saône-et-Loire.
50.687 60	»	146.558 65	3.059 90	67.133 44	76.365 21	»	Sarthe.
27.266 65	»	62.161 59	10.573 53	19.194 19	32.393 87	»	Savoie.
45.493 90	»	102.445 41	13.361 85	28.445 59	60.637 97	»	Savoie (Haute-).
»	»	»	»	»	»	»	Seine.
108.468 57	»	440.773 10	34.648 36	207.248 69	198.876 05	»	Seine-Inférieure.
50.295 78	»	184.759 63	35.429 12	72.731 02	76.599 49	»	Seine-et-Marne.
»	»	»	»	»	»	»	Seine-et-Oise.
26.273 13	»	102.508 20	14.058 61	33.243 52	55.206 07	»	Sèvres (Deux-).
69.449 65	»	234.926 88	18.323 72	83.475 18	133.127 98	»	Somme.
14.318 17	»	80.281 58	2.933 87	40.709 68	35.138 03	1.500 »	Tarn.
26.221 85	11.611 11	115.254 00	38.873 38	41.036 56	34.704 06	640 »	Tarn-et-Garonne.
23.210 65	»	55.335 74	4.959 01	29.203 23	21.173 50	»	Var.
18.335 97	»	84.321 93	16.002 27	38.074 09	30.245 57	»	Vaucluse.
14.039 80	»	101.753 20	28.224 39	31.451 53	42.077 28	»	Vendée.
22.111 96	»	117.955 89	33.879 74	42.132 67	41.943 48	»	Vienne.
34.710 31	»	91.888 96	11.330 87	33.896 96	46.661 13	»	Vienne (Haute-).
10.335 10	»	69.197 27	7.587 25	28.343 15	33.266 87	»	Vosges.
30.281 84	»	114.013 12	14.160 62	39.198 44	60.654 06	»	Yonne.
3.434.421 86	290.599 31	11.821 460 92	2.849.237 54	4.168.718 68	4.664.715 79	138.788 91	

DEUXIÈME PARTIE

RELEVÉ INDIQUANT LES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

DES MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS DÉPARTEMENTAL,

LES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX COMMUNES

ET LA RÉPARTITION DE CES CHARGES ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTAT

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE DES

des subventions allouées par le département aux communes pour les dépenses

et application de la part de dépense

DÉPARTEMENTS	NOMBRE D'INDIVIDUS inscrits et soignés	MONTANT DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE des malades ayant le domicile de secours départemental, effectuées en 1904. — POUR HONORAIRES des médecins et chirurgiens.	POUR HONORAIRES des sages-femmes.	POUR FRAIS pharmaceutiques.	POUR FRAIS d'appareils.	POUR FRAIS de transport en vue d'hospitalisation.	POUR FRAIS d'hospitalisation.	TOTAL (Col. 3 à 8.)	DÉPENSES DES MALADES ayant le domicile de secours communal supportées par le département à titre de subventions aux communes d'après les bases fixées par le barème A annexé à la loi du 15 juillet 1893.	FRAIS D'ADMINISTRATION et autres frais divers.	TOTAL des colonnes 9 à 11.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	12	»	»	»	»	15 »	1.302 61	1.317 61	53.069 »	54 92	54.441 53
Aisne	91	»	»	»	»	»	6.970 50	6.970 50	97.320 10	1.200 »	105.490 60
Allier	18	»	»	»	»	»	2.391 14	2.391 14	30.184 72	4.800 »	37.375 86
Alpes (Basses-)	4	29 25	»	39 75	»	»	878 15	947 15	33.249 89	»	34.197 04
Alpes (Hautes-)	1	»	»	»	»	»	115 50	115 50	25.447 24	1.169 35	26.732 09
Alpes-Maritimes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ardèche	4	»	»	»	120 »	»	162 »	282 »	32.599 92	2.500 »	35.381 92
Ardennes	45	»	»	»	»	»	2.555 05	2.555 05	41.467 10	»	44.022 15
Ariège	3	»	»	»	»	»	684 87	684 87	46.629 16	»	47.314 03
Aube	20	»	»	»	»	»	1.530 40	1.530 40	31.887 14	1.561 56	34.979 10
Aude	12	»	»	»	»	»	1.535 10	1.535 10	134.287 39	10.435 33	146.257 82
Aveyron	3	»	»	»	»	»	177 60	177 60	52.739 36	4.595 49	57.512 45
Bouches-du-Rhône	»	»	»	»	»	»	»	»	23.243 63	8.900 »	32.143 63
Calvados	86	»	»	»	»	21 60	5.521 30	5.542 90	103.789 06	4.000 »	113.331 96
Cantal	11	»	»	»	»	»	457 60	457 60	19.552 21	1.788 53	21.798 34
Charente	»	»	»	»	»	»	»	»	76.358 37	1.212 46	77.570 83
Charente-Inférieure	16	»	»	»	»	»	3.347 40	3.437 40	64.381 87	1.151 »	68.970 27
Cher	3	»	»	»	»	12 »	376 94	388 94	37.932 99	900 »	39.221 93
Corrèze	2	»	»	»	»	»	334 75	344 75	66.514 44	2.499 92	69.349 11
Corse	»	»	»	»	»	»	»	»	145.124 41	1.500 »	146.624 41
Côte-d'Or	27	»	»	»	»	»	13.181 15	13.181 15	19.937 57	4.115 35	37.234 07
Côtes-du-Nord	26	»	»	»	»	»	3.239 45	3.239 45	128.607 38	2.500 »	134.346 83
A reporter	384	29 25	»	39 75	120 »	48 60	44.851 51	45.089 11	1.264.322 95	54.883 91	1.364.295 97

MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS *DÉPARTEMENTAL*.

d'assistance médicale gratuite des malades ayant le domicile de secours communal, incombant au département et à l'État.

DÉPENSES n'entrant pas en ligne de compte pour le calcul de la subvention de l'État.	DIFFÉRENCE incombant au département et à l'État dans la proportion indiquée ci-contre.	PROPORTION o/o DE LA DÉPENSE (Loi du 15 juil. 1893, barème B) couverte par le département au moyen du produit de l'impôt.	à la charge de l'État.	MONTANT de la SUBVENTION de l'État.	DÉPENSES *obligatoires* restant définitivement à la charge du département après déduction de la subvention de l'État. (Différence entre les colonnes 14 et 17.)	DÉPENSES supportées par le département à titre de subventions *facultatives* allouées aux communes.	ENSEMBLE DES CHARGES supportées par le département. — (Total des col. 13, 18 et 19.)	DÉPARTEMENTS
13	14	15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	0/0	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
»	54.441 53	55	45	24.498 69	29.942 84	»	29.942 84	Ain.
1.200 »	104.290 60	70	30	31.287 18	73.003 42	»	74.203 42	Aisne.
1.900 »	35.475 86	»	»	15.964 14	19.511 72	»	21.411 72	Allier.
»	34.197 04	30	70	23.937 93	10.259 11	»	10.259 11	Alpes (Basses-).
1.169 35	25.562 74	30	70	17.893 91	7.668 83	»	8.838 18	Alpes (Hautes-).
»	»	»	»	»	»	»	»	Alpes-Maritimes.
»	35.381 92	45	55	19.460 05	15.921 87	»	15.921 87	Ardèche.
»	44.022 15	60	40	17.608 86	26.413 29	4.912 11	31.325 40	Ardennes.
39 30	47.274 73	35	65	30.728 57	16.546 16	»	16.585 46	Ariège.
1.561 56	33.417 54	60	40	13.367 03	20.050 51	»	21.612 07	Aube.
8.035 33	138.222 49	60	40	55.228 99	82.933 50	»	90.968 83	Aude.
595 49	56.916 96	»	»	34.150 18	22.766 78	»	23.362 27	Aveyron.
8.900 »	23.243 63	90	10	2.324 36	20.919 27	8.900 »	38.719 27	Bouches-du-Rhône.
4.340 51	108.991 45	80	20	21.798 29	87.193 16	»	91.533 67	Calvados.
89 08	21.709 26	40	60	13.025 56	8.683 70	»	8.772 78	Cantal.
1.212 46	76.358 37	60	40	30.543 34	45.815 03	»	47.027 49	Charente.
1.151 »	67.819 27	70	30	20.345 78	47.473 49	»	48.624 49	Charente-Inférieure.
»	39.221 93	45	55	21.572 06	17.649 87	»	17.649 87	Cher.
2.499 92	66.849 19	35	65	43.451 97	23.397 22	105 55	26.002 69	Corrèze.
»	146.624 41	30	70	102.637 09	43.987 32	»	43.987 32	Corse.
515 35	36.718 72	60	40	14.687 48	22.031 24	»	22.546 59	Côte-d'Or.
2.500 »	131.846 83	55	45	59.331 07	72.515 76	»	75.015 76	Côtes-du-Nord.
35.709 35	1.328.586 62			613.902 53	714.684 09	13.917 66	764.311 10	

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE DES

des subventions allouées par le département aux communes pour les dépenses

et indication de la part de dépense

DÉPARTEMENTS	NOMBRE D'INDIVIDUS inscrits et soignés	MONTANT DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE des malades ayant le domicile de secours départemental, effectuées en 1904 — Pour honoraires — des médecins et chirurgiens.	Pour honoraires — des sages-femmes.	Pour frais — pharmaceutiques.	Pour frais — d'appareils.	Pour frais — de transport en vue d'hospitalisation.	Pour frais — d'hospitalisation.	TOTAL (Col. 3 à 8.)	DÉPENSES DES MALADES ayant le domicile de secours communal, supportées par le département à titre de subventions aux communes d'après les bases fixées par le barème A annexé à la loi du 15 juillet 1893.	FRAIS D'ADMINISTRATION et autres frais divers.	TOTAL des colonnes 9 à 11.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	384	29 25	»	39 75	120 »	48 60	44.851 51	45.089 11	1.264.322 95	54.883 91	1.364.295 97
Creuse	10	»	»	»	»	1 55	1.195 »	1.196 55	28.749 50	1.500 »	31.446 05
Dordogne	1	»	»	»	»	»	100 »	100 »	39.813 99	3.500 »	43.413 99
Doubs	13	»	»	»	»	»	2.146 78	2.146 78	22.799 28	»	24.946 06
Drôme	14	»	»	»	»	»	2.311 50	2.311 50	46.026 39	2.800 »	51.137 89
Eure	60	27 »	»	22 »	30 »	»	3.106 15	3.185 15	37.742 25	7.866 51	48.793 91
Eure-et-Loir	51	»	»	»	»	»	4.363 70	4.363 70	59.169 80	2.595 35	66.128 85
Finistère	22	»	»	»	»	»	1.732 10	1.732 10	116.865 62	4.650 60	120.248 32
Gard	13	»	»	»	»	»	1.009 34	1.009 34	40.179 76	2.500 »	43.689 10
Garonne (Haute-)	4	»	»	»	»	»	188 60	188 60	104.217 54	26.088 76	130.494 90
Gers	1	»	»	»	»	»	93 60	93 60	7.031 80	»	7.125 40
Gironde	3	»	»	»	»	»	382 50	382 50	85.898 »	1.154 84	87.435 34
Hérault	56	»	»	»	»	»	5.521 96	5.521 96	78.105 59	4.929 85	88.557 40
Ille-et-Vilaine	35	»	»	»	12 »	»	4.965 33	4.977 33	131.411 53	6.000 »	142.388 86
Indre	9	»	»	»	»	»	1.139 85	1.139 85	31.620 75	2.000 »	34.760 60
Indre-et-Loire	24	»	»	»	»	»	1.542 64	1.542 64	39.111 74	1.850 »	42.504 38
Isère	22	»	»	»	»	»	4.072 05	4.072 05	101.378 86	300 »	105.750 91
Jura	12	»	»	»	»	»	947 29	947 29	27.701 41	»	28.648 70
Landes	10	»	»	»	»	42 »	1.076 55	1.118 55	2.812 07	»	3.930 62
Loir-et-Cher	23	»	»	»	»	»	1.620 75	1.732 75	29.076 30	3.499 92	34.308 97
Loire	20	17 50	»	54 49	112 »	»	1.264 40	1.336 39	84.867 11	4.599 40	90.802 90
Loire (Haute-)	4	»	»	»	»	13 50	1.108 70	1.122 20	44.754 99	2.748 39	48.625 58
A reporter	791	73 75	»	116 24	274 »	105 65	84.740 30	85.309 94	2.423.657 23	130.467 53	2.639.434 70

MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS *DÉPARTEMENTAL*,

d'assistance médicale gratuite des malades ayant le domicile de secours communal, incombant au département et à l'État (Suite).

DÉPENSES n'entrant pas en ligne de compte pour le calcul de la subvention de l'État. 13	DIFFÉRENCE incombant au département et à l'État dans la proportion indiquée ci-contre. 14	PROPORTION o/o DE LA DÉPENSE (Loi du 15 juil. 1893, barème B) couverte par le département au moyen du produit de l'impôt. 15	à la charge de l'État. 16	MONTANT de la subvention de l'État. 17	DÉPENSES *obligatoires* restant définitivement à la charge du département après déduction de la subvention de l'État. (Différence entre les colonnes 14 et 17.) 18	DÉPENSES supportées par le département à titre de subventions *facultatives* allouées aux communes. 19	ENSEMBLE DES CHARGES supportées par le département. — (Total des col. 13, 18 et 19.) 20	DÉPARTEMENTS 21
fr. c.	fr. c.	0/0	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
35.709 35	1.328.586 62			613.902 53	714.684 09	13.917 66	764.311 10	
»	31.446 05	35	65	20.439 94	11.006 11	»	11.006 11	Creuse.
»	43.413 99	50	50	21.706 99	21.707 »	»	21.707 »	Dordogne.
»	24.946 06	60	40	9.978 42	14.967 64	26.486 45	41.454 09	Doubs.
2.800 »	48.337 89	50	50	24.168 94	24.168 95	»	26.968 95	Drôme.
6.666 51	42.127 40	70	30	12.638 22	29.489 18	»	36.155 69	Eure.
2.595 35	63.533 50	70	30	19.060 05	44.473 45	»	47.068 80	Eure-et-Loir.
1.650 60	118.597 72	60	40	47.439 09	71.158 63	»	72.809 23	Finistère.
»	43.689 10	70	30	13.106 72	30.582 38	»	30.582 38	Gard.
13.792 47	116.702 43	70	30	35.010 72	81.691 71	»	95.484 18	Garonne (Haute-).
»	7.125 40	50	50	3.562 70	3.562 70	»	3.562 70	Gers.
116 84	87.318 50	80	20	17.463 70	69.854 80	»	69.971 64	Gironde.
»	88.557 40	80	20	17.711 48	70.845 92	»	70.845 92	Hérault.
»	143.388 86	70	30	42.716 65	99.672 21	6.656 23	106.328 44	Ille-et-Vilaine.
»	34.760 60	40	60	20.856 36	13.904 24	»	13.904 24	Indre.
»	42.504 38	70	30	12.751 31	29.753 07	»	29.753 07	Indre-et-Loire.
»	105.750 91	70	30	31.725 27	74.025 64	451 16	74.476 80	Isère.
»	28.648 70	55	45	11.891 91	16.756 79	»	16.756 79	Jura.
65 »	3.865 62	30	70	2.705 93	1.159 69	»	1.224 69	Landes.
»	34.308 97	55	45	15.439 03	18.869 94	»	18.869 94	Loir-et-Cher.
999 40	89.803 50	80	20	17.960 70	71.842 80	»	72.842 20	Loire.
748 39	47.877 19	50	50	23.938 60	23.938 59	»	24.686 98	Loire (Haute-).
65.143 91	2.574.290 79			1.036.175 26	1.538.115 53	47.511 50	1.650.770 94	

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE DES

des subventions allouées par le département aux communes pour les dépenses

et indication de la part de dépense

DÉPARTEMENTS	NOMBRE D'INDIVIDUS inscrits et soignés	MONTANT DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE des malades ayant le domicile de secours départemental, effectuées en 1904. Pour honoraires: des médecins et chirurgiens.	Pour honoraires: des sages-femmes.	Pour frais: pharmaceutiques.	Pour frais: d'appareils.	Pour frais: de transport en vue d'hospitalisation.	Pour frais: d'hospitalisation.	TOTAL (Col. 3 à 8.)	DÉPENSES DES MALADES ayant le domicile de secours communal, supportées par le département à titre de subventions aux communes d'après les bases fixées par le barème A annexé à la loi du 15 juillet 1893.	FRAIS D'ADMINISTRATION et autres frais divers.	TOTAL des colonnes 9 à 11.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	791	73 75	»	116 24	274 »	105 65	84.740 30	85.309 94	2.423.657 23	130.467 53	2.639.434 70
Loire-Inférieure	75	»	»	»	»	»	7.393 57	7.393 57	82.263 34	3.803 87	93.460 78
Loiret	4	»	»	»	»	12 25	288 25	300 50	61.993 68	4.767 84	67.062 02
Lot	4	»	»	»	»	»	770 »	770 »	75.051 42	700 »	76.521 42
Lot-et-Garonne	5	»	»	»	»	»	655 98	655 98	31.392 10	2.453 33	34.501 41
Lozère	2	»	»	»	»	»	1.509 »	1.509 »	44.813 73	4.023 »	50.345 73
Maine-et-Loire	14	»	»	»	»	»	1.684 01	1.684 01	43.237 76	1.600 »	46.521 77
Manche	26	»	»	»	»	»	1.900 20	1.900 20	29.396 19	»	31.296 39
Marne	24	»	»	»	»	»	2.982 62	2.982 62	61.127 70	998 61	65.108 93
Marne (Haute-)	8	»	»	»	»	»	1.586 95	1.586 95	14.264 61	1.200 »	17.051 56
Mayenne	21	»	»	»	»	»	2.107 75	2.107 75	18.694 71	2.380 19	23.182 65
Meurthe-et-Moselle	690	»	»	»	»	»	10.779 85	10.779 85	18.207 33	989 52	29.976 70
Meuse	2	»	»	»	»	»	400 »	400 »	4.168 04	»	4.568 04
Morbihan	5	»	»	»	»	»	324 75	324 75	85.510 26	3.623 50	89.458 51
Nièvre	13	»	»	»	»	»	1.267 95	1.267 95	56.841 14	2.924 74	61.033 83
Nord	22	»	»	»	40 »	»	4.540 54	4.580 54	240.431 86	5.577 88	250.590 28
Oise	28	»	»	»	»	»	4.308 45	4.308 45	93.181 99	3.000 »	100.490 44
Orne	19	»	»	»	»	»	2.697 22	2.697 22	28.270 82	2.862 97	33.831 01
Pas-de-Calais	33	»	»	»	»	»	2.191 90	2.191 90	24.637 67	1.800 »	28.629 57
Puy-de-Dôme	27	»	»	9 20	2 »	2 75	2.584 36	2.598 31	100.939 73	6.149 86	109.687 90
Pyrénées (Basses-)	3	»	»	»	»	»	530 95	530 95	32.679 17	6.850 »	40.060 12
Pyrénées (Hautes-)	1	»	»	200 »	150 80	3.500 »	72 »	3.922 80	16.891 55	2.399 92	23.214 27
Pyrénées-Orientales	19	»	»	»	»	»	1.068 »	1.068 »	2.172 60	»	3.240 60
A reporter	1.836	73 75	»	325 44	466 80	3.620 65	136.384 60	140.871 24	3.589.824 63	188.572 76	3.919.268 63

MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS *DÉPARTEMENTAL*,

d'assistance médicale gratuite des malades ayant le domicile de secours communal, incombant au département et à l'État (Suite).

DÉPENSES n'entrant pas en ligne de compte pour le calcul de la subvention de l'État.	DIFFÉRENCE incombant au département et à l'État dans la proportion indiquée ci-contre.	PROPORTION o/o de la dépense (Loi du 15 juil. 1893, barème B) couverte par le département au moyen du produit de l'impôt.	à la charge de l'État.	MONTANT de la subvention de l'État.	DÉPENSES *obligatoires* restant définitivement à la charge du département après déduction de la subvention de l'État. (Différence entre les colonnes 14 et 17.)	DÉPENSES supportées par le département à titre de subventions *facultatives* allouées aux communes.	ENSEMBLE des charges supportées par le département. — (Total des col. 13, 18 et 19)	DÉPARTEMENTS
13	14	15	16	17	18	19	20	21
fr. c.	fr. c.	0/0	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
65.143 91	2.574.290 79	»	»	1.036.175 26	1.538.115 53	47.511 50	1.650.770 94	
7.264 89	86.195 89	70	30	25.858 77	60.337 12	8.089.48	75.691 49	Loire-Inférieure.
4.767 84	62.294 18	70	30	18.688 25	43.605 93	»	48.373 77	Loiret.
700 »	75.821 42	45	55	41.701 78	34.119 64	»	34.819 64	Lot.
3.483 11	31.018 30	60	40	12.407 32	18.610 98	26.698 66	48.792 75	Lot-et-Garonne.
723 »	49.622 73	30	70	34.735 91	14.886 82	»	15.609 82	Lozère.
3.284 01	43.237 76	70	30	12.971 32	30.266 44	»	33.550 45	Maine-et-Loire.
»	31.296 39	70	30	9.388 92	21.907 47	»	21.907 47	Manche.
132 50	64.976 43	70	30	19.492 93	45.483 50	»	45.616 »	Marne.
355 »	16.696 56	50	50	8.348 28	8.348 28	»	8.703 28	Marne (Haute-).
380 19	22.802 46	60	40	9.120 98	13.681 48	»	14.061 67	Mayenne.
»	29.976 70	70	30	8.993 01	20.983 69	»	20.983 69	Meurthe-et-Moselle.
»	4.568 04	55	45	2.055 61	2.512 43	2.220 95	4.733 38	Meuse.
3.623 50	85.835 01	55	45	38.625 75	47.209 26	»	50.832 76	Morbihan.
2.924 74	58.109 09	50	50	29.054 55	29.054 54	»	31.979 28	Nièvre.
5.577 88	245.012 40	90	10	24.501 24	220.511 16	»	226.089 04	Nord.
»	100.490 44	80	20	20.098 08	80.392 36	»	80.392 36	Oise.
2.862 97	30.968 04	70	30	9.290 41	21.677 63	»	24.540 60	Orne.
»	28.629 57	80	20	5.725 91	22.903 66	38.815 97	61.719 63	Pas-de-Calais.
5.263 90	104.424 »	60	40	41.769 60	62.654 40	»	67.918 30	Puy-de-Dôme.
»	40.060 12	45	55	22.033 07	18.027 05	1.399 »	19.426 05	Pyrénées (Basses-).
199 92	23.014 35	40	60	13.808 61	9.205 74	»	9.405 66	Pyrénées (Hautes-).
»	3.240 60	50	50	1.620 30	1.620 30	»	1.620 30	Pyrénées-Orientales.
106.687 36	3.812.581 27			1.446.465 86	2.366.115 41	124.735 56	2.597.538 33	

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE DES

des subventions allouées par le département aux communes pour les dépenses

et indication de la part de dépense

DÉPARTEMENTS	NOMBRE D'INDIVIDUS inscrits et soignés	MONTANT DES DÉPENSES d'assistance médicale gratuite des malades ayant le domicile de secours départemental, effectuées en 1904 — Pour honoraires — des médecins et chirurgiens.	Pour honoraires — des sages-femmes.	Pour frais — pharmaceutiques.	Pour frais — d'appareils.	Pour frais — de transport en vue d'hospitalisation.	Pour frais — d'hospitalisation.	TOTAL (Col. 3 à 8.)	DÉPENSES des malades ayant le domicile de secours communal supportées par le département à titre de subventions aux communes d'après les bases fixées par le barème A annexé à la loi du 15 juillet 1893.	FRAIS d'administration et autres frais divers.	TOTAL des colonnes 9 à 11.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	1.836	73 75	»	325 44	466 80	3.620 65	136.384 60	140.871 24	3.589.824 63	188.572 76	3.919.268 63
Rhin (Haut-) [Belfort]	1	255 »	»	»	»	»	82 50	337 50	1.214 69	»	1.552 19
Rhône	7	8 »	»	16 35	»	27 »	1.027 25	1.078 60	46.342 »	3.200 »	50.620 60
Saône (Haute-)	1	»	»	»	»	»	33 »	33 »	5.865 64	»	5.898 64
Saône-et-Loire	26	»	»	»	106 »	»	2.859 05	2.965 05	42.398 11	1.200 »	46.563 16
Sarthe	96	»	»	»	»	»	2.800 »	2.800 »	76.365 31	2.400 »	81.565 31
Savoie	5	»	»	»	»	»	243 45	243 45	32.393 87	2.196 66	34.833 98
Savoie (Haute-)	7	»	10 »	»	»	»	963 30	973 30	60.637 97	2.500 »	64.111 27
Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Seine-Inférieure	60	»	»	»	»	»	7.617 55	7.617 55	198.876 05	»	206.493 60
Seine-et-Marne	15	»	»	»	»	»	3.075 21	3.075 21	76.599 49	2.750 »	82.424 70
Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sèvres (Deux-)	27	»	»	»	»	»	3.405 05	3.405 05	55.206 07	2.000 »	60.611 12
Somme	24	»	»	»	35 »	1 95	6.771 11	6.808 06	133.127 98	1.997 15	141.933 19
Tarn	1	»	»	»	»	»	67 76	67 76	35.138 03	1.500 »	36.705 79
Tarn-et-Garonne	10	»	»	»	»	»	1.752 »	1.752 »	34.704 06	»	36.456 06
Var	3	55 »	»	57 60	»	7 30	723 »	842 90	21.173 50	2.050 80	24.067 20
Vaucluse	2	»	»	»	»	»	196 »	196 »	30.245 57	1.850 »	32.291 57
Vendée	28	»	»	»	56 »	»	2.342 10	2.398 10	42.077 28	1.059 89	45.535 27
Vienne	3	»	»	»	»	»	104 57	104 57	41.943 48	1.800 »	43.848 05
Vienne (Haute-)	14	»	»	15 65	»	»	1.515 82	1.531 47	46.661 13	500 »	48.692 60
Vosges	8	»	»	»	48 50	153 25	1.208 »	1.409 75	33.266 87	3.800 »	38.476 62
Yonne	28	»	»	»	»	»	4.101 72	4.101 72	60.654 06	»	64.755 78
Totaux	2.202	391 75	10 »	415 04	712 30	3.810 15	177.273 04	182.612 28	4.664.715 79	219.377 26	5.066.705 33

MALADES AYANT LE DOMICILE DE SECOURS *DÉPARTEMENTAL*.

d'assistance médicale gratuite des malades ayant le domicile de secours communal, incombant au département et à l'État (Fin).

DÉPENSES n'entrant pas en ligne de compte pour le calcul de la subvention de l'État. 13	DIFFÉRENCE incombant au département et à l'État dans la proportion indiquée ci-contre. 14	PROPORTION o/o DE LA DÉPENSE (Loi du 15 juil. 1893, barème B) couverte par le département au moyen du produit de l'impôt. 15	à la charge de l'État. 16	MONTANT de la subvention de l'État. 17	DÉPENSES *obligatoires* restant définitivement à la charge du département après déduction de la subvention de l'État. (Différence entre les colonnes 14 et 17.) 18	DÉPENSES supportées par le département à titre de subventions *facultatives* allouées aux communes. 19	ENSEMBLE DES CHARGES supportées par le département. — (Total des col. 13, 18 et 19.) 20	DÉPARTEMENTS 21
fr. c.	fr. c.	0/0	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
106.687 36	3.812.581 27	»	»	1.446.465 86	2.366.115 41	124.735 56	2.597.538 33	
337 50	1.214 69	80	20	259 43	955 26	1.262 81	2.555 57	Rhin (Haut-) [Belfort].
3.200 »	47.420.60	90	10	4.742 06	42.678 54	»	45.878 54	Rhône.
»	5.898 64	55	45	2.639 53	3.259 11	10.650 54	13.909 65	Saône (Haute-).
»	46.563 16	70	30	13.968 94	32.594 22	»	32.594 22	Saône-et-Loire.
2.400 »	79.165 31	70	30	23.749 59	55.415 72	»	57.815 72	Sarthe.
»	34.833 98	35	65	22.642 10	12.191 88	»	12.191 88	Savoie.
»	64.111 27	40	60	38.466 77	25.644 50	»	25.644 50	Savoie (Haute-).
»	»	»	»	»	»	»	»	Seine.
»	206.493 60	90	10	20.649 36	185.844 24	»	185.844 24	Seine-Inférieure.
»	82.424 70	80	20	16.484 94	65.939 76	»	65.939 76	Seine-et-Marne.
»	»	»	»	»	»	»	»	Seine-et-Oise.
»	60.611 12	55	45	27.275 »	33.336 12	»	33.336 12	Sèvres (Deux-).
1.997 15	139.936 04	80	20	27.987 20	111.948 84	»	113.945 99	Somme.
1.500 »	35.205 79	60	40	14.082 32	21.123 47	1.500 »	24.123 47	Tarn.
»	36.456 06	70	30	10.936 81	25.519 25	640 »	26.159 25	Tarn-et-Garonne.
2.000 »	22.067 20	60	40	8.826 88	13.240 32	»	15.240 32	Var.
»	32.291 57	60	40	12.916 62	19.374 95	»	19.374 95	Vaucluse.
1.059 89	44.475 38	55	45	20.013 92	24.461 46	»	25.521 35	Vendée.
»	43.848 05	50	50	21.924 03	21.924 02	»	21.924 02	Vienne.
500 »	48.192 60	55	45	21.686 67	26.505 93	»	27.005 93	Vienne (Haute-).
»	38.476 62	60	40	15.390 65	23.085 97	»	23.085 97	Vosges.
»	64.755 78	55	45	29.140 10	35.615 68	»	35.615 68	Yonne.
119.681 90	4.947.023 43			1.800.248 78	3.146.774 65	138.788 91	3.405.245 46	

TROISIÈME PARTIE

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

DES MALADES

SANS DOMICILE DE SECOURS, A LA CHARGE DE L'ÉTAT

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

des malades sans domicile de secours, à la charge de l'État.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE d'individus inscrits et soignés.	MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES EN 1904							
		POUR HONORAIRES		POUR FRAIS					TOTAL des dépenses. (Col. 3 à 8.)
		des médecins et chirurgiens.	des sages-femmes.	pharmaceutiques.	d'appareils.	de transport en vue d'hospitalisation.	d'hospitalisation.	divers.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	14	26 »	»	11 60	»	55 »	1.582 12	6 »	1.680 72
Aisne	2	»	»	»	»	»	174 »	»	174 »
Allier	7	»	»	»	»	»	233 82	»	233 82
Alpes (Basses-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Alpes (Hautes-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Alpes-Maritimes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ardèche	6	»	»	»	»	»	358 93	»	358 93
Ardennes	15	»	»	»	»	»	1.589 40	»	1.589 40
Ariège	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Aube	14	»	»	»	»	»	737 10	»	737 10
Aude	14	»	»	»	»	»	956 »	»	956 »
Aveyron	6	»	»	»	»	»	595 20	»	595 20
Bouches-du-Rhône	2	»	»	»	»	»	68 80	»	68 80
Calvados	10	»	»	»	»	»	605 55	16 »	621 55
Cantal	7	»	»	»	»	»	429 80	»	429 80
Charente	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Charente-Inférieure	10	»	»	»	»	»	1.282 05	30 »	1.312 05
Cher	10	»	»	»	»	»	903 »	»	903 »
Corrèze	1	»	»	»	»	»	140 50	»	140 50
Corse	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Côte-d'Or	11	»	»	»	»	»	661 35	»	661 35
Côtes-du-Nord	16	»	»	»	»	»	1.170 »	»	1.170 »
A reporter	144	26 »	»	11 60	»	55 »	11.487 62	52 »	11.632 22

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

des malades sans domicile de secours. à la charge de l'État (Suite).

DÉPARTEMENTS	NOMBRE d'individus inscrits et soignés.	MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES EN 1904 — POUR HONORAIRES		POUR FRAIS					TOTAL
		des médecins et chirurgiens.	des sages-femmes.	pharmaceutiques.	d'appareils.	de transport en vue d'hospitalisation.	d'hospitalisation.	divers.	des dépenses. (Col. 3 à 8.)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	144	26 »	»	11 60	»	55 »	11.487 62	52 »	11.632 22
Creuse	3	»	»	»	»	»	438 »	»	438 »
Dordogne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Doubs	»	»	»	37 30	»	»	»	»	»
Drôme	17	»	»	»	»	»	1.285 35	»	1.322 65
Eure	19	»	»	»	»	»	1.118 95	»	1.118 95
Eure-et-Loir	16	»	»	»	»	»	982 90	»	982 90
Finistère	7	»	»	»	»	»	713 50	»	713 50
Gard	17	»	»	»	»	»	816 32	»	816 32
Garonne (Haute-)	3	»	»	»	»	»	223 70	»	223 70
Gers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gironde	1	»	»	»	»	»	654 »	»	654 »
Hérault	1	»	»	»	»	»	85 32	»	85 32
Ille-et-Vilaine	11	»	»	»	»	»	1.621 10	»	1.621 10
Indre	7	»	»	»	»	»	244 50	»	244 50
Indre-et-Loire	15	»	»	»	»	»	1.305 54	»	1.305 54
Isère	8	»	»	»	»	»	1.111 85	»	1.111 85
Jura	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Landes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Loir-et-Cher	21	»	»	»	»	»	1.233 »	36 50	1.269 50
Loire	10	7 50	»	»	»	»	1.142 30	»	1.149 80
Loire (Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
A reporter	300	33 50	»	48 90	»	55 »	24.463 95	88 50	24.689 85

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

des malades sans domicile de secours, à la charge de l'État (Suite).

DÉPARTEMENTS	NOMBRE d'individus inscrits et soignés.	MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES EN 1904							
		POUR HONORAIRES		POUR FRAIS					TOTAL
		des médecins et chirurgiens.	des sages-femmes.	pharmaceutiques.	d'appareils.	de transport en vue d'hospitalisation.	d'hospitalisation.	divers.	des dépenses. (Col. 3 à 8.)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	300	33 50	»	48 90	»	55 »	24.463 95	88 50	24.689 85
Loire-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Loiret	18	»	»	»	»	»	1.302 15	»	1.302 15
Lot	2	»	»	»	»	»	49 20	6 »	55 20
Lot-et-Garonne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lozère	11	»	»	»	»	»	1.549 60	49 50	1.599 10
Maine-et-Loire	8	»	»	»	»	»	631 55	»	631 55
Manche	17	»	»	»	3	»	751 90	59 »	813 90
Marne	25	»	»	»	»	»	1.979 95	»	1.979 95
Marne (Haute-)	5	»	»	»	»	»	313 20	»	313 20
Mayenne	9	»	»	»	»	»	367 50	»	367 50
Meurthe-et-Moselle	10	»	»	»	»	»	942 80	»	942 80
Meuse	3	»	»	»	»	»	98 50	»	98 50
Morbihan	5	»	»	»	»	»	1.428 25	»	1.428 25
Nièvre	22	»	»	»	»	»	2.618 65	»	2.618 65
Nord	5	»	»	»	»	»	469 »	»	469 »
Oise	26	»	»	»	»	»	1.603 25	»	1.603 25
Orne	2	»	»	»	»	»	196 »	»	196 »
Pas-de-Calais	3	»	»	»	»	»	100 75	»	100 75
Puy-de-Dôme	1	»	»	»	»	»	3 »	»	3 »
Pyrénées (Basses-)	1	»	»	»	»	»	62 »	»	62 »
Pyrénées (Hautes-)	2	»	»	»	»	»	247 50	»	247 50
Pyrénées-Orientales	»	»	»	»	»	»	»	»	»
A reporter	475	33 50	»	48 90	3 »	55 »	39.178 70	203 »	39.522 10

RELEVÉ DES DÉPENSES D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

des malades sans domicile de secours, à la charge de l'État (Fin).

DÉPARTEMENTS	NOMBRE d'individus inscrits et soignés.	MONTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES EN 1904 — POUR HONORAIRES — des médecins et chirurgiens.	POUR HONORAIRES — des sages-femmes.	POUR FRAIS — pharmaceutiques.	POUR FRAIS — d'appareils.	POUR FRAIS — de transport en vue d'hospitalisation.	POUR FRAIS — d'hospitalisation.	POUR FRAIS — divers.	TOTAL des dépenses. (Col. 3 à 8.)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	475	33 50	»	48 90	3	55 »	39.178 70	203 »	39.522 10
Rhin (Haut-) [Belfort] ..	5	250 »	»	»	»	»	1.653 »	»	1.903 »
Rhône	20	2	»	12 »	150 »	16 »	1.212 25	»	1.392 25
Saône (Haute-)	1	»	»	»	»	»	130 »	»	130 »
Saône-et-Loire	32	»	»	»	»	»	1.754 95	153 »	1.907 95
Sarthe	8	»	»	»	»	»	1.530 75	»	1.530 75
Savoie	3	»	»	»	»	»	329 30	»	329 30
Savoie (Haute-)	23	»	»	»	58 »	»	2.961 90	»	3.019 90
Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Seine-Inférieure	8	»	»	»	»	»	291 80	»	291 80
Seine-et-Marne	11	»	»	»	»	»	1.664 27	»	1.664 27
Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sèvres (Deux-)	36	»	»	»	15 »	4 45	4.516 15	»	4.535 60
Somme	9	»	»	»	»	»	1.905 57	»	1.905 57
Tarn	6	»	»	»	»	»	201 21	»	201 21
Tarn-et-Garonne	8	»	»	»	»	»	726 »	»	726 »
Var	2	»	»	»	»	»	82 50	»	82 50
Vaucluse	4	»	»	»	»	»	364 20	»	364 20
Vendée	8	»	»	»	»	8 35	1.054 60	28 »	1.090 95
Vienne	6	»	»	»	»	»	223 14	»	223 14
Vienne (Haute-)	2	»	»	»	»	»	18 25	»	18 25
Vosges	1	»	»	»	»	»	57 »	»	57 »
Yonne	12	»	»	»	»	»	984 40	»	984 40
Totaux	680	285 50	»	60 90	226 »	83 80	60.839 94	384 »	61.880 14

TABLEAU N° 20

TABLEAU INDIQUANT

LES SOMMES ATTRIBUÉES PAR LES DÉPARTEMENTS, EN 1904,

AUX CULTES

CATHOLIQUE, PROTESTANT ET ISRAÉLITE

TABLEAU INDIQUANT LES SOMMES ATTRIBUÉES PAR LES DÉPARTEMENTS, EN 1904, AUX CULTES CATHOLIQUE, PROTESTANT ET ISRAÉLITE

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des dépenses acquittées.	DÉSIGNATION DES CULTES pour lesquels les dépenses ont été payées			OBSERVATIONS
		Culte catholique.	Culte protestant.	Culte israélite.	
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	»	»	»	»	
Aisne	»	»	»	»	
Allier	»	»	»	»	
Alpes (Basses-)	»	»	»	»	
Alpes (Hautes-)	350 »	»	350 »	»	
Alpes-Maritimes	»	»	»	»	
Ardèche	»	»	»	»	
Ardennes	»	»	»	»	
Ariège	»	»	»	»	
Aube	»	»	»	»	
Aude	»	»	»	»	
Aveyron	»	»	»	»	
Bouches-du-Rhône	»	»	»	»	
Calvados	»	»	»	»	
Cantal	»	»	»	»	
Charente	»	»	»	»	
Charente-Inférieure	1.200 »	»	1.200 »	»	
Cher	»	»	»	»	
Corrèze	»	»	»	»	
Corse	»	»	»	»	
Côte-d'Or	»	»	»	»	
Côtes-du-Nord	4.000 »	4.000 »	»	»	
A reporter	5.550 »	4.000 »	1.550 »	»	

TABLEAU INDIQUANT LES SOMMES ATTRIBUÉES PAR LES DÉPARTEMENTS, EN 1904, AUX CULTES CATHOLIQUE, PROTESTANT ET ISRAÉLITE (*Suite*).

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des DÉPENSES acquittées.	DÉSIGNATION DES CULTES pour lesquels LES DÉPENSES ONT ÉTÉ PAYÉES Culte catholique.	Culte protestant.	Culte israélite.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	5.500 »	4.000 »	1.550 »	»	
Creuse	»	»	»	»	
Dordogne	»	»	»	»	
Doubs	»	»	»	»	
Drôme	»	»	»	»	
Eure	»	»	»	»	
Eure-et-Loir	200 »	200 »	»	»	
Finistère	2.000 »	2.000 »	»	»	
Gard	»	»	»	»	
Garonne (Haute-)	»	»	»	»	
Gers	»	»	»	»	
Gironde	»	»	»	»	
Hérault	»	»	»	»	
Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	
Indre	950 »	950 »	»	»	
Indre-et-Loire	»	»	»	»	
Isère	»	»	»	»	
Jura	»	»	»	»	
Landes	»	»	»	»	
Loir-et-Cher	»	»	»	»	
Loire	»	»	»	»	
Loire (Haute-)	»	»	»	»	
A reporter	8.700 »	7.150 »	1.550 »	»	

TABLEAU INDIQUANT LES SOMMES ATTRIBUÉES PAR LES DÉPARTEMENTS, EN 1904, AUX CULTES CATHOLIQUE, PROTESTANT ET ISRAÉLITE (*Suite*).

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des DÉPENSES acquittées.	DÉSIGNATION DES CULTES pour lesquels LES DÉPENSES ONT ÉTÉ PAYÉES			OBSERVATIONS
		Culte catholique.	Culte protestant.	Culte israélite.	
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	8.700 »	7.150 »	1.550 »	»	
Loire-Inférieure	5.500 »	5.000 »	300 »	200 »	
Loiret	1.500 »	666 66	666 67	166 67	
Lot	»	»	»	»	
Lot-et-Garonne	»	»	»	»	
Lozère	»	»	»	»	
Maine-et-Loire	10.200 »	10.200 »	»	»	
Manche	200 »	»	200 »	»	
Marne	»	»	»	»	
Marne (Haute-)	»	»	»	»	
Mayenne	3.791 66	3.791 66	»	»	
Meurthe-et-Moselle	»	»	»	»	
Meuse	»	»	»	»	
Morbihan	»	»	»	»	
Nièvre	»	»	»	»	
Nord	»	»	»	»	
Oise	4.900 »	4.400 »	500 »	»	
Orne	»	»	»	»	
Pas-de-Calais	5.565 55	4.700 »	865 55	»	
Puy-de-Dôme	»	»	»	»	
Pyrénées (Basses-)	300 »	300 »	»	»	
Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	»	
Pyrénées-Orientales	»	»	»	»	
A reporter	40.657 21	36.208 32	4.082 22	366 67	

TABLEAU INDIQUANT LES SOMMES ATTRIBUÉES PAR LES DÉPARTEMENTS, EN 1904, AUX CULTES CATHOLIQUE, PROTESTANT ET ISRAÉLITE (*Fin*).

DÉPARTEMENTS	ENSEMBLE des DÉPENSES acquittées.	DÉSIGNATION DES CULTES pour lesquels LES DÉPENSES ONT ÉTÉ PAYÉES			OBSERVATIONS
		Culte catholique.	Culte protestant.	Culte israélite.	
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	40.657 21	36.208 32	4.082 22	366 67	
Rhin (Haut-) [Belfort]	»	»	»	»	
Rhône	»	»	»	»	
Saône (Haute-)	»	»	»	»	
Saône-et-Loire	»	»	»	»	
Sarthe	»	»	»	»	
Savoie	»	»	»	»	
Savoie (Haute-)	»	»	»	»	
Seine	»	»	»	»	
Seine-Inférieure	10.402 »	5.500 »	4.501 »	401 »	
Seine-et-Marne	»	»	»	»	
Seine-et-Oise	»	»	»	»	
Sèvres (Deux-)	»	»	»	»	
Somme	»	»	»	»	
Tarn	»	»	»	»	
Tarn-et-Garonne	»	»	»	»	
Var	»	»	»	»	
Vaucluse	»	»	»	»	
Vendée	»	»	»	»	
Vienne	»	»	»	»	
Vienne (Haute-)	»	»	»	»	
Vosges	»	»	»	»	
Yonne	»	»	»	»	
TOTAUX	51.059 21	41.708 32	8.583 22	767 67	

TABLEAU N° 21

SITUATION DES EMPRUNTS ET DETTE

DES DÉPARTEMENTS

A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1904

SITUATION DES EMPRUNTS ET DETTE DES DÉPARTEMENTS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1904.

DÉPARTEMENTS	MONTANT des EMPRUNTS autorisés	RÉALISATIONS EFFECTUÉES	RESTE à RÉALISER	DETTE des DÉPARTEMENTS en capital, à la clôture de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	11.351.961 »	11.123.770 20	228.190 80	8.471.911 84	
Aisne	6.492.000 »	6.303.021 33	188.978 67	4.434.421 26	
Allier	10.197.375 »	9.589.102 66	608.272 34	5.525.535 32	
Alpes (Basses-)	5.548.952 »	5.492.755 66	56.196 34	2.266.604 79	
Alpes (Hautes-)	3.477.403 31	3.437.360 »	40.043 31	1.450.220 80	
Alpes-Maritimes	14.975.723 24	13.659.423 24	1.316.300 »	7.565.676 56	
Ardèche	11.238.153 »	11.106.315 52	131.837 48	4.633.873 76	
Ardennes	13.837.980 »	10.348.581 34	3.489.398 66	12.310.330 64	
Ariège	5.351.950 51	5.081.499 86	270.450 65	1.829.354 80	
Aube	3.330.840 »	8.222.540 »	107.800 »	1.983.571 29	
Aude	22.014.410 »	21.271.320 36	743.089 64	16.102.088 40	
Aveyron	8.370.500 »	7.953.550 »	416.950 »	3.531.782 »	
Bouches-du-Rhône	14.066.627 »	13.396.627 »	670.000 »	8.833.873 66	
Calvados	17.852.100 »	16.830.500 »	1.021.600 »	10.730.138 53	
Cantal	8.268.131 »	7.800.840 73	467.290 27	2.698.459 73	
Charente	7.655.900 »	6.565.116 28	1.090.783 77	3.909.982 64	
Charente-Inférieure	22.332.950 »	22.062.750 »	270.200 »	13.423.082 27	
Cher	16.333.375 »	12.407.556 94	3.925.818 06	12.328.869 92	
Corrèze	5.827.231 49	5.716.131 49	111.100 »	2.622.783 95	
Corse	3.130.500 »	3.110.400 »	20.100 »	1.560.300 29	
Côte-d'Or	2.610.400 »	2.602.900 »	7.500 »	1.319.078 19	
Côtes-du-Nord	15.675.138 »	12.203.996 74	3.471.141 26	9.292.398 06	
A reporter	229.939.100 55	211.286.059 30	18.653.041 25	136.324.338 80	

SITUATION DES EMPRUNTS ET DETTE DES DÉPARTEMENTS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1904 (Suite).

DÉPARTEMENTS	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	RÉALISATIONS EFFECTUÉES	RESTE à RÉALISER	DETTE des DÉPARTEMENTS en capital, à la clôture de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	229.939.100 55	211.286.059 30	18.653.041 25	136.324.338 80	
Creuse	5.407.871 »	5.389.471 »	18.400 »	2.449.094 67	
Dordogne	18.892.415 »	18.872.795 60	19.619 40	11.272.240 85	
Doubs	6.744.840 24	5.671.262 60	1.073.577 64	3.232.818 04	
Drôme	7.579 300 »	7.478.255 30	101.044 70	4.587.397 69	
Eure	22.221.985 20	20.561.280 71	1.660.704 49	8.637.957 88	
Eure-et-Loir	9.860.000 »	9.860.000 »	»	7.302.072 42	
Finistère	14.781.270 »	13.839.670 »	941.600 »	9.654.618 74	
Gard	7.518.112 33	7.398.112 33	120.000 »	4.500.819 75	
Garonne (Haute-)	18.448.035 79	13.872.564 93	4.575.470 86	12.857.130 53	
Gers	3.760.280 48	3.198.272 52	562.007 96	2.637.528 52	
Gironde	11.362.630 »	9.864.505 »	1.498.125 »	5.175.133 40	
Hérault	41.421.662 »	39.553.348 16	1.868.313 84	20.424.305 75	
Ille-et-Vilaine	25.002.612 84	24.081.360 37	921.252 47	18.855.604 54	
Indre	10.785.667 »	10.570.467 »	215.200 »	7.126.183 58	
Indre-et-Loire	9.750.583 04	7.607.464 72	2.143.118 32	5.783.526 56	
Isère	20.963.400 »	20.772.763 08	190.636 92	12.194.016 72	
Jura	15.837.961 »	13.345.687 93	2.492.273 07	11.074.386 83	
Landes	7.985.580 »	7.733.292 »	252.288 »	2.585.729 72	
Loir-et-Cher	18.836.968 75	13.950.335 57	4.886.633 18	11.385.497 59	
Loire	20.683.593 »	19.817.056 94	866.536 06	15.916.252 71	
Loire (Haute-)	7.713.080 »	7.424.050 »	289.030 »	3.817.362 96	
A reporter	535.496.948 22	492.148.075 06	43.348.873 16	317.794.022 25	

SITUATION DES EMPRUNTS ET DETTE DES DÉPARTEMENTS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1904 (*Suite*).

DÉPARTEMENTS	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	RÉALISATIONS EFFECTUÉES	RESTE à RÉALISER	DETTE des DÉPARTEMENTS en capital, à la clôture de l'exercice 1904	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report	535.496.948 22	492.148.075 06	43.348.873 16	317.794.022 25	
Loire-Inférieure	19.743.026 65	17.005.339 34	2.737 687 31	13.358.940 28	
Loiret	11.402.250 »	9.518.834 44	1.883.415 56	8.093.160 02	
Lot	7.346.002 »	7.291.702 »	54.300 »	2.428.035 45	
Lot-et-Garonne	5.506.600 »	5.506.600 »	»	1.560.126 51	
Lozère	4.424.100 »	4.404.800 »	19.300 »	1.859.021 92	
Maine-et-Loire	13.809.705 40	13.695.705 40	114.000 »	9.402.655 42	
Manche	9.654.464 »	8.613.864 »	1.040.600 »	3.843.937 70	
Marne	12.781.645 »	12.471.145 »	310.500 »	8.549.866 63	
Marne (Haute-)	6.032.802 88	5.865.977 88	166.825 »	3.683.666 14	
Mayenne	13.294.128 14	12.672.305 35	621.822 79	7.101.291 79	
Meurthe-et-Moselle	4.618.194 »	3.880.768 67	737.425 33	2.143.149 74	
Meuse	3.779.500 »	3.311.400 »	468.100 »	1.464.722 45	
Morbihan	16.454.045 »	15.387.981 99	1.066.063 01	14.043.283 40	
Nièvre	14.549.115 »	14.457.215 »	91.900 »	11.801.904 49	
Nord	44.313.937 »	29.710.485 31	14.603.451 69	22.921.593 91	
Oise	10.092.480 »	9.480.650 86	611.829 14	5.656.787 66	
Orne	11.697.143 »	11.299.448 »	397.695 »	5.632.232 02	
Pas-de-Calais	3.165.400 »	2.785.230 »	380.170 »	1.139.953 26	
Puy-de-Dôme	14.720.750 »	13.768.337 40	952.412 60	6.205.896 45	
Pyrénées (Basses-)	12.007.055 39	10.746.349 23	1.260.706 16	8.927.510 86	
Pyrénées (Hautes-)	3.941.690 »	3.573.890 »	367.800 »	1.484.162 35	
Pyrénées-Orientales	8.865 558 »	6.651.201 04	2.214.356 96	6.541.428 78	
A reporter	787.696.539 68	714.247.305 97	73.449.233 71	464.637.349 48	

SITUATION DES EMPRUNTS ET DETTE DES DÉPARTEMENTS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1904 (*Fin*).

DÉPARTEMENTS	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	RÉALISATIONS EFFECTUÉES	RESTE à RÉALISER	DETTE des DÉPARTEMENTS en capital, à la clôture de l'exercice 1904.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Report..........	787.696.539 68	714.247.305 97	73.449.233 71	464.637.349 48	
Rhin (Haut-) [Belfort].....	2.095.200 »	1.799.480 58	295.719 42	1.470.899 37	
Rhône..................	19.740.540 »	19.703.865 »	36.675 »	12.964.623 29	
Saône (Haute-)..........	11.538.690 »	11.126.417 28	412.272 72	9.270.102 78	
Saône-et-Loire..........	15.592.355 53	15.425.355 53	167.000 »	12.410.723 73	
Sarthe	20.131.300 »	18.777.038 »	1.354.262 »	10.935.709 29	
Savoie..................	10.128.617 »	10.044.517 »	84.100 »	4.370.544 06	
Savoie (Haute-)..........	7.553.630 »	7.394.001 80	159.628 20	3.509.608 24	
Seine	50.000.000 »	50.000.000 »	»	30.962 86	
Seine-Inférieure..........	22.865.647 »	21.549.222 »	1.316.425 »	15.234.675 92	
Seine-et-Marne..........	11.006.100 »	10.796.000 »	210.000 »	7.807.423 55	
Seine-et-Oise...........	10.830.400 »	10.579.900 »	250.500 »	3.858.249 46	
Sèvres (Deux-)	4.818.600 »	4.796.560 »	22.040 »	1.906.725 49	
Somme.................	6.772.732 73	5.852.732 73	920.000 »	5.970.397 46	
Tarn...................	14.605.196 »	11.192.233 17	3.412.962 83	10.945.285 85	
Tarn-et-Garonne.........	3.074.945 98	2.946.245 98	128.700 »	1.488.535 36	
Var....................	9.614.310 »	9.432.990 85	181.319 15	6.975.785 41	
Vaucluse................	8.685.759 66	8.645.126 89	40.632 77	4.004.627 »	
Vendée.................	13.054.318 »	12.362.568 »	691.750 »	9.983.225 65	
Vienne	7.649.000 »	7.423.700 »	225.300 »	2.678.579 48	
Vienne (Haute-)	9.288.518 »	8.888.468 »	400.050 »	3.859.966 08	
Vosges	6.469.120 »	6.244.940 »	224.180 »	1.392.911 58	
Yonne..................	10.606.350 76	10.424.653 27	181.697 49	6.583.474 74	
Totaux..........	1.063.817.770 34	979.653.322 05	84.164.448 29	602.290.386 13	

TABLEAU N° 22

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

EN COURS

DE RÉALISATION, D'EMPLOI ET D'AMORTISSEMENT

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement.

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4

NOTA. — On a indiqué en italique dans la colonne 4 les dépenses que les départements ont été admis à imputer sur des emprunts déjà existants, postérieurement à leur autorisation.

		fr. c.	
Ain	Loi du 6 juillet 1880	2.400.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 27 juillet 1880	400.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs et d'une caserne de gendarmerie à Bourg.
	Loi du 27 déc. 1881	1.130.000 »	Payement des subventions destinées à la construction des chemins de fer de Saint-Claude à la Cluse et de Longeray à Divonne.
	Loi du 29 déc. 1894	5.117.500 »	Frais d'exécution du réseau de tramways départementaux dont l'établissement, dans le département, a été déclaré d'utilité publique par décret du 25 juillet 1894.
	Loi du 2 mai 1896	450.000 »	Payement des subventions dues à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Longeray à Divonne.
	Décret du 25 nov. 1899	80.000 »	Subvention aux concessionnaires du tramway de Ferney-Voltaire à Gex.
	Décret du 25 oct. 1901	406.425 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 2 déc. 1901	410.000 »	Reconstruction du pont de Frans (266.000 francs). Acquisition de 40 wagons destinés à l'exploitation du 1er réseau de tramways départementaux (144.000 francs).
	Décret du 17 juil. 1902, modifié par décret du 22 octobre 1906	230.366 »	1° Établissement des déviations du tramway de Trévoux à Saint-Trivier-de-Courtes, sur le territoire de la commune de Trévoux, et du tramway de Bourg à Frans-Jassans, dans la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans ; 2° pose de contre-rails aux passages à niveau des chemins rencontrés ou traversés par les lignes du premier réseau déclaré d'utilité publique par décret du 25 juillet 1894 ; établissement de contre-rails et d'une deuxième voie de garage à Saint-Trivier-sur-Moignans (tramway de Bourg à Frans-Jassans) ; 3° construction du tramway de Jassans au pont de Frans : 4° rémunération du personnel chargé de la préparation technique et administrative des dossiers du deuxième réseau des tramways départementaux (10.000 francs).
	Décret du 14 nov. 1903	492.670 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un second réseau téléphonique départemental.
	Décret du 17 nov. 1903 (art. 1er)	50.000 »	Travaux de déviation du tramway de Trévoux à Saint-Triviers-de-Courtes sur le territoire de la commune de Replonges, au lieu dit «La Madeleine».
	Décret du 17 nov. 1903 (art. 2)	185.000 »	Reconstruction du pont de Belleville-sur-Saône.
	Décret du 18 août 1905	422.310 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un troisième réseau téléphonique départemental.
	Décret du 2 déc. 1905	204.500 »	Avance à l'État en vue de l'établissement des circuits téléphoniques Paris-Bourg et Bourg-Grenoble.
	Décret du 23 avril 1906	370.900 »	Frais d'établissement du tramway de Cuiseaux à Saint-Trivier-de-Courtes.
	Décret du 24 avril 1906	7.165.414 »	Frais d'établissement d'un deuxième réseau de tramways, déclaré d'utilité publique par décret du 20 avril 1906.
	Décret du 30 avril 1906	1.337.808 »	Frais d'établissement du tramway de Bregnier-Corbon à Sault-Brenaz.
	Décrt du 2 mai 1906	998.000 »	Frais d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Bellegarde à Chézery.
	Décret du 21 juil. 1906	530.000 »	Frais d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Laon à Nouvion-le-Vineux, par Bruyères, avec embranchement aboutissant à la Neuville-sous-Laon.
Aisne	Loi du 12 avril 1880 (art. 1er, § 1er)	1.400.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 12 avril 1880 (art. 1er, § 2)	400.000 »	Rachat des ponts à péage situés sur les lignes vicinales.
	Loi du 6 août 1881 (art. 1er, § 1er)	100.000 »	Travaux des lignes ordinaires classées dans le réseau subventionné.
	Loi du 6 août 1881 (art. 1er, § 2)	600.000 »	Achèvement des chemins ordinaires non compris dans le réseau subventionné.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Aisne (*Suite*)	Délib. du 26 août 1890.	190.000 »	Travaux d'aménagement de l'école pratique d'agriculture A. Delhomme, à Crézancy, d'un quartier pour les enfants moralement abandonnés et travaux divers d'intérêt départemental.
	Délibérations des 22 août 1891 et 11 avril 1893.	20.000 »	Subventions aux communes pour travaux des chemins vicinaux ordinaires non subventionnés.
	Délib. du 21 août 1896.	75.000 »	Construction et aménagement de casernes de gendarmerie.
	Délib. du 25 août 1898.	50.090 »	Subventions aux communes pour travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner.
	Délib. du 16 avril 1901.	197.000 »	Acquisition d'immeubles et travaux d'intérêt départemental.
	Décret du 7 fév. 1902.	3.600.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Soissons à Rethel avec embranchement sur Corbeny.
	Décret du 23 mars 1905.	300.000 »	Travaux d'achèvement du chemin de fer d'intérêt local de Soissons à Rethel avec embranchement sur Corbeny.
	Décret du 29 juil. 1905.	1.890.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Soissons à Oulchy-Breny.
	Décret du 29 juil. 1905.	1.335.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Marle à Montcornet avec embranchement sur la sucrerie de Montcornet.
	Décret du 18 août 1905.	2.190.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local d'Asfeld à Montcornet avec embranchement de Dizy-le-Gros à Saint-Erme.
	Décret du 27 mars 1906.	4.480.000 »	Établissement du réseau de chemins de fer d'intérêt local, déclaré d'utilité publique par la loi du 5 décembre 1905.
	Décret du 21 juil. 1906.	530.000 »	Établissement du tramway de Laon à Nouvion-le-Vineux par Bruyères avec embranchement aboutissant à la Neuville-sous-Laon.
	Décret du 8 mai 1906.	3.875.000 »	Établissement du réseau de chemins de fer d'intérêt local, déclaré d'utilité publique par la loi du 28 avril 1906.
Allier	Loi du 28 déc. 1877..	1.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 12 avril 1880..	1.200.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 28 février 1881.	300.000 »	Payement de subventions destinées aux travaux des lycées de Moulins et de Montluçon.
	Loi du 27 juillet 1881.	60.000 »	Rachat d'un pont à péage.
	Loi du 17 juillet 1882 (art. 2)	40.000 »	Payement d'une subvention complémentaire destinée aux travaux du lycée de Moulins.
	Loi du 18 avril 1884..	300.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 25 mars 1889..	118.100 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 7 juillet 1890..	120.000 »	id. id.
	Loi du 21 juillet 1891.	1.800.000 »	Acquittement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Loi du 24 déc. 1891..	880.000 »	Remboursement par anticipation de sommes restant dues sur les emprunts contractés en exécution des lois des 17 juillet 1882, 22 mars 1883, 13 août 1884 et 30 décembre 1887.
	Loi du 2 mai 1896...	120.000 »	Installation des archives et aménagement d'un immeuble pour le casernement de la gendarmerie à Moulins.
	Loi du 21 juillet 1896.	500.000 »	Travaux de construction d'un pensionnat à annexer à l'asile des aliénés de Sainte-Catherine et, subsidiairement, travaux d'amélioration à apporter aux bâtiments actuels dudit asile.
	Décret du 30 juillet 1903 (art. 1er)..........	1.260.900 »	Remboursement par anticipation des emprunts autorisés par les lois des 11 janvier et 23 juin 1893 (938.466 fr.04) et travaux de reconstruction de l'asile des aliénés de Sainte-Catherine (322.433 fr.96).
	Décret du 30 juillet 1903 (art. 2)...........	508.050 »	Remboursement par anticipation des 4 emprunts autorisés par les lois des 8, 9 et 22 février 1888 et 14 mars 1889 (252.609 fr.57); travaux de reconstruction de l'asile des aliénés de Sainte-Catherine (255.440 fr.43).
	Décret du 30 juillet 1903 (art. 3)...........	102.400 »	Remboursement par anticipation de l'emprunt autorisé par la loi du 10 décembre 1889 (72.002 fr.05); travaux de reconstruction de l'asile des aliénés de Sainte-Catherine (30.397 fr.95).

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Alpes (Basses-).....	Loi du 1er mai 1869...	500.000 »	Chemins vicinaux de grande communication.
	Loi du 27 mars 1874.	365.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 11 janvier 1878.	610.000 »	id. id.
	Loi du 6 août 1879...	465.000 »	Travaux de divers chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 7 mai 1881 (art. 1er, § 1er).....	1.000.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun classées antérieurement à la loi du 10 avril 1879.
	Loi du 7 mai 1881 (art. 1er, § 2).......	500.000 »	Achèvement des lignes de grande communication et d'intérêt commun classées postérieurement à la même loi.
	Loi du 1er août 1883 (art. 1er)...........	100.000 »	Création d'une école normale d'institutrices à Digne.
	Loi du 1er août 1883 (art. 2)............	300.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 5 août 1885....	300.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 10 avril 1889..	120.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 1er avril 1891..	26.800 »	id. id.
	Loi du 11 avril 1892..	79.300 »	id. id.
	Loi du 29 déc. 1892..	876.900 »	Remboursement par anticipation de l'emprunt réalisé en vertu de la loi du 28 février 1881.
	Loi du 21 janvier 1893.	60.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893..	51.900 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 avril 1895...	66.317 »	id. id.
	Loi du 20 mars 1896..	34.615 »	id. id.
	Loi du 25 déc. 1896..	45.000 »	id. id.
	Loi du 23 février 1898.	40.400 »	id. id.
	Délib. du 23 août 1898.	22.200 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Thoard.
	Décret du 3 mars 1899.	49.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 14 mars 1900.	20.200 »	id. id.
	Décret du 14 mars 1900.	30.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Valensole.
	Décret du 30 mars 1900.	50.000 »	Construction d'un hôtel de sous-préfecture à Sisteron.
	Délib. du 22 août 1900.	75.333 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 16 avril 1901.	25.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Annot.
	Décret du 31 mai 1902.	80.638 »	1° Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880; 2° amélioration du chemin de grande communication n° 9, entre le col de Vars et le hameau de Mélézen; 3° réparation des avaries causées aux chemins vicinaux de toutes catégories par les inondations de 1900.
	Décret du 2 mars 1903.	54.349 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 13 avril 1904.	58.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Forcalquier.
	Décret du 27 juil. 1904.	66.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 27 juil. 1905.	52.000 »	Construction d'un immeuble destiné à l'hôtel et aux bureaux de la sous-préfecture de Forcalquier.
	Décret du 1er août 1905.	90.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 27 mars 1906.	100.000 »	id. id.
Alpes (Hautes)....	Loi du 27 juillet 1870.	500.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 27 juillet 1875.	500.000 »	id. id.
	Loi du 14 août 1879..	500.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 18 déc. 1881...	600.000 »	Travaux des lignes vicinales
	Loi du 19 déc. 1881..	80.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 1er août 1883..	131.143 31	Payement d'une subvention destinée à la création d'un lycée à Gap.
	Loi du 6 février 1890..	113.100 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880, et réparation des avaries causées aux chemins de grande communication par les inondations d'octobre et de novembre 1886.
	Loi du 19 juillet 1890.	73.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 9 avril 1891...	64.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 25 mars 1892..	59.900 »	id. id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'autorisation 2	MONTANT des emprunts autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Alpes (Hautes) (*Suite*).	Loi du 14 avril 1893..	40.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893..	60.700 »	id. id.
	Loi du 16 avril 1895..	66.400 »	id. id.
	Loi du 20 mars 1896..	41.500 »	id. id.
	Loi du 12 juillet 1897.	49.500 »	id. id.
	Loi du 15 avril 1898..	24.700 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 26 août 1898.	44.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1899.	40.000 »	id. id.
	Délib. du 24 août 1900.	50.000 »	id. id.
	Délib. du 19 avril 1901.	224.460 »	Avance à l'État pour l'établissement du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 23 août 1901.	50.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 22 août 1902.	55.500 »	id. id.
	Délib. du 22 août 1902.	25.500 »	Réparation d'avaries sur les chemins de grande communication.
	Délib. du 22 août 1902.	37.800 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Veynes.
	Délib. du 21 août 1903.	45.000 »	Programme vicinal en 1904.
	Délib. du 24 août 1903.	15 000 »	Construction d'un musée départemental à Gap.
	Délib. du 25 août 1904.	35.000 »	Subventions aux communes pour construction et appropriation de maisons d'écoles.
	Délib. du 25 août 1904.	54.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1905.	67.000 »	id. id.
	Délib. du 25 août 1905.	45.000 »	Subventions aux communes pour construction et appropriation de maisons d'écoles.
Alpes-Maritimes...	Décret du 30 déc. 1860.	1.800.000 »	Travaux des routes départementales.
	Loi du 27 mars 1874..	1.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 14 août 1879..	2.500.000 »	id. id.
	Loi du 12 avril 1880..	1.420.375 »	Travaux de diverses lignes vicinales.
	Loi du 23 juillet 1889.	364.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 juin 1890..	185.000 »	id. id.
	Loi du 5 août 1890...	240.000 »	Payement de subventions promises aux communes pour l'achat de terrains incorporés aux chemins de grande communication et d'intérêt commun de 1878 à 1888 inclusivement.
	Loi du 23 déc. 1890..	130.000 »	Payement d'une subvention à l'État en vue de l'établissement d'une route nationale sur la rive droite du Var.
	Loi du 10 avril 1891..	380.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 31 mars 1892..	283.400 »	id. id.
	Loi du 24 janvier 1893.	389.900 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	288.400 »	id. id.
	Loi du 28 déc. 1894...	338.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 28 déc. 1895...	100.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 déc. 1896...	103.110 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 déc. 1896..	200.000 »	Subventions aux communes pour les travaux d'adduction d'eau potable.
	Délib. du 19 août 1897.	81.212 »	id. id.
	Loi du 13 déc. 1897..	70.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 22 janvier 1898.	500.000 »	Subventions aux communes pour les travaux d'adduction d'eau potable.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Alpes-Maritimes ... (*Suite*)	Décret du 24 mars 1899.	148.800 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 28 mai 1900.	139.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 17 avril 1901.	15.000.000 »	Avance à l'État pour l'achèvement de la ligne de chemin de fer d'intérêt général de Puget-Théniers à Saint-André.
	Décret du 24 juin 1901 (art. 1er)	2.081.008 81	Remboursement anticipé de l'emprunt autorisé par la loi du 27 juillet 1880.
	Décret du 24 juin 1901 (art. 2)	420.601 04	id. id. 27 juin 1881.
	Décret du 24 juin 1901 (art. 3)	421.441 35	id. id. 6 juillet 1883.
	Décret du 24 juin 1901 (art. 4)	186.745 20	id. id. 2 avril 1888.
	Décret du 24 juin 1901 (art. 5)	1.104.729 84	id. id. 16 mai 1888.
	Décret du 17 mars 1904.	100.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 12 oct. 1904.	50.000 »	Travaux sur les chemins de grande communication à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 12 oct. 1905..	110.000 »	Travaux sur les chemins de grande communication à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880
	Délib. du 12 oct. 1905..	300.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 12 oct. 1905..	350.000 »	Travaux d'agrandissement de la préfecture et d'appropriation du palais de justice à Nice.
	Décret du 21 fév. 1906.	13.650.000 »	Frais d'établissement des deux réseaux des tramways départementaux déclarés d'utilité publique par un décret en date du 10 février 1906.
Ardèche	Loi du 15 mai 1869....	1.647.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 22 oct. 1870.	224.400 »	Défense nationale.
	Loi du 11 février 1878.	800.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 23 juillet 1880 (art. 1er, § 1er)	3.200.000 (a)	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 23 juillet 1880 (art. 1er, § 2)	500.000 »	Travaux des chemins d'intérêt commun classés postérieurement au 10 avril 1879.
	Loi du 16 mars 1882...	120.000 »	Travaux de construction de l'école normale d'institutrices et agrandissement de l'école normale d'instituteurs.
	Loi du 13 août 1884..	50.000 »	Payement d'une subvention destinée à la construction d'un lycée de jeunes filles à Tournon.
	Loi du 6 juillet 1885..	74.000 »	Travaux d'achèvement des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de Privas.
	Loi du 30 juin 1887..	400.000 »	Travaux des lignes vicinales et rachat des ponts à péage.
	Loi du 28 février 1889.	644.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 18 juillet 1890.	345.200 »	Rachat des ponts à péage (65.000 francs) et travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (280.200 francs).

(a) Le montant de l'emprunt autorisé par la loi du 23 juillet 1880 (art. 1er, § 1er), primitivement fixé à 3.000.000 de francs, a été élevé à 3.200.000 francs par la loi du 6 août 1881.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Ardèche (*Suite*)....	Loi du 1er avril 1891..	180.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 25 juillet 1891.	108.200 »	Travaux de réparation des avaries causées aux lignes vicinales par les inondations des 21, 22 et 23 septembre 1890.
	Loi du 13 janvier 1892.	147.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 6 mars 1893...	208.800 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893...	266.000 »	id. id.
	Loi du 28 déc. 1894..	75.000 »	Payement du solde des travaux de construction de la caserne de gendarmerie de Tournon et remboursement par anticipation du capital restant à amortir sur l'emprunt de 50.000 francs autorisé par délibération du Conseil général du 26 août 1892.
	Loi du 22 avril 1895..	214.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 22 juillet 1895.	113.234 »	Payement de la subvention promise à l'État pour les frais d'acquisition des terrains d'assiette du chemin de fer d'intérêt général de Largentière à Saint-Sernin.
	Loi du 19 déc. 1895 ..	124.649 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 déc. 1896..	141.636 »	id. id.
	Loi du 24 déc. 1896..	50.000 »	Subvention à l'État pour la reconstruction du pont suspendu de Valence, sur la route nationale n° 7.
	Loi du 24 déc. 1897...	20.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Étienne-de-Lugdarès.
	Loi du 27 déc. 1897...	179.826 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 28 fév. 1899.	131.003 »	id. id.
	Délib. du 12 avril 1899.	20.000 »	Acquisition et réparation de l'immeuble actuellement occupé par la brigade de gendarmerie de Mayres.
	Délib. du 24 août 1899.	20.000 »	Acquisition de l'immeuble actuellement occupé par la brigade de gendarmerie de Montpezat.
	Décret du 27 mars 1900.	122.275 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 24 avril 1900.	273.060 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. des 22 août 1899 et 25 avril 1900.....	54.100 »	Acquisition de l'immeuble dans lequel est installée la sous-préfecture de Largentière.
	Délib. des 25 avril et 22 août 1900.......	27.850 »	Construction d'une caserne de gendarmerie au Béage.
	Délib. du 22 août 1900.	34.145 »	id. id. à Saint-Félicien.
	Délib. du 26 nov. 1900.	22.500 »	id. id. à Lussas.
	Délib. du 17 avril 1901.	137.146 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 21 nov. 1901.	195.000 »	Réparation des avaries causées aux routes départementales et aux chemins vicinaux de toutes catégories par les inondations de septembre 1900.
	Décret du 23 janv. 1902.	84.365 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 20 août 1902.	71.500 »	Établissement d'un circuit téléphonique direct Privas-Lyon.
	Décret du 30 mai 1903.	105.840 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 27 juin 1904.	127.059 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1904.	108.652 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 10 août 1905.	5.600.000 »	Établissement d'un réseau de tramways départementaux.
	Délib. du 23 août 1905.	136.452 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
Ardennes.........	Loi du 1er juillet 1880.	1.300.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 5 déc. 1889...	43.350 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 8 déc. 1894...	2.896.950 »	Travaux de construction du réseau des chemins de fer d'intérêt local dont l'établissement a été déclaré d'utilité publique par la loi du 9 août 1894.
	Délib. du 26 août 1898.	420.000 »	Liquidation de dépenses arriérées.
	Décret du 1er mai 1899.	1.166.240 »	Travaux de construction des chemins de fer d'intérêt local de Monthermé-Est à Hautes-Rivières et du Châtelet à Juniville.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Ardennes (*Suite*)...	Délib. du 16 avril 1901.	300.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 17 juillet 1901.	1.562.500 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local de Vendresse à Poix et d'Attigny à Baalons.
	Décret du 28 juillet 1901.	536.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 4 août 1901.	1.236.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Soissons à Rethel, avec embranchement sur Corbeny.
	Décret du 15 juillet 1903	886.800 »	1° Travaux de transformation en voie de 1 mètre de largeur de la voie de 0m 80 des chemins de fer d'intérêt local de Monthermé-Est à Hautes-Rivières, de Nouzon à Gespunsart et du Tremblois à Rocroi; 2° travaux de prolongement jusqu'à la frontière belge des deux lignes précitées de Nouzon à Gespunsart et du Tremblois à Rocroi.
	Décret du 22 nov. 1904.	3.290.140 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local de Signy-l'Abbaye à Mézières et à Mohon, avec embranchement au port de Mohon et de Juniville à Vouziers, déclarés d'utilité publique par deux lois en date du 18 avril 1904.
	Décret du 23 nov. 1904.	200.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 29 juillet 1905.	2.330.345 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local d'Asfeld à Montcornet, avec raccordement au canal des Ardennes à Asfeld et de Wassigny à Renneville.
	Décret du 16 sept. 1905.	600.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 4 août 1906.	1.513.312 50	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Sedan à la frontière belge vers Corbion et Bouillon avec raccordement à la rivière de Meuse à Sedan, déclaré d'utilité publique par la loi du 20 décembre 1905.
Ariège............	Loi du 5 mai 1869....	1.500.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 3 juillet 1875..	150.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 8 avril 1878...	200.000 »	id. id.
	Loi du 9 août 1879...	1.500.000 »	id. id.
	Loi du 15 février 1883.	55.300 »	Construction d'une école normale d'institutrices à Foix.
	Loi du 13 août 1884..	200.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 10 déc. 1891..	946.243 51	Remboursement des emprunts contractés en exécution de la loi du 27 mars 1886 (418.143 fr. 51), et payement des terrains destinés à l'assiette des chemins de fer d'intérêt général (528.100 francs).
	Loi du 15 janvier 1892.	13.500 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 6 mars 1893..	15.500 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	61.100 »	id. id.
	Loi du 9 avril 1895..	58.500 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 19 déc. 1895..	18.901 »	id. id.
	Loi du 24 déc. 1896..	46.321 »	id. id.
	Loi du 24 déc. 1897..	54.065 »	id. id.
	Loi du 7 avril 1898..	70.000 »	Réparation des dégâts causés aux chemins vicinaux par les inondations de 1897.
	Délib. du 23 août 1898.	49.719 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1899.	47.448 »	id. id.
	Délib. du 24 avril 1900.	202.800 »	Avance à l'État pour l'établissement du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 22 août 1900.	15.877 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 22 août 1901.	51.852 »	id. id.
	Délib. du 21 août 1902.	52.809 »	id. id.
	Délib. du 17 août 1903.	42.015 »	id. id.
	Délib. du 23 août 1904.	41.948 »	id. id.
	Délib. du 22 août 1905.	44.508 »	id. id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Aube	Loi du 14 août 1879	662.500 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 14 avril 1881	670.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 11 avril 1892	49.000 »	Travaux de restauration et d'agrandissement de l'école normale d'instituteurs de Troyes.
	Loi du 8 déc. 1894	260.000 »	Frais de restauration de l'hôtel de la préfecture de Troyes.
	Loi du 20 juillet 1897	100.000 »	Solde des travaux de l'hôtel de préfecture et de l'école normale d'instituteurs de Troyes.
	Délib. du 2 sept. 1898	60.000 »	Diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Loi du 10 nov. 1898 (art. 1er)	1.147.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local des Riceys à Cunfin.
	Décret du 27 mars 1900	21.000 »	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Délib. du 27 août 1902	301.840 »	Avances à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 15 avril 1904	80.000 »	Avance à l'État en vue du rattachement de diverses communes au réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 31 août 1905	30.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 5 mai 1905	80.000 »	Avances à l'État en vue du rattachement de diverses communes au réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 24 avril 1906	100.000 »	id. id.
Aude	Loi du 15 août 1876	430.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 14 août 1879	4.000.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 18 juin 1881	700.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 6 juillet 1882 (art. 1er)	870.500 »	Remboursement d'une partie de la dette du département.
	Loi du 14 déc. 1882	140.000 »	Construction d'une école normale primaire d'institutrices.
	Loi du 30 déc. 1887 (art. 1er, § 1er)	180.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs.
	Loi du 30 déc. 1887 (art. 1er, § 2)	140.000 »	Payement du complément de la même dépense.
	Loi du 10 avril 1891	200.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 14 avril 1892	300.000 »	Payement des terrains destinés à l'assiette du chemin de fer d'intérêt général de Pamiers à Limoux et de Lavelanet à Bram.
	Loi du 27 juin 1892	413.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (275.000 francs), et rachat du péage du pont de Cuxac-d'Aude (138.000 francs).
	Loi du 22 juillet 1892	414.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 23 juin 1893	275.000 »	id. id.
	Loi du 27 juillet 1893	450.000 »	Payement de la part contributive du département dans les dépenses d'acquisition des terrains d'assiette des chemins de fer d'intérêt général de Pamiers à Limoux, de Quillan à Rivesaltes et de Lavelanet à Bram.
	Loi du 20 déc. 1893	275.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 22 mars 1895	130.000 »	Payement de la part contributive du département dans les dépenses d'acquisition des terrains d'assiette du chemin de fer d'intérêt général de Quillan à Rivesaltes.
	Loi du 16 avril 1895	371.100 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (263.000 francs), et rachat du pont à péage de Saint-Marcel (108.100 francs). — *Cette dernière somme de 108.100 francs peut, en outre, être appliquée au rachat du pont à péage de Cuxac et de Ventenac-d'Aude. (Loi du 29 juillet 1895, art. 3.)*
	Loi du 20 mars 1896 (art. 1er)	170.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 mars 1896 (art. 2)	90.000 »	Travaux des lignes vicinales de toutes catégories non susceptibles d'être subventionnées par l'État et frais résultant soit des décisions du jury d'expropriation, soit du dommage causé par les inondations en ce qui concerne les mêmes voies de communication.
	Loi du 29 mars 1897 (art. 1er)	161.100 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 mars 1897 (art. 2)	55.400 »	Complément des frais de rachat du pont à péage de Saint-Marcel.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c	
Aude (*Suite*)	Loi du 29 mars 1897 (art. 3)	18.500 »	Rachat du pont à péage de Puichéric.
	Loi du 29 mars 1897 (art. 4)	50.000 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Loi du 23 février 1898 (art. 1er)	200.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner.
	Loi du 23 février 1898 (art. 2)	50.000 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés.
	Loi du 15 avril 1898	9.637.500 »	Frais d'établissement d'un réseau de tramways départementaux.
	Loi du 12 déc. 1898	85.000 »	Réparation des dégâts causés aux chemins de grande communication et d'intérêt commun par les pluies de l'hiver 1897-1898.
	Loi du 13 déc. 1898	80.500 »	Acquisition et aménagement d'un immeuble à Limoux én vue du casernement des brigades de gendarmerie.
	Décret du 19 avril 1899 (art. 1er)	196.600 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par l'État.
	Décret du 19 avril 1899 (art. 2)	50.000 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Décret du 26 juin 1900	207.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par l'État.
	Délib. du 5 janvier 1901	234.040 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 17 avril et 23 août 1901	206.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 24 août 1901	120.000 »	Acquisition de terrains et construction d'une caserne de gendarmerie à Lézignan et à Tuchan.
	Délib. des 23 août 1901 et 8 avril 1902	206.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1902	170.000 »	id. id.
	Délib. du 22 avril 1903	57.600 »	Avance à l'État en vue de l'établissement du circuit téléphonique Carcassonne-Cette.
	Délib. du 22 avril 1903	30.240 »	Avance à l'État en vue de l'établissement du circuit téléphonique Carcassonne-Narbonne-Béziers.
	Délib. du 20 août 1903 et 14 avril 1904	450.330 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 21 août 1903	191.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 22 août 1903	150.000 »	Acquisition de terrains et contruction de casernes de gendarmerie à Capendu et à Axat.
	Décrets des 10 août 1905 et 27 mars 1906	236.250 »	Établissement du tramway dit « embranchement du port de la Nouvelle » et modification du tracé du tramway de Fanjeaux à Saint-Denis.
	Décret du 23 déc. 1905	200.000 »	Paiement de la somme restant due au 1er juillet 1905 à la compagnie rétrocessionnaire du réseau de tramways départementaux déclaré d'utilité publique par décret du 25 mars 1898.
Aveyron	Délib du 3 octobre 1870	1.000.000 »	Défense nationale et sécurité du département.
	Loi du 28 déc. 1877	750.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 2 avril 1880	3.500.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 2 août 1883	60.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 4 avril 1884	140.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 26 juillet 1884	280.000 »	Installation des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.
	Loi du 17 juin 1886	250.000 »	Travaux de l'école normale d'instituteurs.
	Loi du 2 avril 1887	40.000 »	Travaux d'appropriation de l'école normale d'institutrices de Rodez.
	Loi du 9 juin 1887	175.000 »	Travaux de construction de casernes de gendarmerie à Rodez et à Millau.
	Loi du 4 déc. 1891	175.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Aveyron (*Suite*)....	Délibérations des 21 août 1891 et 25 août 1892.	80.000 »	Travaux complémentaires aux casernes de gendarmerie de Rodez et de Millau et réparations à la caserne de Villefranche.
	Loi du 17 mars 1893.	170.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893..	154.000 »	id. id.
	Loi du 26 déc. 1894..	40.000 »	Payement du solde des travaux de construction de l'école normale primaire d'instituteurs.
	Loi du 16 avril 1895..	263.800 »	Travaux des chemins vicinaux de toutes catégories à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (130.328 francs), et travaux des chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires non subventionnés par l'État (133.472 francs).
	Loi du 24 janvier 1896	78.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 28 février 1898..	85.500 »	id. id.
	Délib. du 25 août 1898..	76.200 »	id. id.
	Délib. du 25 août 1898..	100.000 »	Acquisition de terrains pour la construction d'un chemin de fer d'intérêt général.
	Délib. du 25 août 1898..	100.000 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Délib. du 25 août 1899..	100.000 »	id.
	Délib. du 23 août 1900..	84.400 »	id.
	Délib. du 22 août 1901..	82.400 »	Construction du pont de Saint-Sernin et travaux de chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délibérations des 22 et 23 août 1901.......	80.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1901..	132.000 »	Agrandissement et installation de l'asile d'aliénés de Rodez.
	Délib. du 7 oct. 1902..	45.000 »	Travaux de réparation des dégâts causés à des chemins d'intérêt commun par l'orage du 25 août 1901.
	Délib. du 8 oct. 1902..	107.500 »	Travaux des chemins vicinaux de toutes catégories à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délibération du 13 avril et 24 août 1904.	115.900 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 25 août 1904.	77.900 »	Travaux des chemins vicinaux de toutes catégories à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1905.	35.450 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un circuit téléphonique Villefranche-Rodez.
	Délib. du 24 août 1905.	129.200 »	Travaux des chemins vicinaux de toutes catégories à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
Bouches-du-Rhône..	Loi du 18 juillet 1879.	600.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 2 août 1881 (art. 1er, § 1er)......	3.000.000 »	Travaux des lignes vicinales classées antérieurement à la loi du 10 avril 1879.
	Loi du 2 août 1881 (art. 1er, § 2).......	1.500.000 »	Achèvement des autres chemins vicinaux.
	Loi du 7 août 1883..	1.000.000 »	Payement de subventions pour la construction de maisons d'école.
	Loi du 25 juillet 1894 (art. 1er.).........	2.500.000 »	Travaux d'achèvement des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 25 juillet 1894 (art. 2)............	500.000 »	Payement des subventions promises à l'État pour la construction des chemins de fer d'intérêt général de La Calade à Salon et de Valdonne à La Barque-Fuveau.
	Loi du 24 juillet 1897..	980.000 »	Subvention à l'État pour la construction du chemin de fer d'intérêt général de La Calade à Salon.
	Loi du 4 août 1897...	1.500.000 »	Subvention à la ville de Marseille pour les travaux d'assainissement de cette ville, déclarés d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1891.
	Délib. du 22 oct. 1898..	380.000 »	Subventions pour travaux d'utilité agricole et communale.
	Délib. du 25 mai 1900..	1.246.627 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 24 oct. 1900..	420.000 »	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Délib. du 21 oct. 1903.	440.000 »	Subventions à l'État pour la construction des chemins de fer d'intérêt général de la Calade à Salon et de Valdonne à la Barque-Fuveau.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c	
Bouches-du-Rhône. (*Suite*)	Décret du 23 mai 1906 (art. 1)	6.666.666 »	Subvention à l'État par l'entremise de la Chambre de commerce de Marseille en vue des frais d'établissement du canal de Marseille au Rhône.
	Décret du 23 mai 1906 (art. 2)	472.000 »	Subvention à la ville d'Aix pour l'exécution du projet de renovation de l'alimentation en eau potable (150.000 francs): subvention à la ville d'Arles pour l'exécution d'un projet d'alimentation en eau potable (262.000 francs): subvention à la commune d'Istres pour l'acquisition du canal de Craponne-Grignan (60.000 francs).
	Décret du 23 mai 1906 (art. 3)	200.000 »	Subvention en vue de l'exposition coloniale de Marseille.
	Décret du 23 mai 1906 (art. 4)	444.444 44	Subvention au syndicat de la Vallée-des-Baux en vue des frais d'établissement de ce canal.
	Décret du 23 mai 1906 (art. 5)	134.115 93	Travaux d'agrandissement de l'école normale d'instituteurs d'Aix.
	Décret du 23 mai 1906 (art. 6)	1.485.220 24	Remboursement anticipé des emprunts autorisés par l'art. 2 de la loi du 25 juillet 1894, par la loi du 24 juillet 1897 et par délibération du 21 octobre 1903.
Calvados	Loi du 10 avril 1880	1.058.800 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 12 avril 1880	3.000.000 »	Amortissement de la dette départementale.
	Loi du 7 août 1882	600.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs et appropriation de l'école normale d'institutrices.
	Loi du 5 avril 1883	1.500.000 »	Travaux des lignes de grande communication et des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 12 juillet 1883	1.720.000 »	Subvention pour les travaux des chemins de fer de Vire à Saint-Lô avec embranchement sur Caen et de Fougères à Vire.
	Loi du 27 juillet 1883	250.000 »	Travaux des lignes de grande communication.
	Loi du 18 juillet 1890	204.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 mai 1891	209.200 »	id. id.
	Loi du 12 déc. 1891	154.600 »	Construction des tramways départementaux de Grandcamp à Isigny et de Dives à Luc-sur-Mer.
	Loi du 16 janvier 1892	166.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 18 janvier 1893	216.800 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	253.700 »	id. id.
	Loi du 12 juillet 1894	109.600 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication n°s 65 et 205.
	Loi du 8 déc. 1894	400.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (244.120 francs), et travaux des mêmes lignes non subventionnées par l'État (155.880 francs).
	Loi du 10 mars 1896 (art. 1er)	112.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 mars 1896 (art. 2)	450.800 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Loi du 20 février 1897 (art. 1er)	112.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 février 1897 (art. 2)	354.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication non susceptibles d'être subventionnés par l'État.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DÉSTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
	Loi du 4 août 1897....	3.300.000 »	Exécution du réseau de tramways départementaux dont l'établissement a été déclaré d'utilité publique par décret du 15 juin 1897.
	Loi du 23 février 1898 (art. 1er).........	118.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 23 février 1898 (art. 2)...........	184.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun non susceptibles d'être subventionnés.
	Loi du 15 avril 1898..	454.000 »	Construction d'une maison cellulaire d'arrêt, de justice et de correction à Caen et aménagement de cellules de dépôt de l'ancienne prison.
	Décret du 1er mai 1899 (art. 1er)..........	110.500 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
Calvados (*Suite*)....	Décret du 1er mai 1899 (art. 2)............	153.500 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Décrets du 8 déc. 1899 et du 22 nov. 1900..	1.646.500 »	Établissement des tramways de la mine de Littry à Balleroy et de Bayeux à la gare de Besace (chemin de fer d'intérêt général de Caen à Vire) par Caumont.
	Décret du 23 oct. 1901 .	117.700 »	Établissement du tramway de raccordement à la gare de l'Ouest, à Caen, des deux lignes de tramways de Caen à Ouistreham, à Dives et à Luc-sur-Mer, et de Caen à Falaise.
	Délib. du 21 août 1902..	340.000 »	Établissement du tramway de Caen à Falaise déclaré d'utilité publique par décret du 15 juin 1897.
	Décret du 3 juin 1903.	555.000 »	Établlissement du tramway de Cormeilles à Pont-l'Évêque déclaré d'utilité publique par décret du 27 septembre 1902.
	Délib. du 9 oct. 1905.	1.080.000 »	1° Avance à l'État pour la construction d'un réseau téléphonique départemental; 2° rachat et incorporation à ce réseau des circuits existant dans le Calvados et non encore remboursés.
	Loi du 12 mai 1869...	3.350.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 9 août 1879..	1.200.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 1er déc. 1881..	125.000 »	Installation de l'école normale d'instituteurs.
	Loi du 21 déc. 1882..	195.000 »	Payement d'une subvention destinée à la construction d'un lycée à Aurillac.
	Loi du 23 juillet 1883.	750.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 25 mars 1889..	80.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 17 mars 1890..	149.700 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 juillet 1891.	42.400 »	Reconstruction du pont de Massiac au passage de la route départementale n° 3 de Murat à Massiac.
	Loi du 23 nov. 1891..	150.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 janvier 1892.	146.100 »	id. id.
	Loi du 22 déc. 1892..	135.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	164.500 »	id. id.
Cantal...........	Loi du 29 déc. 1894..	160.500 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 mars 1896.	97.600 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 juillet 1896.	85.861 »	Dépenses d'acquisition, de restauration et d'agrandissement de l'école normale d'institutrices d'Aurillac.
	Loi du 21 déc. 1896..	101.600 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 18 déc. 1897..	105.556 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1898.	112.500 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1899.	116.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1900.	108.400 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Cantal (*Suite*)	Délib. du 21 août 1901	114.800 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 19 août 1902	121.844 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 18 août 1903	117.670 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 14 nov. 1903	538.100 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 24 août 1904	117.765 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 4 mai 1905		id. id.
	Décret du 17 août 1906	171.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement de la ligne téléphonique directe d'Aurillac à Toulouse.
Charente	Loi du 27 mars 1874	1.000.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 24 juillet 1880	2.600.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 21 déc. 1882	400.000 »	Travaux de construction de deux écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices.
	Loi du 10 avril 1891	51.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 6 mars 1893	98.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	70.000 »	id. id.
	Loi du 9 avril 1895	40.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880
	Loi du 28 février 1896	57.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 11 février 1897	60.000 »	id. id.
	Loi du 23 déc. 1897	69.000 »	id. id.
	Décret du 19 nov. 1898	2.428.800 »	Travaux d'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 13 juin 1904	499.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880 et réparation des dégâts causés aux chemins vicinaux par les inondations du mois de février 1904.
	Décret du 10 nov. 1904, modifié par le décr. du 20 novembre 1905	282.000 »	Payement des dépenses qui seront faites pour combattre l'invasion des campagnols. *Avances à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental et création d'un circuit téléphonique direct Angoulême-Paris. (308.787 fr. 61).*
Charente-Inférieure	Loi du 3 août 1875 (art. 2)	1.000.000 »	Achèvement des chemins ordinaires dont les communes auront confié l'exécution au département.
	Loi du 27 juillet 1880 (art. 1er, § 1er)	500.000 »	Travaux des lignes d'intérêt commun provenant d'anciens chemins ordinaires compris dans le réseau subventionné. *Travaux des chemins vicinaux ordinaires et des chemins d'intérêt commun. (Loi du 15 avril 1882, art. 1er.)*
	Loi du 27 juillet 1880 (art. 1er, § 2)	500.000 »	Achèvement des lignes d'intérêt commun qui n'ont pas appartenu au réseau subventionné et qui ont été classées postérieurement au 10 avril 1879 *Travaux des chemins vicinaux ordinaires et des chemins d'intérêt commun. (Loi du 15 avril 1882, art. 1er.)*
	Loi du 15 avril 1882 (art. 2)	500.000 »	Travaux des lignes de grande communication.
	Loi du 12 août 1882	350.000 »	Travaux des lignes d'intérêt commun.
	Loi du 5 janvier 1883	70.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 27 février 1885	6.000 »	Travaux d'appropriation et d'aménagement de l'école normale d'institutrices de La Rochelle.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	MONTANT des emprunts autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Charente-Inférieure (*Suite*).	Loi du 10 avril 1891..	24.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 25 mars 1892..	79.800 »	id. id.
	Loi du 30 juin 1892...	45.000 »	Rachat du péage établi sur le pont de Brives-Chérac, sur la Charente, au passage du chemin d'intérêt commun n° 35 (ancien réseau).
	Loi du 21 janvier 1893.	19.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 mai 1893 (art. 1er)	7.002.500 »	Établissement d'un réseau de tramways et de chemins de fer d'intérêt général à voie étroite. *Jusqu'à concurrence de 304.365 fr. 20, payement des subventions dues pour l'établissement des chemins de fer d'intérêt général de Saint-Jean-d'Angély à Marans, à Civray et à Cognac. (Loi du 20 juillet 1897, art. 1er.)*
	Loi du 30 mai 1893 (art. 2)............	705.000 »	Remboursement par anticipation de l'emprunt autorisé par la loi du 4 juin 1875.
	Loi du 20 déc. 1893...	18.900 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 17 juillet 1894.	1.000.000 »	Remboursement par anticipation des emprunts contractés en exécution des lois des 5 août 1885, 9 février 1888 et 3 décembre 1889.
	Loi du 22 juillet 1895.	220.500 »	Dépenses de construction et d'installation des casernes de gendarmerie de Marennes, de Muron, de Tonnay-Charente, de Mortagne-sur-Gironde et d'Aulnay.
	Loi du 2 juillet 1896..	150.800 »	Travaux de construction de deux casernes de gendarmerie à Saint-Jean-d'Angély et à Tonnay-Boutonne.
	Loi du 9 mars 1897.	41.800 »	Acquisition et appropriation de la caserne de gendarmerie de Royan.
	Loi du 29 mars 1897.	200.000 »	Construction et aménagement de quartiers nouveaux dans l'asile public d'aliénés de Lafond.
	Loi du 14 avril 1897..	625.000 »	Établissement d'un pont à transbordeur (système Arnodin) sur la Charente, à Martrou, et construction des voies d'accès y relatives.
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 2)...........	304.365 20	Établissement du réseau de tramways départementaux déclaré d'utilité publique par le décret du 20 janvier 1893.
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 3)...........	10.134 80	Subvention pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Saint-Jean-d'Angély à Civray, à Cognac et à Marans.
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 4)...........	160.000 »	Subvention pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Courçon à Épannes.
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 5)...........	66.500 »	Travaux des routes départementales en vue de l'établissement des tramways départementaux.
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 6)...........	63.000 »	Établissement d'un pont à transbordeur (système Arnodin) sur la Charente, à Martrou, et construction des voies d'accès y relatives.
	Délib. du 19 avril 1898.	33.500 »	Construction du pont de Sablon au passage du chemin de grande communication n° 7.
	Délib. du 12 avril 1899.	65.000 »	Travaux de construction et d'aménagement à l'asile d'aliénés de Lafond.
	Décret du 25 mars 1901.	7.480.000 »	Établissement du réseau de tramways départementaux déclaré d'utilité publique par décret du 22 décembre 1900.
	Délib. du 21 août 1901..	73.547 »	Construction du pont de la Perrotine (chemin de grande communication n° 105).
	Délib. des 20 août 1902 et 21 avril 1903.....	81.000 »	Construction du pont de Chauveau (chemin de grande communication n° 65).
	Délib. des 22 avril et 19 août 1903......	90.450 »	Avances à l'État pour la création de nouveaux circuits téléphoniques départementaux.
	Délib. du 19 août 1903.	190.000 »	Acquisition et appropriation de l'immeuble Dupont contigu à la préfecture.
	Décret du 9 nov. 1903.	530.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt général de Barbezieux à Saint-Mariens.
	Décret du 16 juin 1904.	43.000 »	Subventions aux communes en vue des dépenses nécessitées pour la destruction des campagnols.
	Décret du 21 juillet 1904	190.000 »	Construction d'une école normale de garçons à la Genette, près La Rochelle.
	Délib. des 24 août et 12 décembre 1904...	3.560.000 »	Rechargements cylindrés des chaussées des chemins de grande communication et de certains chemins d'intérêt commun.
	Délib. du 2 mai 1905.	70.129 35	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Décret du 10 août 1905.	200.000 »	Subventions aux communes en vue des dépenses occasionnées par la destruction des campagnols.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Cher	Loi du 8 mai 1869 (art. 1er, § 1er)	500.000 »	Achèvement des chemins d'intérêt commun.
	Loi du 23 juillet 1870.	2.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires compris dans le réseau subventionné.
	Loi du 23 mai 1872	300.000 »	Travaux d'art à exécuter sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 9 août 1879	160.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 7 juin 1881 (art. 1er)	250.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 7 juin 1881 (art. 2)	211.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 22 juillet 1882 (art. 1er, § 1er)	251.300 »	Travaux des lignes de grande communication.
	Loi du 22 juillet 1882 (art. 1er, § 2)	83.700 »	Rachat de ponts à péage.
	Loi du 22 juillet 1882 (art. 2)	155.000 »	Édifices départementaux.
	Loi du 11 déc. 1882 (art. 1er, § 2)	60.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices à Bourges.
	Loi du 30 juin 1884	67.500 »	Rachat de la concession du pont à péage de Fourchambault.
	Loi du 13 août 1885	161.000 »	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Loi du 14 août 1885	50.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 18 février 1886.	9.000 »	Travaux d'appropriation de l'école normale d'institutrices.
	Loi du 23 juillet 1886 (art 1er)	100.000 »	Rachat du péage des ponts de Cosne.
	Loi du 23 juillet 1886 (art. 2)	260.000 »	Achèvement de l'asile de Beauregard et des travaux des bâtiments départementaux.
	Loi du 23 juin 1893	16.000 »	Construction du pont d'Ainay-le-Vieil, au passage du chemin de grande communication n° 1.
	Loi du 1er juin 1895	3.673.000 »	Remboursement par anticipation des emprunts autorisés par les lois des 4 et 30 décembre 1890 et 3 février 1894 (3.448.000 fr.). Exécution de travaux d'amélioration des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun (50.000 fr.); travaux d'agrandissement et d'ameublement de l'hôtel de la préfecture (175.000 fr).
	Loi du 13 déc. 1898	40.000 »	Construction et ameublement d'un pavillon de pensionnaires dans l'asile d'aliénés de Beauregard.
	Délib. du 25 avril 1900.	9.600 »	Construction de deux ponts sur l'Arnon.
	Délib. du 23 août 1901	530.575 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 11 nov. 1902.	756.200 »	Établissement du tramway de Vierzon à Graçay et à la limite du département de l'Indre.
	Délib. du 9 avril 1902.	90.100 »	Reconstruction de la caserne de gendarmerie de Saint-Amand.
	Décret du 26 janv. 1903.	6.608.400 »	Établissement des deux lignes de chemins de fer d'intérêt local déclarées d'utilité publique par la loi du 19 décembre 1902.
	Délib. du 4 mai 1905.	147.980 »	Avance à faire à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 26 août 1905.	189.750 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un 2e circuit téléphonique Bourges-Paris, d'un circuit Sancerre-Cosne et pour le prolongement jusqu'à Vierzon du circuit Bourges-Mehun.
	Décret du 21 juil. 1906.	266.920 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental complémentaire.
Corrèze (*Suite*)	Loi du 5 mai 1869	1.500.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 2 avril 1880	2.000.000 »	id. id.
	Loi du 17 juillet 1889.	250.000 »	Travaux de réfection des chemins de grande communication.
	Loi du 5 juin 1891	33.000 »	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Rabès.
	Loi du 4 juillet 1892	200.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 juillet 1892	25.000 »	Frais d'acquisition et d'installation de la caserne de gendarmerie de Meynac.
	Loi du 23 mars 1893	39.665 47	Travaux de reconstruction de la caserne de gendarmerie de Tulle,

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3 fr. c.	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
Corrèze	Loi du 5 juin 1893....	34.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Bugeat.
	Loi du 24 juillet 1893.	145.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893...	106 600 »	id. id.
	Loi du 21 déc. 1893..	34.000 »	Dépenses de l'acquisition de la caserne de gendarmerie de Larche.
	Loi du 5 avril 1895...	129.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (105.500 fr.), et travaux des mêmes lignes non susceptibles d'être subventionnées par l'État (23.500 fr.).
	Loi du 13 mars 1896..	20.000 »	Travaux des chemins vicinaux non subventionnés par l'État.
	Loi du 29 mars 1896..	68 400 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 mars 1896..	6.040 »	Travaux de chemins vicinaux d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 23 juin 1896..	26.200 »	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Délib. du 22 août 1896	10.700 60	Achèvement du palais de justice de Brive.
	Loi du 16 février 1897.	97.319 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 mars 1897 .	5.216 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 30 avril 1897	15.455 75	Acquisition d'immeubles destinés à l'agrandissement du dépôt de mendicité de Rabès.
	Loi du 24 juillet 1897.	3.232 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 déc.' 1897...	114.500 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Brive.
	Loi du 26 déc. 1897...	35.775 »	Restauration de la caserne de gendarmerie d'Ussel. *Reconstruction de cette caserne. (Décret du 17 novembre 1902.)*
	Loi du 27 déc. 1897...	77.405 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par l'État
	Loi du 23 février 1898.	50.000 »	Subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Felletin à Ussel.
	Délib. du 15 avril 1899.	20.000 »	Établissement d'une ligne téléphonique.
	Délib. du 15 avril 1899.	10.000 »	Agrandissement du dépôt de mendicité de Rabès.
	Décret du 28 avril 1899.	92.628 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par l'État.
	Décret du 29 avril 1899.	37.332 »	Construction de caserne de gendarmerie d'Ayen.
	Décret du 30 mars 1900	100.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par l'État.
	Décret du 28 juin 1901.	96.675 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun à subventionner par l'État.
	Décret du 11 nov. 1901.	22.560 47	Travaux d'achèvement des casernes de gendarmerie de Tulle, de Brive et d'Ayen.
	Décret du 9 mai 1902...	89.892 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner par l'État.
	Décret du 30 mai 1902..	172.410 20	Construction d'une nouvelle école normale d'instituteurs à Tulle.
	Décret du 23 mai 1903.	92.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 3 juin 1903.	31.825 »	Reconstruction de la caserne de gendarmerie d'Ussel.
	Délib. du 13 avril 1904.	10.000 »	Acquisition d'immeubles destinés au dépôt de mendicité de Rabès.
	Délib. du 4 mai 1905..	10.000 »	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Rabès.
Corse	Loi du 2 janvier 1878.	260.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 27 juillet 1880.	800.000 »	id. id.
	Loi du 6 août 1881 ...	50.000 »	Service du phylloxéra. - *Aménagement de l'ancienne caserne de gendarmerie d'Ajaccio pour l'installation des services de la voirie vicinale et du vice-rectorat; création, dans les dépendances des mêmes bâtiments, d'une salle d'examen et d'un local pour les archives départementales. (Loi du 21 février 1897.)*
	Loi du 13 août 1884..	250.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 28 juillet 1888.	40.000 »	id. id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Corse (*Suite*)......	Loi du 10 avril 1889..	68.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 17 sept. 1890.	120.000 »	Dépenses des aliénés et des enfants assistés en 1889 et années antérieures.
	Loi du 12 déc. 1891..	900.000 »	Remboursement par anticipation d'emprunts contractés en vertu des lois des 6 juillet 1862, 6 août 1881, 22 décembre 1883 et 23 novembre 1886 (720.870 fr.), et diverses dépenses d'intérêt départemental (179.130 fr.).
	Loi du 25 mars 1892..	35.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 nov. 1892..	37.000 »	id. id.
	Loi du 23 juin 1893..	22.000 »	Réparation des dégâts causés aux chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun par l'ouragan du 9 novembre 1892.
	Loi du 20 déc. 1893..	47.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 27 déc. 1894..	76.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 8 janvier 1896.	48.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 7 nov. 1896...	70.000 »	Payement des sommes dues au sieur Monlaü, entrepreneur de la prison cellulaire de Corte.
	Loi du 16 février 1897.	54.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 juillet 1897.	35.000 »	Payement de travaux effectués sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 15 avril 1898 ..	23.100 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 2 sept. 1898.	35.900 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. 1er sept. 1899..	40.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 22 juin 1901.	60.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 1er mai 1902.	45.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 29 oct. 1903.	64.300 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 26 mars 1904.	52.500 »	id. id.
	Décret du 27 mars 1905.	54.700 »	id. id.
	Délib. du 14 oct. 1905.	45.800 »	id. id.
Côte-d'Or.........	Loi du 26 avril 1881..	623.300 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 1er août 1881..	400.000 »	Travaux des lignes d'intérêt commun.
	Loi du 13 juillet 1886.	103.100 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 21 juin 1890...	97.000 »	Travaux des chemins vicinaux subventionnés en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 9 avril 1891...	70.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 25 mars 1892..	51.300 »	id. id.
	Loi du 17 mars 1893..	34.700 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	30.300 »	id. id.
	Délib. du 19 avril et 30 août 1901.......	1.200.000 »	Construction des tramways de Dijon à Saint-Seine et de Mornay à Champlitte.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Côtes-du-Nord	Loi du 25 février 1874	1.500.000 »	Achèvement des chemins vicinaux ordinaires dont les communes auront confié l'exécution au département.
	Loi du 7 avril 1880 (art. 1er, § 1er)	856.400 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 7 avril 1880 (art. 1er, § 2)	54.000 »	Rachat des ponts à péage situés sur les lignes vicinales.
	Loi du 14 avril 1881 (art. 1er, § 1er)	32.000 »	Travaux des lignes ordinaires comprises dans le réseau subventionné.
	Loi du 14 avril 1881 (art. 1er, § 2)	133.000 »	Achèvement des lignes de la même catégorie qui ne sont pas classées dans ce réseau.
	Loi du 28 mars 1883	340.000 »	Construction de deux écoles normales, l'une d'instituteurs et l'autre d'institutrices.
	Loi du 2 avril 1889	71.900 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 17 mars 1890	78.600 »	id. id.
	Loi du 9 avril 1891	68.500 »	id. id.
	Loi du 7 janvier 1892	76.400 »	id. id.
	Loi du 18 janvier 1893	97.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	77.600 »	id. id.
	Loi du 15 avril 1895	121.200 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (98.250 fr.), et travaux des mêmes lignes non susceptibles d'être subventionnées par l'État (22.950 fr).
	Loi du 29 déc. 1898	704.968 »	Payement des sommes mises à la charge du département par arrêt du Conseil d'État du 21 mai 1897.
	Délib. du 25 avril 1900	2.000 »	Payement de subventions aux éleveurs pour envoi de chevaux à l'Exposition universelle de 1900.
	Décret du 21 déc. 1900	10.743.750 »	Établissement du réseau de chemins de fer local déclaré d'utilité publique par la loi du 21 mars 1900.
	Délib. des 23 août 1900 et 17 avril 1901	350.140 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 22 avril 1903	23.200 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.
	Délib. des 22 avril et 19 août 1903	147.875 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un 2e circuit téléphonique de St.-Brieuc à Paris.
	Délib. du 12 avril 1904	33.870 »	Avance à l'État en vue de l'établissement du téléphone dans 8 communes du département.
	Délib. du 13 avril 1904	295.750 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un circuit téléphonique entre St.-Brieuc et Paris.
	Délib. du 25 août 1904	16.860 »	Avance à l'État en vue de l'établissement du téléphone dans 4 communes du département.
Creuse	Loi du 15 mai 1869	800.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 17 mai 1872	320.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 12 août 1876	250.000 »	Travaux des chemins d'intérêt commun.
	Loi du 15 avril 1880	1.000.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 15 juin 1881	580.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 12 juillet 1883	100.000 »	Frais de construction d'une école normale d'instituteurs.
	Loi du 6 mars 1885	50.000 »	Payement de la part contributive du département dans la fondation d'un lycée de jeunes filles à Guéret.
	Loi du 18 février 1886	183.000 »	Travaux de construction et d'installation d'une école normale d'instituteurs à Guéret.
	Loi du 19 juillet 1886	46.100 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 22 février 1888	163.500 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 10 janvier 1889	30.000 »	Acquisition du mobilier nécessaire à l'installation de l'école normale d'institutrices de Guéret.
	Loi du 25 juin 1891	100.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 15 janvier 1892	83.500 »	id. id.
	Loi du 6 mars 1893	96.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	98.000 »	id. id.
	Loi du 16 avril 1895	100.000 »	id. id.
	Loi du 28 février 1896	59.600 »	id. id.
	Loi du 3 mars 1897	73.783 »	id. id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Creuse (*Suite*)	Loi du 5 avril 1897..	92.500 »	Subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Felletin à Ussel.
	Loi du 23 février 1898.	79.143 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880
	Décret du 24 mars 1899.	62.628 »	id. id.
	Décret du 19 juillet 1900	320.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Guéret (200.000 fr.). Subvention à l'État pour la construction du chemin de fer d'intérêt général de Guéret à La Châtre (120.000 fr.).
	Décret du 25 mars 1901	57.556 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 21 août 1901.	226.500 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 3 mai 1902.	50.170 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 23 déc. 1902.	175.000 »	Payement des subventions promises à l'État pour la construction du chemin de fer d'intérêt général de Guéret à La Châtre.
	Décret du 15 mars 1903.	50.529 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 12 avril 1904.	50.212 »	id. id.
	Délib. du 13 avril 1904.	49.200 »	Payement des dépenses d'acquisition de la sous-préfecture d'Aubusson.
	Délib. du 2 mai 1905..	75.940 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un deuxième réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 24 avril 1906.	7.410 »	Avance à l'État en vue de compléter l'installation du deuxième réseau téléphonique départemental.
Dordogne	Loi du 6 juillet 1870.	2.280.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 11 février 1878.	1.250.000 »	id.
	Loi du 23 mars 1882..	60.000 »	Installation d'une école normale d'institutrices à Périgueux.
	Loi du 8 avril 1882 (art. 1er, § 1er)......	550.000 »	Travaux des lignes d'intérêt commun et des chemins ordinaires classés antérieurement au 10 avril 1879.
	Loi du 8 avril 1882 (art. 1er, § 2).......	250.000 »	Travaux des chemins ordinaires nouvellement classés.
	Loi du 28 avril 1883.	23.700 »	Travaux d'agrandissement et d'achèvement de l'école normale d'institutrices de Périgueux.
	Loi du 16 juin 1885..	500.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 23 juillet 1886.	5.456.160 »	Remboursement d'une partie de la dette départementale.
	Loi du 13 avril 1887.	5.365.100 »	Payement de la subvention due pour la construction des tramways de Périgueux Saint-Pardoux et de Périgueux à La Juvénie.
	Loi du 30 déc. 1887..	141.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 23 juillet 1889.	324.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 17 mars 1890.	116.700 »	id. id.
	Loi du 10 mars 1891..	125.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 7 janvier 1892.	110.000	id. id.
	Loi du 22 déc. 1892.	176.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	157.000 »	id. id.
	Délib. du 25 août 1894.	48.000 »	Rachat du péage du pont de Couze.
	Loi du 16 avril 1895..	141.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 16 déc. 1895..	102.000 »	id. id.
	Loi du 24 déc. 1896..	106.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 18 déc. 1897..	107.000 »	id. id.
	Loi du 23 janvier 1898.	902.500 »	Établissement du tramway de Périgueux à Vergt.
	Délib. du 31 août 1898.	114.900 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1900.	80.000 »	id. id.
	Délib. du 24 août 1901..	35.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Thiviers.
	Délib. du 24 août 1901..	79.187 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1902.	77.500 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 21 août 1903 et 12 avril 1904.	84.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1904.	20.000 »	Payement du prix d'acquisition de la gendarmerie de Saint-Vincent-de-Connezac.
	Délib. du 26 août 1904.	88.100 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'autorisation 2	MONTANT des emprunts autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Dordogne (*Suite*)	Délib. du 3 mai 1905	22.000 »	Acquisition d'un immeuble destiné au service des enfants assistés.
	Délib. du 23 août 1905	36.941 »	Travaux de reconstruction du pont de Saint-Aulaye.
	Délib. du 25 août 1905	102.251 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 18 déc. 1905 et 23 avril 1906	230.000 »	Avances à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental et remboursement à divers des avances faites à l'État pour les circuits actuels.
	Délib. du 23 mai 1906	20.000 »	Acquisition de la caserne de gendarmerie de Sigoulès.
Doubs	Loi du 12 avril 1880	1.200.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 27 juin 1881	900.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Délib. du 7 avril 1891	50.000 »	École régionale de Montbéliard.
	Loi du 23 mars 1892	40.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 22 juillet 1892	20.000 »	id. id.
	Loi du 5 déc. 1892	60.000 »	id. id.
	Loi du 1er juillet 1893	500.000 »	Travaux d'amélioration des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Délib. des 10 juillet et 24 août 1893	200.000 »	Indemnités aux agriculteurs éprouvés par la sécheresse.
	Loi du 20 déc. 1893	130.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 déc. 1894	51.800 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 27 déc. 1898	825.000 »	Établissement de chemins de fer d'intérêt local et de tramways départementaux.
	Décret du 26 nov. 1899	391.000 »	Établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 24 avril 1900	290.000 »	Avance à l'État en vue de la création d'une ligne téléphonique directe de Besançon à Paris.
	Décret du 3 juil. 1901	489.700 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Morteau à Maîche.
	Délib. du 7 avril 1902	154.740 24	Construction d'un tribunal à Montbéliard.
	Délib. du 19 août 1902	192.600 »	Avance à l'État en vue de l'établissement du 2e réseau téléphonique.
	Décret du 18 juil. 1905	135.800 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Maiche à Trévillers.
	Délib. du 23 août 1905	136.100 »	Avance à l'État en vue de l'établissement du deuxième réseau téléphonique supplémentaire et de la création d'un circuit direct Baume-Laissey-Besançon.
	Décret du 21 juillet 1906	883.500 »	Paiement de la subvention promise aux concessionnaires du chemin de fer d'intérêt local de Besançon à Amathay-Vésigneux déclaré d'utilité publique le 23 février 1906 en vue de la construction de cette ligne.
Drôme	Loi du 27 juillet 1872	525.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 23 mars 1880	548.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 26 avril 1881	260.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 31 mars 1882	300.000 »	Établissement de l'école normale d'institutrices de Valence.
	Loi du 26 juillet 1883	1.375.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 13 août 1884	58.000 »	Travaux d'agrandissement de l'école normale d'instituteurs.
	Loi du 19 juillet 1886	146.000 »	Achèvement de l'école normale d'institutrices de Valence.
	Loi du 23 juillet 1886	20.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 12 juillet 1888	32.000 »	id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Drôme (*Suite*).....	Loi du 28 juillet 1888.	46.400 »	Acquisition de l'immeuble occupé par la sous-préfecture de Nyons.
	Loi du 18 avril 1889..	64.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 9 avril 1890..	71.600 »	Travaux des lignes vicinales subventionnées en vertu de la loi du 12 mars 1880 (51.600 fr.), et payement de la subvention allouée au département de l'Ardèche en faveur de la construction du pont de la Voulte-sur-le-Rhône (20.000 fr.).
	Loi du 14 avril 1891..	170.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (154.700 fr.), et rachat du pont à péage d'Allex-Grâne au passage du chemin d'intérêt commun n° 25 (16.000 fr.).
	Délib. du 22 août 1891.	83.600 »	Travaux de grosses réparations à la préfecture.
	Loi du 23 mars 1892.	169.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 janvier 1893.	181.200 »	id. id.
	Loi du 24 janvier 1893.	55.000 »	Réparation des dégâts causés aux chemins vicinaux de toute catégorie par l'ouragan du 17 juillet 1892.
	Loi du 20 déc. 1893.	197.500 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 avril 1895..	292.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (202.848 fr.), et travaux des mêmes lignes non susceptibles d'être subventionnées par l'État (89.152 fr.).
	Loi du 10 janvier 1896.	149.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 mars 1896.	970.000 »	Payement des subventions consenties en faveur de l'État en vue de la construction de la ligne ferrée d'intérêt général de Nyons à Pierrelatte, déclarée d'utilité publique par la loi du 2 août 1882.
	Loi du 21 juillet 1896.	100.000 »	Payement de la subvention promise à l'Etat pour la reconstruction du pont suspendu de Valence, sur le Rhône, au passage de la route nationale n° 7.
	Loi du 10 juin 1897 (art. 1er)...........	148.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 juin 1897 (art. 2)...........	78.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Loi du 28 février 1898.	90.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 28 fév. 1899.	45.000 »	Travaux de rectification du chemin d'intérêt commun n° 51 aux abords du ravin de Mallaval.
	Décret du 28 fév. 1899.	130.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 13 juin 1900.	110.000 »	id. id.
	Délib. du 17 avril 1901.	155.000 »	id. id.
	Délib. du 18 avril 1901.	238.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 21 août 1901.	130.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 21 août 1901.	80.000 »	Travaux à exécuter sur les routes départementales et les chemins vicinaux pour réparations des avaries causées par les inondations de 1900.
	Délib. du 22 août 1901..	75.600 »	1° Travaux neufs ou de grosses réparations à exécuter sur les routes départementales; 2° construction d'une caserne de gendarmerie à Chabeuil; 3° restauration de la sous-préfecture de Montélimar; 4° réfection des planchers des bâtiments occupés par le service vicinal; 5° reconstruction d'un mur de clôture de la prison de Montélimar.
	Délib. du 21 août 1902.	145.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 14 fév. 1903.	200.000 »	Subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général d'Orange à Vaison et au Buis-les-Baronnies.
	Délib. du 20 août 1903.	140.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1904.	150.000 »	id. id.
	Décret du 27 mai 1905.	370.000 »	Établissement du tramway de Taulignan à la station de Chamaret du réseau P.L.M.
	Décret du 28 juil. 1905.	1.550.000 »	Établissement des tramways de Valence à Upie et à Crest et de Romans à Bourg-le-Péage.
	Délib. du 24 août 1905.	47.000 »	Construction d'une prison cellulaire à Die.
	Délib. du 24 août 1905.	120.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1905.	125.000 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Eure	Loi du 27 juillet 1867.	1.365.000 »	Construction d'un chemin de fer d'intérêt local de Gisors à Vernonnet.
	Loi du 5 mai 1869...	4.970.000 »	Construction des chemins de fer d'intérêt local d'Évreux à Montaure (près Elbeuf), de Saint-Georges (près Dreux) à Acquigny et de Gisors à Vernon.
	Loi du 29 mars 1872.	2.806.000 »	Remboursement de la contribution de guerre imposée par les armées allemandes et payement des terrains acquis pour la construction des chemins de fer d'intérêt local.
	Délib. du 22 août 1873.	426.285 20	Construction d'un chemin de fer.
	Loi du 14 août 1879..	945.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 12 avril 1880..	40.000 »	Rachat d'un pont à péage situé sur une ligne vicinale.
	Loi du 8 avril 1882...	300.000 »	Travaux des lignes de grande communication.
	Loi du 30 juin 1884..	20.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication.
	Loi du 5 août 1884..	300.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs.
	Loi du 23 nov. 1891.	15.000 »	Construction d'une école annexe à l'école normale d'instituteurs d'Évreux.
	Loi du 14 déc. 1891..	8.330.000 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Décrets des 28 déc. 1899 et 28 mai 1900.....	1.161.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Cormeilles à Glos-Montfort.
	Délib. du 23 août 1901..	67.700 »	Avance à l'État en vue de l'installation d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 3 déc. 1903.	1.476.000 »	1° Avance à l'État en vue de l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Charleval à Serqueux ; 2° construction du chemin de fer d'intérêt local de Bernay à Cormeilles ; 3° construction du tramway de Cormeilles à Pont-l'Évêque.
	Délib. du 26 août 1904.	300.000 »	Reconstruction de la prison d'Évreux.
	Délib. du 3 mai 1905..	16.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'une ligne téléphonique de Bernay à Lisieux.
Eure-et-Loir	Loi du 12 avril 1880 (art. 1er, § 1er)......	3.500.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun classées antérieurement à la loi du 10 avril 1879 ou qui, à cette époque, étaient comprises dans le réseau subventionné des chemins ordinaires.
	Loi du 13 mars 1883.	270.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 23 juillet 1897.	1.915.000 »	Établissement du réseau de tramways à vapeur déclaré d'utilité publique par décret du 27 février 1897.
	Décret du 21 sept. 1900.	4.175.000 »	Payement des condamnations prononcées contre le département par arrêt du Conseil d'État du 2 juin 1899. — Travaux complémentaires de premier établissement des tramways départementaux.
	Décret du 25 nov. 1905	4.230.000 »	Établissement des tramways de Chartres à Angerville et de Broû à Nogent-le-Rotrou.
Finistère	Loi du 28 juillet 1874.	1.500.000 »	Achèvement des chemins ordinaires dont l'exécution aura été confiée par les communes au département.
	Loi du 20 avril 1881.	2.400.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 16 mars 1882.	345.000 »	Établissement des écoles normales primaires de Quimper.
	Loi du 14 mars 1883.	1.150.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 31 mars 1892.	201.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 6 mars 1893..	47.000 »	id. id.
	Délib. du 23 août 1893.	149.480 »	Travaux de rectification de la route départementale n° 1.
	Loi du 20 déc. 1893..	85.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 avril 1895..	35.747 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	MONTANT des emprunts autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Finistère (*Suite*)...	Loi du 16 déc. 1895.	53.465 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 25 déc. 1896..	21.971 »	id. id.
	Loi du 23 déc. 1897..	18.900 »	id. id.
	Loi du 17 avril 1898...	6.419.410 »	1° Remboursement par anticipation des emprunts autorisés par les lois des 30 juillet 1888, 20 juillet 1891 et 21 décembre 1893 (art. 1er et 4); 2° subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer de Carhaix à Châteaulin; 3° remboursement d'une somme de 289.642 fr. 56 sur le fonds de garantie de la Compagnie des chemins de fer départementaux du Finistère; 4° construction de chemins de fer d'intérêt local.
	Décret du 16 fév. 1899.	15.610 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 13 avril 1899.	171.642 »	Remboursement partiel du fonds de garantie de la Compagnie des chemins de fer départementaux du Finistère.
	Délib. du 24 août 1899.	192.000 »	Remboursement par anticipation du capital restant dû à la Compagnie « Le Phénix » sur l'emprunt de 240.000 francs autorisé par la loi du 17 mars 1890 pour l'agrandissement de l'asile départemental des aliénés de Quimper.
	Décret du 27 mars 1900.	29.543 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 avril 1900.	8.000 »	Achat d'objets mobiliers pour l'ameublement des villas dépendant du domaine du Kériolet.
	Décrets des 7 mars 1901 et 7 novembre 1901.	31.602 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1901.	283.700 »	Construction du chemin de fer d'intérêt local de Quimperlé à Pont-Aven et du prolongement de Plounéour-Trez à Brignogan.
	Délib. du 23 août 1901.	100.000 »	Construction des chemins de fer d'intérêt local de Plabennec à Lesneven et de Plouider à Plouescat.
	Délib. du 9 fév. 1903.	1.415.000 »	Construction des chemins de fer d'intérêt local de Plabennec à Lesneven et de Plouider à Plouescat et liquidation des dépenses des lignes constuites par le département.
	Délib. du 21 avril 1903.	106.000 »	Solde des dépenses de construction du chemin de fer d'intérêt local de Quimperlé à Pont-Aven.
	Décret du 26 juillet 1904.	247.500 »	Acquisition de terrains destinés à l'agrandissement de la préfecture.
	Décret du 14 nov. 1904.	2.868.000 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local de Plouescat à Saint-Pol-de-Léon, de Pont-Aven à Concarneau et de Pont-l'Abbé à Saint-Guénole, déclarés d'utilité publique par la loi du 20 juin 1904.
	Décret du 5 août 1905..	555.000 »	Travaux d'agrandissement et de reconstruction partielle de la préfecture.
	Délib. du 24 août 1905.	1.000.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 11 août 1906.	100.000 »	Dépenses d'établissement d'un bac à moteur mécanique au passage d'eau de Plougastel-Daoulas.
Gard............	Loi du 12 avril 1880..	3.659.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 14 déc. 1882..	200.000 »	Pour concourir aux frais de reconstruction du lycée de Nîmes.
	Loi du 15 janvier 1892.	200.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 juillet 1892.	200.000 »	Réparations des avaries causées aux chemins vicinaux de toutes catégories par les inondations de septembre 1891.
	Délib. du 25 août 1892.	50.000 »	Construction du pont de Gammal. (Chemin vicinal d'intérêt commun n° 30.)
	Loi du 22 déc. 1892..	59.000 »	Réparation des avaries causées aux chemins de grande communication et d'intérêt commun par les pluies torrentielles des 5 et 6 octobre 1892.
	Loi du 3 janvier 1893.	200.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893..	200.000 »	id. id.
	Délib. du 6 avril 1894.	80.000 »	Avance au Trésor pour l'établissement d'une ligne téléphonique de Nîmes à Paris.
	Loi du 28 déc. 1894..	300.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (186.600 francs), et payement des travaux des chemins d'intérêt commun non compris dans les programmes des travaux à subventionner (113.400 francs).
	Délib. du 25 avril 1895	45.000 »	Construction du chemin d'intérêt commun n° 30.
	Loi du 20 mars 1896 (art. 1er)..........	112.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Gard (Suite)	Loi du 20 mars 1896 (art. 2)	88.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Loi du 10 avril 1897 (art. 1er)	116.600 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 avril 1897 (art. 2)	133.400 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Loi du 19 février 1898 (art 1er)	128.250 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 19 février 1898 (art. 2)	121.750 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Délib. du 24 août 1898.	129.788 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délibérations des 24 et 27 août 1898	145.212 »	Travaux des chemins vicinaux et grosses réparations (en dehors des programmes).
	Délib. des 14 oct. 1899 et 27 avril 1900	120.528 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 14 oct. 1899 et 27 avril 1900	129.472 »	Travaux des chemins vicinaux et grosses réparations (en dehors des programmes).
	Délib. des 14 oct. 1899 et 27 avril 1900	200.000 »	Diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Délib. du 23 août 1900.	132.531 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1900.	117.469 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Délib. des 20 août 1901 et 10 avril 1902	108.613 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 20 août 1901 et 10 avril 1902	51.387 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Délib. des 21 et 23 août 1901 et 10 avril 1902.	74.630 »	Réparations des dégâts causés par les inondations de 1900 aux chemins vicinaux susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Délib. des 21 et 23 août 1901 et 10 avril 1902.	100.405 33	Réparations des dégâts causés par les inondations de 1900 aux chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État et dépenses diverses.
	Délib. des 23 août 1901 et 10 avril 1902	140.000 »	Acquisition des terrains nécessaires à l'établissement du chemin de fer d'intérêt général d'Anduze à Saint-Jean-du-Gard.
	Délib. du 9 avril 1902.	234.568 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 20 août 1902.	32.995 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 20 août 1902.	47.514 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Délib du 26 avril 1906.	220.400 »	Avance à l'État pour l'établissement d'une ligne téléphonique directe de Nîmes à Lyon.
Garonne (Haute-)	Loi du 6 août 1881 (art. 1er, § 1er) modifiée par la loi du 30 décembre 1890	1.735.700 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun classés antérieurement au 10 avril 1879 et des lignes ordinaires comprises dans le réseau subventionné.
	Loi du 6 août 1881 (art. 1er, § 2)	237.500 »	Achèvement des chemins ordinaires non compris dans le réseau subventionné.
	Loi du 23 juin 1882	400.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 5 juillet 1886	300.000 »	Subventions aux communes pour la construction, la restauration et l'acquisition de maisons d'école.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Garonne (Haute-) (*Suite*)	Loi du 15 janvier 1892.	150.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 juillet 1892.	2.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires. — *Rachat du péage du pont suspendu de Grenade sur la Garonne au passage du chemin de grande communication n° 9. (Loi du 1er juillet 1893.) — Travaux de construction des chemins vicinaux de toute catégorie à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880, et rachat de la concession des péages établis sur les ponts desservant ces diverses voies de communication. (Loi du 29 juillet 1894.) — Travaux complémentaires à l'école d'agriculture d'Ondes. (Loi du 25 juin 1895.)*
	Loi du 22 juillet 1892.	50.000 »	Subventions aux communes pour la construction, la restauration et l'acquisition de maisons d'école.
	Loi du 30 mars 1893.	195.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 ainsi qu'au rachat du pont de Grenade sur la Garonne.
	Loi du 20 déc. 1893.	90.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 16 avril 1895.	120.000 »	Subventions aux communes pour la construction, la restauration et l'acquisition de maisons d'école.
	Délib. du 26 avril 1895.	42.214 74	Améliorations foncières et achat de matériel agricole pour l'école d'agriculture d'Ondes.
	Loi du 20 mars 1896.	400.000 »	Acquisition de l'immeuble Viguerie servant de casernement à la gendarmerie à cheval de Toulouse et réparations à effectuer tant à cet immeuble qu'à la caserne de gendarmerie à pied appartenant au département.
	Délib. du 21 août 1896.	150.000 »	Travaux de construction et de réparation à l'asile public d'aliénés de Toulouse.
	Loi du 1er déc. 1897.	2.120.000 »	Réparation des désastres causés dans le département par les inondations de 1897.
	Loi du 4 avril 1898.	23.000 »	Acquisition de la caserne de gendarmerie du Plau.
	Loi du 5 avril 1898.	120.000 »	Subventions aux communes pour la construction, la restauration et l'acquisition de maisons d'école.
	Délib. du 26 avril 1900.	235.776 05	Remboursement à la Compagnie « Le Phénix » du capital dû sur l'emprunt de 300.000 francs autorisé par la loi du 6 février 1890.
	Délib. du 28 août 1900.	100.000 »	Réparations aux bâtiments de la préfecture et de la sous-préfecture de Villefranche.
	Délib. du 21 août 1901.	1.984.500 »	Établissement d'un tramway à traction mécanique de Toulouse à Cadours, par Grenade.
	Délib. du 23 avril 1903.	2.082.320 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique.
	Décret du 5 juillet 1903.	6.010.425 »	Établissement des quatre lignes de tramways déclarées d'utilité publique par le décret du 7 avril 1903 (5.950 425 fr.) et travaux de consolidation du pont de Muret (60.000 fr.) sur la route départementale n° 26.
	Délib. du 31 août 1905.	100.000 »	Travaux de construction et de réparations à effectuer à l'asile d'aliénés de Braqueville.
	Délib. du 31 août 1905.	250.000 »	Raccordement avec le réseau de l'Ariège des lignes de Toulouse à Saint-Sulpice et de Carbonne à Montesquieu-Volvestre.
Gers	Loi du 2 avril 1880.	700.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 3 janvier 1881.	500.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 25 mars 1892.	31.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 11 avril 1893.	3.600 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 2 décembre 1896 (art. 1er).	300.000 »	Travaux de grosses réparations aux routes départementales et aux chemins vicinaux de grande communication.
	Loi du 2 décembre 1896 (art. 2).	579.480 48	Remboursement par anticipation des emprunts autorisés par les lois des 23 juillet 1886, 17 juillet 1889, 9 janvier 1890, 30 décembre 1890 et 14 avril 1892.
	Loi du 13 décembre 1897 (art. 1er).	135.000 »	Réparation des dégâts causés aux routes départementales et aux chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun par les inondations des 3 et 4 juillet 1897.
	Loi du 13 décembre 1897 (art. 2).	70.000 »	Allocation de secours d'extrême urgence aux particuliers et aux ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, victimes des inondations de juillet 1897.
	Délib. du 1er sept. 1898.	20.000 »	Travaux à la caserne de gendarmerie de Vic-Fezensac.
	Délib. du 25 août 1899.	38.000 »	Payement du terrain à acquérir, frais en résultant, et travaux de construction de la caserne de gendarmerie d'Eauze.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Gers (*Suite*)	Délib. du 25 avril 1900.	249.100 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental et de réseaux communaux.
	Décret du 2 déc. 1903.	1.133.500 »	Subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Bazas à Auch (660.000 fr.). Établissement du tramway de Garlin à Aire (473.500 fr.).
	Délib. du 12 oct. 1904.	160.000 »	1° Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 ; 2° Établissement du circuit téléphonique interurbain Auch-Bordeaux ; 3° Grosses réparations des routes départementales ; 4° Établissement d'une écurie-bergerie supplémentaire au dépôt annexe de remonte de Garros.
Gironde	Loi du 8 mai 1869 (art. 1er, § 1er)	1.270.000 »	Achèvement des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 19 mars 1875	130.000 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Loi du 13 avril 1878	1.400.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 10 avril 1879	490.000 »	Construction d'un pont destiné au service de deux chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 2 avril 1880	2.200.000 »	Travaux des lignes d'intérêt commun.
	Loi du 6 mars 1883	350.000 »	Création d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 18 avril 1884	600.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 22 nov. 1887	670.000 »	Frais d'acquisition de terrains pour les chemins de fer d'intérêt local des Landes et du Blayais et raccordement de la gare Saint-Louis-Médoc avec les Docks.
	Loi du 28 déc. 1888	1.200.000 »	Payement des insuffisances de recettes résultant de l'exploitation, en 1887 et 1888, des chemins de fer d'intérêt local des Landes et du Blayais.
	Loi du 30 déc. 1890	2.500.000 »	Payement de la garantie d'exploitation des chemins de fer d'intérêt local des Landes et du Blayais.
	Loi du 23 mars 1893	46.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893	56.000 »	id. id.
	Loi du 16 avril 1895	51.500 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 16 déc. 1895	36.000 »	id. id.
	Loi du 24 janvier 1896.	100.000 »	Travaux d'appropriation de la gare de La Bastide à Bordeaux (réseau de l'État).
	Loi du 21 déc. 1896	37.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 27 déc. 1897	55.500 »	id. id.
	Délib du 25 août 1898	71.520 »	Travaux de raccordement du tramway de Pons au Pas-d'Ozelle avec le chemin de fer du Blayais.
	Délib. du 2 sept. 1898.	60.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 7 sept. 1898.	240.000 »	Acquisition et construction de casernes de gendarmerie.
	Délib. des 3 sept. 1898 et 25 août 1899	11.350 »	Travaux des chemins de grande communication nos 106 et 114.
	Délib. du 25 août 1899.	18.700 »	Travaux des chemins de grande communication nos 104, 107 et 114.
	Délib. du 30 août 1899.	61.000 »	Travaux de chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1886.
	Délib. du 6 sept. 1899	55.000 »	Participation du département à l'exposition de viticulture et envoi de délégations ouvrières à l'Exposition universelle de 1900.
	Délib. du 6 sept. 1899.	162.150 »	Acquisition et construction de casernes de gendarmerie.
	Délib. du 5 sept. 1900.	240.750 »	id. id.
	Délib. du 28 août 1901	224.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 27 août 1902.	161.460 »	Construction de casernes de gendarmerie.
	Délib. du 28 août 1903.	134.100 »	Acquisition et construction de casernes de gendarmerie.
	Délib. du 6 sept. 1904.	81.050 »	Construction des casernes de gendarmerie de Langon et de Captieux.
	Délib. du 5 mai 1905.	26.000 »	Construction de la caserne de gendarmerie de Pauillac et acquisition de terrains.
	Délib. du 25 oct. 1905.	36.000 »	Acquisition de la caserne de gendarmerie de Saint-Vivien et mise en état des bâtiments.
	Délib. du 30 avril 1906.	586.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement de lignes téléphoniques départementales.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Hérault	Loi du 31 juillet 1867.	6.758.600 »	Construction de chemins de fer d'intérêt local.
	Loi du 8 mai 1869 (art. 1er)	2.100.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 8 mai 1869 (art. 2)	700.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 17 juillet 1875.	400.000 »	id.
	Loi du 14 août 1879.	9.300.000 »	Amortissement de la dette départementale.
	Loi du 25 juin 1880.	2.400.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 15 juin 1881.	3.600.000 »	id.
	Loi du 27 juillet 1882.	6.000.000 »	Construction des chemins de fer d'intérêt local.
	Loi du 23 juin 1892.	251.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 6 mars 1893.	253.100 »	id. id.
	Délib. du 19 sept. 1893.	170.000 »	Payement des terrains acquis pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 20 déc. 1893.	315.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 déc. 1894.	1.300.000 »	Achèvement du réseau des chemins de fer d'intérêt local.
	Loi du 9 avril 1895.	342.686 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 juillet 1895.	392.500 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Montpellier. *Jusqu'à concurrence de 21.000 francs, construction de la caserne de gendarmerie de Montagnac. (Loi du 24 juillet 1897.)*
	Loi du 28 février 1896.	169.031 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 mars 1896.	3.575.000 »	Payement des travaux de construction et d'aménagement d'un asile départemental d'aliénés à Montpellier.
	Loi du 3 mars 1897.	148.248 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 17 avril 1898.	154.990 »	id. id.
	Délib. du 27 août 1898.	150.000 »	Construction de casernes de gendarmerie.
	Décret du 28 avril 1899.	191.907 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 28 mai 1900.	1.700.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local servant de ligne de raccordement entre la ligne de Montbazin et Saint-Chinian et la ligne de Montpellier à Rabieux.
	Délib. du 28 août 1901.	617.200 »	Avance à l'État pour la création d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 25 avril 1903.	431.500 »	Construction, aménagement et agrandissement de casernes de gendarmerie, achat de terrains et dépenses diverses accessoires.
	Décret du 29 juillet 1904	888.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local d'Olonzac à Félines-Hautpoul.
	Décret du 25 nov. 1904.	857.125 »	Avances à l'État en vue de l'établissement de circuits téléphoniques Cette-Paris, Cette-Bordeaux, Cette-Marseille, Cette-Lyon et Lunel-Nîmes.
	Délib. du 27 avril 1906.	300.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Cette.
	Décret du 22 juin 1906.	5.591.196 80	1° Remboursement anticipé de la fraction de l'emprunt de 9.300.000 francs autorisé par la loi du 14 août 1879 afférente à la conversion de l'emprunt autorisé par la loi du 31 juillet 1867 et au paiement de l'indemnité due à raison de ce remboursement (3.311.196 fr. 30); 2° paiement des travaux d'achèvement de l'asile départemental d'aliénés (2.195.000 fr.); 3° participation du département dans le paiement des travaux de construction de pavillons de tuberculeux à l'hôpital suburbain de Montpellier (85.000 fr.).

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Ille et-Vilaine	Loi du 1er avril 1873	400.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 21 juillet 1876	858.000 »	id.
	Loi du 14 août 1879	4.000.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 7 août 1882 (art. 2)	303.200 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 18 juillet 1886	508.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 6 avril 1887 (art. 2)	150.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 25 janvier 1890	194.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 17 mars 1890	193.000 »	id. id.
	Loi du 14 août 1890	3.217.500 »	Remboursement d'une partie de la dette départementale et travaux des chemins vicinaux et des chemins de fer.
	Loi du 16 janvier 1892 (art. 1er)	166.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 16 janvier 1892 (art. 2)	33.300 »	Travaux des chemins vicinaux non subventionnés.
	Loi du 1er juillet 1893 (art. 1er)	174.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 1er juillet 1893 (art. 2)	25.800 »	Travaux des chemins vicinaux non subventionnés.
	Loi du 17 juillet 1893	850.000 »	Payement des terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer d'intérêt général de la Brohinière à Dinan et de Châteaubriant à Ploërmel.
	Loi du 20 décembre 1893 (art. 1er)	127.900 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 décembre 1893 (art. 2)	72.100 »	Travaux des chemins non subventionnés.
	Loi du 12 mai 1894	650.000 »	Dépenses d'installation de l'école nationale d'agriculture de Rennes dans la ferme de la Croix-Guineheux.
	Loi du 5 avril 1895	200.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (165.333 fr.), et travaux des mêmes lignes non susceptibles d'être subventionnées par l'État (34.667 fr.).
	Loi du 24 avril 1895	650.000 »	Travaux d'agrandissement de l'asile d'aliénés de Saint-Méen, de l'école pratique d'agriculture des Trois-Croix, de l'école pratique de laiterie et de fromagerie de Coëtlogon.
	Loi du 20 déc. 1895	3.500.000 »	Établissement dans le département d'un réseau de tramways déclaré d'utilité publique par décret du 17 août 1895 et comprenant les lignes de Rennes à Fougères, de Rennes à Plélan et de Rennes à Châteaugiron.
	Loi du 20 mars 1896 (art. 1er)	146.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 mars 1896 (art. 2)	35.800 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Loi du 24 déc. 1896	136.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Fougères.
	Loi du 9 mars 1897 (art. 1er)	120.300 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 9 mars 1897 (art. 2)	36.700 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Loi du 6 déc. 1897	551.000 »	Établissement du tramway de Paramé à Cancale avec embranchement sur le port de la Houle.
	Loi du 8 février 1898 (art. 1er)	140.767 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 8 février 1898 (art. 2)	33.615 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Décret du 28 avril 1899	481.675 84	Reconstruction de la prison cellulaire de Rennes.
	Décret du 9 mai 1899 (art. 1er)	173.995 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 9 mai 1899 (art. 2)	14.875 »	Travaux des chemins vicinaux non susceptibles d'être subventionnés par l'État.
	Décret du 25 avril 1900	5.117.046 »	Établissement d'un réseau complémentaire de tramways, déclaré d'utilité publique par décret du 21 avril 1899.
	Délibérations des 18 avril et 21 août 1901	213.770 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 17 mars 1904	534.000 »	Travaux dans l'asile départemental d'aliénés de Rennes.
	Décret du 29 mars 1904	852.694 »	1° Établissement du tramway de Mi-Forêt à Santangé par Saint-Aubin-d'Aubigné, déclaré d'utilité publique par un décret du 8 octobre 1901 ; 2° dépenses occasionnées par la modification du tracé du tramway de Châteaugiron à La Guerche, déclaré d'utilité publique par décret du 21 avril 1899 modifié par un décret du 28 février 1902.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Ille-et-Vilaine(*Suite*)	Délibérations des 14 avril et 31 mai 1904.....	250.250 »	Établissement d'un second fil téléphonique entre Rennes et Paris.
	Délib. du 25 août 1904.	273.685 »	Payement des avances à faire à l'État en vue de l'établissement d'un second réseau téléphonique départemental.
	Décret du 13 sept. 1906.	5.153.599 »	Établissement d'un troisième réseau de tramways départementaux déclaré d'utilité publique par décret du 1er septembre 1906.
Indre	Loi du 21 mars 1874..	1.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 25 mars 1874..	200.000 »	Travaux des chemins d'intérêt commun.
	Loi du 20 juillet 1877.	1.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 9 août 1879...	300.000 »	Travaux des lignes de grande communication.
	Loi du 5 mai 1881 (art. 1er, § 1er)......	240.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun classés antérieurement au 10 avril 1879 et des chemins vicinaux ordinaires compris dans le réseau subventionné.
	Loi du 5 mai 1881 (art. 1er, § 2).......	360.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires autres que ceux ci-dessus spécifiés.
	Loi du 27 juillet 1883.	1.080.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 15 janvier 1892.	80.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 22 déc. 1892..	214.000 »	Remboursement par anticipation de l'emprunt contracté en vertu de la loi du 23 juillet 1887.
	Loi du 6 mars 1893..	86.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893..	79.200 »	id. id.
	Loi du 22 juillet 1895.	89.500 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 janvier 1896.	83.355 »	id. id.
	Loi du 11 février 1897.	43.481 »	id. id.
	Loi du 3 mars 1897..	4.461 »	id. id.
	Loi du 27 déc. 1897...	58.802 »	id. id.
	Décret du 16 fév. 1899.	60.722 »	id. id.
	Décret du 7 juin 1900..	63.938 »	id. id.
	Décret du 14 août 1900.	4.816.188 »	Établissement d'un réseau de tramways départementaux, déclaré d'utilité publique par décret du 12 juin 1900.
	Délib. du 24 août 1900..	140.000 »	Établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 6 janvier 1902	45.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Sainte-Sévère.
	Délib. du 9 avril 1902.	246.720 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental (116.720 fr.). — Avance à l'État pour la construction d'une ligne téléphonique directe entre Châteauroux et Paris (130.000 fr.).
	Délib. du 19 août 1903.	493.000 »	Construction du chemin de fer d'intérêt général du Blanc à Argent.
	Décret du 1er août 1905.	146.000 »	Travaux complémentaires d'établissement des tramways de Châteauroux à Valençay, d'Issoudun à Vatan avec prolongement jusqu'à la limite du département du Cher vers Graçay et du Blanc à Argenton avec embranchement sur Chaillac, déclarés d'utilité publique par décret du 12 jnin 1900.
	Décret du 10 août 1905.	145.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 30 nov. 1905.	186.500 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental et du circuit téléphonique Châteauroux-Limoges et Châteauroux-Tours.
	Décret du 17 août 1906.	63.300 »	Avance à l'État en vue de l'établissement des deux circuits téléphoniques Châteauroux-Bourges et Châteauroux-Poitiers.
	Délib. du 22 août 1906..	163.000 »	Paiement des annuités dues à la Compagnie du réseau des tramways de l'Indre déclaré d'utilité publique par décret du 12 juin 1900 pour l'amortissement de sa part contributive aux frais d'établissement de ce réseau.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'autorisation 2	MONTANT des emprunts autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Indre-et-Loire	Loi du 12 août 1876	400.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 10 avril 1879	500.000 »	Payement de la subvention destinée à l'établissement de deux chemins de fer.
	Loi du 15 avril 1880	2.000.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 26 avril 1881	700.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 27 juillet 1882	168.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs.
	Loi du 13 juin 1891	3.733.583 04	Remboursement par anticipation des sommes restant dues sur les emprunts contractés en exécution des lois des 10 avril 1879, 16 août 1881, 20 décembre 1882, 26 juillet 1883 et 18 janvier 1886.
	Délib. du 23 août 1900	109.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un deuxième circuit téléphonique Tours-Paris.
	Délib. du 23 août 1904	2.140.000 »	Construction des chemins de fer d'intérêt local de Savigné à Fondettes et d'Écueillé à Montrésor et du tramway de Châteaurenault à Saint-Nicolas-des-Motets.
	Délibérations des 25 avril et 19 septembre 1906	400.000 »	Reconstruction de la caserne de gendarmerie de Tours.
Isère	Loi du 23 juillet 1870	1.000.000 »	Travaux des chemins ordinaires compris dans le réseau subventionné.
	Lois du 22 juillet 1874	2.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 30 juillet 1880 (art. 1er, § 1er)	2.966.400 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 30 juillet 1880 (art. 1er, § 2)	250.000 »	Rachat des ponts à péage situés sur les lignes vicinales.
	Loi du 2 mai 1881	415.000 »	Travaux des deux écoles normales.
	Loi du 6 août 1881	435.000 »	Remboursement d'une partie de la dette départementale et travaux de l'asile d'aliénés de Saint-Robert.
	Loi du 8 avril 1882	100.000 »	Travaux de l'école normale d'institutrices.
	Loi du 29 juin 1882 (art. 1er)	3.380.000 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental et remboursement d'une partie de la dette du département.
	Loi du 29 juin 1882 (art. 2)	1.200.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 13 août 1885	1.200.000 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Loi du 22 déc. 1886	21.000 »	Travaux d'agrandissement de l'école normale d'institutrices de Grenoble.
	Loi du 10 avril 1889 (art. 1er, § 1er)	32.000 »	Frais d'acquisition et d'appropriation de la caserne de gendarmerie de Saint-Jean-de-Bournay.
	Loi du 10 avril 1889 (art. 1er, § 2)	217.000 »	Frais d'acquisition et d'appropriation d'immeubles destinés au casernement de la gendarmerie de Grenoble.
	Loi du 23 janvier 1892	417.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 25 janvier 1892	268.800 »	id. id.
	Loi du 6 mars 1893 (art. 1er)	412.500 »	Rachat du péage du pont de Fontaine-sur-le-Drac au passage de la route départementale n° 1 de Romans à Grenoble.
	Loi du 6 mars 1893 (art. 3)	18.000 »	Frais d'acquisition d'un immeuble affecté à l'usage de la caserne de gendarmerie de Sassenage.
	Loi du 10 juillet 1893	224.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880, et rachat du péage perçu sur le pont de La Buissière au passage du chemin d'intérêt commun n° 66.
	Loi du 20 déc. 1893	278.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 12 juillet 1894	26.000 »	Frais de construction d'une caserne de gendarmerie à Champier.
	Loi du 21 déc. 1894 (art. 1er)	26.000 »	id. id. à Cours-et-Buis.
	Loi du 21 déc. 1894 (art. 3)	1.450.000 »	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Isère (*Suite*).......	Loi du 19 déc. 1895..	150.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 déc. 1896..	166.000 »	id. id.
	Loi du 25 déc. 1896..	265.000 »	Restauration et agrandissement de l'orphelinat de garçons de Voiron et reconstruction de l'orphelinat de filles de Saint-Égrève.
	Loi du 16 février 1897.	55.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à La Mure.
	Loi du 10 avril 1897..	72.000 »	id. à Vienne.
	Loi du 29 juin 1897..	143.500 »	Construction d'un hôtel de sous-préfecture à Vienne.
	Loi du 18 déc. 1897..	197.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 2 sept. 1898..	225.000 »	id. id.
	Délib. du 2 sept. 1898..	99.000 »	Construction des casernes de gendarmerie de Morestel et de Tullins.
	Loi du 13 déc. 1898..	25.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Laurent-du-Pont.
	Délib. du 5 sept. 1899.	100.000 »	Achèvement de l'orphelinat départemental de jeunes filles à Saint-Égrève.
	Délib. des 6 et 8 sept. 1899	173.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 8 sept. 1899..	235.000 »	Construction de deux pavillons à l'asile d'aliénés de Saint-Robert.
	Délib. du 29 août 1900.	1.855.000 »	Avance à l'État en vue de la création d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 29 août 1900.	37.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Goncelin.
	Délib. du 30 août 1900.	210.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1901.	150.000 »	Construction d'une annexe à l'asile de Saint-Robert, pour l'hospitalisation des incurables non aliénés, et achat de mobilier.
	Délib. des 3 et 5 sept. 1901............	210.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1902.	197.500 »	id. id.
	Délib. du 22 août 1903.	210.000 »	id. id.
	Délib. du 27 août 1904.	227.000 »	id. id.
	Délib. du 23 août 1905.	300.000 »	Payement des terrains expropriés pour l'établissement des tramways de Saint-Jean-de-Bournay à Saint-Marcellin et de la Côte-Saint-André au Grand-Lemps.
	Délib. du 25 août 1905.	1.500.000 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 26 août 1905.	264.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 5 mai 1906..	600.000 »	Établissement du tramway de La-Tour-du-Pin aux Avenières.
	Décret du 5 mai 1906..	955.000 »	Frais d'établissement du tramway de Pont-de-Beauvoisin à Bonpertuis avec raccordement à la gare P.L.M. de Pont-de-Beauvoisin.
	Décret du 11 mai 1906.	2.070.000 »	1° Frais d'établissement du tramway de Montplaisir-la-Plaine (Rhône) à Saint-Jean-de-Bournay (Isère); 2° travaux d'achèvement des tramways de Saint-Jean-de-Bournay à Saint-Marcellin et de la Côte-Saint-André au Grand-Lemps.
Jura.............	Loi du 14 avril 1881..	844.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 10 mars 1891.	40.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 12 déc. 1891..	2.656.040 »	Remboursement par anticipation du reliquat restant dû sur les sommes réalisées au titre de l'emprunt contracté en vertu de la loi du 21 décembre 1881.
	Loi du 13 juin 1892..	73.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 14 juin 1892..	42.500 »	id. id.
	Loi du 18 janvier 1893.	1.557.000 »	Remboursement par anticipation des emprunts réalisés en vertu des lois des 5 décembre 1876, 26 décembre 1881 et 5 février 1889 (1.441.945 fr.), et achèvement des bâtiments et de l'installation des services administratifs de l'asile d'aliénés de Saint-Ylie (115.000 fr.).
	Loi du 30 mai 1893..	41.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893..	94.800 »	id. id.
	Loi du 8 déc. 1894.	63.858 »	id. id.
	Loi du 8 janvier 1896.	20.500 »	id. id.
	Loi du 7 mars 1896.	3.530.000 »	Travaux de construction du tramway départemental de Lons-le-Saunier à Saint-Claude et à Orgelet, déclaré d'utilité publique par le décret du 1er février 1893.
	Délib. des 22 août 1895 et 13 avril 1896....	100.000 »	Construction d'un bâtiment pour les archives départementales.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c	
Jura (*Suite*).......	Loi du 21 déc. 1896..	100.000 »	Agrandissement de l'asile départemental des aliénés de Saint-Ylie.
	Loi du 29 juin 1897...	55.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 mars 1898..	96.146 »	id. id.
	Délib. des 27 août 1898 et 12 avril 1899.....	79.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 3 mai 1899..	190.900 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 4 juillet 1899.	520.000 »	Établissement du tramway d'Orgelet à Arinthod.
	Décret du 5 juillet 1899.	872.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Dôle à Gray, par Pesmes.
	Délib. du 25 août 1899.	66.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 25 août 1899 et 26 avril 1900.....	100.000 »	Travaux d'achèvement de l'asile d'aliénés de Saint-Ylié.
	Décret du 28 mai 1900.	1.089.000 »	Subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Lons-le-Saunier à Saint-Jean-de-Losne.
	Délib. du 24 août 1900.	52.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 24 août 1900.	22.560 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 23 août 1901.	150.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Dôle à Pesmes.
	Délib. des 22 août 1901 et 9 avril 1902......	50.417 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 10 avril et 22 août 1902.......	23.300 »	Avance à l'État pour l'extension du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 20 août 1902.	367.240 »	id. id.
	Délib. du 22 août 1902.	66.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 23 août 1902 et 23 avril 1903.....	70.000 »	Travaux d'achèvement de l'asile d'aliénés de Saint-Ylie.
	Délib. du 20 août 1903.	43.700 »	1° 41.000 francs: travaux de raccordement du chemin de fer d'intérêt local de Dôle à Gray avec la gare du chemin de fer P. L. M. à Dôle; 2° 2.700 francs: travaux de transformation de la halte terminus de Saint-Claude dépendant du tramway de Saint-Claude à Orgelet.
	Délib. du 21 août 1903.	78.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 12 août 1904.	2.680.800 »	Établissement du tramway de Clairvaux à Foncine-le-Haut, déclaré d'utilité publique par décret du 27 décembre 1903.
	Délib. du 25 août 1904.	62.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 24 août 1905.	300.000 »	Avance à l'État pour l'extension du réseau téléphonipue départemental.
	Délib. du 25 août 1905.	73.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 avril 1906.	150.000 »	Construction dans la ville de Saint-Claude d'une prison, d'un tribunal et d'une caserne de gendarmerie.
	Décret du 21 juillet 1906.	766.870 »	Subvention à l'État en vue de la construction du chemin de fer d'intérêt général de Morez à Saint-Claude déclaré d'utilité publique par la loi du 11 juin 1901.
Landes	Loi du 1er mai 1869..	1.700.000 »	Achèvement des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 27 juillet 1870.	880.500 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun classés antérieurement à la loi du 11 juillet 1868.
	Décret du 9 nov. 1870	500.000 »	Dépenses d'habillement, d'équipement, d'armement et de solde de la garde nationale mobilisée du département.
	Loi du 29 juillet 1872.	300.000 »	Achèvement des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 26 juillet 1873.	300.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 3 août 1875..	200.000 »	id. id.
	Loi du 16 août 1879..	250.000 »	id. id.
	Loi du 12 juillet 1880.	70.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Sever.
	Loi du 26 avril 1881..	700.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 18 avril 1884..	500.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 13 août 1884..	128.700 »	Établissement d'une école normale d'institutrices.
	Délib. du 24 août 1888.	70.000 »	Construction de chemins vicinaux.
	Loi du 24 juillet 1890.	90.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 28 mai 1891...	50.000 »	id. id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Landes (*Suite*)	Loi du 25 juillet 1891.	40.000 »	Construction de deux casernes de gendarmerie à Sore et à Saint-Justin.
	Loi du 14 avril 1892..	50.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 juin 1892..	81.500 »	Agrandissement, aménagement et restauration de l'école normale d'instituteurs de Dax.
	Loi du 20 déc. 1893..	24.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 26 déc. 1894..	700.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (100.000 fr.) et travaux non subventionnés des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun (600.000 fr.).
	Délib. du 28 avril 1897.	397.000 »	Subvention à l'État pour la construction de chemins de fer d'intérêt général.
	Loi du 4 avril 1898..	30.000 »	Acquisition de l'immeuble affecté au casernement de la gendarmerie d'Aire-sur-l'Adour.
	Délib. du 24 août 1898.	55.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 13 déc. 1898..	33.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Montfort.
	Délib. du 16 avril 1901.	26.500 »	id. à Geaune.
	Délib. du 17 avril 1901.	220.000 »	Avance à l'État en vue de la construction d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 21 août 1901.	40.000 »	Frais d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Parentis à Biscarrosse.
	Décret du 26 juin 1903.	200.000 »	Frais d'établissement du tramway de Garlin à Aire.
	Décret du 29 juil. 1903.	400.000 »	Payement des subventions promises à l'État pour l'établissement des chemins de fer d'intérêt général de Bazas à Auch et de Saint-Sever à Hagetmau.
	Décret du 20 avril 1904.	1.326.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Luxey à Mont-de-Marsan (gare du midi) par ou près Labrit, Brocas, Cère et Mont-de-Marsan-Saint-Jean-d'Août déclaré d'utilité publique par une loi du 24 juillet 1903.
	Délib. du 23 août 1904.	76.000 »	Construction des casernes de gendarmerie de Pissos et de Gabaret.
	Délib. du 24 août 1904.	11.580 »	Avance à l'État en vue de la construction d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 25 août 1904.	30.986 89	Avance à l'État en vue de la construction d'une ligne téléphonique de Mont-de-Marsan à Bordeaux.
	Décret du 1er fév. 1905.	143.000 »	Frais d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Pissos à Moustey déclaré d'utilité publique par une loi en date du 19 juillet 1904.
	Délib. des 2 mai et 24 août 1905.........	46.000 »	Achat et aménagement de la maison du Perron destinée à l'agrandissement de la préfecture.
	Délib. du 24 août 1905.	25.000 »	Construction du tramway de Garlin à Aire.
	Délib. du 18 nov. 1905.	30.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Roquefort à Lencouac déclaré d'utilité publique par une loi en date du 24 juillet 1906.
	Décret du 4 déc. 1905..	3.480.000 »	Établissement des tramways d'Orthez à Aire et de Dax à Amou.
	Délib. du 24 avril 1906.	6.570 »	Réparation du chemin d'intérêt commun n° 21.
	Délib. du 24 avril 1906.	23.500 »	Reconstruction de la chaussée sur les chemins de grande communication nos 4 et 14 dans les communes de Transas et de Josse.
Loir-et-Cher	Loi du 11 février 1873	738.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 14 août 1879..	485.200 »	Travaux des lignes d'intérêt commun et des chemins ordinaires.
	Loi du 12 avril 1880..	100.000 »	Amélioration et agrandissement de l'asile des aliénés.
	Loi du 5 avril 1883 (art. 1er, § 1er)......	700.000 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Loi du 5 avril 1883 (art. 4)...........	243.200 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 1er août 1883..	85.000 »	Frais de rachat de la concession des ponts à péage de Mennetou-sur-Cher et de Muides sur la Loire.
	Loi du 14 janvier 1884 (art. 1er, § 1er)......	500.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 14 janvier 1884 (art. 1er, § 2).......	400.000 »	Construction ou réparation d'ouvrages d'art sur les lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Délib. du 23 août 1884.	40.000 »	Achèvement du réseau télégraphique.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Loir-et-Cher (*Suite*).	Loi du 19 juillet 1886.	4.465.000 »	Établissement de deux tramways de Blois à Ouzouer-le-Marché et de Lamotte-Beuvron à Blois.
	Délib. du 15 avril 1890.	40.000 »	Création d'un réseau téléphonique.
	Loi du 10 avril 1891..	70.000 »	Construction d'un quartier d'épileptiques dans l'asile d'aliénés de Blois.
	Loi du 14 avril 1892..	65.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 déc. 1892..	46.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	29.000 »	id. id.
	Loi du 16 avril 1895..	34.300 »	id. id.
	Loi du 10 janvier 1896.	4.459.500 »	Remboursement, jusqu'à due concurrence, de l'emprunt autorisé par la loi du 19 juillet 1886, pour l'établissement de tramways de Blois à Ouzouer-le-Marché et de Blois à Lamotte-Beuvron.
	Loi du 17 déc. 1896.	1.672.800 »	Établissement des tramways de Montrichard à Blois et d'Ourcques à Vendôme, déclarés d'utilité publique par décret du 23 août 1896.
	Délib. du 25 août 1899.	123.360 75	Payement des droits de succession du legs fait au département par M. Ph. Dessaignes.
	Délib. du 21 août 1903.	150.000 »	Établissement de la ligne de chemin de fer d'intérêt général du Blanc à Argent.
	Décret du 16 juin 1904 (art. 1er)..........	4.026.208 »	1° Établissement des tramways ci-après déclarés d'utilité publique par décret du 5 septembre 1903, savoir : (a) ligne de Vendôme à Mondoubleau avec embranchement sur la Ville-aux-Clercs; (b) ligne de Neung-sur-Beuvron à Romorantin; 2° Établissement du tramway de Blois à Châteaurenault, pour la partie comprise entre Blois et Saint-Nicolas-des-Motets, et au raccordement de cette ligne à Blois, avec la gare de la compagnie d'Orléans et avec le tramway de Blois à Ouzouer-le-Marché, la dite ligne déclarée d'utilité publique par décret du 17 novembre 1903.
	Décret du 16 juin 1904 (art. 2)...........	464.000 »	Établissement du tramway de Ligny-le-Ribault à Neung-sur-Beuvron, déclaré d'utilité publique par décret du 19 avril 1904.
	Décret du 11 juin 1906.	753.100 »	Établissement du tramway de La Ville aux Clercs à Droué, déclaré d'utilité publique par décret du 20 décembre 1905.
Loire............	Loi du 15 mai 1869..	500.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 7 mars 1874..	80.000 »	Achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Loi du 27 mars 1874..	369.500 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 15 février 1878.	750.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 10 avril 1880..	750.000 »	Travaux des chemins de grande communication d'intérêt commun.
	Loi du 12 avril 1880..	128.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 8 avril 1882...	26.300 »	Dépenses complémentaires d'installation de l'école normale d'instituteurs de Montbrison et de l'école normale d'institutrices de Saint-Étienne.
	Loi du 17 juillet 1882.	80.000 »	Travaux des chemins de grande communication.
	Loi du 12 août 1882..	158.000 »	Travaux d'agrandissement de l'école normale primaire d'instituteurs de Montbrison.
	Loi du 15 février 1883.	97.000 »	Frais d'agrandissement des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.
	Loi du 27 juillet 1883.	1.621.300 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Loi du 18 avril 1884 (art. 1er)..........	282.700 »	Rachat des ponts à péage de Pertuiset et de Saint-Just situés sur les chemins vicinaux.
	Loi du 26 juillet 1884.	250.000 »	Dépenses de construction de maisons d'école.
	Loi du 30 juillet 1888 (art. 1er, § 1er)......	216.300 »	Travaux à effectuer en 1888 sur les routes départementales.
	Loi du 2 avril 1889..	153.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 12 déc. 1891..	600.000 »	Construction du chemin de fer d'intérêt départemental de Feurs à Panissières.
	Loi du 27 juin 1892..	222.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 17 mars 1893..	237.800 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	205.800 »	id. id.
	Loi du 30 juillet 1894 (art. 1er)..........	1.126.000 »	Construction d'un hôtel de préfecture et installation de services départementaux dans ledit hôtel.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Loire *(Suite)*	Loi du 5 avril 1895..	276.600 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 mars 1896..	122.500 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 16 février 1897.	160.200 »	id. id.
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 1er)..........	5.236.123 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local de Saint-Héand à Pélussin et de Roanne à Boën (4.942.500 fr.) et service de cet emprunt pendant la période de construction (293.623 francs).
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 2)	81.000 »	Achèvement du chemin de fer d'intérêt local de Feurs à Panissières.
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 3)	65.000 »	Règlement des travaux de restauration du palais de justice de Saint-Étienne.
	Loi du 20 juillet 1897 (art. 4)	3.648.877 »	Remboursement anticipé des emprunts autorisés par les lois des 30 juillet 1888 (art. 1er, §§ 1er et 2), 15 janvier 1892 et 30 juillet 1894.
	Loi du 23 février 1898.	166.171 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1898.	165.892 »	id. id.
	Loi du 13 déc. 1898...	600.000 »	Décoration extérieure et intérieure de l'hôtel de la préfecture et achat du mobilier du dit hôtel.
	Délib. du 26 août 1899.	165.830 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 12 juin 1900.	239.000 »	Décoration et ameublement de l'hôtel de préfecture.
	Décret du 23 juil. 1900.	800.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 24 août 1900.	168.312 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 24 août 1900.	1.028.400 »	Établissement d'un réseau téléphonique (1.000.000 francs). — Réparation du palais de justice de Saint-Étienne (28.400 fr.).
	Délib. du 24 août 1901.	185.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 13 sept. 1901.	298.000 »	1° 203.000 francs : construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Étienne ; 2° 95.000 francs : réparation du palais de justice de Saint-Étienne.
	Décret du 11 nov. 1901.	200.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Pouilly-lès-Nonain à Renaison.
	Délib. du 17 sept. 1902.	168.788 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 22 août 1903.	188.300 »	Travaux des chemins d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 27 janv. 1904.	1.208.000 »	1° Frais de raccordement des chemins de fer départementaux avec les lignes du réseau P.-L.-M. à Roanne, à Boën et à Saint-Étienne ; 2° remboursement par anticipation à la compagnie concessionnaire des chemins de fer d'intérêt local de Saint-Héand à Pelussin et de Roanne à Boën d'une somme de 670.000 francs sur la quote-part fournie ou à fournir par cette Compagnie pour l'établissement de ce chemin de fer et l'exécution de la variante du tracé de la ligne de Saint-Héand à Pélussin dans la vallée de Dorlay ; 3° payement d'une indemnité de 200.000 francs pour l'exécution d'une transaction intervenue entre le département et la Compagnie concessionnaire ci-dessus indiquée ; 4° frais d'exécution de la variante du tracé du chemin de fer d'intérêt local de Saint-Héand à Pélussin dans la vallée du Dorlay déclarée d'utilité publique par la loi du 5 décembre 1902 ; 5° solde des dépenses de construction et d'ameublement de l'hôtel de préfecture.
	Délib. du 20 sept. 1904.	176.200 »	Travaux des chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 19 sept. 1905.	170.200 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
Loire (Haute-).....	Loi du 4 avril 1873..	500.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 2 juillet 1877.	500.000 »	id. id.
	Loi du 12 avril 1880..	1.500.000 »	id. id.
	Loi du 24 mars 1881..	134.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs.
	Loi du 7 juin 1881..	200.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 30 juin 1887..	1.000.000 »	Travaux des routes départementales.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Loire (Haute-).	Loi du 2 avril 1889..	169.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 18 juillet 1890.	143.500 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1890.	54.300 »	Casernement de deux brigades de gendarmerie.
	Loi du 9 avril 1891..	115.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 14 avril 1892..	119.100 »	id. id.
	Loi du 21 janvier 1893.	125.700 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	143.400 »	id. id.
	Loi du 22 mars 1895..	58.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 19 déc. 1895....	1.483.500 »	Remboursement par anticipation de l'emprunt de 1.525.300 francs autorisé par la loi du 30 décembre 1890 (1.383.500 fr.), et travaux de construction d'une prison cellulaire au Puy (100.000 fr.).
	Loi du 20 mars 1896..	120.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 déc. 1896..	86.000 »	id. id.
	Loi du 18 déc. 1897..	102.000 »	id. id.
	Délib. du 24 août 1898.	99.500 »	id. id.
	Délib. des 22 août 1899 et 28 avril 1900.....	96.350 »	id. id.
	Délib. du 21 août 1900.	105.600 »	id. id.
	Décrets des 22 nov. 1900 et 9 mai 1902	500.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 8 avril 1902..	106.700 »	Travaux de construction d'une caserne de gendarmerie à Brioude et achat des terrains.
	Délib. du 21 avril 1903.	40.000 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique.
	Décret du 29 juil. 1903.	38.030 »	id. id.
	Délib. du 20 août 1903.	173.000 »	Aménagement et construction de divers bâtiments départementaux.
	Délib. du 25 août 1904.	109.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Montfaucon, aménagement de la cour d'assises au tribunal civil du Puy et payement de grosses réparations de cet édifice.
Loire-Inférieure....	Loi du 6 juillet 1870..	300.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 29 juillet 1874.	2.400.000 »	id.
	Loi du 9 août 1879...	825.000 »	Dépenses de l'enseignement primaire et construction de maisons d'école.
	Loi du 27 déc. 1879 (art. 1er, § 1er)......	518.800 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 27 déc. 1879 (art. 1er, § 2)......	281.200 »	Rachat des ponts à péage situés sur les lignes vicinales.
	Loi du 3 janvier 1881.	1.560.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 5 août 1884...	195.000 »	Acquisition de l'immeuble affecté à l'école normale d'institutrices et agrandissement de cet immeuble.
	Loi du 30 mai 1887 (art. 2)	40.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 17 déc. 1890..	2.260.000 »	Construction du chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Légé.
	Loi du 22 juillet 1895.	1.474.000 »	Dépenses d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Cholet, avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes, déclaré d'utilité publique par la loi du 9 août 1894.
	Loi du 30 juillet 1895.	575.000 »	Payement des subventions promises à l'État pour la construction des chemins de fer d'intérêt général de Saint-Nazaire à Châteaubriant et de Nantes à Segré.
	Loi du 20 février 1896	945.000 »	Payement de la subvention promise à l'article 2, § 3, de la même loi.
	Loi du 2 mai 1896....	300.000 »	1° Création d'un laboratoire agronomique et d'un laboratoire bactériologique à Nantes; — 2° création d'une pépinière de vignes américaines; — 3° établissement d'un passage d'eau entre Frossay et Cordemais; — 4° payement d'une subvention pour l'amélioration du port du Croisic.
	Loi du 24 déc. 1896...	963.026 65	Payement anticipé des 36 annuités restant dues à l'État, de 1898 à 1933, pour l'établissement des chemins de fer d'intérêt général de Saint-Nazaire à Châteaubriant et de Nantes à Segré.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Loire-Inférieure (*Suite*).	Décret du 28 juin 1901.	1.645.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local des Sorinières à Vieillevigne.
	Délibération des 18 avril et 20 août 1901.....	553.000 »	Avance à l'État en vue de la construction d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 5 janvier 1903	4.828.000 »	Établissement du tramway de Saint-Nazaire à La Roche-Bernard avec embranchements de Trignac à Penhouet et à Montoir et d'Herbignac à Guérande, et de Pornic à Paimbœuf avec embranchement de La Plaine à Préfailles.
	Délib. du 22 avril 1903.	55.000 »	Avance à l'État en vue de la construction de nouveaux circuits et réseaux téléphoniques départementaux.
	Délib. du 18 août 1903.	25.000 »	Dépenses diverses effectuées ou à effectuer à l'orphelinat agricole départemental Le Ray et aux fermes en dépendant.
	Délib. du 2 mai 1905..	130.000 »	Avance à l'État pour la construction de nouveaux circuits téléphoniques départementaux (3e série).
	Décret du 15 juin 1905.	611.276 »	Payement de la part contributive du département, de la ville de Nantes et de la chambre de commerce de cette ville aux travaux d'amélioration de la navigabilité de la Loire entre l'embouchure de la Maine et Chalonnes déclarés d'utilité publique par décret du 10 août 1904.
Loiret...........	Loi du 15 mai 1869...	629.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 17 juillet 1870.	347.500 »	Travaux des chemins ordinaires compris dans le réseau subventionné.
	Loi du 17 mai 1872...	227.300 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 15 août 1876..	142.200 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 14 août 1879..	1.200.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 27 juin 1881..	500.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 6 avril 1882...	450.000 »	id.
	Loi du 15 déc. 1884..	253.350 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 29 déc. 1888.	80.500 »	Rachat de la concession du péage établi sur le pont de Sully-sur-Loire.
	Loi du 28 juillet 1891.	55.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 4 déc. 1891...	995.000 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Loi du 16 avril 1892..	120.000 »	Rachat des droits de péage perçus sur le pont de Châteauneuf-sur-Loire au passage du chemin de grande communication n° 11.
	Loi du 21 juillet 1892.	227.000 »	Rachat du pont à péage de Jargeau dépendant du chemin d'intérêt commun n° 55.
	Loi du 5 août 1893...	813.000 »	Payement des dépenses de construction du tramway à vapeur d'Ouzouer-le-Marché à Orléans.
	Loi du 7 août 1893...	274.000 »	Frais de reconstruction de la prison d'Orléans.
	Loi du 20 déc. 1893..	23.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 24 août 1898.	120.000 »	Construction d'un pont sur la Loire entre Bonny et Beaulieu.
	Délib. du 24 août 1898.	110.000 »	Achat des terrains nécessaires à l'établissement du chemin de fer d'intérêt général d'Étampes à la ligne d'Argent à Beaune-la-Rolande.
	Délib. du 22 août 1901..	300.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 18 juin 1903.	4.294.600 »	Frais d'établissement du réseau de tramways départementaux déclaré d'utilité publique par décret du 14 mars 1903, et payement d'une part contributive du département dans les frais de construction d'un pont sur la Loire à Orléans au droit du boulevard des Princes et de ses accès, rive droite et rive gauche.
	Délib. du 26 août 1904.	144.000 »	Frais d'établissement de la ligne de tramways à vapeur de Ligny-le-Ribault à Neug-sur-Beuvron (partie comprise sur le territoire du Loiret).
	Délib. du 26 août 1904.	119.500 »	Avance à l'État pour l'extension du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 2 mai 1905..	114.200 »	id. id.
	Décret du 6 déc. 1906.	667.000 »	Établissement du tramway d'Isdes à Brunon déclaré d'utilité publique par décret du 30 novembre 1906.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX
en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Lot (*Suite*)........	Loi du 12 mai 1869...	500.000 »	Travaux des chemins d'intérêt commun.
	Loi du 6 juillet 1870..	900.000 »	id.
	Décret du 29 oct. 1870.	1.000.000 »	Dépenses concernant la défense nationale.
	Loi du 10 avril 1879 .	500.000 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Loi du 24 juillet 1880..	2.500.000 »	Travaux des chemins d'intérêt commun. *Travaux des lignes vicinales.(Loi du 6 août 1881.)*
	Loi du 31 mars 1882..	200.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs.
	Loi du 6 janvier 1886..	226.141 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Délib. du 27 août 1887.	75.000 »	Dépenses des aliénés et travaux des chemins vicinaux.
	Délib. du 25 août 1888.	75.000 »	Caserne de gendarmerie de Cahors.
	Délib. du 23 août 1890.	30.000 »	Pont de Saint-Martin-Labouval.
	Loi du 25 juin 1891..	106.900 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 15 janvier 1892.	103.800 »	id. id.
	Loi du 22 juillet 1892.	27.800 »	id. id.
	Délib. du 27 août 1892.	46.000 »	Caserne de gendarmerie de Cahors.
	Loi du 6 mars 1893...	93.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 juillet 1893.	14.000 »	Réparation des dégâts causés aux chemins vicinaux par l'ouragan du 31 octobre 1892.
	Loi du 20 déc. 1893..	98.100 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 déc. 1894..	104.483 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 16 déc. 1895..	62.200 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 déc. 1896..	86.400 »	id. id.
	Loi du 27 déc. 1897..	95.300 »	id. id.
	Délib. du 27 août 1898.	85.000 »	id. id.
	Délib. du 18 sept. 1899.	75.840 »	id. id.
		15.450 »	Rachat des ponts à péage de Carennac et de Gaillac.
	Délib. du 25 août 1900.	4.000 »	Rachat du pont à péage de Gaillac.
	Délib. du 17 avril 1901.	61.840 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 20 août, 2 sept. 1901 et 7 avril 1902..	65.856 »	id. id.
	Délib. du 23 août 1902.	72.388 »	id. id.
	Délib. du 23 avril 1903.	49.100 »	Reconstruction du palais de justice de Gourdon et achat d'un terrain y attenant.
	Délib. du 18 août 1903.	39.500 »	Établissement du tramway de Saint-Céré à Bretenoux déclaré d'utilité publique par décret du 28 septembre 1904.
	Délib. du 22 août 1903.	72.004 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 27 août 1904.	64.185 »	id. id.
	Délib. du 25 août 1905.	5.000 »	Construction d'une passerelle provisoire sur la Cère à Bretenoux.
	Délib. du 25 août 1905.	100.290 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
Lot-et-Garonne	Loi du 12 mai 1869..	1.529.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 15 février 1878.	600.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 1er juillet 1880.	2.010.000 »	Travaux des chemins d'intérêt commun et des lignes ordinaires.
	Loi du 3 janvier 1881.	200.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices à Agen.
	Loi du 23 juillet 1883.	450.000 »	Payement de subventions destinées à la construction et à l'installation de maisons d'école.
	Loi du 18 mars 1889.	253.600 »	Rachat de la concession du péage établi sur divers ponts desservant des lignes vicinales.
	Loi du 17 déc. 1890..	81.800 »	Rachat des ponts à péage de Duras et de Sainte-Livrade.
	Loi du 20 juillet 1891.	98.600 »	Travaux de reconstruction du pont de Layrac, sur la Garonne, au passage du chemin d'intérêt commun n° 106, à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 juillet 1893.	283.600 »	Rachat du péage perçu sur les ponts du Mas-d'Agenais, de Port-de-Pascau, de Liboz et de Sauveterre, situés sur des chemins vicinaux.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Lot-et-Garonne.... (*Suite*).	Délib. du 4 mai 1905..	75.000 »	Travaux de restauration des ponts suspendus de Saint-Nicolas et de Sauveterre-d'Astaffort.
	Délib. des 3 mai et 19 octobre 1905.......	115.000 »	Acquisition de six casernes de gendarmerie.
	Délib. du 24 avril 1906.	700.000 »	Reconstruction de la Préfecture et des archives départementales.
Lozère	Loi du 2 août 1875...	400.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 9 août 1879...	1.000.000 »	id. id.
	Loi du 26 avril 1881..	400.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 7 août 1882..	500.000 »	Achèvement des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 14 mars 1883.	125.000 »	Travaux de construction de deux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.
	Loi du 6 janvier 1886.	325.000 »	Travaux de construction des écoles normales.
	Loi du 18 janvier 1886.	250.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et des lignes ordinaires.
	Loi du 17 juillet 1889.	55.000 »	Travaux de construction des écoles normales primaires.
	Délib. du 24 août 1889.	64.000 »	Construction d'une prison cellulaire à Mende et reconstruction de la préfecture.
	Loi du 9 avril 1890...	18.000 »	Travaux de construction des écoles normales primaires.
	Loi du 2 août 1890...	110.000 »	Travaux de construction de l'hôtel de préfecture, d'une prison cellulaire à Mende et de l'école normale d'institutrices.
	Loi du 5 août 1890..	55.200 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 10 avril 1891..	68.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 11 avril 1892.	57.100 »	id. id.
	Loi du 5 août 1893...	131.900 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 et réparation des dégâts causés aux dites lignes par les inondations de 1891.
	Loi du 20 déc. 1893..	93.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 déc. 1894..	55.000 »	Frais d'acquisition, d'appropriation et d'ameublement d'un immeuble destiné à l'installation de l'hôtel de la sous-préfecture de Marvéjols.
	Loi du 5 avril 1895...	121.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 mars 1896..	32.100 »	id. id.
	Loi du 3 mars 1897...	62.800 »	id. id.
	Loi du 23 février 1898.	47.500 »	id. id.
	Décret du 28 fév. 1899.	33.100 »	id. id.
	Décret du 12 juin 1900.	49.600 »	id. id.
	Délib. du 17 avril 1901.	76.000 »	id. id.
	Décret du 24 avril 1902.	65.600 »	id. id.
	Décret du 29 avril 1902.	126.900 »	Réparation des dégâts causés par les inondations de 1900 aux chemins de grande communication et aux chemins vicinaux ordinaires.
	Décret du 15 mars 1903.	59.500 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 26 mars 1904.	41.600 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 27 mars 1905.	69.650 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 2 avril 1906.	63.050 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 14 août 1906.	188.000 »	Travaux de construction de la caserne de gendarmerie de Mende.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Maine-et-Loire	Loi du 17 juillet 1872.	1.000.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 2 mai 1881 (art. 1er, § 1er)	660.000 »	Travaux des lignes vicinales classées antérieurement à la loi du 10 avril 1879 ou comprises dans le réseau subventionné.
	Loi du 2 mai 1881 (art. 1er, § 2)	965.000 »	Achèvement des lignes d'intérêt commun classées postérieurement à la même loi.
	Loi du 27 juillet 1881.	40.000 »	Reconstruction d'un pont situé sur un chemin d'intérêt commun.
	Loi du 5 août 1884...	218.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 23 juillet 1886.	300.000 »	Construction d'un pont sur la Loire entre Rochefort et Savonnières.
	Loi du 11 déc. 1886..	150.000 »	Travaux de construction d'un pont sur la Loire à Champtoceaux.
	Loi du 28 juillet 1888.	2.194.200 »	Travaux de construction d'un chemin de fer d'intérêt local d'Angers à Noyant.
	Loi du 23 juillet 1892.	2.588.200 »	Établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet.
	Loi du 16 avril 1895..	2.817.000 »	Dépenses d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Cholet avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes, déclaré d'utilité publique par la loi du 9 août 1894.
	Délib. du 28 avril 1897	250.000 »	Achèvement des bâtiments de l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire.
	Délib. du 16 avril et 3 août 1901........	124.850 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 18 avril 1901.	52.000 »	Payement des droits de succession et frais de toute nature concernant la fondation Gélineau.
	Délib. du 26 août 1902.	200.000 »	Construction d'un pont sur la Loire à Montsoreau.
	Délib. des 26 août 1902 et 23 décembre 1902.	165.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 23 avril 1903.	217.000 »	id. id.
	Délib. du 24 avril 1903.	1.518.000 »	Construction du chemin de fer d'intérêt local de Candé à Angers.
	Délib. du 12 avril 1904.	50.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 2 sept. 1904.	100.000 »	id. id.
Manche	Décret du 12 oct. 1870.	2.500.000 »	Défense nationale.
	Loi du 26 juillet 1873.	1.200.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 12 avril 1880..	200.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 20 avril 1881..	2.500.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 26 avril 1881..	25.000 »	Travaux d'agrandissement et d'amélioration du lycée de Coutances.
	Loi du 17 mars 1883..	240.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices, agrandissement de l'école normale d'instituteurs et payement d'une subvention pour la construction du lycée de Cherbourg.
	Loi du 21 juin 1890...	70.000 »	Travaux des lignes vicinales ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 avril 1891..	82.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 juillet 1892..	102.000 »	id. id.
	Loi du 29 mai 1893...	94.000 »	id. id.
	Loi du 5 août 1893...	48.000 »	Travaux des chemins de grande communication.
	Loi du 20 déc. 1893...	92.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 12 juillet 1894.	65.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication.
	Loi du 16 avril 1895..	88.664 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 mars 1896..	71.700 »	id. id.
	Loi du 14 avril 1897..	71.900 »	id. id.
	Loi du 18 déc. 1897...	59.000 »	id. id.
	Délib. du 25 août 1898.	80.000 »	id. id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Manche *(Suite)*	Délib. du 25 août 1898.	900.000 »	Remboursement de la somme restant due sur l'emprunt autorisé par la loi du 14 novembre 1888.
	Décret du 3 mai 1900.	1.165.000 »	Établissement des tramways d'Avranches à Saint-James et de Pontorson au Mont-Saint-Michel.
	Décret du 29 juil. 1905.	13.000.000 »	1° Frais d'établissement du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 23 juillet 1904 ; 2° payement à l'État des subventions restant dues pour l'exécution de chemins de fer d'intérêt général.
Marne	Loi du 27 mars 1874.	1.500.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 18 juillet 1879.	500.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 9 août 1880.	215.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 15 février 1883.	2.400.000 »	Travaux des lignes de grande communication et des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 6 juillet 1883.	60.000 »	Travaux d'agrandissement et d'appropriation des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.
	Loi du 27 juin 1892.	63.500 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 janvier 1893.	85.300 »	id. id.
	Loi du 5 juillet 1893.	31.500 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893.	154.000 »	id. id.
	Loi du 29 juillet 1894.	51.043 »	Exécution du programme vicinal complémentaire de 1894 (16.220 fr.) et rachat du pont à péage de Port-à-Binson (34.823 fr.).
	Décret du 2 déc. 1899.	5.176.500 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local d'Épernay à Montmirail et de Reims à Dormans, avec embranchement de Bouleuse à Fismes.
	Décret du 1er août 1900.	236.467 »	Établissement du tramway de Verzy à Ambonnay.
	Délibérations des 23 août et 17 décembre 1900.	600.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 17 juin 1902.	957.600 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local d'Ambonnay à Châlons.
	Décrets du 8 déc. 1903 et du 13 mai 1904.	750.735 »	id. id. d'Ambonnay à Épernay.
	Délib. du 3 mai 1905.	830.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
Marne (Haute-)	Loi du 31 mai 1875.	1.025.200 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 18 juillet 1879.	50.002 88	Travaux de divers chemins d'intérêt commun.
	Loi du 9 août 1879.	840.000 »	Travaux des chemins d'intérêt commun.
	Loi du 26 avril 1881.	100.000 »	Construction d'une prison et d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 2 août 1883.	300.000 »	Travaux des lignes vicinales ordinaires.
	Loi du 23 juillet 1884	117.000 »	Travaux des chemins de grande communication nos 9 et 19 et du chemin d'intérêt commun n° 57.
	Loi du 1er déc. 1884.	76.500 »	Agrandissement de l'école normale d'instituteurs.
	Loi du 29 déc. 1888.	3.145.000 »	Rachat du capital de l'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Gudmont à Rimaucourt et remboursement du solde restant dû sur les sommes empruntées antérieurement en vertu des lois des 20 et 26 avril 1881.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Marne (Haute-) (*Suite*).	Loi du 16 janvier 1892.	155.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 11 janvier 1893.	64.100 »	id. id.
	Délib. des 21 août 1901 et 8 avril 1902......	173.200 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Foulain à Nogent-en-Bassigny.
	Délib. du 2 mai 1905..	33.000 »	Acquisition et aménagement d'une propriété à Poissons, en vue de l'installation d'une brigade de gendarmerie.
Mayenne..........	Loi du 6 juillet 1862.	110.000 »	Acquisition et appropriation d'un bâtiment destiné au service de l'école normale de Laval.
	Loi du 5 août 1874..	1.000.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 31 mai 1875 (art. 2)............	350.000 »	Achèvement, dans le délai de trois années, des écluses en construction ou à construire sur la Basse-Mayenne. (Montant de l'avance du département à l'État.)
	Loi du 2 janvier 1878.	1.600.000 »	Payement d'une subvention applicable à la construction de trois chemins de fer d'intérêt général.
	Loi du 22 février 1881.	25.000 »	Travaux d'amélioration de l'école normale d'instituteurs à Laval.
	Loi du 2 mai 1881 (art. 1er)...........	1.250.000 »	Construction du palais de justice de Château-Gontier et payement d'une subvention destinée à l'établissement d'un chemin de fer.
	Loi du 2 mai 1881 (art. 2, § 1er).......	1.700.000 »	Travaux des lignes vicinales classées antérieurement à la loi du 10 avril 1879 ou comprises dans le réseau subventionné.
	Loi du 2 mai 1881 (art. 2, § 2)........	700.000 »	Achèvement des autres lignes vicinales.
	Loi du 12 avril 1884..	150.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 2 août 1890...	1.135.198 14	Remboursement d'une partie de la dette départementale.
	Délib. du 20 août 1891.	30.500 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Délib. du 26 août 1892.	29.800 »	id.
	Délib. du 21 nov. 1892.	30.000 »	École pratique d'agriculture de Beauchêne. (Remboursement du cheptel.)
	Loi du 20 déc. 1893..	38.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 28 février 1896.	11.500 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 mars 1897..	26.000 »	id. id.
	Loi du 4 août 1897....	4.530.000 »	Établissement du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 16 décembre 1896.
	Loi du 22 janvier 1898.	29.800 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1898.	27.512 »	id. id.
	Délib. du 22 août 1899.	31.218 »	id. id.
	Délib. du 21 août 1900.	33.047 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 22 août 1901.	33.123 »	id. id.
	Décret du 29 nov. 1901.	375.000 »	1° Construction d'une prison cellulaire à Laval et transformation de la prison actuelle; 2° acquisition d'une ferme pour l'installation d'un dépôt de mendicité; 3° subvention à l'État pour les travaux de canalisation de la Loire, entre le confluent de la Maine et Chalonnes.
	Délib. du 19 août 1902.	14.913 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 19 août 1903.	33.517 »	id. id.
	Délib. du 24 août 1904.	35.581 »	id. id.
	Délib. du 2 mai 1905..	14.236 »	id. id.
	Décret du 1er fév. 1906.	121.012 50	Frais d'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Landivy à la limite du département vers Saint Hilaire du Harcouët.
	Décret du 12 mars 1906.	49.809 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 24 avril 1906.	140.220 »	Construction du chemin de fer d'intérêt local de Saint-Jean-sur-Erve à Saint-Denis-d'Orques.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Meurthe-et-Moselle.	Loi du 21 mai 1875...	720.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 27 juin 1881..	210.000 »	Travaux des lignes vicinales ordinaires.
	Loi du 4 janvier 1883.	90.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 27 juillet 1883.	104.500 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 21 juillet 1884.	100.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 29 déc. 1884..	138.000 »	Travaux d'agrandissement de l'école normale d'instituteurs.
	Loi du 31 juillet 1885.	103.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 19 juillet 1886.	102.000 »	id.
	Loi du 30 juin 1887..	48.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 23 mai 1889..	160.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 juillet 1890.	79.300 »	id. id.
	Loi du 10 avril 1891..	145.000 »	id. id.
	Loi du 14 déc. 1891..	125.000 »	Agrandissement et assainissement de l'école normale d'institutrices de Nancy.
	Loi du 8 janvier 1892.	95.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 déc. 1892...	26.500 »	Payement de la dépense d'ameublement de l'école normale d'institutrices de Nancy.
	Loi du 5 déc. 1892...	35.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893..	82.600 »	id. id.
	Loi du 22 mars 1895..	102.900 »	id. id.
	Loi du 9 juillet 1896..	62.800 »	id. id.
	Loi du 10 juillet 1896.	86.000 »	Payement de la part contributive du département au rachat de la concession des droits de péage perçus au pont de Tomblaine sur la Meurthe.
	Délib. des 12 mai et 25 août 1898.	370.000 »	Subvention pour la construction du chemin de fer de Briey à Hussigny et à Villerupt par Audun-le-Roman.
	Délib. des 17 avril 1901, 13 avril 1904 et 3 mai 1905..............	1.960.060 »	Avances à l'État pour la construction d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 21 août 1902.	286.750 »	1° Travaux de reconstruction de la caserne de gendarmerie de Toul; 2° Travaux de construction d'une nouvelle maison d'arrêt à Briey.
	Délib. du 21 août 1902.	74.244 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 24 août 1905.	85.800 »	Travaux d'agrandissement de l'école normale d'institutrices.
	Délib. des 24 août 1905 et 24 avril 1906.....	70.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 30 nov. 1905.	4.250.000 »	Construction du chemin de fer d'intérêt local de Toul à Thiaucourt.
Meuse............	Loi du 11 août 1879..	200.000 »	Travaux des lignes d'intérêt commun.
	Loi du 12 avril 1880..	800.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 11 janvier 1881.	200.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 22 juillet 1882 (art. 2)............	191.500 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 18 février 1886..	110.000 »	Achèvement de l'école normale d'institutrices de Bar-le-Duc.
	Loi du 23 juillet 1892.	300.000 »	Payement de la subvention allouée en faveur du chemin de fer d'intérêt local de Beauzée à Verdun.
	Loi du 4 août 1897...	706.000 »	Travaux de réfection des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Délib. des 22 août et 23 octobre 1902.......	550.000 »	Avance à l'État en vue de la création d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 18 avril 1904.	722.000 »	1° Remboursement de l'emprunt autorisé par délibérations des 22 août et 23 octobre 1902; 2° avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 24 août 1906.	300.000 »	Travaux de reconstruction de la préfecture.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Morbihan	Loi du 14 août 1879	2.040.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 2 mai 1881	150.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs.
	Loi du 14 déc. 1882	200.000 »	Construction d'une école normale primaire d'institutrices.
	Loi du 28 janvier 1892	70.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 déc. 1892	67.300 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	84.000 »	id. id.
	Loi du 9 avril 1895	98.170 »	id. id.
	Loi du 24 janvier 1896	38.820 »	id. id.
	Loi du 17 déc. 1896	97.800 »	id. id.
	Loi du 22 janvier 1898	102.450 »	id. id.
	Délib. du 30 août 1898	82.250 »	id. id.
	Décret du 3 déc. 1898	146.000 »	Travaux de construction d'une sous-préfecture et d'un tribunal de commerce à Lorient et acquisition du terrain y relatif.
	Décret du 29 juin 1899	7.232.000 »	Établissement du réseau de chemin de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 9 janvier 1899.
	Délib. du 26 août 1899	102.502 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 avril 1900	11.730 »	id. id.
	Délib. du 24 août 1900	90.728 »	id. id.
	Délib. du 23 août 1901	93.515 »	id. id.
	Délib. du 9 avril 1902	260.835 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 22 août 1902	86.754 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 5 janvier 1903	5.325.000 »	Établissement du second réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 29 avril 1902.
	Délib. du 21 août 1903	73.691 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 26 août 1904	80.988 »	id. id.
	Délib. du 3 mai 1905	150.000 »	1° Frais d'établissement des réseaux de chemins de fer d'intérêt local déclarés d'utilité publique par les lois des 9 janvier 1899 et 29 avril 1902; 2° payement des insuffisances d'exploitation des dits réseaux par application de l'article 9 de la convention annexée à la loi du 9 janvier 1899.
	Délib. du 25 août 1905	108.759 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 avril 1906	557.800 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un second réseau téléphonique départemental.
Nièvre	Loi du 6 juillet 1870	500.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires compris dans le réseau subventionné.
	Loi du 25 mars 1874	700.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 31 juillet 1880	1.200.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 25 nov. 1881 (art. 1er)	180.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 30 juin 1884	142.400 »	Rachat de la concession des ponts à péage de Saint-Thibault et de Fourchambault.
	Loi du 10 août 1885	112.700 »	Rachat de la concession des ponts à péage de Cosne.
	Loi du 23 février 1887	62.100 »	Rachat de la concession des ponts à péage de Decize dépendant du chemin de grande communication n° 31.
	Loi du 21 janvier 1892	65.100 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 6 mars 1893	74.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	96.900 »	id. id.
	Délib. du 4 avril 1894	40.000 »	Études du chemin de fer d'intérêt local de Chitry-les-Mines à Saulieu.
	Délib. du 23 août 1894	40.000 »	id. id.
	Loi du 28 déc. 1894	123.400 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (84.200 fr.), et travaux des mêmes lignes non subventionnées (39.200 fr.).
	Loi du 27 avril 1895	528.000 »	Travaux d'agrandissement de l'asile public d'aliénés de La Charité.
	Loi du 10 janvier 1896 (art. 1er)	78.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 janvier 1896 (art. 2)	28.100 »	Travaux des lignes vicinales non susceptibles d'être subventionnées par l'État.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Nièvre (*Suite*.)	Loi du 28 février 1896.	84.000 »	Reconstruction de la sous-préfecture de Château-Chinon.
	Loi du 9 mars 1897..	82.000 »	Acquisition du mobilier destiné à l'asile public d'aliénés de La Charité.
	Loi du 29 mars 1897.	113.300 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 février 1898 (art. 1er)...........	55.104 »	id. id.
	Loi du 21 février 1898 (art. 2)............	14.300 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun non susceptibles d'être subventionnés.
	Loi du 24 février 1898.	3.750.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Corbigny à Saulieu, avec prolongement de Corbigny à Chitry-les-Mines.
	Loi du 19 mars 1898..	96.000 »	Construction d'une caserne de gendarmérie à Château-Chinon.
	Décret du 24 avril 1899.	89.470 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 11 juil. 1899.	102.700 »	Agrandissement de l'école normale d'instituteurs de Varzy.
	Délib. du 24 août 1899.	90.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 16 avril 1901.	48.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 26 juin 1901.	5.354.000 »	Établissement du réseau de chemins de fer d'intérêt local, déclaré d'utilité publique par la loi du 10 juillet 1900.
	Décret des 4 août 1901 et 30 mai 1902......	500.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 19 août 1903.	45.938 »	Travaux de transformation du pont suspendu sur la Loire à Decize.
	Décret du 24 déc. 1903	152.903 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 5 août 1905.	733.362 »	Payement des dépenses supplémentaires de travaux et d'acquisition de terrains destinés à l'établissement de chemins de fer d'intérêt local déclarés d'utilité publique par la loi du 11 août 1897 et par la loi du 10 juillet 1900 modifiée par la loi du 14 mars 1903.
	Délib. du 23 août 1905.	100.000 »	Travaux de construction d'un pont sur la Loire à Imphy.
	Décret du 8 mars 1906.	497.590 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un deuxième réseau téléphonique départemental.
Nord	Décret du 12 oct. 1870 et délib. du 5 fév. 1881.	15.000.000 »	Service de la défense nationale.
	Loi du 30 juillet 1880.	5.570.903 45	Travaux des chemins d'intérêt commun et de diverses lignes vicinales.
	Loi du 6 août 1881...	400.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 17 juillet 1882.	1.200.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 20 déc. 1882..	100.000 »	Dépenses de construction et d'installation du mobilier de l'école normale d'institutrices.
	Loi du 13 janvier 1892.	46.700 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 oct. 1892...	4.788.480 »	Création et remise à la Société du crédit du Nord, jusqu'à concurrence des sommes dues à cette Société, de bons de 500 francs.
	Loi du 18 janvier 1893.	21.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 juillet 1893.	2.595.000 »	Travaux de restauration des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 20 déc. 1893..	35.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 29 août 1894 et 25 avril 1895....	625.000 »	Transformation des casernes de gendarmerie et création de nouvelles casernes.
	Loi du 6 avril 1898....	881.250 »	Construction de prisons cellulaires à Loos et à Douai.
	Délib. du 14 avril 1899 modifiée par délib. des 9 avril 1902 et 31 août 1904.........	2.849.000 »	1° Restauration des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun; 2° travaux de reconstruction de ponts sur les routes départementales nos 9 et 24; 3° construction de la sous-préfecture d'Hazebrouck et de la caserne de gendarmerie de Thiant.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Nord (*Suite*)	Décret du 30 mai 1903.	3.165.287 »	Frais d'établissement des chemins de fer d'intérêt local: 1° ligne d'Hondschoote à Bray-Dunes déclarée d'utilité publique par une loi du 29 avril 1902; 2° ligne de Don à Fromelles déclarée d'utilité publique par une loi du 29 avril 1902; 3° ligne d'Hazebrouck à Merville déclarée d'utilité publique par une loi du 13 mai 1903.
	Délib. du 21 août 1903.	1.200.000 »	Remboursement de l'emprunt autorisé par délibérations des 29 août 1894 et 24 avril 1895 et construction de la route départementale n° 27.
	Décret du 14 déc. 1904 (art. 1er)	462.030 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local d'Aulnoye à Pont-sur-Sambre, déclaré d'utilité publique par une loi du 9 mars 1904.
	Décret du 14 déc. 1904 (art. 2)	4.890.000 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local de Haspres à Solesmes, de Solesmes à Quiévy, de Solesmes à Landrecies, de Landrecies à Avesnes et de Lourches à Cambrai, déclarés d'utilité publique par les lois des 12 août 1893 et 7 juillet 1896, modifiées par la loi du 20 avril 1904.
	Délib. du 26 oct. 1905 modifiée par délib. du 23 mai 1906	785.140 »	Avance à l'État pour l'extension du réseau téléphonique du Nord.
	Délib. du 25 mai 1906.	2.500.000 »	Travaux de construction de la route départementale n° 27 dite « Boulevard de Lille à Roubaix et à Tourcoing ».
Oise	Loi du 12 avril 1880.	2.400.000 »	Travaux des lignes de grande communication.
	Loi du 6 août 1881	570.000 »	Travaux des lignes de grande communication classées postérieurement au 10 avril 1879.
	Loi du 11 déc. 1882.	600.000 »	Construction des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.
	Loi du 5 nov. 1886	4.500.000 »	Création d'un asile public d'aliénés.
	Délib. du 16 avril 1901.	353.000 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique du département.
	Délib. du 18 août 1903.	94.480 »	id. id.
	Décret du 7 juin 1904.	1.575.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Méru à Labosse, déclaré d'utilité publique par une loi du 29 avril 1902.
Orne	Loi du 5 mai 1869.	3.000.000 »	Achèvement des chemins vicinaux ordinaires dont les communes auront confié l'exécution au département, en se renfermant dans les estimations soumises au Conseil général lors de la session de 1868.
	Loi du 15 août 1876.	648.400 »	Achèvement des chemins ordinaires dont les communes auront confié l'exécution au département.
	Loi du 12 avril 1880.	750.000 »	Travaux des lignes vicinales ordinaires.
	Loi du 3 août 1882 (art. 2)	2.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires non compris dans le réseau subventionné.
	Loi du 5 juillet 1886.	200.000 »	Installation d'une école normale d'institutrices à Alençon.
	Loi du 1er déc. 1886.	180.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices à Alençon.
	Loi du 2 déc. 1891.	2.550.000 »	Remboursement par anticipation de l'emprunt de 2.800.000 francs autorisé par la loi du 3 août 1882 (art. 1er) (2.426.000 fr.), et payement de la subvention accordée à l'État pour la construction de chemins de fer d'intérêt général (124.000 fr.).
	Loi du 7 janvier 1892.	170.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 déc. 1892.	161.800 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893.	184.200 »	id. id.
	Loi du 18 déc. 1897.	146.652 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner.
	Délib. du 25 août 1898.	148 560 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 5 déc. 1898.	500.000 »	Payement de condamnations judiciaires prononcées contre le département par arrêt du Conseil d'État du 2 avril 1898.
	Délib. du 22 août 1899.	117.650 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 23 août 1899.	152.858 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 22 août 1900.	150.895 »	id. id.
	Délib. du 21 août 1901.	148.329 »	id. id.
	Délib. du 19 août 1902.	147.454 »	id. id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'autorisation 2	MONTANT des emprunts autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Orne (*Suite*)	Délib. du 18 août 1903.	151.050 »	id. id.
	Délib. des 12 avril et 10 juin 1904	112.400 »	Avance à l'État pour l'établissement des circuits téléphoniques Argentan-Paris et Mortagne-Nogent-le-Rotrou.
	Délib. du 24 août 1904.	224.040 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un deuxième réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 23 août 1904.	159.920 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 14 nov. 1905.	142.500 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un deuxième circuit téléphonique Argentan Paris.
	Décret du 13 fév. 1906.	3.763.950 »	Frais d'établissement des tramways de Mortagne à La Loupe et de Lacelle à Trun.
Pas-de-Calais	Loi du 27 juillet 1880.	1.200.000 »	Travaux des lignes de grande communication.
	Loi du 6 août 1881	600.000 »	Construction des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.
	Loi du 16 août 1881	695.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Délib. du 22 août 1902.	500.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 21 août 1903.	170.400 »	id. id.
Puy-de-Dôme	Loi du 15 août 1876	1.000.000 »	Achèvement des chemins ordinaires dont les communes auront confié l'exécution au département.
	Loi du 25 juin 1878	2.000.000 »	Remboursement par anticipation des emprunts contractés en vertu des lois des 2 novembre 1870 et 2 août 1875, et, pour le surplus, travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 9 août 1879	1.500.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 12 avril 1880	2.000.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 5 avril 1883	1.260.000 »	Achèvement des chemins ordinaires dont les communes auront confié l'exécution au département.
	Loi du 18 janvier 1886.	654.300 »	Établissement d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 26 janvier 1888.	48.900 »	Travaux d'aménagement de l'école normale d'instituteurs de Clermont.
	Loi du 18 juillet 1889.	200.000 »	Chemins vicinaux d'intérêt commun du nouveau réseau.
	Loi du 26 mars 1892	289.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 janvier 1893.	274.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	313.800 »	id. id.
	Délib. du 6 avril 1894.	70.500 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 23 déc. 1894	2.000.000 »	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Loi du 23 février 1898.	165.000 »	Travaux des chemins d'intérêt commun à subventionner.
	Délib. du 1er sept. 1898.	261.100 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 1er sept. 1899.	188.800 »	id. id.
	Délib. du 25 avril 1900.	7.450 »	Travaux de consolidation aux ruines du château historique de Murols.
	Délib. du 17 avril 1901.	269.300 »	Travaux des chemins d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 1er sept. 1899 et 17 avril 1901	470.200 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 30 août 1901	286.400 »	Travaux des chemins d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 27 août 1902.	627.500 »	id. id.
	Délib. du 22 avril 1903.	190.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 25 août 1903.	643.700 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

RELEVE DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Puy-de-Dôme (*Suite.*)	Délib. du 1er sept. 1904.	648.100 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 30 août 1905.	620.100 »	id. id.
	Délib. du 30 août 1905.	426.540 »	Avance à l'État pour l'extension du réseau téléphonique départemental.
Pyrénées (Basses-)	Loi du 15 mai 1869	1.245.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 21 juillet 1875.	350.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 31 juillet 1880.	600.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 23 juillet 1883.	200.000 »	Installation d'une école normale d'institutrices à Pau.
	Loi du 19 juillet 1886.	72.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 9 juin 1887	92.000 »	id. id.
	Délib. du 25 août 1888.	136.000 »	Agrandissement et amélioration de l'asile public d'aliénés de Pau.
	Loi du 17 juillet 1889.	179.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 juillet 1890.	140.000 »	id. id.
	Loi du 30 mai 1891	22.000 »	id. id.
	Loi du 14 avril 1892	95.200 »	id. id.
	Loi du 30 nov. 1892 (art. 1er)	658.000 »	Remboursement par anticipation des emprunts autorisés par les lois des 11 août 1882, 5 août et 13 août 1884.
	Loi du 30 nov. 1892 (art. 3)	507 255 39	Remboursement par anticipation des emprunts réalisés en vertu des lois des 30 mai 1887, 9 février 1888 et 10 avril 1888.
	Loi du 14 avril 1893	78.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893	87.600 »	id. id.
	Loi du 29 déc. 1894	94.500 »	id. id.
	Délib. du 26 août 1895.	300.000 »	Agrandissement de l'asile public d'aliénés de Pau.
	Loi du 24 janvier 1896.	64.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 16 février 1897.	83.000 »	id. id.
	Loi du 27 déc. 1897	84.000 »	id. id.
	Délib. du 26 août 1898.	64.000 »	Acquisition et appropriation d'un immeuble à Oloron, en vue d'y installer la sous-préfecture.
	Décret du 19 avril 1899.	43.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 21 juin 1899.	6.150.000 »	Établissement du réseau de tramways déclaré d'utilité publique par le décret du 4 avril 1898.
	Délib. du 24 août 1899.	95.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 22 août 1900	78.700 »	id. id.
	Délib. du 23 août 1901	96.000 »	id. id.
	Délib. du 22 août 1902	46.000 »	id. id.
	Décret du 15 mars 1903.	360.000 »	1° Dépenses complémentaires de raccordement à la gare des chemins de fer du Midi à Pau des tramways de Pau à Pontacq et de Pau à Moncin. — 2° Payement de la quote-part du département dans les frais de construction du tramway de Garlin à Aire.
	Délib. du 19 août 1903.	67.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 13 avril 1904.	17.000 »	id. id.
	Délib. du 14 avril 1904.	560.800 »	1° Remboursement anticipé de l'emprunt autorisé par délibération du 26 août 1895. — 2° Payement des travaux d'agrandissement et d'amélioration à l'asile d'aliénés de Pau.
	Délib. du 25 août 1904.	56.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1905.	59.000 »	id. id.
	Décret du 15 oct. 1906.	489.000 »	Établissement du tramway d'Orthez à Aire déclaré d'utilité publique par décret du 10 octobre 1905.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'autorisation 2	MONTANT des emprunts autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Pyrénées (Hautes-).	Loi du 1er mai 1869..	1.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 30 déc. 1876 (art. 1er, § 1er).....	189.000 »	id. id.
	Loi du 30 déc. 1876 (art. 1er, § 2)......	61.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 12 mars 1880.	800.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 1er déc. 1881..	200.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 14 déc. 1882..	450.000 »	Payement de subventions promises pour l'établissement de trois chemins de fer.
	Loi du 13 août 1884..	160.000 »	Construction d'une prison à Tarbes et acquisition d'un immeuble destiné au casernement de la brigade de gendarmerie de Campan.
	Loi du 30 mai 1891..	32.500 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 14 déc. 1891..	26.000 »	Acquisition d'un immeuble affecté à l'usage de caserne de gendarmerie à Lannemezan.
	Loi du 25 mars 1892.	36.500 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 6 mars 1893..	27.500 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	24.600 »	id. id.
	Loi du 29 déc. 1894..	38.000 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 1er juillet 1896.	22.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 février 1897.	30.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 4 août 1897...	300.000 »	Réparation des dommages causés par les inondations des 3 et 4 juillet 1897 aux routes départementales et aux chemins vicinaux de toutes catégories.
	Loi du 27 déc. 1897..	30.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner.
	Loi du 12 déc. 1898..	50.000 »	Payement des frais et indemnités pouvant incomber au département du fait d'un accident survenu dans les bâtiments de l'ancienne école normale d'instituteurs.
	Décret du 28 avril 1899.	40.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner.
	Délib. du 23 mai 1899.	105.000 »	Transformation en caserne de gendarmerie de l'ancienne école normale d'instituteurs.
	Délib. du 3 mai 1900..	33.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner.
	Délib. du 21 août 1900.	30.000 »	id. id.
	Délib. du 16 avril 1901..	218.590 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 12 avril 1904.	27.000 »	id. id. circuit téléphonique Tarbes-Pau.
Pyrénées-Orientales.	Loi du 19 juillet 1875.	350.000 »	Travaux des chemins vicinaux d'intérêt commun.
	Loi du 2 février 1878.	750.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 8 mars 1881..	60.000 »	Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné à l'installation de l'hôtel de la sous-préfecture à Céret.
	Loi du 5 mai 1881...	1.000.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 9 février 1888.	200.000 »	Frais de construction d'un sanatorium maritime à Banyuls-sur-Mer.
	Loi du 18 juillet 1890.	87.000 »	Travaux des lignes vicinales subventionnées en vertu de la loi du 12 mars 1880 et réparation des avaries causées aux chemins vicinaux par les inondations de 1888 et 1889.
	Loi du 5 juin 1891...	103.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 14 avril 1892..	107.300 »	id. id.
	Loi du 11 nov. 1892..	100.000 »	Réparation des avaries causées aux chemins vicinaux de toutes catégories par les inondations d'octobre 1891.
	Loi du 6 mars 1893..	140.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 22 juillet 1893.	305.600 »	Réparation des avaries causées aux chemins vicinaux de toutes catégories par les inondations du mois de novembre 1892.
	Loi du 20 déc. 1893..	145.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 déc. 1894..	187.000 »	Payement des subventions allouées à l'État en faveur du chemin de fer d'intérêt général de Quillan à Rivesaltes.
	Loi du 15 avril 1895..	57.200 »	Réparation des avaries causées aux chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun par les inondations de 1892.
	Loi du 16 avril 1895.	135.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880. — *Jusqu'à concurrence de 25.000 francs, travaux des chemins vicinaux non subventionnés par l'État. (Loi du 9 juillet 1896.)*

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Pyrénées-Orientales (*Suite.*)	Loi du 24 janvier 1896.	110.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 juillet 1896.	215.000 »	Payement de la part contributive du département dans les frais de construction du pont de Brouilla, sur le Tech, au passage du chemin de grande communication n° 8.
	Loi du 13 juillet 1896.	318.408 »	Payement des subventions allouées à l'État en faveur du chemin de fer d'intérêt général de Quillan à Rivesaltes.
	Loi du 5 avril 1897...	88.700 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 juillet 1897.	6.600 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 23 février 1898.	115.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 23 juillet 1898.	190.000 »	Réparation des dégâts causés aux chemins vicinaux par les pluies et inondations de l'hiver 1897-1898.
	Décret du 19 avril 1899.	90.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 29 juillet 1899	100.000 »	Réparation des dégâts causés aux chemins vicinaux par les pluies et inondations de l'hiver 1898-1899.
	Décret du 10 avril 1900.	110.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 22 juin 1900.	26.450 »	id. id.
	Délib. du 17 avril 1901.	640.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 18 avril 1901.	110.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 31 mai 1902	128.000 »	id. id.
	Décret du 6 juin 1902..	57.000 »	Travaux des ponts de la Massane et de Marquixanes.
	Décret du 7 mars 1903.	132.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 9 déc. 1903.	2.500.000 »	Établissement du réseau des tramways départementaux déclaré d'utilité publique par décret du 29 juillet 1903.
	Décret du 29 mars 1904.	118.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en exécution de la loi du 12 mars 1880.
	Décret des 6 juillet et 14 novembre 1904...	82.500 »	Réparation des dégâts causés aux chemins vicinaux par les pluies et les inondations de l'hiver 1903-1904.
	Délib. du 6 oct. 1904...	447.620 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un deuxième réseau téléphonique départemental.
	Décret du 31 mars 1905.	119.782 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en exécution de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 10 août 1905.	31.600 »	id. id.
	Délib. du 3 mai 1905..	74.000 »	Travaux de construction sur le chemin de grande communication n° 14 entre l'extrémité de la partie ouverte au Mounesty et la limite du département de l'Aude.
	Décret du 23 avril 1906.	153.400 »	Travaux de chemins vicinaux à subventionner en exécution de la loi du 12 mars 1880.
Rhin (Haut-)...... (Territoire de Belfort.)	Délib. du 21 août 1895.	50.000 »	Reconstruction de deux ponts au passage du chemin de grande communication n° 13.
	Délib. des 5 fév., 16 août 1897 et 1er fév. 1898..	90.000 »	Acquisition de terrains nécessaires à la construction d'un hôtel de préfecture, d'un tribunal civil et d'une prison départementale.
	Délib. du 23 avril 1900.	46.000 »	Acquisition des terrains nécessaires à l'emplacement de l'hôtel de la préfecture et de la nouvelle maison d'arrêt.
	Délib. des 22 août 1900, 11 mars 1901 et 3 mai 1905........	1.200.000 »	Construction d'un hôtel de préfecture, d'un palais de justice et d'une maison d'arrêt.
	Délib. du 18 déc. 1902.	411.080 »	Avance à l'État pour l'établissement du circuit téléphonique de Paris-Belfort et des réseaux et circuits interurbains.
	Délib. du 24 août 1904.	298.120 »	Avance à l'État pour l'établissement du circuit téléphonique Paris-Belfort et des réseaux et circuits interurbains et remboursement de l'emprunt de 411.080 fr. autorisé par délibération du 18 décembre 1902.
	Délib. du 23 avril 1906.	23.000 »	Avance à l'État pour l'établissement de circuits et réseaux téléphoniques intercommunaux.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'autorisation 2	MONTANT des emprunts autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Rhône	Loi du 3 mai 1881 (art. 1er)	13.700.000 »	Création de deux écoles normales ; construction d'un hôtel de préfecture ; travaux de l'asile d'aliénés et de la maison d'arrêt de Lyon ; dépenses diverses d'intérêt départemental et, s'il y a lieu, établissement de chemins de fer dans le département. *Rachat de concessions de ponts à péage. (Loi du 13 août 1885.)*
	Loi du 3 mai 1881 (art. 2)	500.000 »	Construction de deux écoles normales à Lyon.
	Loi du 15 avril 1898	2.200.000 »	Construction du chemin de fer d'intérêt local de Villefranche à Tarare, de Villefranche à Monsols par Beaujeu et raccordements.
	Délib. du 26 août 1898	230.000 »	Construction d'un pont sur le Rhône.
	Délib. des 20 déc. 1899 et 28 août 1905	1.480.000 »	Avance à l'État pour la construction des circuits Paris-Lyon-Marseille, d'un réseau téléphonique départemental et des circuits communaux.
	Décrets des 7 juillet et 3 déc. 1900	889.300 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local d'Amplepluis à Saint-Vincent-de-Reins (596.800 fr.); travaux de construction du pont de Frans (292.500 fr.).
	Délib. du 9 avril 1902	791.240 »	Agrandissement de l'asile départemental d'aliénés (558.000 fr.); reconstruction du pont de Belleville (233.240 fr.).
	Délib. du 28 août 1905	608.000 »	Achèvement du chemin de fer d'intérêt local d'Amplepuis à Saint-Vincent-de Reins.
Saône (Haute)	Loi du 21 mai 1875	500.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 20 avril 1881	900.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 30 mai 1882 (art. 1er, § 1er)	88.000 »	Travaux des lignes ordinaires classées dans le réseau subventionné.
	Loi du 30 mai 1882 (art. 1er, § 2)	112.000 »	Achèvement des lignes de la même catégorie qui ne sont pas classées dans ce réseau.
	Loi du 20 déc. 1882	200.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices à Vesoul.
	Loi du 9 avril 1890	35.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 1er juillet 1891	75.000 »	id. id.
	Loi du 12 déc. 1891	70.000 »	id. id.
	Loi du 22 juillet 1892	1.100.000 »	Payement des dépenses de premier établissement des lignes de tramways déclarées d'utilité publique par le décret du 14 avril 1892 (800.000 fr.) et payement des subventions promises à l'État pour la construction du chemin de fer d'intérêt général de Lure à Loulans-les-Forges (300.000 fr.).
	Loi du 29 déc. 1892	83.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893	35.000 »	id. id.
	Loi du 8 avril 1897	200.000 »	Subvention à l'État pour la construction du chemin de fer d'intérêt général de Lure à Loulans-les-Forges.
	Loi du 12 déc. 1898	874.300 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Dôle à Gray.
	Loi du 13 déc. 1898	170.000 »	Établissement du tramway de Bucey-lès-Gy à Frétigney.
	Délib. du 25 avril 1900	367.240 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Décret du 13 août 1900	5.670.200 »	Établissement du réseau de chemins de fer d'intérêt local, déclaré d'utilité publique par la loi du 7 juillet 1900.
	Délib. du 18 août 1903	350.000 »	Établissement du 2e réseau de chemins de fer d'intérêt local.
	Délib. des 21 avril et 18 août 1903	708.950 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental complémentaire et de différents circuits.
	Délib. du 22 août 1905	65.000 »	Avance à l'État pour compléter l'établissement d'un deuxième réseau téléphonique départemental y compris les frais de construction du circuit direct Héricourt-Montbéliard.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.		DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3		4
		fr.	c.	
Saône-et-Loire	Décret du 4 janvier 1871	1.500.000	»	Dépenses concernant la défense nationale et travaux d'utilité départementale et communale.
	Loi du 13 juin 1881	1.250.000	»	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 1er juillet 1887	143.000	»	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 30 juillet 1888	120.000	»	id.
	Loi du 2 avril 1889	165.000	»	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 2 août 1890	73.000	»	Travaux des chemins vicinaux de toutes catégories à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 mars 1891	115.000	»	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 déc. 1891	99.000	»	id. id.
	Loi du 3 janvier 1893	84.200	»	id. id.
	Loi du 24 juillet 1893	110.000	»	Payement des droits de mutation afférents au legs Bouthier de Rochefort.
	Loi du 20 déc. 1893	111.000	»	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 mars 1895	121.200	»	id. id.
	Loi du 8 janvier 1896	87.700	»	id. id.
	Loi du 17 déc. 1896	52.400	»	id. id.
	Loi du 4 août 1897 (art. 1er)	5.051.250	»	Établissement des chemins de fer d'intérêt local d'Autun à Corcelles, de Mâcon à Fleurville, de St-Bonnet-Beaubéry à Montceau-les-Mines et de St-Marcel à St-Martin-en-Bresse.
	Loi du 4 août 1897 (art. 2)	3.533.156	»	Remboursement anticipé du capital non amorti sur l'emprunt autorisé par la loi du 29 juillet 1890.
	Loi du 13 déc. 1897	86.400	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décrets des 21 nov. 1901 et 7 fév. 1902	1.047.300	»	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Corcelles à Château-Chinon.
	Décret du 11 janv. 1903	1.733.250	»	Établissement des chemins de fer d'intérêt local de Tournus à Louhans et de Saint-Martin-en-Bressé à Mervans.
	Décret du 14 fév. 1903	109.500	»	Construction du chemin de fer d'intérêt local de Chalon à Saint-Marcel.
	Délib. du 24 août 1905	81.320	»	Remboursement anticipé du capital restant à amortir sur l'emprunt autorisé par la loi du 24 juillet 1893.
	Délib. du 25 avril 1906	92.975	»	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
Sarthe	Loi du 23 juillet 1870 (art. 1er)	900.000	»	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 9 août 1879	1.500.000	»	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 10 avril 1880	300.000	»	Travaux des lignes ordinaires non comprises dans le réseau subventionné.
	Loi du 13 juin 1881	300.000	»	id. id.
	Loi du 15 juin 1881	90.000	»	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 6 mars 1883	300.000	»	Travaux des lignes vicinales ordinaires.
	Loi du 13 août 1884	300.000	»	id.
	Loi du 23 juillet 1886	79.000	»	id.
	Loi du 11 avril 1892	232.000	»	Remboursement par anticipation de l'emprunt contracté en exécution de la délibération du Conseil général en date du 28 août 1883 (82.332 fr. 74), et dépenses de réparation, de construction et d'appropriation à effectuer dans l'asile d'aliénés du Mans (149.667 fr. 26).
	Loi du 20 déc. 1893	41.300	»	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 30 juin 1894 (art. 1er, § 1er)	3.600.000	»	Remboursement par anticipation des emprunts autorisés par les lois des 31 juillet 1867, 11 décembre 1882, 12 avril 1880 et par délibération du Conseil général en date du 27 août 1887.
	Loi du 22 juillet 1895 (art. 1er, § 1er)	4.537.600	»	Travaux d'établissement du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 4 mai 1895.
	Loi du 22 juillet 1895 (art. 1er, § 2)	140.000	»	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880. — *Travaux de construction des chemins ruraux. (Décret du 10 août 1899, art. 3.)*

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'autorisation 2	MONTANT des emprunts autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Sarthe (*Suite*).....	Loi du 22 juillet 1895 (art. 1er, § 3)......	320.000 »	Travaux des chemins ruraux.
	Loi du 4 août 1897...	500.000 »	id.
	Délib. du 23 août 1898.	255.000 »	Travaux des chemins de fer d'intérêt local.
	Délib. du 22 août 1900.	400.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 21 août 1901.	1.534.000 »	Subvention à l'État pour les chemins de fer d'intérêt général de Mamers à Mortagne, de Sablé à Sillé-le-Guillaume et de Thorigné à Courtalain.
	Délib. du 21 août 1901.	196.000 »	Travaux des chemins ruraux.
	Délib. du 22 août 1901.	104.400 »	Payement de la part contributive du département dans les travaux d'essai d'amélioration de la Loire entre l'embouchure de la Maine et Chalonnes.
	Délib. du 22 août 1902.	53.200 »	Construction du réseau de chemins de fer d'intérêt local déclaré d'utilité publique par la loi du 4 mai 1895.
	Délib. du 20 août 1903.	188.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un 2e réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 23 avril 1906.	200.000 »	Établissement du chemin d'intérêt local de Saint-Denis-d'Orques à Saint-Jean-sur-Erve déclaré d'utilité publique par la loi du 22 mars 1906.
	Délib. du 23 avril 1906.	278.590 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.
Savoie............	Décret du 30 déc. 1860.	300.000 »	Dépenses diverses.
	Loi du 12 mai 1869..	1.680.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Décret du 26 oct. 1870..	380.000 »	Dépenses de la défense nationale.
	Loi du 12 août 1876..	500.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 6 août 1879...	400.000 »	id. id.
	Loi du 23 juin 1880..	570.000 »	id. id.
	Loi du 26 avril 1881 (art. 1er)..........	60.000 »	Amortissement de la dette départementale; payement d'une subvention destinée à la construction d'un chemin de fer et à l'installation des casernes de gendarmerie.
	Loi du 26 av. 1881 (art. 2)	811.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 25 janvier 1884.	1.307.000 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Loi du 11 décembre 1886 et 16 février 1897...	634.000 »	Travaux des écoles normales. *En vertu de la loi du 16 février 1897: subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général d'Albertville à Annecy (234.718 fr.); travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (19.126 fr.); divers travaux à exécuter à la sous-préfecture de Moûtiers, au bâtiment des archives, aux casernes de gendarmerie et travaux d'amélioration des routes départementales (55.156 fr.).*
	Loi du 2 août 1890....	60.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 14 avril 1891...	95.000 »	id. id.
	Loi du 28 janvier 1892.	136.000 »	id. id.
	Loi du 30 mai 1893...	118.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893...	105.000 »	id. id.
	Loi du 29 déc. 1894...	71.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 mars 1896.	38.500 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 déc. 1896..	15.066 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 27 déc. 1897..	62.200 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 28 avril 1899.	30.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 30 mars 1900.	61.400 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 2 mai 1900.	332.475 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. des 24 août 1900 et 20 août 1901.....	59.500 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES D'AUTORISATION	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Savoie (*Suite*).....	Décret du 10 juil. 1903.	150.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental complémentaire.
	Délib. du 21 août 1903.	56.771 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 15 juin 1904.	154.505 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental complémentaire.
	Décret du 12 août 1905.	206.950 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental complémentaire (3e projet).
Savoie (Haute-).....	Loi du 23 nov. 1875.	300.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 6 août 1879...	1.500.000 »	id. id.
	Loi du 26 avril 1881 (art. 2)...........	2.500.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 5 août 1885,...	375.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs.
	Loi du 13 juillet 1886	176.600 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 30 déc. 1886...	112.600 »	Installation définitive de l'école normale d'institutrices.
	Loi du 21 mars 1887.	113.400 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 24 avril 1889..	71.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 9 avril 1890...	80.000 »	Travaux de réparation des avaries causées aux chemins vicinaux par les inondations de 1888.
	Loi du 21 juin 1890..	216.000 »	Travaux des lignes vicinales subventionnées en vertu de la loi du 12 mars 1880 et travaux de réparation des avaries causées aux chemins vicinaux par les inondations de 1888.
	Loi du 10 avril 1891..	124.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 28 janvier 1892	93.700 »	id. id.
	Loi du 20 janvier 1893	156.300 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893..	133.900 »	id. id.
	Loi du 30 juillet 1894	39.100 »	id. id.
	Loi du 10 mars 1896.	60.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 11 avril 1899.	280.300 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique.
	Décret du 13 août 1900.	460.000 »	Contribution du département dans la dépense d'acquisition des terrains d'assiette des chemins de fer d'intérêt général d'Albertville à Annecy, de Cluses au Fayet et du Fayet à Chamonix et à la frontière suisse, par le col de Barberine.
	Délib. du 17 avril 1901.	54.500 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 22 août 1901.	54.100 »	id. id.
	Délib. du 7 avril 1902..	444.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 8 avril 1902..	51.100 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 2 déc. 1903.	49.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 12 avril 1904.	51.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 12 avril 1904.	112.030 »	Avances à l'État pour l'établissement d'un 3e réseau téléphonique, de circuits de jonction et de circuits interdépartementaux.
	Délib. du 24 août 1904.	11.739 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 3 mai 1905..	70.000 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Délib. du 23 août 1905.	32.800 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. des 22 et 23 août 1905	75.000 »	Applicable à la construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Gervais et à des travaux sur les routes départementales.
	Délib. du 24 avril 1906.	278.230 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un 4e réseau téléphonique et de circuits de dégagement.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'autorisation 2	MONTANT des emprunts autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Seine	Loi du 17 juillet 1856.	50.000.000 »	1° Payement de l'arriéré de la dépense des enfants trouvés et des aliénés (10 millions de francs); 2° allocation d'une somme de 40.000.000 de francs dont moitié à titre de dotation et moitié à titre d'avances à la caisse de la boulangerie de la ville de Paris et des communes du département.
	Loi du 12 fév. 1904	200.000.000 »	Payement des dépenses énumérées dans les délibérations du Conseil général des 20 et 24 décembre 1902.
Seine-Inférieure	Loi du 14 août 1879 (art. 2)	3.000.000 »	Travaux des chemins de grande communication.
	Loi du 12 juillet 1883 (art. 1er)	1.700.000 »	Travaux du chemin de grande communication n° 79.
	Loi du 26 juillet 1884.	500.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 19 juillet 1886	240.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication.
	Loi du 8 février 1889.	160.000 »	Travaux des chemins de grande communication à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 7 juillet 1890	65.000 »	Travaux des lignes vicinales ordinaires subventionnées en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 1er avril 1891	300.000 »	id. id.
	Loi du 28 déc. 1891.	180 000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 1er déc. 1892.	223.300 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	218.700 »	id. id.
	Loi du 12 juillet 1894.	6.660.000 »	Remboursement par anticipation des emprunts autorisés par les lois des 14 août 1879 (art. 1er), 22 juillet 1882, 23 juillet 1889, 24 juillet 1890, 28 décembre 1891, 15 janvier 1892, 18 janvier 1893, 19 janvier 1893 et 5 juillet 1893.
	Loi du 29 déc. 1894	450.000 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 (216.005 francs), et travaux des mêmes lignes non subventionnées (233.995 francs.)
	Loi du 22 juillet 1895.	3.915.000 »	Payement des subventions allouées en faveur des travaux d'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine, concurremment avec un prélèvement: 1° sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871; 2° sur le produit des impositions extraordinaires créées par l'article 2 de la loi du 22 juillet 1895.
	Loi du 24 janvier 1896 (art. 1er)	100.963 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 janvier 1896 (art 2)	340.000 »	Travaux neufs des chemins vicinaux de grande communication non susceptibles d'être subventionnés par l'État par application de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 déc. 1896	113.153 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 22 janvier 1898.	244.106 »	id. id.
	Loi du 22 nov. 1898	894.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Montérollier-Buchy à Saint-Saëns.
	Décret du 28 déc. 1899.	498.000 »	Construction de la caserne de gendarmerie d'Elbeuf (155.000 francs). — Travaux d'agrandissement de l'hôpital Forbras (63.000 francs). — Reconstruction du palais de justice de Dieppe (280.000 francs).
	Décret du 17 juin 1902.	3.063.425 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local d'Aumale à Envermeu, par ou près Foucarmont.
	Décret du 25 nov. 1904.	900.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt général de Charleval à Serqueux, déclaré d'utilité publique par une loi du 16 juillet 1900.
	Délib. du 30 août 1905.	1.450.728 »	Subventions aux chambres de commerce de Rouen, du Havre et de Dieppe pour l'exécution de grands travaux maritimes dans les ports.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Seine-et-Marne	Loi du 27 juillet 1870.	687.000 »	Travaux des chemins ordinaires compris dans le réseau subventionné.
	Loi du 4 juillet 1877.	700.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 12 avril 1880..	200.000 »	Rachat des ponts à péage situés sur les lignes vicinales.
	Loi du 7 juin 1881 (art. 1er, § 1er).....	795.400 »	Travaux des lignes vicinales classées antérieurement à la loi du 10 avril 1879 ou comprises dans le réseau subventionné.
	Loi du 7 juin 1881 (art. 1er, § 2)......	894.000 »	Achèvement des chemins ordinaires non compris dans le réseau subventionné et rachat des ponts à péage situés sur les lignes vicinales.
	Loi du 7 août 1883...	600.000 »	Payement de subventions destinées à la construction de maisons d'école.
	Délib. du 29 août 1888.	100.000 »	Travaux des chemins de grande communication.
	Loi du 9 avril 1890...	157.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 9 avril 1891...	21.000 »	id. id.
	Loi du 21 janvier 1892.	101.100 »	id. id.
	Loi du 1er juillet 1893.	60.100 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893.	41.200 »	id. id.
	Loi du 29 déc. 1894.	61.500 »	Travaux des lignes vicinales ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 mars 1896.	46.800 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 21 déc. 1896.	48.000 »	id. id.
	Loi du 3 déc. 1898...	1.374.000 »	Mise en état d'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Lagny à Villeneuve-le-Comte (900.000 fr.). — Subvention au département de l'Yonne pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Sens à Égreville (10.000 fr.). — Subvention à l'État pour la construction du chemin de fer d'intérêt général de Provins à Esternay (464.000 fr.).
	Décret du 13 août 1899.	4.322.000 »	Établissement des tramways de Bray-sur-Seine à Sablonnières, de Jouy-le-Châtel à Marles et de Melun à Verneuil.
	Décret du 9 déc. 1902.	600.000 »	Établissement des tramways de Bray-sur-Seine à Sablonnières, de Jouy-le-Châtel à Marles et de Melun à Verneuil.
	Délib. des 18 août 1903 et 3 mai 1905......	197.000 »	Subvention à la société des tramways sud de Seine-et-Marne pour l'établissement du tramway de Chailly-en-Bière à Oncy-Milly (Seine-et-Oise).
	Décret du 8 janvier 1906.	1.462.000 »	Établissement du tramway de Meaux à Dammartin.
Seine-et-Oise	Loi du 17 juillet 1870.	2.200.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 13 juin 1881..	4.400.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 7 août 1882...	470.000 »	Construction du pont de Bonnières et du pont de Rangiport.
	Loi du 17 mars 1883.	180.000 »	Installation de l'école normale primaire d'institutrices.
	Loi du 31 mars 1892..	153.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 15 avril 1893.	330.000 »	Construction d'un palais de justice et d'une prison cellulaire à Rambouillet.
	Loi du 1er juillet 1893.	78.300 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880 et rachat du péage du pont de Neuville-sur-l'Oise établi au passage du chemin de grande communication n° 48.
	Loi du 20 déc. 1893..	52.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 13 août 1899.	2.996.500 »	Remboursement anticipé du capital restant dû sur les emprunts autorisés par délibérations du Conseil général des 21, 28 et 30 août 1890, par la loi du 22 juillet 1892 et par délibération du Conseil général du 19 août 1897.
	Délib. du 29 avril 1903.	300.000 »	Acquisition de terrains et construction d'un tribunal à Mantes.
	Délib. du 27 août 1904.	66.000 »	Remboursement des frais d'études du réseau départemental de chemins de fer d'intérêt local.
	Délib. du 24 août 1905.	70.000 »	Construction d'un pavillon de vieillards hommes à l'asile départemental des Petits-Prés.
	Délib. du 26 août 1905.	152.500 »	Construction d'une école professionnelle départementale de pupilles difficiles ou vicieux à l'asile de l'Enfance et aux Petits-Prés.
	Délib. du 26 août 1906.	55.000 »	Travaux d'agrandissements et d'aménagements de l'école normale d'instituteurs.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES d'autorisation 2	MONTANT des emprunts autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Sèvres (Deux-)	Loi du 26 mai 1875	900.000 »	Achèvement des chemins ordinaires dont les communes auront confié l'exécution au département.
	Loi du 14 août 1879 (art. 1er, § 1er)	2.090.200 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 14 août 1879 (art. 1er, § 2)	89.500 »	Rachat de ponts à péage situés sur les mêmes lignes.
	Loi du 6 avril 1881	183.500 »	Travaux des écoles normales de Niort et de Parthenay.
	Loi du 14 déc. 1882	16.600 »	Établissement d'une école maternelle auprès de l'école normale d'institutrices à Niort et travaux complémentaires à exécuter à cette dernière école.
	Loi du 25 février 1886	240.000 »	Frais de reconstruction de l'école normale d'instituteurs de Parthenay.
	Loi du 23 mai 1889	75.400 »	Travaux des chemins vic. de toutes catégories à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 17 mars 1890	94.800 »	id. id.
	Loi du 14 avril 1892	117.000 »	id. id.
	Loi du 14 avril 1893	64.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	50.000 »	id. id.
	Loi du 2 déc. 1896	34.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 déc. 1897	34.800 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 25 août 1898	37.600 »	id. id.
	Décret du 9 mai 1899	200.000 »	Subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Ferrières-Courçon à Épannes.
	Délib. du 25 avril 1900	125.000 »	Payement de dettes de 1899 et de diverses dépenses départementales.
	Décret du 26 mai 1901	326.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 22 août 1901	32.300 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 23 août 1904	107.900 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un circuit téléphonique Poitiers-Paris.
Somme	Loi du 3 août 1882	822.600 »	Construction d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 15 nov. 1884	120.000 »	Création d'une école pratique d'agriculture.
	Loi du 23 juillet 1886	57.300 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 13 déc. 1898	640.000 »	Établissement du chemin de fer d'intérêt local de Beaucamp-le-Vieux à Aumale.
	Délib. du 10 avril 1902	3.782.832 »	Remboursement d'une partie de la dette départementale.
	Délib. du 22 avril 1903	250.000 »	Construction d'une prison cellulaire à Amiens.
	Délib. du 22 août 1903	1.100.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 25 août 1905	400.000 »	Travaux d'agrandissement et de transformation de l'asile d'aliénés de Dury-les-Amiens.
Tarn	Décret du 16 nov. 1870	1.000.000 »	Emprunt départemental contracté pour la défense nationale.
	Loi du 14 août 1879	2.610.000 »	Travaux des chemins vicinaux.
	Loi du 18 janvier 1886	318.500 »	Construction d'une école normale d'instituteurs.
	Loi du 9 février 1888	304.000 »	Frais de construction d'une école normale d'institutrices à Albi.
	Loi du 6 mars 1889	500.000 »	Travaux de grosses réparations à exécuter sur les routes départementales.
	Loi du 9 avril 1890	105.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 23 nov. 1891	85.700 »	id. id.
	Loi du 21 janvier 1892	69.000 »	id. id.
	Loi du 17 mars 1893	129.000 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893	129.000 »	id. id.
	Loi du 30 déc. 1894	141.000 »	id. id.
	Loi du 19 déc. 1895	85.000 »	id. id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Tarn *(Suite)*	Loi du 2 déc. 1896.	85.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 18 déc. 1897.	135.150 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 24 août 1898.	95.276 »	id. id.
	Délib. du 12 avril 1899.	60.000 »	Rachat du pont à péage de Saint-Arthez.
	Décret du 30 mars 1901.	789.000 »	Établissement d'une ligne de tramways formant prolongement, jusqu'à Lavaur, du tramway de Laboutarié à Graulhet.
	Décret du 30 mars 1901.	7.774.750 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local de Castres à Murat, avec embranchement sur Brassac, et d'Albi à Alban avec embranchement sur Saint-Juéry, et d'Albi à Valence.
	Délib. des 22 août 1901 et 8 avril 1902	189.820 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. des 11 octobre 1905 et 24 avril 1906	79.110 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un réseau téléphonique départemental complémentaire.
Tarn-et-Garonne	Loi du 23 juillet 1874.	70.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 14 août 1879.	1.000.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 27 déc. 1881.	200.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 21 août 1882.	100.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 4 janvier 1883 (art. 1er)	132.000 »	Rachat de ponts à péage.
	Loi du 5 janvier 1883.	30.000 »	Agrandissement de l'école normale d'instituteurs.
	Loi du 18 avril 1884.	181.000 »	Rachat des ponts à péage de Belleperche, de Verdun et de Saula.
	Loi du 25 juin 1885.	36.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Grisolles.
	Loi du 5 août 1890.	53.500 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 10 mars 1891.	50.000 »	id. id.
	Loi du 15 janvier 1892	33.000 »	id. id.
	Loi du 5 déc. 1892.	35.000 »	id. id.
	Loi du 23 mars 1893 (art. 1er)	426.045 98	Remboursement par anticipation de l'emprunt de 510.000 francs autorisé par la loi du 4 janvier 1883 (art. 2).
	Loi du 23 mars 1893 (art. 2)	42.000 »	Payement de diverses dépenses d'intérêt départemental.
	Loi du 20 déc. 1893.	81.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 29 déc. 1894.	140.000 »	Frais de construction d'une prison cellulaire à Montauban.
	Loi du 15 avril 1898.	60.000 »	Subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Castelsarrasin à Beaumont-de-Lomagne.
	Délib. du 25 août 1898.	20.000 »	Subvention à l'État pour la construction du chemin de fer d'intérêt général de Castelsarrasin à Beaumont-de-Lomagne.
	Délib. du 16 avril 1901.	200.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 9 avril 1902.	185.000 »	Construction du pont de Mauvert sur la Garonne, au passage du chemin d'intérêt commun n° 2.
	Délib. du 24 août 1905.	26.500 »	Construction d'un hangar dans le jardin des archives départementales.
Var	Loi du 12 avril 1880.	3.000.000 »	Travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 2 avril 1883.	100.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices à Draguignan.
	Loi du 15 janvier 1892	131.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 déc. 1892.	420.000 »	Travaux à effectuer dans l'asile départemental d'aliénés de Pierrefeu.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	MONTANT des emprunts autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Var (*Suite*)	Loi du 5 déc. 1892	225.500 »	Construction d'un hôtel de sous-préfecture à Toulon.
	Loi du 20 janvier 1893.	136.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893.	105.300 »	id. id.
	Loi du 30 mars 1895.	87.210 »	id. id.
	Loi du 6 déc. 1895.	167.500 »	Frais de construction d'une caserne de gendarmerie à Draguignan.
	Loi du 28 février 1896	49.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 23 février 1898.	2.941.000 »	1° Payement des garanties dues à la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France pour l'exploitation du chemin de fer d'intérêt local d'Hyères à Fréjus-Saint-Raphaël; — 2° payement des intérêts, pendant les années 1898 à 1902, des sommes réalisées sur cet emprunt.
	Délib. du 19 avril 1898.	46.000 »	Acquisition d'une caserne de gendarmerie à Hyères.
	Délibérations des 23 août et 10 nov. 1898	55.500 »	Achèvement de la sous-préfecture de Toulon.
	Délib. du 7 déc. 1898.	900.000 »	Acquisition de la source de Fontaine-l'Évêque.
	Délib. du 12 avril 1899.	53.200 »	Subvention à la Compagnie concessionnaire du chemin de fer d'Hyères à Saint-Raphaël pour l'établissement de la gare de Fréjus au quartier de Saint-Antoine.
	Délib. du 11 oct. 1899.	37.500 »	Payement du solde des frais d'acquisition de la source de Fontaine-l'Évêque et de sa périphérie.
	Délib. du 18 avril 1901.	220.000 »	Travaux d'amélioration et d'achèvement de l'asile d'aliénés de Pierrefeu.
	Délib. du 7 avril 1902.	248.200 »	Construction d'une caserne de gendarmerie à Toulon.
	Délib. du 23 avril 1903.	290.000 »	1° Payement du solde des acquisitions des terrains nécessaires à la construction de la section d'Hyères à Toulon du chemin de fer d'intérêt local de Saint-Raphaël à Toulon; 2° solde des garanties d'exploitation de la section de Saint-Raphaël à Hyères.
	Délib. du 26 nov. 1903 et du 25 août 1904	400.000 »	Construction de nouveaux pensionnats et d'une cité ouvrière à l'asile d'aliénés de Pierrefeu.
Vaucluse	Loi du 16 août 1879	1.500.000 »	Travaux des lignes vicinales.
	Loi du 1er déc. 1881.	150.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 11 août 1882 (art. 2)	3.000.000 »	Payement de subventions promises pour l'établissement de chemins de fer et dépenses diverses d'intérêt départemental. *Travaux des routes départementales. (Loi du 1er février 1890.)*
	Loi du 23 mars 1891.	28.200 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 14 avril 1892.	51.300 »	id. id.
	Loi du 14 avril 1893.	10.500 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893.	46.000 »	id. id.
	Loi du 27 juillet 1894.	10.000 »	Travaux de reconstruction d'un pont sur le Toulourenc et redressement du chemin vicinal ordinaire n° 1 de la commune de Saint-Léger.
	Loi du 8 avril 1895	2.057.508 66	Conversion d'une partie de la dette départementale.
	Loi du 16 avril 1895.	41.250 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 janvier 1896.	34.500 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 24 déc. 1896.	35.391 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 27 déc. 1897 (art. 1er)	350.000 »	Travaux neufs des routes départementales.
	Loi du 27 déc. 1897 (art. 2)	13.798 »	Part contributive du département dans la dépense d'établissement du sanatorium interdépartemental d'Arrigas (Gard).
	Loi du 27 déc. 1897 (art. 3)	24.000 »	Subvention à l'établissement dit « Refuge Benoît » à l'Isle-sur-la-Sorgue.
	Loi du 22 janvier 1898.	35.164 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner.
	Décret du 9 mai 1899.	53.148 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Décret du 20 nov. 1901.	485.000 »	Travaux des routes départementales et payement de subventions promises à l'État pour l'établissement de chemins de fer d'intérêt général.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Vaucluse (*Suite*)	Délib. du 24 août 1901.	380.000 »	Travaux à l'asile public d'aliénés de Montdevergues.
	Décret du 17 nov. 1903.	380.000 »	1° Payement de la subvention promise à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général d'Orange à Vaison et au Buis-les-Baronnies (295.000 fr.); 2° payement de la part contributive du département dans les frais de reconstruction du pont d'Avignon, sur le Rhône (60.000 fr.); 3° travaux d'agrandissement de l'école normale d'instituteurs d'Avignon (25.000 fr.).
Vendée	Décret du 26 sept. 1870.	1.800.000 »	Dépenses concernant la défense nationale.
	Loi du 31 juillet 1880 (art. 1er, § 1er)	570.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication classés antérieurement au 10 avril 1879 et achèvement des chemins ordinaires.
	Loi du 31 juillet 1880 (art. 1er, § 2)	230.000 »	Travaux des chemins de grande communication classés postérieurement au 10 avril 1879 et rachat d'un pont à péage.
	Délib. du 11 avril 1893.	12.000 »	Réouverture du havre de La Gachère.
	Loi du 20 février 1894.	137.000 »	Travaux d'agrandissement de l'asile public d'aliénés de La Roche-sur-Yon.
	Loi du 19 mars 1894.	178.500 »	Travaux de reconstruction et d'agrandissement de l'hôtel de préfecture de La Roche-sur-Yon.
	Loi du 12 juillet 1894.	704.720 »	Payement des dépenses d'établissement du tramway à vapeur de Challans à Fromentine, mises à la charge du département par la convention du 9 octobre 1893 annexée au décret du 28 mars 1894 déclaratif d'utilité publique de la ligne dont il s'agit.
	Loi du 24 janvier 1896.	72.500 »	Payement de la subvention à verser au Trésor pour les frais d'amélioration des embarcadères de Fromentine et de la Pourrie (île de Noirmoutier) (42.500 francs), et acquisition d'une chaloupe à vapeur destinée à relier les deux ports précités (30.000 francs).
	Loi du 21 juillet 1896.	88.500 »	1° Travaux de construction d'un pavillon pour les malades femmes tranquilles dans l'asile des aliénés de La Roche-sur-Yon (66.700 francs); 2° payement de la subvention promise à l'État pour le curage de la rivière Vendée (8.000 francs); 3° travaux à l'école normale d'institutrices (13.800 francs).
	Loi du 24 juillet 1897.	80.800 »	Reconstruction de la prison de Fontenay-le-Comte.
	Loi du 25 juillet 1897.	383.500 »	Subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Fontenay-le-Comte à Cholet.
	Loi du 21 juillet 1898.	8.544.000 »	Établissement d'un réseau de tramways.
	Loi du 12 déc. 1898	108.100 »	Agrandissement du dépôt d'étalons de La Roche-sur-Yon (38.059 fr. 60). — Construction du pont de La Gachère (33.000 francs). — Construction du pont de Taugon (28.040 fr. 40). — *Subvention à la commune de Croix-de-Vie pour les travaux de curage du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (9.000 fr.)* (*Décret du 1er août 1899.*)
	Décret du 6 février 1901.	114.423 »	Subvention à l'État pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt général de Fontenay-le-Comte à Cholet.
	Délib. du 21 août 1903.	42.275 »	Travaux de raccordement en gare de Légé, des tramways de la Vendée avec le chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Légé.
	Décret du 18 juil. 1905.	756.000 »	Frais d'établissement du tramway des Quatre-Chemins de l'Oie à Chantonnay, déclaré d'utilité publique par décret du 7 avril 1905.
	Délib. du 2 mai 1905.	131.200 »	Construction de deux pavillons dans l'asile public d'aliénés de La Roche-sur-Yon.
	Délib. du 2 mai 1905.	110.000 »	Travaux complémentaires sur le réseau de tramways, déclaré d'utilité publique par décret du 23 novembre 1897 et accroissement du matériel roulant de ce réseau.
	Délib. du 3 mai 1905.	45.000 »	Construction d'une caserne de gendarmerie aux Sables d'Olonne; agrandissement de la caserne de gendarmerie de Fontenay-le-Comte.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Suite).

DÉPARTEMENTS	DATES DES ACTES d'autorisation	MONTANT des emprunts autorisés.	DESTINATION DES EMPRUNTS
1	2	3	4
		fr. c.	
Vienne	Loi du 8 mai 1869 (art. 1er)	1.000.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Décret du 30 sept. 1870.	900.000 »	Dépenses concernant la défense nationale.
	Loi du 30 mars 1872.	1.500.000 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 15 février 1878.	900.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 24 juillet 1880.	200.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 5 juillet 1881 (art. 1er, § 1er)	240.000 »	Travaux des lignes ordinaires comprises dans le réseau subventionné.
	Loi du 5 juillet 1881 (art. 1er, § 2)	520.000 »	Achèvement des lignes ordinaires non classées dans le réseau subventionné.
	Loi du 26 juillet 1884.	192.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices à Poitiers.
	Loi du 22 juillet 1886.	168.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 14 avril 1892.	23.100 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 22 juillet 1892.	1.636.000 »	Établissement de deux lignes de tramways.
	Loi du 30 mai 1893.	20.600 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 20 déc. 1893.	39.200 »	id. id.
	Délib. du 18 avril 1901.	40 000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 22 août 1902.	438.100 »	id. id.
	Délib. du 2 sept. 1904.	107.900 »	id. id.
	Délib. du 23 août 1906.	40.000 »	id. d'un second réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 23 août 1906.	39.600 »	id. d'un circuit téléphonique Poitiers–Châteauroux.
Vienne (Haute-)	Loi du 19 mai 1869 (art. 1er, § 1er)	1.121.350 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 19 mai 1869 (art. 1er, § 2)	1.014.500 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 18 mars 1875.	2.376.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 12 avril 1880.	800.000 »	Travaux des lignes ordinaires.
	Loi du 7 juin 1881	184.000 »	Construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 11 août 1882.	622.200 »	Travaux des lignes de grande communication classées postérieurement au 10 avril 1879.
	Loi du 29 déc. 1894.	467.000 »	Dépenses diverses d'intérêt départemental.
	Décret du 1er mai 1899.	1.100.000 »	Construction de l'hôtel de préfecture de Limoges.
	Délib. du 15 fév. 1902.	765.380 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 20 août 1902.	38.088 »	Améliorations diverses et urgentes à l'asile d'aliénés de Naugeat.
	Délib. du 13 avril 1904.	800.000 »	Achèvement d'un hôtel de préfecture et établissement d'un pensionnat de dames à l'asile d'aliénés de Naugeat.
	Décret du 17 août 1906.	600.000 »	Frais d'établissement du tramway de Limoges à Aixe.
	Délib. du 25 avril 1906.	173.670 »	Avance à l'État pour l'établissement et l'extension d'un réseau téléphonique départemental.
Vosges	Loi du 3 août 1874	784.000 »	Travaux des chemins vicinaux ordinaires.
	Loi du 6 mars 1880	1.000.000 »	Travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 26 avril 1881.	19.000 »	Achèvement de l'école normale d'institutrices.
	Loi du 6 août 1881 (art. 1er)	3.246.000 »	Remboursement d'une partie de la dette départementale et travaux des chemins de fer.
	Loi du 6 août 1881 (art. 2)	50.000 »	Achèvement de l'école normale d'institutrices.
	Loi du 1er déc. 1883.	42.000 »	Travaux d'agrandissement de l'école normale d'instituteurs.
	Loi du 23 août 1884	300.000 »	Travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.
	Loi du 2 avril 1889	62.800 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 9 avril 1890	29.000 »	id. id.
	Loi du 9 avril 1891	32.000 »	id. id.
	Loi du 5 janvier 1892.	34.000 »	id. id.
	Loi du 18 janvier 1893.	19.500 »	id. id.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

en cours de réalisation, d'emploi et d'amortissement (Fin).

DÉPARTEMENTS 1	DATES DES ACTES D'AUTORISATION 2	MONTANT des EMPRUNTS autorisés. 3	DESTINATION DES EMPRUNTS 4
		fr. c.	
Vosges (*Suite*)	Loi du 20 déc. 1893.	63.000 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Délib. du 22 août 1900.	321.800 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 21 août 1901.	120.800 »	id. id.
	Délib. du 21 août 1903.	92.190 »	id. id.
	Délib. du 12 avril 1904 et de la commission départementale du 16 juillet 1904......	253.030 »	id. id.
	Délib. du 23 août 1905.	200.000 »	Agrandissement du bâtiment des archives, aménagement des salles de commission pour le Conseil général, construction d'un bâtiment pour les trois services de l'assistance publique, de l'inspection académique et du service vicinal, et acquisition du mobilier.
	Délib. du 23 août 1905.	169.720 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.
Yonne	Loi du 7 avril 1880..	1.700.000 »	Travaux des lignes de grande communication.
	Loi du 13 juin 1881 (art. 1er, § 1er).....	2.360.000 »	Travaux des lignes de grande communication et des chemins ordinaires.
	Loi du 13 juin 1881 (art. 1er, § 2).......	140.000 »	Rachat des ponts à péage situés sur les lignes vicinales.
	Loi du 5 août 1884..	265.000 »	Travaux de construction d'une école normale d'institutrices.
	Loi du 9 juin 1887...	87.100 »	Travaux des chemins ordinaires.
	Loi du 14 mars 1889.	362.700 »	1° Travaux sur les lignes vicinales subventionnées en vertu de la loi du 12 mars 1880; 2° remboursement par anticipation de l'emprunt autorisé par la loi du 10 avril 1888.
	Loi du 18 juillet 1890.	139.200 »	Travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 5 juin 1891...	139.400 »	Travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.
	Loi du 7 mars 1892..	159.800 »	id. id.
	Loi du 14 avril 1893.	145.800 »	id. id.
	Loi du 20 déc. 1893.	192.700 »	id. id.
	Loi du 30 mars 1895.	145.200 »	id. id.
	Loi du 16 avril 1895.	425.246 76	Remboursement par anticipation des emprunts autorisés en exécution des lois des 6 juillet 1885, 28 juillet 1888 et 29 mai 1889.
	Décret du 3 mai 1899..	2.120.584 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local déclarés d'utilité publique par la loi du 13 décembre 1898.
	Décret du 31 janv. 1901.	548.869 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local déclarés d'utilité publique par la loi du 13 décembre 1898.
	Délibérations des 17 avril et 20 août 1901.....	368.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un réseau téléphonique départemental.
	Délibérations des 17 avril et 21 août 1901.....	159.000 »	Construction d'une école normale d'instituteurs.
	Décret du 1er mai 1902.	156.751 »	Établissement des chemins de fer d'intérêt local de Toucy à Joigny et d'Égreville à Sens.
	Délib. du 21 août 1902..	345.000 »	Avance à l'État pour l'établissement d'un deuxième réseau téléphonique départemental.
	Décret du 3 juin 1903..	244.000 »	Construction d'un établissement départemental d'assistance et d'un orphelinat.
	Décret du 2 mars 1904.	250.000 »	Avance à l'État en vue de l'extension du réseau téléphonique départemental.
	Décret du 9 août 1904.	135.000 »	Avance à l'État en vue de l'établissement des circuits téléphoniques Sens-Paris et Auxerre-Paris.
	Délib. du 4 mai 1905..	150.000 »	Travaux de l'asile départemental d'aliénés.
	Décret du 5 juillet 1905.	132.300 »	Frais d'agrandissement de l'orphelinat départemental laïque annexé à l'asile d'assistance et dépenses d'acquisition du mobilier pour cet établissement.
	Décret du 10 août 1905.	231.000 »	Avance à l'État pour l'établissement du réseau téléphonique départemental.
	Délib. du 26 août 1906.	116.500 »	Avance à l'État en vue de l'établissement d'un 5e réseau téléphonique départemental et pour l'installation de réseaux urbains.
	Délib. du 20 sept. 1906.	88.200 »	Avance à l'État en vue de l'établissement des lignes téléphoniques Dijon-Auxerre, Dijon-Montbard, Tonnerre et Sens-Montereau.

TABLEAU N° 23

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

RÉALISÉS PAR VOIE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

CONDITIONS PRINCIPALES DE CES EMPRUNTS

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

réalisés par voie de souscription publique.

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des lois ou délibérations qui ont autorisé les emprunts.	MONTANT des emprunts autorisés.	SOMMES réalisées	NOMBRE des obligations émises.	PRIX d'émission	VALEUR nominale	TAUX d'intérêt payé aux souscripteurs.	TAUX d'intérêt réel supporté par les départements (1)	PÉRIODE de remboursement	NOMBRE d'obligations restant à amortir à la clôture de l'exercice 1904.	CAPITAL représenté par les obligations non remboursées.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.
Ardèche	Décret du 22 oct. 1870	1.000.000 »	224.400 »	2.244	100 »	100 »	5 » 0/0	5 » 0/0	14 ans à partir du 31 mars 1871.	14	1.400 »
Aude	Loi du 15 avril 1898.	9.637.500 »	8.707.495 03	17.967	484 63	500 »	3 44 0/0	3 90 0/0	75 ans.	17.705	8.580.521 97
Aveyron	Délibération du 3 octobre 1870.......	1.000.000 »	1.000.000 »	10.000	100 »	100 »	6 » 0/0	6 » 0/0	8 ans à partir du 1er oct. 1875.	38	3.800 »
Cher	Loi du 22 juil. 1882 (art. 2)	155.000 »	155.000 »	310	500 »	500 »	4 » 0/0	4 » 0/0	40 ans à partir du 1er janvier 1883.	205	102.500 »
Eure	Loi du 27 juil. 1867.	1.365.000 »	1.365.000 »	2.730	500 »	500 »	5 » 0/0	5 » 0/0	12 ans à partir du 20 août 1869.	1	500 »
	Loi du 29 mars 1872.	2.806.000 »	2.192.500 »	4.385	500 »	500 »	5 » 0/0	5 » 0/0	8 ans 3 mois à partir du 1er octobre 1872.	8	4.000 »
Gard	Loi du 10 avril 1897.	250.000 »	249.900 »	510	490 »	500 »	3 10 0/0	3 76 0/0	30 ans.	428	209.720 »
	Loi du 19 février 1898 (art. 1er, § 2)....	250.000 »	249.900 »	510	490 »	500 »	3 10 0/0	3 76 0/0	30 ans.	440	215.600 »
Garonne (Haute-)..	Loi du 1er déc. 1897.	2.120.000 »	1.620.000 »	3.306	490 »	500 »	3 30 0/0	3 36 0/0	40 ans.	3.031	1.485.190 »
Hérault	Loi du 31 juil. 1867.	6.758.600 »	6.758.600 »	1.865	au pair.	500 »	4 50, 5, 5 40, 5 50 et 6 0/0	Comme dans la col. 8.	30 ans.	8	7.000 »
				3.521	id.	1.000 »				3	
	Loi du 8 mai 1869..	2.100.000 »	2.100.000 »	1.700	id.	500 »	4 50, 5, 5 50, 5 60 et 6 0/0	id.	30 ans.	17	9.500 »
				904	id.	1.000 »				1	
	Par suite de la conversion de la dette départementale effectuée en vertu de la loi du 14 août 1879, les obligations restant à rembourser sur les deux emprunts désignés ci-dessus ont cessé de porter intérêt depuis le 1er décembre 1879.										
Indre-et-Loire	Loi du 10 avril 1879.	500.000 »	500.000 »	1.000	500 »	500 »	4 50 0/0	4 50 0/0	Remboursé par anticip. (Loi du 13 juin 1891.)	2	1.000 »

(1) Pour la détermination du taux d'intérêt réel, il a été tenu compte : 1° des primes de remboursement ; 2° de l'atténuation de charges provenant du payement des droits et taxes par les souscripteurs ; 3° des modalités de remboursement résultant des traités, cahiers des charges et tableaux d'amortissement.

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

réalisés par voie de souscription publique (Suite).

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION DES LOIS ou délibérations qui ont autorisé les emprunts.	MONTANT des EMPRUNTS autorisés.	SOMMES RÉALISÉES	NOMBRE des OBLIGATIONS émises.	PRIX D'ÉMISSION	VALEUR NOMINALE	TAUX d'intérêt payé aux souscrip-teurs.	TAUX D'INTÉRÊT réel supporté par les départe-ments.	PÉRIODE de REMBOURSEMENT	NOMBRE D'OBLIGATIONS restant à amortir à la clôture de l'exercice 1904.	CAPITAL représenté par les OBLIGATIONS non remboursées.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.
Jura	Loi du 12 déc. 1891.	2.656.040 »	2.610.500 »	5.221	500 »	500 »	3 60 0/0	4 » 0/0	29 ans.	3.739	1.869.500 »
	Loi du 18 janv. 1893.	1.557.000 »	1.540.000 »	3.080	500 »	500 »	3 60 0/0	4 » 0/0	33 —	2.474	1.237.000 »
	Délib. des 22 août 1895 et 13 avril 1896.	100.000 »	100.000 »	200	500 »	500 »	3 40 0/0	3 50 0/0	15 —	109	54.500 »
	Loi du 7 mars 1896.	3.530.000 »	3.530.000 »	7.060	500 »	500 »	3 40 0/0	3 50 0/0	69 —	6.895	3.547.500 »
	Décret du 3 mai 1899	190.900 »	190.500 »	381	500 »	500 »	3 44 0/0	3 44 0/0	20 —	313	156.500 »
	Délib. du 20 août 1902.	367.240 »	390.500 »	781	500 »	500 »	3 60 0/0	3 60 0/0	15 —	722	361.000 »
	Délib. des 10 avril et 22 août 1902	23.300 »									
	Décret du 12 août 1904.	2.680.500 »	350.000 »	700	500 »	500 »	3 60 0/0	3 60 0/0	61	700	350.000 »
Landes	Décret du 9 novembre 1870	500.000 »	430.600 »	185	1.000 »	1.000 »	5 » 0/0	5 » 0/0	8 ans.	24	2.450
				186	500 »	500 »					
				1.526	100 »	100 »					
Loir-et-Cher	Loi du 19 juil. 1886.	4.465.000 »	4.465.000 »	9.536	468 26	500 »	4 27 0/0	4 375 0/0	48 ans à partir du 1er juillet 1889.	65	30.434.69
Loire	Loi du 12 déc. 1891.	600.000 »	600.000 »	1.293	464 07	500 »	3 77 0/0	3 86 0/0	66 ans, de 1893 à 1958.	1.151	534.106 87
	Loi du 20 juil. 1897 (art. 1er)	705.123 » (partie)	705.123 »	9.160	491 25	500 »	3 093 0/0	3 414 0/0	50 ans, de 1898 à 1947.	8.564	656.980 50
	Loi du 20 juil. 1897 (art. 2)	81.000 »	81.000 »								76.578 75
	Loi du 20 juil. 1897 (art. 3)	65.000 »	65.000 »								61.070 »
	Loi du 20 juil. 1897 (art. 4)	3.648.877 »	3.648.877 »								3.412.585 75
Loiret	Loi du 4 déc. 1891.	995.000 »	990.000 »	2.135	463 70	500 »	3 77 0/0	3 91 0/0	50 ans à partir de 1892.	1.891	876.857 20
	Loi du 5 août 1893.	813.000 »	799.500 »	1.678	476 65	500 »	3 67 0/0	3 75 0/0	48 ans à partir de 1894.	1.506	717.545 07
	Loi du 7 août 1893.	274.000 »	270.175 »	565	478 18	500 »	3 66 0/0	3 75 0/0	48 ans à partir de 1894.	516	246.744 82
Lot	Décret du 29 oct. 1870 (Défense nationale).	1.000.000 »	1.000.000 »	1.079	100 »	100 »	6 » 0/0	6 » 0/0	12 ans à partir du 1er oct. 1871.	2	600 »
				698	200 »	200 »					
				343	500 »	500 »					
				581	1.000 »	1.000 »					

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

réalisés par voie de souscription publique (Suite).

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des lois ou délibérations qui ont autorisé les emprunts.	MONTANT des emprunts autorisés.	SOMMES réalisées	NOMBRE des obligations émises.	PRIX d'émission	VALEUR nominale	TAUX d'intérêt payé aux souscripteurs.	TAUX d'intérêt réel supporté par les départements.	PÉRIODE de remboursement	NOMBRE d'obligations restant à amortir à la clôture de l'exercice 1904.	CAPITAL représenté par les obligations non remboursées.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.
Manche	Décret du 12 oct. 1870	2.500.000 »	1.472.500 »	1.350 obligations de 1.000 fr.	970 »	1.000 »	6 » 0/0	7 » 0/0	5 ans.	2 obligations de 1.000 fr. et 2 coupures de 100 fr.	2.200 »
				1.225 coupures de 100 francs	97 »	100 »					
Marne	Décret du 2 déc. 1899.	5.176.500 »	5.176.500 »	10.353	500 »	500 »	de 2 65 à 3 40	Divers.	63 ans.	9.658	4.829.000 »
	Décret du 17 juin 1902	957.600 »	957.500 »	1.915	500 »	500 »	3 40	3 40	60 ans.	1.905	952.500 »
Marne (Haute-)	Loi du 29 déc. 1888.	3.145.000 »	3.003.475	6.290	477 50	500 »	4 » 0/0	4 » 0/0	73 ans à partir du 25 janv. 1889	5.738	2.739.895 »
Mayenne	Loi du 6 juil. 1862.	110.000 »	50.000 »	50	1.000 »	1.000 »	4 50 0/0	4 50 0/0	6,7,8,9 et 10 ans.	»	»
			40.000 »	80	500 »	500 »	4 50 0/0	4 50 0/0	12,14,15 et 16 ans.	1	500 »
			20.000 »	100	200 »	200 »	4 50 0/0	4 50 0/0	17 et 18 ans.	1	200 »
	Loi du 31 mai 1875.	350.000 »	200.000 »	400	500 »	500 »	4 50 0/0	4 50 0/0	10 ans.	»	»
			150.000 »	300	500 »	500 »	4 50 0/0	4 50 0/0	12 ans.	1	500 »
	Loi du 2 janv. 1878.	1.600.000 »	400.000 »	2.000	200 »	200 »	4 50 0/0	4 50 0/0	9 et 10 ans.	»	»
			600.000 »	1.200	500 »	500 »	4 50 0/0	4 50 0/0	10, 11 et 12 ans.	1	500 »
			600.000 »	1.200	500 »	500 »	4 50 0/0	4 50 0/0	11, 12 et 13 ans.	»	»
Nord	Loi du 29 juil. 1893.	2.595.000 »	421.740 »	852	495 »	500 »	3 50 0/0	3 535 0/0	24 ans à partir de 1901.	767	379.665 »
			430.650 »	870	495 »	500 »	3 50 0/0	3 535 0/0		780	386.100 »
			438.000 »	876	500 »	500 »	3 50 0/0	3 50 0/0		778	389.000 »
			435.000 »	870	500 »	500 »	3 50 0/0	3 50 0/0		780	390.000 »
			467.500 »	935	500 »	500 »	3 50 0/0	3 50 0/0		839	419.500 »
			402 000 »	804	500 »	500 »	3 50 0/0	3 50 0/0		720	360.000 »
	Loi du 29 oct. 1892.	La loi autorise l'émission de 9.976 bons; le montant de l'emprunt dépend donc du prix d'émission de ces bons.	283.140 »	572	495 »	500 »	3 50 0/0	3 535 0/0	de 1906 a 1930.	572	283.140 »
			292.545 »	591	495 »	500 »	3 50 0/0	3 535 0/0		591	292.545 »
			302.712 50	610	496 25	500 »	3 50 0/0	3 524 0/0		610	302.712 50
			314.238 »	631	498 »	500 »	3 50 0/0	3 50 0/0		631	314.238 »
			325.500 »	651	500 »	500 »	3 50 0/0	3 50 0/0		651	325.500 »
			337.000 »	674	500 »	500 »	3 50 0/0	3 50 0/0		674	337.000 »
			347.000 »	694	500 »	500 »	3 50 0/0	3 50 0/0		694	347.000 »
			359.000 »	718	500 »	500 »	3 50 0/0	3 50 0/0		718	359.000
			366.795 »	741	495 »	500 »	3 50 0/0	3 535 0/0		741	366.795 »
			379.170 »	766	495 »	500 »	3 50 0/0	3 535 0/0		766	379.170 »
			395.015 »	794	497 50	500 »	3 50 0/0	3 517 0/0		794	395.015 »
			406.457 50	817	497 50	500 »	3 50 0/0	3 517 0/0		817	406.457 50
			419.890 »	844	497 50	500 »	3 50 0/0	3 517 0/0		844	419.890 »

RELEVÉ DES EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

réalisés par voie de souscription publique (Fin).

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION des lois ou délibérations qui ont autorisé les emprunts.	MONTANT des emprunts autorisés.	SOMMES réalisées	NOMBRE des obligations émises.	PRIX d'émission	VALEUR nominale	TAUX d'intérêt payé aux souscripteurs.	TAUX d'intérêt réel supporté par les départements.	PÉRIODE de remboursement	NOMBRE d'obligations restant à amortir à la clôture de l'exercice 1904.	CAPITAL représenté par les obligations non remboursées.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.
Puy-de-Dôme	Loi du 25 juin 1878.	2.000.000 »	2.000.000 »	1.761	1.000 »	1.000 »	4 50 0/0	4 50 0/0	19 ans à partir du 20 juil. 1879.	»	»
				478	500 »	500 »				3	1.500 »
Pyrénées (Hautes-)..	Loi du 13 août 1884 (1re portion)	166.000 »	112.000 »	224	500 »	500 »	4 50 pour 197 oblig.	4 50 0/0	28 ans à partir de 1897.	112	56.000 »
							4 40 pour 27 oblig.	4 40 0/0			
Saône-et-Loire.....	Décret du 4 janv. 1871	1.500.000 »	1.400.000 »	14.000	100 »	100 »	6 » 0/0	6 » 0/0	9 ans à partir de 1871.	13	1.300 »
Sarthe............	Loi du 30 juin 1894 (partie)..........	3.400.000 »	3.400.000 »	6.800	500 »	500 »	3 50 0/0	3 65 2 0/0	34 ans à partir de 1895.	5.642	2.821.000 »
Savoie............	Décret du 26 oct. 1870	380.000 »	380.000 »	3.800	100 »	100 »	5 62 0/0	6 » 0/0	11 ans à partir de 1871.	4	400 »
Tarn.............	Décret du 16 nov. 1870	1.000.000 »	674.700 »	6.747	100 »	112 50	5 » 0/0	6 50 0/0	10 ans à partir du 31 déc. 1871.	11	1.100 »
Vendée...........	Décret du 26 sept. 1870	1.800.000 »	1.108.250 »	1.900	500 »	500 »	6 » 0/0	5 62 0/0	7 ans à partir de 1871.	»	»
				1.308	100 »	100 »	6 » 0/0	5 62 0/0		»	»
				369	50 »	50 »	6 » 0/0	5 62 0/0		6	300 »
Vienne...........	Décret du 30 sept. 1870	900.000 »	900.000 »	9.000	100 »	100 »	6 » 0/0	6 » 0/0	11 ans à partir du 1er oct. 1871.	1	100 »
	Loi du 22 juil. 1892.	1.636.000 »	1.636.000 »	3.423	477 94333	500 »	3 50 0/0	3 75 1/2 0/0	49 ans à partir du 1° oct. 1894.	3.132	1.496.918 53

TABLEAU N° 24

SITUATION

DES ENGAGEMENTS DES DÉPARTEMENTS

PENDANT UNE PÉRIODE DE 50 ANS

A PARTIR DE 1906

SITUATION DES ENGAGEMENTS DES DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENTS	DETTE DU CHEF DES EMPRUNTS en capital et intérêts.			DETTE DU CHEF DES ENGAGEMENTS A LONG TERME AUTRES QUE LES EMPRUNTS								
				GARANTIE D'EXPLOITATION des chemins de fer d'intérêt local et des tramways départementaux.			DÉPENSES D'UTILITÉ communale.			TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT et qui intéressent les départements.		
	Annuité de 1906.	Période restant à courir à partir de 1907 pour l'amortissement des emprunts.	Annuité moyenne pendant cette période.	Garantie présumée en 1906.	Durée présumée de la garantie à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.	Annuité de 1906.	Durée de ces engagements à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.	Annuité de 1906.	Durée de ces engagements à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	fr. c.		fr. c	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.
Ain	457.707 75	49	311.087 33	78.352 66	49	78.352 66	»	»	»	»	»	»
Aisne	202.454 33	49	218.219 12	10.000 »	4	10.000 »	25.000 »	1	25.000 »	15.000 »	9	15.000 »
Allier	438.320 46	35	217.098 46	1.590.992 »	49	1.590.992 »	8.000 »	12	8.000 »	»	»	»
Alpes (Basses-)	232.234 51	29	94.575 48	»	»	»	5.355 08	22	2.572 47	»	»	»
Alpes (Hautes-)	136.809 57	28	55.406 27	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Alpes-Maritimes	618.538 11	31	484.471 86	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ardèche	452.019 08	26	184.685 40	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ardennes	621.149 59	49	334.760 10	58.801 44	49	58.000 »	»	»	»	»	»	»
Ariège	197.440 06	28	71.000 »	»	»	»	3.633 »	14	1.100 »	»	»	»
Aube	158.226 26	39	81.000 »	»	»	»	18.557 63	18	6.000 »	»	»	»
Aude	1.051.644 94	49	644.500 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Aveyron	315.434 76	30	154.097 55	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouch.-du-Rhône	1.565.936 51	27	456.485 95	955.559 »	45	955.559 »	69.004 48	25	46.208 21	»	»	»
Calvados	735.318 93	50	248.778 89	99.274 74	59	62.345 65	»	»	»	»	»	»
Cantal	284.657 38	29	143.185 16	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Charente	305.020 16	29	177.942 »	170.000 »	29	170.000 »	»	»	»	»	»	»
Charente-Infre	1.038.847 34	50	672.422 53	21.500 »	»	» »	»	»	»	»	»	»
Cher	668.632 56	50	501.776 56	170.989 20	50	172.839 »	»	»	»	»	»	»
Corrèze	242.868 17	20	129.115 33	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Corse	167.782 76	27	70.008 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Côte-d'Or	264.531 01	19	60.808 84	80.000 »	49	80.000 »	»	»	»	»	»	»
Côtes-du-Nord	657.241 04	50	484.495 15	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Creuse	196.169 76	21	117.323 40	»	»	»	»		»	»	»	»
Dordogne	850.447 40	49	411.964 74	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Doubs	247.331 44	29	130.189 08	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Drôme	407.586 49	50	144.406 73	418.466 25	50	348.721 87	»	»	»	»	»	»
Eure	753.051 29	48	248.912 19	34.006 46	48	34.006 46	22.686 »	9	14.933 »	»	»	»
Eure-et-Loir	431.417 16	41	281.212 89	26.809 77	41	26.413 85	125.418 23	29	45.146 18	147.750 »	16	147.750 »
Finistère	973.775 86	29	586.098 37	32.900 »	17	32.900 »	»	»	»	»	»	»
Gard	331.805 93	27	203 128 56	107.015 »	49	107.015 »	»	»	»	»	»	»
A reporter	15 004.400 61		7.919.145 94	3.854.666 52		3.767.145 49	277 694 42		148.960 86	162.750 »		162.750 »

PENDANT UNE PÉRIODE DE 50 ANS A PARTIR DE 1906.

ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS			RECETTES EN ATTÉNUATION DES ENGAGEMENTS			MONTANT NET DES CHARGES PAR DÉPARTEMENTS			ÉVALUATION DES CHARGES NETTES EN CENTIMES additionnels portant sur les quatre contributions directes.			
Annuité de 1906. (Col. 2, 5, 8 et 11.)	Durée des engagements à partir de 1907.	Moyenne de la dépense totale annuelle pendant cette période.	En 1906.	Durée du concours des tiers à partir de 1907.	Moyenne de la recette annuelle pendant cette période.	En 1906 (Col. 14 — col. 17.)	Durée des charges à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.	Pour 1906	Durée de ces impositions à partir de 1907.	Moyenne du nombre de centimes à percevoir chaque année pendant cette période.	DÉPARTEMENTS
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.				
536.060 41	49	389.439 99	199.976 54	49	166.287 15	336.083 87	49	204 186 86	13,887	49	8,437	Ain.
252.454 33	49	218.219 12	»	»	»	252.454 33	49	218.219 12	4,23	49	3,66	Aisne.
2.037.312 46	49	1.750.492 60	269.985 60	49	250.112 50	1.767.326 86	49	1.502.666 11	47,57	49	43,67	Allier.
237.589 59	29	96.622 85	1.480 »	3	1.480 »	236.109 59	29	96.411 43	25,10	28	5,30	Alpes (Basses-).
136.809 57	28	55.406 27	4.800	20	4.800 »	132.009 57	28	51.032 41	17,03	28	5 »	Alpes (Hautes-).
618.538 11	31	484.471 86	»	»	»	618.538 11	31	484.471 86	18,10	31	9,17	Alpes-Maritimes.
452.019 08	26	184.685 40	»	»	»	452.019 08	26	184.685 40	33,648	26	20 »	Ardèche.
679.951 03	49	543.674 42	306.559 »	49	306.559 »	373.392 03	49	237.115 42	12,03	49	8 »	Ardennes.
201.073 06	28	72.000 »	8.370 »	19	3.590 »	192.702 52	28	70.000 »	17,66	28	8,80	Ariège.
176.783 89	39	83.900 »	16.007 89	39	14 600 »	160.776 »	39	69 000 »	5,28	39	3,15	Aube.
1.051.644 94	49	644.500 »	247.483 »	49	247.483 »	804.161 94	49	585.437 35	25,70	49	18,71	Aude.
315.434 76	30	154.097 55	15.662 46	30	15.662 »	299.772 30	30	141 618 19	19 »	30	10 »	Aveyron.
2.590.539 99	45	1.773.000 »	319.154 66	45	287.900 »	2.271.385 33	45	1.398 200 »	24,36	45	14 »	Bouch.-du-Rhône.
834.593 67	50	311.124 54	»	»	»	834.593 67	50	311.124 54	13,48	50	4,87	Calvados.
284.657 38	29	143.185 16	10.889 38	27	10.889 38	273.768 »	29	132.295 78	16,22	29	7,84	Cantal.
475.020 16	29	347.976 »	126.000 »	29	99.329 »	349.020 16	29	248.647 »	10,38	29	7,38	Charente.
1.060.347 34	50	672.422 53	30.887 72	24	23.490 06	1.029.459 62	50	662.563 22	22 »	50	12 »	Charente-Infre.
839.621 76	50	674.616 65	291.616 37	50	278.250 49	548.005 39	50	396.366 16	23,30	50	16,79	Cher.
242.868 17	20	129.115 33	»	»	»	242.868 17	20	129.115 33	16,93	20	9 »	Corrèze.
167.782 76	27	70.008 »	»	»	»	167.782 76	29	70.008 »	26,93	27	11,12	Corse.
344.531 01	49	157.456 49	»	»	»	344.531 01	49	157.456 49	7,106	49	3,247	Côte-d'Or.
657.241 04	50	484.495 15	»	»	»	657 241 04	50	484.495 15	23,16	50	16,86	Côtes-du-Nord.
196.169 76	21	126.664 72	5.447 32	13	5.447 32	190.722 44	21	113.951 25	14,93	21	8,90	Creuse.
850.447 40	49	411.964 74	125.431 »	49	120.322 95	725.016 40	49	289.591 79	21,07	49	8,42	Dordogne.
247 331 44	29	130.189 08	»	»	»	247.331 44	29	130.189 08	9 »	29	4,46	Doubs.
826.052 74	50	493.128 60	192.639 22	50	222.639 22	633.413 52	50	270.489 38	27 »	50	11 »	Drôme.
809.743 75	48	286.135 40	88.278 52	48	70.000 32	721.465 23	48	201.605 89	13,61	47	3,09	Eure.
731 395 16	41	397.217 95	58.687 77	41	58.489 81	672.707 39	41	338.728 13	18,50	41	9,38	Eure-et-Loir.
1.006.675 86	29	605.384 58	128.262 02	22	123.114 24	878.413 84	29	542.277 70	23,53	29	14,50	Finistère.
438.820 93	49	310.143 56	92.766 »	49	92.766 »	346.054 93	49	217.377 56	8,91	49	5,55	Gard.
19.299.511 55		12.131.538 54	2.540.384 47		2.303.212 44	16.759.127 08		9.939.326 60				

SITUATION DES ENGAGEMENTS DES DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENTS	DETTE DU CHEF DES EMPRUNTS en capital et intérêts.			DETTE DU CHEF DES ENGAGEMENTS A LONG TERME AUTRES QUE LES EMPRUNTS								
				GARANTIE D'EXPLOITATION des chemins de fer d'intérêt local et des tramways départementaux.			DÉPENSES D'UTILITÉ communale.			TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT et qui intéressent les départements.		
	Annuité de 1906.	Période restant à courir à partir de 1907 pour l'amortissement des emprunts.	Annuité moyenne pendant cette période.	Garantie présumée en 1906.	Durée présumée de la garantie à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.	Annuité de 1906.	Durée de ces engagements à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.	Annuité de 1906.	Durée de ces engagements à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.
Report......	15.004 400 61		7.919.145 94	3.854.666 52		3.767.145 49	277.694 42		148.960 86	162.750 »		162 750 »
Garonne (Haute-)	924.622 77	47	541.106 95	196.460 »	45	175.264 98	»	»	»	»	»	»
Gers..........	168.047 61	49	146.496 03	40.000 »	»	»	»	»	»	»	»	»
Gironde.......	477.792 03	29	209.534 81	818.000 »	49	818.000 »	2.400 »	7	2.400 »	»	»	»
Hérault........	1.500.848 33	49	715.005 33	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ille-et-Vilaine..	1.091.350 88	37	759.902 85	»	»	»	5.000 »	16	5.000 »	»	»	»
Indre.........	522.931 58	44	261.300 »	68.444 »	44	68.444 »	»	»	»	»	»	»
Indre-et-Loire..	383.639 »	28	287.900 »	646.000 »	49	646.000 »	880 »	3	880 »	»	»	»
Isère..........	844.874 25	41	331.000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Jura..........	635.378 63	49	376.000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Landes........	397.732 66	49	197.060 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Loir-et-Cher...	663.924 25	31	340.900 »	26.537 67	30	24.711 »	2.916 »	11	2.916 »	»	»	»
Loire.........	909.810 60	49	532.700 »	40.000 »	49	40.000 »	60.476 »	18	26.237 »	»	»	»
Loire (Haute-)..	318.029 47	27	152.200 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Loire-Inférieure.	965.873 15	41	450.800 »	140.411 36	49	109.000 »	333.800 »	26	68.000 »	»	»	»
Loiret.........	447.294 02	49	280.300 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lot...........	239.409 96	29	93.600 »	»	»	»	4.572 45	11	4.572 45	»	»	»
Lot-et-Garonne.	180.876 »	17	77.200 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lozère........	198.613 49	23	82.600 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maine-et-Loire.	524.216 68	37	321.645 »	»	»	»	31.960 »	14	7.055 »	»	»	»
Manche........	323.432 68	22	196.270 »	511.043 22	43	11.740 »	600 »	6	600 »	400.000 »	5	345.158 »
Marne.........	470.126 52	49	301.184 »	104.100 »	49	102.821 »	»	»	»	»	»	»
Marne (Haute-).	257.043 04	49	129.315 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mayenne......	495.772 02	40	271.866 »	39.720 »	40	39.720 »	»	»	»	»	»	»
Meurthe-et-Mos.	114.447 30	27	49.393 »	21.600 »	47	21.600 »	»	»	»	»	»	»
Meuse.........	94.324 »	15	61.964 »	353.600 »	»	353.600 »	»	»	»	»	»	»
Morbihan......	749.595 85	37	612.712 »	174.231 »	47	164.679 »	»	»	»	»	»	»
Nièvre.........	614.832 92	49	417.131 »	136.000 »	42	134.045 »	»	»	»	»	»	»
Nord..........	1.268.786 50	49	751.669 »	147.186 58	48	131.207 »	525.156 »	22	115.537 »	»	»	»
Oise..........	553.358 44	49	200.303 »	319.588 28	49	319.588 »	»	»	»	»	»	»
A reporter..	31.341.385 24		17.068.203 91	7.637.588 63		6.922.565 47	1.245.454 87		382.158 31	562.750 »		507.908 »

PENDANT UNE PÉRIODE DE 50 ANS A PARTIR DE 1906 (*Suite*).

ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS			RECETTES EN ATTÉNUATION DES ENGAGEMENTS			MONTANT NET DES CHARGES PAR DÉPARTEMENTS			ÉVALUATION DES CHARGES NETTES EN CENTIMES additionnels portant sur les quatre contributions directes.			
Annuité de 1906. (Col. 2, 5, 8 et 11.)	Durée des engagements à partir de 1907.	Moyenne de la dépense totale annuelle pendant cette période.	En 1906.	Durée du concours des tiers à partir de 1907.	Moyenne de la recette annuelle pendant cette période.	En 1906. (Col. 14 — col. 17.)	Durée des charges à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.	Pour 1906.	Durée de ces impositions à partir de 1907.	Moyenne du nombre de centimes à percevoir chaque année pendant cette période.	DÉPARTEMENTS
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.				
19.299.511 55		12.131.538 54	2.540.384 47		2.303.212 44	16.759.127 08		9.939.326 60				
1.121.082 77	47	708.913 85	137 920 »	45	126.696 63	983.162 77	47	587.608 56	19,20	47	11,47	Garonne (Haute-).
208.047 61	49	85.271 54	20.000 »	»	»	188.047 61	49	85.271 54	8,04	49	4,32	Gers.
1.298.192 03	49	942.353 25	413.600 »	49	400.832 »	884.592 03	49	541.520 50	8,49	49	5,27	Gironde.
1.500.848 33	49	715.005 33	62.000 »	44	62.000 »	1.438.848 33	49	659 331 86	25,64	49	12,04	Hérault.
1.096.350 88	37	762 065 61	52.427 94	39	47.875 64	1.043.922 94	37	711.601 50	25,15	37	17,22	Ille-et-Vilaine.
591.375 58	44	329.744 »	138.333 66	44	209.000 »	453.041 92	44	212.000 »	22,57	44	10,49	Indre.
1.030.519 »	49	801.700 »	308.000 »	49	350.200 »	722 519 »	49	450.200 »	19,52	49	11,25	Indre-et-Loire.
844.874 25	41	331.000 »	»	»	»	844.874 25	41	331.000 »	16,04	41	6,17	Isère.
635.378 63	49	376.000 »	»	»	»	635.378 63	49	376.000 »	29,30	49	20,01	Jura.
397.732 66	49	197.060 »	15.598 23	49	8.310 »	382.134 43	49	188.500 »	24,52	49	11,09	Landes.
693.377 92	31	365.600 »	135.814 02	31	139.400 »	557.563 90	31	226.200 »	21,95	31	8,97	Loir-et-Cher.
1.010.286 60	49	582.000 »	141.600 »	49	141.600 »	868.686 60	44	483.600 »	16,91	44	9,47	Loire.
318.029 47	27	152.200 »	»	»	»	318.029 47	27	152.200 »	17,91	27	8,60	Loire (Haute-).
1.440.084 51	49	524.000 »	287.225 »	37	189.000 »	1.152.859 51	49	371.000 »	22,93	49	7,48	Loire-Inférieure.
447.294 02	49	280.300 »	32.625 93	12	26.530 »	414.668 09	49	284 000 »	9,90	49	6,81	Loiret.
243.982 41	29	95.500 »	»	»	»	243.982 41	29	95.500 »	13,60	29	5,52	Lot.
180.876 »	17	77.200 »	»	»	»	180.876 »	17	77.200 »	5,69	17	2,48	Lot-et-Garonne.
198.613 49	23	82.600 »	»	»	»	198.613 49	23	82.600 »	24,46	23	10,18	Lozère.
556.176 68	37	324.315 »	222.820 48	23	180.285 »	333.356 20	37	212.245 »	6,45	37	4, »	Maine-et-Loire.
1.235.075 90	43	152.247 »	20.812 »	43	20.800 »	714.968 »	22	247.633 »	13,75	22	5,10	Manche.
574.226 52	49	410.881 »	240.849 »	49	250.539 »	333.377 52	49	160.342 »	6,37	49	2,95	Marne.
257.043 04	49	129.315 »	70.125 46	49	54.327 »	186.917 58	49	74.956 »	7,85	49	3,27	Marne (Haute-).
535.492 02	40	311.511 »	128.306 31	40	119.398 »	407.185 71	40	192.188 »	14,84	40	7,02	Mayenne.
136.047 30	47	49.974 »	20.611 26	47	17.624 »	115.436 04	47	32.350 »	2,41	47	0,67	Meurthe-et-Mos.
447.924 »	15	61.969 »	202.100 »	7	7.660 »	245.824 »	15	58.395 »	9,19	15	2,21	Meuse.
923.826 85	47	647.029 »	206.256 55	47	189.903 »	717.570 30	37	580.673 »	25,47	37	20,62	Morbihan.
750.832 92	49	532.027 »	282.258 »	42	267.778 »	468.574 92	49	285.388 »	18,15	49	11,71	Nièvre.
1.941.129 08	49	932.069 »	96.450 74	49	190.140 »	1.844.678 34	49	741.939 »	9,70	49	3,90	Nord.
872.946 72	49	872.946 72	226.897 68	49	226.897 68	646.049 04	49	646 049 04	12 »	49	12 »	Oise.
40.787.178 74		23.964.335 84	6.004.016 73		5.529.008 39	34.783.162 01		19.065.818 60				

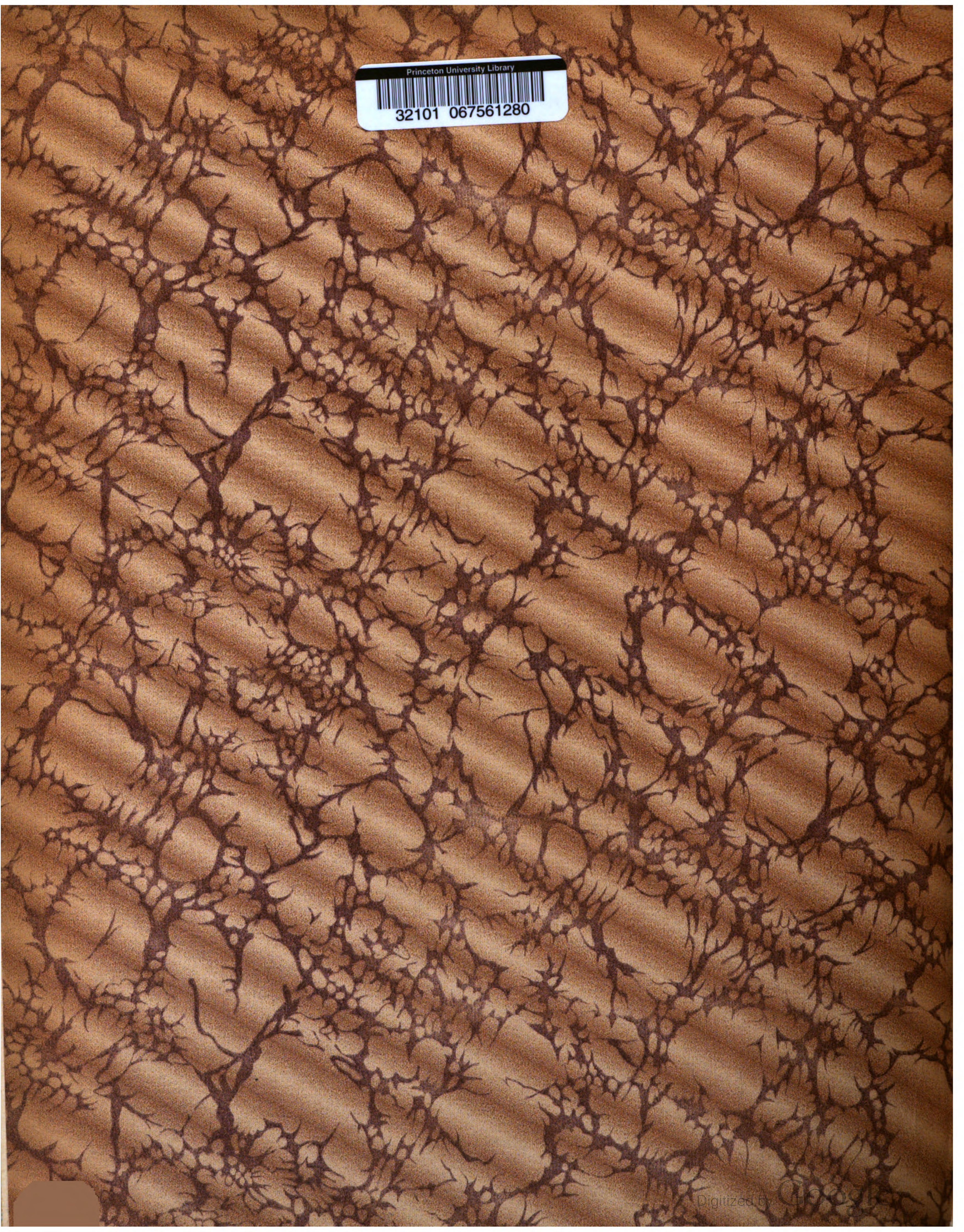
SITUATION DES ENGAGEMENTS DES DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENTS	DETTE DU CHEF DES EMPRUNTS en capital et intérêts.			DETTE DU CHEF DES ENGAGEMENTS A LONG TERME AUTRES QUE LES EMPRUNTS								
				GARANTIE D'EXPLOITATION des chemins de fer d'intérêt local et des tramways départementaux.			DÉPENSES D'UTILITÉ communale.			TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT et qui intéressent les départements.		
	Annuité de 1906.	Période restant à courir à partir de 1907 pour l'amortissement des emprunts.	Annuité moyenne pendant cette période.	Garantie présumée en 1906.	Durée présumée de la garantie à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.	Annuité de 1906.	Durée de ces engagements à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.	Annuité de 1906.	Durée de ces engagements à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.
Report	31.341 385 24		17.068.203 91	7.637.588 63		6.922.565 47	1.245.454 87		382.158 31	562.750 »		507.908 »
Orne	410.112 92	36	222.492 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pas-de-Calais	136.094 41	22	61.170 »	177.832 »	28	135.468 »	»	»	»	»	»	»
Puy-de-Dôme	556.935 60	29	301.302 »	159.000 »	49	159.000 »	»	»	»	»	»	»
Pyrénées (Basses-)	455.067 29	49	312.863 »	86.077 60	49	86.077 60	»	»	»	»	»	»
Pyrénées (Hautes-)	136.825 35	28	60.403 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pyrénées-Or[les]	539.640 68	31	290.612 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhin (Haut-) [Belfort]	85.077 44	20	75.972 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhône	1.060.421 68	32	541.576 »	130.000 »	49	130.000 »	20.000 »	16	20.000 »	»	»	»
Saône (Haute-)	469.959 16	45	348.256 »	122.500 »	45	122.500 »	»	»	»	»	»	»
Saône-et-Loire	603.700 10	47	478.627 »	425.428 20	49	425.428 20	24.005 »	6	6.796 »	»	»	»
Sarthe	685.607 36	26	516.370 »	52.716 »	19	52.716 »	12.166 66	28	6.690 »	8.728 52	»	»
Savoie	406.928 33	21	243.450 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Savoie (Haute-)	397.815 25	26	138.560 »	39.000 »	49	39.000 »	»	»	»	»	»	»
Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Seine-Inférieure	893.798 »	44	342.486 »	»	»	»	80.000 »	17	80.000 »	110.000 »	1	110.000 »
Seine-et-Marne	412.925 93	48	289.982 30	356.750 »	48	300.000 »	»	»	»	»	»	»
Seine-et-Oise	708.317 08	28	126.276 07	91.984 70	40	65.000 »	»	»	»	»	»	»
Sèvres (Deux-)	222.989 70	46	46.661 88	325.000 »	48	324.500 »	»	»	»	»	»	»
Somme	299.189 60	42	180.348 41	650.000 »	48	582.000 »	82.500 »	40	23.100 »	»	»	»
Tarn	569.906 05	48	414.232 05	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tarn-et-Garonne	135.656 35	29	50.397 26	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Var	399.986 24	66	260.000 »	400.000 »	60	350.000 »	3.000 »	8	3.000 »	»	»	»
Vaucluse	362.133 62	27	180.000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vendée	476.891 97	42	431.894 78	9.364 83	38	9.200 »	»	»	»	»	»	»
Vienne	238.503 50	37	110.218 48	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vienne (Haute-)	490.875 87	27	134.727 99	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vosges	523.055 74	29	186.772 10	10.648 »	4	10.648 »	»	»	»	»	»	»
Yonne	509.846 66	46	221.807 07	297.181 »	49	293.753 »	»	»	»	»	»	»
Totaux	43.529.647 12		23.635.661 30	10.971.070 96		10.017.756 27	1.467.126 53		521.744 31	681.478 52		617.908 »

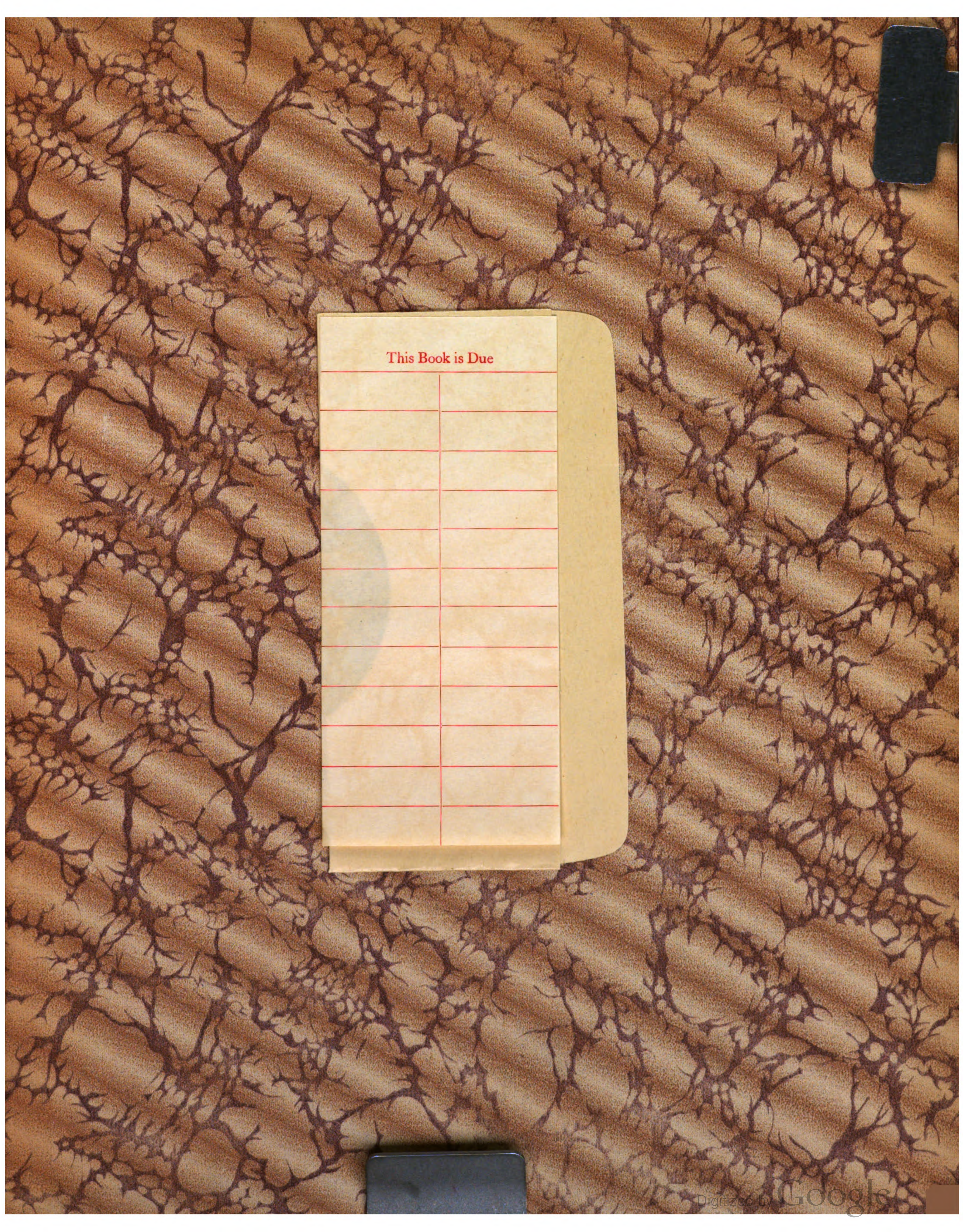
PENDANT UNE PÉRIODE DE 50 ANS A PARTIR DE 1906 (*Fin*).

ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS			RECETTES EN ATTÉNUATION DES ENGAGEMENTS			MONTANT NET DES CHARGES PAR DÉPARTEMENTS			ÉVALUATION DES CHARGES NETTES EN CENTIMES additionnels portant sur les quatre contributions directes.			
Annuité de 1906. (Col. 2, 5, 8 et 11)	Durée des engagements à partir de 1907.	Moyenne de la dépense totale annuelle pendant cette période.	En 1906.	Durée du concours des tiers à partir de 1907	Moyenne de la recette annuelle pendant cette période.	En 1906. (Col. 14 — col. 17.)	Durée des charges à partir de 1907.	Moyenne de la dépense annuelle pendant cette période.	Pour 1906.	Durée de ces impositions à partir de 1907.	Moyenne du nombre de centimes à percevoir chaque année pendant cette période.	DÉPARTEMENTS
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.				
40.787.178 74		23.964.335 84	6.004 016 73		5.529.008 39	34.783.162 01		19.085.818 60				
410.112 92	36	222.492 »	»	»	»	410.112 92	36	222.492 »	10,71	36	5,69	Orne.
313.926 41	28	183.530 »	»	»	»	313 926 41	28	183 530 »	4,12	28	2,40	Pas-de-Calais.
715.935 60	49	337.527 »	55.000 »	49	53.000 »	660.935 60	49	284.405 »	15,90	49	6,84	Puy-de-Dôme.
541.144 89	49	398.941 »	204.205 05	49	190 874 »	336.939 84	49	208.067 »	13,33	49	8,25	Pyrénées(Basses-)
135.825 35	28	60.403 »	10.284 05	20	10.284 05	126.541 30	28	53.058 »	9,98	28	4,20	Pyrénées(Hautes-)
539.640 68	31	290 612 »	32.000 »	15	26.000 »	507.640 68	31	278.032 »	34,41	31	19 »	Pyrénées-Or[les].
85.077 44	20	75.972 »	»	»	»	85.074 44	20	75.972 »	11,27	20	10 »	Rhin(Haut-)[Belfort]
1.210.421 68	32	551.576 »	100.000 »	9	98.000 »	980.421 68	32	524.076 »	9,10	32	4,85	Rhône.
592.459 16	45	470.757 »	252 000 »	45	252.000 »	340.459 16	45	219.423 »	13,50	45	9 »	Saône (Haute-).
1.053 133 30	49	65.330 »	393.085 35	49	391.352 »	660.047 95	49	494.410 »	12,50	49	9,20	Saône-et-Loire.
759.218 54	28	521.948 »	187.068 78	21	170.913 »	572.149 76	28	393 763 »	13,49	28	9,28	Sarthe.
406.928 33	21	243.450 »	25.893 86	19	20.048 »	381.034 47	21	225.310 »	29,20	21	17,30	Savoie.
436.815 25	49	111.828 »	11.744 36	16	11.744 36	421.070 89	49	107.911 »	38 »	49	9,80	Savoie (Haute-).
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Seine.
1.083.798 »	44	474.813 »	27.000 »	44	78.555 55	1.056.798 »	44	395.358 50	12,192	44	2,94	Seine-Inférieure.
769.675 93	48	654.057 43	320.000 »	48	290.217 »	450.480 93	48	364.023 47	9,38	48	6,68	Seine-et-Marne.
800.301 78	28	153.524 62	62.924 13	28	42.073 17	737.907 65	28	114.047 87	7,06	28	2,49	Seine-et-Oise.
547.989 70	46	378.570 49	171.418 11	46	169.560 59	458.379 17	46	203.431 87	18,25	46	8,60	Sèvres (Deux-).
1.031.689 60	42	740.280 03	300.000 »	42	290.858 »	643.689 60	42	449.625 13	10,06	42	7,11	Somme.
569.906 05	48	414.232 05	16.500 »	48	16.500 »	553.406 05	48	393.988 15	19,94	48	15,67	Tarn.
135.656 35	29	50.397 26	»	»	»	135.656 35	29	50.397 26	6,34	29	3,17	Tarn-et-Garonne
802.986 24	66	510.000 »	128.000 »	60	128.000 »	674.986 24	66	382.000 »	25,15	66	12,30	Var.
362.133 62	27	178.949 11	21.337 52	66	21.337 52	640.796 10	66	158.373 54	16,46	66	13,80	Vaucluse.
486.256 80	42	440.225 36	186.000 »	27	183.937 38	300.256 80	27	260.573 03	10,57	27	7,65	Vendée.
238.503 50	37	110.218 48	34.133 35	37	34.133 35	204.370 15	37	69.639 04	7,97	37	2,72	Vienne.
490.875 87	27	134.727 99	17.552 38	27	4.983 29	473.323 49	27	129.744 70	21,09	27	5 »	Vienne (Haute-).
533.703 74	29	188.240 79	290.885 90	3	220 859 13	242.817 84	29	163.924 60	7,46	29	5,03	Vosges.
807.027 66	49	501.981 »	172.769 44	49	150.659 »	634.258 22	49	351.322 »	18,84	49	10,23	Yonne.
56.649.323 13		32.428.919 45	9.023 819 01		8.384.897 78	47.625.504 12		25.842.716 76				

TABLE DES TABLEAUX



Princeton University Library
32101 067561280


This Book is Due

